

# COMPTE RENDU IN EXTENSO

**PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2022**

**REUNIONE DI I**

**28 E 29 D'APRILE DI U 2022**

**1<sup>ÈRE</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2022**

**REUNION DES 28 ET 29 AVRIL 2022**

**(1<sup>ÈRE</sup> JOURNÉE)**





**1<sup>MA</sup> SESSIONE URDINARIA DI U 2022  
RIUNIONE DI I 28 È 29 D'APRILE  
1<sup>ERE</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2022  
RÉUNION DES 28 ET 29 AVRIL**

**JOURNÉE DU JEUDI 28 AVRIL 2022**

**Prise de parole de Monsieur Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif 10**

**Ouverture de la séance des questions orales à 10H18 sous la présidence de Monsieur Hyacinthe VANNI 11**

**QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES**

**Question n° 2022/O1/027 - Annulation de la cartographie des ESA, posée par Mme Paula MOSCA au nom du groupe « Fà Populu Inseme » 11**

Réponse de M. Julien PAOLINI, Président de l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse 13

**Question n° 2022/O1/029 - Enfance et éducation, posée par Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un nouveau souffle pour la Corse » 16**

Réponse de Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, Conseillère exécutive 18

**Question n° 2022/O1/024 - Négociations avec l'Etat, posée par M. Xavier LUCIANI au nom du groupe « Avanzemu » 21**

Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse 22

**Question n° 2022/O1/026 - Protection de l'abeille et de la filière apicole**, posée par Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA au nom du groupe « Fà Populu Inseme » 24

Réponse de M. Dominique LIVRELLI, Président de l'Office du Développement Agricole et Rural de Corse 25

**Question n° 2022/O1/030 - État des routes dans la vallée de la Casaluna**, posée par Mme Marie-Claude BRANCA au nom du groupe « Core in Fronte » 28

Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse 29

**Question n° 2022/O1/025 - Quel avenir pour les eaux d'Orezza**, posée par Mme Vanina LE BOMIN au nom du groupe « Avanzemu » 32

Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse 34

**Question n° 2022/O1/028 - Fragilité du système des urgences en Corse**, posée par M. Jean-Marc BORRI au nom du groupe « Fà Populu Inseme » 37

Réponse de Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge de la Santé et du Social 38

Suspension de séance pour 5 minutes

Reprise à 11H35

**Appel nominal des conseillers par le Secrétaire de séance, M. Don Joseph LUCCIONI** 40

**Ouverture de la séance à 11H38**

**Allocution de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif** 41

M. Jean-Martin MONDOLONI sollicite que chaque groupe puisse réagir au regard de la nature de l'intervention du Président du Conseil exécutif 49

M. Hyacinthe VANNI

**Prise(s) de parole :** 50

M. Jean-Martin MONDOLONI

M. Saveriu LUCIANI

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

M. Paul-Félix BENEDETTI

M. Don Joseph LUCCIONI

**APPROVAZIONE DI U PRUCESU VERBALE DI A SESSIONE DI  
L'ASSEMBLEA DI CORSICA DI I 31 DI MARZU È 1<sup>MU</sup> D'APRILE DI  
U 2022 / APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DES  
31 MARS ET 1<sup>ER</sup> AVRIL 2022**

**Vote :**

Un soffiu novu : **POUR**

Fà Populu : **POUR**

Avanzemu : **POUR**

Core in Fronte : **POUR**

**LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DES 31 MARS ET 1<sup>ER</sup> AVRIL 2022 A  
ETE APPROUVE** 60

**LINGUA CORSA / LANGUE CORSE**

**Raportu n<sup>u</sup> 105 : Cunvenzione relativa à u finanziamentu di i centri in immersione  
di Corsica di u Cismonte per l'annu sculare 2021/2022**

**Rapport n<sup>o</sup> 105** : Convention relative au financement des centres d'immersion  
linguistique du Cismonte pour l'année scolaire 2021/2022.

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du  
Conseil exécutif. 60

**Vote de l'urgence :** 61

Un soffiu novu : **POUR**

Fà Populu : **POUR**

Avanzemu : **POUR**

Core in Fronte : **POUR**

Lecture du rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion  
Sociale et des Enjeux Sociétaux par Mme Frédérique DENSARI, *rapporteuse* 62

Lecture de l'avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité par M. Joseph  
SAVELLI, *rapporteur* 63

<b><i>Prise(s) de parole :</i></b>	63
M. Saveriu LUCIANI	
M. Romain COLONNA	
M. Jean-Martin MONDOLONI	
M. Paul-Félix BENEDETTI	
M. Saveriu LUCIANI	
M. Pierre GHIONGA	

M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif, en réponse aux interventions	71
--	----

<b>Vote :</b>	74
Un soffiu novu : <b>POUR</b>	
Fà Populu : <b>POUR</b>	
Avanzemu : <b>POUR</b>	
Core in Fronte : <b>POUR</b>	

<b>LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE</b>	74
--	----

### **Suspension à 13H09**

## **MOTION DE RENVOI**

### **Examen de la motion de renvoi**

**N° 2022/O1/009** déposée par le groupe « Un Soffiu Novu » : **Délégation de Service Public Maritime entre la Corse et le Continent**

M. Hyacinthe VANNI préside  
Il rappelle la procédure de l'examen de la motion de renvoi. 74

**M. Jean-Martin MONDOLONI** intervient pour rappeler les raisons qui motivent la demande de renvoi 75

Le président Hyacinthe VANNI interroge l'Assemblée de Corse : un intervenant POUR, un intervenant CONTRE

<b><i>Prise(s) de parole :</i></b>	75
M. Jean-Martin MONDOLONI	
M. Jean-Félix ACQUAVIVA	
M. Jean-Felix ACQUAVIVA intervient contre la motion	76

Mme Flora MATTEI, Conseillère Exécutive, Présidente de l'OTC, en réponse. 76

**VOTE SUR LA DEMANDE DE RENVOI** 80

**Pour** : un Soffiu Novu

**Contre** : Fà Populu Inseme, Avanzemu, Core in Fronte.

**MOTION DE RENVOI REJETEE** 80

**INFRASTRUTTURE E TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET  
TRANSPORTS**

**Rapportu n° 102 : Delegazione di serviziu publicu di trasportu marittimu Corsica-Cuntinente 2023-2029.**

**Rapport n° 102 : Délégation de Service Public de transport maritime Corse-Continent 2023-2029.**

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Flora MATTEI 81

Lecture du rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (rapport n° 2022/O1/007) par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, *rapporteuse* 88

Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n° 2022/O1/019) par M. Joseph SAVELLI, *rapporteur* 92

***Prise(s) de parole :*** 95

M. Paul QUASTANA

Mme Vannina BORROMEI

M. Jean-Michel SAVELLI

M. Paul-Félix BENEDETTI

Mme Josepha GIACOMETTI

M. Paul-Félix BENEDETTI

M. Joseph SAVELLI

M. Jean-Martin MONDOLONI

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Mme Flora MATTEI, en réponse aux intervenants. 135

Président Gilles SIMEONI, en complément.	142
Président VANNI : interroge l'AC sur son souhait d'examiner les amendements en séance ou en commission	156
Président Gilles SIMEONI : souhaite apporter des précisions techniques pour l'examen des amendements nécessitant une réunion de la CDENATE élargie à la CFF.	
<b>Suspension 19h00</b>	
<b>Reprise à 21h52</b>	
<b>L'Assemblée de Corse prend acte de la dérogation relative au temps de travail des agents du SGAC.</b>	
<b>Reprise de l'examen des amendements DSP Maritime Corse-Continent (Rapport n° 102)</b>	
<b>Amendement n° 1 sous-amendé déposé par le groupe Un Soffiu Novu</b>	
<b>POUR</b> : Un Soffiu Novu, Fà Populu Inseme, Core in Fronte.	
<b>NON-PARTICIPATION</b> : Avanzemu	
<b>Amendement sous-amendé adopté</b>	159
<b>Amendement n° 2 déposé par le groupe Core in Fronte</b>	
Présentation de l'Amendement par M. PF BENEDETTI	159
Avis défavorable du Conseil Exécutif	161
<b>VOTE</b>	
<b>POUR</b> : Core in Fronte, Avanzemu	
<b>CONTRE</b> : Un Soffiu Novu, Fà Populu Inseme	
<b>NON-PARTICIPATION</b> : Mme Josepha GIACOMETTI	
<b>AMENDEMENT REJETE</b>	162
<b>22 h 07 : Demande de suspension sollicitée par M PF BENEDETTI</b>	163
<b>22 h 08 : reprise</b>	
Le secrétaire de séance, M. Don Joseph LUCCIONI, procède à l'appel nominal pour procéder au vote.	163
<b>VOTE :</b>	
<b>POUR</b> : Fà Populu Inseme, (32 voix)	
<b>CONTRE</b> : Core in Fronte (6), Mme Josepha GIACOMETTI (1 voix)	

**NPPV** : Avanzemu (7)

**ABSTENTION** : Un Soffiu Novu (17)

**RAPPORT N° 102 ADOPTE**

164

**TURISIMU / TOURISME**

**Rapportu n° 100 : Guida di l'aiuti di u turisimu 2022-2027**

**Rapport n° 100 : Guide des Aides au Tourisme 2022-2027**

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Angèle BASTIANI, Présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse 165

Communication de l'avis du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n° 2022/O1/016) par M. Joseph SAVELLI, *rapporteur* 172

Communication de l'avis du rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (rapport n° 2022/O1/006) par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, *rapporteuse* 173

**Prise(s) de parole :** 173

Mme Vanina CHIARELLI-LUZI

M. Georges MELA

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Mme Véronique PIETRI

M. Paul-Joseph CAITUCOLI

M. Pierre GHIONGA

Mme Vannina LE BOMIN

Mme Angèle BASTIANI, en réponse aux intervenants. 186

**Amendements n° 1 et 2 déposés par le groupe Un Soffiu Novu** 188

Amendements présentés par M. Jean-Martin MONDOLONI

Avis favorable du CE sur l'Amendement n°1 189

Avis défavorable sur l'amendement n°2 190

Amendement n°2 retiré 190

**Pour** : Un Soffiu Novu, Fà Populu Inseme, Core in Fronte, Avanzemu

**Non-Participation** de M. Pierre GHIONGA

**Absentes** : Mmes Valérie BOZZI, Christelle COMBETTE, PF BENEDETTI,  
P. QUASTANA

**NPPV** : Mme Josepha GIACOMETTI

**VOTE SUR LE RAPPORT N° 100**

**POUR** : Un Soffiu Novu, Fà Populu Inseme, Core in Fronte, Avanzemu

**CONTRE** : Pierre GHIONGA

**Absentes** : Mmes Valérie BOZZI, Christelle COMBETTE, PF BENEDETTI,  
P. QUASTANA

**NPPV** : Mme Josepha GIACOMETTI

**RAPPORT AINSI AMENDE ADOPTE**

193

**Suspension à 23 h 26.**

**Ouverture de la séance des questions orales à 10 h 30 sous la présidence de M. Hyacinthe VANNI.**

**M. Hyacinthe VANNI**

S'il vous plaît, si tout le monde veut bien regagner sa place, on va commencer. À ringrazià vi.

Salute à tutte è à tutti. On va commencer cette session et d'abord, excuser la présidente MAUPERTUIS qui est à Bruxelles au comité des régions. C'est moi qui présiderai pour la journée et elle nous rejoindra demain.

Avant de commencer nos questions orales, une petite pensée pour notre collègue et amie Chantal PEDINIELLI qui a perdu sa maman, une petite pensée pour elle dans ces moments difficiles.

On peut commencer notre session avec les questions orales, si vous en êtes d'accord.

Un mot de M. le président du Conseil exécutif.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Je voulais simplement, au nom du Conseil exécutif de Corse, nous associer à la douleur de notre collègue et amie Chantal PEDINIELLI et de sa famille. Je pense que nous sommes nombreux à l'avoir eue au téléphone ou à l'avoir vue. On sait qu'elle est très affectée par le décès qui la touche. Nous sommes à ses côtés dans ces moments difficiles.

Puisque l'occasion aussi m'en est donnée, je voudrais rapidement rendre hommage à l'ancien maire de la commune de Monacia d'Orezza, M. FANTINI, qui est décédé, qui est le père du maire actuel. Adressez en notre nom les condoléances du Conseil exécutif et de la Collectivité de Corse.

Enfin, je l'ai fait publiquement déjà, mais je pense qu'on ne peut pas commencer cette session sans avoir également une pensée pour Maître Ursule AGOSTINI-TERRAMORSI, le bâtonnier qui a été une avocate exceptionnelle, qui a prêté serment en 1945, qui a marqué le siècle, qui a incarné la défense.

Beaucoup d'entre nous, je parle de ceux qui ont épousé la profession d'avocat, ont eu le privilège de la connaître, de plaider sous son regard toujours affectueux et bienveillant, de bénéficier de ses conseils.

Je crois que c'est vraiment quelqu'un qui a marqué, et le barreau, et Bastia, et la Corse. C'était une femme engagée, y compris en politique, une femme aux côtés toujours de ses clientes et clients, qui en a incarné la défense et qui incarne aussi quelque part les avancées de la condition féminine parce que, que ce soit une femme qui a incarné dans la Corse, la 2<sup>ème</sup> moitié du XX<sup>ème</sup> siècle avec tellement de talent et un tel rayonnement ce métier d'avocat, je crois qu'elle a véritablement marqué son époque.

Je tenais donc à lui rendre cet hommage au seuil de cette session.

Je vous remercie.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci, M. le président.

On va commencer par les questions orales.

La première question sera posée par Paola MOSCA. Vous avez la parole, Mme MOSCA.

Je rappelle que le port du masque est obligatoire, sauf pour celui qui pose des questions. Je vous prie donc de vous munir de votre masque, au moins quand vous ne parlez pas.

## QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES

\* **Question n° 2022/O1/027** - Annulation de la cartographie des ESA, posée par Mme Paula MOSCA au nom du groupe « Fà Populu Inseme »

**Mme Paola MOSCA**

Merci.

Monsieur le Président,

Alors que la question d'autonomie au sens large mais aussi d'autonomie alimentaire, sont au centre des débats, comment ne pas faire écho à leur essence à savoir notre terre, sa préservation, sa mise en production ?

Comme chacun le sait ici, les ESA, qui constituent les terres ayant le plus de potentiel agricole réparties sur l'ensemble de notre territoire, sont des espaces classifiés comme inconstructibles, réservés à la production agricole.

Nous continuons à affirmer que les Espaces stratégiques agricoles sont un frein à la spéculation et une chance majeure de développement pour notre terre et notre peuple.

Au-delà de la volonté de les préserver, il est fondamental que ces terres agricoles soient mises en production afin d'atteindre notre objectif d'autonomie alimentaire à l'horizon 2050.

D'une part mieux définir donc mieux protéger quantitativement et qualitativement les Espaces stratégiques agricoles, d'autre part les mettre en production, sont donc les deux piliers de notre stratégie.

Ceci étant dit, l'actualité nous conduit à nous rappeler certains éléments du passé.

Suite à l'annulation par le Tribunal Administratif de la cartographie des ESA en mars 2018, il aura fallu attendre novembre 2020, pour que le vote de l'Assemblée de Corse rétablisse une carte des ESA opposable.

Ainsi, pendant ces 2 ans, le défaut d'une carte opposable des ESA a été un des éléments conduisant à ce que de nombreux permis soient accordés sur des terres ayant vocation à être classées en ESA.

A ce titre, l'État doit prendre sa part de responsabilité, car c'est à lui d'exercer le contrôle de légalité concernant les permis de construire.

Sur proposition du Conseil exécutif de Corse, l'Assemblée de Corse avait voté en faveur d'un dispositif permettant de vérifier que les permis accordés ne l'étaient pas sur des ESA, à charge pour la Collectivité de Corse d'agir en justice chaque fois qu'elle considérait que le contrôle de légalité de l'État aurait dû s'exercer.

L'État avait refusé de valider ce dispositif.

La situation actuelle est encore plus alarmante qu'hier : la bétonisation progresse à une vitesse inquiétante, sans aucune adéquation avec les besoins du peuple Corse en termes de logements, et la pression sur les terres agricoles ne cesse de s'accroître.

Aujourd'hui, la très grande majorité des Corses, jeunes ou moins jeunes, peinent à accéder à la propriété, de nombreux agriculteurs ont des difficultés à s'installer faute de terrains à exploiter...

Et c'est dans ce contexte, que le 8 avril dernier, le rapporteur public a demandé l'annulation totale de la cartographie des ESA au Tribunal Administratif.

Je rappelle que l'Assemblée de Corse, sur proposition du Conseil exécutif, avait validé une approbation de la nouvelle carte dans le cadre d'une procédure de modification du PADDUC, procédure certes plus longue que l'adoption directe préconisée par certains, mais visant à sécuriser juridiquement la nouvelle cartographie.

Or, le rapporteur public a indiqué qu'il aurait fallu passer par une procédure de révision, procédure plus lourde et plus longue, qui accroîtrait d'autant le délai à passer sans cartographie opposable.

Si le Tribunal administratif décidait d'accéder aux demandes du rapporteur public, nous serions donc contraints d'évoluer sans cartographie des ESA opposable, comme cela avait été le cas entre 2018 et 2020 entraînant les mêmes craintes, les mêmes effets et les mêmes dérives, et avec une incertitude sur la procédure à mettre en oeuvre pour adopter la cartographie nouvelle.

Nous devons donc impérativement envoyer un signal fort pour anticiper ces risques et pour renforcer nos moyens de lutte pour pallier l'absence, plus ou moins longue, de cartographie.

Ainsi, Monsieur le Président, qu'envisagez-vous de faire si le tribunal administratif devait à nouveau annuler la carte des ESA ?

À ringrazià vi.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. C'est M. Julien PAOLINI qui va répondre.

Vous avez la parole.

**M. Julien PAOLINI**

Merci, M. le vice-président.

Madame la Conseillère, désolé pour ce petit retard, mais j'avais déjà pris connaissance de votre question par écrit.

Comme vous l'avez rappelé, le 8 avril dernier, le rapporteur public a demandé une nouvelle fois l'annulation de la cartographie des Espaces Stratégiques Agricoles en soulevant deux moyens principaux :

1. Le rétablissement de la cartographie adoptée par l'Assemblée de Corse en 2020 porterait atteinte à l'économie générale du PADDUC, nécessitant ainsi non pas une modification telle que mise en oeuvre en 2018, mais une procédure de révision du PADDUC

2. La modification des pages 48 et 143 affecterait les critères d'identification des ESA et donc la situation juridique de nombreux terrains en Corse.

Comme vous l'imaginez, nous sommes en total désaccord avec ces conclusions et cela pour plusieurs raisons :

1. L'économie générale du PADDUC n'a nullement été modifiée ; les objectifs de protection des terres agricoles ont seulement été réduits de 3%, soit environ 3000 hectares (passant de 105 000 à 102 000 hectares), afin notamment d'actualiser l'urbanisation intervenue entre 2015 et 2020 (sur la base des données plus récentes).

2. Les critères de définition des ESA n'ont nullement été modifiés ; ils sont rigoureusement identiques à ceux adoptés en 2015.

3. La cartographie qui en découle n'a donc nullement été modifiée ; les objectifs quantitatifs, commune par commune, ont été affectés de manière très marginale.

4. Enfin, il convient de rappeler que le critère de la pente « inférieure ou égale à 15% » ne constitue pas un critère impératif de qualification des ESA ; un terrain de pente supérieur à 15% peut être classé comme ESA et c'est d'ailleurs déjà le cas pour de nombreux espaces insulaires.

Bien entendu, nous avons fait valoir l'ensemble de ces arguments dans une note en délibéré auprès du juge qui doit statuer sous quinzaine.

Vous m'interrogez par ailleurs sur les actions envisagées par le Conseil Exécutif, en cas d'une nouvelle annulation de la cartographie par le tribunal administratif.

Je vous confirme que nous sommes déterminés à agir autour de trois objectifs :

1. Entreprendre un recours devant la Cour d'appel de Marseille en cas d'avis défavorable du TA,

2. Garantir le rétablissement des ESA dans un calendrier resserré tout en respectant les exigences de consultation et d'information, soit dans le cadre d'une modification, soit dans le cas d'une révision, selon les conclusions du TA,

3. Enfin, faire respecter les orientations règlementaires du PADDUC, et si nécessaire, s'opposer aux documents ou autorisations d'urbanisme qui ne les respecteraient pas (élaboration ou révision de PLU ou de permis de construire).

Pour conclure, suite à l'annulation de la cartographie en 2018, un protocole de sécurisation des ESA avait été proposé à l'Etat et notamment à la Préfète Josiane Chevalier qui avait refusé de le signer.

Nous allons solliciter à nouveau le Préfet pour obtenir la signature d'un protocole d'accord visant au renforcement du contrôle de légalité, par la création d'une commission mixte Etat/Collectivité de Corse en charge d'exercer une vigilance accrue notamment sur les permis de construire.

L'accès aux informations permettrait à notre collectivité d'engager des recours dès lors qu'elle jugerait que ces permis sont illégaux ou contraires aux dispositions du PADDUC.

Pour terminer, je souligne que l'accès aux données sur les permis de construire est d'une importance capitale pour le bilan de l'application du PADDUC engagé depuis novembre 2019 mais également dans le cadre de l'observatoire des marchés fonciers et immobiliers, hébergé par l'Agence d'aménagement, d'urbanisme et d'énergie.

Je vous remercie.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci.

Si Paola veut rajouter, vous avez 30 secondes ? Tout a été dit.

On peut passer à la question suivante posée par Mme COGNETTI. Vous avez la parole, chère collègue.

\* **Question n° 2022/O1/029 - Enfance et éducation**, posée par Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un nouveau souffle pour la Corse »

**Mme Cathy COGNETTI TURCHINI**

Merci, M. le vice-président.

L'école porte le germe de l'avenir des communautés qui se veulent sereines notamment par la transmission de leur histoire. Sans une bonne éducation, la langue et la culture corses sont menacées de disparition.

Je souhaitais vous parler à tous d'une autre Corse, d'une Corse que vous avez tous ici connue dans cet hémicycle. Celle de vos parents et de vos grands-parents, celle où il était inconcevable de ne pas saluer avec respect une personne âgée...

C'est pourquoi il est de notre responsabilité collective aujourd'hui, après tous les événements de ces dernières semaines, de repenser la Corse et de lui redonner les valeurs qui ont fait sa force et sa réputation : l'honneur, l'audace, la rigueur, la générosité, l'hospitalité.

Et je crois qu'en ces temps, on a besoin de se souvenir de ces anciens qui travaillaient et ne se plaignaient jamais.

Ma conviction est que du développement et de l'épanouissement de notre jeunesse dépendra l'avenir de l'île. Plus nos enfants seront en mesure d'assumer leur avenir socio-professionnel, plus ils pourront enraciner notre culture dans cette terre...

Deux ans déjà ! Deux ans où les conséquences économiques de la crise du COVID-19 sont largement débattues. Mais d'autres, tout autant destructrices à long terme devraient aussi nous préoccuper sérieusement, à commencer par l'impact de cette crise sur le sort des enfants.

Un rapport que vient de publier l'UNICEF est un cri de désespoir. Jamais, depuis soixante-quinze ans, la situation de ces populations dans le monde ne s'est autant dégradée.

Cette pandémie menace d'effacer tous les progrès enregistrés ces dernières années en matière d'éducation, de santé ou encore de logement.

La déscolarisation s'est accrue avec la fermeture des écoles et de plus en plus de jeunes, âgés de 15 à 19 ans, n'étudient pas mais ne cherchent pas pour autant un

travail. Ils ne croient plus ou n'ont jamais cru pouvoir trouver un emploi. Ces jeunes, en perte de confiance vis-à-vis des institutions chargées pourtant de les aider, se résignent de plus en plus à la fatalité et à la précarité. Les entreprises peinent à trouver de la main d'œuvre s'agissant de contrats d'apprentissage et même de contrats à durée indéterminée.

Dans le contexte de la crise actuelle, la lutte contre le décrochage scolaire au niveau national s'est adaptée afin de prendre en compte la situation des élèves les plus fragiles qui ont pris leur distance avec l'école.

Cependant notre action au sein de cette collectivité doit être commune avec l'État et nous devons déployer des plans d'actions afin d'organiser le maintien du lien avec chaque élève.

Des mesures de soutien doivent être mobilisées et développées (tutorat, remise à niveau, remobilisation scolaire) avec une aide supplémentaire que le fonds école avec les communes ou les EPCI.

Enfin, il serait souhaitable que la Collectivité de Corse mette en place une campagne de communication active sur les réseaux sociaux et dans les médias afin de rappeler aux jeunes qu'il faut "s'accrocher" et les incite à recontacter leur établissement scolaire.

De plus, l'école n'est pas aussi inclusive malgré des améliorations indéniables quand elle prend en charge des enfants, adolescents porteurs de handicap.

Non, nous ne sommes pas dans une école qui s'adapte aux besoins de l'enfant mais qui attend l'inverse : que l'enfant s'adapte. C'est une école intégrationniste et non inclusive.

Parce que leur présence répond d'abord aux besoins du système et non aux besoins de l'enfant. Parce que leur existence donne bonne conscience aux décideurs et évite de réfléchir à une transformation profonde du système scolaire qui, pourtant, serait bénéfique à tous et pas seulement aux élèves à besoins particuliers.

Tout est affaire de budget et de choix politiques et notamment à Corte, je tenais à le soulever, une école est en manque d'AVS pour l'encadrement. Chaque fois, on nous dit que l'Etat a trouvé les mesures, mais ce n'est pas le cas. Il y a 5 enfants handicapés au sein de l'école de Poretta et d'autres qui sont en attente d'une reconnaissance. Lorsque les AVS sont absentes, il n'y a pas de remplacement.

Je voulais aussi rajouter quelque chose parce qu'on a été sollicité par des parents, mais je sais que ça concerne la présidente Bianca FAZI, c'est le problème de la crèche « a CIUCCIARELLA » à Bastia, mais j'ai déjà eu l'occasion d'en discuter avec elle.

Dans ce cadre, *U pattu di a Ghjuventu* marque un tournant dans l'approche par notre institution, la Collectivité de Corse, de sa jeunesse, de ses aspirations, de ses problématiques, et de sa place dans la construction de la société insulaire en faveur des 15-30 ans.

L'enjeu est d'aider chaque jeune à construire son parcours éducatif et professionnel vers l'autonomie et un emploi durable.

Le COPIL di *U pattu di a Ghjuventu* avec la commission éducation et culture de la CDC pourraient être ce lieu de réflexions. Nous avons au sein de cette collectivité, tous les leviers pour les aider.

Rappelons-le : l'Éducation est notre bien le plus précieux et il convient d'accompagner notre jeunesse dans cette construction de parcours.

Ùn ci resta più ch'à riescia in seme cume dite sempre, tocca à noi.

Vi ringraziau per e vostre risposte.

**M. Hyacinthe VANNI**

À ringrazià vi, cara cunsigliera.

A parolla ghjè à l'esecutivu.

**Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA**

Merci.

Madame la Conseillère à l'Assemblée de Corse, Cara Cathy,

Merci pour votre question. Pour vos mots qui sont toujours le reflet de toute l'attention, et j'allais dire l'affection, que vous portez à notre jeunesse. Nous avons souvent tendance à dire « c'était mieux avant », en parlant de cette époque que l'on regarde aujourd'hui avec beaucoup de bienveillance. Mais le temps aide à gommer les moments difficiles pour ne garder que les bons souvenirs. Je dirais donc, « n'idéalisons pas trop le passé ».

Ne sous-estimons pas non plus les difficultés des jeunes aujourd'hui, et vous l'avez bien mentionné.

Pè i giovani, sò parechje l'incertezze : sicialmente, in quantu à l'avvene è à l'opportunità prufessionale, in quantu à l'ambiente, à a parità.

Nombreux sont les jeunes qui perdent confiance en l'avenir et dans un sens, je les comprends.

Mais je veux aussi leur garantir mon engagement entier pour que notre Collectivité soit à la hauteur et propose la meilleure politique pour les accompagner. Je ne reviendrai pas en détail sur les actions identifiées dans le Pattu di a Ghjuventù et toutes celles qui ont été mises en place en matière :

D'information jeunesse, de prévention, d'accès à la culture, d'engagement citoyen à travers l'Assemblea di a Ghjuventù, les Assises, les caffè citadini, tous les dispositifs que nous mettons en oeuvre pour écouter les jeunes mais aussi leur donner l'opportunité de faire entendre leur voix, notamment à travers le RDA jeunesse voté à l'unanimité par votre assemblée en janvier.

A sapete chì in stu duminiu u Cunsigliu esecutivu hà l'ambizione riusuluta di cunduce una pulitica chì sia à l'altezza di e sfide. Avemu sviluppatu un accostu trasversale di e pulitiche à prò di a giuventù, emu urganizatu è strutturatu u dialogu cù i giovani è l'attori à u serviziu di a giuventù, chì hè sbuccatu nantu à i documenti strategichi è arnesi. Vulemu dinù dispone di una vera valutazione di l'azione purtate da a nostra Cullettività è da u so Usservatoriu di a giuventù. Di sicuru sò avviati acchisi di prugressu cum'è l'avvicinera di certi servizii o a pilutera trasversale di l'inseme di e pulitiche à prò di a giuventù.

Pour notre part, et pour les compétences qui nous concernent, nous nous engageons.

En revanche, pour reprendre la philosophie de votre question, oui, l'école joue un rôle important. Je ne peux que regretter les choix étatiques en la matière. Et je vois que nous nous rejoignons sur ce point. Un Etat qui investit moins en faveur de son Ecole, c'est un Etat qui, délibérément, investit moins dans l'avenir de sa jeunesse. La déscolarisation est un fléau. Le décrochage est un échec pour l'institution, pour la société. Vous parlez du manque d'AVS dans une école cortenaise. Je crois savoir que ce problème est présent ailleurs également. Je le regrette.

Mais ce sujet ne dépend pas de notre Collectivité. Le financement et la gestion de ces personnels relève de la Direction des Services départementaux de l'Education nationale et du Rectorat.

Nous l'avions d'ailleurs déjà évoqué lors d'une question orale en septembre dernier, et je m'étais d'ailleurs rapprochée de la Rectrice à ce moment-là.

Je veux d'ailleurs ici saluer le travail des AESH et des enseignants qui, à chaque rentrée et jusqu'à l'été, font tout leur possible pour accompagner les enfants de Corse dans leur apprentissage.

Pour revenir au périmètre qui nous concerne en tant que Collectivité de Corse, la Direction générale adjointe affaires sociales et sanitaires a prévu de garantir aux enfants accompagnés au titre de l'aide sociale à l'enfance l'accès au dispositif de soutien scolaire servi par la fédération de Corse du secours populaire français. C'est un rapport qui a été présenté en commission permanente le mois dernier.

Dans notre périmètre aussi, il y a les établissements du secondaire et les infrastructures sportives qui jouent beaucoup dans la réussite, et pas seulement scolaire, de nos jeunes. Je vous garantis qu'avec Antonia LUCIANI, nous y consacrons toute notre énergie.

Je vous rejoins par ailleurs sur l'intérêt que nous aurions à communiquer sur la nécessité pour les jeunes de « s'accrocher ».

Hè quessu un tema da prupone à u *Copil* di u Pattu è in lu quattu di e prussime Assise. Aiutà ogni giovanu à custruì u so propriu parcorsu educativu è prufessionale è creà un quattu beneficu pè a so spannata è u so benistà, sò propiu i scopi di u Pattu.

Enfin, Madame la Conseillère, sachez qu'un travail commun du Comité de Pilotage du Pattu et de la Commission éducation et culture est envisageable et j'y suis favorable. Je sais que nous pourrons compter sur l'engagement de sa Présidente, Muriel FAGNI. Nous ne privons pas de débat, de lieu de réflexion, si cela peut aboutir à trouver des solutions pour notre jeunesse, pour l'aider à construire son parcours éducatif, son parcours de vie, parvenir à son autonomie et donc à son bonheur.

À ringrazià vi.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci, Mme la conseillère exécutive. Je pense que vous avez répondu à la question. On peut passer à la question suivante. Saveriu LUCIANI, vous avez la parole.

\* **Question n° 2022/O1/024 - Négociations avec l'Etat**, posée par M. Xavier LUCIANI au nom du groupe « Avanzemu »

**M. Saveriu LUCIANI**

Merci, M. le président.

M. le président de l'exécutif, chers collègues,

Le 22 octobre 2021, l'Assemblée de Corse, réunie à notre initiative, adoptait à l'unanimité une résolution solennelle, demandant la levée du statut de DPS pour les membres du commando ERIGNAC, leur rapprochement rapide et leur libération.

Nous ne savions pas encore, ce jour-là, que la suite serait tragique, endeuillant une île toute entière.

Cela fait plus d'un mois qu'Yvan Colonna est parti et nous ne referons malheureusement pas l'histoire avec des si. Nous savons désormais que la fin de non-recevoir de l'Etat, suite cet épisode, a marqué un tournant de notre histoire contemporaine.

L'analyse du scrutin de l'élection présidentielle en Corse en est incontestablement un signe fort, tout comme l'a été depuis le 2 mars la réaction de toute une jeunesse corse que je salue, et, au-delà, celle d'un peuple toujours debout.

Cette jeunesse a su se montrer digne d'une vieille lutte, qui a remis le mouvement national en action et amené l'Etat, au bout de plusieurs semaines de mobilisations populaires, à faire déplacer le ministre de l'intérieur dans notre pays.

Si le vote Le Pen, de Carpinetu à Guagnu, de Bonifaziu à Ruglianu, traduit un décalage fondamental entre les élections territoriales, locales et présidentielles, il faudra bien que les législatives reflètent la volonté des corses et le message sans équivoque de la Corse à l'Etat.

Car prenons garde : ce n'est pas l'abstention qui a gagné mais une conception de l'Etat, ce même état qui a nié 2015 et 2017, qui ne reconnaît pas les 68 % de voix d'un peuple qui aspire au changement du rapport politique et institutionnel.

Cet Etat qui ne peut nous faire rêver d'une autonomie constellée de tabous, au premier rang desquels il place la question du rôle et du statut de notre langue.

Aujourd'hui, les nationalistes réaffirment ici leur volonté de voir impulser une inflexion déterminante dans les rapports entre la Corse et Paris.

D'abord parce qu'il nous faut très vite placer le curseur politique d'une revendication ayant pour objectif majeur l'émancipation d'un peuple. Ensuite parce qu'il en va de la qualité de cette revendication, laquelle conditionnera une suite décisive, que nous voulons apaisée et féconde.

Cette suite ne pourra déboucher que sur la construction d'une nation corse moderne, en Méditerranée, et non d'une simple expression géographique.

En vous posant cette question, dans un hémicycle souverain qui n'a pas vocation à devenir un super conseil général, nous n'attendons pas un énième rappel des fondamentaux, mais une réponse claire et si possible, sans points de suspension :

Monsieur le Président, êtes-vous disposé à relancer, sans délai ni réserve et en amont des Législatives, le processus de dialogue esquissé ces dernières semaines, dont il fut dit qu'il transcenderait les périodes de tensions, pour s'inscrire dans un processus de solution politique pour notre pays ?

Je vous remercie.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci, M. le conseiller.

Réponse du Président du Conseil exécutif

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Caru cunsigliere territoriale, caru Saveriu,

Ùn sò micca surprisu di a vostra quistione, ùn sarete mancu surprisu di a mo risposta.

Diceraghju chì di sicuru scumpartimu parechji punti fondamentali ramintati ind'è a vostra quistione :

U rispettu di u votu di i Corsi, u rispettu di e stituzione di a Corsica, u rispettu di a demucrazia, ciò chì hà mancatu assai in a pulitica di u Statu dipoi seculi è più particularmente dipoi 5 anni.

A vulintà di mette in ballu u più prestu pussibule ind'è e simane è mesi à vene una suluzione pulitica glubale à prò di a qualessa ci battimu dipoi tanti è tanti anni.

À u livellu istituziunale, un'autunumia chì sia un'autunumia di pienu dirittu è di pienu eserciziu, una rivendicazione fundamentale, accoppiata à tant'altre ch'è no cunniscimu : a cuufficialità di a lingua corsa, a ricunniscenza di u nostru populu è di i so diritti.

Tuttu què hè davanti à noi. Allora rispunderaghju prestu è po dopu di manera appena più cumpleta ind'un discorsu ch'e aghju privistu di prununcià davanti à a vostra Assemblea.

Di sicuru chì a sola strada, eri cum'è oghje, ma ancu più oghje, hè quella di a demucrazia, hè quella di un prucessu di neguziatu à livellu storicu è issu prucessu ci vole ch'ellu s'apri subbitu subbitu, senza aspittà, ind' i ghjorni à vene. Averaghju l'occasione di dà unepoche di precisione davanti à a vostra Assemblea, di fà une poche di pruposte.

Dunque, di sicuru è po per contu nostru, diceraghju per quelli chì si battenu à prò di a nazione è di u populu corsu, l'avemu digià detta, l'uni è l'altri, avà ci resta à falla u megliu è u più prestu pussibule, saria inde l'interessu di a Corsica è di u so populu ch'è no trovimu i mezi per travaglià ingiru à un prugettu glubale, micca solu à livellu istituziunale, à livellu di a suluzione pulitica glubale, micca solu trà i naziunalisti, diceraghju tutti i Corsi chì si volenu impignà à prò di u populu è di a nazione, per andà ind'a neguziazione incù u Statu ind'a situazione a più favurevule è a più forte pussibule.

Custì dinù avemu un travagliu impurtante chì ci aspetta. Ùn dubbiteghju micca chè no circheremu tutti à fà la ind'è e cundizione e più aggalabate.

A ringrazià vi !

**M. Hyacinthe VANNI**

À ringrazià vi, o Sgiò Presidente di l'esecutivu.

Emu da passà à a prossima questione chì hè posta pà Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA.

Avete a parolla, cara cunsigliera.

\* **Question n° 2022/O1/026 - Protection de l'abeille et de la filière apicole**, posée par Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA au nom du groupe « Fà Populu Inseme »

**Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA**

Monsieur le Président,

Les chiffres de l'ONU sont sans appel : « sur les 100 espèces végétales qui fournissent 90 % de la nourriture dans le monde, plus de 70 % dépendent des abeilles pour leur pollinisation » a insisté le directeur du PNUE (programme des nations unies pour l'environnement) à l'occasion du rapport rendu public en mars 2011, ajoutant que « la manière dont l'humanité gère, ou gère mal, le potentiel de la nature, notamment les pollinisateurs, définira en partie notre avenir collectif au cours du XXI<sup>ème</sup> siècle ».

En Corse, la tradition apicole existe depuis des milliers d'années.

L'AOP Mele di Corsica, obtenue en 1998, a accentué la notoriété du miel Corse, modernisé l'activité apicole et permis le développement de la filière. Plus de 160 installations d'apiculteurs en AOP exploitent 21 000 ruches réparties sur l'ensemble du territoire, pour une production de miel estimée à 240 tonnes par an depuis 2017, alors qu'elle était de 345 tonnes il y a quelques années.

En effet, depuis plus de 10 ans maintenant, les colonies d'abeilles insulaires sont menacées, confrontées à des problématiques toujours plus aiguës, ayant de graves conséquences sur l'ensemble de la filière apicole.

En cause principalement : le changement climatique et l'alternance de phénomènes météorologiques intenses, qui ne font que s'amplifier. Mais aussi, le varroa destructor, le cynips ravageur du châtaignier, et surtout le risque de voir arriver, le frelon asiatique, l'Aethina tumida, coléoptère qui fait des ravages dans le sud de l'Italie.

En 2021, les apiculteurs corses estiment une perte de 25 % à 30 % du cheptel des abeilles et une baisse de 50 % à 60 % de la production, avec l'obligation de recourir au nourrissage des abeilles depuis 2017.

Cette année encore, la sécheresse perdurant, les apiculteurs auront beaucoup de mal à produire du miel ce printemps. Pire encore, l'état des colonies insulaires n'ayant pas permis d'entreprendre les indispensables travaux d'élevage et de renouvellement des reines, les cheptels sont d'ores et déjà en difficulté pour l'année prochaine.

Devant le risque de voir disparaître cette filière, les apiculteurs ont lancé un appel solennel afin d'obtenir une aide d'urgence pour maintenir la qualité des cheptels mais aussi le devenir des exploitations.

Un monde sans abeilles n'est tout simplement pas envisageable. Car sans abeilles, il n'est plus de biodiversité. Sans abeilles, c'est la flore et la faune qui disparaissent peu à peu.

- L'avenir des abeilles corses et de notre apiculture mérite la plus grande attention et la mobilisation de tous.
- Il est de notre devoir de lutter contre la disparition de l'apis mellifera mellifera Corsica et de soutenir notre filière apicole et il est de notre responsabilité de maintenir pour les générations futures une véritable biodiversité à laquelle les abeilles contribuent grandement.
- Face à cette situation d'urgence qui menace l'abeille Corse, quelles mesures de soutien pérennes envisagez-vous pour soutenir et sauvegarder la filière ?

Je vous remercie.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci, Mme la conseillère.

La parole est à l'exécutif.

**M. Dominique LIVRELLI**

Merci, Madame la Conseillère, pour cette question qui met en lumière la difficile situation des apiculteurs corses.

Depuis quelques années, la production de miel en Corse est en diminution permanente comme l'illustrent des irrégularités contrastées entre les différentes miellées d'une année à l'autre. En effet, en 2003, puis en 2007 et encore en 2017, les différents problèmes climatiques (sécheresse, pluies intenses, tempêtes...) ont impacté les exploitations mais les apiculteurs ont réussi à y faire face. La crise sanitaire qui a touché la châtaigneraie a également entraîné des pertes conséquentes.

Toutefois, il est également à noter que, depuis 2012 et en dehors de ces raisons spécifiques, les rendements diminuent sur l'ensemble de la production de miel de Corse sans que cela ne s'explique, mettant en situation critique les exploitations apicoles du territoire.

Ainsi, en 2020, les apiculteurs ont été confrontés à l'effondrement de près de 75% de la production des miels de « Printemps » et de « Maquis de Printemps », situation jamais rencontrée depuis l'obtention de l'AOC Miel de Corse - Mele di Corsica en 1998.

Devant l'effondrement de ces rendements, les jeunes agriculteurs mais également les exploitations déjà bien installées se sont retrouvées en grande difficulté, après des années difficiles de baisse de production et de pertes de cheptel.

Afin de répondre à cette crise sans précédent, une aide d'urgence de plus de 300 000€, basée sur la perte de production en AOP a été mise en place par la Collectivité de Corse au travers de l'ODARC.

En parallèle, un comité scientifique et technique apicole a été mis en place par l'ODARC avec le Syndicat AOP Miels de Corse.

En partenariat avec l'INRAE, l'Université de Corse, l'Office de l'Environnement, l'Institut Technique et Scientifique de l'Apiculture (ITSAP) notamment, ce comité a pour objectif d'identifier les facteurs liés aux conditions de l'environnement, à l'apiculteur et aux abeilles qui ont un impact sur les miellées irrégulières et la baisse de production de miel. Afin de mener ces travaux, l'ODARC a employé un CDD dédié à ces missions et a intégré trois stagiaires pour mener des enquêtes de terrain et des études notamment sur les pratiques des apiculteurs, les aspects phyto-sociologiques, les paramètres météorologiques et les données de production spécifiques aux emplacements exploités.

En complément, l'ODARC accueille le Syndicat AOP Miel de Corse au pôle de compétences d'Altiani au sein duquel un espace « ruchers », un laboratoire de sélection et de multiplication de l'abeille corse et une miellerie lui sont mis à disposition. De plus, l'ODARC accompagne, dans le cadre du plan ambition, les activités menées par le syndicat en allouant annuellement une subvention de 320 000€.

Enfin, dans le cadre du FEADER, une aide à la pollinisation de 18€ par ruche est mobilisable par les apiculteurs en AOP dès lors qu'ils respectent certaines pratiques de transhumance.

Comme vous pouvez le constater, l'engagement de la Collectivité de Corse au travers de l'ODARC auprès des apiculteurs corses est très important, conscient de l'importance de cette filière pour l'agriculture et la biodiversité de la Corse.

Aujourd'hui, force est de constater que les difficultés rencontrées par les apiculteurs ne sont plus conjoncturelles et, même si des travaux de recherche ont

débuté, ils ne permettront pas de régler la situation à court terme. Il est donc important de réfléchir à de nouvelles pistes d'accompagnement des exploitations apicoles existantes.

Tout d'abord, dans le cadre des travaux de rédaction du prochain volet Corse du Plan Stratégique National, l'ODARC a d'ores et déjà intégré la poursuite de l'aide FEADER à la pollinisation.

Celle-ci sera relevée à 20€ par ruche et le cadre permettant sa mobilisation sera allégé de façon à permettre au plus grand nombre d'apiculteurs de pouvoir mobiliser cette aide. Ce sont ainsi près de 1,5 M€ qui seront directement dédiés à la filière sur la prochaine programmation.

En parallèle, une analyse sur la possibilité de notifier un régime spécifique d'aide à l'élevage/nourrissement est à l'étude à l'ODARC. En effet, en dehors d'une aide exceptionnelle dans le cadre du régime de minimis, aucun dispositif réglementaire existant ne permet d'accompagner les surcoûts engendrés par le maintien en état des colonies dans un contexte de pénurie de production de miel persistant et durable. Le montant et les conditions d'obtention de cette aide feront l'objet d'échanges avec les acteurs de la filière et dépendront des modalités réglementaires et des financements disponibles.

Enfin, il semble indispensable de mettre en place un moratoire de l'installation dans cette filière, à l'instar de ce qui avait été fait en filière castanéicole lors de l'apparition du Cynips. En effet, cette situation est déjà très difficile à surmonter pour les exploitations dont l'assise économique et la maîtrise technique sont sécurisées. Les jeunes installations, dont les investissements sont très importants, sont, elles, menacées à très court terme. Il semble déraisonnable, dans ce contexte, de poursuivre la politique d'installation en apiculture tant qu'une perspective plus favorable ne le permette à nouveau.

Je tenais également à remercier in fine les apiculteurs, et le syndicat AOP miel.

Je vous remercie.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci pour votre réponse. On peut passer à la question suivante. Mme BRANCA, vous avez la parole.

\* **Question n° 2022/O1/030 - État des routes dans la vallée de la Casaluna**, posée par Mme Marie-Claude BRANCA au nom du groupe « Core in Fronte »

**Mme Marie-Claude BRANCA**

O Sgiò Presidenti,

In tutti i rughjoni di Corsica, monda stradi sò in cattivu statu è rapresentani un priculu pà tutti.

Oghji, vulemu prisintà u prublemu chì ci ani posti l'eletti è l'abitanti di a vadda di Casaluna.

Dans le cas présent, les 7 communes de Vallerustie (Carticasi, Cambia, San-Lurenzu, Rusiu, Erone, Lanu, Aiti) sont aujourd'hui desservies par des routes obsolètes et dangereuses.

La D39 au départ de l'intersection avec la T20 (Pont sur le Golu) jusqu'à Carticasi est l'axe principal de la vallée de la Casaluna. Cette route empruntée par de nombreux usagers, chaque jour, est devenue difficile au cours de ces dernières années. Elle est également dangereuse par la présence quotidienne de nombreux camions sur cet axe routier. Malgré quelques interventions sporadiques, l'état général de la route laisse à désirer avec de nombreux manquements : pas de barrières de sécurité dans les endroits dangereux, pas de lignes blanches, des évacuations d'eau de pluie manquantes ou non entretenues...). A cela s'ajoute le pont de la Casaluna, détruit lors des intempéries du 24 Novembre 2016 et toujours pas reconstruit.

Les D139 et D239, d'une longueur de 7,3 km, desservant Rusiu et Erone sont dans un état indigne et à la limite du praticable. Le village de Lanu est également desservi par la D239 sur 2 km au départ du Pont de Lanu. Là aussi une sécurisation de la chaussée s'impose pour accéder en toute sécurité au village.

Certaines portions de routes faisaient partie de l'ancien réseau du Conseil Général qui, aujourd'hui, n'est pas encore intégré au réseau territorial. Comme vous le savez, les potentiels travaux à réaliser sont trop lourds pour des communes ou des intercommunalités.

Avemu intesu di chì sariani privisti i travaddi in su rughjonu. Cì pudeti di s'idda c'hè una data pricisa è un prugrammu pricisu pà sti travaddi impurtantissimi pà la ghjenti d'issu locu.

Vi ringraziemu.

**M. Hyacinthe VANNI**

À ringrazià vi.

A parolla à l'esecutivu.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Vi ringraziu pè a vostra quistione.

Nous parlons donc de la vallée de la Casaluna et plus particulièrement des 7 communes de la Pieve de Vallerustie (Aiti, Carticasi, Cambia, Erone, Lanu, Rusiu et San Lurenzu).

Un mot pour rappeler que la situation est difficile dans cette Pieve, mais elle l'est aussi dans d'autres régions de Corse. Je ne reviens pas sur la situation du réseau routier actuel et notamment, mais pas seulement, de l'ancien réseau routier départemental singulièrement celui de Haute-Corse ; une situation historique qui n'est pas réglée au moment où nous parlons et qui est aggravée objectivement par des contraintes naturelles dans le Cismonte, en particulier à cause de la présence d'amiante naturelle rendant les travaux beaucoup plus contraints au plan réglementaire et beaucoup plus coûteux.

Je rappelle également qu'au moment où nous parlons, il y a une distorsion entre nos besoins de remise en état d'un certain nombre de réseaux routiers et les moyens que nous pouvons mobiliser, notamment parce que les grands instruments de contractualisation prévus avec l'Etat ne sont pas finalisés et cela sera un des objets de la discussion stratégique à venir.

Je veux quand même insister là-dessus car ce n'est pas une question seulement technique, c'est une question fondamentalement politique.

Je vous rappelle par exemple et cela a un lien avec l'ensemble de la réflexion, que nous avons eu des discussions extrêmement tendues avec l'ancien Préfet de Corse, qui considérait qu'il n'était pas nécessaire d'investir sur les réseaux routiers départementaux pour des raisons de rentabilité économique.

Nous défendons pour notre part une vraie vision politique de nos transports intérieurs, de la revitalisation des zones rurales et de montagne. Cette analyse politique sera déclinée ensuite dans un document stratégique : la Programmation Pluriannuelle des Investissements, que nous allons finaliser ensemble, en entamant la discussion,

notamment sur le financement, avec l'Etat afin d'apporter des solutions à la hauteur des enjeux.

Ceci étant précisé, et pour entrer directement dans le sujet de la question sur une région particulièrement impactée, on peut citer :

- Des marchés de revêtement,
- Des marchés de maintenance,
- Un inventaire patrimonial des ponts et des murs en cours ; cela n'avait jamais été fait sur les ouvrages d'art et cela nous a conduits à intervenir en urgence sur des situations qui n'étaient pas pré-identifiées et qui auraient pu conduire à des incidents et accidents graves. Nous sommes intervenus dans plusieurs régions et notamment dans la région de la Castagniccia et dans la région du Cap Corse,
- Des marchés d'études,
- Des marchés d'entretien spécifique en cours de consultation,
- Des visites de terrains ; moi-même et le Conseil exécutif, les services, en concertation avec les élus intercommunaux et maires.

L'idée est d'engager des travaux réalistes et efficaces avec une hiérarchisation des priorités.

Concernant la Pieve dont vous parlez, vous demandez quel est l'état concret des travaux prévus ou réalisés.

Sur l'ex RD39, il y a eu une reconstruction après l'effondrement partiel d'un mur de soutènement ; quant aux travaux de maintenance réalisés depuis 2 ans ou en cours de programmation, ils s'élèvent à 1,6 millions d'euros, comme en atteste la liste de travaux en annexe.

Sur les investissements, sur l'ex RD39, les travaux à Carticasi, sur une longueur de 5 kilomètres, des travaux de modernisation ont été entrepris l'année dernière pour un coût de 1,8 millions d'euros HT et nous engagerons les travaux de revêtement dans les semaines à venir pour un montant de 700.000 €, travaux qui seront programmés lors de la prochaine CAO mi-mai 2022. Donc un coût total d'opérations et d'engagements d'ores et déjà acté et en partie réalisé pour 2,5 millions d'euros HT.

Un focus particulier sur le pont de la Casaluna. Celui-ci a été emporté, vous le savez, par la grande crue de 2016, il était configuré par rapport à une hypothèse de crue centennale de 150 m3. Les impératifs règlementaires actuels imposent de construire le nouvel ouvrage par rapport à une hypothèse de crue centennale de 640 m3.

La première hypothèse de travail qui a été retenue était celle de reconstruire, sur le même site, le pont qui avait été détruit. Cette hypothèse a été écartée car elle ne permettait pas de répondre aux hypothèses de crue centennale, puisque l'on aurait pu aller au maximum à 175 m3. Dès lors que l'on aurait écarté le premier site, il aurait fallu donc en trouver un deuxième.

Il s'agit néanmoins du seul site permettant de reconstruire un pont, plus large et moderne, plus adapté, intégrant les contraintes règlementaires est en aval de l'ancien ouvrage.

Dès lors se pose la question de conserver ou pas les pylônes et les vestiges de l'ancien pont.

Ces vestiges ne font l'objet d'aucun classement patrimonial. Il n'en demeure pas moins qu'il y a un attachement patrimonial objectif d'habitants de la région à cet ancien pont.

L'hypothèse privilégiée était de voir s'il y avait des possibilités de travaux de consolidation et de confortement, y compris du nouveau pont, permettant de conserver les vestiges.

Au terme des études réalisées, la réponse actuelle des experts est que l'on ne peut pas conserver les anciens vestiges, sauf à faire peser un risque majeur en cas de crue centennale sur le nouveau pont.

Cette analyse est confirmée et reprise par la DDTM.

Il y a eu ensuite une mobilisation sur place, le Conseil exécutif y était représenté, j'ai redit aux gens mobilisés que je comprenais leur attachement à ce pont mais que s'il n'y avait pas d'autres solutions techniques, on ne pourrait aller que vers une destruction.

Il faut prendre une décision, je le redis devant votre Assemblée, si possibilité il y a, nous allons aller au bout des expertises techniques, s'il y a une possibilité de conserver les vestiges de l'ancien pont, y compris dans le cadre d'une mise en valeur patrimoniale, on le fera ; s'il n'y a pas de possibilité, je prendrai la responsabilité de faire procéder à la destruction des vestiges.

Je ne peux pas, ni politiquement, ni financièrement, ni juridiquement, prendre la responsabilité de conserver un ouvrage en partie détruit qui ferait peser un risque majeur sur le nouvel ouvrage et sur les usagers ! Il faut donc l'entendre, et il faudra donc prendre les décisions qu'il y a à prendre.

Un dernier mot, il y a urgence car vous me demandez le montant des investissements sur ce nouveau pont dont la vallée à un besoin absolu, on a mis 3 millions d'euros HT pour le nouvel ouvrage, intégré, fonctionnel, supportant le passage des camions, etc. Et cela a été financé grâce au PEI ; il y a donc un impératif de programmation car on ne peut pas se permettre de perdre ce financement !

Donc, je crois que j'ai été clair de ce côté-là. Je resterai à l'écoute de l'ensemble des acteurs de terrain et si nécessaire, on refera une nouvelle réunion sur site pour prendre des décisions qu'il y a à prendre.

Dernier mot, dans le secteur Rusiu, Erone Lanu et Aiti (rive gauche de la Casaluna), concernant les ex RD 139 et 239, il est envisagé de traiter l'itinéraire avec des techniques adaptées à ces sections de montagne ; une étude est en cours pour lancer les travaux en 2023.

En conclusion, Madame la Conseillère, nous sommes sur un total de travaux d'ores et déjà réalisés et en cours de 7 millions d'euros HT depuis le début de la mandature sur le réseau routier de la vallée de la Casaluna ; il y a donc eu un engagement significatif, qui ne permet pas d'être au niveau attendu par les populations, mais qui démontre bien notre intérêt pour cette Pieve de l'intérieur, comme pour l'ensemble des régions de l'intérieur et de montagne de l'île.

Je vous remercie.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci, Monsieur le Président.

La question suivante est posée par Madame LE BOMIN. Vous avez la parole, chère collègue.

\* **Question n° 2022/O1/025 - Quel avenir pour les eaux d'Orezza**, posée par Mme Vanina LE BOMIN au nom du groupe « Avanzemu »

**Mme Vanina LE BOMIN**

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

Vous avez signé, le 3 juin 2021, deux actes notariés garantissant à la CdC la pleine propriété des moyens de production des Eaux d'Orezza, après des mois d'une négociation très difficile.

L'histoire, nous la connaissons.

Un bien public laissé à l'abandon, comme, hélas, tant d'autres par le pouvoir politique de l'époque. Un entrepreneur, originaire de la région, qui décide d'investir son argent et son savoir-faire, une réussite économique et sociale, et une eau dont la renommée franchit nos frontières.

Nul ne saurait contester à Monsieur MORRACHINI la réussite totale de son pari, et, pour ceux qui l'ont connu, l'attachement qu'il portait à sa région. Quand il décède, ce sont son épouse et sa fille qui reprennent les rênes de l'entreprise.

J'étais conseillère départementale quand j'ai eu connaissance de la fin prochaine de la convention qui liait les deux parties alors que nul n'en faisait état au Conseil Départemental.

Je me suis alors rendu compte que le pouvoir politique s'était, encore une fois, désintéressé de la chose, au point d'avoir laissé l'exploitant construire des équipements structurants sur une parcelle privée, de ne pas avoir exigé les bilans et comptes de la société, et d'avoir laissé l'exploitant ne pas payer sa redevance pendant trois années consécutives.

Sans parler de l'avenant sorti du chapeau par Madame Mora à quelques jours de l'échéance, prolongeant la convention, avenant signé de la main de M Paul GIACOBBI, Président du Conseil général de l'époque, mais dont les services n'avaient aucune trace.

Vous avez donc hérité, en 2018, d'une situation peu claire et d'un partenaire plutôt coriace. Vous êtes arrivés, au terme de trois ans et demi, à trouver un accord sur la compensation financière pour les biens de reprise et surtout pour la parcelle en question.

Cependant, vous avez dû concéder à Madame MORA un nouveau délai de quatre ans d'exploitation. Vous y avez été contraint par la négociation mais aussi par le retard pris, dans le travail sur le cahier des charges du futur contrat d'exploitation.

Le protocole d'accord fait état de divers objectifs, notamment sur le plan des emplois et des retombées économiques et sociales pour la région. Qu'en est-il, à l'heure actuelle ?

En outre, vous vous êtes engagés à fournir à notre assemblée un rapport annuel relatif à la mise en œuvre de l'exploitation des Eaux d'Orezza et des conventions de partenariat. Pouvons-nous envisager, Monsieur le Président, la présentation de ce rapport avant la fin du premier semestre 2022 ?

D'autre part, vous n'êtes pas sans savoir qu'en 2024, la loi imposera à tous les fabricants, le bouchon solidaire sur les bouteilles. Par conséquent, toute la chaîne d'embouteillage devra être modifiée.

Si ce n'est déjà fait, je doute que Madame MORA prenne à sa charge cet investissement alors que son contrat viendra à échéance quelques mois plus tard. Comment comptez-vous anticiper cette obligation ?

Enfin, Monsieur le Président, au vu de la complexité du dossier, de son importance économique et sociale mais aussi symbolique, dans ce qu'il représente pour l'ensemble du Peuple Corse, nous vous demandons la mise en place d'un comité de pilotage dédié avec la participation de tous les groupes de notre Assemblée.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Madame la Conseillère territoriale, cara amica,

Merci pour votre question. Vous avez refait l'historique de ce dossier, vous le connaissez bien, nous le connaissons bien. Nous l'avons suivi et nous avons considéré ensemble, y compris d'ailleurs avec d'autres membres de l'Assemblée de Corse lors de la mandature précédente et lors de celle-ci, qu'il s'agissait d'un dossier stratégique et qu'il convenait d'essayer de rattraper ce qui n'avait pas été fait et surtout d'envisager l'avenir de façon sereine par rapport aux enjeux économiques, sociaux, de développement de l'intérieur que nous avons identifiés.

Je rappelle que nous sommes en l'état d'un contrat de location-gérance, reconduit, négocié de haute lutte dans des conditions difficiles, mais au terme d'une négociation qui nous a permis à l'époque de considérer que l'essentiel des intérêts que la Collectivité de Corse a vocation à défendre est d'abord l'intérêt public, puis ensuite, indirectement, l'intérêt économique et social des salariés et de la région qui accueille les eaux d'Orezza ; un contrat donc qui a préservé ces intérêts et qui arrivera à expiration vous l'avez rappelé, le 23 février 2025.

Très rapidement et sans entrer dans le détail, ce contrat prévoit que la SNEEMO doit réaliser le pompage, le transport, le traitement, l'embouteillage de l'eau au moyen de moyens adaptés et répondant aux normes.

La Collectivité doit de son côté prendre à sa charge tous les gros travaux et toutes les grosses réparations des biens loués, la SNEEMO en assurant l'entretien courant.

A l'issue de ce contrat de location-gérance, les biens et matériels nécessaires indispensables à l'exploitation, achetés par la SNEEMO, feront l'objet d'un rachat par la Collectivité de Corse, y compris, vous vous rappelez qu'il y avait la question des biens indispensables qui avaient été construits sur une parcelle qui n'appartenait pas à la Collectivité de Corse. Nous avons réglé cette question dans le cadre des négociations que nous avons eues. De même, et c'est une clause de sécurisation, aucun bien nouveau ne pourra être incorporé durant la dernière année d'exploitation sans accord explicite de la Collectivité de Corse.

Concernant le suivi de l'exécution, la transmission du bilan de l'exploitation doit nous être faite, dès qu'elle le sera, elle sera communiquée à l'Assemblée de Corse, premier élément de réponse à une des questions que vous avez posées.

En ce qui concerne le suivi, la DGA en charge du patrimoine, des moyens généraux et de la commande publique a mis en place un dispositif étroit de suivi de la mise en oeuvre de la convention de location/gérance et du contrôle du respect par la SNEEMO de ses obligations.

Des réunions régulières sont tenues notamment pour examiner les travaux à réaliser ; à titre d'exemple, les travaux en cours d'instruction ou de réalisation sont :

- Le changement des gouttières,
- La réflexion de l'étanchéité des toits,
- La réalisation des travaux de confortement des murs de soutènement de réseau pluvial,
- La construction d'une station d'épuration et de traitement des eaux.

Par ailleurs, la Collectivité de Corse a été sollicitée sur la réalisation d'un second forage, mais cette question relève d'une décision stratégique d'accroissement de la capacité de production et de la soutenabilité de cet accroissement.

C'est donc bien sûr une décision qui a vocation à être discutée et validée par l'Assemblée de Corse, deuxième élément de réponse à votre demande de mise en perspective d'un Comité de pilotage.

Ces points font l'objet d'un suivi en lien avec le directeur de la SNEEMO, les avocats de Madame Mora, dont vous avez rappelé qu'elle est notre interlocutrice, et qu'il y a la part de difficultés dans le dialogue que nous essayons de nouer avec elle.

Par ailleurs, les services de la Collectivité de Corse ont reçu les représentants des salariés, ils se sont rendus sur site avec eux, y compris tout récemment, afin d'évaluer au contradictoire des salariés, ce qu'ils considéraient être les besoins et les travaux à réaliser. A cette occasion, ils nous ont saisis de la problématique de la réglementation en cours d'évolution sur les bouchons solidaires.

S'agissant du remplacement des machines, le contrat est clair, la SNEEMO doit les remplacer si nécessaire, dès lors qu'elles sont indispensables à l'exploitation que la SNEEMO doit garantir.

Là aussi, nous aurons donc un droit de regard, et nous aurons la possibilité de les considérer comme des biens de reprise à la fin de l'exploitation.

Concernant la clause novatrice que nous avons introduite, c'est-à-dire, la contribution de la SNEEMO à la vie économique et sociale de la région et des différentes associations, je rappelle que la SNEEMO a l'obligation (du moins elle s'est engagée) de verser une somme de 130.000 euros et 100.000 euros par an les années suivantes ; nous avons tenu à ce qu'il n'y ait pas un droit regard, ni une immixtion de la Collectivité de Corse sur le choix des associations, certaines se sont rapprochées directement de la SNEEMO, par exemple l'association « *terra è ghjente d'Orezza* » ; nous savons qu'elle a saisi directement la SNEEMO et nous aurons l'occasion de faire le bilan du respect de cet engagement lors de l'évaluation annuelle.

Je termine en disant que je suis tout à fait favorable à votre proposition d'un Comité de pilotage, je pense même qu'il est indispensable. Je vous propose que nous l'organisions sur le modèle de celui de Petrapola en intégrant les spécificités du dossier « source d'Orezza ».

Je précise que notre objectif est clair, qu'il est difficile au plan juridique et qu'il justifie d'autant plus l'institution de ce Comité de pilotage ; notre idée est bien que ce contrat de location-gérance soit la dernière étape d'une transition, une transition qui doit nous conduire à identifier un modèle juridique, économique et social pérenne, et qui va nous permettre de concilier l'ensemble des enjeux stratégiques. Le chemin y

compris au plan juridique est difficile, vous savez que les avocats divergent, là aussi je souhaite que nous choissions ensemble et que nous fassions le choix le plus adapté.

Donc, oui sur le Comité de pilotage, nous nous voyons très vite pour en définir le périmètre, le contenu, et pour l'installer.

Je vous remercie.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci pour cette réponse complète.

Question suivante posée par M. Jean-Marc BORRI.

\* **Question n° 2022/O1/028 - Fragilité du système des urgences en Corse**, posée par M. Jean-Marc BORRI au nom du groupe « Fà Populu Inseme »

**M. Jean-Marc BORRI**

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

L'épidémie de COVID-19 a mis en exergue la fragilité de notre système de santé, qui se trouve aujourd'hui sous pression, face à l'ampleur de la demande de soins.

La Corse n'est malheureusement pas épargnée par ces difficultés structurelles, dues notamment à l'insularité, aux difficultés budgétaires de nos structures hospitalières ainsi qu'au retard historique que connaît notre territoire en matière d'infrastructures de santé. Ajoutant à cela la persistance de la crise COVID qui a frappé la Corse de plein fouet, mais aussi la problématique des déserts médicaux : les services d'urgence, notamment de Bastia et d'Aiacciu, se trouvent dans une situation d'extrême tension.

Les soignants, qui sont en première ligne depuis maintenant deux ans, sont confrontés à des difficultés quotidiennes grandissantes, avec pour conséquence un nombre important de personnels en arrêt maladie, et de nombreuses démissions.

Cette situation critique vient augmenter la charge de travail du personnel, dégradant fortement leurs conditions de travail ainsi que le bon fonctionnement des services. C'est d'autant plus inquiétant au regard de la saison estivale qui arrive.

Le personnel soignant n'est de ce fait plus en mesure d'exercer de manière sereine, ayant de graves répercussions sur la prise en charge des patients.

A ce manque de moyens humains, s'ajoute aussi le manque de moyens matériels.

Cette situation n'est pas acceptable.

C'est pourquoi, Monsieur le Président, il nous semble indispensable que le Gouvernement entende le cri d'alerte de nos personnels soignants.

En ce sens, pouvez-vous nous dire si des solutions, à court, moyen et long terme, ont été envisagées par ce dernier, afin de pallier ces trop nombreuses difficultés ?

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. La parole est à l'Exécutif.

**Mme Bianca FAZI**

Monsieur le Conseiller,

Je vous remercie pour votre question qui me donne l'occasion d'évoquer la situation des urgences en Corse, notamment sur Aiacciu, que je connais bien.

La crise COVID, vous l'avez dit, a été un révélateur des difficultés que connaît l'hôpital public depuis de nombreuses années, mais plus largement, elle a révélé la fragilité de notre système de santé tout entier.

Vous le savez en Corse, plus qu'ailleurs, nous souffrons dans ce domaine d'un retard structurel historique.

Alors, oui, je vous le confirme, les personnels soignants aux urgences d'Aiacciu et de Bastia sont à bout de souffle. Ils sont épuisés par les deux ans de crise Covid que nous venons de connaître et qui n'est pas encore terminée. Ils se sont mobilisés sans relâche, mais ils n'y arrivent plus.

Ils n'y arrivent plus car, à la crise liée au Covid, se sont rajoutés des besoins de prise en charge croissants de la population pour qui les urgences sont souvent l'unique solution, mais qui oublie que la vocation première des urgences est de faire des urgences.

Aujourd'hui, on dénombre une augmentation d'activité sur une année de près de 25 % (24,7 % exactement) sur l'hôpital d'Aiacciu.

Comme partout sur le territoire national, la situation des urgences est aujourd'hui extrêmement tendue. Les personnels paramédicaux m'ont confié leur épuisement et leurs inquiétudes ; à Ajaccio plusieurs d'entre eux sont en arrêt de maladie, en burn out.

Cela entraîne des vagues de démissions inédites des personnels médicaux et paramédicaux.

À titre d'exemple, au niveau médical sur l'hôpital d'Ajaccio, nous devrions être 16 ETP, c'est-à-dire 16 temps plein aux urgences ; nous sommes actuellement 5,5 ETP, le reste étant assuré par des intérimaires. Cela entraîne une désorganisation au niveau des urgences, mais de facto, une désorganisation de tout l'hôpital et de tous les services hospitaliers. Les urgences étant en souffrance, les services sont également en souffrance.

La réponse que devait apporter le Ségur de la Santé n'a pas été à la hauteur des attentes des personnels et des enjeux, il a généré « déception, frustration et colère ».

Et la loi Rist n'a fait que renforcer la problématique en entraînant une fuite des intérimaires. Ce constat est aujourd'hui partagé par l'ensemble de la communauté des soignants.

Nous sommes inquiets, très inquiets, d'autant plus à l'approche de la saison estivale avec l'afflux de population que nous connaissons.

À la différence d'autres territoires qui ont été contraints de fermer leur service des urgences, sur tout le national comme vous le savez, nous ne pouvons envisager ce type de solution. Nous sommes les seuls recours en cas d'urgences vitales.

Face à ce constat, nous avons besoin de solutions concrètes et rapides.

Nous avons alerté à plusieurs reprises le gouvernement sur la situation des urgences et plus spécifiquement sur l'hôpital public en Corse, et encore récemment dans un courrier signé par le Président du Conseil exécutif de Corse à l'attention de M. Olivier VERAN, Ministre de la Santé, qui par ailleurs n'est jamais venu sur notre île depuis qu'il a été nommé...

Nous sommes actuellement en discussion avec l'ensemble des soignants, médicaux, paramédicaux, libéraux, direction de l'hôpital et l'ARS de Corse afin que rapidement nos premières propositions soient validées.

Mais au-delà de ces réponses à l'urgence, c'est tout le système de santé qu'il faut à présent repenser. Je vous renvoie au Livre blanc des Régions de France, qui privilégie une solution d'aménagement médical du territoire, ce qui suppose un élargissement des compétences et des responsabilités des collectivités.

En Corse, forts de notre gestion pragmatique lors de la crise sanitaire du Covid, qui a démontré notre réactivité dans ce domaine, nous avons constaté l'efficacité d'une approche au plus près du terrain, de la réalité des acteurs et des besoins des populations.

Ce bilan a été partagé en mars dernier par l'ensemble des acteurs à l'occasion des Assises de la santé, et nous sommes arrivés à la conclusion qu'il faut rapidement engager la réflexion sur l'autonomie dans le domaine de la Santé.

A ringrazià vi !

**M. Hyacinthe VANNI**

Donc nous avons terminé notre série de questions orales.

Je vous propose qu'on suspende 5 minutes, de façon à reprendre nos travaux en faisant l'appel et en ouvrant la session.

Donc 5 minutes de suspension et on reprend.

**La séance est suspendue à 11 h 20 et reprise à 11 h 35.**

**M. Hyacinthe VANNI préside la séance.**

**M. Hyacinthe VANNI**

Donc, on va faire l'appel. Monsieur LUCCIONI, vous avez la parole pour faire l'appel.

**M. Don Joseph LUCCIONI, Secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des conseillers.**

**M. Hyacinthe VANNI**

A ringrazià vi. Donc le, le quorum est atteint.

**Ouverture de la séance à 11 h 40.**

**M. Hyacinthe VANNI, Vice-Président, préside la séance en remplacement de Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS.**

**M. Hyacinthe VANNI**

Je rappelle qu'il faut faire parvenir les pouvoirs au secrétariat général, puisqu'apparemment on n'a pas tous les pouvoirs de tous les absents, à moins qu'ils ne soient présents après, donc on vérifiera.

Donc, la session est ouverte.

Je vais donner la parole au Président du Conseil exécutif qui va faire un discours introductif.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Merci.

Je salue la Présidente de l'Assemblée de Corse, vous l'avez dit, elle est retenue devant le Conseil des régions, où elle est rapporteuse d'un important rapport consacré notamment à la prise en compte attendue de l'insularité. Donc bien sûr, nous sommes à ses côtés politiquement et par la pensée dans ce moment important pour la Corse.

Mesdames et Messieurs les élus, Chers collègues,

Cette session de l'Assemblée de Corse se tient donc, hasard du calendrier, quelques jours après l'élection du président de la République ; élection déterminante dans le système politique français et donc déterminante aussi pour toutes les raisons que nous connaissons pour le présent et l'avenir de la Corse.

Au terme de ce suffrage, Emmanuel MACRON a été réélu Président de la République française, au terme d'un 2<sup>ème</sup> tour qui l'opposait à Madame Marine LE PEN.

Comme c'est la règle en démocratie, j'adresse mes félicitations au Président de la République pour ce nouveau mandat qui lui a été confié par le peuple français et par le suffrage universel.

Au-delà de ce résultat électoral et de ses conséquences politiques, je souhaite revenir un instant sur les chiffres du second tour en France, mais également dans notre île.

À l'échelle de la France, Emmanuel MACRON atteint certes un score plus élevé que certaines projections, y compris dans les tous derniers jours avant le scrutin,

ne le laissaient prévoir. Mais ce résultat, facialement bon, ne peut pas conduire à oublier que son résultat est globalement en retrait en pourcentage et on voit, par rapport à l'élection de 2017, que le scrutin a également été marqué par une abstention record depuis 1969, ainsi que par plus de 3 000 000 de votes blancs ou nuls.

Emmanuel MACRON a gagné. Sa victoire ne souffre aucune contestation, mais elle n'empêche pas d'attirer l'attention sur ces résultats et de rappeler également que, entre 2022 et 2002, le représentant, ou la représentante du Front national est passée à l'élection présidentielle d'un score au 2<sup>ème</sup> tour de 17 % en 2002 à un score de 42 % en 2022, et ce score interroge doublement :

D'abord au fond, sur les raisons de cette progression de l'extrême droite, parce que je considère que Marine LE PEN reste une candidate d'extrême droite.

Il interroge également sur la stratégie politique électorale qui a été mise en œuvre. Je citerai simplement, pour nourrir la réflexion, la remarque de Lionel JOSPIN, qui lui était resté à la porte du 2<sup>ème</sup> tour en 2022, mais qui dans une interview dans la presse écrite, indiquait qu'Emmanuel MACRON et ses soutiens politiques avaient tout fait pour, je le cite, « que se reproduise au 2<sup>ème</sup> tour le face-à-face ultime avec une extrême droite qu'il jugeait plus facile à vaincre ».

Quoi qu'il en soit, ces chiffres confirment que la France est confrontée à une grave crise politique, économique, sociale et sociétale.

Et que, au-delà des frontières de la France, l'Europe et le monde se retrouvent pris aujourd'hui dans une logique à la fois de tensions, de conflits, de risques majeurs, y compris dans le domaine environnemental et climatique, et que ce cumul de contraintes et de crises conduit donc à une situation extrêmement difficile et extrêmement inquiétante.

Au-delà de l'élection présidentielle, il est donc évident que pour le Chef de l'État ainsi réélu et son gouvernement, qui sera désigné dans les heures ou jours à venir, un changement radical non seulement de politique, mais aussi de rapports au pays et au peuple, sans doute également aux différentes forces politiques qui représentent la diversité du paysage politique français, un changement radical donc s'impose, sauf à ce que les mois et les années à venir ne débouchent en France sur des tensions majeures et une situation ingouvernable.

Il me semble que ce constat est encore plus vrai en Corse, surtout si on regarde la façon dont la question corse a été traitée lors du premier quinquennat d'Emmanuel MACRON ; je dirais plutôt la façon dont la question corse n'a pas été

traitée, ou, pour être plus précis encore, comment la question corse a été mal et radicalement mal traitée.

Disons-le ici aussi et constatons-le, Marine LE PEN est arrivée en tête en Corse, largement au soir du 2ème tour.

Je respecte ce résultat électoral. Le peuple s'est exprimé et il faut respecter le choix du peuple, y compris lorsqu'on est en désaccord fondamental avec celui-ci. Je le dis et je tenais à le dire devant votre Assemblée, je considère que ce résultat est à la fois un motif de tristesse et une forme de désaveu et d'échec pour toutes celles et tous ceux qui refusent et combattent l'extrême droite et ses idées, au premier rang desquels se situe clairement le Conseil exécutif de Corse et la majorité territoriale.

Le parti qui soutient la majorité territoriale, avait clairement appelé à n'apporter aucune voie à une candidate dont le projet, les valeurs et la vision de la société sont aux antipodes, non seulement de notre vision globale, humaniste, mais également aux antipodes de l'idéal pour lequel, avec d'autres, nous nous sommes battus depuis un demi-siècle.

Les résultats électoraux sont donc, pour nous, paradoxaux et contradictoires. Le scrutin territorial de juin 2021 a donné une majorité absolue à « Fà populu in seme », il a conduit près de 70 % des électrices et électeurs insulaires à voter en faveur de listes nationalistes. Moins d'un an après, l'élection présidentielle donne une large avance à une candidate qui se situe clairement aux antipodes de ces idées. Et je rappelle que dans les derniers jours de sa campagne, elle a eu l'occasion, premièrement, de dire qu'elle était opposée à l'enseignement des langues régionales, donc la langue corse, elle l'a considérée comme une langue régionale dans le système éducatif. Elle a eu des positions en matière de politique pénale aux antipodes de celles que nous avons toujours défendues. Et enfin, elle a clairement dit, cette candidate, ce qui est son droit mais ce qui nous conduit là encore à être en désaccord total avec elle, qu'elle était opposée à un statut d'autonomie.

Donc, nous constatons ce résultat électoral, il nous interpelle bien évidemment, il doit également nous conduire à renforcer les réponses de fond qui s'imposent et qui s'imposeront comme des antidotes puissants aux discours et aux propositions de l'extrême droite. Et ce, quelle que soit l'échéance électorale, même si, mais ce n'est pas le lieu ici, une analyse affinée de l'abstention, de celles et ceux qui s'abstiennent d'une élection à l'autre, des reports de voix, démontrent bien qu'il n'y a aucune corrélation significative entre le vote nationaliste et le vote en faveur de l'extrême droite.

Le résultat du 2ème tour des présidentielles en Corse, indépendamment de ce premier constat, est aussi, je le pense sincèrement, à titre principal, le fruit amer, vénéneux de la politique menée par l'État en Corse depuis 5 ans.

Je voudrais rappeler un instant qu'au 1<sup>er</sup> tour de 2017, les candidats MACRON et LE PEN avaient obtenu exactement les mêmes scores que lors du 1er tour de 2022 : 18 % pour Emmanuel MACRON ; 28 % pour Marine LE PEN.

Ces résultats, à l'époque, laissaient entrevoir une large victoire de la candidate Marine LE PEN en Corse.

Si Emmanuel MACRON est finalement arrivé en tête au 2<sup>ème</sup> tour en 2017, avec 51,5 % des voix, c'est à titre principal parce qu'une partie de la majorité territoriale nationaliste de l'époque a appelé à voter en sa faveur et a pu mobiliser de façon crédible et forte autour de cet appel, à partir de deux engagements du candidat MACRON en cas de victoire.

Le premier engagement réitéré par le candidat devant la famille des condamnés, c'était le rapprochement immédiat des prisonniers politiques en cas d'élection, et notamment des membres du commando dit Erignac.

Le deuxième engagement, c'était la mise en œuvre d'un pacte girondin, avec une perspective, certes insuffisante à notre sens, mais une perspective quand même de solution politique globale.

J'ai moi-même à l'époque assumé, après un débat interne à la majorité territoriale de la mandature précédente, qui nous a conduits à prendre des positions différentes, après un débat interne au sein du mouvement dont je suis issu et où des opinions différentes s'étaient également exprimées, nous avons fait et j'avais fait le choix clairement expliqué et assumé d'appeler, pour les raisons que je viens d'exposer, d'abord pour faire barrage à Marine LE PEN, ensuite pour permettre au candidat MACRON, en cas d'élection, de tenir ses promesses, notamment celle relative au rapprochement immédiat des prisonniers. J'avais donc fait le choix et assumé ce choix d'appeler à voter en faveur d'Emmanuel MACRON.

Il a été élu en 2017, nous savons toutes et tous que les engagements pris n'ont pas été tenus.

Je ne veux pas ici rouvrir des débats que nous avons eus souvent, redire ce que nous avons eu l'occasion de dire avec patience, avec abnégation, avec le souci constant de la démocratie et de sa promotion, je ne veux pas redire ici autrement que par une phrase ce qui a été la réalité des 5 années que nous venons de passer: la Corse, ses

élus, son peuple, le suffrage universel, la démocratie ont été bafoués et méprisés pendant cinq longues années.

Il a fallu l'assassinat, dans des conditions atroces et constitutives d'ores et déjà d'un scandale d'État, il a fallu donc l'assassinat d'Yvan COLONNA et une mobilisation populaire sans précédent, dans laquelle la jeunesse corse a pris une part déterminante, il a fallu donc cet assassinat et cette mobilisation pour qu'enfin le rapprochement qui était refusé pour des raisons exclusivement politiques, au mépris assumé de la volonté unanime exprimé par l'Assemblée de Corse, au mépris assumé du droit, il a fallu cet assassinat et il a fallu cette mobilisation pour que le rapprochement soit enfin mis en œuvre.

Il a fallu cet assassinat et il a fallu cette mobilisation populaire pour qu'enfin le principe d'un processus de négociation à vocation historique soit enfin acté, initié et, malheureusement, quelques jours après, suspendu.

Je rappelle que malgré les différentes sollicitations publiques en ce sens, malgré les échanges que j'ai pu avoir avec des représentants du gouvernement, le programme d'Emmanuel MACRON ou ses déclarations de campagne n'ont fait aucune référence ni à ce processus de négociation et à son contenu, ni à une solution politique globale, ni à la perspective d'autonomie de plein droit et de plein exercice voulue par une majorité de Corses et soutenue, par exemple, par l'Association des régions de France.

Comment dans ces conditions s'étonner que de nombreux Corses, et notamment dans l'électorat nationaliste, aient décidé, sans pour autant bien évidemment voter, y compris à travers un vote sanction, en faveur de Marine LE PEN ?

Comment s'étonner que de nombreux Corses aient décidé en leur âme et conscience de ne pas donner ou renouveler leur confiance à Emmanuel MACRON ?

Je signale d'ailleurs, même si comparaison n'est pas raison, que c'est exactement la même dynamique et, me semble-t-il, le même mécanisme politique qui ont conduit les départements et régions d'outre-mer, qui pour la plupart avait choisi le candidat MACRON en 2017, à le désavouer massivement en 2022.

Le premier mandat d'Emmanuel MACRON a donc été en Corse et pour la Corse, celui des occasions manquées. Je tenais à le redire aujourd'hui, au terme de ce premier quinquennat.

Ce qui s'est passé pendant 5 ans ne peut pas être oublié.

Ce qui s'est passé pendant 5 ans a été et a eu des conséquences, y compris en termes de défiance vis-à-vis de l'État, d'interrogations sur l'écoute que l'on avait à Paris pour le suffrage universel, a eu des conséquences aussi sur le sentiment de révolte qui renaît avec force dans la jeunesse, mais pas que dans la jeunesse. Il fallait donc le rappeler.

Mais avec la même force, je veux dire devant vous, je veux dire en Corse, je veux dire au gouvernement actuel et à celui qui va venir, je veux dire à Gérard DARMANIN, qui nous a expliqué qu'il serait certainement en cas de victoire d'Emmanuel MACRON, confirmé dans la mission qui lui a été donnée.

Je veux dire enfin au nouveau président de la République élu depuis dimanche dernier que, si nous gardons à l'esprit ce qui s'est passé pendant 5 ans, nous sommes plus que jamais déterminés à construire une solution politique dans un cadre démocratique par le dialogue avec Paris, le Gouvernement et l'État.

Le premier mandat d'Emmanuel MACRON a été celui des occasions manquées ; le deuxième doit être celui qui permettra de clore définitivement un cycle de 50 ans basé sur la logique de conflit et de l'abnégation de ce que nous sommes collectivement, un peuple, pour ouvrir une phase nouvelle des relations entre la Corse et l'État et nous permettre à nous, et d'abord à nous parce que c'est notre responsabilité avant celle de tous les autres, de construire une société et un pays démocratique, émancipé, rayonnant, développé au plan économique, construit sur des valeurs universelles de solidarité, de fraternité, d'ouverture sur le monde méditerranéen, l'Europe et le monde.

Oui, nous sommes aujourd'hui prêts, le Conseil exécutif de Corse, la majorité territoriale et je le pense et l'espère sincèrement, l'ensemble des forces politiques représentées dans cet hémicycle et ailleurs, nous sommes prêts à nous engager de toutes nos forces et loyalement dans le processus de négociation à vocation historique, acté oralement et par écrit à travers la signature de Gérard DARMANIN et la mienne ; Gérard DARMANIN, qui avait été mandaté à cet effet par le Gouvernement et par le Président de la République.

Nouvelle relation à construire fondée sur le dialogue, le respect réciproque et la définition et la mise en œuvre d'une solution politique globale conforme aux intérêts collectifs du peuple Corse.

La première réunion effective avait été suspendue. Je souhaite et je l'ai dit à Gérard DARMANIN, comme vous, qu'elle se tienne le plus rapidement possible.

La date qui a été actée et que je vous propose de retenir est celle du 18 ou du 19 mai, pour une première réunion à Paris entre les élus de la Corse et le ministre Gérald DARMANIN, si dans les jours à venir, à l'occasion de la formation du nouveau gouvernement, il est confirmé dans la mission qui lui a été donnée en amont de l'élection présidentielle.

J'aurai l'occasion de m'entretenir directement avec Gérald DARMANIN en amont de cette réunion et je lui redirai ce que je vous ai dit ici, et nous purgerons si nécessaire les difficultés issues des dernières semaines ou en tout cas, nous les aborderons comme nous aurons sans doute vocation à les aborder dans un cadre plus large.

Cette première réunion, qui doit permettre à l'ensemble des courants politiques représentés dans cette Assemblée d'être impliqués directement a, à mon sens, vocation à préciser la méthode de travail : une méthode de travail qui doit impliquer l'ensemble des élus, des forces politiques et des forces vives dans le processus.

La construction de cette solution politique globale doit impliquer nécessairement, bien évidemment l'ensemble des nationalistes, bien évidemment l'ensemble des forces représentées dans cet hémicycle. À mon sens, il faut trouver des modalités d'élargir cette implication en ayant en tête le souci de l'efficacité, il faut définir un contenu programmatique et opérationnel aux discussions.

Il y a l'aspect politique, historique, symbolique.

Il y a l'aspect institutionnel avec clairement pour nous la perspective d'un statut d'autonomie de plein droit et de plein exercice dont les contours sont d'ores et déjà identifiés, mais dont nous aurons à préciser la portée en essayant, c'est en tout cas la proposition que je réitère, de trouver un accord le plus large possible sur ce que nous attendons exactement de ce statut d'autonomie.

Au-delà de l'aspect institutionnel, il y a, vous le savez et nous le savons, de fortes attentes dans le domaine économique, il y a de fortes attentes dans le domaine social. Et je rappelle que parmi les faiblesses identifiées du processus de Matignon de l'époque, figurait le fait que la question sociale n'avait pas été intégrée dans le périmètre des discussions.

Je rappelle que des notions essentielles pour nous, comme la question du statut d'officialité de la langue corse, la question de la reconnaissance du peuple corse, la question du statut de résident ont vocation à être intégrées dans le périmètre de discussion.

Et je rappelle également qu'au-delà des thématiques institutionnelles, économiques, sociales, environnementales, il y a également des problématiques sociétales. Les avancées que nous voulons construire sont indissociables du renforcement d'une société de démocratie réelle qui fasse reculer l'ensemble des forces et des mécanismes qui ne s'accommodent pas de la véritable logique démocratique.

Enfin et à côté de ces orientations et choix stratégiques, je rappelle que la relation nouvelle que nous souhaitons entre la collectivité de Corse et l'État doit permettre d'avancer rapidement et de façon significative sur tous les grands dossiers qui ont souffert des relations dégradées, notamment avec certains représentants de l'État en Corse ; relations dégradées qui ont caractérisé les mois et les années écoulées.

Nous avons devant nous, « nous » Conseil exécutif et Assemblée de Corse, « nous » Collectivité de Corse et État, un champ immense de travaux et de dossiers urgents et stratégiques : la lutte contre la spéculation foncière dans toutes ses déclinaisons ; la question sociale ; la question des déchets ; la question de l'énergie ; la question du PTIC ; du CPER ; des contractualisations, y compris avec les communes et intercommunalités ; les grandes programmations, y compris avec l'Union européenne ; la question des infrastructures ; la question des transports maritimes, nous allons en parler cet après-midi ; aériens, derrière, avec la DSP à défendre et à conforter avec notamment les enjeux pour Air Corsica et les enjeux sociaux pour les personnels d'Air France ; la question des prix des carburants et des produits de consommation courante.

C'est aussi le sens des deux réunions de travail extrêmement constructives que j'ai eues avec le nouveau Préfet de Corse. Et je forme le vœu, bien évidemment, que ce nouveau climat, cette nouvelle relation s'inscrive dans la durée et nous permette, chacun dans le respect de nos compétences, chacun dans le respect de nos prérogatives, chacun dans le respect de nos fonctions et nous, notre fonction, elle implique d'appliquer à la lettre le mandat qui nous a été donné par le peuple, en continuant de nous inscrire dans le fil historique du combat qui nous porte depuis 50 ans. Je forme le vœu donc que ce climat s'installe durablement.

Les semaines et les mois à venir seront déterminants.

Nombreux sont les sujets d'inquiétude, au premier rang desquels le fait que l'absence de perspectives politiques conduit la société corse d'un état d'optimisme dominant lors des dernières années à une sorte d'inquiétude forte, avec des risques que nous connaissons tous et qui existent.

Je le redis solennellement, il ne peut pas y avoir de retour en arrière. Il ne doit pas y avoir de retour en arrière.

Il n'y a pas d'autre chemin que celui de la démocratie comme méthode et comme objectif.

La solution politique globale, l'enracinement irréversible de la paix, le traitement dans toutes ses dimensions de la question des prisonniers politiques et des suites judiciaires de ce qui s'est passé, les avancées significatives dans tous les domaines du quotidien sont à portée de main, il est de notre devoir et de notre responsabilité, à Paris comme en Corse, de concrétiser cette opportunité historique.

Je veux vous assurer, Mesdames et Messieurs les élus, Cari amichi, Cari cullegghi, et à travers vous, je veux assurer les Corses et l'ensemble de notre peuple dans l'île et dans la diaspora que nous serons ensemble au rendez-vous de l'histoire.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci, Monsieur le Président du Conseil exécutif.

Donc si vous voulez bien, on va continuer notre session jusqu'à 13 heures, on va suspendre, on va déjeuner et après, on reprend à 15 heures avec le dossier du maritime.

Je pense que l'Exécutif nous a fait parvenir les dossiers qu'il voulait faire passer jusqu'à 13 heures. Donc, il s'agit du rapport...

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Président, juste une question d'ordre.

Le Président de l'Exécutif vient de s'exprimer sur un sujet suffisamment prégnant, suffisamment grave pour que, me semble-t-il, comme c'est l'usage désormais, puisque ce n'est pas un discours ordinaire que l'on vient d'entendre, pour qu'à minima il y ait une réaction de chaque groupe de 5 minutes.

La question n'est pas d'y passer la matinée, mais je pense que la nature des propos appelle à minima une réaction de notre Assemblée, si vous en êtes d'accord. Et je pense qu'on aurait pu d'ailleurs anticiper hier en commission permanente, non pas d'une connaissance du contenu, mais enfin de la nature de l'intervention.

**M. Hyacinthe VANNI**

Si tous les groupes en sont d'accord, moi, je n'y vois pas d'inconvénient. Et si l'Exécutif est d'accord, mais il m'a déjà fait signe qu'il l'était, moi je ne vois pas

d'inconvénients de donner la parole 5 minutes à chaque président de groupe, de façon à ce qu'il puisse s'exprimer sur l'actualité qui est une actualité, c'est vrai, assez préoccupante.

Donc Monsieur MONDOLONI, vous avez la parole, si vous le souhaitez, et après, je donnerai la parole à chaque président de groupe s'ils le souhaitent.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Oui, très spontanément et à brûle-pourpoint, parce que beaucoup de choses ont été dites ; certaines que nous pouvons avoir eu en partage.

D'abord, sur l'analyse du scrutin.

Monsieur le Président, vous vous êtes exprimé 35 minutes, vous avez passé 1/4 d'heure sur une analyse que vous avez probablement affinée depuis dimanche dernier. Ça relèverait presque de la prestidigitacion...

Vous êtes président, vous êtes celui qui exerce la plus haute autorité politique de cette île. Au terme de 3 semaines, celle qui a précédé le premier tour, puis les deux tours, on ne sait pas, la Corse ne sait pas, les Corses ne savent pas ce que dans le secret des urnes à bon droit, vous avez vocation à masquer. Mais on ne sait pas pour qui a voté la première autorité politique et morale de l'île !

Je pose cela comme question ouverte.

Deuxièmement, sujet non pas de dissensus, mais en tout cas de questionnement.

D'aucuns défendent l'idée qu'il y aurait une porosité de l'électorat. On comprend mal pourquoi 70 % de gens il y a 10 mois se seraient prononcés sur des thèses nationalistes corses (je caricature pour fixer les esprits) et pourquoi 10 mois plus tard, on a 60 % de l'électorat ou presque qui se positionnent sur une candidate qui a, en effet, des thèses radicalement opposées.

Alors, que ce soit des scientifiques qui convoquent la méthode de régression linéaire ou que ce soit du domaine de l'intuition, deux thèses s'affrontent : ceux qui pensent qu'il y a porosité et ceux qui pensent que ce ne sont pas les mêmes.

Il n'y qu'une seule façon de le vérifier : c'est de demander, mais c'est un travail de bénédictin auquel personne ne cédera, de vérifier les listes d'émargement pour savoir si oui ou non, ce sont les mêmes.

On peut craindre qu'une bonne partie de ceux qui vous ont soutenus, ou une partie, je ne sais pas si c'est une bonne partie, se soit prononcée à la fois pour un processus d'autonomie, en tout cas c'est l'interprétation que vous faites à chaque scrutin, que les gens qui vous soutiennent, vous soutiennent pour faire nation. Nous, on n'a pas du tout la même approche : on pense qu'on vous soutient pour faire région et vous pensez qu'on vous soutient pour faire nation. En tout cas, cette question n'est jamais tranchée.

Et 10 mois, plus tard, on a, on peut avoir en tout cas, une lecture inverse.

Donc, soit on tranche cela en disant « on vérifie toutes les listes d'émargement », soit on restera toujours dans quelque chose qui relève de l'ambiguïté.

Troisième formule gênante et ça me donne l'occasion d'y revenir.

Il y a eu des mobilisations, il n'est pas question de les contester. Et vous savez, au moins sur la part d'indignation qui a touché l'assassinat innommable d'Yvan COLONNA, combien nous aussi nous avons été indignés et dans quelle mesure nous avons manifesté notre émotion et notre compassion à l'égard de la famille.

Mais il y a cette petite musique de fond qui consiste à dire « la jeunesse corse s'est mobilisée ». « LA jeunesse corse », avec l'article défini.

Salon très précis, il y a une jeunesse corse qui s'est mobilisée, il n'est pas question de le contester. Et vous l'avez dit d'ailleurs, il n'y a pas que la jeunesse, il y a une jeunesse corse. Mais ces termes globalisant laisseraient penser de façon un peu excessive que toute la jeunesse corse s'est sentie concernée. Il y a une jeunesse qui s'est sentie concernée, de façon du reste plus ou moins pacifique.

Voilà pour les sujets sur lesquels on peut continuer à contraster. En revanche, nous partageons l'idée, en tout cas dans l'analyse qu'on peut faire spontanément de ce scrutin, qu'il y a eu en effet un rendez-vous manqué entre Emmanuel MACRON et la Corse, qui va de l'absence d'action, en passant par des choix de hauts fonctionnaires discutables, jusqu'à la faute désormais avérée. On verra si c'est un scandale d'État, je pense que vous allez un peu vite en besogne, mais il y a bien une faute de l'administration pénitentiaire qui est désormais prégnante et on ne doit pas se le cacher. Et tout cela est constitutif, en effet, d'un rendez-vous manqué.

Maintenant, il faut regarder vers l'avenir. Nous avons dit, nous le répétons, que nous serons très actifs dans le processus qui s'engage.

Nous, on considère qu'il y a en effet deux pans que vous avez plus ou moins décrits, ce qu'on va appeler le politico symbolique, on ne sera pas tout le temps d'accord. Et puis il y a un pan que vous avez rapidement couvert dans un spectre beaucoup plus général : il y a le social, il y a l'économique, il y a le sociétal, il y a tout ce qui concerne des dossiers en suspens sur lesquels nous allons revenir cet après-midi à l'occasion de notre session où nous aurons besoin du concours de l'État. Nous aurons besoin, je le répète ici, comme j'ai eu l'occasion, comme nous avons l'occasion de le dire à l'occasion des précédentes sessions, il faudra qu'on monte à Paris unis.

Donc, il va falloir aussi qu'entre nous, on dégage sinon des consensus, en tout cas des plus petits dénominateurs communs qui nous permettent de dépasser ce qui pourrait apparaître comme des divisions, et ce qui serait le pire puisque l'expression des régions qui auront à débattre sur ce sujet est très claire, il ne faut pas arriver divisés à Paris.

Tout ça pour vous dire que, oui, il y a un rendez-vous manqué.

Nous, on souhaite que désormais il y ait un rendez-vous acté ; c'est le cas. Il y a une promesse, elle vaut ce qu'elle vaut. Nous, on pense que le ministre est allé un peu vite en besogne en parlant de statut à la polynésienne. On pense que de ce point de vue-là, la promesse qui a été formulée est un peu précipitée. Nous verrons bien.

Ce qu'il faut avoir à l'esprit, c'est que le rendez-vous de décembre, il faut oublier. On ne va pas aller à marche forcée sur des choses qui engagent la Corse pour un avenir à long terme.

Donc il y a eu un rendez-vous manqué, il y a un rendez-vous qui est désormais acté, il y aura un rendez-vous voté, parce qu'on est très attachés au principe du référendum et il y aura surtout, et on espère et on y contribuera, un rendez-vous réussi.

### **M. Hyacinthe VANNI**

Merci, Cher collègue. Vous avez légèrement dépassé, mais je n'ai pas voulu vous interrompre, mais je demanderai à ce qu'on respecte les 5 minutes exceptionnelles.

Donc s'il y a d'autres personnes qui veulent s'exprimer au nom d'autres groupes, je leur donne volontiers la parole.

M. LUCIANI.

**M. Xavier LUCIANI**

Je crois que la question qu'on posait ce matin me semble extrêmement claire, je pense que le président y a répondu même hier en partie, il y a répondu tout à l'heure.

« Rendez-vous manqué », Jean-Martin, si je me réfère à l'histoire de la Corse, on en a manqué beaucoup et Paris en a manqué beaucoup aussi avec nous, parce qu'on a souvent donné des rendez-vous qui ont été manqués et pas forcément de notre faute, et depuis pratiquement 1978, 1979, en tous les cas juste après l'affaire d'Aleria.

Sur le reste, il est évident que le mot-clé pour nous, que nous martèlerons autant que faire se peut au cours de ces discussions, c'est bien sûr, la notion de peuple. Nous avons quelques convergences quand même, pas mal de points que nous partageons depuis longtemps, notamment l'idée d'une coofficialité pour la langue qui pour nous semble non négociable.

Je crois qu'on ne peut pas aujourd'hui nous demander, et je le dis dans la question, de nous reconnaître comme une expression géographique, nous ne sommes pas le Cap Sicié ou le Cap Cerbère. Nous sommes une nation et nous sommes un pays qui a vocation à exister au-delà de 2022 et au-delà de la place Beauvau, ça c'est important de le dire aussi.

Donc l'idée, bien entendu, d'une convergence, est de ne pas aller à Paris avec nos mains dans les poches, avec chacun sa chanson. Donc c'est important que la Corse parle d'une voix sur un projet, en tous les cas sur l'ébauche de quelque chose qui soit une véritable route pour la construction nationale, je crois que c'est une évidence.

Pour le reste, et je le disais dans la question, ce qui est dramatique, c'est que nous avons voté tous ensemble, y compris vous, avec nous en octobre dernier, une délibération qui aura peut-être, on ne le savait pas à l'époque, sauver la vie de quelqu'un qui est mort depuis. Ça, je crois que c'est un grand regret pour nous, c'est-à-dire que Paris, à ce moment-là, a raté un rendez-vous aussi.

Et pour le reste, bien entendu, je crois que les responsabilités sont posées. Nous, en tant que groupe politique, nous prendrons les nôtres, bien sûr, et nous participerons, je l'espère, à construire une trame qui soit une trame qui permette non pas de satisfaire Paris, ou en tous les cas de calmer le climat social et politique, mais d'entrer pleinement dans une véritable époque qui soit celle de la reconnaissance d'un peuple et, bien entendu, de la reconnaissance d'une nation en Méditerranée.

Je terminerai sur un point, je ne serai pas très long, vous voyez.

Vous dire que 2017... Alors moi, je ne vais pas rentrer dans l'abstention, les consignes, les non-consignes. Nous, nous étions pour pas de soutien et pas de consignes. Les gens, il me semble, dans l'auto-détermination de ce peuple, se déterminent en conscience et collectivement et individuellement. Donc là-dessus, je crois qu'il n'y a pas de chiffrages ou de pourcentages à évoquer.

Moi, je reviens sur ce qu'a dit le Président, et là-dessus on converge, c'est qu'en 2017, le nationalisme était quasiment uni et il avait été déterminant dans le scrutin qui avait eu lieu au second tour de l'époque.

Voilà. Donc, je pense que c'est une bonne leçon à retenir pour tout le monde : l'idée d'avoir une unité de vue avant d'aller le 18 ou le 19 mai à Paris.

### **M. Hyacinthe VANNI**

D'abord Josépha et après Paul-Fé, s'il en est d'accord.

### **Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA**

En quelques mots, puisque nous sommes invités à nous exprimer.

Je ne vais pas rentrer dans l'analyse d'un scrutin comme ça, au doigt mouillé, dans l'improvisation, parce que ce serait un peu simple et simpliste. Mais en revanche, je souhaite aussi justement que nous n'ayons pas de raisonnement caricatural, parce que je crois que quand j'entends de certains qu'il y aurait, et Jean-Martin, je ne dis pas que c'est vous qui avez tenu ces propos, mais quand j'entends de la part de certains qu'« il y aurait une transposition parfaite entre le vote nationaliste des territoriales et le vote nationaliste français de Marine LE PEN », je trouve ça très excessif et je dirais même, pour avoir analysé un petit peu, en revanche, certaines communes : faux ! Totalement faux !

Je crois qu'il y a là, si nous voulons nous livrer à de véritables analyses, une analyse du corps électoral de ceux qui s'expriment lors de territoriales, de ceux qui s'abstiennent lors de territoriales et qui s'expriment lors de présidentielles ; notamment le corps électoral composé de nouveaux arrivants mais pas seulement. Et je ne vais pas être caricaturale, donc je vais m'arrêter là.

Mais ne soyons pas excessifs dans nos propos puisque je crois que ce serait très malvenu et je crois que nous pourrions d'ailleurs être surpris.

Pour notre part, nous avons appelé, tout le monde le sait, à Corsica Libera, pour l'abstention et l'abstention a été aussi importante, très importante en Corse, donc

très certainement quelque chose à noter. Alors, d'autres ont appelé à l'abstention, comme nous, nous n'en tirons pas...

De la même façon, et je ne vais pas être caricaturale et en tirer une gloire, mais je crois que c'est effectivement aussi à comprendre dans l'analyse, si l'on veut être juste, il y a eu en Corse aussi une expression à travers cette abstention et des partis indépendantistes, dont celui que je représente ici, ont appelé à s'abstenir pour signifier à un gouvernement qui voudrait nous donner par-là, et ça aussi je l'ai entendu, peut-être des leçons de démocratie en disant « il faut aller aux urnes ». Nous n'avons pas d'ailleurs interdit aux Corses qui souhaitaient y aller d'y aller. Nous avons donné, nous, notre sentiment et ceux qui souhaitaient se rendre aux urnes étaient, bien entendu, libres de le faire.

Mais c'est un peu là-aussi complexe de recevoir des leçons de démocratie lorsque la démocratie a été, durant 5 années, le Président de l'Exécutif, l'a rappelé et je le rejoins sur ce point, la démocratie en Corse a été foulée aux pieds par le chef de l'État. Donc, l'exercice démocratique, c'est selon que ça intéresse.

Nous, nous avons appelé à l'abstention aussi parce que nous avons 2 candidats qui restaient pour ce second tour : un candidat du mépris réitéré durant 5 années, du déni de démocratie et une candidate qui est aux antipodes, aux antipodes des thèses qui sont les nôtres, puisque si nous partageons le vocable de nationalisme, et d'ailleurs beaucoup dans nos rangs en discutent à juste titre, nous, nous sommes dans un nationalisme de libération et non pas dans un nationalisme de négation tel que le portent les thèses de l'extrême droite. Ça, je pense que c'est très clair.

Donc ensuite sur la question des discussions à ouvrir avec Paris, oui, il faut qu'elles reprennent très vite. Nous le réitérons comme nous l'avons dit ici le mois dernier, lorsque nous avons eu à discuter de la nécessité d'ouvrir des discussions à un niveau véritablement historique pour que le soient les lignes rouges qui sont posées par, aujourd'hui le Président de la République, hier par le Ministre de l'Intérieur DARMANIN, et je ne sais pas quel sera son rôle dans les dans les jours à venir et s'il restera le « Monsieur Corse », mais les lignes rouges, pour nous, sont le seuil minimal de discussion.

Mais de tout ça, il va falloir discuter : la reconnaissance de ce peuple, de ses droits à vivre sur sa terre, le statut de résident, la coofficialité de la langue, un véritable statut d'autonomie qui est pour nous le pouvoir de légiférer.

Ça, c'est ce que nous avancerons ; on verra ce qui nous sera avancé.

Nous allons avec la volonté de participer loyalement, mais être loyal, c'est être clair. Donc pour l'instant d'un côté, nous avons des lignes rouges et d'un autre, il y a un seuil minimal, on verra si les lignes se croisent, se rencontrent et convergent. Mais pour l'heure, nous n'y sommes pas.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci, Chère collègue, vous êtes restée dans les temps.

Paul-Félix BENEDETTI.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Rapidement, un commentaire d'élection en restant simple, mais en restant quand même dans les mathématiques.

La plus grande porosité, Jean-Martin, c'est le glissement des 26 % FILLON à 6 % PECRESSE. Très, très gros glissement !

Le courant indépendantiste unanime a appelé à la non-participation et on a réussi par rapport à un score national à faire tomber la participation de plus de 12 % : + 6 % de votes blancs et nuls.

Ce qui fait que, de manière contributive, je pense que chacun a son lot de miséricordes à faire.

Mais l'analyse, je pense qu'elle doit être faite de manière globale. Il n'y a pas de grand raccourci à faire, il y a un contexte à comprendre.

Il y a un mal-être en Corse qui est à deux niveaux :

Il est au niveau politique, constitutionnel et institutionnel, par cet irrespect permanent qu'a manifesté la France impérialiste et jacobine à nos revendications légitimes qui se sont manifestées par trois fois sur des scrutins majoritaires où les nationalistes ont gagné non seulement les élections, mais gagné l'estime de toute la Corse et aussi, je l'espère, l'estime de ceux qui sont aujourd'hui nos adversaires politiques.

Mais il y a aussi le malaise social, avec un niveau de vie de plus en plus bas et un modèle économique, où on n'a pas su se développer sans se préserver, qui fait qu'il y a de plus en plus d'inégalités. Et lorsqu'on ouvre la porte de l'injustice, à ce moment-là, il y a des réactions qui sont des réactions de rupture et elles se sont traduites par un vote

qui peut être considéré comme un vote extrémiste de droite, mais moi je l'assimile plus comme un appel au secours de tout un peuple qui demande à ce qu'on ait une solution globale.

Et c'est là où il y a le deuxième volet : ce sont les négociations, négociations politiques.

Il faut qu'elles soient au moins consensuelles et fortes pour ce qui concerne ce que moi je considère la majorité politique patriotique, celle qui a amené cette prise de conscience à voter nationaliste à toutes les élections importantes internes à la Corse, dans des formats où on est quasiment sur un quantum des 2/3.

Et ensuite, je pense que ce quantum minimum, c'est une autonomie large, avec une dévolution de pouvoirs de plein droit à l'égal de ce qui est fait dans les autres îles de l'arc méditerranéen et latin.

Ensuite, c'est à nous de convaincre nos partenaires, qui dans ce cadre-là ne sont plus des adversaires politiques, qu'on doit faire chose commune de cette proposition et qu'on doit remonter à Paris avec une demande, si possible, qui soit une unanimité du moment et qu'on n'ait pas à chercher un arbitrage au niveau ministériel et étatique qui ne pourra se faire qu'au détriment de l'intérêt collectif et général de la Corse.

Donc moi j'ose espérer qu'on puisse partir de Corse avec un socle commun unanime. Et si ce n'est pas fondamentalement le cas, qu'on parte au moins sur la matrice patriotique qui soit unanime.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Don Jo LUCCIONI, pour « Fà populu in seme ».

**M. Don Joseph LUCCIONI**

A ringrazià vi.

Parechji elementi.

Prima, ghjirami versu à u cullegu Jean-Martin MONDOLONI è d'ì li ch'ì u muvimenti ch'ì sustegna è ch'ì appoggi à maggiurità territoriali, vene à d'ì « Femu a Corsica » h'è statu chjaru nant' à u sicondu ghjiru d'issa ilizzioni presidenziali francesi, ramintendu ch'ì nisun votu ùn divia andà à a candidata du Rassemblement national,

Marine LE PEN, chî porta un prugettu, ideï è una visioni di a sucietà in generali è di a Corsica chî sò cuntrarie à i nosci valori è à i nosci principii i più fundamentali.

Moi et nous, nous sommes nationalistes corses. Nous ne sommes pas nationalistes, tout court, nous sommes nationalistes corses et ça, c'est fondamental è mi pari propiu impurtanti di ramintà la.

Ensuite, Monsieur le Président du Conseil exécutif l'a dit, en 2017, notamment au second tour, il y a eu un positionnement en faveur du candidat MACRON, qui s'était positionné sur le pacte girondin et qui avait pris des engagements, y compris vis-à-vis des familles des prisonniers politiques s'agissant de leur rapprochement et force est de constater que, après 5 années de négation de ce que nous sommes, de nos droits, de mépris et de régression politique, il ne pouvait pas être possible pour nous, nationalistes corses et majorité territoriale, mouvement politique, d'appeler à voter pour ce président sortant, nonobstant l'ouverture, quoique suspendue au moment du second tour, d'un processus qualifié à vocation historique.

Vous ne serez pas étonnés si je vous dis que je partage l'analyse du Président du Conseil exécutif et pour rejoindre Monsieur BENEDETTI, puisque nous avons les mêmes références, 25 % de votes FILLON en 2017, et je ne remonterai pas jusqu'en 2007 ou en 2012, avec le candidat SARKOZY ou avant, avec le RPR et les candidats gaullistes successifs ; 6,33 % en 2022 pour Valérie PECRESSE .....

Dans le même temps, Emmanuel MACRON ne progresse pas au premier tour et est en régression de près de 10 000 voix au second tour, Marine Le PEN stagne au premier tour, Éric Zemmour fait 12 %, pour ajouter à l'analyse de Monsieur BENEDETTI, 12 % en Corse. Voici pour l'analyse.

Et de manière plus générale, ouvrir la question du contexte et de ces élections, a ghjuventù, il a été dit, Monsieur MONDOLONI, ci hè una ghjuventù chî s'hè mubilizata, chî hà utu l'uccasione di sprimà a so collera, a so rivolta leghjittima, ma di modu generali, a ghjuventù hè vera, ùn hè micca sola a ghjuventù naziunalista, ma ci hè una situazione d'angoscia, di paura, ma dinò di speranza, in a ghjuventù di stu paese, ch'edda fussa naziunalista o micca.

Les dernières semaines ont permis de démontrer à quel point la situation était complexe, tendue, sensible, délicate au niveau de la jeunesse.

La semaine dernière, il y a une session de l'Assemblea di a Ghjuventù qui s'est tenue dans cet hémicycle, mercredi dernier, Monsieur le Président de l'exécutif était là, la présidente de l'Assemblée également, Madame Antonia LUCIANI, Madame Lauda GUIDICELLI, pour le Conseil exécutif, y étaient, Monsieur COLONNA et moi-même,

y assistions. Des débats riches ont eu lieu, notamment sur la situation politique de la Corse, comme notre Assemblée avait pu les tenir le mois dernier.

Il faut souligner la qualité de ces débats, la qualité des interventions, dans cette instance qui se fait la caisse de résonance des mots, des préoccupations, des angoisses mais aussi des espérances de la jeunesse Corse dans la diversité de ses convictions et de ses composantes. Et, il faut souligner également le pluralisme, qui s'exprime d'un point de vue politique dans cette Assemblée, de la gauche à la droite, en passant par la diversité des composantes du mouvement national, y compris au sein de la jeunesse.

Donc on a eu des interventions de qualité et tous, nonobstant les divergences qui ont pu se faire jour et qui existent et que l'on connaît, ont insisté sur la nécessité de trouver un débouché politique pour tourner la page de 50 ans de conflit, de tensions et pour ouvrir une nouvelle ère des relations entre la Corse et Paris et, pour inscrire la Corse sur un chemin qui soit irréversible, u caminu di a paci, di a demucrazia, di l'imencipassioni, di u sviluppu economicu è siciali è di u travagliu. È quissa, ci vole à tene la a menta, è pensu chì ghjè un segnu positivu mandatu da a nosca ghjuventù, da i ghjuvani à u nosciu populu è a i so ripresentanti.

**M. Hyacinthe VANNI**

A ringrazià vi à tutte è à tutti per i vostri intervrenzioni.

Avà pudemu passà à l'urdine di u ghjornu, avec l'approbation du procès-verbal de la séance du 31 mars et du 1<sup>er</sup> avril.

**APPRUVAZIONE DI U PRUCESSU VERBALE DI A SESSIONE DI  
L'ASSEMBLEA DI CORSICA DI I 31 DI MARZU È 1<sup>MU</sup> D'APRILE DI U 2022 /  
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DES 31 MARS ET  
1<sup>ER</sup> AVRIL 2022**

**M. Hyacinthe VANNI**

Donc je le mets aux voix. Je demande à chaque président de groupe de donner sa position.

**M. Jean-Martin MODOLONI**

Pour le groupe « Un soffiu novu » : **POUR.**

**Mme Paola MOSCA**

Pour le groupe « Fà populu in seme » : **POUR.**

**M. Jean-Christophe ANGELINI**

Pour le groupe « Avanzemu » : **POUR.**

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Pour le groupe « Core in fronte » : **IN FAVORE.**

**M. Hyacinthe VANNI**

A ringrazià vi.

**Le procès-verbal est approuvé.<sup>1</sup>**

Pudemu passà à i cartulari ch'ellu hà sceltu l'executivu.

**LINGUA CORSA / LANGUE CORSE**

\* **Raportu n<sup>u</sup> 105** : **Cunvenzione relativa à u finanziamentu di i centri in immersione di Corsica di u Cismonte per l'annu sculare 2021/2022.**

\* **Rapport n<sup>o</sup> 105** : **Convention relative au financement des centres d'immersion linguistique du Cismonte pour l'année scolaire 2021/2022.**

**M. Hyacinthe VANNI**

C'était un rapport qui était prévu en commission permanente, mais à la demande d'un groupe, il est aujourd'hui présenté à la session.

Donc, l'exécutif à la parole pour présenter ce rapport, Monsieur le Président.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Rapport qui est, bien sûr attendu par le bénéficiaire de la convention, si votre Assemblée de Corse décide de l'entériner.

---

<sup>1</sup> Délibération N° 22/048 AC

Alors, un point d'ordre : ce rapport avait été inscrit à la commission permanente, tout simplement parce que nous étions toujours dans les délais pour le faire et qu'on souhaite aller le plus vite possible. Il y a une demande du groupe « Avanzemu » pour qu'il vienne en session plénière. Bien sûr, nous avons été favorable, ça nous permet de faire un point et nous ne perdons qu'un jour par rapport au calendrier initial, mais nous n'avons pas sollicité l'Assemblée de Corse sur le fondement de l'urgence, même si l'urgence est constituée puisqu'en gros, sans rentrer dans le détail, vous savez que les centres d'immersion linguistique sont des piliers importants de notre politique linguistique générale, il y en a indè u Cismonte, indè u Pumonte. Ils sont financés de façon importante par la Collectivité de Corse, notamment dans le cadre du CPER, et la difficulté de contrat de plan État région et la difficulté que vous savez, nous avons acté un principe de doublement des crédits consacrés à la politique de la langue dans le futur contrat de plan, mais ce contrat de plan n'est pas signé.

Et donc, en l'état de la situation actuelle, il y a une difficulté budgétaire énorme qui a conduit la PEP, gestionnaire du centre d'immersion, à nous saisir dans l'urgence, dans la mesure où l'absence de subvention et l'absence de cadre juridique pour verser la subvention, parce que le cadre juridique, c'est le contrat de plan État-Région, nous interdit de le faire et qu'aujourd'hui ils sont en difficulté, y compris sur le paiement des salaires.

Donc, ce qui vous est proposé à travers le présent rapport, c'est de mettre en place un véhicule juridique de transition, une convention, qui nous permettra de verser des sommes attendues par la PEP, dans le cadre de la gestion des centres d'immersion concernés, dans l'attente de la signature du CPER.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci, Monsieur le Président. Il faut d'abord voter l'urgence d'abord. Donc, je vais mettre aux voix l'urgence par groupe comme tout à l'heure.

**M. Jean-Martin MODOLONI**

Pour le groupe « Un soffiu novu » : **POUR.**

**Mme Paola MOSCA**

Pour le groupe « Fà populu in seme » : **POUR.**

**M. Jean-Christophe ANGELINI**

Pour le groupe « Avanzemu » : **POUR.**

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Pour le groupe « Core in fronte » : **POUR.**

**M. Hyacinthe VANNI**

Très bien.

Il y a un rapport de la commission culture. Mme DENSARI.

**Mme Frédérique DENSARI**

Merci Monsieur le Président.

Donc, ce rapport a été présenté par Monsieur Bernard FERRARI, directeur de la langue corse.

Madame Vanina LE BOMIN, donc, est intervenue pour indiquer que son groupe demandera que ce rapport passe en session, donc ce qui est le cas aujourd'hui.

Madame Marie-Claude BRANCA a demandé des précisions sur la durée de la Convention.

Les services ont indiqués que normalement, la convention pour les centres d'immersion est établie pour toute la durée du CPER et était renouvelée annuellement par voie d'avenant.

L'absence actuelle de CPER ne permettant pas son renouvellement par avenant, ce qui expliquait la convention bipartite qui était proposée pour permettre aux centres de fonctionner.

Madame Françoise CAMPANA s'est interrogée sur les raisons de l'absence de CPER. Elle a également rappelé le travail formidable qui était accompli dans ces centres d'immersion.

Madame Véronique PIETRI a déploré l'absence de CPER qui risquait de rendre problématique toute sorte d'actions, au-delà même du problème financier et de remettre en cause toute la politique de la langue, y compris le plan de formation. Elle a estimé que cela pouvait s'assimiler à une régression.

Les services ont précisé que ce n'était pas contractualisé avec l'État, n'était pas remis en cause.

Monsieur Romain COLONNA partageant certaines craintes et interrogations des commissaires, a souligné qu'il fallait distinguer ce qui relevait de l'urgence et ce qui relevait d'une politique dans sa globalité où les actions engagées à la seule initiative de la Collectivité de Corse, vont de pair avec celles qui sont contractualisés.

Madame Véronique PIETRI a estimé que l'absence de référence pour la langue et de la Commission dédiée était aussi un handicap.

Monsieur Romain Colonna a rappelé que le référent était le Président de l'Exécutif.

La Commission a émis un avis favorable avec une non-participation du groupe « Un soffiu novu ».

Je vous remercie.

**M. Hyacinthe VANNI**

A ringrazià vi. Dunque, c'hè un raportu di a cummissione di e finanze. O sgiu SAVELLI Joseph, avete a parolla.

**M. Joseph SAVELLI**

Alors, avis favorable avec la non-participation de « Core in fronte » et du « Un soffiu Novu ».

**M. Hyacinthe VANNI**

Très bien. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ?

**M. Saveriu LUCIANI**

Merci, président.

On a demandé le déplacement, le transfert à la session pour plusieurs raisons, comme dirait le président, c'est presque un prétexte, mais en tous les cas c'est important qu'on puisse parler de langue Corse au sein de l'Assemblée plutôt qu'en commission permanente qui, malgré tout, accordez moi le, est un peu plus confidentielle.

D'autant que ça aborde la question de l'immersion, qui est pour nous, fondamentale depuis des années et que ce problème d'immersion mérite d'être traité, y compris, vous l'avez vu au travers l'an dernier de la loi Molac et un certain nombre de blocages issus de Paris, notamment du Conseil constitutionnel, qui finalement

n'empêche pas l'immersion, empêche carrément à un moment donné, remet en cause même carrément, l'enseignement des langues et cultures dites régionale.

Je ne reconnais pas d'ailleurs le vocable régional, je préfère le vocable minoritaire pour la langue Corse puisque c'est une langue qui est parlée aussi en Sardaigne, le Gallurais, étant une variété pour nous très parlée, 400 000 personnes qui parlent une variante qu'on peut qualifier pratiquement de Corso-Sarde, qui est donc très proche du Corse-du-Sud, du parler de Sartenais et, je dirai .....

Juste quelques interrogations.

D'abord, c'est important, alors je ne vais pas polémiquer parce que un dossier qu'on connaît bien et qu'on continue de connaître puisque on y participe encore avec l'université, mais c'est important quand même qu'on sache, bon, moi j'avais posé une question orale en septembre, à l'heure où on parle, on n'a pas encore les chiffres de la rentrée, des effectifs primaires, secondaires, des élèves qui suivent cet enseignement. C'est fort regrettable, d'autant que quelque part, c'est aussi, passez-moi l'expression, une arme dans la négociation au sens où il y a quand même plusieurs milliers d'élèves inscrits et il ne faudrait pas que ça entraîne, parce que je sens sur terrain quand même, puisqu'on est sur le terrain, une certaine démobilisation du corps enseignant qui attend de voir comment ça va se passer.

Donc c'est important pour nous, on a évoqué le CPER, que ce CPER qui théoriquement devait avoir débuté en 2021, puisse au moins débuter en 2022, même si les centres d'immersion ne sont pas forcément, je dirai, dépendants financièrement de cette manne de l'État, puisque c'est essentiellement financé par la CdC. Je crois que sur le bord, il y a très peu d'implications, en tous les cas sur la gestion des centres, l'apport financier, c'est pratiquement tout pour la CdC.

Mais en tous les cas, ce CPER et surtout bien entendu dans la perspective d'une négociation avec Paris, l'idée de pouvoir poser de manière très claire la question du statut, parce qu'à l'heure où on parle, moi, je vais pas revenir sur le scrutin, Marine LE PEN, les langues régionales et compagnie, je laisse, s'il y a encore du papier à écrire, le soin aux journalistes. En tous les cas, ce qui est sûr, c'est que nous, on nous le disait, on le répète, ce n'est pas négociable. Le statut de la langue aujourd'hui, pour nous, est aussi un des fondamentaux à poser sur la table de Darmanin, place Beauvau ou demain peut-être Être à l'Élysée ou au Palais-Bourbon.

En tous les cas, ce qui est sûr, c'est qu'aujourd'hui, au-delà de l'immersion, c'est tout un enseignement qu'il faut dynamiser.

Alors moi, je ne reviendrai pas sur les propos de Véronique PIETRI, qui quelque part est aussi partie-prenante puisqu'elle est aussi enseignante et qu'elle voit bien sur le terrain qu'il y a des interrogations prégnantes.

On a eu, suite à la loi Molac, le fameux Conseil national de l'enseignement des langues qui, quelque part, a édulcoré la partie dite régionale, puisqu'on y a adjoint les langues de l'Antiquité et les langues étrangères. Si tant est qu'on puisse nous qualifier d'Antiquité ou de langue étrangère à nous aussi. En tous les cas, ce qui est sûr, c'est que depuis lors, nous n'avons pas de signes très forts de la part de l'État. Je prends pour preuve, et je l'ai porté exprès, la lettre-cadre la lettre cadre que l'on l'avait rédigée en décembre 2020, j'ai l'impression qu'il y a 1 000 ans. Cette lettre cadre, elle est sortie en mars 2022, o zitelli ! Je la lis, il y a notamment des choses qu'on a négociées à l'époque et qui sont toujours en jachère.

Donc, moi je crois que c'est important au-delà du rapport, que nous voterons bien sûr, parce que, vous l'avez rappelé, l'immersion c'est essentiel et notamment au travers de ces centres, mais pas que. Je crois qu'aujourd'hui, il faut absolument dynamiser toutes les filières immersives parce qu'elles sont, je vous rappelle quand même que nous avons financé dans une autre vie, une méthode d'apprentissage de la lecture au CP, Corse français à la mode catalane, puisqu'on avait fait venir des Catalans à l'époque et que c'est une méthode aujourd'hui est toujours dans les tiroirs, elle a été financée à hauteur de 150 000€ par la collectivité dans le programme Canope.

Donc c'est important de vous dire que, bon le prétexte était bon pour en parler là. Je pense qu'on partage tous, et je regarde tous les bancs de cette Assemblée, on partage tous, je pense, le même objectif.

O zitelli, u tempu core, è noi passemu. Je crois qu'à un moment donné, il faut qu'on pense aux générations qui viennent, il ne faut pas qu'on revienne, un peu comme pour un lieu géographique, à du folklore ou à ce que je vois maintenant, y compris au Pays basque où les interrogations sont les mêmes, ils ont un office public de la langue basque, ils sont en situation d'échec. Je ne parle même pas du reste.

Je crois que là aujourd'hui nous nous avons obligation de mettre dans ce pot commun, entre tous les cas, de revendicatifs qu'évoquait tout à l'heure Paul-Félix, puisqu'on parlait de ne pas monter à Paris les mains dans les poches, d'avoir cette question de la langue dans le dans notre dans notre valise, pour ceux qui monteront, dans votre valise et surtout de peser, parce qu'on ne peut pas entendre Macron dire, lorsqu'il présente son programme aux présidentielles, « on en parle plus, il n'est pas question d'officialité, parce que quand on parle d'officialité, on parle de reconnaissance du peuple.

Je crois que les curseurs il faut les mettre là où ils sont pour nous et ils ne sont pas, apparemment, au juste au niveau.

Aujourd'hui, quand on parle de langue on parle de peuple et si on parle on parle de peuple sans langue, vous avez bien compris, que c'est le rond-point de Baleone, le rond-point de Furiani, et rien d'autre, pour prendre une image très simple. Et, comme la route est longue, quelqu'un a dit un jour : tamanta strada, elle n'est pas finie, elle ne fait que commencer.

C'est important aujourd'hui de le redire et ce message-là donc, au-delà de ce rapport qui quelque part est conjoncturel, c'est surtout de réaffirmer aujourd'hui que nous sommes sur une revendication qui ne peut pas reculer, aussi bien en direction de Paris, mais aussi je pense qu'il faut faire un effort important, pour ne pas dire plus, avec la Collectivité, pour booster ce qui se passe aujourd'hui parce qu'on est en situation, moi je le vois puisqu'on est à la formation aussi des personnels, on voit bien qu'il y a une stagnation, il faut absolument relancer, relancer l'idée d'une langue qui n'est pas simplement et n'est plus simplement un vecteur éducatif de promotion et de développement, il faut qu'elle déborde largement sur son volet sociétal et le volet sociétal, je le renvoie à la question de septembre, c'est le CPER, 30 millions dont 6 millions dévolus à la part sociétale.

Je termine en disant que bien entendu nous sommes prêts à vous accompagner sur cette route-là.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci, Monsieur LUCIANI. Monsieur Romain COLONNA.

**M. Romain COLONNA**

À ringrazià vi, o Sgiò Presidente. Salute à tutti è à tutte.

Simplicemente pà dì, postu ch'ellu si parla di l'immersione è di i centri immersivi ch'accoglianu publichi par qualchi ghjorni, chì mi si pari chì à l'Assemblea di Corsica, a Cullettività in modu generale, ci tocca à pinsà, ma hè stata detta à pena, ma aghju da insiste di più, ci tocca à pinsà l'immersione in a so glubalità, ùn hè micca solu, ancu puru s'ell'hè u pretestu oghje, mà solu l'immersione ind'è ssi centri quì.

L'immersione pà l'avvene di a lingua corsa, ghjè, a vogliu ramintà, perchè ghjè qualcosa chì m'imprega assai, ghjè dinò un cuntrattu trà u statu è a Cullettività tarritoriale, in u 2016 par apre scole immersive publiche, puru s'ell'ùn purtanu micca quellu nomu d'immersione, ma sò parecchi scole, sò centinai di sculari dipoi avà

parechji anni, chì battenu tutt'i ghjorni, chì ridenu, chì ghjocanu, ch'amparanu in se scole immersive pubbliche. È parmittitemi, pà piacè, di rende umaggiu à tutti l'insignanti di u publicu chì si battinu à spessu, senza troppu mezzi, à u nivellu publicu pà l'immersione.

L'immersione, in e scole pubbliche, sta sperimentazione postu ch'ell'hè prisentata cusì cù u statu, ghjunghje à a so fine. Dunque, quandu no pinsemu l'immersione, avà ci hà dà vulè à pinsà dinò l'accrescimentu forte, putente, di l'immersione in u publicu à u nivellu di u statu, chì ghjunghjemu à a fine di a sperimentazione, ùn si pò micca scaricà di e so rispunsabilità.

L'immersione, hè stata detta, sò i centri cume Savaghju, cum'è Bastelica, è qui dinò à rende umaggiu à tutti quelli chì i facenu campà in modu cutidianu ; ch'accoglianu stu publicu, è oghje, di sicura, vutemu un raportu pà accumpagnà.

L'immersione dinò, vogliu pinsà soprattutto à Scola Corsa, sò dinò tutti l'iniziativi associative chì portanu u mudellu educativu complementariu, è sò quì pà aiutà, sò quì pà mettesi à u serviziu di l'immersione, è quì dinò rende umaggiu à tutti l'attori chì battenu à prò di l'immersione.

L'immersione ghjè dinò, ci hè una iniziativa, pensu un pocu à u parcu naturale regionale di Corsica, cù una chjama à prugetti, dunque sò dinò tutte se chjame à prugetti chì a Cullettività lampà, chì l'instituzione, liatte à a Cullettività, lampanu in giru à l'immersione.

Dunque, ci hà dà vulè in e simane à vene, micca à prisintà l'immersione unicamente cum'è un centru, mà viramente cum'è una pulitica glubale, generale.

Una pulitica di a lingua corsa, sottupona, hè stata detta à pena in cummissione, sottupone una pulitica cum'è tutte e pulitiche generale, cù uni pochi d'ogettivi, uni pochi di mezi cù un calendariu è una valutazione.

Simpliciamenti pà dì, è vogliu ramintà quantunque parchè ghjè impurtante di dilla, chì a lingua corsa sin'à avà, è ghjè sempre u casu, hè stata elaborata da u Cunsigliu esecutivu, ma sott'à una direzione di a lingua, quandi ci hè parechje pulitiche pubbliche à a Cullettività chì binifizieghjanu di mezi assai più impurtante à u nivellu istituzionale.

Dunque, ùn piattu micca un secretu chì a Cullettività di Corsica è l'esecutivu, chì hè statu annunziata dinò in u documentu d'orientazione bugettariu è u documentu di pulitica generale, pà dì chì a Cullettività è l'esecutivu sò in traccia di rifletta à una strutturazione più democratizata, diciaremu, è più putenta di a lingua, perchè tuttu

ognunu possi piglià è mette a so petra nant' à ssu muru chè no vulemu cunstruisci in giru à a lingua.

È dicendu, pà compie dinò, hè stata detta, ma aghju da rinfurzà à pena u prupositu, ch'ella sippia pà u CPER, o pà u cuntrattu relativu à l'insignamentu è à l'immersione, chì a pulitica di a lingua, pudemu dumandà ciò chè no vulemu à u statu, pudemu cullà in Parigi à dumandà ciò chè no vulemu à u statu, ma ci tocca dinò à noi à stabilizà una pulitica impurtante versu a lingua, pà dī à u statu : noi femu à u nostru passu, cum'è l'emu sempre fatta sin' à avà, vulemu stabiliscia è securizà u statutu di a lingua, vulemu soprattuttu, metta in ballu una pulitica cuntratualizata cù u statu. A Cullettività territoriale, ùn pò micca fà senza u statu, ùn dicu micca ch'ell' ùn pò fà nulla à l'ingiru di a lingua, ci vole à capiscia, vistu a putenza publica di u statu, vistu chì l'educazione naziunale dipenda di u statu, ùn pudemu micca fà senza cuntratualisazione cù u statu.

Avà, ci hè parechje cuntratualisazione chì sò à finì, ci hà da vulè cullettivamente, aiutendu u cunsigliu esecutivu, chè no possimu andà soprattuttu à u nivellu di du CPER, pà cuntratualizà cù u statu in modu ambiziosu in giru à a lingua è in gira à l'immersione. Mà sottupone dinò una strutturazione nova di a Cullettività di Corsica pà permette à l'inseme di a ripresentazione democratica di fà u so passu è di fà un passu cullettivu à prò di a lingua.

A ringrazià vi.

**M. Hyacinthe VANNI**

A ringrazià vi, caru cunsigliu. Jean-Martin MONDOLONI, vous avez la parole.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Oui, très rapidement. Rappeler au nom de notre groupe, l'adhésion, d'une façon générale, à ce dossier mais, mais plus largement au concept d'immersion, dont il n'est pas anodin, est en tout cas pas normal, qu'il soit régulièrement remis en cause.

Oui ou non, les langues régionales doivent être préservées ? La réponse est oui.

Oui ou non l'immersion est-il un attribut fondamental de la sauvegarde et du développement des langues, dites minoritaires ? La réponse est oui. Ce n'est pas parce qu'on l'affirme, c'est parce que tout ça est scientifiquement établi.

Je me souviens d'une réunion à laquelle Xavier participait, où ces choses-là avaient été actées au ministère, et nous avons tous été d'accord pour dire que cette politique de soutien aux pratiques immersives était une politique au long cours, ce n'était pas uniquement un one shot, ce n'était pas uniquement un amorçage, c'était quelque chose qui devait durer et qui devait s'inscrire, en tout cas très durablement dans le temps.

Donc aujourd'hui, on est sur une déclinaison, une convention qu'il s'agit de financer et Romain a raison de rappeler, et tout ça devrait être sinon automatique, en tout cas systématique, lorsqu'on négocie des programmes contractualisés, la question de l'immersion aujourd'hui devrait être automatiquement inscrite et le concours de l'État est nécessaire parce que ces questions-là ont déjà été tranchées. Elles ne doivent pas être remises en cause chaque fois qu'au détour d'un dossier de déclinaison, on a à débattre de ces sujets.

Donc tout ça pour vous dire naturellement que nous adhérons à la fois les démarches et l'esprit et que nous voterons pour ce dossier.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci est ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Oui, M. BENEDETTI.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Hè piuttosto nant' à u fondu, di parchi u cuntrattu di pianu, per u mumentu ùn hè micca adupratu. Tutti l'altri lochi di Francia, t'anu i so cuntratti chì so stati messi in piazza, vutati, à parti più o menu di u mesu di farraghju 2021. No, sè ùn emu nunda, ci vole à dumandassi cume emu da fà soprattuttu pà a lingua, pà ingaghjà, parchi discutimu di l'annati 2021, 2022, parchi per i sculari simu sempri nant' à i duie annate fiscale, mà vò di chì ci hà da essa podassi u stessu prublema, à parte di sittembre di 2022, parchi tandu em' à attaccà l'annati 22-23.

Saria podassi bè avà, subitu, di fà un votu pà permette di fà una crescita di a cunvizione per francà i primi mesi di l'annata sculare 22-23, parchi pè u mumentu, ssu pianu di sviluppu ùn socu micca induva hè, quandu hà da esse prisintatu, quandu hà da esse actualisatu, è ùn si sà micca s'eddu ci hà dà essa una vera piazza pà l'immersione è pà a vera lingua è cultura corsa, parchi podassi chè oghje, pà via di ciò ch'anu fattu à u nivellu di u statu è di a cuntradizione à u nivellu cunstituzionale, ch'eddi ci dicessini chì i finanziamenti di u statu, ùn ci poni micca esse.

Tandu, ci vole à dumandassi cume anu da fà sè u statu ùn mette micca i 120 000 €. Podassi chè no dinò, quì, di piglià una disposizione economica pà esse in capacità di mettele u tempu chì u statu sia in capacità di signà una convenzione, parchì pensu chè avà, sè no ùn emu micca dattu ssi soldi in un'annu, vo di chì ghjè un'associu, a PEP, chì u face nantu i so fondi d'iniziu. Ma, ùn deve avè tant'affare, parch'ùn sò micca, soprattutto ciò chì tocca à l'educazione, ùn anu micca i soldi in capacità per tene una tesoreraria, un'annu, un'annu è mezu.

Allora, Presidente, vi dicu avà di cambiallu è di preparà à pagà dinò una meza annata pà 2022-23 sculari, mà pà u nosciu bughjettu ghjè quellu di 2022, è di falla chè una volta, è avà.

### **M. Hyacinthe VANNI**

A ringrazià vi. Saveriu LUCIANI vulia di dinò duie parolle.

### **M. Saveriu LUCIANI**

Una precisione, aghju seguitatu à pena ciò ch'ella dicia Romain, t'hà a raghjò. U fattu di stà quì quandu vo firmetu un CPER, un cuntrattu di pianu, à tempu ci vole à mette in piazza una convenzione d'obbiettivi, ch'ella sia per u primariu, a scola materna, u cullegghju è u liceu. Sta convenzione veni à parù. Metti i mezi, è chì dumandemu, dicu n'impurta chè, u nivelli B2 in finu di terza per esempiu. Dunque a convenzione d'obbiettivi hè liata stretta stretta à a firma, diciaraghju, di stu cuntrattu di pianu, i ritorni l'anu signatu di marzu, ..... 2016 Bruno Belkacem, quandu semu cuddati in Parigi, tandu, per dumandà l'immersione.

In u frattempu, ci hè quantunque un pianu di furmazione ancu pè u secundariu, perchè a quistione di u secundariu si pona dinò, a qualità di e filieri bilingue di u secundariu à u cullegghju, u liceu ùn ni parlu mancu. Dunque, quì dinò ci hè una interruzione. È dopu, sè vi leghju a famosa lettera di u rettore « Méthode d'enseignement bilingue immersif dès la petite section de maternelle, un cursus spécifique intensif par la méthode dite immersive peut être proposée aux élèves ».

Dunque ci simu ! Avà, tocca à noi, quessu l'emu capitu certa, diceraghju, mà à mumentu datu ci hè dinò u fattu chì ci vole à di à u statu, u fattu di signà u cuntrattu di pianu, ghjè una ricunniscenza per noi di ciò chè no femu, perchè anu da mette i soldi quant'è noi. Noi emu messu 8 milione mi pari l'ultima volta, quì u cuntrattu mi pare ch'ellu sia di 30 milione, dunque 15 è 15. Dunque ci hè una ricunniscenza da u statu nant'à sta pulitica quì. O femu o ùn femu.

Avà, simu sempre à chì feremu, ùn si pò più aspetta, emu persu un'annu avà, a ghjente si dumanda, l'insignenti si dumandanu, o allora ùn ci aghju capitu nunda. Ghjè cusì l'affari. L'affari so sempri in francese.

**M. Hyacinthe VANNI**

A ringrazià vi. Pierre GHIONGA a dà di duie parolle dinò.

**M. Pierre GHIONGA**

O sgiò Presidente, ùn vulia micca parlà perchè so d'accunsentu incù tuttu ciò chì hè statu dettu quì, ma mi pari chì tuttu u mondu pensa chì a salvezza di a lingua, ùn passa chè par l'insignamentu. L'insignamentu hè impurtantissimu, mà ci hè tornu un pilastru sucietale è un pilastru economicu.

Indù hè u nostru pianu, per esempiu, per fà chì a nostra amministrazione sia un'amministrazione chì possi parlà è scrive in corsu ? Ùn la vecu micca. L'aiutu ch'avimu datu à tutti l'intrapresi, perchè lu ci sia una prumuzione di a lingua corsa in l'intrapresi, ùn la vecu micca.

Dunque u statu hè rispunsivule di u fattu chì l'insignamentu bislingu ùn sia micca messu in ballu, ma noi, chi femu ? Punimu sta questione torna.

**M. Hyacinthe VANNI**

A ringrazia vi, o sgiò cunsiglieru. Dunque a parolla à u cunsiglieru esecutivu, è tramandà a lingua corsa.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

À a lestra. Pensu chì ghjera impurtante chè n'appiamu sta discussione, a qualità è a diversità di e prese di parolla mostranu bè ch'emu una primura scumpartuta di migliurà a nostra andatura generale à prò di a lingua, di a cultura.

Ripetu una volta di più chì ci vulia à fà passà stu cartularu u più prestu pussibile, avemu pussutu sceglie di fallu passà, videndu l'urgenza l'emu scrittu à a cummissione, ma simu felici à un ghjornu vicinu, è postu chè l'assemblea hà ricunnisciutu à l'unanimità u caratteru d'urgenza, simu felice assai di pudè avè su dibattitu sanu, in sessione piena. U primu puntu.

Secondu puntu, nant'à i CPER, per risponde à Paul-Félix BENEDETTI, tutte e regione ùn anu micca signatu, è quelle chì anu signatu, volenu rivene à dossu perchè ci

hè statu un ingaggiamentu di u candidatu MACRON di fà una ecunomia di 10 miliardi di euro nanta e spese à prò di e cullettività, è hà dettu dinò, s'hè ingaggiatu davant' à i meri, chè st'ecunomie, ùn serianu micca fatte per raporti à i cumuni. Vale à dì chì quelli chì anu cuntribuitu u più à u sforzu prumessu, sarianu e regione, è dunque a Cullettività di Corsica.

Dunque e regione dicenu, ind'è su sensu quì, quelli chì ùn anu micca zifratu, ùn zifremu micca, è quelli chì anu zifratu, simu pronte à rimette in ballu una discussione. Quelli ghjè à u nivellu generale.

È per cuntinu nostru, diceraghju chì u fattu ch'ùn appia micca sbuccatu nantu à u CPER, face parte di a difficoltà glubale chè n'emu autu ind'è a discussione incù u statu, cù tutti i documenti strategichi di cuntrattualisazione.

Secondu puntu, nant' à quistione d'immersione, a quistione di a lingua, vi ramentatu ch'emu previstu ind'è u prugettu, ch'ella sippia duppiata a somma prevista per a lingua è per l'insignamentu è a diffusione di a lingua. Dunque s'ella hè ritinuta sta pruposta, a dimessa nant' à u principiu da u statu sin' à oghje, vale à dì chì u cuntrattu di pianu, urganiserebbe veramente un sforzu impurtante. Dunque, saria un puntu pusitivu. St'avanzata chì resta à cuncretizà, ùn pò micca cunducia à passà à palesu l'affare ch'ùn vani micca. Per esempiu, hè statu ramintatu, ùn avemu micca a valutazione, e sciffre di l'Educazione nazionale nant' à nostra pulitica di furmazione, nant' à sta pulitica di diffusione linguistica, nant' à e resultati cuncreti di furmazione d'i sculari in terma di cursufunia. Questu, ùn l'avemu micca.

Quartu puntu, i centri d'immersione. Vogliu ramintà chì sò arnesi impurtantissimi, chì si sò rinfurzati è allargati, pensu, à a creazione di u centru d'immersione di Bastelica, à traversu una vulintà pulitica di rinfurzà st'arnesi, chè no cuntribuimu, noi, assai di più chè u statu, a sapete, assai di più chè u statu a u nivellu finanziariu à u funziunamentu di ste strutture ch'ùn sò micca tutte ind'è una situazione ghjuridica à paru, postu chì per esempiu u centre di Savaghju, i lucali, a sapete, ùn cunveninu più, ci hà dà esse grossi travaglii, ci vole à riflette à come si hà da passà l'affare per rimette tutte à l'assestu.

Dunque ci sò assai problemi.

Vi vogliu ramintà dinò, chì a nostra dimarchja pulitica glubale, hà permessu di sbuccà nant' à una pusizione à l'unanimità di e regione di Francia, nant' à a cunstituzionalisazione di l'insignamentu à traversu l'immersione, hè una pruposta purtata di l'associu regiunale di Francia, chè lu ci sia à l'uccasione di a mudifica di a Cunstituzione, l'articulu cunsacratu à e lingua chì dicerebbe, a Repubblica cuntribuiscia à u spannamentu di e lingue regiunale à traversu l'insignamentu immersivu, ciò chì

permetterebbe di securizzà a u nivellu ghjuridicu a pratica di l'immersione, ch'ella sia à u nivellu di u serviziu publicu di l'educazione, à quale simu particularmenti attaccate, è ancu e sperienze assuciativi chè no sustinimu, a sapete, ancu puru s'hè n'avemu autu un dibattitu internu incù tutte l'attore perchè ùn vulemu micca chì st'iniziativi assuciativi sbucchinu annantu à un'addibulimentu di l'educazione naziunale.

Dunque quessu l'avemu à capu.

Vulemu andà più luntanu ind'è u nostru prughjettu di cuntrattualisazione cù u statu, urganizendu a generalisazione d'immersione a u nivellu di e scole materne. Què ghjè un puntu impurtantissimu. È sapemu dinò chì i maestri, nant'à u terrenu, avà sò un pocu, ùn diciaraghju micca, stumacati perchè tenenu sempre a listessa fede ma sò un pocu sfiatati perchè anu l'impressione, è ùn hè micca solu un'impressione, ghjè una realtà pulitica, chì ùn ci hè micca a vulintà di a parta di u statu, d'esse veramente un attore ingaghjattu, è dunque farà parte di a discussione incù u Prifettu per u cuntrattu di pianu, incù u rettore novu, chì hè ghjuntu qualchi mese fà, hà utu à gestì dinò ciò chì si hè passatu dipoi un mesu è mezu, ma pensu chè u novu rettore, Jean-Philippe AGRESTI, hà a vulintà d'esse ind'un raportu assai più forte, custruttivu per raportu à a nostra visione di a lingua.

Terzu puntu, ind'è e discussione glubale, ci hà da vulè à dimustrà chì u statutu d'ufficialisazione è tutte i dimensione di a pulitica linguistica sò indispensevule. Di sicuru, l'insignamentu è un puntellu maestru, ma ùn hè micca solu, l'insignamentu chì hà da permette à a lingua corsa di vive, di campà è di spannassi, a sapemu, ci hè una pulitica linguista glublale.

Eiu, vi prupongu, è compiu quì, face parte di i priorità di mandatura, cumencia avà u mandatu di u Presidente MACRON, noi prima à l'estata, è avete prupostu chè no travagliemu di modu più strettu insieme nant'à què, cunsiglieri esecutive è assemblea di Corsica, a lingua hè una primura maiò. Eiu, vi prupongu chè dà quì à a sessione di lugliu à u più tardi, appiamu adupratu un raportu, micca solu per parlà di i raporti incù u statu, un raportu chì venga à rinfurzà a nostra pulitica linguistica glubale, impignendu è assucindu tutti l'attore chì facenu campà a lingua. Quessa pensu chì hè veramente una priurità, è pensu chè no pudemu sbuccà nant'à stu raportu, à scrive à parechje mani, nanz'à l'estate. Hè un scopu chè vi prupongu di ritene per e simane à vene.

### **M. Hyacinthe VANNI**

A ringrazià vi, o sgiò Presidente di l'esecutivu. Dunque aghju da metta à u votu stu raportu.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Pour le groupe « Un soffiu novu » : **POUR.**

**Mme Paola MOSCA**

Per u gruppu « Fà populu in seme » : **À PRÒ.**

**M. Saveriu LUCIANI**

Per u gruppu « Avanzemu » : **À PRÒ.**

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Per u gruppu « Core in fronte » : **À PRÒ.**

**M. Hyacinthe VANNI**

**U raportu hè ADUTTÀ a l'unanimita.<sup>2</sup>**

Vi prupogu di suspende per andà a manghjà è di ripiglià a 3 h.

**La séance suspendue à 13 h 10 est reprise à 15 h 15.**

**M. Hyacinthe VANNI**

La séance est reprise.

Nous allons commencer, en attendant, le groupe de droite.

**MOTION DE RENVOI**

\* **Motion de renvoi N° 2022/O1/009** déposée par le groupe « Un Soffiu Novu » : **Délégation de Service Public Maritime entre la Corse et le Continent.**

**M. Hyacinthe VANNI**

Procédure de l'examen de la motion : un pour un contre dans la limite de 5 minutes et après l'exécutif, et après le vote, bien sûr.

---

<sup>2</sup> Délibération N° 22/049 AC

Donc, si vous êtes prêt, à moins que vous attendiez vos collègues, vous me le dites, commencez à présenter la motion de renvoi ou alors on attend 2 minutes, comme vous voulez.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Oui, M. le Président, on est bon.

**M. Hyacinthe VANNI**

Oui, vous avez la parole, Monsieur MONDOLONI pour présenter cette motion de renvoi concernant la DSP maritime.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

D'abord, on s'excuse pour ce retard qui n'est pas habituel chez nous, mais l'exception confirme la règle.

De quoi s'agit-il ? On est en passe d'aborder un dossier très important aujourd'hui et nous considérons, pour notre part, que ce dossier méritait d'être plus abouti concernant l'hypothèse, en tout cas l'alternative, qui est relative aux OSP renforcées.

On pense que tout ça a été un peu jeté avec l'eau du bain et que cette hypothèse alternative, sans pour autant, les choses vont mieux en les disant, que ce soit une hypothèse recevable à priori. Ça ne fait pas de nous des défenseurs invétérés du modèle, de ce qu'on appelle des OSP renforcées, mais nous allons revenir au cours du débat. Je pense qu'on pouvait aller plus loin sur la façon dont le service public en général, peut être aussi organisé depuis des obligations de service public.

C'est la raison pour laquelle la motion de renvoi que vous avez sous les yeux, vous est présentée de façon à ce que vous puissiez représenter le dossier qui serait assorti de cette étude complémentaire.

Voilà l'esprit, et je vous fais grâce d'une lecture intégrale du texte que vous avez, je pense, tous reçu en temps et en heure.

**M. Hyacinthe VANNI**

Alors, qui veut intervenir pour ? Si quelqu'un de droite veut intervenir pour, il peut le faire dans la limite de 5 minutes, ou d'un autre groupe. Très bien, qui veut intervenir contre ? Jean-Félix ACQUAVIVA.

**M. Jean-Félix ACQUAVIVA**

Merci, Monsieur le Président. Donc, nous prenons acte évidemment, de cette demande de report. Néanmoins, nous pensons de manière très simple que sur ce sujet, à la fois d'un point de vue stratégique, mais aussi dans son contenu technique et dans ces aléas et dans sa perspective, il est plus que temps de franchir une étape et il me semble que tous les éléments sont sur la table aujourd'hui, ils seront apportés par l'Exécutif pour avoir un débat responsable, sérieux et de mise en perspective sur ce qu'attend la Corse, des transports maritimes maîtrisés, fiables et au service des insulaires et de leur économie. Je vous remercie.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. L'Exécutif ?

**Mme Flora MATTEI**

Merci, Monsieur le Président. Alors, je prends la parole sur cette motion qui est un petit peu surprenante, qui est un petit peu surprenante quand on sait tout le travail qui a été mis en œuvre depuis des mois sur l'établissement du besoin de service public, sur la communication qui a été faite, sur le sérieux que l'Office des transports a attaché à la mission justement de définir, en bonne et due forme, le périmètre de service public.

Ces obligations, ce sont des obligations qui sont internes à l'Office des transports, dans son organisation, dans le cadre adapté de chaque mode de transport, de fournir des services passagers au fret suffisants en termes de continuité, de régularité, de fréquence, de qualité et de prix et, le cas échéant, de capacité pour atténuer les contraintes liées à l'insularité. Faciliter ainsi, le développement économique de l'île, l'aménagement équilibré du territoire insulaire et le développement des échanges économiques et humains entre l'île et le continent.

La Collectivité, et donc l'Office des transports que je préside, avait la possibilité soit d'opter pour des OSP unilatérales s'imposant à toutes les compagnies, délégataires, non délégataires, soit opter pour un régime de délégation de service public permettant d'imposer des obligations de service public spécifiques à l'exploitant désigné et ensuite attributaire.

Je crois qu'il ne faut pas opposer les OSP et les DSP. Je pense qu'il faut justement voir une complémentarité.

Il peut y avoir une cohabitation entre des OSP et des DSP de tous les ports de Corse vers le continent. Et, c'est ce que nous avons attaché en tout cas, à démontrer grâce à ce test de marché, durant ces derniers mois.

Ce que vous me demandez aujourd'hui, ce que vous nous demandez aujourd'hui, Collectivité, avec ce renvoi, c'est un petit peu un aveu de refaire le test de marché, refaire intégralement le test de marché, refaire la première phase d'identification où il fallait que l'on cible spécifiquement des usagers spécifiques, à savoir les résidents, les non-résidents, les étudiants, les passagers qui se déplacent sur le continent pour des raisons médicales, les convoyeurs. Ça, c'était la première phase.

Deuxième phase et que vous savez, c'était la consultation et là concertation de toutes les compagnies maritimes délégataires et non délégataires. Il y a pas de biais, il n'y a pas de de préférence, il y a juste du dialogue et des visions qui sont complètement différentes.

On peut avoir des points de divergence. On peut aussi avoir des points de convergence. On a parlé à tout le monde.

Et, la troisième phase, c'est la phase qui nous appartient, c'est-à-dire nous, office des transports et Collectivité de Corse, pour justement mettre en place un système d'organisation de desserte maritime le plus pérenne, tout en limitant le moins possible l'impact sur le libre marché.

Cette étude a conduit à retenir que les obligations de service public unilatéral ne pourraient pas suffire pour répondre aux différents besoins du service public. De prime abord, le port de Propriano, le port à l'abandon, aucun opérateur privé ne peut assurer, en période creuse, un service efficace.

Devons-nous traiter différemment les passagers médicaux de Propriano que les passagers médicaux de Bastia ou d'Aiacciu, ou de l'Isula ? Je ne pense pas.

Il n'y a pas de traitement différencié entre les différents citoyens qu'ils soient de d'Ajaccio, de Bastia, Propriano etc. Ça, c'était le premier point.

Deuxième point, les OSP unilatérales ne permettent pas de fixer les horaires et les jours de dessertes fixes. Est-ce que vous savez qu'il y a des chaînes logistiques qui s'organisent à partir du moment que les marchandises rentrent et sont déposées sur le quai ? Chaîne logistique, avec des heures, avec du frais, de l'extra frais avec des heures de livraison.

Ensuite, les OSP unilatérales ne garantissent pas que le service sera effectivement réalisé. Je ne prendrai qu'un seul exemple, et puisque vous citez justement les deux villes de Bastia et Ajaccio : bon, allez, on ne va pas prendre 2021 parce que ce n'est pas une année de référence, étant donné qu'on était en année COVID, donc on va apprendre plutôt une autre année, on va prendre l'année 2019. En 2019, des traversées programmées initialement au nombre de 64 entre la semaine 14 et la semaine 19, ont été tout bonnement annulées. Je ne parle pas du passager médical, je ne parle pas du convoyeur, je parle du passager, tout simplement, qui voudrait se rendre sur le continent, qui achète son billet et qui se voit annuler, tout bonnement la traversée, pour pouvoir aller rejoindre son centre de soins ou pour pouvoir aller rejoindre son centre de distribution sur le continent, pour aller donc travailler pour vivre, pour faire comme ferai n'importe quel citoyen d'Europe continentale, assurer un service de continuité entre la Corse et le continent dans l'esprit de cette continuité territoriale.

Donc oui, Collectivité et office des transports, nous avons fait le choix d'opter pour une convention de délégation de service public et comme toute convention de délégation de service public, vous le savez, c'est un contrat, et un contrat, vous le savez, un contrat de mariage, contrat de concession, contrat d'assurance, ça oblige à de la qualité, à plus de qualité, à plus d'engagement, à garantir une desserte du port Corse de Propriano, par exemple, fret et passagers. Ça oblige à fixer les horaires de départ et d'arrivée en Corse pour que la chaîne puisse être un peu plus huilée, on va dire, et s'organiser le plus agréablement possible avec des livraisons, on va dire, les moins impactées.

Ce qui est particulièrement important pour le transport maritime de fret, certes, mais également aussi important pour les passagers qui partent sur le continent pour se faire soigner, les gens qui partent sur le continent pour se faire soigner, qu'ils soient de Propriano ou qu'ils soient de l'Isula, de Bastia, ce sont des gens qui sont dans un état affaibli, aussi bien psychologiquement que physiquement, tout simplement. Et, s'ils sont amenés à prendre les transports maritimes pour la bonne et simple raison que c'est prescrit sur leur prescription qui a été délivrée par un praticien insulaire, c'est bien que leurs conditions ne permettent pas de passer par un autre mode que le mode maritime.

Donc oui, une fréquence, une qualité avec une certitude de pouvoir prendre son bateau pour aller à ses batteries de rendez-vous sur le continent.

Ensuite, si la Collectivité de Corse et l'Office des transports ont opté pour la convention de délégation de service public, c'est parce que celui-ci permet tout simplement de garantir que le service de transport maritime sera effectivement assuré. Assuré, exactement comme je l'ai démontré, sans annulation, pour pouvoir permettre

que la continuité territoriale s'organise au mieux, même pendant les périodes creuses, même pendant les semaines et même pendant les moments, justement où il n'y a pas de recettes, ou il y a peu de recettes ou c'est moins lucratif pour les opérateurs privés.

Alors du coup, moi je demande évidemment ce rejet, en tant que délégant à l'Office des transports, par rapport à cette convention de délégation de service public qui oblige le délégataire, ce n'est pas le délégataire qui décide, c'est le délégant qui décide, et c'est le délégant qui décide depuis 2015 en tout cas, de manière très claire, il y a eu des améliorations pour ça.

L'étude de besoins de service public que l'on a diligentée, c'est une étude qui est rigoureuse, c'est une étude qui a été validée étape par étape par la Commission européenne, c'est une étude aussi qui est co-construite, il faut le dire, avec le secrétariat général des affaires européennes.

Je demande donc le rejet de ce renvoi parce que ça voudrait dire désavouer tout le travail qui a été mis en place par l'Office des transports depuis des mois, parce que ça voudrait désavouer également tout l'investissement et tout l'engagement personnel que j'y ai mis et que j'ai suivi avec l'Office des transports, avec les services, avec des assistances à maîtrise d'ouvrage comme on en parlait hier, spécifiques, avec un prestataire extérieur qui nous a fait une consultation publique, donc c'est un prestataire qui est aussi indépendant, consultation publique, concertation globale. Et, c'est aussi des avouer un petit peu mon caractère d'Européenne, européenne assumée, avec une sensibilité pour la concurrence qui apporte l'attractivité.

Donc je demande de manière très claire à ce que ce renvoi soit rejeté et aussi et surtout, par rapport au calendrier que vous connaissez parce que vous êtes représenté également au Conseil d'administration de l'Office des transports et que vous êtes au courant du calendrier contraint que l'on a cette année pour justement assurer la continuité de service public à l'horizon du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Ce sont des faits.

Je vous remercie.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci Madame la Présidente de l'office des transports. Donc, je vais mettre cette motion de renvoi aux voix par groupe.

Donc, je demanderai aux présidents de groupes de donner leur avis, pour ou contre.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Pour le groupe « Un soffiu novu » : **POUR.**

**M. Jean-Félix ACQUAVIVA**

Pour le groupe « Fà populu in seme » : **CONTRE.**

**Mme Vanina BORROMEI**

Pour le groupe « Avanzemu » : **CONTRE.**

**M Paul-Félix BENEDETTI**

Pour le groupe « Core in fronte » : **CONTRE.**

**M. Hyacinthe VANNI**

**La motion de renvoi est REJETEE.**

Voilà, vous pouvez en poser une autre, la prochaine session si vous voulez.  
Donc elle est rejetée.

Donc, on peut passer au rapport.

**INFRASTRUTTURE E TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET  
TRANSPORTS**

\* **Raportu n<sup>u</sup> 102** : Delegazione di serviziu publicu di trasportu marittimu Corsica-Cuntinente 2023-2029.

\* **Rapport n<sup>o</sup> 102** : Délégation de Service Public de transport maritime Corse-Continent 2023-2029.

**M. Hyacinthe VANNI**

Madame la Présidente de l'Office de transport, vous avez la parole pour présenter ce rapport très important pour l'avenir de la Corse et des Corses et des transports maritimes. Donc vous avez la parole.

**Mme Flora MATTEI**

Merci, Monsieur le Président.

Alors, comme je le disais ça un petit peu, on va, dire déflorer l'introduction de ce rapport. Les objectifs qui ont été les miens, en tout cas depuis juillet 2021, ont été très clairs. Au niveau du Conseil exécutif, il était avant tout de garantir un périmètre de service public qui correspondait exactement et rigoureusement aux intérêts de la Corse et des Corses, un service efficace, un service de qualité bien sûr, un coût maîtrisé, un système économiquement, environnementalement et socialement vertueux avec, puisqu'on parle d'environnement, l'intégration strate par strate, du développement durable et des enjeux de la transition écologique dans cette desserte. Le tout, bien sûr, dans un cadre le plus juridiquement sécurisé.

Notre objectif a été de mettre en place le service public. C'est chose faite, et c'est chose faite, et je peux vous dire que l'on revient de loin.

Quand je dis que l'on revient de loin, les fondamentaux du service public étaient jusque-là, en tout cas il n'y a pas plus de 3 mois, jusqu'à niés, remis en question dans leur intégralité, pas d'existence de besoin de service public, pas de besoin de service public, au titre de cette continuité territoriale entre la Corse et le continent français.

Nous revenons de loin et c'est le cas de le dire, le périmètre de service public de continuité territoriale est sauvé aujourd'hui au niveau des passagers, au niveau du fret. La Commission européenne admet que la continuité territoriale participe d'un intérêt public légitime et qu'il existe un besoin de service public de transports maritimes entre la Corse et le continent.

Alors oui, c'est le fruit d'un long travail, un long travail coopératif avec les services de la DG Concurrence de l'Europe, de la Commission européenne, mais aussi avec et surtout le secrétariat général des affaires européennes, qui est notre porte-voix à l'Europe.

Il est difficile aussi de s'extraire de ce chaos parce que les instructeurs qui sont aujourd'hui à l'Europe, sont les mêmes qui ont instruit le même chaos de la SNCM précédemment. Très difficile à décorréliser une image en montrant patte blanche, en étant très volontaire et en disant on va structurer correctement la desserte maritime à l'horizon 2023 quand les mêmes instructeurs sont les instructeurs qui ont assisté au chaos SNCM.

De fait, les trois missions qui nous ont été confiées en tant que décideur politique, il s'agissait de solder l'héritage du passé pour mettre fin à ces condamnations

pécuniaires considérables de la Collectivité de Corse. Vous connaissez le contentieux fourni et vous connaissez le contexte de ces condamnations.

Ensuite et surtout, en tant que décideur politique, il est très important de voir l'avenir, de structurer l'avenir, c'est-à-dire de venir en appui dans un contexte le plus sécurisé juridiquement pour construire un système de desserte maritime conforme à nos objectifs initiaux.

Enfin, tout un jeu d'équilibriste, penser à cette procédure formelle d'examen qui est toujours ouverte à l'Europe et qui n'attend absolument pas de décision avant la fin de l'année 2022.

Ainsi, dans ce panorama particulièrement difficile, il a fallu satisfaire aux exigences européennes en matière d'aide d'étape pour l'organisation du cabotage maritime.

Avec toute conclusion des nouvelles délégations de service public, il a fallu faire une étude préalable qui est directement donnée par les prérogatives de la commission européenne qui sont de respecter les critères du test SNCM tels qu'ils ont été énoncés par le tribunal de la décision dite « SNCM ». Je ne reviendrai pas sur les différentes phases d'identification qui nous a valu une participation record de 1 000 participants quand la DSP passée, faute de communication, n'avait recueilli en tout et pour tout que 50 participations.

L'identification aussi de l'offre sur la base d'une consultation de compagnie, on en a parlé à tout le monde, comme je le disais en introduction, ce qui a permis de faire apparaître des divergences, non pas forcément structurelles, mais des divergences de vision.

Ensuite, la détermination d'un instrument d'intervention public le plus adapté pour répondre à l'éventuelle carence d'une initiative privée.

Sommes-nous en accord avec le droit interne, sommes-nous en accord avec le droit communautaire ? C'est la question qu'on s'est posée. Oui, nous le sommes et nous avons accompagné toutes ces études, les différentes réponses que nous avons pu produire à la commission européenne. Réponses pragmatiques, chiffrées, quantitatives, qualitatives, des réponses qui démontrent l'existence d'un besoin de service public.

Est-ce que l'on est conforme aux critères du test SNCM tels qu'ils ont été énoncés par le tribunal ? Oui. Je m'y suis engagée et ce travail a confirmé le besoin de l'existence de service public. La commission a été informée en temps réel, point par point, à chaque étape de la réflexion qui visait à organiser cette desserte à compter de

2023. Elle a pris note d'ailleurs des efforts de l'office des transports de la Collectivité de Corse de parvenir à une construction juridique particulièrement solide et à conforter les travaux qui avaient été effectués jusqu'à ce jour. Cela ne veut pas dire que c'est terminé, on passe à autre chose et on va, au contraire, continuer les cycles de discussions pour pouvoir continuer d'avancer avec les services concernés.

Il résulte de l'ensemble de ces discussions que l'offre privée n'est pas en mesure de satisfaire entièrement la demande de transport maritime vers Marseille, ce qui justifie de mettre en place des DSP. Cette conclusion est partagée par la commission européenne qui ne s'est pas opposée au cahier des charges qui lui a été présenté et a eu connaissance des projets de convention de délégation de service public, ainsi que des documents de consultation des entreprises, y compris le règlement de consultation des entreprises.

Cette méthode en elle-même constitue un changement majeur qui consolide la DSP et de fait, par effet de dominos, les conventions de délégation de service public passées.

La méthode déployée a permis une analyse approfondie des marchés pertinents de transport de passagers et de fret entre la Corse et le continent avec, pour la première fois, l'établissement d'une segmentation claire, justifiée et adaptée à la desserte de la Corse pour les passagers.

Chaque segment, je dis bien chaque segment, a été analysé et vous connaissez l'Europe, elle passe les choses au crible, chaque segment a été analysé en utilisant les méthodes définies au niveau européen. Je rappelle à toutes fins utiles que les questionnaires de besoins de service public que nous avons proposés à tous les usagers étaient également des questionnaires qui avaient été utilisés par la desserte maritime de l'Italie et de ses îles qui n'a pas été retoquée par l'Europe.

Egalement, cette étude de besoins de service public avec les questionnaires a été inspirée d'opérations de décentralisation pour des infrastructures aéroportuaires. Il n'y a pas eu de problème de restockage au niveau de la commission européenne.

Ces éléments d'appréciation ont été multiples, je ne rentrerai pas dans les détails, au niveau des infrastructures, au niveau du qualitatif, consultation, double consultation publique avec un prestataire indépendant, consultation des autorités portuaires, prestataire externe et complètement indépendant, historique, les trafics qui ont été observés, le retour d'expérience issue des grève ou du confinement, les quantitatifs, choc de prix, analyses du coût de la logistique globale. Tous ces éléments économétriques ont été mis sur la table et discutés avec la commission européenne.

Ceci est conforme à l'approche de la commission. Selon les termes de sa communication relative à la définition des marchés, elle adopte une approche souple en se fondant sur des éléments empiriques et en exploitant toutes les informations dont elle dispose et qui peuvent lui être utiles pour l'appréciation de cas concrets. Elle ne suit pas un ordre hiérarchique, rigide, de différentes sources d'information ou de différents types d'éléments de preuves.

Ce travail a été salué par la commission européenne. La représentation permanente a également été destinataire des avis de la commission européenne. Je ne rentrerai pas dans les détails, le passager non compensé au titre de la DSP, c'est un passager fictif, c'est un passager qui est juste dans un périmètre, il n'y a pas de dotations de continuité territoriale, pas un seul centime ne va à destination des passagers.

Ceci nous a permis de démontrer également que le passager médical dont nous parlions en introduction, est un passager résiduel pour certains, mais un passager lambda qui peut aller se faire soigner sur le continent de manière régulière. C'est un passager, comme je le disais, qui peut être affaibli psychologiquement, physiquement. C'est un passager qui n'a pas, à notre avis, à se soucier de s'il va y avoir un bateau ou non qui pourra l'amener à son centre de soins pour réaliser les différentes batteries d'examen qu'il va avoir à faire.

Ne rajoutons pas de la difficulté à la difficulté. D'ailleurs, je remercie « Inseme », l'association qui a oeuvré pour relayer l'information de ce besoin de service public. C'est grâce à cette association, entre autres, appuyée du Conseil exécutif qui a permis d'objectiver de manière très claire cette contribution passager qui est très importante nous, parce que nous ne considérons pas que les patients ou passagers médicaux sont des passagers résiduels. Dans cet hémicycle, qui peut s'exonérer d'une maladie ? Je crois que nous avons tous la réponse. C'est un choix.

A contrario et malgré tous nos efforts, on a appelé les établissements d'enseignement supérieur. J'avais d'ailleurs, lors du rapport d'information de janvier dernier, dit quelques mots sur le passager étudiant. Nous n'avons pas réussi à objectiver un flux de passagers étudiants. Nous l'avons confié à la commission européenne qui a pris acte et qui a noté tout simplement cet écart de ce périmètre en sachant qu'il est très difficile d'objectiver ces flux parce que les étudiants prennent leur voiture, prennent leur chargement, vont faire leur aménagement sur le continent là où ils font leurs études supérieures. Après, le reste du temps, une fois que le déménagement est fait, ils prennent l'avion comme tout le monde. Est-ce qu'on devrait les considérer également comme des passagers résiduels ? Je ne suis pas sûre.

Le dernier passager, le passager du convoyeur, le convoyeur qui travaille, qui doit acheminer des marchandises du continent vers la Corse parce qu'on est dépendant d'un fret particulièrement lourd.

La société corse est en pleine mutation. L'autonomie alimentaire n'est pas qu'un projet. Il faut bien entendu voir les évolutions, se donner le temps de pouvoir faire les choses correctement.

La carence de l'initiative privée sous les OSP, qu'elles soient renforcées, unilatérales, non compensées, etc., sur Propriano, il n'y a aucun débat, on l'a dit en introduction, nécessité. Sur les autres ports, il y a une offre sous OSP, qu'elle soit bleu, qu'elle soit rouge jaune, il y a une offre. Mais il y a une offre qui est en complémentarité d'un service public de qualité qui doit apporter fret et passagers entre la Corse et le continent.

Aujourd'hui, dans le sens nord, comme dans le sens sud, la notion de fret comme de passagers sont garantis au titre du service public et de convention dans délégation dans tous les ports de Corse. Il y a de ça quelques mois, je ne savais même pas en fait si je pouvais vraiment prononcer ce genre de phrase aujourd'hui.

Du coup, nous nous tournons vers l'avenir parce qu'il faut voir comme ceci, nous sommes décideurs politiques et donc, en tant que décideurs politiques, ce serait une faute de ne pas se tourner vers demain et de ne pas se tourner vers la construction d'un système beaucoup plus sain. Du coup, là pareil, il y aura peut-être quelques réactions au niveau de la durée de la DSP, parlons-en, c'est le jeu de la politique. On a été critiqués pour les DSP courtes, les DSP de transition, les DSP de raccordement, les DSP de 22 mois, les DSP qui ne permettaient pas une vision éclairée, qui ne permettaient pas d'avoir un programme abouti, trop lent, aveux d'échec pour la compagnie territoriale, pour mieux construire demain.

Aujourd'hui, qu'elle est un peu trop longue et aspire à plus de stabilité, stabilité avec un nouveau souffle, on nous dit que c'est trop long et que c'est un aveu d'échec pour la compagnie territoriale. Aujourd'hui, je peux vous dire que s'il n'y avait pas eu de service public, on n'aurait même pas eu à parler d'une compagnie territoriale. C'était un point très important qu'il fallait souligner.

Concernant la transition environnementale, je suis particulièrement engagée et j'engagerai les futurs délégataires, le ou les futurs délégataires à suivre le même chemin. Il devra prendre des engagements spécifiques sur les performances énergétiques des navires et définir un plan d'amélioration associé à des objectifs annuels.

Le futur délégataire devra donc présenter 3 projets d'expérimentation visant à réduire l'impact environnemental de la desserte maritime. Un point sera organisé à mi-parcours, histoire de voir le taux d'avancement des différents projets qui auront été initiés. C'est aussi une politique incitative qui nous permet, non pas d'avoir une relation avec les délégataires dans un cercle plus vertueux au niveau de l'environnement, mais surtout la possibilité d'avoir une politique incitative. On bonifie pour les 3 projets qui auront été les plus aboutis, on sanctionne pécuniairement parlant quand il y a absolument désengagement des compagnies délégataires.

On est aux affaires ne serait-ce que par rapport au carburant et à l'envolée des prix du carburant et de l'énergie que vous connaissez. Pour cette nouvelle délégation de service public, il y aura une maîtrise parfaite de cette compensation carburant, de simple fait qu'elle est complètement décorélée des autres compensations qui vont être allouées à l'exploitation et à l'investissement et la rémunération du capital. Pourquoi décorrelée, cette compensations carburant ? Il y a trois ans, une tonne de carburant marin coûtait à peu près 300 euros. Aujourd'hui, elle est à 900 euros la tonne.

En mars dernier, si nous n'avions pas consenti à réaliser cette couverture carburant, en début de convention de délégation de service public, la dernière donc qui est en cours, nous aurions eu à payer pour le maritime, un delta de 24 millions d'euros dans le maritime et dans l'aérien, il aurait fallu faire un surplus de 14 millions d'euros, rien que par rapport à l'envolée du carburant et du contexte géopolitique international. Des coûts maîtrisés.

Concernant le suivi de ces délégations de service public, la crise COVID a eu des effets dévastateurs et catastrophiques. Pour l'office des transports, nous avons appris à travailler également beaucoup plus proches de nos compagnies délégataires. Il y a eu des comités opérationnels qui ont été organisés sous la houlette de Vanina BORROMEI qui a suivi cela de manière très près, c'était donc quotidiennement dans la période COVID. Mais nous avons continué cette comitologie pour pouvoir créer du lien entre les différents délégataires de service public, entre les autorités portuaires, entre les différents acteurs de transport et de la chaîne logistique pour pouvoir avoir les remontées d'informations précises hebdomadaires sur le suivi, sur le trafic, sur les taux d'engagement, sur les différents flux fret et passagers.

Egalement et pour un meilleur suivi, fort de cette expérience, on a continué sur le comité économique et juridique qui se réunit à peu près tous les 2 ou 3 mois et qui permet une remontée directe des comptes d'exploitation réactualisés des compagnies délégataires face à l'autorité délégante, à savoir l'office des transports. Cela veut dire que nous avons aussi une visibilité précise des dépenses, des charges, charges variables, charges fixes, etc.

Dans l'optique toujours de maîtriser les coûts, le Conseil exécutif poursuivra sa politique de maîtrise pour la desserte maritime.

La compensation financière versées aux compagnies délégataires portera, comme c'est le cas depuis 2016, exclusivement sur les coûts qui résultent de l'exécution des obligations de service public, ce qui veut dire que toute la comptabilité analytique associée aux service public, c'est-à-dire pour les services d'économie générale, est complètement dissociée de la comptabilité analytique de celle qui est complètement faite en OSP, commerciale, absolument pas en lien avec le service public.

C'est une ouverture, nous avons proposé en plus à la commission européenne des cycles de discussions fournies à compter de 2023 sur les différentes perspectives de cette desserte maritime.

La commission, à l'attribution définitive des conventions, procédera aux diligences nécessaires en vue de sécuriser les compensations issues de la DCT qui seront versées en contrepartie de l'exécution des conventions pour les SIEG (services d'intérêt économique général).

L'office des transports a réussi à ne pas franchir la ligne rouge passager et pourtant l'Europe nous l'avait suggéré. Il conviendra donc de discuter et de reprendre son bâton de pèlerin pour pouvoir vanter les mérites d'un système et les éléments qui seront en notre possession pour pouvoir assurer le bien-fondé d'une compagnie territoriale.

L'office continuera d'argumenter, de justifier également avec l'analyse future qui conduira à travailler sur la structure juridique à capitaux publics à créer pour porter la propriété des navires afin de sécuriser cet investissement.

Des clauses ont été introduites dans cette délégation de service public. Si elle le souhaite, la Collectivité pourra, après la réalisation des études appropriées par des experts spécifiques, procéder à l'acquisition de tout ou partie de l'outil naval des délégataires, mais aussi à la suite des discussions avec l'Europe, d'initier parallèlement un cycle de discussions dès 2023 pour échanger plus largement sur la question du cabotage maritime à l'échelle intra-européenne.

Les réflexions sur les façades maritimes transfrontalières qui entourent la Corse, pas que sur le continent français, et sur les enjeux de la transition environnementale qu'il va falloir renforcer. Pour cela, nous avons fait une demande à l'office des transports pour pouvoir être accompagnés de l'institut de la décarbonation de l'outil naval qui va nous appuyer sur ces questions-là.

Je ne parlerai pas du bureau d'étude que nous voulons créer pour avancer sur ces questions de compagnie territoriale. On ne s'invente pas armateur en 5 minutes. Les 7 ans sont un temps suffisamment long, les transports ont des effets à moyen et long termes. Nous serons donc tout à fait au travail pour pouvoir avancer tranquillement.

Le calendrier de passation en perspective, vous les connaissez, est particulièrement contraint également. A partir de juin, nous recevrons les différentes offres et nous avons les candidatures que nous analyserons. Il y aura ensuite une attribution en octobre 2022.

Voilà pour ce dossier. Il y a beaucoup de travail, il y a beaucoup d'intérêt pour limiter un débat à des positions posturales.

Je vous remercie.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci, Madame la Présidente de l'office des transports.

Je rappelle les temps de parole : 20 minutes pour « Core in fronte », 20 minutes pour « Avanzemu », 30 minutes pour « Un soffiu novu », 40 minutes pour « Fà populu in seme ».

Il y a un rapport de la commission du développement.

**Mme Vannina CHIARELLI-LUZI**

Rappelant que les tests-marché consistent à valider une carence du service public et à conditionner le choix du dispositif, M. Jean-Michel SAVELLI a regretté que la commission ne soit pas l'occasion de les détailler, afin de mieux appréhender la base de la définition du service public.

Estimant qu'il est assez difficile d'imposer des fréquences et des horaires de départ dans le cadre des obligations de service public (OSP) unilatérales (Toulon et Nice / Corse), qui sont non compensées, il a souhaité connaître les raisons qui conduisent à écarter la possibilité de mise en œuvre d'OSP généralisées compensées (aux mètres linéaires transportés et passagers éligibles transportés), cette démarche ayant été recommandée par le rapport de l'autorité de la concurrence en date du 17 novembre 2020.

Il a rappelé que depuis le contentieux de 2016, la Collectivité de Corse n'était plus sensée financer le transport de passagers, sauf de manière marginale pour les transports sanitaires et les convoyeurs qui accompagnent les remorques. Il a constaté que malgré cela, le montant de la dotation allouée aux opérateurs avait connu une augmentation de 20 millions d'euros (72 M€ en 2016, 92 M€ en 2021) en raison de l'augmentation de la prise en charge des mètres linéaires.

Sur ce point, il a interrogé l'exécutif afin de se voir précisé si la collectivité est en mesure d'en mesurer l'impact sur le prix effectif des marchandises, mais également si cela ne conduit pas à sortir des préconisations de l'Union Européenne, de vérifier, enfin, si le niveau de compensation nécessaire n'était pas dépassé ; une telle situation étant de nature à créer des effets d'aubaine et par la même une distorsion de la concurrence.

Enfin, il a souhaité que soit précisée la clé de répartition entre le service compensé et le service commercial afin de déterminer si la CDC surcompensait ou pas le service.

M. Jean-François SANTONI, *Directeur de l'Office des transports de la Corse*, a indiqué en réponse que, d'une part, les différents documents relatifs au tests-marché avaient été diffusés sur le site de l'office et qu'ils étaient encore disponibles et que, d'autre part, ils n'avaient fait l'objet d'aucune remarque ou observation de l'Union Européenne, notamment en raison de leur conformité.

Sur la question du contrôle des OSP compensées, il a reconnu toute la difficulté de l'exercice en raison du caractère déclaratif du système (6 mois après la clôture de l'exercice). Il a par ailleurs indiqué qu'il n'y avait pas d'obligation réelle en termes de fréquence et d'horaire contrairement à la DSP.

Il a également rappelé les dérives du passé, indiquant que l'aide sociale avait été remise en cause à la fois par la Cour des Comptes, la Chambre régionale des Comptes et la Haute Autorité de la Concurrence.

Enfin, revenant sur le calcul de la compensation, il a précisé que dans le cadre du contrat actuel (2021-2022) les passagers, même s'ils sont éligibles au service public, ne bénéficient pas de compensation. C'est donc l'ensemble des recettes qui permet d'absorber le coût de transport des passagers (y compris les « résidents »).

Il a ajouté qu'à ce jour, aucune surcompensation n'avait été constatée, tant par les services de l'Etat que par les auditeurs financiers de l'office. Les recettes à valeur ajoutée du service commercial viennent en diminution des charges du service d'intérêt économique général (SIEG).

M. Jean-Michel SAVELLI s'est interrogé sur le passage d'un montant de compensation de 90 millions d'euros avec une compensation des passagers de base et du fret à un montant identique pour ne compenser que du fret, sans créer un effet d'aubaine qui peut être dénoncé. Il a estimé que dès lors que la CDC finance des coûts fixes un point mort est atteint au-delà duquel les compagnies réalisent de la marge. Il a appelé à la vigilance sur ce point.

Pour sa part, M. Jean-Baptiste ARENA a souhaité se voir précisé le différentiel existant entre les produits aidés à l'import et les produits aidés à l'export.

Il a par ailleurs sollicité l'exécutif sur la question de la simplification de certains dossiers d'aide à l'export, notamment dans le domaine agricole.

Rappelant que les tests-marché consistent à valider une carence du service public et à conditionner le choix du dispositif, M. Jean-Michel SAVELLI a regretté que la commission ne soit pas l'occasion de les détailler, afin de mieux appréhender la base de la définition du service public.

Estimant qu'il est assez difficile d'imposer des fréquences et des horaires de départ dans le cadre des obligations de service public (OSP) unilatérales (Toulon et Nice / Corse), qui sont non compensées, il a souhaité connaître les raisons qui conduisent à écarter la possibilité de mise en œuvre d'OSP généralisées compensées (aux mètres linéaires transportés et passagers éligibles transportés), cette démarche ayant été recommandée par le rapport de l'autorité de la concurrence en date du 17 novembre 2020.

Il a rappelé que depuis le contentieux de 2016, la Collectivité de Corse n'était plus sensée financer le transport de passagers, sauf de manière marginale pour les transports sanitaires et les convoyeurs qui accompagnent les remorques. Il a constaté que malgré cela, le montant de la dotation allouée aux opérateurs avait connu une augmentation de 20 millions d'euros (72 M€ en 2016, 92 M€ en 2021) en raison de l'augmentation de la prise en charge des mètres linéaires.

Sur ce point, il a interrogé l'exécutif afin de se voir précisé si la collectivité est en mesure d'en mesurer l'impact sur le prix effectif des marchandises, mais également si cela ne conduit pas à sortir des préconisations de l'Union Européenne, de vérifier, enfin, si le niveau de compensation nécessaire n'était pas dépassé ; une telle situation étant de nature à créer des effets d'aubaine et par la même une distorsion de la concurrence.

Enfin, il a souhaité que soit précisée la clé de répartition entre le service compensé et le service commercial afin de déterminer si la CDC surcompensait ou pas le service.

M. Jean-François SANTONI, *Directeur de l'Office des transports de la Corse*, a indiqué en réponse que, d'une part, les différents documents relatifs au tests-marché avaient été diffusés sur le site de l'office et qu'ils étaient encore disponibles et que, d'autre part, ils n'avaient fait l'objet d'aucune remarque ou observation de l'Union Européenne, notamment en raison de leur conformité.

Sur la question du contrôle des OSP compensées, il a reconnu toute la difficulté de l'exercice en raison du caractère déclaratif du système (6 mois après la clôture de l'exercice). Il a par ailleurs indiqué qu'il n'y avait pas d'obligation réelle en termes de fréquence et d'horaire contrairement à la DSP.

Il a également rappelé les dérives du passé, indiquant que l'aide sociale avait été remise en cause à la fois par la Cour des Comptes, la Chambre régionale des Comptes et la Haute Autorité de la Concurrence.

Enfin, revenant sur le calcul de la compensation, il a précisé que dans le cadre du contrat actuel (2021-2022) les passagers, même s'ils sont éligibles au service public, ne bénéficient pas de compensation. C'est donc l'ensemble des recettes qui permet d'absorber le coût de transport des passagers (y compris les « résidents »).

Il a ajouté qu'à ce jour, aucune surcompensation n'avait été constatée, tant par les services de l'Etat que par les auditeurs financiers de l'office. Les recettes à valeur ajoutée du service commercial viennent en diminution des charges du service d'intérêt économique général (SIEG).

M. Jean-Michel SAVELLI s'est interrogé sur le passage d'un montant de compensation de 90 millions d'euros avec une compensation des passagers de base et du fret à un montant identique pour ne compenser que du fret, sans créer un effet d'aubaine qui peut être dénoncé. Il a estimé que dès lors que la CDC finance des coûts fixes un point mort est atteint au-delà duquel les compagnies réalisent de la marge. Il a appelé à la vigilance sur ce point.

Pour sa part, M. Jean-Baptiste ARENA a souhaité se voir précisé le différentiel existant entre les produits aidés à l'import et les produits aidés à l'export.

Il a par ailleurs sollicité l'exécutif sur la question de la simplification de certains dossiers d'aide à l'export, notamment dans le domaine agricole.

M. Jean-François SANTONI a indiqué que des éléments chiffrés étaient disponibles. Pour l'import, il a précisé qu'étaient ciblés tous les produits au mètre linéaire. Pour ce concerne les produits à l'export, il s'est engagé à fournir les données chiffrées sous huit ou dix jours.

Enfin, sur la question de la simplification des démarches, il a indiqué être à l'écoute des utilisateurs (Chambres consulaires) et être tout à fait disposé à organiser une réunion de travail.

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participations des groupes « Un soffiu novu » et « Avanzemu ». Abstention du groupe « Core in Fronte ».

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci.

Un rapport de la commission des finances.

**M. Joseph SAVELLI**

M. Jean BIANCUCCI a fait observer que le rapport du Conseil exécutif contenait tous les éléments permettant de répondre aux interrogations qui sont apparues ces dernières années.

Le rapport fait état des incertitudes notamment celles relatives aux durées des DSP, des durées directement liées aux problèmes rencontrés. Rappelant qu'il a présidé la Commission de délégation de service public, M. Jean BIANCUCCI a rappelé que l'Office des Transports a multiplié ses interventions à la fois auprès du Gouvernement et au niveau européen pour parvenir à un dossier concis répondant aux nombreuses interrogations.

Évoquant la question du coût carburant, il a rappelé que la compagnie Air Corsica avait pris, durant sa présidence, des garanties pour l'alimentation en carburant pour qu'il n'y ait pas d'incidence sur le coût du carburant.

M. Jean BIANCUCCI a précisé qu'il souscrivait pleinement à ce rapport qui connaîtra une discussion enrichissante en séance publique.

Il a enfin rappelé que des garanties ont été prises au niveau de l'État et de l'Europe pour obtenir cette convention de 7 ans, avec l'option d'une année supplémentaire, offrant ainsi toutes les garanties que l'on pouvait attendre.

M. Paul-Félix BENEDETTI est intervenu, sur la forme, en regrettant que ce rapport n'ait été inscrit à l'ordre du jour de la Commission des Finances de manière officielle, rappelant que cela s'est toujours fait par le passé et que la Collectivité de Corse est engagée financièrement au travers de la consommation de la dotation de continuité territoriale.

Il a précisé qu'en fonction de la maquette de l'appel d'offres, la DSP engage les finances directes et annuelles de la Collectivité de Corse en fonction de la non-utilisation de l'enveloppe et de sa réinjection dans le budget général. Le fait de ne pas avoir inscrit ce rapport à l'ordre du jour de la Commission des Finances lui paraît totalement illogique.

Concernant la forme de l'appel d'offres, il a fait observer que dans les critères d'attribution, le prix demandé n'était qu'à 20 %, ce qui semble dire qu'on ne place pas le prix comme un critère prioritaire, alors que l'on est sur une enveloppe pouvant aller de 80 à 110 M€.

M. Paul-Félix BENEDETTI a estimé que l'on doit avoir dans la quantification de ce à quoi on veut arriver la maîtrise de la réponse ; sinon c'est l'enveloppe disponible qui va finaliser la réponse et l'on connaît la réponse des offres.

Il s'est dit défavorable au choix du port de Marseille pour une DSP de 7 ans, même si ce choix s'est justifié jusqu'à présent sur une DSP transitoire. Il n'est pas convaincu que sur la durée de la convention le choix d'une seule destination soit le plus logique.

Concernant la clause de retour, il a estimé qu'il faut imposer un prix des bateaux à la connaissance des offres avec un tableau de dévaluation et il faut intégrer un coût de retour sur tout amortissement en cours d'un achat de bateau par rapport au dispositif.

Concernant l'ensemble des documents de la DSP annexés au rapport, M. Paul-Félix BENEDETTI a fait observer qu'ils étaient vierges sans que soit mentionné l'offre de demande minimale de base, en termes de type de bateaux, de structure, d'offre navale, de capacités passagers et fret. Ces documents devraient, selon lui, être renseignés.

Il a fait remarquer que dans la genèse d'un DSP de 7 ans + 1 an, on abandonne de façon permanente l'idée d'une compagnie maritime régionale et que par conséquent, on s'oriente sur une attente par rapport à un système privatif de délégation de service public. Cela s'apparente à un changement complet de politique de la part de la CdC.

Revenant sur la mise à l'ordre du jour tardive de ce rapport en Commission des Finances, le Président Louis POZZO DI BORGO a précisé que c'est en accord avec la Présidente et le Directeur de l'Office des Transports qu'il a été convenu de son examen par notre Commission.

La Commission des Finances doit être saisie de ce type de rapport qui a des incidences financières importantes et son examen doit permettre aux commissaires d'avoir le même niveau d'information.

M. Jean-François SANTONI, Directeur de l'Office des Transports de la Corse, a précisé que :

- concernant la critérisation qui permettra d'établir le rapport devant être fourni à l'Assemblée de Corse : le volet financier est à 30 % : 60 % sur la valeur technique des navires, 30 % sur la valeur financière et 10 % sur le RSE ;
- concernant la valeur financière, il existe deux sous-critères : le montant de compensation demandée et la pertinence du plan financier afin de savoir si la ou les entreprises ont la capacité à apprécier le service dans le cadre du schéma de qualité tel qu'il est souhaité par l'Assemblée de Corse ;
- concernant la valeur des navires en cas de reprise ou de retour, le cahier des charges prévoit qu'il s'agit de la valeur vénale des navires déduction faite des investissements et des entretiens lourds que la Collectivité aurait été amenés à faire dans le cadre de l'exécution du contrat. Cette disposition est novatrice par rapport aux conventions précédentes ;
- sur le volet « compagnie maritime régionale », il est difficile d'y répondre en raison du caractère politique de la question ;
- sur les documents non-renseignés, le rapport du Président du Conseil exécutif comporte, ligne par ligne, les besoins minimaux de service public qu'il convient d'avoir, tant en terme de mètres linéaires fret qu'en terme de passagers et de typologie de passagers. Les documents produits en annexe par l'autorité déléguée doivent être renseignés par les candidats afin de permettre d'apprécier la valeur de l'offre en terme global et pas seulement financier et ensuite de permettre au Conseil exécutif et à l'Assemblée de Corse de prendre une décision finale.

M. Paul-Félix BENEDETTI a fait observer que les tableaux renseignés sont exhaustifs et non figés ligne par ligne ; ils laissent l'ouverture à de l'interprétation car n'y figurent ni minima, ni maxima demandés, semaine par semaine, avec un échéancier.

Sur la partie valeur de retour des bateaux, il a estimé qu'il fallait arriver à la création d'une compagnie maritime régionale dans l'immédiat.

Dans 7 ou 8 ans, durée de la future DSP, il a fait observer que la compagnie candidate doit indiquer la valeur vénale des navires validée par des experts maritimes faisant autorité, au moment de l'offre.

Selon lui, la valeur vénale pose problème dans la mesure où la plupart des bateaux vont finir leur « carrière » à 32 ou 33 ans si l'on n'admet pas l'obligation de rééquiper la flotte.

Sur les bateaux achetés, il a estimé qu'il fallait acter que la clause de rachat c'est la valeur comptable des navires.

La Commission des Finances a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Avanzemu » et « Core in fronte »

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci.

Le débat est ouvert. Qui veut intervenir ? M. QUASTANA, en respectant le temps de parole pour chaque groupe. Merci.

**M. Paul QUASTANA**

Je ne suis jamais très long.

Le premier point, c'est que cette DSP, apparemment, enterre définitivement la compagnie régionale ou du moins, pour autant qu'on puisse la déterrer, pas avant 2029. Principe voté en 2016 pour une mise en oeuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2023. On est loin du compte. Peut-être qu'on pourrait en reparler.

Le deuxième point, c'est un point financier. La DSP est prélevée sur l'enveloppe de continuité territoriale. Cette enveloppe n'a pas bougé depuis 2008. Donc, on distingue 2 périodes : 2008/201 avec une inflation faible, mais même à 1 % d'inflation par an, très faible, on en est à quelques millions de manque. Avec une

inflation à 4,5 % en mars 2021, si on la projette sur l'année, c'est-à-dire qu'on arrive au double à 8, ça va nous faire dans les 20, 30 millions qui vont manquer.

Donc, depuis 2008, ça n'a pas bougé. Est-ce qu'il y a des renégociations en cours ? Est-ce qu'elles ont démarré ou est-ce qu'elles vont démarrer ? Parce que si on continue à ce rythme-là, parce que l'inflation ne va pas stopper en 2022, ni même en 2023, on va se retrouver ou en cessation de paiement, ou de manière à ne plus avoir de reliquat pour d'autres opérations, reliquat que l'on avait sur les DSP précédentes.

Le troisième point, on est au coeur de la Méditerranée et depuis des lustres, depuis les temps modernes et la compagnie FRESSINET qui était dans les années mille à nove è centu è pesta, on a le cordon ombilical, comme avait dit un préfet célèbre, uniquement avec la France. Est-ce qu'on ne pourrait pas envisager en trouvant les moyens règlementaires, les moyens juridiques, les moyens financiers s'il faut, de sortir un peu de ce système franco-français et de se tourner vers l'Italie, vers la Sardaigne, pourquoi pas vers le Maghreb ou même l'Espagne, c'est à étudier ? On souhaiterait qu'on s'oriente vers ce type de recherches, de débouchés, de marchés et de lignes.

J'ai terminé, M. le Président. Merci.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci, Monsieur QUASTANA.

Vanina BORROMEI, vous avez la parole.

**Mme Vanina BORROMEI**

Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, cari amichi, un dossier qui, comme souvent, va certainement faire des débats très intéressants, un dossier qui, beaucoup d'entre vous le savent, me tient particulièrement à coeur compte tenu de l'énergie et du travail que j'ai pu lui consacrer pendant depuis plusieurs années.

Je pense qu'à la première lecture, ce rapport a dû choquer ou peut-être même faire sourire certains d'entre vous en tout cas, à mon avis, il n'a pas pu laisser les lecteurs indifférents.

Après avoir discuté dans cet hémicycle de compagnie maritime, de SEMOP, de DSP transitoire, d'appel d'offres infructueux, cela de manière trop récurrente sans

doute, nous voilà aujourd'hui devant un rapport qui nous propose une DSP pour le service public maritime de 7 ans.

Je dois vous dire d'ores et déjà que je peux comprendre et que je comprends bien sûr le système de DSP, en tout cas techniquement, c'est un système qui existe et que nous utilisons dans le cadre de ce service public qui existe d'ailleurs, chère Présidente, c'est le périmètre dont nous discutons, cette DSP existe depuis toujours dans notre système et donc, je considère que c'est une formule tout à fait cohérente.

En ce qui concerne la technique, je m'explique, si nous partons du contexte extrêmement complexe que nous connaissons depuis des années, je ne vais pas refaire tout le schéma, mais le fiasco SNCM, l'arrivée aux responsabilités en 2015, je me tourne vers le député ACQUAVIVA, une arrivée aux responsabilités où il n'y a plus de continuité territoriale, plus de liaisons dans le cadre du service public avec le continent, un projet politique que nous faisons, que nous faisons le choix de porter alors qu'il faut tout reconstruire à ce moment-là. Nous faisons le choix de mener de front cette nécessaire mise en place de ce service public et ce projet politique sur fond de contentieux systématique et de contentieux très lourd.

Je prends donc, vous l'avez compris, ma part de responsabilité et celle collective de la précédente majorité pour dire et assumer avec beaucoup de fierté, le travail qui a été mené de 2015 à 2021.

Aujourd'hui, si je rentre dans le détail de votre proposition, une DSP, fret, Marseille, 5 ports de Corse, du ligne à ligne, des passagers en tout cas de manière résiduelle, des étudiants, des passagers qui se déplacent pour raison médicale, cela me rassure et me réjouit, même si, même si vous le savez pour beaucoup d'entre vous, je pense, je ne cesserai de défendre les centaines de milliers de résidents qui sont de fait exclus de cette possibilité de bénéficier de la continuité territoriale maritime. Je considère, je l'ai toujours dit et assumé dans les précédentes DSP, que le résident doit avoir le choix et doit avoir cette possibilité. Mais les différentes études ne nous permettent pas d'aller assez loin et ça bien sûr, ce n'est pas du fait de l'exécutif.

Si je lis entre les lignes, j'y vois un service public de qualité qui respecte les objectifs essentiels de développement durable ; j'y vois également, je lis entre les lignes, j'ai lu aussi les lignes de la presse régionale ce matin qui me confortent, j'y vois également un excellent signal par rapport aux instances européennes puisque ce périmètre n'est pas nouveau. Ce périmètre est le périmètre que nous votons depuis plusieurs années et c'est surtout le périmètre que nous défendons. La méthode diodes évolue effectivement, on peut séquencer toujours de plus en plus, mais depuis 2015, la méthode a été juste et le travail a été régulièrement salué au niveau national, ce qui nous

a permis de discuter avec le soutien de l'Etat auprès des institutions européennes, ce que vous continuez de faire.

Donc, ça me rassure puisqu'il y a toujours une enquête en cours auprès des institutions européennes, auprès de la commission et j'imagine, en tout cas de ce que j'ai lu ce matin, qu'elle devrait être classée et je l'espère de mes vœux, j'y vois ce signal tout à fait favorable dans cette proposition. Une fois de plus, les tests ont démontré un périmètre de service public cohérent tel que nous le défendons.

Cette lecture technique aurait pu s'arrêter là pour vous permettre de revenir vers nous parallèlement avec un véritable projet politique. Aujourd'hui, dans ce rapport on trouve ça et là, 2 mots, quelques lignes, les biens de retour en suramortissements, une compagnie maritime, une SPL, des délais à 7 ans, un bureau d'étude intégré à l'office des transports, la mise à plat de la directive cabotage. Sur un rapport d'une quarantaine de pages, on se retrouve donc avec 3 lignes sur ce projet politique. C'est là à mon sens que le bât blesse. Soit, vous nous présentez une DSP pour sécuriser le schéma et vous menez parallèlement un projet politique, vous revenez vers nous, vous convoquez une session puisque, à mon avis, on peut faire des sessions spécifiques sur ce thème-là, ça serait très intéressant, ou la commission de faisabilité.

Mais ce rapport, en l'état, n'a pas de sens. Depuis 2015, le chemin n'a pas été un long fleuve tranquille. Ce chemin a été douloureux et nous avons fait des choix politiques et ces choix politiques sont basés sur du courage politique.

Aujourd'hui, qui ne souhaite pas une stabilité dans les transports maritimes ? Aujourd'hui, ce courage semble manquer considérablement dans ce rapport. On se retrouve avec 3 lignes d'une réflexion politique à mener. Nous avons fait, il y a quelques semaines, Madame la Présidente, lors d'une session, un débat sur un rapport d'information sur le maritime qui était fort intéressant, sur l'évolution politique de ce dossier, les contentieux, les discussions avec l'Union européenne.

Aujourd'hui, je vous le dis honnêtement, je vois dans ces 3 lignes pour les défenseurs d'une compagnie régionale maritime, un renoncement. Nous avons, dans un passé proche, dû nous adapter au rétropédalage de la commission européenne pour créer, tricoter, détricoter dans un travail de fourmi, des rapport pour préserver ce périmètre de service public et ce service public et pour défendre ce projet politique, tout en nous adaptant régulièrement au cadre de la commission européenne et en gagnant tous les contentieux au niveau national.

Aujourd'hui, on nous propose de valider une réflexion sur un éventuel projet politique. Lequel ? Ma question est : lequel ? Quel est ce projet politique ?

Je vois dans ces quelques lignes aussi pour ceux qui ne souhaitent pas un projet politique tel que nous, nous l'avons porté, un obstacle à un vote sur cette DSP puisqu'on a toujours cette référence qui finalement n'en n'est pas une. Je considère que la réflexion politique méritait mieux que ces quelques lignes qui finalement proposent de rouvrir une réflexion sur une éventuelle SPL viennent à mon avis court-circuiter un rapport technique intéressant.

Quand je vous parle de courage politique, je ne vous demandais pas aujourd'hui, je pense que tout le monde le sait et tout le monde en a conscience, d'arriver dans cet hémicycle avec un projet ficelé, fixe, définitif. Je connais mieux que personne les délais, les procédures et les négociations très complexes auxquels vous devez faire face. Mais je pense que ce courage politique aurait été de dire « voilà, aujourd'hui, on veut de la stabilité, voici une DSP – trop longue à mon sens - et notre projet politique arrivera dans un second temps (réunions, commission de faisabilité) » comme je le disais, il y a tout un tas de possibilités pour qu'on puisse échanger dessus.

Le courage politique aurait pu être aussi a contrario de dire : c'est un « renoncement » ponctuel. On aura eu au moins le mérite d'essayer, de tenter la SEMOP qui était au début validée par l'Union européenne, qui a fait ensuite machine arrière, on aura eu au moins le mérite d'essayer. Pour le moment, nous ne sommes pas en capacité de vous proposer autre chose politiquement, sachant qu'une DSP est, je le dis et je l'assume, pour moi tout à fait adaptée dans cette hypothèse-là. Mais vous ne pouvez pas aujourd'hui, venir nous demander de valider conjointement cette DSP de 7 ans avec ces quelques lignes d'une réflexion qui est à mener telle qu'elle est présentée ici.

Cette absence de projet politique, elle a été relevée bien au-delà de l'hémicycle (le CESEC, les différents syndicats avec qui on a pu s'entretenir). Je ne pense pas que ce soit de la négligence, je pense que certains ont pu être très choqués par la méthode. Ça peut vraiment surprendre puisqu'il n'y a pas eu de discussions préalables et donc, effectivement ça peut être assez brutal.

Je pense qu'il est fort heureux de pouvoir vous entendre dire dans une conférence de presse, mais je regrette de ne pas pouvoir le dire dans le rapport parce que ça nous aurait peut-être aidés à prendre une décision, que le classement sans suite est en bonne voie, que le périmètre de service public est validé.

Nous, aujourd'hui, nous n'avons rien de tout ça dans le rapport. Nous avons 3 lignes qui nous expliquent, je cite « que le délai est de 7 ans notamment parce que les services de la Collectivité de Corse ne sont pas en mesure d'assurer le suivi d'appel d'offres sur des durées trop courtes. C'est très malaisant de le dire et de le répéter.

Votre rôle, vous l'avez dit tout à l'heure, c'est de proposer, c'est d'impulser des choix politiques et c'est exactement ce qui nous manque aujourd'hui pour nous permettre de nous positionner dans ce rapport.

Je vous remercie.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci, chère collègue.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? M. SAVELLI.

**M. Jean-Michel SAVELLI**

Merci, Monsieur le Président.

Avant de revenir au rapport, je voudrais simplement faire deux petites précisions sur ce que vous avez dit, Madame BORROMEI, par rapport au tarif résident. Le tarif résident existe dans le maritime aujourd'hui, c'est un tarif qui existe au niveau des OSP. C'est un tarif qui est fixé, alors il n'est certes pas très accessible parce qu'il faut déclarer un certain nombre de justificatifs, mais il existe réellement.

Ensuite, vous disiez que le système de DSP est un bon système parce qu'il existe depuis longtemps et donc, ça veut dire qu'il a été prouvé. Je vous dirai oui et non, parce qu'en fait, le système de DSP, il est essentiellement lié à un environnement concurrentiel qui lui-même évolue en termes de marché, en termes de population, etc. N'oublions pas que depuis 2007, année où a été créé ce système de DSP et aussi de Test marché SNCM, c'est d'ailleurs pour ça qu'il s'appelle Test marché SNCM, depuis 2007 donc, la population de la Corse a évolué à peu près de 60 000 habitants, la flotte a doublé, les capacités ont doublé et le trafic a doublé. Donc, je veux dire que l'environnement concurrentiel, aujourd'hui, du marché maritime n'est plus du tout le même qu'en 2007. Ce qui pouvait justifier une DSP à l'époque, peut-être ne le justifie plus aujourd'hui d'où notre proposition d'OSP compensées et généralisées.

Je voudrais aussi préciser à Monsieur QUASTANA qui est parti, mais j'y reviendrai plus tard.

Je voudrais revenir à la présentation du rapport et vos commentaires, Madame la Présidente, que vous avez faits sur la motion de renvoi. Je ne vais pas revenir sur tout ce que vous avez dit, mais vous avez quand même dit une chose qui m'a interpellé. Vous dites qu'aujourd'hui, les OSP ne permettent pas de définir des créneaux horaires, etc. Oui, aujourd'hui, c'est vrai pour les OSP unilatérales, mais ce n'est pas vrai si on

passer sur des OSP compensées. J'ai l'impression que, et dieu sait si vous travaillé et mis du cœur à l'ouvrage, mais j'ai l'impression que vous confondez la notion d'OSP en tant qu'obligations de service public, mais au sens du cahier des charges et le régime DSP qui est un régime contractuel. Ce sont deux choses différentes. Les OSP, c'est un régime contractuel avant tout. Après, on utilise ce mot de manière abusive quand on dit qu'on définit les obligations. C'est le cahier des charges. On va être clair, les OSP, c'est un régime contractuel et ensuite, on a le cahier des charges, c'est ce qu'on définit nous, comme périmètre de service public et comme service. C'est important de le dire sinon, on ne va pas se comprendre.

Tout ça pour vous dire quoi ? Tout ça pour revenir un petit peu, sans vouloir faire d'exposé très long là-dessus, je voudrais expliquer un petit peu à cet hémicycle, c'est quoi des OSP compensées. Parce qu'en fait, l'Europe, quand elle a mis en place ce système de réglementation des transports en quelque sorte, il a prévu trois dispositifs : un dispositif où on dit : le marché fait le « job » et là, on n'intervient pas du tout. Ensuite, on peut intervenir de trois manières : une manière qui dit que pour ne pas qu'il y ait d'abus et notamment des opérateurs qui viennent écrémer le service à des moments où ce service-là serait beaucoup plus « juteux » de dire que « si vous voulez venir, vous ne pouvez venir qu'à l'année, avec un certain niveau d'interventions, mais à l'année ».

Aujourd'hui, sur la Corse, ce système d'OSP généralisées mais qui est vrai aussi bien pour les DSP que pour ceux qui sont en OSP unilatérales. Ce système d'obligations de fréquence et de tarif, puisque je rappelais que ce tarif « résident » existe, eh bien ce système d'OSP généralisées, il évite à ce que des opérateurs puissent venir à un moment donné l'été écrémer le trafic. Ça, c'est le premier point.

C'est quoi des OSP compensées ? Ce n'est rien d'autre qu'un compromis entre une DSP et des OSP unilatérales. Pourquoi, c'est un compromis ? Parce qu'il permet d'une part de compenser le service, et ce service-là, il pourrait être compensé au même niveau de ce qu'est la dotation aujourd'hui. Je suis d'accord avec Monsieur QUASTANA quand il dit que cette dotation-là, il faudra l'augmenter à un moment donné. Je suis partisan de dire « le maritime, on est à 87, on monte à 100 millions et on indexe ». On l'indexe sur des éléments de coûts variables qui pourraient être les carburants ou d'autres éléments. Là-dessus, on est complètement d'accord.

Je voudrais aussi répondre à Monsieur QUASTANA là-dessus, pourquoi on a pu réindexer cette dotation depuis 2016 ? Vous le savez pourquoi, vous pouvez me donner la réponse ou pas ? Non. Eh bien, moi je vous la donne. Parce qu'en 2016, il s'est passé quelque chose de complètement révolutionnaire, c'est qu'on a arrêté de financer les passagers.

Le contentieux de 2007/203, à quoi il a servi ? Il a servi à démontrer qu'à un moment donné, on ne pouvait plus financer des passagers parce qu'il y avait un opérateur qui opérait à partir d'un port qui est à 60 kilomètres de Marseille, et que la Cour administrative de Toulon a décrété qu'en termes de segment d'offre, Toulon était égal à Marseille.

Alors, c'est vrai, d'autant plus sur les passagers. Je sais que vous avez des arguments pour dire que Marseille, c'est mieux pour le fret parce que les plateformes logistiques sont plus proches de Marseille, mais en revanche, pour ce qui est du passager, il n'y a pas photo. Les touristes qui arrivent l'été par l'autoroute A7, eh bien quand ils arrivent à Aix-en-Provence, soit ils bifurquent vers Marseille, soit ils bifurquent vers TOULON. C'est la même chose. C'est important de le dire.

Je reviens maintenant sur les OSP compensées. Quel est l'avantage des OSP compensées ? C'est qu'à un moment donné, quand le marché devient de plus en plus concurrentiel, le fait de choisir un délégataire, ça devient toujours plus risqué, de plus en plus risqué. Quand on choisit un délégataire, ça veut dire qu'on en laisse un autre au bord du chemin et souvent sur des critères qui ne sont pas toujours objectifs ou justifiables.

Aujourd'hui, les OSP compensées, ce n'est rien d'autre que de dire qu'on peut continuer à financer un service sans avoir à choisir un délégataire. Du coup, la compensation, elle ne se fait pas en finances en des frais fixes, parce qu'on va y venir là aussi, elle se fait en payant le service qui est fait. Ce service, on le paye une fois qu'il est fait et justifié. Contrairement aux arguments qu'on m'a opposé à plusieurs reprises, notamment, je suis obligé de le dire Monsieur SANTONI, avec tout le respect que j'ai pour vous, vous me dites « oui, mais on ne peut pas le contrôler, on ne peut pas contrôler le système des OSP parce que chacun peut faire un peu ce qu'il veut ». Ce n'est pas du tout vrai, c'est absolument faux. Pourquoi ? Parce que depuis des années, il y a une réglementation européenne qui oblige pour des raisons de sécurité notamment, que toutes les marchandises soient déclarées une demi-heure après la fermeture des portes. C'est vrai pour les passagers et pour le fret. Pourquoi ? Parce que bien sûr qu'on peut mettre une bombe dans un bateau, bien sûr qu'il peut y avoir un original qui se pointe à un moment donné sur un bateau et qui crée un souci. Eh bien, tout cela est contrôlé parce que ça passe par des autorités qui sont les chambres consulaires, les chambres de commerce et la douane, les services des douanes. Une demi-heure après chaque fermeture de porte d'un bateau, tout le chargement en passager et fret est dispatché et informe toutes ces autorités. Donc, il faut arrêter de dire qu'on ne peut pas le contrôler.

J'ai peut-être anticipé sur ce que je vais dire plus tard, mais je voudrais quand même revenir sur la démarche, je voudrais qu'on redéroule la démarche.

Je reste objectif parce que ma position d'ancien Corsica ferries, il faut le dire, n'est pas facile et je me veux d'être objectif et au-dessus de tout soupçon.

Ce que j'ai fait, c'est que je me suis appuyé sur deux choses : le rapport de l'autorité de la concurrence et sur la remarques de la cour européenne de justice. J'ai été potassé tout cela. Je suis tombé sur tombé sur l'enquête en cours. C'est assez compliqué, mais c'est très intéressant.

Le rapport sur l'autorité de la concurrence, Madame la Présidente, sauf erreur, vous n'en parlez jamais dans votre rapport. Jamais, vous n'y faite référence ou très peu, en tout cas ça n'apparaît pas de manière évidente. Excusez-moi, si je me suis trompé.

La jurisprudence ALTMART, vous la connaissez, 4 points, on va y revenir plus tard. Mais elle peut nous inquiéter par certains points.

Je voudrais commencer d'abord par des failles méthodologiques dans votre manière de définir les besoins. Pour définir les besoins d'un service public, vous avez réalisé des tests marchés préalables, sensés identifier d'éventuelles carences d'offres sur la desserte de la Corse.

Ces tests sont fondamentaux puisqu'ils conditionnent le choix du modèle à retenir sur chacun des lots entre DSP, OSP compensées ou OSP unilatérales. Or, les OSP compensées dans votre rapport, vous n'en parlez jamais. Vous mettez systématiquement en opposition la DSP avec les OSP unilatérales. Comme on ne peut pas faire l'un, on est obligé de faire l'autre. Sauf qu'il y a une voie médiane et vous n'en parlez pas.

Sur la base des rapports d'étude, vous avez conclue qu'il existait une carence effective, je cite, vous concluez qu'il existait une carence effective d'offre de la part des opérateurs privés en place. Ça signifierait quoi ? Que la Corse est globalement en manque d'offres, sachant qu'il y a trois compagnies opérantes qui sont toutes privées. Ce n'est pas acceptable cette approche méthodologique. Vous ne pouvez pas amalgamer le statut juridique d'un opérateur, qu'il soit privé ou public, et le fait qu'il soit à un moment donné, délégataire d'un service public. Il faut repartir de la page blanche.

Enfin, de cette hypothèse, vous déduisez que la mise en place de DSP sur les 5 lignes est obligatoire et je vous cite, « car les OSP unilatérales, ne peuvent satisfaire à elles seules le service ». D'une hypothèse qui est plus ou moins approximative, vous faites une déduction qui devient presque aberrante.

Les doutes que nous émettons sur la méthodologie employée sont confortés par l'absence de transparence sur les conclusions des tests marchés, le rapport de l'autorité de la concurrence pointait d'ailleurs ce problème. Juste un extrait de ce que vous pouvez lire en page 34 :

« ... la Collectivité de Corse s'appuie sur des études préalables portant sur le périmètre du besoin... Toutefois, dans ces études préalables de la Collectivité de Corse, certaines faiblesses méthodologiques dans l'identification du besoin de service public conduisent à penser que le niveau actuel d'intervention publique pourrait être inadapté. En effet, la méthode de calcul du besoin réel de service public quantitatif employée dans ces études ne tient compte que de l'offre capacitaire du seul opérateur hors-DSP, depuis Toulon et Nice, et non des capacités disponibles des autres compagnies présentes pour répondre à la demande depuis chacun des trois ports continentaux ».

Ce n'est pas un détail, c'est déjà dit par le rapport de l'autorité de la concurrence. On ne peut pas considérer qu'il y a une carence d'offres si on ne prend en compte que ceux qui ne sont pas délégataires. Il faut prendre dans l'ensemble des acteurs privés qui sont sur le marché et qui sont en place depuis plus de 50 ans, qui ont fait leurs preuves chacun à leur niveau avec des qualités et des défauts, mais qui sont tous présents depuis 50 ans, voire 60 ans. Ça, c'est la première faille.

La deuxième faille, elle est nouvelle parce que c'est un élément qui n'a jamais été mis en avant devant des cours de justice, mais qui devient de plus en plus prégnant. C'est qu'il risque d'y avoir à un moment donné avec cette histoire-là, des risques de surcompensation. Pourquoi ? Alors là, ce n'est pas juridique, c'est économique ce que je vous dis, c'est de la gestion.

Depuis 2016 et en raison des contentieux qui se sont succédés en 2007 et 2015, la DCT ne concerne plus que le fret et très marginalement les passagers. L'enveloppe d'environ 100 M€ était descendue à 72 millions d'euros en 2016 pour ces raisons-là et aujourd'hui, elle est encore à 100 millions d'euros. Très bien. Mais qu'est-ce qui se passe aujourd'hui ? Quand un cargo mixte fait une liaison entre Marseille et Bastia, il reçoit une dotation qui aujourd'hui finance des coûts fixes. Et oui, qui finance des coûts fixes. Et à travers ce financement des coûts fixes, tous les passagers qu'il reste à transporter et Dieu sait s'il y en a puisque aujourd'hui les cargos mixtes ont des capacités qui vont entre 800 et 1 300 personnes. Sachant que dans le cadre du service public, il n'y a que 25 qui sont pris en charge aujourd'hui. Donc tous ces passagers-là, ils sont financés sur la base de coûts fixes qui sont payés par la dotation de continuité territoriale et ça, ça crée une distorsion de concurrence par rapport au service passager qui est réalisé depuis les ports de Toulon et de Nice. Ça, c'est le deuxième point.

Ensuite, et je vais faire vite parce que je dois laisser un petit peu de temps pour mes collègues, Jean-Martin, tu m'excuseras. Je vais simplement finir par deux mots sur les critères d'attribution et c'est très important.

Ces critères d'attribution, ils ont varié. Les pourcentages de pondération ont changé entre septembre 2019 et septembre 2022.

Alors, la partie technique est passée de 40 à 60 % ; la compensation financière reste toujours à 30 %, ce qui me semble très bas ; et le critère RSE a été rajouté, sachant que le critère développement durable qui pesait 20 % précédemment a été supprimé. Alors tout ça, il faudra expliquer.

Pourquoi il faut expliquer ? Parce que si vous faites des DSP sur 7 ans et que tous les deux ans, les critères de pondération qui permettent de déterminer le délégataire le mieux-disant ou le moins-disant, ça ne marche plus. Si vous prouvez qu'en 2 ans, les critères peuvent changer à ce point-là, ça veut dire que votre décision de 2 ans avant, à un moment donné, elle n'a plus de sens, vous comprenez ? Cela veut dire simplement que le marché, parce que je suppose que ces critères ont évolué parce que quelque part le marché évolue, notamment sur la RSE. Sauf que la RSE, elle a baissé au lieu d'augmenter, sachant que la loi MARPOL est obligatoire depuis janvier 2020. Ce qui est bizarre, au lieu d'augmenter, elle a baissé, c'est même un peu suspect, ce n'est pas grave.

Ce que je veux dire par là, c'est qu'on ne peut pas faire changer des pondérations en 2 ans à ce point-là.

Bon, après il y a des oublis, il manque beaucoup de choses. Vous ne parlez pas de l'Italie. Je reviens sur ce que dit Monsieur QUASTANA. Vous n'avez aucune réflexion non plus sur les traversées triangulaires qui permettraient d'économiser du carburant. Donc un avantage économique et un avantage environnemental qui pourrait être fait entre Ajaccio - Propriano et éventuellement des Marseille - Bastia - Porto Vecchio, etc.

Tout ça, c'est possible. La COVID nous a montré que c'était possible et c'est vertueux.

En conclusion, vous affirmez, lettre de la Commission européenne à l'appui que nous avons appris ce matin, non pas par vous, mais par la presse, que le modèle de DSP généralisée aux 5 lignes est désormais blindé juridiquement. J'en prends acte.

Pour autant, êtes-vous certain d'avoir exposé à ces instances de manière complète et objective, le contexte concurrentiel du marché maritime corse qui a évolué. Parce que ce n'est pas tout de dire « oui, c'est bon », mais j'espère que vous avez tout

bien expliqué, notamment cette histoire de risque de distorsion de concurrence et d'effet d'aubaine.

Êtes-vous certain d'avoir levé définitivement tout risque de contentieux juridique sur les deux sujets évoqués précédemment ? Donc ça, je ne le répète pas.

Et enfin je vous rappelle que le courrier du commissaire ne reste qu'un avis avisé, une interprétation au temps T.

Alors j'attire particulièrement votre attention sur ces points-là car on observe déjà des divergences entre les assurances que vous avez de la part de l'Europe et malgré tout, le rapport de l'Autorité de la concurrence qui reste une référence.

Je vous remercie.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci Monsieur SAVELLI. Juste une petite remarque, mais je sais que vous l'avez fait involontairement : évitez de vous adresser aux services en session, c'est toujours gênant pour eux, mais je sais que vous l'avez fait involontairement. Mais c'est toujours gênant pour les services d'être interpellés en session publique.

Mais j'ai vu que c'était fait involontairement, je le fais remarquer quand même très cordialement et très gentiment.

**M. Jean-Michel SAVELLI**

J'ai été maladroit, je m'en excuse.

**M. Hyacinthe VANNI**

Il vous reste donc 12 minutes, si vous voulez parlez maintenant ou après ? Comme vous voulez.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Je les utiliserai plus tard, Monsieur le Président.

**M. Hyacinthe VANNI**

Très bien, on n'oubliera pas que c'est 12 minutes, c'est noté.

Qui veut intervenir ? Oui, Monsieur BENEDETTI.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Je vais commencer par le fond.

D'abord pour vous dire ce qu'il me manque : moi, il me manque un schéma de transport maritime cohérent, avec une analyse, des options, des opportunités, des possibilités et des impossibilités.

Aujourd'hui, on me présente un scénario et Monsieur le Président, si vous étiez Hervé MORIN, Président de la Normandie, vous pourriez, dans le même cas que celui qui nous est présenté aujourd'hui, faire une DSP internationale pour ré-affrété le France 2, parce que des transporteurs routiers normands aiment bien aller avec leur camion à New York.

Aujourd'hui, aller à Marseille, pour moi, en faisant un grand raccourci, c'est un schéma d'il y a 50 ans que l'on a en héritage et on ne pourra pas s'en défaire aussi facilement, car il y a des obligations dans ce legs.

Mais il doit y avoir des possibilités d'accompagnement progressif. Or, aujourd'hui, la mesure que vous proposez est une mesure de continuité radicale, avec un schéma à 8 ans où on va rester figé dans un scénario qui est pour moi favorable à Monsieur MULLIEZ, Monsieur NAOURI et consortium.

C'est quelque chose qui ne convient pas à la Corse dans sa finalité.

Alors, il y a le hasard et la nécessité. Mais qu'est-ce qu'on pourrait faire autrement ? Déjà, c'est se donner les moyens d'une réflexion prospective.

Vous mettez en avant, dans le cahier des charges, les clauses de sauvegarde environnementales, la protection de l'environnement, la pollution, l'impact, les clauses sociales, tout ceci est fondamental.

Mais, le plus fondamental, c'est d'avoir le transport le plus rationnel, pour qu'on paye le moins cher possible, pour que notre compensation soit la plus efficiente possible pour faire baisser les coûts ou pour aller vers d'autres destinations.

Notre problème aujourd'hui, c'est d'acheminer plusieurs centaines de milliers de tonnes, d'essayer d'en exporter au maximum pour qu'on ait un coût de la vie qui soit raisonnable ou du moins équitable par rapport au reste de l'Europe.

On a une DSP aujourd'hui à 5 lignes : 300 000 habitants.

La Sardaigne a une DSP à 2 lignes. On peut se poser aussi des questions.

Pourquoi continuer dans ces schémas, qui sont des schémas sagittaux, mais avec aucun croisement de ligne ?

On fait un appel d'offres ligne par ligne. Globalement, c'est une bonne logique. Mais ça veut dire qu'on ne peut pas faire de repositionnement de bateau d'une ligne à l'autre, sauf à ce que ce soit le même délégataire et qu'on fasse des interférences entre un appel d'offres et l'autre. Parce que chaque ligne est un lot.

Ça veut dire que logiquement, on doit pouvoir envisager des bateaux qui, dans le cadre de la modernité, puissent naviguer à la bonne vitesse.

La bonne vitesse, c'est les bons temps de trajet, c'est la bonne heure de départ, la bonne heure d'arrivée, c'est la bonne consommation et c'est la possibilité d'avoir un bateau qui, au lieu de le garder immobilisé à un quai de 7 heures du matin à 7 heures du soir, eh bien qu'on puisse l'utiliser à faire autre chose qui soit un bien pour la Corse : par exemple, un bateau qui pourrait aller de la France, à Ajaccio ou à Propriano et aller à Porto Torres.

Par exemple, un bateau qui pourrait aller de la France (je dis « de la France » et je vous expliquerai dans cinq minutes pourquoi je dis « la France ») à Bastia. Et ensuite, dans la journée, aller à Livourne et revenir. A Gènes, il aurait du mal.

C'est ça les besoins aujourd'hui de la Corse.

Sauf qu'il n'y a pas de possibilité transversale de ré-affrètement, de cabotage, d'optimisation, de sécurisation, parce que on est sur du ligne à ligne dans le fond et dans la forme.

Les bateaux, oui, vous avez défini les moyens, les besoins, mais c'est flou. J'ai la liste de tous les bateaux qui peuvent répondre. Je n'ai pas pris tous les bateaux de Méditerranée. J'ai pris tout Corsica Linea, tout CMN, tout Corsica Ferries.

A part la CMN qui n'a que 3 bateaux, mais tous les bateaux rentrent dans le quantum des mètres linéaires et surtout des passagers et des voitures, puisque aujourd'hui il n'y en a plus.

Or, je vais en prendre un au hasard, est-ce que vous pensez qu'un Méga, qui peut faire 150 remorques ou 160 remorques, a la même capacité utile qu'un Piana ou qu'un Paoli ?

Est-ce qu'on charge et qu'on décharge avec la même rapidité ?

Est-ce qu'on sécurise le transport et est-ce qu'on a des moyens d'arrimage qui sont équivalents ? Pas forcément.

Est-ce que vous pensez que le nouveau bateau acheté par Corsica Linea, construit unilatéralement, sans aucun cahier des charges de la CTC et qu'aujourd'hui on va nous imposer à exploiter, est le bateau de la Corse de demain, tout simplement parce qu'il est au gaz ?

Est-ce que vous pensez qu'on a besoin d'un bateau de 208 mètres, qui ne naviguent qu'à 22 nœuds, et je voudrais voir les essais en mer parce qu'un bateau avec 20 000 chevaux, avec 20 000 kW et 22 nœuds, 200 mètres, je voudrais le voir dans le Cap Corse par mer agitée et à pleine charge, s'il est capable de durer, de tenir la durée !

Ça veut dire quoi ce que je veux vous dire ? Ça veut dire qu'un cahier des charges de transport maritime, si on veut aller à Porto Vecchio, si on veut aller à Bastia, il y a des temps imposés. Ne pas imposer un temps, ne pas imposer une vitesse, ça veut dire qu'on laisse la possibilité d'avoir des bateaux de 2<sup>ème</sup> classe.

Et même des bateaux neufs, ce bateau de 208 mètres, il ne pourra aller qu'à Ajaccio. Et c'est le seul bateau neuf qui aujourd'hui est en construction.

Il n'y a aucune clause d'âge sur les bateaux.

Les précédentes DSP avaient mis des quantum d'âge.

Aujourd'hui, hormis ce bateau qui va être mis en service en mai, avec les essais en mer, sur la flotte de DSP, le bateau le plus jeune a 11 ans, c'est le Piana.

Ensuite, vous avez le Paoli, 19 ans.

Tous les autres ont entre 20 ans et 29 ans.

Une DSP à 8 ans, ça fait des bateaux qui vont arriver à 35 ans.

Où elle est la clause sociale ? Où elles sont les conditions de travail des marins ? Ça veut dire qu'on doit définir l'outil naval. Or, la DSP telle qu'elle est, elle impose implicitement un outil naval.

L'outil naval, lorsqu'il n'y a pas besoin de passagers, lorsqu'on a besoin d'aller vite, lorsqu'on a besoin d'être efficace, lorsqu'on a besoin pour rentrer à Bastia de ne pas dépasser 185 mètres, mais avoir 30 mètres de large pour pouvoir garder 2 500 mètres

linéaires de fret disponible, parce que c'est la quantité réelle qu'il faut pour Bastia quand on veut passer le nombre de remorques lorsqu'il y a des gros ponts de fériés et qu'on a une suraccumulation de remorques, entre autres, sur le port de Marseille.

Eh bien, pour avoir ce type de bateau, les nouveaux bateaux seront des bateaux rouliers. D'ailleurs, le consortium, ça a été son premier affrètement.

Ça pose un problème fondamental : l'équipage, les hommes. Parce qu'un bateau de ce type, qui est le bateau le plus adapté, il fait naviguer 180 remorques, 100 passagers avec 22 hommes d'équipage.

Aujourd'hui, un bateau comme le Paoli ou le Piana, il fait naviguer 180 remorques, 300 à 400 passagers avec 48 à 51 hommes d'équipage. Sur ces hommes d'équipage, les hommes machines sont les mêmes sur les 2 bateaux. Ce sont 18 hommes. Le reste, ce sont les hommes de service. Sauf que sur l'un, il y a beaucoup d'hôtellerie, 20 ou 22, plus une logistique d'encadrement qui fait qu'on arrive à ces effectifs.

Donc, aujourd'hui, le problème de fond qu'on a entre nos besoins et la réalité, c'est le problème social du maintien de l'activité et du maintien de l'emploi. Et ça, on ne le pose pas. Et dans l'appel d'offres, on attend qu'il y ait une clé miracle, la clé de répartition qui va permettre de faire la différenciation entre le personnel fondamentalement utile à la DSP et le personnel qu'il n'y est pas nécessaire, qui est dévolu à des tâches liées à l'affrètement touristique.

Est-ce que vous pensez que l'opérateur va être honnête, que la clé de répartition sera vraiment quantifiable, que le tableau de comptabilité analytique que nous attendons va être probant, va pouvoir être contrôlable ? C'est impossible.

Déjà, ce qu'il manque dans votre cahier des charges, c'est qu'il y ait la demande à ce que la compagnie soit une compagnie dédiée, exclusive à la Corse, qu'il n'y ait pas de bateaux rattachés à d'autres trafics que le trafic de la DSP.

Dans ce trafic de la DSP, bien entendu, il y aura une activité touristique. On ne va pas interdire à un bateau d'embarquer des passagers et de nous faire venir des touristes. Mais comment on le contrôle ? Comment on le quantifie ?

Globalement, ça serait presque simple.

On peut considérer que la totalité du personnel non-marin est un personnel d'hôtellerie qui sert au tourisme. Ça serait radical, ça serait peut-être excessif, mais ça va faire partie des questions à trancher, parce que si on ne le fait pas nous-mêmes, la

Commission européenne va venir le faire à notre place et ça risque d'être très douloureux à la fin avec les remboursements qu'il y aura derrière, pour des sommes payées indues, y compris sur l'amortissement des bateaux, les participations aux investissements, sur ce nouveau bateau qui vient d'être acheté, qui est un bateau tout autant commercial/touristes que commercial/marchandises, parce qu'il est prévu pour 1 000 passagers.

Comment on l'amortit nous ? Qu'est-ce qu'on paye sur ce bateau ? Les frais de fonctionnement, les frais d'affrètement, ça va être très compliqué.

Donc moi ce que je veux vous dire, c'est qu'aujourd'hui, l'appel d'offres permet l'interprétation économique. Il n'y a pas de grille de lecture objective, on n'aura pas les outils analytiques pour payer le juste prix. Et comme on n'a pas fait un plan de transport maritime et qu'on n'a pas géré le problème social de la sous-utilisation aujourd'hui de la flotte à venir par rapport à l'obligation DSP qui interdit de financer le transport de touristes et même de Corses, on va se retrouver confrontés à un problème de restructuration de l'offre maritime.

C'est pour cela que je considère qu'on ne peut pas attendre 8 ans. On doit faire une DSP transitoire et on doit mettre à profit ce laps de temps pour créer les conditions de rachat des flottes - je dis « des flottes » - pour qu'on crée notre compagnie. Dans 8 ans, ça sera trop tard, le monde aura changé, le monde maritime va se réorganiser. Il y a la crise du fioul, vous l'avez dit, vous avez basé vos estimations sur 900 €, sur du fioul très basse teneur en soufre. D'ailleurs, dans votre cahier des charges, vous mettez un prix à 400 et quelques euros pour du fioul à 3,5 %, qui est totalement interdit, j'aimerais que vous enleviez la ligne, parce qu'il serait dommage qu'un opérateur réponde avec ce type de fioul. Tous les moteurs peuvent marcher avec du fioul à très basse teneur. C'est sûr qu'il coûte deux fois plus cher.

Ça veut dire que moi, je vous demande, et j'ai fait un amendement que je déposerai, de ramener la DSP à 4 ans. 4 ans + 1 an, c'est 5 ans. C'est le quantum qui est admis par la Communauté européenne, par toutes les consultations qui ont été faites en contestation. Et à l'époque où la CTC était passée sur des DSP à 7 et 8 ans, ça avait été avec des dérogations âprement négociées.

4 + 1 ans, ça nous permet, ça nous permet, « nous », cette mandature, de le faire ce projet, ce plan maritime.

Sinon, qu'est-ce qu'on fait ? On laisse en héritage aux autres la patate chaude. On continue une destination, qui pour moi est une destination qui n'est pas efficiente, et on subit. Et on permet à une compagnie qui s'est accaparée un capital fondamental à la

Corse à se réancrer encore plus profondément et à devenir indéboulonnable et indéracinable.

Ensuite, pourquoi je vous ai dit « la France » tout à l'heure ? Parce que notre continuité, elle est transcontinentale au sens où on doit aller sur l'Italie demain, mais ça on le fera avec une compagnie maritime sur nos propres fonds, sans demander d'aides.

Mais lorsqu'on regarde aujourd'hui les économies, en termes de pollution, la meilleure économie, c'est la non-pollution.

Vous avez décrété qu'il n'y a pas besoin de DSP sur Toulon parce que Toulon est déjà pourvu par les privés. Mais, on pourrait faire une DSP avec, par exemple, sur 7 rotations, les deux ports principaux, Bastia et Ajaccio, en faire 4 à Marseille et 3 à Toulon, pour préparer progressivement un transfert des centres de redispaching routiers et arrêter ce monopole marseillais, qui aujourd'hui a un coût pour la Corse, rien qu'en carburant, de 20 M€ par an.

Vous savez, l'enveloppe carburant générale, en comptant la destination Marseille, le nombre de rotations, tous les bateaux, en prenant les vitesses les plus raisonnables, en prenant des taux de charge de moteurs qui sont à peu près conventionnels, tout ce qu'il y a dans le dossier et que j'ai dû aller chercher péniblement, on arrive à 110 000 tonnes de carburant par an.

Si on allait à Toulon, il y aurait 30 % de carburant en moins.

Ça fait en gros 30 000 tonnes économisées. Vous l'avez dit vous-même, Madame la Présidente, la tonne aujourd'hui, elle est à 900 €. Et 3 X 9, ça fait 27, 27 M€ par an !

Chaque voyage Marseille et Toulon fait économiser par rapport à Bastia, 90 tonnes de carburant (aller-retour).

Moi, je pense qu'il y a des logiques. Ce n'est pas pour rien que les privés sont positionnés.

Aujourd'hui, la Corse, elle a un intérêt : c'est d'être elle-même d'arrêter de subir.

Aujourd'hui, Marseille, c'est un choix subi il y a 50 ans.

L'enveloppe de DSP, c'était un chèque qu'on nous a fait comme si on était un prestataire relais. C'était pour qu'il y ait la bonne redistribution à la défunte SNCF.

Aujourd'hui, on doit avoir plusieurs certitudes.

La première, c'est que le transport 100 % camion roulant n'est plus un transport adapté par rapport au marché mondial, donc la containerisation, qu'on le veuille ou non, un jour elle va nous être opposable. On s'y prépare.

La mutualisation des moyens, la transversalité des lignes, le cabotage Corso-Corse et les liaisons Corse-Italie vont devenir fondamentales. Mais on ne pourra le faire que si on est propriétaire de l'outil maritime, et 8 ans, Monsieur le Président, Madame la Présidente, c'est trop long. Ca va nous priver d'un temps nécessaire à l'amortissement d'une nouvelle flotte, aux dotations en capital pour racheter le matériel existant.

On a la chance d'avoir du matériel qui est vieillissant, qui n'a pas une valeur, je dirais, inabordable. On est sur plusieurs dizaines de millions d'euros, toutes compagnies confondues. Je mets à part le nouveau bateau, celui qui est tout neuf. Ça veut dire que c'est maintenant ou jamais.

Si on attend que le nouvel opérateur achète 3 ou 4 bateaux et qu'il ait fait, par le fait de son activité touristique, du suramortissement, et que derrière, il nous impacte sur une valeur de rachat défalquée de la part amortie sur sa partie commerciale, ça va nous faire mal à la tête et ce sera impossible à faire.

Donc pour plusieurs raisons politiques, moi, je vous demande de réfléchir dès maintenant. Et ne me dites pas « oui, mais il faudrait... il faut le temps au temps... il faut pouvoir des durées longues pour que l'amortissement soit plus linéaire... ».

Déjà dans les frais financiers, on ne prend pas en charge un suramortissement. On impose une règle comptable que l'amortissement retenu, ce sera l'amortissement linéaire, sur une base du 1/30<sup>ème</sup>, puisque la durée de vie d'un bateau, c'est 30 ans. Qu'on le fasse valider par Bercy, pour que ce ne soit pas une clause léonine qui soit retoquée après. Et ensuite, on se met à 4 ans et on se donne 2 ou 3 ans pour travailler sur une SEMOP, sur un contrat in-house, sur des achats de bateaux, sur le reformatage de l'offre.

Est-ce qu'on a besoin de cargos mixtes ?

Est-ce qu'on a besoin de laisser des compagnies acheter avec notre argent des paquebots, ou des gros cargos mixtes qui sont des paquebots déguisés ?

Moi je dis non !

Donc, pour toutes ces raisons, un peu de sagesse, un peu de courage et une DSP à 4 ans.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci, Monsieur BENEDETTI. On est dans les temps.

Il y avait Josépha GIACOMETTI.

Par contre, les services m'indiquent qu'ils n'ont pas reçu l'amendement, si vous voulez bien le transmettre.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Je n'allais pas le donner avant !...

**M. Hyacinthe VANNI**

Mais à un moment donné, il faut le donner ! Merci de le donner aux services.

Mme GIACOMETTI, vous avez la parole.

**Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA**

Merci, Monsieur le Président.

Alors nous sommes effectivement face à un dossier, un dossier emblématique et nous sommes dans un secteur emblématique puisque nous parlons ici de la maîtrise publique d'un secteur stratégique que sont les transports. Et c'est une question qui vient de loin, et les intervenants précédents l'ont tous rappelé, et je crois que, pour commencer et poser un peu un certain nombre de jalons, nous sommes tous attachés au service public, à sa sécurisation.

Et ici, nous parlons de la sécurisation du périmètre, et c'est pour ça que tout à l'heure j'ai voté contre la motion de renvoi portée par « Un soffiu novu », parce qu'ils se fondaient sur le principe d'une étude des OSP, d'ailleurs ensuite ça a été réajusté qu'il n'y avait pas d'affection particulière pour les OSP, mais qui se fondaient sur le principe des OSP et pour nous les OSP sont le dynamitage en règle du service public tel que nous avons réussi à le sécuriser, parce que, et j'y reviendrai quand même, nous ne partons pas de rien aujourd'hui.

Alors, parce que nous sommes attachés justement à la sécurisation à long terme du service public et de son périmètre, nous avons face à nous une DSP

(délégation de service public) qui est, sur le plan technique, bien faite, bien verrouillée, qui montre qu'il y a eu du travail effectué pour la mettre en œuvre avec sérieux.

Mais aujourd'hui je le disais, Madame la Présidente, Monsieur le Président, nous ne partons pas de rien. Et pour le courant qui est le nôtre, nous partons même de loin sur ce dossier.

Alors, on ne peut pas être satisfaits puisque, tout simplement, la délégation de service public, elle s'arrête à l'élaboration d'un cahier des charges, aussi bien fait soit-il, aussi bien réalisé soit-il, elle s'arrête à l'élaboration du cahier des charges. Vous n'en êtes pas responsables, c'est la nature du choix, de la définition du périmètre par le biais d'une délégation de service public.

C'est pourquoi nous avons dit et réitéré, non pas par dogmatisme, on pourrait être accusés de cela, non pas par dogmatisme, non pas par volonté de passer en force, je l'ai entendu notamment hier lorsque que vous avez présenté les deux grands dossiers de cette session, non pas par une volonté irresponsable, je cite, « de faire courir un risque face à Bruxelles, de fragiliser un système global gagné de haute lutte ». Nous y avons contribué, mais il s'agissait simplement d'être en cohérence avec des engagements pris, des engagements pris ici en 2016, ensemble, et assumés ensemble. J'y reviendrai aussi.

Des engagements réitérés et c'est important, en 2020 et en 2021. Parce que là-aussi, j'ai entendu quelques éléments qui m'interrogent et j'y reviendrai.

Cette volonté, c'était celle de porter... Alors on a tous employé des mots différents, une compagnie régionale, une compagnie territoriale. Pour moi, ce serait une compagnie nationale. Je vais dire une compagnie maritime Corse.

Compagnie maritime corse, simplement pas pour une lubie d'une symbolique nationaliste, parce que justement, la compagnie maritime corse, nous pensions que, mieux que la délégation de service public, pouvait nous permettre de garantir le modèle social et l'emploi, nous l'avons dit ensemble ici.

Pouvait nous permettre d'être dans un modèle économique soutenable, celui que nous voulions.

Pouvait nous permettre de faire prévaloir les intérêts généraux de la Corse et des Corses au-dessus des intérêts privés particuliers.

Pouvait nous asseoir. On ne peut jamais avoir un système qui garantit tout ; tout système peut être soumis aux aléas.

Mais pouvait nous permettre d'être assis suffisamment solidement pour éviter les situations, en tout cas pour lutter contre les situations d'oligopole et de monopole, d'où qu'ils viennent, quels qu'ils soient et quels que soient le nom qu'ils portent.

Ça, nous l'avons dit. Et je suis sûr qu'ici personne ne revient sur ces principes-là.

C'est pour cela que je suis étonnée de ce que je lis, de ce que j'ai découvert. Et Vanina BORROMEI tout à l'heure, qui a mené ce dossier avec beaucoup de force, d'engagement et de conviction, le rappelait.

Nous avons eu à traverser beaucoup de difficultés. Il y a eu la crise COVID, il y a eu des DSP de raccordement qui ont été nécessaires, qui ont été justifiées, qui ont été expliquées ici devant cette Assemblée.

Mais le pragmatisme, parce que je l'entends beaucoup, on oppose beaucoup le pragmatisme aux idées, à l'engagement, le pragmatisme, ce n'est pas le renoncement. Le pragmatisme, oui, ça a été de prendre en compte les éléments, les aléas, les crises et nous l'avons fait ici, sans jamais renoncer à l'objectif. Et c'est pour ça que j'ai dit, nous l'avons à chaque fois, à côté de cela, réitéré et nous avons fixé un calendrier ensemble aussi, parce qu'on ne peut pas l'oublier ce calendrier. On ne peut pas l'oublier.

C'est pour ça, Madame la Conseillère, lorsque vous disiez « nous avons établi une DSP de 7 ans afin d'assurer la stabilité », ça, c'est un choix politique. Il faut nous dire, « on fait un choix politique et on peut en discuter parce qu'on pense que pour l'heure, cette DSP, elle est plus adaptée ».

Sauf que dans le rapport, et Vanina BORROMEI le rappelait, ce n'est pas ce qui sert de justification à la durée longue ; ce qui sert de justification c'est que pour les services de la Collectivité, c'est complexe de mettre en œuvre de manière courte et réitérée les procédures, et elles sont lourdes effectivement, de DSP.

Et puis derrière, du coup, pardonnez-moi, mais j'ai l'impression qu'on cache le renoncement, parce qu'on renvoie à dans 7 ans -à dans 7 ans !-, donc nous serons 13 ans après le vote de 2016, le poing levé et tous debout. Tous. Je ne parle pas particulièrement plus des uns que des autres, puisque nous l'étions tous.

On sera 13 ans après, il y aura eu entre-temps une nouvelle échéance électorale. Alors, se projeter au-delà de son mandat, lorsque l'on mène des projets, ça veut dire qu'on prend de la hauteur, c'est bien. Mais en revanche, renvoyer le projet au-delà du mandat, c'est compliqué, c'est compliqué.

Alors, à un moment donné, je disais « le pragmatisme, ce n'est pas le renoncement ».

En 2020, j'ai entendu hier que nous savions déjà que la compagnie maritime ne pourrait pas rentrer en janvier 2023 en fonction. Alors moi, je m'étonne de cela. C'est peut-être un aveu.

Nous savions que le marché sur la SEMOP avait été infructueux, ça oui ! D'ailleurs, Monsieur le Président du Conseil exécutif, vous le disiez vous-même en 2020.

Je termine et je me tourne vers l'opposition : pourquoi nous sommes une compagnie sous un modèle juridique qui peut être la SEMOP, qui peut être la SEM, où nous avons la maîtrise et sur une durée beaucoup plus longue ? C'est pour contourner cette situation d'oligopole qui nous place en difficulté.

Et pourquoi nous sommes pour un partenariat stratégique dans une compagnie où nous aurons la maîtrise de nos choix ? Parce que si nous nous projetons sur une durée de 8 ou 9 ans, comme nous avons prévu de le faire à travers la SEMOP, nous avons la maîtrise des choix stratégiques. Il y a des opérateurs qui vont se positionner et ils vont accepter le pacte d'actionnaire que nous allons leur proposer, y compris sur la longue durée.

Que nous avons trouvé également un point d'équilibre, ça c'est le débat de 2020.

Nous avons un schéma, nous y croyons fondamentalement et nous souhaitons qu'il entre le plus vite possible en vigueur ; c'est en tout cas ce que nous plaiderons. Et je ne doute pas un seul instant que vous y croyiez.

Donc, de dire que nous le savions déjà, non, on ne le savait pas, puisque lorsque Corsica Libera, à l'époque, avait déposé un amendement demandant justement, alors qu'il était fait mention de la date de 2025, que soit rectifiée cette date de 2025, elle avait été d'ailleurs supprimée dans le rapport, ce qui avait mené Jean-Charles ORSUCCI à ne pas voter ce jour-là. Nous avons dit qu'elle n'était pas renvoyée aux calendes grecques et nous avons dit que nous tenions un calendrier.

Alors, moi je m'étonne. Et de plus, lorsque vous dites aussi, Madame la Présidente, et je l'ai dit au début, je n'en doute pas que le travail a été effectué et qu'il a été effectué sérieusement, vous dites « nous avons passé 8 mois d'échanges avec les instances européennes, la Commission européenne ». Ces échanges ont très

certainement été fournis, difficiles, compliqués dans une période d'incertitude. Et ça nous y sommes tous soumis.

Mais moi, la question que j'ai, c'est qu'effectivement 3 lignes, 3 lignes dans ce rapport pour dire que nous renonçons, je reviens, parce que moi je reste convaincue que nous renonçons à la compagnie maritime Corse. Et on nous renvoie à une SPL, d'ailleurs que vous avez explicitée, qui est le véhicule juridique qui n'est pas fixé pour le moment, mais ça de toute façon on n'était pas mariés avec la SEMOP, on n'est pas mariés avec la SEM, on n'est pas mariés avec la SPL, il fallait bien entendu que ce soit travaillé et nous étions tous d'accord là-dessus.

Mais c'est ce qui remplace un peu dans le précédent schéma la SEM d'investissement, c'est-à-dire, vous me dites si je me trompe, mais c'est la propriété des navires que nous mettrions à disposition d'opérateurs privés ; un des choix possibles que vous évoquez. Et vous me dites si j'ai bien compris.

Moi, j'aimerais savoir justement si à la Commission européenne, puisque vous dites que pour l'heure elle serait opposée à la mise en œuvre d'une compagnie et qu'on ne peut pas, effectivement, je vous l'accorde, on ne peut pas se faire armateur en cinq minutes, mais comme je vous l'ai dit, ce n'est pas parti aujourd'hui, le calendrier était établi. Dès 2021, il y avait un engagement pour que des échanges s'opèrent.

Moi je me pose la question justement : qu'a-t-on présenté, et c'est un questionnaire, à la Commission européenne ? Vous parlez, et vous nous l'avez expliqué en détail très clairement, de la définition de la DSP, mais en termes de choix politique, ou alors c'est que vous avez choisi la DSP et que vous renvoyez la compagnie maritime à bien plus tard.

Quelle question avez-vous posé ? Puisque les discussions ont été serrées, au terme de ce mandat, quelles propositions avez-vous formulé à la Commission européenne comme mode de compagnie maritime, maîtrisée par le public, puisque il est dit que pour l'heure, l'Europe y serait opposée ?

Quels sont les éléments que vous avez justement pu opposer à la Commission européenne sur ce sujet ? Alors que, je le dis déjà, le véhicule juridique pouvait être divers, que dans le maritime nous semblions déjà nous diriger vers une SEM, plutôt que vers la SEMOP.

Et enfin, par exemple, moi j'aimerais que vous nous éclairiez sur quel motif la Commission européenne a pu avancer sur ce sujet-là, du renoncement à une compagnie maritime et comment peut-on se dire que ça aurait pu bloquer ?

Par exemple, et je parle de principe, je ne parle pas d'échelle, je pars du principe que l'État italien, avec l'accord de la Commission européenne, a repris le contrôle de la compagnie Alitalia. Je parle de principe, je ne parle pas d'échelle.

Donc, quels arguments aujourd'hui la Commission pourrait avoir ? Et pourquoi aujourd'hui, ne sommes-nous pas en mesure de tenir le calendrier que de nouveau, en 2021, nous étions fixés ?

Donc, comme vous l'aurez compris, évidemment, je ne suis pas convaincue politiquement, mais je ne suis pas convaincue non plus techniquement, non pas sur la DSP, mais sur le choix de cette DSP comme étant le meilleur véhicule et sans perspective de courts termes. Pourquoi nous renvoie-t-on à 2029 ?

J'entendais aussi que certains d'entre nous s'opposaient maintenant par principe à tout ce qui était porté par le Conseil exécutif, Monsieur le Président du Conseil exécutif, je vais vous le dire avec le sourire, mais je ne me lève pas tous les matins en me demandant comment je vais bien pouvoir embêter Gilles SIMEONI, franchement, ce n'est pas mon objectif.

Simplement aujourd'hui, ce vote, je vous le dis, moi, je suis étonnée d'avoir à... Ce dossier, tel que je l'ai vu, je suis étonnée et le vote, que très certainement je m'apprête à effectuer tout à l'heure, je suis étonnée de devoir le faire sur un dossier stratégique comme celui-ci et je suis étonnée que nous soyons donc en divergence de vue sur un dossier stratégique tel que celui-ci, parce que ces choses-là nous les avons portées ensemble.

Les principes que j'ai rappelés, ce sont les principes qui ont conduit le mouvement national depuis des décennies à défendre la compagnie publique, je le rappelle, l'intérêt général des Corses confisqués aux intérêts privés et aux monopoles, le choix d'un modèle social garanti pour l'emploi, le choix d'un modèle économique, l'ouverture effectivement sur la Méditerranée et le fait, ça a été dit tout à l'heure, de couper enfin le cordon et de se donner la respiration nécessaire et de sortir de ce rapport corso-français.

Pour tout ça, en un mot, Monsieur le Président, nous restons dans la fidélité et la cohérence des engagements, je le répète, du mouvement national, mais aussi des engagements pris ensemble dans cet hémicycle à plusieurs reprises, de façon réitérée et constante.

Je vous remercie.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci, Madame la Conseillère.

Je fais quand même noter que je vous ai laissé dépasser de 10 minutes, je ne voulais pas vous interrompre, je pense que le sujet est important. Mais on garde les compteurs avec Don Jo, je le dis, alors essayez de rester dans le temps de parole, mais la politesse et l'importance du dossier m'ont amené à vous écouter jusqu'au bout, mais je tenais quand même à vous le signaler très gentiment et cordialement.

Qui demande la parole ?

**Brouhaha.**

Vous avez dépassé aussi de 3 minutes !

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Non mais tout à l'heure, je me suis réécouté, j'ai dit une bêtise.

Quand j'ai dit 90 tonnes entre Toulon et Marseille et Bastia, c'est un Bastia-Toulon consomme 90 tonnes aller-retour, un Marseille-Toulon 120 tonnes, le delta, c'est 30 et 30, c'est 30 % par rapport à 90. Ça ne change rien au global.

Mais là où je veux revenir, c'est que le coût des carburants aujourd'hui est à 25 ou 30 % du coût global de la mission de transport maritime, alors qu'il n'était avant que dans les 10 %. Ça c'est lié, vous l'avez dit au passage de 300 € la tonne à 900 €.

Ça veut dire qu'à partir du moment où on a choisi d'indexer toutes les augmentations, il faut qu'il y ait les moyens d'un contrôle qui soient très efficaces. Or, un armateur il peut tricher, surtout lorsqu'il a plusieurs bateaux, plusieurs destinations différentes et des pays différents.

Ça veut dire qu'il faut des lignes de comptage homologuées par le centre des poids et mesures sur chaque rampe d'alimentation des bateaux, que ce soit au remplissage et sur les alimentations des moteurs. On discute d'un volume en gros de 100 000 tonnes par an sur les 5 lignes de DSP, c'est à peu près la consommation à laquelle il faut s'attendre.

Chaque fois qu'il y aura un impact de 10 € à la tonne, on va se prendre 1 M€. Donc ça vaut le coup de se doter de moyens informatiques de contrôle et de vérification sur la consommation réelle.

On ne peut pas rester sur le tableau que vous avez mis à la DSP qui est déclaratif, en sachant que les nouveaux bateaux avec des hélices à pas variable, ils adaptent leur consommation à la charge du bateau, à l'état de la mer et au temps qu'il faut, et qu'on peut tricher dans des proportions substantielles. Alors quand on trichait sur une tonne à 300 €, à la fin, ça ne faisait pas de très grosses sommes. Mais en ce moment, ça demande une rigueur absolue, parce que les chèques à venir, pour la compensation carburant, ils vont être entre 1 et 20 M€ par an.

C'est tout.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci pour ces précisions très techniques, mais indispensables.

Qui demande la parole ? M. SAVELLI.

**M. Joseph SAVELLI**

Excusez-nous, on ne va pas lancer la bataille navale en famille, mais juste, je ne vais pas vous étonner si je vous dis qu'on n'a pas tout à fait la même lecture que les intervenants précédents, enfin pas tout à fait, parce qu'il y a un certain nombre de points de convergences qui visiblement ne sont pas partagés par l'ensemble des groupes.

D'abord, on ne peut pas aborder le sujet sans parler de l'historique et y compris de l'historique contentieux et de ce qu'il a fait peser, y compris sur la notion même de périmètre. Parce qu'on le voit aujourd'hui et c'est tout à fait normal, il y a des points de vue qui sont exposés et on ne peut pas faire abstraction du fait que, effectivement, les contentieux ont fait peser sur le périmètre un risque de disparition, j'ai envie de dire. Et il a fallu une volonté politique et du courage politique pour monter auprès des autorités et de la Commission européenne pour faire valoir un point de vue.

Nous aurions pu, si on devait faire de la fiction, être des politiques et se contenter d'appliquer ce qu'on prétendait être la doctrine de la Commission en la matière. En l'espèce, ce n'est pas ce qui s'est produit.

On a un conseil exécutif qui est monté et qui a exposé, et y compris a exposé la méthode, et c'est uniquement parce que l'Exécutif s'est mobilisé et qu'il y a eu un échange constant avec les autorités européennes et françaises qu'aujourd'hui, on peut le dire, le périmètre du service public est confirmé dans son principe.

Ensuite, lorsque l'on parle de courage politique aussi, c'est de dire que nous sommes favorables à la DSP.

Nous sommes favorables à la DSP parce que dans le rapport, qui est un rapport qui de notre point de vue ne comporte pas de biais, il y a l'ensemble des options qui sont détaillées. Et parmi les motifs d'exclusion, il y a des motifs qui sont tout à fait recevables. D'ailleurs, sur l'absence de compensation sur Toulon, s'il y a une absence de compensation sur Toulon, c'est que de par les études préalables, il a été constaté qu'il n'y a pas de carences puisqu'il y a une offre privée. En particulier sur le fret tracté.

Donc ça veut dire que, de notre point de vue là aussi, ça participe de la sécurisation du cadre, parce que si on n'a pas un cadre sécurisé, si on n'a pas un périmètre qui est sacralisé, on n'est même plus en mesure de mettre en perspective une autre solution qui serait celle de la compagnie régionale maritime.

Et aujourd'hui, vraisemblablement, et vous avez interrogé l'Exécutif, il ne m'appartient pas d'y répondre et je pense qu'ils vont y répondre, si aujourd'hui nous adoptons cette attitude qui consiste à temporiser, c'est qu'il nous semble que du point de vue des échanges que nous avons avec les autorités compétentes, le véhicule juridique, comme vous l'avez relevé, semblait ne pas être le bon. Effectivement, il y a d'autres possibilités, c'est évoqué. Peut-être que ça aurait mérité d'être un petit peu plus approfondi, mais le fait est que la perspective est tracée et la responsabilité aussi, et on l'a vu, et je parlais au début de mon intervention, du risque contentieux, la responsabilité aussi, c'est de ne pas exposer la Collectivité à un nouveau risque contentieux.

Et donc en la matière, et c'est pour ça que vous avez interrogé l'Exécutif et que je serai aussi attentif à la réponse, c'est de savoir effectivement ce qui a été objecté par les autorités européennes et effectivement, ce que ça va conduire de notre part en matière de réflexion pour arriver à l'objectif final que nous partageons.

Sur ce point, il faut être très clair, nous partageons l'objectif de la compagnie régionale maritime.

Je vous remercie.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci, Monsieur SAVELLI Joseph.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Je rappelle qu'il reste 12 minutes pour votre groupe. Vous avez la parole, Monsieur MONDOLONI.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Merci, Monsieur le Président.

Dans ce temps imparti, je voudrais livrer une lecture politique de ce dossier, parce que c'est un dossier que votre majorité présente et née en 2015 avait hissé à un niveau de valeur ajoutée symbolique très important.

C'est un dossier même à bien des égards très mythifiant, qui s'appuie même sur certaines références mythologiques.

Qu'est-ce qu'on doit retenir aujourd'hui ? Très rapidement.

La compagnie régionale, territoriale, nationale, telle que vous l'avez imaginée, telle que vous l'avez portée sur les fonds baptismaux en 2016 avec un enthousiasme très partagé, y compris dans nos rangs. On doit à César, ce qui est à César et concédons donc que nous avons été séduits par la démarche, en tout cas par ce que j'appelle la concordance des temps.

Donc c'est le grand investissement, le 1er septembre 2016.

Le 26 juillet 2018, on est déjà dans un petit renoncement, avec la renonciation à l'outil naval, la fameuse SEM d'investissement.

Le 29 novembre 2019, on n'est plus dans le grand investissement, on n'est plus dans le petit renoncement, on est le grand chambardement, on décide de se tenir à une SEMOP unique.

Le 25 septembre 2020, autrement dit 4 ans plus tard, on est désormais dans le grand renoncement, puisqu'on renonce à la procédure de sélection de l'opérateur chargé de la gestion de la SEMOP. Pour nous, c'était déjà le grand renoncement.

Aujourd'hui, on peut le l'interpréter comme vous le souhaitez, il s'agit d'un grand enterrement, puisque vous différez quasiment sine die.

Il y aurait une logique à maintenir un cap dans les 4, 5 ans puisque vous serez encore en responsabilité. Ce que feront les autres après vous de cette compagnie, de ce projet de compagnie régionale, nul ne peut l'imaginer.

Ce n'est pas qu'on trouverait satisfaction à ce renoncement, mais nous avons été, non pas des adversaires invétérés du point de vue symbolique, mais nous avons toujours dit que le métier de cette collectivité n'était pas d'être armateur, ce n'était pas de faire l'acquisition de bateaux, d'abord parce que ça représentait un risque contentieux très élevé, confère l'aérien et l'épée de Damoclès qui pèse très fréquemment sur notre compagnie régionale aérienne.

Donc, j'allais dire, c'est presque le supplice de Tantale dans cette histoire, plus on s'approche de la compagnie régionale et plus elle se pétrifie et plus on a du mal à lui donner chair.

Deuxième pilier de votre réflexion, un peu mythifiant de notre point de vue, l'histoire des compensations.

Moi, je ne crois qu'aux vérités chiffrées :

2013, 92 M€.

2022, 93 M€.

La vérité commande de dire qu'on compensait, lorsque vous êtes arrivés, à hauteur de 71 M€.

Mais lorsqu'on dit qu'on a fait beaucoup d'économies sur la compensation, ou la prétendue en tout cas, l'interprétée surcompensation du passé, il faut être très prudent là-dessus et ne pas s'en tenir à la rhétorique des errements du passé.

D'ailleurs j'observe, je vous le dis, Madame MATTEI, que nous étions, nous, très familiarisés avec cette rhétorique, mais je n'ai pas compris que cette rhétorique désormais était destinée aussi à un passé plus proche. Et je trouve que vous avez considéré celles et ceux, et plus récemment Vanina BORROMEI, avec beaucoup d'inélégance dans la façon dont elle a présenté un rapport, ou des rapports qui étaient dans la logique que vous continuez de défendre aujourd'hui.

Et la compensation, d'une certaine façon, c'est le tonneau des Danaïdes. C'est l'histoire du débit sortant.

Donc de temps en temps, le trou augmente donc le débit est plus fort, mais si le trou, la dimension ou le diamètre du trou reste le même, on finit toujours par engloutir les mêmes sommes et le même niveau de compensation que j'avais estimé dans une appréciation récente à hauteur de 90 M€. C'est ce que j'ai appelé « la constante macabre ».

Alors, il y a eu le COVID, il y a eu les économies, il y a eu la concordance des temps, il y a eu des efforts louables de votre part, l'honnêteté intellectuelle commande le dire, mais on revient inévitablement à cette compensation qui avoisine les 90 M€.

Troisième pilier de votre raisonnement : le service public.

Je ne connais personne ici qui ne soit pas attaché au service public. Nous le disons, nous le redisons, mais le service public, il s'organise en fonction du droit existant.

D'abord, je le dis pour ma collègue Josépha, nous n'avons pas vocation à dynamiser le service public. Nous n'avons pas la culture de toute façon générale du dynamitage...

Comment dire, on est là simplement pour organiser le service public, avec le droit tel qu'il existe et avec les risques qui existent finalement à reproduire ce que tout le monde a fait avant vous ?

Que faisaient les autres, de façon plus ou moins libre ? Si c'est ce que vous voulez entendre ; de façon plus ou moins compensée, si c'est ce que vous voulez entendre.

Mais on a toujours organisé le service public sur le principe d'une délégation de service public. Le problème, c'est que tous les 5 ans, on se prend dans la tronche des amendes qui nous rappellent que les délégations de service public, pour aussi bien rédigées qu'elles aient été, quelles que soient les sommes que nous avons consacrées à maîtriser le risque contentieux, les délégations de service public, ça reste quelque chose de très risqué du point de vue européen.

Et lorsqu'on vous demande, et c'était l'objet de la motion de renvoi qui a peut-être été mal interprétée, d'aller plus avant sur ce que représente, et Jean- Michel l'a très bien dit, les OSP renforcées ou les OSP compensées, en tout cas pas les OSP unilatérales, on a bien compris qu'on ne pourra pas organiser un service public de qualité. Et lorsqu'on reprend toujours la même rhétorique du malade affaibli psychologiquement, qui a besoin de savoir que le bateau va partir à 8 h 00 pour être à 10 heures à Marseille, etc., on l'a bien compris cela, donc il faut que les OSP soit suffisamment verrouillées pour qu'on tende vers le service public le mieux assuré possible. Ce qui n'interdit pas d'ailleurs de rester dans les mêmes enveloppes.

Pourquoi ? Parce que le droit européen donne, je dirais, beaucoup plus de lisibilité dans l'organisation de ces OSP, qu'il n'en donne sur la DSP.

La question de la durée, Paul-Félix n'est pas là, c'est nous qui avons, mais ça date de longue date, dit qu'il fallait des délégations à très long terme. Pourquoi ? Parce que vous avez des gens qui vont investir et on n'investit pas sur un bateau comme on investit en leasing sur une bagnole. Il faut donner cette lisibilité aux armateurs qui vont candidater.

La question aussi qu'évoque Paul-Félix a été évoquée de longue date. Et je me tourne vers les services, que je veux remercier moi-aussi et féliciter, d'abord pour leur plasticité puisqu'ils s'adaptent à tous les régimes et pour leur capacité aussi mémorielle à redire ici ce qui a toujours été dit : ce qu'il manque, ce qu'il nous manque aujourd'hui, c'est un véritable contrôle, en tout cas des comptabilités analytiques, pour créer les conditions de lisibilité sur ce qu'on appelle parfois de façon un peu rapide, la juste compensation.

Quand on dit « il y a surcompensation », c'est bien qu'il y aurait une juste compensation. Mais la juste compensation, si on ne rentre pas dans la comptabilité analytique de savoir ce qui se passe, de savoir en effet si on fait un peu de fret, un peu de passagers, un peu trop de fret, un peu de passagers ou finalement si la puissance publique ne finance pas des outils navals. On n'arrive pas à estimer où se place le curseur de la juste compensation.

Et le contrôle, c'est une fonction support qui doit être intégrée, à mon avis, en interne à l'Office des transports.

Je conclurai sur le risque contentieux.

Nous avons eu l'agréable, en tout cas la surprise de découvrir dans un article de presse, Monsieur le Président, que vous alliez ériger, et nous l'attendons avec impatience et gourmandise, un courrier qui témoignerait désormais de la sécurité juridique des négociations, des entretiens que vous avez eus, on ne sait pas trop avec qui d'ailleurs, à la Commission européenne et qui, d'une certaine façon, apporterait la garantie que ce que nous nous apprêtons à voter aujourd'hui, je dirais, minimiserait le risque contentieux. Parce que je ne sais pas quelle portée juridique aura le courrier que vous allez ériger dans quelques instants.

Donc, très rapidement, M. le Président.

Nous, on se satisfait, j'allais presque dire du fait, que vous vous fracassiez sur le mur des réalités, parce qu'entre la dimension hautement symbolique que vous aviez mis sur la table il y a quelques années et la réalité notamment juridique, économique, sociale, car on hérite toujours d'un passé, les bateaux sont rouges, ils étaient bleus, on ne sait pas comment ils seront demain, mais il y a une réalité sociale, il y a une réalité économique, il y a une réalité juridique, vous êtes devant ce mur et, je vous cite d'ailleurs dans l'article de ce matin, cette phrase m'a bien plu : j'assume une stratégie adaptée aux contraintes.

On ne comprend pas pourquoi vous ne l'avez pas fait plus tôt.

Donc on regarde, nous, avec les réserves qui resteront les nôtres ce dossier comme un dossier technique, mais aussi avec la bienveillance qui peut s'attacher, en tout cas-là bienveillance, je dirais, le regard plus lucide qui peut s'attacher à un dossier que vous avez adopté, désormais ou que vous appréciez désormais, que vous abordez désormais avec une lucidité peut être ravageuse, mais qui va nous permettre, je l'espère d'avoir une vision à long terme dans un premier temps, 7 ans. Et deuxièmement, des risques, en tout cas on attend que vous nous donniez des éléments probatoires dans ce domaine, seront limités.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci, Monsieur MODOLONI, vous êtes resté pratiquement dans les temps.

Il reste à peu près 30 minutes à « Fà populu in seme », quant aux autres, ils ont explosé le temps de parole.

Essayez de rester dans les temps. Monsieur ACQUAVIVA, vous avez la parole.

**M. Jean-Félix ACQUAVIVA**

Je vous remercie, Monsieur le Président, je vais rassurer tout le monde, je ne vais pas parler 30 minutes.

C'est un dossier évidemment éminemment politique ; c'est un dossier évidemment aussi qui est complexe et technique, c'est un dossier que l'on connaît depuis longtemps, à la fois dans son histoire, dans sa genèse mais aussi dans ses aléas, et il faut le dire aussi dans ses rapports de force, avec des intérêts qui sont différents, parce qu'il faut aussi dire les choses, les intérêts des opérateurs ne se confondent pas, quels que soient les opérateurs, je n'accuse personne, avec l'intérêt général de la Corse dans ce dossier.

Je peux dire que rares ont été les fois où les intérêts des opérateurs, quels qu'ils soient, se sont confondus avec l'intérêt de la Corse. Quand je dis « l'intérêt de la Corse », je veux bien sûr penser au personnel de ces compagnies, je veux penser aux entreprises, je veux penser évidemment aux familles puisque nous sommes dans une île et que c'est un réseau sanguin, le transport maritime, qui fait que tout dépend, en termes de coût de la vie, en termes social, en termes économique, de ce secteur.

Et, il faut aussi le poser comme cela dans la façon dont nous voyons les choses et y compris dans l'état des lieux de nos divergences, qu'il faut assumer et qu'il faut démocratiquement acter pour avancer.

D'un côté, on est dans le débat serein et je trouve que le débat est serein sur un sujet aussi important, et c'est très bien. Je veux saluer le caractère serein du débat et on est dans le débat d'idées nobles en la matière et c'est très bien.

J'entends les critiques qui visent à considérer que nous aurions pu aller sur d'autres domaines de, je vais prendre un mot qui synthétise cette parole sans vouloir trop synthétiser, de compromis. C'est le terme qui a été évoqué par Jean-Michel SAVELLI quand il a véhiculé, avec beaucoup de passion d'ailleurs et de volonté de démonstration, la nécessité de retenir l'option des au OSP dites compensées.

Je dois dire qu'évidemment là, sans rentrer dans le détail technique, nous avons une divergence de fond méthodologique qu'il faut acter. Notre conception, et je pense qu'on n'est pas les seuls, je me retourne évidemment vers Vanina BORROMEI, dont nous assumons le parcours depuis 2015 d'une ligne qui a été une ligne de rupture avec l'avant 2015 et c'est fort heureux.

Nous avons une conception de service public qui fait que pour nous, je ne dis pas que c'est le cas pour vous, mais en tout cas pour nous, c'est peut-être un peu trop épidermique et ça nous semble nécessaire de le poser comme ça, le caractère prioritaire du service public, y compris dans les conséquences de la mise en concurrence qu'il faut respecter, ça reste en tout point et en tout lieu, je ne vais pas dire l'intérêt général de la Corse, parce que vous êtes aussi portés là-dessus, mais le territoire, les acteurs économiques, les acteurs sociaux dans leur diversité.

Or, ce que j'entends, même inconsciemment, dans votre recherche de compromis, c'est surtout le caractère prioritaire du compromis entre opérateurs. Parce qu'on ne peut pas dire que qualitativement le contenu garanti, si la Commission européenne y acquiesce, du contrat de service public qui sont des contrats usuels, qui peuvent être rattachés d'ailleurs à des organisations qui sont des entreprises publiques locales puisque je vais rappeler, après je reviendrai dessus, que si nous avons choisi la SEMOP, ce n'est pas simplement parce qu'on fait du fétichisme, c'est tout simplement parce que la SEMOP est une transcription en droit français d'une loi votée en 2014 à l'unanimité du droit européen sur les appels d'offres en partenariat public/privé qui permet de choisir à la fois dans le même appel d'offres, l'actionnaire privé associé au public et le contrat afférent qui peut être un marché, une concession ou un contrat de délégation de service public.

Donc il ne faut pas présenter la chose comme étant épidermique du point de vue de la Commission européenne, de ce que c'est un contrat de service public, mais nous avons une divergence dans la recherche du contenu de ce service public, c'est-à-dire que nous avons l'ambition, d'aucuns diront la prétention, recherchée par la présidente actuelle, comme nous autres, de dire que le service public doit avoir comme

premier objectif, la nécessité d'un progrès économique et social. Dans le progrès économique et social évidemment, il y a la nécessité de la bonne gestion des deniers publics, je vais y revenir, des compensations avec pour but la baisse tarifaire continue, la baisse du coût de la vie, dont je vous ferais remarquer qu'il est le principal marqueur de la rupture entre 2015 et avant 2015.

Je vais quand même rappeler : premier palier de baisse sur les biens de consommation, -9 %, de 45 à 40, poursuivi par Vanina BORROMEI à 35, réitéré aujourd'hui, -18 % par rapport à l'avant 2015 sur les biens de consommation courante, moins 53 % sur les tarifs à l'export. On est passé de 45 mètres linéaires à 25 le tarif export, puis maintenant on passe à 20 et puis le tarif export plus, pour les autres produits, on est passé aujourd'hui à 15 alors que c'était à 20, c'est-à-dire 53 % de baisse à enveloppe qui a baissé.

C'est-à-dire que donc le premier objectif radical de notre recherche de service public a été satisfait et continue d'être satisfait.

Le progrès social dans la mesure où effectivement il y a la nécessité de poursuivre ce débat sur le coût de la vie, mais là encore une fois, je fais une petite parenthèse, ce qui nous renvoie aux discussions et qui est souvent abordées ici, c'est que, évidemment, lorsqu'on arrive à avancer sur le tarif du bras de mer en coût de la vie, il y a un problème après, sur le routier, sur la grande distribution. Mais ça renvoie aux discussions institutionnelles ça, il faut dire les choses, y compris à l'autonomie, parce que nous n'avons pas de capacités d'intervention institutionnelle sur le domaine transport routier en termes tarifaires, de prix, ou sur la grande distribution pour l'instant, ça renvoie au prix du carburant, mais ça renvoie au prix des marchandises. Je ferme la parenthèse. Donc premier niveau.

Deuxième niveau, il y a évidemment le legs, ça a été évoqué en ces termes par Paul-Félix BENEDETTI, la question sociale. La question sociale de l'héritage, la question sociale pour essayer aussi de bien dédier le personnel et de trouver des compromis sociaux qui font que le personnel est bien dédié au service public.

Or, il y a eu là aussi rupture. Je vais rappeler quand même que du temps de feu SNCM où on fermait bien les yeux, les personnels qui étaient sur lignes du Maghreb émergeaient sur le financement de la dotation continuité territoriale aux yeux de tous, assumé comme contrat politique. C'était un détournement de fonds à grande ampleur.

On n'est pas dans la petite vision là, on est dans le détournement de fonds.

Et là, je rejoins les propos de Paul-Félix BENEDETTI, nous étions des boîtes aux lettres et c'est une réalité. Quand on est rentré avec Jean-François SANTONI dans les comptes de la SNCM, quand on est allés à Marseille, parce qu'on s'est rendus à Marseille du temps de la liquidation, on est allés dans les locaux saisir les documents, c'était ça, ni plus ni moins. Il n'y avait pas de contrôle, rien du tout.

Evidemment, dans ce domaine on a mis de l'ordre, il y a eu évidemment du contrôle, et je vais quand même saluer le travail de 2015 de Vanina BORROMEI, poursuivi par Flora MATTEI, c'est que vous trouvez dans ce contrat délégation de service public, ça été souligné je pense par tout le monde, les éléments de rupture radicale en termes d'évaluation, de contrôle, y compris dans ce qu'on appelle les comptabilités analytiques dédiées, y compris évidemment sur la façon de verser la dotation par 12e, avec évidemment un solde à la fin, après vérification qui n'existait pas avant 2015, des modalités de contrôle rigoureuses qui n'existaient pas du tout avant 2015 et qui a permis une gestion rigoureuse à la fois de baisse radicale de dotation dès 2016, mais qui s'est poursuivie même en temps de pandémie.

Et Dieu sait qu'on ne peut pas dire sur la pandémie, et excuser le Président de la République, lorsqu'on dit, j'ai entendu ces bruits-là un jour dans un débat, qu'il avait bien agi économiquement du temps de la pandémie, ne pas considérer que dans ce domaine-là, nous avons sauvé le service public maritime et aérien grâce aux économies réalisées, grâce aux économies réalisées ! Et, je le rejoins pas les chiffres évoqués, nous sommes passés de 130 M€ en 2007 à 104 sous l'ère GIACOBBI, et puis effectivement, on est tombé à 71, 72, on a 85 de moyenne malgré la pandémie, ce qui est exceptionnel et malgré l'évolution des coûts, et malgré là non indexation de l'enveloppe de continuité territoriale qui est restée une enveloppe constante depuis 2009, ça a été évoqué par Paul QUASTANA.

Donc je suis désolé, mais ce sont ces éléments-là, effectivement, de maintien d'un contenu de service public en termes économique, social et puis environnemental, dans les recherches d'amélioration des choses qui sont indiquées dans ce contrat, qui ne peuvent être assurées que dans une logique de contrat de délégation de service public et non dans des OSP compensées.

Donc si compromis doit être trouvé, pour nous c'est un compromis entre une vision de la Commission européenne de ce qu'est l'île, de ce que sont ses nécessités. D'où effectivement, le constat aussi du rapport de force permanent que nous avons eu tous à subir. Ça a été rappelé, au début lorsque nous sommes arrivés en 2016, 2017 et poursuivi par Vanina BORROMEI, nous avons eu une Commission européenne heureuse d'avoir un changement de braquet, parce qu'elle a été soumise au contentieux,

parce qu'elle voyait la surcompensation partout, heureuse d'essayer d'avoir des solutions et de transparence et de méthodologie, etc.

Et puis, on constate en 2019, en 2020 et puis en 2021, que la Commission européenne n'a pas le même avis interprétatif. Mais là, on n'est pas dans le juridique, là on n'est pas dans le juridique ! Là, je vais le dire clairement, on est dans le lobbysme pour la force politique, surtout que selon les périodes, l'État nous a plus ou moins accompagnés.

Et, je vais quand même mettre le doigt où ça fait mal par rapport à l'excellent travail réalisé en ce temps de crise, c'est que nous l'avons tous vécu en cette fin d'année 2021, la guérilla que nous a fait le préfet LELARGE, y compris sur la dotation de continuité territoriale, le rattrapage des 96 M€ qui n'étaient pas attendus, qui sont arrivés en condamnation à verser, tout ça a interagi dans la nécessité de démontrer encore une fois, malgré tout, je dis bien encore une fois, parce que ça avait déjà été démontré 2 ou 3 fois auparavant, qui avait non seulement besoin d'un service public, qu'il fallait se mettre à d'accord avec un périmètre et qu'il ne fallait pas discuter la nature même de ce service public à travers le contrat de délégation service public, il a fallu un nouveau test.

Ce travail fastidieux a été réalisé par les services, par Flora MATTEI, par les équipes du Conseil exécutif, alors que nous étions dans un moment de crise où nous étions au bord du précipice concernant le service public maritime, imposé par rapport de force politique. Et ça, c'est un alea, une nouvelle donne qui fait que nous avons eue, ils ont eu, le Président, la Présidente, les services que je salue, à préserver les acquis, à jouer en défense, à préserver les acquis face à des adversaires qui étaient moins enclins qu'en 2016, 2017, à entendre.

Mais cette période-là, on ne peut pas là passer sous silence, c'est la période de ces quelques mois. Et oui, il a fallu jouer en défense et préserver les acquis. Cela me rappelle quand je suis allé un jour en commission des finances avec François PUPPONI, et qu'il a fallu faire barrage à un amendement d'une députée « En marche » qui voulait supprimer le PEI pour la Corse à minuit, si on n'avait pas été là, peut-être que l'amendement serait passé, on aurait pas eu de PEI au détours d'une loi des finances. Eh bien, c'est pareil, ça s'appelle jouer en défense et remettre le métier sur la brèche pour continuer à défendre l'intérêt général de la Corse. Et pour ça, je les remercie.

Et moi, sur le contrat en question, je n'ai absolument rien à dire, bien au contraire, si ce n'est qu'il s'inscrit dans le sens qualitatif d'un service public que l'on veut, dont le seul élément prioritaire de base, doit être l'intérêt des Corses, pour les entreprises, le corps social et, bien sûr, les opérateurs mais en second lieu, qui doivent aussi faire l'effort de se mettre à niveau et arrêter ce rapport de force entre délégataires,

entreprises et l'intérêt de la Corse, que nous avons trop subi, on l'a subi en particulier lors de l'épisode de l'aide sociale.

Je ne vais pas revenir sur ce pourquoi a été a été réalisée l'aide sociale, au nom d'un deal qui a été réalisé, qui ne disait pas son nom, dont le niveau de compromis était celui des opérateurs, maintenant je pense que tout le monde le sait.

Donc aujourd'hui, je crois que c'est ce curseur-là le niveau de différence qui justifie que nous sommes attachés à la contractualisation d'une délégation de service public.

Sur la question de la SEMOP et de la compagnie territoriale de service public. Bon, je pense que personne ne sera étonné d'entendre que nous restons totalement attachés à la compagnie territoriale du service public. Simplement, c'est la différence effectivement, dans le jeu politique, entre ceux qui sont dans l'opposition, ceux qui sont en gestion, nous avons eu à subir, l'Exécutif a eu à subir un rapport de force récent où, encore une fois, nous avons failli sauter dans l'abîme concernant ce service public, ça veut dire qu'on est obligé de reprendre des forces au sens de la capacité à se projeter, parce que lorsqu'on parlait de la SEMOP à l'époque en 2016, et je remercie Jean-Martin d'avoir rappelé, et c'est important, que la droite avait voté le projet, la droite a voté le projet parce que c'était la recherche de compromis politique, d'abord au sein de la société Corse.

Moi, je ne vais pas faire de sanctuarisation de la SEMOP, que les choses soient claires, je vais simplement dire pourquoi la SEMOP avait été choisie : tout simplement parce que c'est le niveau compromis à l'intérieur à l'époque de la majorité et de la droite, donc une majorité absolue a voté pour ce projet, SEMOP SM, je le rappelle, mais aussi parce que c'est un niveau de compromis avec la Commission européenne, et juridiquement, et idéologiquement, au moment où nous l'avons fait.

Ça, il faut le dire, c'est très clair, nous n'avons pas sorti la SEMOP parce que nous étions... Nous avons sorti la SEMOP parce que c'était conforme en tout point au partenariat public/privé et au fait de rattacher un contrat de service public à un appel d'offres qui choisissait un actionnaire dans le cadre du droit européen, et que c'était une structure faite pour cela.

Donc, c'est pour cela que nous avons choisi la SEMOP et que nous nous étonnons encore une fois que des méandres d'autres intérêts politiques, économiques ont fait virer un petit peu, de manière très interprétative la Commission, et c'est pour ça qu'il faudra prendre le temps de revenir sur cette question et de la structure de gestion.

Mais on reste attachés parce que c'est là une différence fondamentale avec certains ici, c'est que nous ne cherchons pas simplement que les appels d'offres se déroulent bien, que le contentieux n'existe plus et que les opérateurs fonctionnent, nous tous ici, on recherche la volonté de progrès social, économique et environnemental pour notre pays à travers le transport maritime. Ça veut dire quoi ? Ça veut dire la poursuite de la baisse tarifaire, je pense qu'on est tous d'accord là-dessus, autant que faire se peut, ça veut dire évidemment faire en sorte qu'il y ait des évolutions environnementales sensibles à travers l'outil naval, un outil naval qui doit être dimensionné à terme par la propriété à la force publique et on sait qu'en matière maritime, l'outil naval est spécifique à la ligne.

Ce travail-là avait déjà été réalisé, il demande du temps, il demande de la capacité à générer des investissements et à pouvoir financer, ces investissements et à pouvoir faire en sorte que l'on ne se trompe pas d'outils navale évidemment, avec la transition énergétique qui va avec dans le contexte méditerranéen et Corse que vous connaissez tous. Et évidemment, dans cette réflexion de dimensionnement de l'outil naval, il y a aussi la réflexion, ça a été évoqué par Paul-Félix BENEDETTI, nous sommes tous d'accord là-dessus, mais qui demandent une transition de savoir si on va rester à 5 ports, de savoir si on va faire du cabotage.

Ce sont des réflexions qui avaient déjà eu lieu, simplement aujourd'hui, vu le séisme que nous avons eu à vivre, il faut reprendre le temps de la mettre en œuvre, cette question-là, parce qu'évidemment, à la clé, il y a non seulement des diminutions de coûts de fonctionnement par rapport à l'enveloppe, mais il y a aussi, évidemment de manière vertueuse, une capacité économique à avoir le juste service public qui permet de poursuivre les objectifs.

Et puis derrière, il y a aussi les métiers, les métiers à la fois formation des hommes, parce que nous voulons un niveau social haut pour notre pays, et non pas bas, et ça c'est un élément qualitatif important, et y compris que les jeunes qui sortent du lycée maritime de Bastia et autres puissent trouver des emplois sur ces lignes de service public et pas que ! Et, que l'on puisse avoir aujourd'hui, comme il y en a qui sortent aussi, fort heureusement, et qui intègrent déjà les compagnies, continuer à gérer cette capacité.

Et puis même, je vais aller plus loin, améliorer les sous-traitances, améliorer les sous-traitances, y compris dans les réparations des outils navals. C'était un volet qu'on l'avait évoqué.

Mais tout cela, ça se prépare, ça s'appelle le progrès, le progrès lié au service public.

Et, pour se projeter dans ce progrès de service public, effectivement, nous pensons qu'il faudra aussi passer demain par une SPL, c'est très bien indiqué dans le rapport, à concevoir. Il faudra convaincre la Commission, mais aussi par les compagnies territoriales de service public, tout simplement parce que ce sera le meilleur gage d'un meilleur encore contrôle renforcé, d'un caractère dédié aux lignes de service public des opérateurs et de ne pas assumer le fait d'être armateur nous-mêmes, puisqu'il s'agit de faire entrer la collectivité dans l'exploitation, ne pas être armateur soi-même.

Je rappelle pourquoi la SEMOP, tout simplement parce que même en cas de participation minoritaire au capital, nous avons un droit de blocage, même à 34 %. Parce que tout simplement la SEMOP est dédiée aux lignes de service public et donc ça, ça sépare évidemment les opérateurs privés avec leurs autres activités, etc.

Je pourrais revenir sur pourquoi les arguments, mais ce n'est pas l'objet. Mais l'idée, évidemment, c'est d'abord de reprendre des forces, j'allais dire, d'installer et de rassurer sur un modèle économique et social environnemental sur 7 ans qui tienne la route pour se projeter.

Je note, personne n'a évoqué que dans ce contrat de délégation de service public, il y a une clarification que nous avons recherchée à l'époque et qui a fait couler beaucoup d'encre sur les biens de reprise et les biens de retour. C'est dans le contrat de manière claire, c'est-à-dire qu'on a l'assurance dans ce contrat qu'on rentre enfin dans une clarification sur les biens de reprise et les biens de retour.

Je ne vais pas vous rappeler les grands chambardements entre la liquidation SNCM, la reprise de l'outil naval, le fameux outil naval qui au tribunal de commerce en novembre 2015 avec l'ensemble des actifs SNCM, avait été cédé 3 M€, après on dira qu'il n'y a pas eu de deal. Passons, c'est l'histoire ancienne dira-t-on, mais quand même !

Donc, il y a une clarification majeure là-dessus, qui fait qu'il y a une projection concrète qui est fait dans le contrat.

Alors évidemment, si nous n'avions pas vécu ces rapports de force permanents, si nous avions eu un État partenaire et pas un État qui, dans ce domaine-là, a été au mieux dans l'attentisme, au pire dans la distribution de peau de banane pour qu'évidemment, on puisse glisser et chuter à un moment important de l'histoire de la Corse, nous serions allés plus vite.

Mais je crois qu'il ne faut pas douter aujourd'hui, ce qui est en jeu à travers le vote de ce contrat de service public, et je pense que l'Exécutif s'exprimera aussi derrière pour aller dans le sens, c'est déjà de reprendre force et de faire en sorte que la maison soit solide pour poursuivre ce travail, qui est celle du progrès économique, social et

environnemental et d'une conception du service public totalement maîtrisé, qui mette aussi de l'ordre et de la régulation entre les opérateurs, dont je ferais remarquer que depuis 40, 50 ans, ils sont toujours les mêmes. On est à 3, on n'est jamais à 4, il faudra se poser des questions, pourquoi on n'est jamais 4, toujours 3. Alors, un coup, ça se fait la guerre, un coup, ça se met d'accord bon. Fin de la parenthèse parce que ça aussi, ça fait partie du paysage, ça veut dire que chacun doit savoir faire preuve de responsabilité. Chacun doit faire preuve de responsabilité.

Alors, personne ne doit imposer aux opérateurs quoi que ce soit. Mais les opérateurs n'ont pas à imposer à la Collectivité de Corse, dans la limite des discussions à la Commission européenne, ce que doit être le service public pour l'avenir de notre pays, de sa jeunesse, de l'économie de ce pays.

Le premier niveau de réflexion qui doit, à mon avis, conditionner le vote, c'est l'intérêt général du territoire de la Corse dans l'ensemble de ces acteurs. Je vous remercie.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Vous êtes resté dans les temps. Donc, le temps de parole de tous les groupes étant épuisé, je passe la parole à l'exécutif pour répondre.

**Mme Flora MATTEI**

Merci, Monsieur le Président.

Merci à tous pour vos contributions. Merci pour toutes ces questions, toutes ces remarques.

Alors, je vais essayer d'être la plus synthétique possible étant donné qu'il y a beaucoup, beaucoup de contenu dans tout ce que vous m'avez demandé ou fait en tout cas, comme remarque. Je reviendrai peut-être point par point pour.

Alors. Monsieur QUASTANA qui n'est pas là, il n'est pas possible, dans la continuité de tous les efforts qui ont été produits depuis tant d'années, de parler d'un renoncement, encore moins d'un enterrement de la compagnie territoriale, loin de là, loin de là ! Et, je peux vous le dire, une compagnie territoriale, nous l'aurons, peut-être pas comme certains l'entendent, mais nous l'aurons. Je laisserai sur ces points particuliers, en tout cas sur l'historique, le Président prendra la main.

Pour la dotation de continuité territoriale, on en avait parlé, on en a parlé récemment au Conseil d'administration de l'Office des transports. C'est une vraie

question, une vraie question. Ça fait partie de nos négociations qui seront à l'ordre du jour à la table des négociations avec l'État dans les semaines qui arrivent. Le président à ce matin parlé d'un premier cycle de discussions. Le Président a également parlé ce matin de dossier urgent à traiter, à poser sur la table, dans la discussion avec l'État. Ça fera partie forcément, des priorités.

Pour la DSP maritime transfrontalière, Monsieur QUASTANA, l'a mentionné également au Conseil d'administration, il faut d'abord installer la DSP Corse - continent afin de pouvoir proposer, dans la continuité de certaines destinations, par exemple, Propriano, la destination de la Sardaigne. Et, c'est ce que nous avons prévu, c'est-à-dire la dotation de continuité territoriale paye la compensation d'exploitation pour la ligne entre Marseille et Propriano. Et ensuite, des crédits spécifiques collectivité seront alloués pour financer en partie la DSP entre la Corse et la Sardaigne. Ça, c'est un premier point.

Ensuite pour rebondir sur les propos de Madame BORROMEI par rapport au périmètre, il s'agit bien du périmètre qui avait été remis en cause, mais il s'agit aussi, et je pèse mes mots, du service public lui-même.

C'est pourquoi nous avons dû batailler pour ne serait-ce que regagner un acquis qui avait donc été un acquis tout simplement, et qui avait été continué lors des DSP passées.

Le long périple que vous avez subi, Jean-Félix ACQUAVIVA, Vanina BORROMEI, aujourd'hui moi-même, je n'ai absolument pas nié le problème de l'exécutif et le panorama global que nous avons à prendre en considération, malgré les objectifs stratégiques de cet exécutif, très exigeant, des transports. Il faut le prendre en compte, vous l'avez pris en compte, comme je le prends en compte aujourd'hui dans un climat encore plus compliqué peut-être, par rapport aux dernières semaines que nous avons vécues.

J'assimilerai ça à un équilibriste sur un fil, avec des courants contraires, et vous devez avancer quand même. Avancer pour pouvoir faire avancer tout simplement le service public, le maintenir, se battre pour mais aussi et surtout pour avoir quand même une vision globale d'ensemble pour proposer un cahier des charges structuré qui permette d'avoir des modifications en rupture en quelque sorte, sur tous les à-côtés du périmètre que nous voulions sauvegarder.

Donc, le périple a été long, fastidieux, et le sera encore car la sécurisation juridique n'existe pas quand elle est totale.

Les différences dans l'appréciation du périmètre alors, ça demande peut être quelques précisions et sur le projet politique de la même façon. Le courage politique, le simple fait de s'engager, je pense dans un exécutif si complexe, c'est du courage politique. Le simple fait de vouloir sauver le service public quand on est à l'Europe et que la vision européenne est à un service public complètement guillotiné, c'est du courage politique.

C'est aussi du courage politique de vouloir une stabilité pour cette desserte. Une stabilité qui permet une prospective réelle, mesurée, structurée, d'un outil naval que nous voulons, que nous voulons adapter, que nous voulons sur-mesure.

Et c'est d'ailleurs pour ça que nous avons tenu, avec le Président, à rajouter en janvier dernier un rapport que nous avons rajouté en urgence pour le point d'étape. C'était un rapport d'information qui tenait juste à vous informer des différentes avancées avec la Commission européenne, avec le secrétariat général des affaires européennes, sur les différents points de discussion, sur les différents points de blocage et sur la procédure.

Quand nous parlons de dessertes maritimes entre la Corse et le continent, c'est un sujet très épineux pour l'Europe parce qu'il n'est pas un sujet épineux pour d'autres États membres, comme l'Italie par exemple, où il y a des DSP et des OSP qui cohabitent de manière très pacifique.

Ensuite, je parlerai du cahier des charges sur les différentes remarques que vous avez pu apporter Monsieur SAVELLI.

Il n'y a pas d'OSP compensées mentionnées dans notre rapport. Je pense que vous n'êtes pas sans savoir que des OSP contraintes, compensées, avaient été proposées dans cette même Assemblée, dans ce même hémicycle. Sauf que le plaignant c'était manifesté lors de cette présentation et avait attaqué en direct ces OSP compensées, dites contraintes. Il avait fallu les assouplir. Donc retomber à des OSP unilatérales qui ne légiféraient absolument pas sur les horaires, etc.

Donc oui, les OSP compensées avaient été proposées il fut un temps, elles avaient été contraintes et elles avaient été également vues au niveau de l'Union européenne, comme non crédibles par rapport au fret, en dehors de la DSP, vous le savez donc, c'est destiné en grande partie pour le fret. La Commission européenne elle-même avait dit les OSP compensées, c'était très compliqué, en plus du risque contentieux qui planait, et qui a d'ailleurs plané.

Bien sûr qu'il faut un compromis entre les OSP et la DSP avec un juste équilibre et une juste maîtrise des coûts. La méthodologie que nous avons mise en place

à l'Office des transports le DCE que nous vous proposons aujourd'hui, mettra en place toute la garantie d'une maîtrise de ces compensations, aussi bien l'exploitation qu'aux autres compensations carburants, compensation d'exploitation et compensation sur l'investissement.

Ensuite, pour l'autorité de la concurrence, vous la mentionnez un peu trop souvent. L'Autorité de concurrence, elle-même se dit non compétente dans le fond pour ces éléments-là et s'en remet à l'Union européenne spécifiquement en termes d'aides d'État.

Donc, dans les références, il faut aussi prendre ces éléments-là en en considération.

Le principe de la page blanche, en gros, c'est le même principe que le test du marché que nous avons diligenté depuis décembre, principe de la page blanche, on étudie le besoin de service public. On va contacter des usagers, on détermine des segments, on détermine des sous-segments pour le fret, fret inerte, fret, tractés, auto-commerce. On ne revient pas.

C'est exactement ce que nous avons diligenté et nous en avons conclu des éléments.

Ensuite, sur le social. Sur le social, pareil, je reprends la même image d'un équilibriste, nous sommes dans une rédaction d'un contrat. Dans la rédaction d'un contrat, il faut aussi penser à tous les éléments et, tous les éléments discriminants, dans un contexte à haut potentiel contentieux, sont des éléments qui vont être des éléments déterminants.

Donc sur le social, nous avons dû placer les curseurs pour ne pas solliciter de discrimination.

Pareil, ce sont des prérogatives de l'Union européenne dans le cadre des aides d'État.

Ensuite, je vais essayer d'être un peu plus succincte, vous avez parlé de pondération. Les pondérations ne changent pas, elles ne changent pas en cours de contrat.

Sur la triangulaire, ce que vous vous disiez : pourquoi ne pas avoir ouvert sur des nouvelles triangulaires ? Mais il y a des problèmes de livraisons qui sont attendues plutôt le matin pour les transporteurs. Et encore une fois, nous ne sommes pas dans un marché concurrentiel parfait, trois opérateurs officient entre la Corse et le continent.

Monsieur BENEDETTI, Marseille, c'est un héritage, c'est certain, il y a aussi une diaspora Corse à Marseille qui est particulièrement importante. Marseille, ce n'est pas nous qui le disons ; Marseille, c'est le besoin de service public qui établit de manière factuelle, quantitative, qualitative sur les infrastructures, sur l'historique.

Donc du coup, c'est le besoin de service public. Toulon, on peut peut-être faire des économies au niveau de carburant et encore, ça ne nous dit pas quel port continental nous devrions considérer, étant donné que le besoin de service public ne réside pas à Toulon mais à Marseille.

Ensuite, sur les spécificités insulaires, sur le schéma portuaire et je pense que nous devons nous mettre à la table justement pour le schéma portuaire qui est quand même un schéma stratégique, qui ne se fait pas non plus en quelques mois, comme vous le disiez. Ce schéma portuaire, doit être fait en concertation globale de tous les acteurs économiques des CCI, de la DGA infrastructures en charge des infrastructures aéroportuaires, portuaires, en charge des de l'Office des transports, de l'Agence du tourisme, de l'Agence de l'environnement et de l'urbanisme.

Donc oui, mais c'est un travail de longue haleine. En plus, dans le cadre du PADDUC et de l'aménagement du territoire, nous devons absolument accorder un intérêt majeur sur ce point-là parce que ça relève vraiment d'un enjeu stratégique.

Ensuite, je me permets quand même juste une petite correction, un méga, vous étiez sur 150 remorques, c'est plutôt 50 en termes d'export sur les capacités.

Nous ne préjugeons pas non plus des attributaires. C'est pour ça que nous ne pouvons pas mettre des éléments spécifiques dans notre cahier des charges.

C'est très bien que vous ayez pu avoir les différents outils navals à votre disposition, que ce soit pour les bleus, pour les rouges, pour les jaunes. Pour l'instant, nous ne pouvons pas préjuger de qui seront les attributaires pour ces DSP.

Et de même, de manière environnementale, ce n'est pas un ro-ro qui va à 16 nœuds, qui pourra répondre à des vitesses comme nous le souhaitons.

Ensuite, par rapport aux clés de répartition, elles sont imposées dans la contractualisation. Donc, je ne comprends pas trop cette remarque.

Et enfin, le droit du travail, il nous est imposé par le pavillon, donc nous ne pouvons pas rajouter plus de clauses en plus des contraintes non discriminantes au niveau du social, en sachant que dans les critères de notation, ce que nous avons fait,

c'est que nous avons renforcé, sans être discriminant, les volets social et environnemental, de façon à les intégrer dans les trois compensations.

Donc, le premier critère, c'est l'outil naval, la qualité de l'outil naval. Vous avez du social, vous avez de l'environnemental, ça été renforcé.

Dans le volet numéro 2 sur le financier, pareil, il y a aussi le social et le environnemental. Et pour preuve, page 44 152 du projet de convention de la délégation de service public, il y a donc une demande d'organigramme, de nombre équivalent de temps plein par grandes familles de postes, organisation du travail, gestion des compétences, taux d'arrêt de travail, taux d'arrêt maladie, plan de formation. Ça fait partie du social, pourtant, c'est intégré et distillé, ventilé différemment dans les différents postes de critérisation, et bien sûr dans le RSE qui tombe à 10 %, pourquoi ? Parce qu'il a été rééquilibré dans les autres en termes social et en termes environnemental.

Ensuite, sur la durée globale, vous savez que la durée d'amortissement d'un navire, c'est 8 ans. Nous avons donc dans cette perspective, pour pouvoir monter un bureau d'études et pour pouvoir le plus possible coller à ce métier, cette composante métier particulièrement spécifique, armateurs, essayé de créer une filière maritime adossée, dans un but vertueux justement pour lier l'économie, mais pas que, le transport, l'ouverture, créer de la valeur ajoutée sur place, créer de la richesse, créer de l'énergie, une énergie différente avec une ouverture.

Ensuite l'Italie pour l'ouverture, bien entendu, c'est une évidence, l'Italie, l'ouverture au continent italien. Mais avec quel argent, Monsieur BENEDETTI ? Nous avons une dotation de continuité territoriale pour assurer la continuité entre le continent français et la Corse, 187 M€, comme vous le disiez, pas indexée depuis 2009, avec quel argent, collectivité, dans un budget contraint comme vous le connaissez, nous pourrions pouvoir dessiner même ce tracé des schémas maritimes avec l'Italie.

Pour commencer, nous avons proposé à partir de 2023, dans la continuité de l'attribution des lots entre la Corse et le continent français, avec des crédits spécifiques mais limités de la collectivité vers la Sardaigne qui est la plus proche, on est bien d'accord. Mais là encore, il faut une réalité, la réalité qui nous rattrape, ce sont les finances. C'est toujours la même chose, continuité territoriale ! Mais je ne renonce absolument pas à cette continuité territoriale européenne, transfrontalière, étant donné que je l'ai inscrit à l'ordre du jour aussi sur les cycles des discussions qui vont s'ouvrir donc postérieures à l'attribution de la convention de délégation de service public et de ces contrats avec l'Europe et avec l'Union européenne pour remise à plat de ces règles-là. C'est nos objectifs. Ça ne se construit pas en 5 jours, c'est certain.

Ensuite, il faut voir aussi le réseau d'infrastructures, la Corse, vous le savez, c'est une île, montagne, elle répond à un statut d'île montagne, il est plus facile avec les différents ports de pouvoir accéder par la mer que faire interpénétrer directement les différents éléments fret, etc., de ports à ports en intérieur.

Ça c'est une réalité et c'est une spécificité d'ailleurs que l'on avait défendu quand nous sommes allés à Bruxelles.

Je répondrai ensuite à Josepha GIACOMETTI très rapidement, je laisserai après le président en prendre la relève.

Pour la sécurisation à long terme, je prendrai juste qu'un seul exemple, un exemple très simple, l'exemple de la Norvège. C'est un exemple justement, sur ce temps long. Les nouvelles DSP maritimes ont été conclues en Norvège pour une durée de 10 ans, entre 2021 et 2030, avec l'accord de l'autorité de la surveillance spécifique, les durées de contrats sont passées de 8 ans à 10 ans pour tenir compte de l'obligation faite aux compagnies délégataires de consentir des investissements importants dans la flotte, notamment dans le cadre de la transition environnementale et énergétique. La durée, elle a été justifiée à la fois par le fait que les nouveaux navires attendus ont une durée de vie beaucoup plus importante, donc supérieure en tout cas à 10 ans, et par le fait que cela ne dépasse pas le temps nécessaire de l'amortissement des navires.

On ne peut pas considérer réellement un investissement pérenne avec une vision de développement durable, c'est-à-dire au sens économique, environnemental et social sans cette vision-là, sans ce retour, sans ce temps qui nous permet vraiment de diligenter et de structurer quelque chose de particulièrement solide.

Monsieur MONDOLONI, juste par rapport à la comptabilité analytique, ce que vous disiez, c'est exactement ce que nous décidons de mettre en place dans la séparation entre les dépenses relatives au SIEG et les dépenses commerciales autres, c'est-à-dire les OSP, etc. Et, c'est quelque chose que nous suivons à l'Office des transports depuis, en tout cas, 2015, mais renforcé par le simple fait de la pandémie qui a remis tout le monde autour de la table en disant, les délégataires doivent être particulièrement proches de l'autorité délégante avec ce jeu de remontée d'informations sur les comptes d'exploitation. Quand à l'époque, il n'y avait, je parle pour le Comité économique et juridique, qu'un seul bilan annuel sur les différents comptes d'exploitation, certification, factures etc. C'est aussi un incrément supplémentaire dans la maîtrise de ces coûts.

Et enfin, pour le projet politique et pour la suite des discussions à mener avec Bruxelles, ce qui est très important de noter, c'est que les discussions qui ont été menées ont aussi servi énormément à assurer une transparence totale, à rassurer sur les

différentes visions, à décrire précisément, chiffrer de manière argumentée, chacun des segments que nous avons identifiés dans le besoin de service public.

Il y a quelques mois, le service public était complètement réduit à zéro. Ce qui veut dire qu'aujourd'hui, il n'y aurait pas en tout cas de navires qui auraient pu partir vers le continent dans le cadre d'un service public, il n'y aurait pas donc un approvisionnement particulièrement fourni. Donc un bateau par jour dans les ports principaux. Trois bateaux par semaine dans les ports secondaires. Vous imaginez le périmètre ?

Donc ça fait partie aussi d'un travail particulièrement difficile qu'il a fallu illustrer à force d'arguments chiffrés et, je remercie encore le prestataire extérieur, GECODIA, mais aussi nos conseils qui ont été à toute heure de la journée vraiment particulièrement présents pour pouvoir répondre.

Il a fallu organiser également des traductions en anglais directement. Et ça, je peux le dire parce que ça fait aussi partie du job, ça pesé sur les négociations.

C'est très important aussi de de savoir qu'on revient de loin. Et aujourd'hui, si le service public, en tout cas la qualité, parce que c'est la qualité, ce n'est pas tant le service public, c'est aussi la qualité et la fréquence, les horaires, tout cela aurait pu être complètement annulé dans une vision, je vous le répète, européenne particulièrement limitée.

Voilà, je laisse pour la partie SEMOP et historique un petit peu plus fournie, le soin au Président de reprendre la main.

Merci, Monsieur le Président.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. La parole est au président du Conseil exécutif.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Mesdames et Messieurs les élus, chers collègues, chers amis, merci pour ces interventions, leur qualité, leur densité. Merci à l'opposition, merci à la majorité. Merci à la présidente de l'Office des transports pour son investissement, à ses côtés l'investissement de toute l'équipe de l'Office des transports, l'équipe également de la DGA innovation, Michel GODEAU-PACINI, notamment très investi dans le cadre du contentieux et de son suivi, des contentieux et de leurs suivis.

Merci également à l'ensemble des prestataires qui nous accompagnent depuis de nombreuses années.

Et, cela ne vous étonnera pas, je souhaite bien évidemment expressément associer dans ses remerciements, dans cette gratitude, toutes celles et tous ceux qui, depuis décembre 2015, à travers les mandatures successives et à travers les majorités territoriales successives, ont dans ce dossier-là défendu une vision partagée et l'ont fait toutes et tous avec le même engagement et la même loyauté. Je respecte bien évidemment les positions de l'opposition de droite.

Mais je voudrais d'abord, au seuil de ce propos, remercier celles et ceux qui, depuis décembre 2015 disais-je, ont, avec abnégation, courage politique, volonté permanente, chacune et chacun dans son rôle, défendu la vision que nous continuons à défendre et, je voudrais vous le dire aussi très fortement.

Donc, dans ces remerciements, il y a bien sûr les présidents de l'Office des transports, la présidente actuelle Flora MATTEI, depuis juin 2021, dans un contexte particulièrement complexe, il y avait eu le départ Jean-Félix ACQUAVIVA, il y a eu ensuite Vannina BORROMEI. Donc le Conseil exécutif, l'ensemble du Conseil exécutif, on avait eu des discussions, y compris en termes d'opportunités, en termes tactiques, en termes de points d'équilibre à trouver, la majorité était pluriel, nous les avons trouvés et les points d'équilibre que nous avons trouvés ont été respectés.

Et, je vais essayer de vous convaincre que je pense qu'ils continuent à l'être, même si je prendrai acte de votre position, quoique je n'ai rien entendu dans les expressions des différents groupes nationalistes qui soit, à mon sens, irréconciliable avec ce que nous allons essayer de faire, mais je reviendrai là-dessus.

Donc, je voulais vraiment, au seuil de ce propos, adresser ces remerciements et vous dire pour réintroduire dans un dossier qui est nécessairement juridique et technique, budgétaire, financier, mais qui est fondamentalement politique, que notre volonté, celle que nous avons exprimée dès décembre 2015, celle qui est largement partagée par celles et ceux qui, en 2021 nationalistes sont entrés dans cet hémicycle et n'y étaient pas avant, je parle du groupe « Core in Fronte », je pense que cette volonté est inébranlable.

La question qui se pose à nous aujourd'hui, c'est dans un contexte qui lui-même a évolué depuis 2015, avec des contraintes anciennes qui se sont aggravées et des contraintes nouvelles qui se sont créées qu'il faut gérer, quels sont les meilleurs choix à faire en termes de principes, en termes de déclinaison de ces principes, en termes de hiérarchisation des priorités, en termes de calendrier pour que la Corse et les Corses, le peuple Corse, l'institution qui en est la garante en ce qui concerne ces intérêts matériels

et moraux, ait la maîtrise stratégique des transports maritimes, comme nous devons avoir la maîtrise stratégique des transports aériens, parce qu'une île, et notamment une île avec l'économie actuelle de la Corse et l'économie que nous voulons construire, ne peut pas faire l'économie d'avoir la maîtrise stratégique de ces transports.

Comment on y arrive le plus vite possible, le mieux possible, dans des conditions sécurisées juridiquement, soutenables, avec tout le travail en arrière-plan ? C'est la question qui s'est posée à nous.

Moi, je voudrais revenir à l'instant sur le temps long qui continue à peser aujourd'hui, c'est la première intervention de Paul QUASTANA. L'organisation structurelle des transports maritimes pendant un demi-siècle, elle a été le prolongement dans ce domaine, d'une situation politique et économique de dépendance totale qui nous a coupé de notre environnement méditerranéen, la Corse, et nous l'avons dit à Madame VESTAGER, lorsque nous sommes allés la voir, la Corse, la différence avec les autres grandes îles méditerranéennes, c'est que la Corse dépend à 90 ou 95 % des importations. Et cette dépendance, elle ne se retrouve nulle part ailleurs.

Et de la même façon, la Corse dépend à 90 % de ces 95 % d'importations venues du continent français. Nous étions dans une relation de dépendance et nous sommes toujours dans une relation de dépendance économique totale qui s'est déclinée dans le domaine du transport maritime à travers une vision uniquement verticale et une relation qui était la Corse et le port de Marseille, avec ensuite un écosystème qui s'est greffé au fil des années, au fil des décennies, y compris par accumulation du capital et, un outil qui était la SNCM, compagnie publique d'État, qui récupérait la quasi-totalité d'une enveloppe dite de continuité territoriale, qui était facialement destinée à la Corse, mais qui servait structurellement à alimenter un système qui, pour l'essentiel visait à défendre et à promouvoir d'autres intérêts que celui de la Corse et des Corses.

Ça, c'est la situation historique que nous avons vécue et qui continue de peser aujourd'hui et, que nous n'allons pas changer en 2 ans, 3 ans, 4 ans. Mais qu'il nous faut changer notamment, et je le rappelle, en limitant notre dépendance, en construisant d'autres types d'interdépendance, en reconnectant la Corse à son environnement européen et singulièrement méditerranéen dans le domaine du transport maritime, Sardaigne, bien sûr, ça a été dit, Toscane, bien évidemment, continent français, oui, et pourquoi pas demain la Catalogne, l'Espagne et à un autre niveau, le Maghreb ?

Quelle était la situation lorsque nous sommes arrivés en décembre 2015 ? En un mot, ça a été dit, mais il faut l'avoir en tête parce que ça fait partie des contraintes, non seulement il y a cette contrainte historique sur le moyen terme et sur le long terme, mais il y a une situation qui est une situation de chaos absolu. Ça a été dit par Vannina BORROMEI tout à l'heure. Lorsque nous arrivons, je vais même être plus précis, entre

le 24 et le 31 décembre 2015 et que nous sommes 3 ou 4, il y a Jean-Félix ACQUAVIVA, il y a le directeur de l'Office des transports, il y a Norbert PANCRAZI et moi-même, et qu'il n'y a plus personne dans cette maison, à part Paul GIACOBBI, qui a eu la courtoisie de me recevoir pendant 1 h 30, avec qui j'ai parlé, et je tiens à lui rendre hommage parce qu'il a fait, y compris en termes de transmission des dossiers, ce qu'il avait à faire.

Mais il n'y avait plus personne, n'y avait plus de DGS, il y avait plus rien. Il y avait une liquidation de la SNCM, il y avait une délégation de service public qui avait été annulée, il y avait un risque d'interruption pure et simple des services de dessertes maritimes entre la Corse et le continent, il y avait depuis 20 ans des contentieux à répétition qui avaient commencé, vous le savez, pendant la mandature 2003-2007, avec le service complémentaire, l'annulation de la DSP 2014 2020, des contentieux à répétition, une défiance extrême de l'Union européenne, une SNCM qui avait été liquidée, des clauses contractuelles qui ne permettaient pas de jouer sur la récupération des biens de reprise, de retour ou de l'outil naval, une nouvelle majorité qui avait été exclue de tout et qui se trouvait face à un vide juridique total.

Quelle a été notre position à toutes et à tous à l'époque ? C'était de dire, nous devons gérer l'urgence. Nous devons assurer, dans des conditions de régularité juridique totale, la continuité du service public maritime. Nous sommes rentrés dans une logique de DSP dite de raccordement d'urgence, jusqu'à en être épuisés, jusqu'à en être épuisés les services et nous, les élus. Et à côté de ça, nous avons acté une vision stratégique. Une vision stratégique qui s'est concrétisée dans la délibération de 2016, dont nous sommes légitimement fiers.

En 2016, et ça a été un point d'équilibre, après un voyage d'études, notamment en Écosse, la Calédonia Lines, où il y a un système à- peu-près similaire à celui que nous voulions mettre en œuvre sur des sociétés mixtes DSP longues, avec des attributions longues, nous avons trouvé un point d'équilibre qui a permis à la droite, qui était pas convaincue, mais devenir en disant : tentons le coup.

Nous avons acté un principe de SEMOP. Quel était le contexte à l'époque ? Et, je parle sous le contrôle de Jean-Félix ACQUAVIVA et de Vannina BORROMEI, nous avons une Union européenne qui n'écrit jamais, et vous vous en étiez souvent plaints, nous nous en sommes plaints, elle n'écrit jamais par contre, elle dit. Et, elle nous disait à l'époque : « sur la SEMOP, a priori, ce n'est pas contraire au droit européen, nous vous demandons d'avancer et de nous proposer un projet ».

À côté de ça, tous les arguments qui ont été repris par Josépha GIACOMETTI, et je la remercie, lorsque j'ai plaidé, comme vous, à plusieurs reprises, la cause d'une compagnie publique, en tout cas à capitaux publics, compagnie dite

territoriale, régionale, nationale, sous une forme juridique non fixée mais qui pouvait être la SEMOP pour nous de façon préférentielle, tous les arguments que vous avez développés, je continue à considérer qu'ils sont valables.

Moi je veux comme vous, je pense et je sais que c'est le cas, qu'on s'inscrive dans une maîtrise stratégique, dans une vision à long terme, avec des exigences de dessertes de qualité, de rentabilité économique, de justice sociale, de préservation environnementale.

Et, nous avons aussi tiré les leçons des DSP de raccordement. Nous, nous n'avons jamais été dans la complaisance avec les opérateurs, avec aucun des opérateurs.

Aujourd'hui, la situation d'oligopole, elle continue d'être une menace pour nous. Lorsque objectivement, il n'y a que 3 compagnies qui se positionnent, qu'il y en a une qui le fait, c'est notre avis, uniquement pour avoir un droit à agir dans un cadre contentieux et deux autres qui sont, et c'est mécanique, dans une situation à ce moment-là de duopole. C'est une situation qui peut pas être satisfaisante et nous l'avons vécue, y compris avec une part, et je vois qu'il y a dans le public des représentants d'organisations syndicales et des salariés, y compris avec une part d'inconfort extrême. Lorsque nous n'avons pas voulu attribuer des lignes en DSP parce que nous considérions que l'offre qui nous était faite, dépassait l'évaluation qui avait été établie par nos services et par la Collectivité, nous n'avons pas attribué parce que nous avons dit et répété que nous n'étions pas là pour servir des compagnies délégataires, mais pour défendre l'intérêt de la Corse et l'intérêt des Corses, et notamment l'argent public.

Et, il y a eu des revendications sociales parce que les salariés de ces compagnies, potentiellement délégataires où attributaires, s'inquiétaient du devenir, et nous l'avons intégré dans notre réflexion stratégique.

Donc, nous avons avancé.

Mais on ne peut pas s'arrêter à décembre 2016, il y a eu tout ce que nous avons vécu ensuite. Moi, je l'ai dit et répété, Josepha, je connais votre honnêteté intellectuelle, lorsqu'on a eu le rapport d'information ici, moi je n'ai jamais dit, je ne sais pas la phrase qui m'est prêtée, si elle est écrite, c'est sans doute que elle a été comprise comme ça, moi je n'ai jamais dit qu'en décembre 2020, nous savions qu'il n'y aurait pas de SEMOP, je n'ai jamais dit ça, jamais.

Ce que j'ai dit lorsqu'on a présenté notamment le rapport d'information en février dernier, c'était que la priorité absolue était de sauvegarder le principe du service public et que, une fois qu'on aurait eu cet acquis-là, il y aurait la discussion seconde sur comment, dès lors qu'un principe de service public et un périmètre de service public est

retenu, quel mécanisme juridique on met en place, étant précisé que dans ce deuxième temps nous, nous avons une préférence pour une SEMOP ou pour un outil dit de compagnie territoriale. C'est exactement ce que j'ai dit et c'est ce que je continue à dire.

Qu'est-ce qui se passe ensuite après 2016 ? C'est que d'abord, je voudrais dire que nous avons mis en œuvre notre projet de SEMOP, nous sommes allés sur un cahier des charges. Nous sommes allés sur une procédure d'appel d'offres, une procédure d'appel d'offres qui est tombée dans la crise COVID. Et ce qui a conduit votre Assemblée, sur proposition du Conseil exécutif, à ne pas donner suite et à classer sans suite cette procédure, ce sont trois facteurs, sous votre contrôle.

Premièrement, la crise COVID qui ne permettait pas d'avoir de la visibilité, notamment sur les premières années d'application potentielle du contrat sur l'évolution du trafic maritime, incertitude majeure préjudiciable parce que nous étions sur un contrat de 10 ans.

Deuxièmement : des offres que nous ne pouvions pas accepter, 130 M€. Les compagnies qui se sont positionnées pour participer au capital de la SEMOP, ont demandé une compensation de 130 M€, là où tous nos efforts ont conduit à descendre à 80. Nous ne pouvions pas accepter cela, cela aurait été ruineux pour la Corse.

Et troisième et dernier élément, et je vous réponds là aussi, c'est la première fois à ce moment-là qu'après avoir été encourageante sur la SEMOP, la Commission européenne, contre toute attente, nous dit : nous ne voulons pas de la SEMOP, nous considérons que l'outil SEMOP n'est pas adapté. C'est la première fois qu'on nous le dit, en contradiction avec ce que l'on nous avait laissé entendre, pas de façon écrite, mais de façon claire.

Ce revirement de la Commission européenne s'inscrit dans un contexte global que nous ne pouvons pas passer sous silence.

J'ai dit aussi le jour de la présentation du rapport d'information, que moi, je ne serai pas le Président du Conseil exécutif de Corse qui prendrait ou proposerait à l'Assemblée de Corse de passer en force sur un mode d'organisation du service public qui nous conduirait de façon certaine à être condamnés et qui nous conduirait de façon certaine à prendre des décisions qui, dans 5 ans, dans 6 ans, dans 7 ans, placerait les élus en situation de responsabilité, la Collectivité de Corse à venir et les Corses des années à venir, dans la situation que nous avons eu à gérer.

Nous en 2015 et aujourd'hui qu'est-ce qu'on a à gérer ? Je vous le redis encore une fois, vous ne pouvez pas faire comme si ça n'existait pas. Nous avons eu les 81, 6 millions de condamnations à titre principal avec les 9 millions d'euros,

condamnation définitive, c'est soldée, 35 millions nous, 50 l'États, discussion à venir sur les intérêts. On a absorbé le choc.

Deuxième contentieux, vous le savez, la DSP 2014/2020 risque de condamnation, toujours le même requérant, Corsica Ferries, risque de condamnation à 50 millions d'euros. Nous n'y survivrions pas budgétairement, ou en tout cas dans des conditions très difficiles. Nous nous sommes battus juridiquement dans ce dossier. La décision est à intervenir dans 3 semaines. J'ai bon espoir qu'elle soit favorable et je reprends la métaphore, nous avons 3 épines majeures contentieuses dans le pied. Nous en avons réglé une, le contentieux service complémentaire. J'espère que la décision de la Cour administrative d'appel sera favorable comme les conclusions du rapporteur public le demande dans le sens de la Collectivité où nous aurions à ce moment-là sorti la deuxième épine.

Troisième et dernière chose, et là, je vous demande de l'avoir en tête, ça a été dit mais, la procédure d'enquête formelle. La procédure d'enquête formelle qui est ouverte sur la délégation après qu'on ait approuvé, en tout cas qu'on n'ait fait aucune observation parce que nous avons pré-notifié la DSP 2018/2020. Une procédure d'enquête formelle à la demande de Corsica Ferries où on nous dit clairement, sous votre contrôle toujours parce qu'on a commencé à le dire avant juin 2021, on a continué à le dire à Flora MATTEI, « si la proposition que vous faites à partir de 2023 ne nous convient pas », c'est la Commission qui parle, « nous vous condamnons dans le cadre de la procédure d'enquête formelle ».

Autrement dit, avoir un accord explicite ou à défaut, une absence d'opposition de la Commission sur le système que nous voulons mettre en place à partir de 2023, est la condition sine qua non posée comme telle par la Commission pour considérer que la procédure d'enquête formelle sera classée sans suite. Ce qui veut dire que si nous prenons le risque, aujourd'hui, de venir devant l'Assemblée de Corse avec une proposition qui n'est pas sécurisée et par exemple, celle de la SEMOP qui est refusée aujourd'hui par la Commission européenne, nous avons 2 certitudes, et je m'adresse à mes collègues nationalistes, y compris ceux de l'opposition, moi, le fait, comme vous l'avez dit, que le pragmatisme ne doit jamais être un renoncement, je partage à 100%. Mais le courage politique, pour répondre à Vanina, je pense que c'est aussi à un moment donné, sans rien céder de ce qu'on considère comme essentiel, d'établir une hiérarchisation des priorités qui permet d'arriver à l'objectif.

Moi je dis sous votre contrôle et je pense que c'est ce que j'ai compris aussi de vos interventions, y compris celles de Paul Félix, que si nous étions venus aujourd'hui avec une proposition de SEMOP, en vous disant, « on attribue une SEMOP », vous savez comme moi ce qu'aurait été la conséquence.

Premièrement, un recours de façon certaine.

Deuxièmement, une condamnation dans le cadre de la procédure d'enquête formelle, c'est à dire 240 millions à récupérer sur l'opérateur Corsica Linea, c'est à dire la situation de chaos de l'ex-SNCM en 2014 renouvelée en 2022, en 2023 ou en 2024, avec son corollaire sur des centaines d'emplois.

Troisièmement, présenter la SEMOP dans l'état d'esprit actuel de la Commission, c'est condamner la SEMOP à mort. Nous nous serions condamnés, et vous le savez, nous le savons, et pour le passé, et pour l'avenir. Nous ne pouvions pas le faire.

Quel était l'objectif ? Et je reviens, qu'est-ce qui se passe en septembre 2021, lorsqu'on commence les discussions ? Nous sommes en état de cette situation. Nous avons une Commission européenne qui nous dit « nous pensons qu'il n'y a pas de besoin de service public maritime entre la Corse et le continent ». Ça, c'est la position de la Commission. Par qui cette position est-elle appuyée et soutenue ? Directement par la Corsica Ferries. C'est son cheval de bataille depuis très longtemps. Mais pas seulement. Cette position est aussi soutenue par l'autorité de la concurrence qui vient dire, « nous ne sommes absolument pas convaincus qu'il y ait un besoin de service public. Allez voir du côté des obligations de service public compensées ou pas ». Et elle dit même mieux, l'autorité de la concurrence, il faut s'en rappeler une seconde pour voir dans quelle logique de dépossession des compétences de la Collectivité de Corse, on se trouve à ce moment-là. L'Autorité de la concurrence, elle propose que le besoin de service public qui ne soit pas évalué par l'autorité concédante, ce qui est la règle, mais par une institution tierce qui n'a pas de compétence pour le faire.

Donc, on nous dit, la Commission européenne, « pas de service public ». L'Autorité de la concurrence, « pas de service public » un préfet de Corse qui va partout, disant à qui veut l'entendre, « il n'y aura plus de service public en Corse, dans le domaine maritime ». Un préfet de Corse qui va disant à qui veut l'entendre, « il n'y aura plus de service public en Corse dans le domaine aérien à partir de la prochaine DSP. Il n'y a pas besoin de service public aérien l'été, les compagnies privées suffisent ». Ça, c'est la réalité de ce à quoi nous avons affaire en septembre 2021.

Donc pour nous, quand on monte là-haut, et nous vous le disons à l'Assemblée de Corse, et je me tourne vers la droite, en tout cas, le groupe de droite qui dépasse la droite et la gauche ! Je me tourne vers votre groupe, à l'époque, vous nous avez dit « oui, il faudra défendre le service public et il faut être ensemble pour défendre le principe de service public ».

Quand on monte à Bruxelles et lorsqu'on revient aujourd'hui, qui est le dernier carat, je vous signale que la lettre de confort pour vous répondre, Jean-Martin, le

document, nous, on ne cherche pas à cacher les choses qui auraient vocation à être secrètes, je vous explique ce qu'est la pratique. Normalement, il n'y a pas d'écrit. Dans des cas très exceptionnels, dans des cas très exceptionnels, lorsque la Commission considère qu'il y a un enjeu important et qu'elle veut donner un signe, dans un sens ou dans un autre, là c'est un signe positif, elle envoie ce qu'on appelle une lettre de confort. Une lettre de confort, ça veut dire qu'elle valide un certain nombre de choses. Elle considère qu'elle est engagée là-dessus. Elle ne nous l'envoie pas à nous, elle l'envoie au secrétariat général SGAE et à la représentation permanente, parce que c'est l'État qui autorité directe. Donc, ce courrier a été envoyé. Il existe et il valide le principe de l'existence d'un besoin de service public. Il le valide expressément. On nous a demandé de ne pas le diffuser. Donc, moi je ne peux pas prendre sur moi de diffuser, la Commission a demandé de ne pas le diffuser. Ce document existe.

On peut demander sous une forme qui ne doit pas être une diffusion large, qu'on puisse en faire état sous une forme, en tout cas sur une procédure qui ne heurte pas la Commission. On nous a autorisés à y faire référence. On ne nous a pas autorisés à la distribuer, et ce d'autant mieux que nous ne sommes pas destinataires.

Je reviens sur la discussion. Lorsqu'on monte là-haut, on a eu à plusieurs reprises à plusieurs réunions avec les services, etc., on a donc cette attitude-là, on a un SGAE qui n'est pas vraiment hostile, mais qui n'est pas vraiment engagé. Et je peux le dire aussi, lorsque j'ai eu des contacts en septembre avec le Président de la République et ensuite avec le Premier ministre, à la demande du Président de la République, j'ai inclus dans le périmètre des dossiers stratégiques, la question du service public maritime en disant « on a besoin que Bruxelles reconnaisse l'existence d'un service public, on a besoin d'être appuyés par l'État, notre État de rattachement, l'État membre. Si on n'est pas appuyés par l'État, on ne passera pas et nous, on souhaite faire une compagnie, une compagnie territoriale maritime ».

L'État a une attitude qui a été changeante pendant plusieurs mois et vous savez que ça a correspondu avec l'état de nos difficultés. L'Etat a été absent dans ce dossier. Et en fin de négociation, ils ont eu une attitude beaucoup plus proactive, notamment, et moi je tiens aussi à lui rendre hommage à travers la déclaration de Clément BEAUNE, le secrétaire d'État aux affaires européennes, très investi, qui, devant la commission à l'Assemblée nationale, dit « en Corse il y a un besoin de service public, il y a des exigences environnementales, sociales, etc. » et c'est à ce moment-là que ça se débloque.

Je termine. Aujourd'hui, il fallait faire un choix. Moi, passer en force sur la SEMOP dans ces conditions, je considère que c'était impensable.

Je veux bien admettre une maladresse dans la présentation. Aujourd'hui, qu'est-ce qui vous est demandé ? Il vous est demandé, parce que c'est ça, d'acter un principe de délégation de service public.

Je me tourne vers un instant vers Jean Michel SAVELLI et Jean-Martin MONDOLONI, moi je ne vous fais pas le procès d'intention, j'ai compris que vous aviez une attitude là aussi constructive. Je ne vous fais pas de procès d'intention. Je vous dis simplement, il me semble que, à la fois dans la motion que vous avez présentée et dans votre argumentaire, vous êtes plus royaliste que le roi, parce que vous allez au-delà de ce que nous a demandé la Commission.

La Commission, elle est partie d'une position où elle disait, « nous, on pense qu'il y'a pas de besoin de service public. Démontrez-moi qu'il y a un besoin de service public et démontrez-moi que la réponse que vous allez apporter, elle est exactement à la mesure de ce besoin de service public, d'où on démontre le passager. Alors c'est vrai qu'on on est partis d'hypothèses autres. Ont dit, « nous, on considère que tous les Corses ont vocation à bénéficier du tarif résident. Ils disent « non, ce n'est pas ça. Il faut des tests de marché beaucoup plus approfondi qi quantifient le besoin. Exemple : les étudiants. On sait aujourd'hui qu'il y a un besoin de service public pour les étudiants. Mais malgré tous nos efforts vis-à-vis des familles, des étudiants, des établissements d'enseignement supérieur, on n'a pas pu quantifier exactement le nombre d'étudiants qui correspond au besoin de service public. Donc, on ne l'a pas mis.

Par contre, on a objectivé le passager, Propriano, on a objectivé. Le passager médical, travail avec l'association « INSEME », travail avec les médecins prescripteurs, travail avec la CPAM. Il y a en Corse des milliers de personnes auxquelles leur médecin traitant et la CPAM prescrivent de se rendre sur le continent en prenant le bateau. On l'a démontré. De la même façon, on a démontré qu'il y a un besoin pour les personnels qui conduisent le fret on tracté. Donc on a identifié le besoin de service public passager.

Fret, je me tourne vers Paul Félix, on vient dans la discussion. Le fret, nous, on n'est pas mariés avec Marseille. Votre analyse, elle est en partie vraie. Le coût du carburant, c'est une contrainte et je ferai des propositions là-dessus, y compris des points d'équilibre, on doit l'inclure. C'est une variable majeure qui peut déséquilibrer le contrat.

Simplement, lorsque vous dites « si on va à Toulon, on fait une économie ». Sauf qu'il faut intégrer la capacité de Toulon. Le port de Toulon nous a dit, « on n'a aucune place pour le fret. Aujourd'hui, au maximum de façon exceptionnelle, on peut avoir un bateau et encore pas toujours, et on ne peut pas vous le garantir ». Or, il y a besoin de 7 pour le fret de la Corse. Ça, c'est la première observation.

La deuxième observation, c'est que dans le l'économie réalisée à travers éventuellement le carburant, en supposant que des bateaux ne tournent pas pour attendre leur place dans le port, il faut rajouter le coût du transport logistique entre une chaîne qui s'est organisée toute entière autour de Marseille et qu'est-ce que ça conduit, si on oriente une partie de ce fret vers Toulon. Ce à quoi ont répondu, pas la Collectivité de Corse, tous les entrepreneurs et tous les professionnels qui desservent la Corse à 90 %, ont dit, « nous, on ne peut pas passer par Toulon, on passe par Marseille et on ne peut pas passer ailleurs ». Et ça, c'est une donnée structurelle. C'est pour ça qu'on a dit, nous, « on met Marseille ».

Donc, on monte là-haut, ils nous disent « vous nous avez convaincus, il y a un besoin de service public ».

Deuxièmement, c'est eux qui nous disent, ce n'est pas les OSP, ni les OSP compensées, donc moi je considère qu'aujourd'hui, à partir du moment où on a convaincu, plus royalistes que le roi, on a convaincu ceux qui sont les plus ultralibéraux et ils nous disent « oui, il y a un besoin de service public », moi je considère qu'on y va sur ce besoin de service public.

Deuxièmement, la Commission européenne à quoi elle s'attache le plus fortement possible ? Qu'il n'y ait pas de surcompensation. Il y a eu des surcompensations pendant des années. Nous, on met en place aujourd'hui un système sur lequel on a travaillé de façon fine au contraire de la Commission européenne, sur lequel on s'assure que chaque euro versé par la Collectivité de Corse vient compenser uniquement l'échange lié à l'exécution du service public et aux besoins quantifiés de service public. On ne donne pas 1€ en plus.

Je m'adresse notamment à Paul-Félix BENEDETTI, parce que la question aujourd'hui, votre inquiétude à vous si j'ai bien compris, ce n'est pas de dire « on passe pas aujourd'hui la SEMOP », je crois qu'on est d'accord qu'on ne peut pas le faire, la question, c'est de savoir et c'est la préoccupation exprimée par l'ensemble des groupes nationalistes ou intervenants nationalistes, c'est : quelle bonne durée de transition puisqu'on est d'accord sur le fait qu'on ne pouvait pas passer la SEMOP, et nous en tout cas, nous sommes d'accord sur le fait que nous voulons continuer à mettre en œuvre le plus vite possible, dans des conditions satisfaisantes et sécurisées, un projet de compagnie maritime territoriale.

Donc la question c'est : est-ce que le contrat dans lequel on va est un contrat qui prépare bien ça ? La compensation, elle est à l'euro près, la juste compensation, et l'Europe le valide. Si l'Europe le valide, vous pouvez être tranquilles.

Troisièmement, le bénéfice raisonnable, est-ce qu'aujourd'hui, que ça soit 3 ans, 4 ans, 5 ans ou 7 ans, est-ce qu'on s'apprête à faire un cadeau à la compagnie ou aux compagnies qui sont attributaires, quelles qu'elles soient ? Non.

La notion de bénéfice raisonnable, je veux insister parce que les Corses doivent entendre, nous avons introduit une notion de bénéfice raisonnable qui représente au maximum 3 % du volume du chiffre d'affaires qui est un ratio qui est très en-deçà du bénéfice que fait une compagnie dans une exploitation privée. Si on est au-dessus, on redistribue à la Collectivité de Corse. Donc, nous avons complètement sécurisé le chemin.

Dernier mot. Pour montrer qu'on veut avancer le plus vite possible, qu'est-ce que nous avons fait ? Exigences sociales, Flora MATTEI vous en a parlé, on ne peut pas imposer le pavillon français premier registre, par contre on peut valoriser les garanties sociales qui sont attachées à ce pavillon, on peut le faire dans le respect des règles de l'Union européenne. On a construit le cahier des charges pour qu'ils puissent le faire.

Deuxièmement, exigences environnementales. On les a renforcées.

Troisièmement, notion de bien de reprise et bien de retour. On prépare la constitution de la société d'investissement qui est une des deux facettes de notre schéma.

Je termine en disant, finalement la discussion aujourd'hui essentiel me semble-t-il sans trahir, j'ai répondu à la droite, on n'est pas sur la même vision stratégique, mais il me semble qu'on peut trouver, en tout cas de votre côté, une absence d'opposition sur ce que nous proposons aujourd'hui. On est obligé d'aller sur une DSP, on en est d'accord. On a construit un schéma de DSP qui est le plus satisfaisant possible et il me semble qu'il a reçu également un regard bienveillant, y compris de l'ensemble des forces vives, syndicats, etc.

La question, c'est aujourd'hui, quelle durée ? Nous, pourquoi on est allés sur 7 ans ? Pas pour faire un cadeau aux attributaires. L'Europe nous a dit, « nous, avec ce que vous nous démontrez, le besoin de service public, l'appréciation de la compensation et de la juste compensation, le bénéfice raisonnable, le périmètre, ça nous satisfait. Vous pouvez aller sur une durée de 7 ans ». Pourquoi 7 ans ? Parce que c'est la durée d'investissement, notamment pour les bateaux, mais pas seulement, parce qu'une certaine durée impacte bien évidemment, et là, je me tourne encore vers Vanina qui avait porté ce dossier, le compte d'exploitation prévisionnel qui est joint à l'offre, il n'est pas le même selon qu'on travaille sur 5 ans ou selon qu'on travaille sur 7 ans. C'est une évidence. Exemple : la compagnie norvégienne, partout où il y a des systèmes stabilisés, l'Europe passe aujourd'hui sur des DSP à 8 ans ou à 10 ans. À partir du moment où intègre l'exigence environnementale dans la flotte, eh bien, bien évidemment, il faut une

durée d'amortissement qui permet d'exiger de façon satisfaisante cette intégration. Sauf que nous, on n'est pas exactement dans la même situation. Nous, on est dans un système qui reste quand même un système dans notre idée de transition.

Je termine. Qu'est-ce que c'est la bonne durée ? Moi, je suis d'accord sur tout ce qui a été dit sur le fond et c'est normal, on l'a porté ensemble. Notre vocation, c'est quoi ? Réfléchir qu'est-ce que c'est les bons bateaux. Dans 5 ou 10 ans, est-ce qu'on aura renforcé notre autonomie alimentaire ? Troisièmement, est-ce qu'on aura diversifié nos chaînes d'alimentation et d'approvisionnement ? Moi, je préférerais aujourd'hui que, y compris dans les grandes surfaces notamment, mais pas seulement, il y ait des produits qui viennent de Toscane et pas seulement de la région Marseillaise, le long du sillon Rhodanien. Sauf que ce n'est pas la réalité d'aujourd'hui.

Si nous voulions aujourd'hui faire une continuité comme nous la rêvons, une continuité territoriale européenne, elle est interdite. Vous le savez, elle est interdite par les textes, on s'est battus pendant des années. Nous, ce que nous voulons dire à l'Europe, ce que disait Paul-Félix, nous souhaitons effectivement avoir la possibilité, y compris par des fonds publics, d'identifier des besoins de service public qui vont permettre de faire par exemple, Marseille, L'Isula, Ajaccio, Propriano, la Sardaigne ou de faire Bastia - Livourne. Mais ça, ce n'est pas demain matin.

Est ce qu'on va le faire en 4 ans ? Moi, je ne pense pas, je pense que 5 ans, 6 ans, c'est bien. Vous ne pouvez pas passer sous silence, je me tourne vers celles et ceux qui sont dans des régions concernées par des ports secondaires, vous le savez que, indépendamment de l'objectif global de suppression du service public, il y avait aussi l'objectif de suppression des ports secondaires.

Aujourd'hui, nous devons repenser à notre schéma portuaire. Que va devenir le port de commerce de Porto-Vecchio, y compris par rapport aux projets stratégiques qui sont portés par la municipalité ? Comment va-t-il évoluer ? Comment va évoluer le port de Propriano ? Quelle place et quels nouveaux types d'activités pour le port de Propriano, à travers, par exemple, l'économie circulaire ou l'économie partagée de façon plus large entre la Corse et la Sardaigne, une économie qui aujourd'hui n'existe pas, que nous avons besoin de construire ? Quelles relations entre Bastia et Livourne ? C'est autrement plus court que Bastia et Toulon.

Donc tout ça, c'est devant nous.

Je termine. Je pense que le choix que nous avons fait, c'est le choix de la poursuite de nos objectifs stratégiques en tenant compte des contraintes et en faisant le choix sur la DSP, le principe et ses modalités qui sécurisent le mieux.

Sur le reste, y compris dans le cadre des amendements qui seront proposés, si on peut envisager un renforcement du contrôle du carburant, pas de problème, on est preneurs. Si on peut envisager au plan technique un renforcement du contrôle sur le prix éventuel de rachat d'une partie ou de la totalité de l'outil naval, pas de problème, y compris je vais loin, vous savez, moi, je ne suis pas marié avec une DSP de 7 ans. La question, c'est l'intérêt, l'intérêt de la Collectivité de Corse. Moi je crois que si on intègre tous ces paramètres, on a intérêt à être sur une DSP de 7 ans.

Si on trouve un point d'équilibre qui est un point d'équilibre économique, etc. dans le cadre de nos discussions qui préserve les intérêts de la Collectivité de Corse, on le fait.

Mais de toute façon, je termine en disant cela, il faut sécuriser le service public, on le fait à un niveau qui n'a jamais été atteint. On le fait aujourd'hui globalement, même si on ne peut pas préjuger l'avenir sur les points essentiels avec la validation expresse de l'Europe à travers une lettre de confort, ça veut dire qu'on sort des contentieux et on en sort dans des conditions qui nous sécurisent parce que la validation de la DSP, y compris dans sa forme actuelle, y compris Marseille, Paul Félix, y compris Marseille, y compris le périmètre, ça vient valider définitivement et rétroactivement ce qu'on a fait avant. Ça clôt tous les contentieux.

On sort des contentieux, on installe un système sécurisé, vertueux socialement, écologiquement. On reste dépendants, on ne peut pas dire qui est-ce qui va être attributaire. Ça, c'est la définition même de l'appel d'offres. Personne ne peut se considérer comme garanti, à chacun, y compris celles et ceux qui se positionneront, toutes celles et tous ceux qui se positionneront, de faire des offres et des efforts qui permettront à la Collectivité de Corse d'attribuer, dans le respect des règles des marchés publics. Mais ça, ça a été le cas et nous l'avons depuis 2015.

Je pense que ce choix-là, c'est le choix à la fois de l'engagement politique, de la constance, de la fidélité, le courage politique aussi de savoir s'adapter à des contraintes qui sont des contraintes qui risquent d'être insurmontables.

Et c'est un choix aussi, et je le dis très fortement, qui préserve mieux que n'importe quel autre la possibilité d'avoir une compagnie maritime territoriale, une possibilité à laquelle, de toute façon, nous allons travailler ensemble et le plus vite possible.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci, Monsieur le Président.

Nous sommes saisis de 2 amendements que vous avez tous reçus. Je vous propose 2 méthodes : soit on va en commission, on examine les amendements ; soit, on les examine en session. Vous les présentez ; l'avis de l'exécutif et on vote. Est-ce que ce process convient à tout le monde ? On me dit oui.

**Le Président Gilles SIMEONI**

Excusez-moi. Il y a des amendements. C'est un dossier qui est très technique, c'est un dossier qui est important. Moi, j'ai fourni un certain nombre d'explications. Je pars du principe que dans cet hémicycle, tout le monde est de bonne foi et cherche à trouver le meilleur chemin. Donc, j'ai des explications complémentaires à donner sur la vision par exemple, des 7 ans. Je suis prêt à en discuter et à argumenter. Je suis prêt aussi à écouter, il y a un amendement sur les ports secondaires, sur les rotations, etc. J'ai des explications techniques à fournir. Je ne souhaite pas qu'on bâcle ça. Après, on voit s'il est possible de trouver des points d'équilibre ou pas. Chacun fait. Mais je souhaite quand même, vu l'importance du dossier, qu'on se donne la possibilité d'aller au bout de la discussion.

**M. Hyacinthe VANNI**

Alors, est-ce que vous préférez qu'on fasse la discussion ici ou en commission ?

**Le Président Gilles SIMEONI**

Qu'on fasse la discussion en commission. En commission, les services peuvent intervenir.

**M. Hyacinthe VANNI**

Donc, on suspend...

**Le Président Gilles SIMEONI**

Après, ça peut être une commission élargie, le Conseil exécutif n'y voit pas d'inconvénient.

**M. Hyacinthe VANNI**

Donc, on suspend et on va en commission, salle 2, commission du développement conjointe avec la commission des finances.

La séance est suspendue à 19 h. Elle reprend à 21 h 52.

**M. Hyacinthe VANNI**

On va pouvoir reprendre, si tout le monde veut bien regagner sa place.

Avant de reprendre, Monsieur le Président du Conseil exécutif, je vous sou mets la proposition de dérogation au régime ordinaire de temps de travail pour des motifs que tout le monde connaît. Le sujet technique, des dossiers très importants. Donc, je vous demande votre avis. Avis favorable. C'est acté. J'en profité pour remercier les services de veiller et de travailler très tard.

Donc, on reprend sur les amendements que vous avez normalement reçus.

Le premier amendement a été présenté par le groupe « Un soffiu novu » qui a été sous-amendé. Je vous laisse le soin de le représenter, à moins qu'on présente le sous-amendement ?

**M. Xavier LACOMBE**

Je crois, Président, qu'on en a largement discuté en commission. Avà, se la ci vulemu alungala dinò un pocu, passemu a nuttata. Je crois qu'il est connu de tout le monde. On était d'accord.

**M. Hyacinthe VANNI**

Je demande l'avis de l'exécutif ? Favorable.

Dans la procédure de vote, je pense qu'il faut être très prudent et très consensus, je pense que c'est un vote nominal et Don Joseph fera l'appel et les personnes répondent si elles sont pour ou si elles sont contre. On me dit « pas sur les amendements ».

Très bien donc, pour les amendements, c'est le représentant de chaque groupe qui énumère les noms et qui donne l'avis.

Donc je vais commencer par le groupe « Un soffiu novu »

**Mme Marie-Anne PIERI**

Les élus du groupe « Un soffiu novu », présents ou représentés, dont les noms suivent : Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Pierre GUIDONI, Xavier

LACOMBE, Laurent MARCANGELI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI, votent **POUR**.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Pour le groupe « Fà populu in seme » ?

**Mme Paola MOSCA**

Les élus du groupe « Fà populu in seme », dont les noms suivent, présents ou représentés : Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Lisa FRANCISCI, Petru Antone FILIPPI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, François SORBA, Joseph SAVELLI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, votent **POUR**.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Pour le groupe « Avanzemu » ?

**M. Xavier LUCIANI**

Les élus du groupe « Avanzemu », présents ou représentés, dont les noms suivent : Vanina BORROMEI, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Antoine POLI, Pierre POLI, Julia TIBERI, Jean-Christophe ANGELINI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA en tant qu'apparentée, **NON-PARTICIPATION**.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Pour le groupe « Core in fronte » ?

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Les élus du groupe « Core in fronte », présents ou représentés, dont les noms suivent : Véronique PIETRI, Serena BATTESTINI, Marie-Claude BRANCA, Jean-Baptiste ARENA, Paul QUASTANA et Paul-Félix BENEDETTI, votent **POUR**.

**M. Hyacinthe VANNI**

L'amendement sous-amendé est ADOPTE.

On peut passer à l'amendement déposé par le groupe « Core in fronte », longuement discuté en commission, à moins que Paul-Félix veuille le présenter et dire 2 mots. Je peux lui donner la parole.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Ce n'est pas un amendement anodin puisqu'il nous a pris 2 heures de discussion.

Il nous apparaît aujourd'hui qu'une DSP de 8 ans est très longue sur un modèle où chacun convient qu'il n'est pas adapté à la logique de transport, à la logique économique. C'est un modèle que nous subissons qui est arrivé en héritage depuis 50 ans et qu'on a tous, je l'espère, au moins la majorité dite patriotique, l'ambition de créer un outil naval territorial avec a minima une compagnie publique propriétaire de l'armement et des opérateurs en affrètement, et a maxima, une compagnie in House, avec tous les modèles.

Entre la promesse d'une compagnie maritime annoncée en 2015 et la fin du prochain contrat de DSP en 2030, il se sera passé 16 années. Je crois que ça renvoie un message qui n'est pas satisfaisant sur la non pertinence, sur le renvoi permanent des dossiers qui sont quand même les traceurs de notre vécu, de nos revendications qui ne me permettent pas de voir sereinement un outil tel qu'on l'a conçu, du moins dans notre architecture mentale. Et je crois qu'aujourd'hui, si on ramène la DSP à 5 ans, ça veut dire qu'on donne à cette DSP un symbole et une réalité de quelque chose de temporaire qui doit être modifié, changé, transformé dans l'intérêt du personnel navigant et dans l'intérêt de la Corse, mais probablement pas dans l'intérêt des dirigeants. Il ne faut pas confondre ces 3 niveaux.

Aujourd'hui, je suis convaincu que ce message est un message à la fois technique et politique de ramener la DSP à 5 ans. C'est ce que nous avons fait lorsqu'il y a eu la DSP sous Paul GIACOBBI. Ensuite, la seule et unique DSP qui a été faite, ça a été une DSP de 2 ans, temporaire. Je ne vois pas pourquoi aujourd'hui on ne continuerait pas sur un tel mécanisme. 5 ans, ça donne quand même une stabilité. C'est sûr que ça n'offre pas la garantie d'un contrat pertinent qui permet à un opérateur industriel de s'engager sur du long terme, mais on ne lui demande pas de s'engager sur du long terme. On lui demande de gérer le quotidien de ces 5 années, et si c'est un partenaire fiable et honnête de répondre honnêtement, sans faire de surenchère et de chantage pour ne pas répondre, parce que la durée n'est pas suffisante et d'accepter un partenariat pour qu'il y

ait la création d'une société d'économie mixte, d'une société anonyme, d'une société dédiée, d'un établissement public qui rachèterait les bateaux et qui les louerait. Il y a plusieurs modèles possibles.

En tout cas, c'est l'esprit qu'il faut garder et si on veut le faire, c'est avant qu'il y ait des engagements financiers importants, car les flottes vont inévitablement être restructurées. Il y a déjà eu un achat de bateaux sans qu'il y ait l'aval de la Collectivité territoriale, sans qu'il soit fondamentalement adapté à des besoins stratégiques. C'est un bateau qui a été calibré pour faire un commerce marchant dans le cadre d'un esprit entrepreneurial, mais pas dans le cadre d'un esprit public. Et c'est là où je pense qu'on a notre mot à dire.

Moi, je considère que s'il n'y a pas un taquet à 5 ans, il n'y a pas de compagnie régionale possible. Elle sera annoncée comme elle a été annoncée en 2015. Mais moi, comme j'y crois, comme je veux qu'on se mette au travail, je ne veux pas qu'il y ait de faux-semblant. S'il faut faire un rapport de force, que ce soit avec les prestataires, avec les censeurs de l'autorité de la concurrence, on le fera. Moi, je crois que 5 ans, c'est valide. On a du recul, on a fait beaucoup de DSP, que ce soit dans les mandatures précédentes ou ce que vous avez fait, vous avez un vécu. Je pense qu'il n'y a pas d'argument juridique fondamental à ne pas faire 5 ans si ce n'est qu'il faut avoir une stabilité dans l'offre. Je suis conscient qu'une offre à 8 ans, elle permet de faire un prêt et d'amortir le bateau ou les bateaux sur une durée, d'avoir une garantie, le contrat et la garantie du paiement. Ce n'est pas l'intérêt de la Corse. Je crois que donc 5 ans, c'est le minimum du minimorum si on veut donner un message politique ?

### **M. Hyacinthe VANNI**

Merci. L'exécutif.

### **Le Président Gilles SIMEONI**

J'ai tenu à proposer aux élus de l'Assemblée de Corse que nous allions en commission pour pouvoir aller au bout des discussions et des explications techniques et juridiques sur chacun des 2 amendements qui avaient été portés. Ils n'ont pas la même portée bien sûr. Sur le premier, il y a eu un accord assez large qui s'est fait, mais c'était une organisation technique.

Sur le 2<sup>ème</sup>, je vous l'ai dit, je le répète, je ne vais pas revenir sur la démonstration qui a été faite. Il y a beaucoup de paramètres à intégrer. Je réaffirme ici très brièvement que le projet politique reste le même, que la détermination est intacte, que je considère que la solution que nous avons trouvée et qui est validé en l'état par l'Union européenne et tout changement significatif risquerait de remettre en cause cet

équilibre, nous permet de trouver un point d'équilibre qui va sécuriser le service public maritime dans l'intérêt de la Corse, dans l'intérêt des Corses, dans l'intérêt aussi de de l'ensemble des autres dimensions, sociales et environnementales que nous avons prises. Nous avons parlé de tout ce qu'il convient de faire évoluer.

Il y a dans votre présentation du temps qui passe, un effet d'optique qui conduit à distinguer, à donner l'impression qu'il y aurait un fossé dans le temps, dans la réalisation de ce que nous proposons de faire. En fait, c'est entre 5 ans et 7 ans, entre 5 ans et 7 ans, 5 ans, votre proposition, 7 ans, celle qui a été portée, expliquée, validée et justifiée techniquement, juridiquement. Donc en l'état, je vous redis ce que je vous ai dit en commission, je considère qu'il y aurait plus de risques que d'avantages à modifier les équilibres qui ont été trouvés.

Donc, avis défavorable.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci.

Je mets aux voix l'amendement. Pour « Un soffiu novu » ?

**Mme Marie-Anne PIERI**

Les élus du groupe « Un soffiu novu », présents ou représentés, dont les noms suivent : Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Laurent MARCANGELI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI, votent **CONTRE**.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Pour le groupe « Fà populu in seme » ?

**Mme Paola MOSCA**

Les élus du groupe « Fà populu in seme », dont les noms suivent, présents ou représentés : Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Lisa FRANCISCI, Petru Antone FILIPPI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-

Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, votent **CONTRE**.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Pour le groupe « Avanzemu » ?

**M. Xavier LUCIANI**

Les élus du groupe « Avanzemu », présents ou représentés, dont les noms suivent : Vanina BORROMEI, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Antoine POLI, Pierre POLI, Julia TIBERI, Jean-Christophe ANGELINI, votons **POUR**.

Josephina GIACOMETTI-PIREDDA, **NON-PARTICIPATION**.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Pour le groupe « Core in fronte » ?

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Les élus du groupe « Core in fronte », présents ou représentés, dont les noms suivent : Véronique PIETRI, Serena BATTESTINI, Marie-Claude BRANCA, Jean-Baptiste ARENA, Paul QUASTANA et Paul-Félix BENEDETTI, votent **POUR**.

**M. Hyacinthe VANNI**

**L'amendement est REJETE.**

**49 voix CONTRE ; 13 voix POUR ; 1 NON-PARTICIPATION.**

On va passer au vote du rapport amendé, avec un appel nominatif. Vous demandez 2 minutes de suspension de séance ?

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

C'est à dire qu'on a reçu des procurations au secrétariat. Deux minutes.

**La séance est suspendue à 22 h 07. Elle reprend à 22 h 08.**

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci.

Donc, on peut reprendre, je vous demanderai un petit peu de silence pour que Don Joseph LUCCIONI puisse faire l'appel, puisque Monsieur BENEDETTI est revenu et a consulté son groupe.

Donc, on reprend. Monsieur, vous avez la parole, je vous demande de faire un peu de silence pour que l'appel se fasse normalement.

M. Don Joseph LUCCIONI procède à l'appel nominal des conseillers.

**M. Hyacinthe VANNI**

**Donc le rapport est adopté, 32 voix POUR ; 7 voix CONTRE ; 17 ABSTENTIONS ; 7 NON-PARTICIPATIONS.**

Ont voté **POUR** :

Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Laurent MARCANGELI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, , Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI.

Ont voté **CONTRE** :

Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Marie-Claude BRANCA, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Véronique PIETRI, Paul QUASTANA.

**Se sont abstenus :**

Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Laurent MARCANGELI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI.

**N'ont pas pris part au vote :**

Jean-Christophe ANGELINI, Vanina BORROMEI, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Antoine POLI, Pierre POLI, Julia TIBERI.

**Le rapport N° 102 est ADOPTE.<sup>3</sup>**

Donc, on peut passer au dossier suivant puisqu'on va continuer encore un peu pour s'avancer pour demain. Si Madame la Présidente de l'ATC en est d'accord ?

**M. Xavier LACOMBE**

Président, on fait les déchets ?

**M. Hyacinthe VANNI**

Xavier, vous êtes toujours très impatient !

Comme on voit que vous êtes un peu fatigué que et que sur ce dossier, je pense que vous allez intervenir, on le réserve pour avec la Présidente qui tient à être présente sur ce dossier.

Donc, on peut passer au dossier du tourisme.

Vous avez la parole, Madame la Conseillère exécutive.

---

<sup>3</sup> Délibération N° 22/050 AC

**TURISIMU / TOURISME**

**Raportu n° 100 : Guida di l'aiuti di u turisimu 2022-2027**

**Rapport n° 100 : Guide des Aides au Tourisme 2022-2027**

**M. Jean-Christophe ANGELINI**

Président, point d'ordre, qu'est-ce qui resterait comme rapports ?

**M. Hyacinthe VANNI**

Pratiquement tous les rapports, sauf la DSP.

**M. Jean-Christophe ANGELINI**

Non, ce soir ?

**M. Hyacinthe VANNI**

Le rapport du tourisme, c'est tout. Après, je vous propose de suspendre.

Donc vous avez-vous avez la parole, Madame la Conseillère exécutive.

**Mme Angèle BASTIANI**

Merci Monsieur le Président, merci à vous de rester un peu plus tard ce soir. Je vais être assez concise. Après, il ne tient qu'à vous d'être encore plus concis que moi, mais bon.

Monsieur le Président de l'exécutif, messieurs les conseillers exécutifs, Monsieur le Président de l'Assemblée, je vous ai déjà remercié de me permettre d'exposer ce rapport ce soir, Mesdames et Messieurs les conseillers territoriaux,

J'aimerais, avant de vous présenter le guide des aides au tourisme pour la période 2022/2027, apporter quand même quelques éléments de contexte.

L'Agence du tourisme de la Corse que j'ai l'honneur de présider depuis juillet 2021, succédant ainsi à Madame Marie-Antoinette Maupertuis désormais présidente de

cette Assemblée, est un établissement public à caractère industriel et commercial dépendant de la Collectivité de Corse, créée par la loi du 31 mai 1991, renforcée par la loi du 22 janvier 2002.

L'ATC, à la différence des comités régionaux de tourisme existants en France, exerce une compétence tourisme pleine et entière, alors que dans les régions françaises, cette compétence est toujours partagée avec le service de l'État.

L'Agence est ainsi dotée de 4 grandes missions :

La première de ces missions est la promotion des atouts de la Corse en France et à l'étranger. Ceci est assuré par notre service promotion, piloté par la commission promotion au sein de laquelle siègent des représentants de tous les acteurs du tourisme de Corse.

L'ATC a également comme mission l'observation et l'analyse du tourisme à travers notamment un observatoire interne qui collecte et traite un grand nombre de données. Celles-ci permettent aux pouvoirs publics d'avoir une approche précise de la problématique touristique.

La troisième mission de l'ATC, c'est la coordination des différents acteurs touristiques de l'île. Ce travail, c'est un travail très politique, il se fait au quotidien sur le terrain auprès des Corse. D'ailleurs, nos tournées des territoires entamées dès ma prise de fonction et qui se poursuivent actuellement, en sont l'une des matérialisations. Qu'il s'agisse des professionnels, des élus ou des offices de tourisme, nous sommes au quotidien, main dans la main avec chacun d'entre eux afin de faire en sorte que notre politique globale soit cohérente, dynamique et que nos actions soient coordonnées.

Enfin, et c'est ce qui nous intéresse aujourd'hui, l'ATC possède une mission de développement et de valorisation de l'offre touristique à travers du conseil, de l'accompagnement mais aussi et surtout de l'aide financière directe auprès des porteurs de projets, des collectivités et de tous les acteurs du tourisme.

Cette aide financière se traduit de diverses manières. Au total, l'ATC mobilise 5 à 6 millions d'euros par an pour les acteurs du tourisme à travers les fonds européens, des prêts ou avances remboursables, mais aussi et surtout des aides directes de l'ATC qui représentent à elles seules, sur la période 2016, 2021, 2,5 à 3 millions d'euros par an, directement investis auprès des professionnels ou des collectivités.

Alors ce sont ces aides-là qui seront détaillées dans le guide que je vais vous présenter ce soir.

Pour bien comprendre la nécessité de ces aides, et au-delà, la nécessité de structurer une offre touristique en Corse, il faut, je pense, commencer par parler du tourisme.

Le tourisme, c'est une activité économique basé sur le déplacement de personnes hors de leur lieu de résidence habituelle, sur de courtes périodes allant de 24 h à quelques semaines à des fins de loisir, de découverte, de repos ou de dépaysement.

La Corse est naturellement, au fil des années, par ses qualités géographiques, paysagères, identitaires, gastronomiques, culturelles, devenue une destination touristique de premier plan, tant et si bien que le dernier rapport de l'Insee conclut que le tourisme représente aujourd'hui, de manière directe, 39 % du PIB de l'île, alors qu'il ne représente que 8 % du PIB de la France.

Ce chiffre ne prend pas en compte les effets induits, difficiles à quantifier, qui viennent alourdir encore ce constat.

La dépense touristique est estimée par l'INSEE entre 3 et 3,5 milliards d'euros annuels, soit quasiment le double du budget de la Collectivité de Corse.

Cela veut dire qu'il s'agit très largement de la première industrie de notre territoire. Cela signifie également qu'il ne serait pas responsable de la part des pouvoirs publics de ne pas soutenir correctement les milliers de Corses qui exercent un métier du tourisme de manière responsable et passionnée qui font vivre notre territoire.

Bien entendu, une économie en bonne santé ne peut être dépendante d'un seul secteur. Bien entendu, le poids du tourisme dans l'économie corse peut paraître trop important, ou bien le poids des autres activités économiques, être trop faible selon le bout de la lorgnette que l'on choisit bien évidemment.

C'est pour cette raison que la Collectivité de Corse et ses partenaires œuvrent au quotidien, au renforcement et au soutien des autres secteurs qui composent le spectre économique de notre île.

Mais ceci n'est pas une raison pour regarder le tourisme de haut, ni en biais. Le tourisme existe, il est bel et bien une industrie à part entière, il est la première source de revenus de la Corse et à ce titre, il est indispensable de le gérer en tant que tel et non en tant que mal nécessaire ou de pis-aller.

C'est dans cet esprit que le Guide des aides 2022/2027 a été construit. Il a été tout d'abord dans la continuité de l'ancien guide, c'est à dire avec le souci permanent

d'accompagner les acteurs du tourisme, mais en même temps de limiter au maximum les externalités négatives de l'activité touristique, tant au plan environnemental que social.

Ce guide a été également élaboré en écho aux principes politiques de la mandature précisés en septembre 2021 qui sont ceux de la déconcentration du flux touristique, une déconcentration temporelle car les touristes viennent tous quasiment en même temps, une déconcentration géographique car ils fréquentent essentiellement les mêmes sites et de provenance, car ils viennent majoritairement des mêmes endroits.

Ce guide s'inscrit aussi dans une logique de relance post-crise, avec le renforcement de l'intervention des puissances publiques auprès des opérateurs de terrain.

Nous allons donc travailler pour les 5 années à venir dans ce sens en fournissant de l'aide aux professionnels et aux collectivités qui œuvrent de manière vertueuse pour le territoire.

Comme je le disais précédemment, le Guide 2016/2021 adopté ici même le 29 juillet 2016, a prouvé l'intérêt croissant des acteurs du tourisme pour la mise à niveau des infrastructures touristiques avec 2,5 à 3 millions d'euros d'aides directes accordées par l'ATC chaque année. Il a produit des effets significatifs en termes de structuration de l'offre, qu'il s'agisse d'ingénierie de projets publics ou privés, d'investissement des équipements structurants, de la montée en qualité de l'offre d'hébergement ou de l'offre de loisirs ou encore d'investissements liés à l'innovation ou à la transition numérique.

Le dispositif que je vous présente ce jour ambitionne de continuer et d'amplifier cette démarche initiée en 2016 afin de soutenir à l'horizon 2027 l'attractivité de notre destination et la compétitivité des entreprises touristiques corses, dans une logique de déconcentration des flux, de développement durable, avec toujours comme objectif final d'étendre au maximum la période d'activité ; conditions d'un développement équilibré sur un plan économique, environnemental et social.

Ce guide a été élaboré en collaboration avec l'ensemble des acteurs du territoire que nous avons rencontrés à plusieurs reprises lors de 2 tournées, dont l'une est encore en cours. Élus, socioprofessionnels, directeurs et présidents d'offices de tourisme ont tous nourri notre réflexion et permis d'aboutir à un document qui satisfait une majorité d'acteurs.

En interne, il a été validé par la commission de développement de l'ATC, au sein de laquelle siègent les représentants des socioprofessionnels et des élus de chaque

groupe politique. Et il a aussi été validé par notre conseil d'administration composé de manière similaire.

Donc, ce guide des aides repose ainsi sur 4 axes.

Le premier est l'organisation et la structuration du territoire.

Dans l'esprit du PADDUC et de son annexe 8, le schéma d'orientation et le développement du tourisme, il s'agit d'articuler l'action de la Collectivité de Corse avec celle des territoires de Corse, des communes et des intercommunalités.

Il s'agit d'une logique de territorialisation de la politique publique du tourisme à la recherche d'un équilibre stratégique de répartition des flux dans le temps et dans l'espace.

Ainsi, dans cet axe, nous soutiendrons, d'une part l'organisation et la structuration de territoires de projets, à travers le réseau des offices de tourisme de Corse et la mise en place de contrats de développement territorialisés, et d'autre part, l'aménagement des territoires touristiques à travers le soutien aux investissements structurants qui permette une valorisation de l'offre patrimoniale, culturelle de pleine nature sur les espaces ruraux, montagnards et littoraux.

Toujours évidemment dans une logique de gestion des flux dans le temps et dans l'espace.

Le second axe est l'accompagnement de l'offre touristique.

Cet axe est consacré aux entreprises du tourisme avec l'objectif d'améliorer l'offre d'hébergement et des activités de loisirs qui sont un élément fort du développement touristique durable.

Ces activités correspondent également à un intérêt stratégique pour attirer les flux hors saison estivale et hors des bassins et lieux les plus fréquentés.

Une hôtellerie de qualité reste, il faut le souligner, l'un des remparts à l'économie résidentielle que nous combattons, ainsi qu'aux excès du paracommercialisme.

Ainsi, ces entreprises pourront bénéficier de 2 types de soutien, financiers :

Les aides directes, avec une priorité claire concernant l'investissement des entreprises rurales et les démarches de labellisation. Cela concerne également le soutien aux activités de loisirs, à l'événementiel, ainsi qu'au tourisme d'affaires.

Et ensuite, d'autre part, les avances remboursables dans la logique prévue par les dispositifs d'aide aux entreprises pour le financement de travaux de modernisation, d'extension, voire de création, en mobilisant des outils financiers comme le prêt à taux 0 ou le crédit-bail.

À ce titre, on peut préciser qu'en 10 ans, l'ATC a investi 27 M€ d'avances remboursables qui ont conduit à un investissement de 250 M€, ce qui témoigne de la vitalité du secteur hôtelier et des besoins qu'il exprime.

Le troisième axe de notre guide est l'accompagnement social des acteurs. Ce volet est abordé à travers une mesure de soutien à l'emploi.

À ce titre, je souligne l'importance d'accompagner les entreprises qui s'engagent dans une annualisation de l'activité. Ainsi, une réflexion est actuellement engagée afin d'expérimenter pour les saisonniers de l'hôtellerie, une annualisation des emplois, en concertation avec les services de l'État et les partenaires sociaux.

Nous soutiendrons également de façon prioritaire les recrutements de jeunes diplômés et de cadres structurants, afin de permettre aux entreprises de franchir un palier qualitatif.

Le quatrième et dernier axe de ce guide s'articule autour de l'ingénierie, de l'innovation et du numérique.

Le soutien à l'ingénierie est complémentaire du soutien à l'investissement.

Le financement d'études est ici complété par l'accompagnement technique des agents de l'ATC et de ceux de la Collectivité de Corse, en général au gré des thématiques.

Ces 4 axes constituent donc un faisceau d'aides disponible pour l'ensemble des acteurs du tourisme en Corse, qu'ils soient publics ou privés.

Les évolutions par rapport au guide précédent sont notables, pas tant sur le fond, car nous cultivons une continuité politique, mais dans l'opérationnalité, car l'expérience aidant, nous avons pu apprendre un certain nombre de choses quant à l'application du dispositif qui s'achève.

Tout d'abord, nous avons tenté dans ce guide de rendre les mesures plus attractives. Ainsi, nous avons relevé les taux d'intervention et abaissé les planchers à l'entrée, qui sont ainsi mieux adaptés aux petites entreprises : par exemple, pour les activités de pleine nature, le plancher était anciennement fixé à 25 000 € et nous nous sommes rendu compte que la majorité des investissements pour ce type d'entreprises était largement inférieure à cette somme.

Nous avons également construit ce guide afin d'être l'outil de la territorialisation de la politique touristique. Ainsi, nous renforçons le travail de concert avec les offices de tourisme et avec les territoires autour de la stratégie de destination corse, en structurant tant l'offre que le marketing.

Un axe de travail nouveau vient s'ajouter au guide : il s'agit de la transition écologique du nautisme. Ainsi, dans une démarche de protection de l'environnement, l'ATC souhaite, en partenariat avec l'Office de l'environnement de la Corse, que tous les ports de plaisance corses puissent être labellisés ports propres et soutiendra les démarches initiées dans ce sens.

Concernant la labellisation, 3 labels seront désormais soutenus par l'ATC :

L'écolabel européen qui est dans une excellente dynamique en Corse, en passe de devenir le territoire de France avec le plus d'hôtels écolabellisés.

Le label tourisme et handicap, afin de permettre de construire le tourisme ouvert à tous.

La marque « Accueil Vélo » qui vient appuyer notre démarche de développement de cyclotourisme, déjà initiée à travers la Cyclo GT20, un tourisme propre et vertueux.

Nous aurons également un soutien à l'événementiel plus important, avec une aide directe qui est relevée à 30 % et une aide logistique aux événements, notamment à travers nos pôles « promotion » et notre cellule « communication ».

Au titre des nouveautés, on peut noter également la création d'une aide spécifique pour les entreprises corses spécialisées dans le tourisme d'affaires, dont la demande est sans cesse croissante et qui s'adapte particulièrement bien à notre territoire. Ces entreprises pourront ainsi faire de la prospection sur les marchés internationaux. Le tourisme d'affaires est l'un des secteurs les plus importants à soutenir puisqu'ils contribuent très activement à la dessaisonalisation de la fréquentation touristique.

Et enfin, nous proposons de créer un soutien social dans le cadre de la stratégie d'annualisation de l'emploi, une aide à la transformation des CDD en CDI.

Vous l'aurez compris, le document que je vous présente ce jour a pour objectif d'être le plus complet et le plus adapté possible aux besoins des acteurs du tourisme, tout en priorisant les démarches vertueuses qui rentrent dans le cadre politiques fixées par la Collectivité de Corse.

Ce guide des aides 2022-2027 de l'ATC est le fruit d'un réel travail collaboratif. Il s'inscrit dans la ligne politique de l'Exécutif.

Je tiens à remercier l'ensemble des socioprofessionnels, le réseau des offices de tourisme de Corse, les élus de communes et intercommunalités, les élus de tous les groupes de notre Assemblée pour leur contribution pertinente et fructueuse tout au long de l'élaboration du guide ; des contributions qui, depuis six mois, nous ont permis d'ajuster nos décisions et de coller au mieux aux besoins de chacun.

Le tourisme doit bénéficier d'un accompagnement à la hauteur de son importance dans l'économie corse ; un accompagnement qui reste la meilleure manière de contrôler ses imperfections.

Je vous remercie.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci, Madame la Conseillère exécutive.

Donc il y a un rapport de la commission du développement.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Avisu favurevule.

**M. Hyacinthe VANNI**

Très bien ! Rapport de la commission des finances, M. Joseph SAVELLI ?

**M. Joseph SAVELLI**

Les échanges ont été nourris, donc je vous ai demandé sur un point d'ordre, est-ce que j'en fais la lecture in extenso ou est-ce qu'on se contente de l'avis ? Je peux faire une lecture rapide.

**M. Hyacinthe VANNI**

Faites-nous un petit résumé.

**M. Joseph SAVELLI**

On va se contenter de l'avis, non ?

Donc la commission des finances a émis un avis favorable sur ce rapport.

On a beaucoup parlé de vélo, il y a eu un échange nourri entre notamment Jean-Martin MONDOLONI et Madame la Présidente.

Avec la non-participation des groupes « Un Soffiu novu », « Core in fronte » et « Avanzemu » qui visiblement n'a pas été convaincu par l'argumentation de Madame la Présidente.

**M. Hyacinthe VANNI**

Très bon résumé ! On vous félicite, Monsieur le conseiller.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Mme LUZI.

**Mme Vannina CHIARELLI-LUZI**

Alors d'abord une précision sur la commission, parce que du coup je n'ai pas donné l'avis de la commission : la commission a émis un avis favorable sur ce rapport. Non-participation des groupes « Un Soffiu novu » et « Avanzemu », abstention du groupe « Core in fronte » et déport de Madame COMBETTE en sa qualité de Présidente de l'OIT du pays ajaccien. Donc ça, c'était pour la commission.

Ensuite, sur le rapport, tout d'abord saluer le travail de la présidente et des agents de l'ATC sur ce nouveau guide des aides, qui n'est pas un guide de rupture dans ses orientations, vous l'avez dit, Madame la Présidente, bien au contraire, c'est une continuité des initiatives récemment soutenues, avec un cadre précis et simplifié.

Il est le fruit d'une large concertation associant notamment des acteurs des divers territoires, les professionnels publics et privés, les fédérations professionnelles. Ils s'appuient sur un état des lieux précis, détaillé qui ouvrent des pistes de travail multiples.

Véritable socle pour générer une stratégie efficace, l'observation de la donnée, qui est à la fois qualitative et quantitative, est essentielle pour pouvoir disposer d'un diagnostic efficace.

Souvent par habitude, un porteur de projets considère de façon générique un guide des aides comme un inventaire des mesures auprès desquelles il espère obtenir une aide financière.

C'est bien évidemment bien plus que cela qu'il nous est proposé de l'adopter ce jour, car il permet d'orienter les acteurs vers des choix efficaces pour un tourisme durable qui équilibre le temps et l'espace.

Sous le chef de file de l'ATC, les territoires pourront se structurer en territoires de projets. On comprend bien que la politique de guichet ne trouve pas sa place car, de facto, la politique de projet existe.

Vous proposez une réflexion d'organisation partagée et mutualisée avec et par les acteurs du tourisme, d'une part. Les territoires bénéficieront d'une architecture qui s'appuiera à la fois plus fortement sur le réseau des OTC, acteurs territoriaux essentiels, mais également sur la mise en œuvre de contrats de développement territorialisés. Les intercommunalités, mais également les communes seront évidemment les moteurs incontournables. Et d'autre part, vous soutenez l'aménagement des territoires touristiques à travers les investissements structurants permettant une valorisation de l'offre patrimoniale culturelle de pleine nature sur les espaces ruraux, montagnards et littoraux.

C'est un véritable maillage territorial qui nous est proposé.

Vous proposez dans votre rapport une stratégie ascendante et descendante d'aller vers le mieux et non vers le plus. Nous ne pouvons qu'y adhérer et ce sont les habitants de chaque territoire qui s'en empareront dès lors qu'ils auront la conviction d'être reconnus dans leur spécificité, de pouvoir valoriser plus fortement leurs richesses au travers d'initiatives insoupçonnées.

La gouvernance régionale correspond bien à une co-construction, une gouvernance de proximité : imaginer un accueil public dans un centre d'interprétation pédagogique sur le littoral et permettre d'orienter ou de diriger les touristes dans les villages ou sur une exploitation agricole qui aurait préalablement structuré un produit touristique, est un objectif majeur à finaliser par la collectivité.

Chaque territoire doit et peut être complémentaire de son voisin. Il pourra ainsi orienter les flux de la surfréquentation en facilitant un maillage insulaire conforme au bon degré d'acceptabilité.

Nous avons besoin de poursuivre et soutenir nos efforts pour aider à ficeler ensemble l'offre de l'hébergeur, de l'hôtelier, du restaurateur, mais aussi celle de l'artisan, de l'atelier d'insertion qui restaure des édifices en pierres sèches, de l'animateur pédagogique qui nous parle de biodiversité ou de l'agriculture et ses circuits courts.

Nous parlons en fait, par le prisme du tourisme, de l'aménagement de notre territoire et de l'impérieuse nécessité de revitaliser notre monde rural.

Il s'agit d'un ensemble qui doit devenir homogène, structuré, diversifié pour être créateur d'une économie propre, identitaire, non subie, et ce sur chacun des 9 territoires insulaires.

Ce guide des aides est pour nous porteur d'un développement accessible et efficace.

Je reprendrai pour finir une citation, une maxime qui est si chère aux couteliers que j'ai accompagnés dans une autre vie :

*« Scegli ciò chè tu faci, scegli ciò chè tu sî ».*

A ringrazià vi.

**M. Hyacinthe VANNI**

A ringrazià vi, Cara cunsigliera. M. MELA avait demandé la parole, il l'a.

**M. Georges MELA**

Monsieur le Vice-président, Monsieur le Président, Madame la Conseillère exécutive,

En préambule, je tiens à souligner l'investissement qui a été le vôtre et sa démarche de consultation des territoires, et la rencontre avec les différents acteurs publics et privés.

Je vois aussi et je le souligne avec grande satisfaction, que le tourisme n'est plus un mot tabou et qu'on se rend compte les uns et les autres que c'est une force et quelque chose qui est important pour notre territoire. En tout cas, vous l'avez présenté comme tel et j'en suis le premier satisfait.

Les engagements qui sont affichés dans votre document sont fort louables.

Le nouveau guide s'inscrit bien entendu dans la philosophie des aides au tourisme, comme vous l'avez précisé, avec des améliorations, notamment en termes de simplification de l'outil (je crois que c'était une demande et une demande très très forte) et d'incitation à la déconcentration de flux touristiques dans le temps comme dans l'espace.

Mais il convient d'établir un comparatif entre les engagements affichés dans ce dispositif, auquel nous souscrivons dans ses grandes lignes et, d'autre part, la réalité du guide qui conditionne l'accès à ces aides.

S'agissant de l'ensemble des perspectives énoncées, nous y souscrivons car elles correspondent à notre vision du développement touristique souhaitable pour la Corse, y compris en matière de déconcentration temporelle.

Il existe encore beaucoup trop d'offres en été, comme vous l'avez précisé, et trop peu dans les ailes de saisons, ce qui est contraire à la stratégie de développement qui est défendue par nous tous.

S'agissant du processus d'instruction, il reste complexe à appréhender et maintient une approche globalisée des publics privés et institutionnels. Ce qui, je crois, ne correspond pas tout à fait aux attentes exprimées par les réseaux des offices de tourisme, ni à la volonté de s'appuyer sur les offices de tourisme pour valoriser cette stratégie de territorialisation de la politique et du développement touristique insulaire.

En résumé, sur l'axe 1, les mesures de soutien à l'action des offices de tourisme restent inchangées. L'aide au fonctionnement reste conditionnée aux mêmes critères et la mesure relative à l'organisation territoriale, à savoir les contrats de développement territorialisés énumérés dans 5 axes pertinents d'éligibilité, mais qui restent flous et donc soumis à interprétation dans le processus d'instruction.

Par ailleurs, toute signature d'un contrat de développement territorialisé ne sera cumulable avec une aide au fonctionnement. Ceci n'était pas le cas dans le précédent dispositif et je pense que c'est regrettable.

Globalement, cette remarque peut vous être faite dans l'ensemble du rapport présenté : des axes pertinents en termes d'identification, des actions structurantes finançables, mais rien n'est pour autant décrit s'agissant de la stratégie de simplification des demandes, comme je le disais, qui était une demande et une demande très, très forte.

Nous allons déposer un amendement, cet amendement concerne la prise en compte de l'ensemble des itinéraires cyclotourismes dans le cadre de l'obtention de la marque « Accueil Vélo ».

Nous regrettons que le déploiement réalisé sur la GT 20 ne l'ait pas été sur l'ensemble des itinéraires entraînant une iniquité d'accès aux aides pour les acteurs socioprofessionnels. Et je crois que c'est un point qui a été vu en commission des finances ; en tout cas, les points ont été relevés comme il a été précisé par les différents intervenants.

Concernant l'axe 3, l'ATC prévoit une aide à l'expérimentation dans le cadre de l'annualisation.

La précarisation de l'emploi, nous le savons, est aujourd'hui un problème majeur. La stabilité professionnelle est nécessaire tant pour les salariés que pour les chefs d'entreprises, et vous l'avez exposé.

Cette mesure a été envisagée par le cercle des grandes maisons et le MEDEF et avait d'ailleurs été portée politiquement.

Les employeurs sont demandeurs de cette mesure d'annualisation pour pérenniser leur personnel et assurer, bien entendu, une qualification de l'emploi.

Alors, en conclusion, nous regrettons que le budget de l'ATC soit resté finalement une part minime du budget global de la Collectivité de Corse, puisqu'il ne représente que 1 %, alors que, comme vous l'avez précisé, le secteur du tourisme représente 39 % du PIB. Mais si on analyse les répercussions, l'ensemble des services induits que représentent les chiffres d'affaires qui viennent s'y greffer, on sait très bien que ce n'est pas 39 %, mais qu'on avoisine les 70 %.

Alors je finirai mon intervention en relatant un petit peu ce qu'a exprimé dans son intervention tout à l'heure, Jean-Félix ACQUAVIVA, qui parlait sur les transports, d'écoles qui seraient nécessaires dans le cadre de nos jeunes générations pour trouver des débouchés dans le cadre des DSP.

Je dirais qu'il est peut être intéressant, et c'est une chose qu'il manque très certainement aux documents sur le tourisme, nous en avons plusieurs fois parlé, mais rien que parler : la construction d'une école hôtelière.

Je crois que c'est une nécessité, une nécessité pour les jeunes générations, une nécessité pour l'avenir de notre jeunesse, surtout lorsqu'on est en mesure d'avoir la possibilité de leur offrir des emplois et des emplois à très forte qualification.

Parler de tourisme et ne pas parler d'école hôtelière, je crois que ça devient un non-sens puisqu'il y a une prise de conscience qui existe dans cet hémicycle sur le tourisme et je crois qu'il y a une connotation qui va avec, et il est grand temps que la Corse se dote de cet outil, qui est un outil indispensable pour l'avenir des nouvelles générations.

Je vous remercie.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci, Cher collègue. Oui, donc, Josépha.

**Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA**

Alors, en quelques mots, à cette heure un peu tardive, mais pour un dossier qui est quand même important, un dossier sur un guide des aides.

Un guide des aides pour un office ou une agence, et même pour une direction, pour l'avoir pratiqué, ce n'est qu'un outil : un outil au service d'une politique et c'est un outil parmi tout un ensemble d'autres outils qui peuvent être activés.

Alors, quand je le dis « ce n'est qu'un outil », ce n'est pas pour relativiser son importance, et vous l'avez mis en avant, il est aussi le média entre les différents acteurs et partenaires du territoire. Et là, on a mis en avant les offices de tourisme dans les différentes communes et intercommunalités pour créer, comme vous l'avez dit, une synergie.

Mais il est un outil qui doit être mis aussi au service d'une politique globale et Dieu sait si la politique touristique en a besoin. Et je crois que c'est, c'est cela qui manque un peu, parce qu'on a un guide des aides, nous avons, je dirais, des objectifs que nous ne pouvons que partager :

Un rappel des objectifs du PADDUC, un rappel également de ce qui était la feuille de route de 2016, un tourisme durable, vertueux, la nécessité d'aller sur un étalement de la saison, la nécessité d'avoir un tourisme plus respectueux de l'environnement et basé, je dirais, pour résumer, sur ce que nous sommes, nos ressources culturelles et patrimoniales.

Mais pour pouvoir mettre des dispositifs d'aide en place qui ont vocation à encourager cette logique vertueuse, il faut créer l'écosystème qui permette d'y parvenir. Et je crois qu'aujourd'hui, en matière touristique, c'est aussi la question de la politique touristique globale de notre collectivité et le positionnement dans cette politique

touristique globale de l'Agence du tourisme de la Corse qui ne peut, ne doit, et ce n'est pas votre objectif, je le sais Madame la Présidente, ni être un simple outil de promotion de la destination Corse, ni un simple guichet de distribution d'aides, le cahier des charges aussi bien fait soit-il.

Et donc pour cela, derrière chaque dispositif d'aide, vous répondez à une certaine logique et à une certaine volonté.

Je vais prendre deux ou trois exemples à cette heure tardive.

Par exemple, lorsque vous parlez de la modernisation des infrastructures et des petites structures d'accueil, je partage avec vous.

Un peu plus loin, vous dites que, justement, nous ne pensons pas que la Corse est aujourd'hui dans une situation de pouvoir correspondre à ce qu'on pourrait qualifier des bases d'un tourisme de masse, et vous le qualifiez de cette manière : investissements extérieurs, structures d'accueil de grandes capacités, évasion de la valeur ajoutée et rôle prépondérant des tour-opérateurs.

Sauf que, il y a certains éléments de bascule.

Aujourd'hui, si on veut lutter contre ce qui est aussi de la prédation et vous l'avez évoqué, le para-commercialisme, nous savons qu'aujourd'hui nos petites structures ont besoin pour répondre à certains labels, pour pouvoir se moderniser, effectivement d'être aidées et c'est bien de mettre des dispositifs, d'aide dans ce domaine. Mais nous savons qu'aujourd'hui certaines de ces petites structures sont en train de basculer. Certaines deviennent des résidences mixtes, résidences secondaires, locations meublées. On en connaît tous. Quelques-unes pas mal dans l'extrême-sud ces derniers temps.

Je crois que les mécanismes sont en train de se mettre en place.

Malgré le fait que nous tournons le dos par nos choix, et c'est très bien, à un tourisme de masse, il y a certaines mécaniques qui, si elles ne nous font pas aller vers un tourisme de masse, ne nous font pas aller non plus vers un tourisme vertueux et qu'il faut, au-delà du guide des aides, qui veut venir soutenir ces petites structures familiales et patrimoniales et qui font aussi l'essence de notre type de tourisme que nous voulons défendre, et encore une fois, je le partage il faut mettre en place aussi une mécanique qui dépasse, vous allez me répondre Madame la Présidente de l'ATC, mais à une mécanique fiscale, un statut social, des dispositifs de lutte contre le para-commercialisme véritable, en quelque sorte aussi encadré.

De même lorsque l'on parle d'un tourisme culturel et patrimonial, je crois qu'aujourd'hui, il faut aller encore plus loin que l'incitation. Il faut être un coordinateur et soutenir l'ensemble des acteurs, avec la direction du patrimoine et de la culture, parce qu'il y a aussi de quoi faire des connexions.

La transversalité, je n'avais presque pas envie d'utiliser le mot, parce qu'on l'a tellement utilisé, qu'il est galvaudé. Mais en revanche, créer les synergies pour pouvoir créer des logiques d'acteurs, puisque vous avez voulu vous placer au plus près des territoires, c'est important, parce que sinon on pose le guide, mais on ne le fait pas vivre et il n'a pas d'existence réelle sur le territoire.

Pareil pour l'étalement de la saison.

L'étalement de la saison, il faut penser aussi à changer, et je le disais tout à l'heure, le logiciel de promotion sur la question des transports. Parce que si la promotion, elle ne s'accompagne pas de la recherche du public cible, qu'on ne va pas chercher les bonnes destinations, qu'on ne va pas les chercher au bon moment et qu'on n'attire pas les bonnes personnes au bon endroit et au bon moment, non seulement on participe à l'hyper-saisonnalité, mais on participe aussi à la surfréquentation de certains sites. Et là aussi, c'est quelque chose, quand je vous parle de l'écosystème et d'une approche systémique de la politique touristique, c'est aussi quelque chose que nous aurons à gérer : la surfréquentation de nos sites et de certains de nos sites patrimoniaux à haute valeur environnementale.

Et enfin, je terminerai par ce par quoi a terminé Georges MELA.

Nous avons entamé, notamment avec la Présidente de l'Agence du tourisme sous l'ancienne mandature, qui est aujourd'hui Présidente de l'Assemblée, un travail de fond sur la question des formations.

Il faut un véritable outil.

Il faut que, aux côtés de ce qui existe déjà, il y ait une montée en charge de l'offre de formation en matière en matière touristique.

Et enfin et je conclurai, un véritable statut social pour les salariés de ces secteurs et de ces domaines, parce que le statut fiscal et social, c'est aussi se donner une ambition pour le tourisme, c'est aussi porter un certain regard sur ces emplois si nous les voulons à valeur ajoutée, et c'est aussi se projeter vers un tourisme pour la Corse qui soit à la hauteur des enjeux.

Donc je crois qu'il faut que cela devienne, au-delà de l'Agence du tourisme, un véritable ministère du tourisme pour une politique touristique ambitieuse.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Véronique, vous avez la parole.

**Mme Véronique PIETRI**

Juste deux mots pour insister donc sur le fait que nous trouvons que les mesures, les mesures d'aide, l'enveloppe n'est pas suffisante, quand on connaît donc la place du tourisme, comme vous l'avez noté, dans l'économie de la Corse, surtout pour pouvoir intervenir davantage dans le rural.

Ensuite, une remarque aussi sur le manque à gagner sur les taxes de séjour et la nécessité de trouver un moyen, un système de contrôle pour fixer ces taxes et ensuite, le moyen aussi d'enrayer le tourisme de spéculation du style Airbnb.

Voilà en en répétant notre volonté de voir s'installer un jour le système du permis de louer qui est déjà permis dans la loi et qui permettrait de commencer par les grandes villes, comme Aiacciu et Bastia, étant donné que la Corse pourrait avoir la compétence tourisme, et qui pourrait être mis en place dans toute dans toute la Corse.

Voilà, merci.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Donc, il y a Paul-Jo CAITUCOLI et Pierre GHIONGA.

**M. Paul Joseph CAITUCOLI**

Je vais faire court, il nous reste 20 minutes pour le groupe... Non, je plaisante.

Pour compléter les propos de ma collègue, Vannina CHIARELLI, d'abord je voulais vous féliciter, Madame la Présidente, parce que vous avez, de par votre politique et votre venue sur les territoires, redonner l'espoir aux acteurs privés et publics.

Vous avez mis en place cette politique de territorialisation sur laquelle nous nous sommes engagés au début de notre mandature et que nous avons dans notre programme, et vous lui avez donné une incarnation. Et je salue vos services pour ce travail important.

Donc, vous avez cité les 4 axes que vous avez mis en place, mais en plus sur l'armature territoriale et je crois qu'elle est indispensable, vous avez défini les 9 pays, les 9 territoires de projets qui sont aussi à peu de choses près, les 9 GAL (groupes d'action locaux) qui permettent d'avoir des moyens européens, les moyens LEADER, et qui sont importants et qui peuvent, à mon sens, donner à notre architecture et notre future architecture institutionnelle de la Corse des éléments forts.

Et je voudrais souligner aussi que ce débat qui a, entre les fonds publics qui sont alloués au tourisme, qui n'est pas un mal nécessaire, qui est un moteur indispensable, et la part du PIB, c'est un débat qu'on avait eu avec Monsieur OLLANDINI, il y a 30 ans, et qui a donné naissance à la « Route des sens », à cette transversalité qui a permis et qui permet aujourd'hui à l'ODARC de mener une politique sur ces territoires de dessaisonnalité du tourisme et de porter ces éléments-là.

Je voudrais saluer aussi la signature de cette Convention avec la FRAC (la Fédération des foires agricoles et rurales) qui sont elles aussi impactées depuis 2 ans. Mais la prochaine sera A Fiera di Venacu, et je vous invite ce week-end à y aller puisque ça fait plus de 2 ans qu'elle n'a pas pu avoir lieu.

Ces lieux et cette convention vont permettre justement, en plus des offices intercommunaux du tourisme, d'avoir un ancrage territorial et de permettre de mailler ce territoire, notamment pour ce tourisme hors saison et patrimonial que nous appelons tous de nos vœux.

Et bien entendu, je rejoins les propos qui ont dit que la politique du transport, mais là je pense que Air Corsica a déjà démontré de par les liaisons qui ont été créées avec les grandes capitales la possibilité peut-être d'aller chercher sur les aéroports de Bâle-Mulhouse et d'autres aéroports en Sardaigne et en Toscane des expérimentations avec des programmes européens qui peuvent nous permettre, et c'est l'objet agricole et rurale de Filitosa depuis une trentaine d'années, nous fêterons les 30 ans cette année. Et bien entendu, il y aura ces journées techniques qui nous permettront, comme nous le faisons depuis 30 ans, d'avancer concrètement sur ces axes et je vous remercie du partenariat que nous avons acté avec cet événement régional.

Enfin, pour terminer, ce que je voudrais aussi souligner, c'est que je reviendrai à ce qui a été dit ce matin et à la question orale qu'a posé notre collègue sur l'avenir des abeilles et de l'agriculture corse.

Notre tourisme ne pourra pas résister s'il n'y a pas une agriculture forte, un artisanat fort, une culture forte, un patrimoine protégé et un environnement sain. C'est une valeur culturelle ajoutée, c'est un bien commun et je crois que nous le partageons sur l'ensemble des bancs.

Et puis vous avez évoqué, notre collègue a évoqué la formation et je reviens à la question de ce matin et aux propos plein d'expérience de notre collègue Madame COGNETTI, c'est que ce que nous faisons, nous le faisons pour nos enfants, bien entendu. Et la difficulté budgétaire que nous avons pour mettre sur les différents secteurs d'activité les moyens nécessaires, et bien nous devons la trouver en ramenant la paix, Monsieur le Président de l'Exécutif, ce que vous vous évertuez à faire avec les discussions et les négociations que vous menez et que vous menez avec l'ensemble des groupes de cette Assemblée, parce que ci vole a paci pà ch'ella ci sia a cufidenza, pour qu'il y ait la paix et la confiance de façon à ce qu'on puisse mobiliser l'épargne des Corses pour construire ensemble ce projet de société, ce projet de société qui est transversal, bien entendu, et où on voit chaque jour, et notamment à cette session, où nos politiques publiques et bien commencent à prendre forme et à faire ce véritable projet de société que nous appelons tous de nos vœux.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci, Cher collègue. Pierre GHIONGA, vous avez la parole.

**M. Pierre GHIONGA**

Oui, Monsieur le Président, une intervention brève, pour dire que c'est un très beau guide des aides, mais pour moi, c'est un guide qu'on aurait pu retrouver en Picardie, en Ile-de-France.

Il y a 2 problématiques qui me tiennent à cœur et que je ne retrouve pas :

La langue corse. Dans ce guide des aides est-ce qu'on aide les structures à promouvoir notre langue ? Non, je ne l'ai pas retrouvé, ou alors j'ai mal lu.

La deuxième problématique qui me tient à cœur, c'est la protection de l'environnement. Est-ce que l'étalement ça protège l'environnement ? Je ne crois pas. Peut-être ce sont les quotas et il faudra se poser cette question.

Je ne retrouve pas donc ces deux problématiques et mon vote sera différent du reste de mon groupe, c'est tout ce que j'avais à dire.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci, Monsieur GHIONGA. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Oui, Vanina.

**Mme Vanina LE BOMIN**

Merci, Monsieur le Président.

Alors sur la plupart des remarques qu'a faites Josépha, je serai assez d'accord.

Un guide des aides, c'est un élément d'un tout, donc le tout, c'est la politique que vous comptez mettre en œuvre pour les 6 ans à venir et je crois que vous l'avez définie, vous êtes allée voir les territoires, ils vous en sont reconnaissants parce que je crois qu'il y avait besoin de recréer ce lien aussi après les deux années que nous avons vécues, entre les politiques et le terrain.

Votre politique, vous l'avez définie selon trois axes, ça a été dit : l'étalement dans le temps, le rééquilibrage des territoires et la diversification de la provenance des voyageurs.

Sur la diversification de provenance des voyageurs, on pourra faire toute la communication qu'on voudra ou toute la promotion qu'on voudra, et c'est le point de désaccord que nous avons eu lors du CA sur le vote du budget, on ne pourra pas faire venir des gens hors saison, si on n'a pas une offre de transport effectivement en face, mais si on n'a pas aussi à leur offrir un produit, un séjour à thème.

Vous savez que l'évolution des besoins des voyageurs a nettement changé. Aujourd'hui, on n'est plus sur des séjours longs. J'entendais, il n'y a pas très longtemps, la Présidente des Gîtes de France qui parlait des séjours dans les années 70 qui étaient souvent d'un mois, un mois plein. Aujourd'hui, on est sur une semaine, deux maximums. Mais on est aussi souvent sur des séjours de 3 ou 4 jours, avec des décisions de dernière minute. Donc, ces voyageurs-là, s'ils n'ont pas l'offre de transport adéquate, ils ne viendront pas.

Sur l'étalement dans le temps, effectivement, c'est une vieille question. Je dirai que tous ceux qui se sont intéressés au tourisme ont essayé de faire cet étalement dans le temps : identique, si on n'a pas une offre de transport qui déborde de la saison, on n'arrivera pas à étaler dans le temps, forcément.

Aujourd'hui, les gens, s'ils se décident au dernier moment, il faut que le temps de transport soit très court. Donc, ils ont besoin d'un avion qui fasse un vol direct. Effectivement, un partenariat avec Air Corsica peut être envisagé.

Sur le rééquilibrage sur les territoires, moi, je voudrais juste faire une petite remarque et souligner la faiblesse de l'aide aux hôteliers dans le rural. J'ai trouvé que 30 % avec un plafond de 100 000 €, c'était peu. D'autant que les gîtes d'étape sont

à 40 %, avec un plafond de 150 000€. Les hôtels, en général, sont créateurs d'emplois et de richesses, donc pourquoi cette différence ? Est-ce que c'est voulu ou est-ce que c'est la continuité de ce qui se faisait avant ?

Une question aussi sur la gestion des flux. Donc vous avez la mesure 1.3 sur le projet des structures des territoires, la gestion des flux sur les sites et anticipation des phénomènes de surfréquentation.

Donc là, vous accordez des aides à des projets privés ou publics. Alors, si le site est privé, comme on a pu en avoir un exemple dernièrement dans l'actualité, il n'y a pas de souci, c'est le choix du propriétaire d'ouvrir ou de fermer son site.

Si le site est public, comment on fait ? On délègue aux communes ? Aux com-com ? Mais qui souvent n'ont pas l'ingénierie nécessaire pour mettre en place une véritable gestion des flux.

Est-ce qu'il ne faudrait pas faire un travail avec l'Office de l'environnement, par exemple, pour lister tous les sites sensibles et ensuite aller vers les communes ou les com-com et essayer avec eux de mettre en place des mesures. Ça existe ailleurs dans le monde, des réservations par Internet, avec des dates et des créneaux horaires.

L'accès payant pourquoi pas, avec justement utiliser ce financement pour surveiller et entretenir les sites. Ça se fait aussi partout ailleurs.

Donc est-ce que vous avez envisagé, au-delà de cette mesure où on a un montant financier, la déclinaison de cette mesure ?

Et enfin, il y avait dans les cartons de l'ATC, un projet sur une chaîne, ou une marque, ou un label, ce n'était pas vraiment défini, qui devait regrouper tous les hébergements de Corse qui avaient un caractère exceptionnel d'un point de vue patrimonial, architectural où historique, un peu sur le modèle des Paradores en Espagne.

Est-ce que ce projet est toujours d'actualité ? Est ce qu'il a été complètement abandonné ? J'en avais discuté il y a quelques années avec Monsieur CHARAVIN. On n'était pas sur le même principe que le Cercle des grandes maisons, parce que le Cercle des grandes maisons, le critère, c'était le standing, mais on pouvait avoir des hôtels très différents. Là, on était sur une identité, sur un fil conducteur qui était l'identité culturelle Corse. C'est-à-dire que c'était des hébergements qu'on ne pouvait retrouver qu'en Corse. Ça pouvait aller du pagliaghju rénové aux maisons d'Américains dans le Cap.

Donc, je trouvais que c'était une belle idée et je voulais savoir si elle était toujours d'actualité.

Je vous remercie.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Donc s'il n'y a plus de demandes d'intervention, je vais passer la parole à la conseillère exécutive. Vous avez la parole.

**Mme Angèle BASTIANI**

Merci. Je vais essayer de répondre un petit peu de façon globale, mais quand même, je voulais vous remercier individuellement ? Vannina CHIARELLI et Paul-Jo CAITUCOLI pour vos remarques.

Je partage, bien évidemment, un certain nombre de constats avec tous les intervenants, mais pour répondre un petit peu à chacun, je commencerai par Georges MELA.

Donc, si les procédures semblent compliquées toujours pour faire un dossier à l'Agence du tourisme de la Corse, on a un taux quand même de réactivité qui est unique en termes d'instruction et de financement, puisqu'on ne dépasse jamais les 3 mois, donc entre 1 et 3 mois d'instruction et de financement. Mais je prends acte des remarques.

Concernant le CDI tourisme, juste une précision, la mesure n'est pas seulement portée par le MEDEF, mais par beaucoup de monde.

Et nous sommes d'accord en revanche sur l'importance du tourisme et de la formation, comme l'a évoqué aussi Monsieur CAITUCOLI. Et évidemment, nous sommes en train de travailler en transversalité, pour employer ce terme, avec la direction de la formation, puisque nous on n'a pas la compétence directe, du moins du financement de la formation. Mais en revanche, on travaille étroitement avec la conseillère exécutive, Antonia LUCIANI, en charge de la formation.

Donc, pour l'école hôtelière, c'est un sujet qui est revenu sur tous les territoires et encore plus dans toutes les communes. Donc, c'est un sujet dont on parle depuis toujours, il faut s'y pencher, il faut qu'on y travaille tous ensemble. Mais évidemment, chaque territoire veut son école hôtelière, chaque commune a un projet pour y faire une école hôtelière, donc il y a un vrai travail de réflexion à faire tout ensemble. Mais c'est un travail à long terme, puisque le constat est qu'à ce jour, depuis le temps qu'on en parle, on n'a toujours pas d'école hôtelière. C'est un travail à long terme et je pense qu'il y a de quoi agir très rapidement, à court terme et à moyen terme, avec ce que nous avons déjà comme existant, que ce soit le public ou le semi-public.

Je pense aux formations de l'AFPA, etc., toutes les formations que nous pouvons avoir, mais aussi au public avec les lycées, les lycées professionnels ou les lycées techniques avec qui nous devons avoir un vrai travail de réflexion tous ensemble, pour qu'on puisse d'abord faire un constat de la formation proposée. On a la chance d'avoir 4 lycées professionnels en Corse à côté de 4 aéroports. Et voir comment on pourra travailler avec eux, pour qu'on puisse avoir des solutions à très court terme et à moyen terme.

Josépha GIACOMETTI, on partage les mêmes inquiétudes et je partage évidemment ses inquiétudes et aussi ses ambitions pour le tourisme. Le guide des aides va dans ce sens.

La stratégie politique, c'est vrai, je vous suis là-dessus, le guide n'est pas une stratégie politique. Effectivement, c'est un outil à disposition d'une stratégie. La stratégie, elle, elle a été définie et écrite dans le PADDUC. Dans le PADD, on donnait une orientation stratégique dans le numéro 5, c'était cette orientation stratégique du tourisme, un tourisme durable, fondé sur l'identité, largement réparti sur l'année et sur les territoires.

Donc la politique touristique globale de l'ATC, je l'ai précisé en septembre lors d'une conférence de presse, sa stratégie politique globale, c'est la déconcentration des flux, la déconcentration de provenances, il faut aller les chercher ailleurs, la déconcentration géographique et la déconcentration temporelle. C'est ça la stratégie que nous devons mener.

A l'ATC, nous développons des stratégies qui vont dans ce sens, dans le sens de la stratégie générale et des outils, pour nourrir nos ambitions. Et le guide des aides, effectivement, c'est un outil qui nourrit nos ambitions sur la ruralité et sur le tourisme durable.

Mais concernant aussi les dérives que vous avez évoquées sur le tourisme, on va être effectivement attentifs et ce guide des aides, par nos choix, n'ira pas accentuer les externalités négatives du tourisme, ni les abus de certains. Donc, nous serons attentifs et vigilants.

Tout à l'heure, je vous disais que le guide était un outil qui nourrit nos ambitions et notamment celles de la ruralité. Et je crois que pour ceux qui ont bien, bien lu le guide et bien travaillé, vous avez vu que la ruralité a toujours fait l'objet d'un renforcement de l'ATC, comme c'est le cas avec le nouveau guide.

Mme PIETRI, c'est ce que je voulais vous dire, les hébergements du littoral ne sont pas aidés dans le guide. N'est aidé que le rural, notamment sur les mesures 1.1, sur

le soutien au fonctionnement des offices de tourisme, puisque la majoration de 10 000€ pour les OT sans façade littorale.

Les mesures, 1.2, contrats de développement territorialisés, avec la majoration de 10 et 20 % pour les offices du tourisme les moins riches en taxe de séjour, ceux des territoires ruraux.

La mesure 2.3, qui est le soutien à l'hébergement rural. Seul l'hébergement en espace rural bénéficie de subventions : hôtellerie, meublés, chambres d'hôtes, gîtes d'étape.

La mesure 2.5, qui est le soutien aux événements. Seuls les événements labellisés par la FRAC, les foires rurales, sont aidés en période estivale.

Et enfin, la mesure 3.2, le soutien à l'emploi hôtelier, l'aide au recrutement de jeunes diplômés ou de cadres est bonifié pour les établissements ruraux.

Monsieur GHIONGA, je veux bien entendre vos remarques. Je dirais que la langue corse, elle est partout dans notre politique. On a inséré du bilinguisme dans la communication de l'Agence du tourisme de la Corse et même notre slogan touristique, je ne sais pas si vous avez eu l'occasion de le voir, il est en langue corse cette année. Et c'est le meilleur moyen de diffuser le corse auprès même des publics étrangers.

Donc c'était juste une petite parenthèse et je pense que peut-être, je peux terminer avec cette remarque.

J'ai terminé. Merci.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci à vous.

Donc il y a 2 amendements, dont vous avez été tous destinataires, donc des amendements déposés par le groupe « Un Soffiu novu ».

Donc si vous voulez les présenter très rapidement et on demande l'avis de la conseillère exécutive qui en a pris connaissance, je pense.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Oui, je pense.

Très rapidement, donc.

L'amendement n°1 concerne la labellisation et le soutien d'hébergement que vous manifestez à l'égard des produits, ce que j'appellerai des « produits labellisés ».

Nous, on pense qu'il faut élargir le spectre des bénéficiaires. C'est la raison pour laquelle, lorsque vous indiquez que l'offre d'hébergement stricto sensu et bénéficiaires, nous on veut l'élargir aussi à l'offre de services.

Un exemple parmi d'autres dont on a parlé en commission : « Accueil Vélo », on pense que ça ne doit pas être uniquement destiné aux hôtels, mais élargir à l'hôtellerie de plein air, aux résidences de tourisme, aux meublés classés, aux chambres d'hôtes et réparateurs de vélos, aux offices de tourisme, aux sites touristiques.

Cette même logique accompagnant deux autres labels que sont le l'écolabel européen et la marque « Tourisme et Handicap » qui participe des mêmes logiques.

L'amendement n° 2, comme ça c'est fait, concerne la transition écologique du nautisme. Et on souhaiterait que dans les mesures d'aide, vous puissiez permettre le financement de l'aménagement de sites de plongée les plus fréquentés, les plus sensibles par l'acquisition et l'installation d'ancrages fixes, écologiques, ce sont des mouillages dédiés aux sites de plongée. Pour mémoire, ça représente, cette activité, 180 000 plongées par an et l'idée est de prendre le virage écologique le plus tôt possible.

Voilà l'esprit très rapidement des deux amendements qui sont proposés.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci, Monsieur MONDOLONI. L'exécutif ?

Avis de l'exécutif sur amendement n°1 ?

**Mme Angèle BASTIANI**

Concernant l'amendement n°1, c'est juste des détails à rajouter sur les bénéficiaires, donc je n'ai pas d'objection particulière pour cet amendement, c'est très facilement faisable.

En revanche, concernant la proposition du 2ème amendement, donc ça concerne plus particulièrement les clubs de plongée, qui sont déjà aidés dans le guide au titre de la mesure 2.4 sur les activités de loisirs en tant qu'acteurs privés.

Pour l'intégration des spots de plongée dans l'aménagement des zones portuaires, jusqu'à aujourd'hui on n'a eu aucune commune qui n'a aménagé de spots de

plongée hors de sa zone portuaire. C'est un cas qui ne s'est pas encore présenté et qui n'existe pas actuellement. Ce sont en général les clubs de plongée qui font ces aménagements et eux sont aidés au titre, je le disais tout à l'heure, de la mesure 2.4.

Au titre de la mesure de l'axe 1, la mesure n° 3, les collectivités peuvent être aidées au titre de projets structurants. Les infrastructures nécessaires aux activités de loisirs en zone littorale jusqu'à 500 000 € et 60 % d'intervention. Donc, entre ces deux mesures, il a largement de quoi aider ce genre de projet privé et public, avec des taux d'intervention très honnêtes, puisqu'ils s'élèvent entre 60 et 70 %, avec des plafonds d'intervention qui sont déjà très hauts.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Dans ces conditions, à des fins de simplification, nous retirons l'amendement n° 2 et nous conservons l'amendement n°1 dont j'ai compris qu'il faisait l'objet d'un avis favorable.

**Mme Angèle BASTIANI**

Amendement n°1 favorable ; amendement n°2 défavorable.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Le n°2, on le retire du coup, comme ça, on simplifie un les choses, à cette heure un peu tardive...

**Mme Angèle BASTIANI**

Parfait ! Merci.

**M. Hyacinthe VANNI**

M. MONDOLONI, vraiment vous êtes très conciliant à cette heure-ci.

Donc l'amendement n°1, avis favorable, donc je peux le mettre aux voix, si vous en êtes d'accord.

**Mme Marie-Anne PIERI**

Les élus du groupe « Un soffiu novu », présents ou représentés, dont les noms suivent : Didier BICCHIERAY, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Laurent MARCANGELI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal

PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI, votent **POUR**.

**Non-participation** de M. Pierre GHIONGA.

**Absentes** : Mmes Valérie BOZZI et Christelle COMBETTE,

**Mme Paola MOSCA**

Les élus du groupe « Fà populu in seme », dont les noms suivent, présents ou représentés : Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Lisa FRANCISCI, Petru Antone FILIPPI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, François SORBA, Joseph SAVELLI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, votent **POUR**.

**M. Xavier LUCIANI**

Les élus du groupe « Avanzemu », présents ou représentés, dont les noms suivent : Vanina BORROMEI, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Antoine POLI, Pierre POLI, Julia TIBERI, Jean-Christophe ANGELINI, votent **POUR**.

**Non-participation** de Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA.

**Mme Véronique PIETRI**

Les élus du groupe « Core in fronte », présents ou représentés, dont les noms suivent : Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Marie-Claude BRANCA, Véronique PIETRI votent **POUR**.

**Absents** : Paul-Félix BENEDETTI et Paul QUASTANA.

**M. Hyacinthe VANNI**

Donc, l'amendement est adopté.

**Non-Participation** de M. Pierre GHIONGA

**Absents** : Mmes Valérie BOZZI et Christelle COMBETTE et MM. Paul-Félix BENEDETTI et PaulQUASTANA

**Non-participation** : Mme Josepha GIACOMETTI

Donc on peut passer au vote du rapport ainsi amendé.

**Mme Marie-Anne PIERI**

Les élus du groupe « Un soffiu novu », présents ou représentés, dont les noms suivent : Didier BICCHIERAY, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Laurent MARCANGELI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI, votent **POUR**.

**Contre** : M. Pierre GHIONGA.

**Absentes** : Mmes Valérie BOZZI et Christelle COMBETTE,

**Mme Paola MOSCA**

Les élus du groupe « Fà populu in seme », dont les noms suivent, présents ou représentés : Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Lisa FRANCISCI, Petru Antone FILIPPI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, François SORBA, Joseph SAVELLI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, votent **POUR**.

**M. Xavier LUCIANI**

Les élus du groupe « Avanzemu », présents ou représentés, dont les noms suivent : Vanina BORROMEI, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Antoine POLI, Pierre POLI, Julia TIBERI, Jean-Christophe ANGELINI, votent **POUR**.

**Non-participation** de Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA.

J'ajoute quand même que nous aurions aimé avoir une réponse sur l'intervention de ma collègue à propose de la surfréquentation.

**M. Hyacinthe VANNI**

La Conseillère exécutive répondra en aparté à Mme LE BOMIN, j'en suis sûre.

Core in fronte ?

**Mme Véronique PIETRI**

Les élus du groupe « Core in fronte », présents ou représentés, dont les noms suivent : Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Marie-Claude BRANCA, Véronique PIETRI votent **POUR**.

**Absents** : Paul-Félix BENEDETTI et Paul QUASTANA.

A Ringrazia vi !

Donc le **RAPPORT N° 100 est ADOPTE.**<sup>4</sup>

**Pour** : Un Soffiu Novu, Fà Populu Inseme, Core in Fronte, Avanzemu

**Contre** : Pierre GHIONGA

**Absentes** : Mmes Valérie BOZZI, Christelle COMBETTE, PF BENEDETTI, P. QUASTANA

**NPPV** : Mme Josepha GIACOMETTI

Je propose qu'on suspende et qu'on se donne rendez-vous demain matin à 9 h 30, ordre de la Présidente ! Je n'y suis pour rien.

A dumane 9, ore è mezu!

**La séance est suspendue à 23 h 36.**

---

<sup>4</sup> Délibération N° 22/051 AC

# ANNEXES

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

1<sup>ERE</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2022  
REUNION DES 28 ET 29 AVRIL 2022

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC  
MARITIME 2023-2029

*Rapport CE N° 102*

AMENDEMENT N° 1

**DEPOSE PAR :** LE GROUPE « UN SOFFIU NOVU »

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

1. Dans l'annexe technique des services (annexe 1 aux pages 5 et 6), concernant les lignes Marseille/Porto-Vecchio et Marseille/Propriano, dans la partie intitulée *Fréquences minimales*, la deuxième phrase : « En période creuse (de novembre à mars), la fréquence minimale est de 2 rotations/semaine. » est remplacée par la phrase suivante :

***« En période creuse (de novembre à mars), la fréquence minimale peut être de 2 rotations/semaine, seulement en cas d'arrêt technique ou d'immobilisation forcée du navire (ex : avarie). Pendant ces périodes de service dégradé, suite aux arrêts techniques ou aux immobilisations forcées d'un navire de la DSP, les suppressions des rotations seront réparties équitablement entre les ports secondaires. »***

2. Les autres documents constitutifs du dossier (rapport, projet de convention, règlement de consultation, etc...) sont rectifiés en ce sens.

**Sous-amendement :**

**REEMPLACER :**

**« En période creuse (de novembre à mars), la fréquence minimale peut être de 2 rotations/semaine, seulement en cas d'arrêt technique ou d'immobilisation forcée du navire (ex : avarie). Pendant ces périodes de service dégradé, suite aux arrêts techniques ou aux immobilisations forcées d'un navire de la DSP, les suppressions des rotations seront réparties équitablement entre les ports secondaires. »**

**PAR :**

**« En période creuse (de novembre à mars), la fréquence minimale est de 2 rotations / quatorzaine. »**

**\* AVIS DE LA COMMISSION**

**FAVORABLE  
(NPPV groupe Avanzemu)**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE**

**FAVORABLE**

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

1<sup>ERE</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2022  
REUNION DES 28 ET 29 AVRIL 2022

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC  
MARITIME 2023-2029

*Rapport CE N° 102*

AMENDEMENT N° 2

**DEPOSE PAR : LE GROUPE « CORE IN FRONTE »**

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup> :**

**REPLACER** « Lesquelles conventions seront conclues pour une durée de 7 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, pour venir à terme le 31 décembre 2029 »

**PAR :**

*« Lesquelles conventions seront conclues pour une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, pour venir à terme le 31 décembre 2026 »*

**ARTICLE 2 :**

L'article 2 de la convention de DSP est ainsi modifié :

Article 2. Durée

Sous réserve de sa transmission au contrôle de légalité, la convention entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et exprime le 31 décembre 2026.

Les parties conviennent d'ores et déjà d'une prolongation possible de la présente convention, pour une durée de (12) mois maximum notamment en l'absence d'attribution d'un nouveau contrat de concession à l'échéance de la présente convention.

**\* AVIS DE LA COMMISSION**

**REJETE**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE**

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

1<sup>ERE</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2022  
REUNION DES 28 ET 29 AVRIL 2022

GUIDE DES AIDES  
AU TOURISME 2022/2027

Rapport CE N° 100

AMENDEMENT N° 1

**DEPOSE PAR :** LE GROUPE « UN SOFFIU NOVU »

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

Dans le guide des aides, en annexe, à l'axe I :

- L'intitulé du point A. L'offre d'hébergement est complété par les mots suivants : «**et l'offre de service** »
- L'intitulé de la mesure 2.2 est modifié comme suit : « **mesure 2.2 : le soutien à l'hébergement et à l'offre de service en toutes zones – labellisation** »
- La partie Bénéficiaires de la mesure 2.2 est modifiée comme suit :

« **Bénéficiaires** :

**Concernant l'Ecolabel Européen: Hôtels classés, hôtellerie de plein-air classée, résidences de tourisme classées, meublés classés, chambre d'hôtes.**

**Concernant la marque accueil vélo : Hôtels classés, hôtellerie de plein-air classée, résidences de tourisme classées, meublés classés, chambre d'hôtes, loueurs et réparateurs de vélos, restaurateurs, offices de tourisme, sites touristiques.**

**Concernant la marque Tourisme et Handicap : Hôtels classés, hôtellerie de plein-air classée, résidences de tourisme classées, meublés classés, chambre d'hôtes, restaurateurs, offices de tourisme, sites touristiques, acteurs intervenants dans les activités de loisirs. »**

**\* AVIS DE LA COMMISSION**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE**

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

1<sup>ERE</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2022  
REUNION DES 28 ET 29 AVRIL 2022

GUIDE DES AIDES  
AU TOURISME 2022/2027

*Rapport CE N° 100*

AMENDEMENT N° 2

**DEPOSE PAR :** LE GROUPE « UN SOFFIU NOVU »

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

Dans le guide des aides, en annexe, à l'axe I, mesure 1.4 :

- Dans les objectifs de la mesure d'aide, rajouter un item ainsi rédigé :  
**« - permettre le financement d'aménagements des sites de plongée les plus fréquentés et les plus sensibles, par l'acquisition et l'installation d'ancrages fixes écologiques ».**
- Dans les conditions d'éligibilité de la mesure 1.4, rajouter un item ainsi rédigé :  
**« - l'aménagement de mouillages organisés pour les sites de plongée ».**

\* AVIS DE LA COMMISSION

\* DECISION DE L'ASSEMBLEE

CULLETTIVITÀ DI CORSICA

ASSEMBLEA DI CORSICA

1<sup>ERE</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2022  
REUNION DES 28 ET 29 AVRIL 2022

N° 2022/O1/009

MOTION DE RENVOI  
EN COMMISSION

**DEPOSEE PAR :** LE GROUPE « UN SOFFIU NOVU »

**OBJET :** DELEGATION DE SERVICE PUBLIC MARITIME ENTRE LA CORSE  
ET LE CONTINENT

---

**CONSIDERANT** l'article 72 du Règlement intérieur adopté par l'Assemblée de Corse le 16 décembre 2021 (délibération n°21/234 AC) en vertu duquel cette motion de renvoi en commission est déposée,

**CONSIDERANT** que cet article prévoit les modalités de dépôt des « *motions de renvoi en commission, mises aux voix avant la question principale inscrite à l'ordre du jour* »,

**CONSIDERANT** le rapport 102 relatif à la DSP maritime entre la Corse et le continent de 2023 à 2029 inscrit à l'ordre du jour de la présente session,

**CONSIDERANT** que cette nouvelle délégation de service public fait suite à sept DSP dites de raccordement, de transition, provisoires, depuis 2016, dans un contexte d'insécurité juridique marqué par un risque accru de contentieux par rapport à la réglementation européenne,

**CONSIDERANT** qu'à l'inverse de cette litanie de DSP oscillant entre 2 et 22 mois, le vote de ce rapport engagerait la Collectivité pour une durée de 7 années (avec possibilité de prolongation d'une année), nous obligeant à la vigilance pour nous prémunir de tout risque juridique,

**CONSIDERANT** que l'Autorité de la Concurrence, via l'avis 20-A-11 du 17 novembre 2020 relatif au niveau de concentration des marchés en Corse et son impact sur la concurrence locale, avance parmi ses recommandations le recours à des OSP compensées,

### **L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**CONSIDERE** sans préjuger des modalités de gestion de la desserte maritime de la Corse qui devront être retenues, qu'une étude complémentaire et prospective reposant sur le recours à des OSP compensées offrirait à la représentation territoriale tous les éléments d'appréciation alternatifs pour statuer en connaissance de cause.

**PRECISE** que cette étude devrait porter a minima sur les deux lignes reliant les ports principaux au continent, pour lesquelles le besoin en service public et le recours aux DSP pourrait être contesté et susceptible de générer des contentieux.

**DECIDE** de renvoyer en commission le rapport 102 relatif à la DSP maritime entre la Corse et le continent de 2023 à 2029, pour être représenté dans les meilleurs délais, assorti de cette étude complémentaire.

\* \* \*

**RETIREE**



# **COMPTE RENDU IN EXTENSO**

**PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2022**

**REUNIONE DI I**

**28 E 29 D'APRILE DI U 2022**

**1<sup>ÈRE</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2022**

**REUNION DES 28 ET 29 AVRIL 2022**

**(2<sup>ÈME</sup> JOURNÉE)**





**1<sup>MA</sup> SESSIONE URDINARIA DI U 2022  
RIUNIONE DI I 28 È 29 D'APRILE  
1<sup>ERE</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2022  
RÉUNION DES 28 ET 29 AVRIL**

**JOURNÉE DU JEUDI 28 AVRIL 2022**

**Reprise à 10H00**

**AMBIENTE / ENVIRONNEMENT**

**Raportu n° 101 : Prugettu di u Pianu Territoriale di prevenimentu è di gestione di i scarti - Presentazione per infurmazione di l'Assemblea di Corsica**

**Rapport n° 101 : Projet de plan Territorial de prévention et gestion des déchets - Présentation pour information de l'Assemblée de Corse**

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Guy ARMANET, Président de l'Office de l'Environnement de la Corse 14

Lecture du rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (rapport n° 2022/O1/005) par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, *rapporteure* 25

***Prise(s) de parole :*** 31

M. Antoine POLI

M. Paul QUASTANA

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

M. Paul-Félix BENEDETTI

M. Ghjuvan Santu LE MAO

M. Xavier LACOMBE

Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA

M. Jean-Christophe ANGELINI

M. Louis POZZO DI BORGO  
 M. Jean-Felix ACQUAVIVA  
 Mme Nadine NIVAGGIONI  
 M. Paul-Félix BENEDETTI

M. Guy ARMANET, Président de l'OEC en réponse aux observations 73

M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif 82

**L'ASSEMBLEE DE CORSE A PRIS ACTE DE LA PRESENTATION DU  
 RAPPORT** 94

**Suspension de séance à 13H37**

**Reprise à 15h**

**SUCIALE E SALUTE / SOCIAL ET SANTÉ**

**Raportu n° 080 : Attualizazioni di u rigulamentu di l'aiuti è di l'azzioni suciali è medicusuciali di Corsica**

**Rapport n° 080 : Actualisation du règlement des aides et des actions sociales et médico-sociales de Corse**

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge de la Santé et du Social 94

Lecture du rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux (rapport n° 2022/O1/017) par Mme Frédérique DENSARI, *rapporteuse* 96

Avis favorable de la Commission des Finances et de la Fiscalité 96

**Prises de paroles :** 96

Mme Françoise CAMPANA

**VOTE :**

Un Soffiu Novu **POUR**

Fa Populu Inseme **POUR**

Core in Fronte **POUR**

Avanzemu **POUR**

<b>RAPPORT N° 080 ADOPTE à l'unanimité</b>	97
<b>Raportu n° 083 : Prumuzione di a salute per tutti inghjolocu, un'ambizione purtada da a Cullettività di Corsica</b>	
<b>Rapport n° 083 : Promotion de la santé pour tous, en tous lieux, une ambition portée par la Collectivité de Corse</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge de la Santé et du Social	97
Lecture du rapport de la Commission des Politiques de Santé (rapport n° 2022/O1/003) par M. Jean-Marc BORRI, <i>rapporteur</i>	101
Avis favorable de la CFF	102
<b>Prises de paroles :</b>	103
Mme Cathy COGNETTI TURCHINI	
M. Jean Marc BORRI	
M. Pierre GHIONGA	
En réponse Mme Bianca FAZI	108
<b>Amendement :</b>	110
Un Soffiu Novu <b>POUR</b>	
Fa Populu Inseme <b>POUR</b>	
Core in Fronte <b>POUR</b>	
Avanzemu <b>POUR</b>	
<b>Amendement adopté</b>	110
<b>VOTE du rapport amendé</b>	
Un Soffiu Novu <b>POUR</b>	
Fa Populu Inseme <b>POUR</b>	
Core in Fronte <b>POUR</b>	
Avanzemu <b>POUR</b>	
<b>RAPPORT N° 083 AMENDE ADOPTE à l'unanimité</b>	111
<b>Raportu n° 084 : Prugettu suciale di rinnovu di u Palazzu « Nostra Signora » in Aiacciu</b>	
<b>Rapport n° 084 : Projet social et de réhabilitation de l'établissement « Notre-Dame » à Aiacciu</b>	

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge de la Santé et du Social 111

Lecture du rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux (rapport n° 2022/O1/018) par Mme Frédérique DENSARI, *rapporteuse* 113

Avis favorable de la Commission des Finances et de la Fiscalité 117

**Prises de parole :** 117

Mme Vannina LE BOMIN

Mme Frédérique DENSARI

Mme Muriel FAGNI

Mme Valérie BOZZI

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Mme Marie Antoine MAUPERTUIS

En réponse pour le CE Mme Bianca FAZI 122

#### **VOTE**

Un Soffiu Novu **POUR**

Fa Populu Inseme **POUR**

Core in Fronte **POUR**

Avanzemu **POUR**

**RAPPORT N° 084 ADOPTE à l'unanimité** 124

### **SVILUPPU ECUNOMICU / DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**Raportu n° 081 : Mudificazione di i statuti di l'Agenza di Svilupp Economicu di a Corsica**

**Rapport n° 081 : Modification des statuts de l'Agence de Développement Economique de la Corse**

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Alex VINCIGUERRA, Président de l'Agence de Développement Économique de la Corse 125

Avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement 126

**VOTE**Fa Populu Inseme **POUR**Core in Fronte **POUR****Non-participation des groupes** : Avanzemu et Un Soffiu Novu**RAPPORT N° 081 ADOPTE**

126

**Raportu n° 092 : Auturizzazione data à u Presidente di u Cunsigliu esecutivu di Corsica di mudificà per via di un aghjustu a delegazione di crediti europei in suvvenzione glubale à l'Agenza di sviluppu economicu di a Corsica (ADEC) pè a messa in opera di i strumenti finanziari di u Prugramma uperaziunale FEDER-FSE 2014-2020**

**Rapport n° 092** : Autorisation donnée au Président du Conseil exécutif de Corse de modifier par voie d'avenant la délégation de crédits européens en subvention globale à l'Agence de Développement Économique de la Corse (ADEC) pour la mise en œuvre des instruments financiers du Programme Opérationnel FEDER-FSE 2014-2020

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Alex VINCIGUERRA, *Président de l'Agence de Développement Économique de la Corse* 126

Avis favorable de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement 128

Avis favorable de la Commission des Finances et de la Fiscalité 128

**Prise(s) de parole :** 128

M. Paul-Félix BENEDETTI

M. Alex VINCIGUERRA, en réponse.

**VOTE**Fa Populu Inseme **POUR**Core in Fronte **POUR**Un Soffiu Novu **POUR****Non-participation du groupe** : Avanzemu**RAPPORT N° 092 ADOPTE à l'unanimité**

131

**Raportu n° 082 : Permessu datu à l'ADEC pè mette in ballu una prucedura di cunsultazione publica pè a selezione d'operatori incaricati di gestisce strumenti finanziari**

**Rapport n° 082** : Autorisation donnée à l'ADEC de lancer une procédure de consultation publique afin de sélectionner des opérateurs chargés de gérer des instruments financiers

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Alex VINCIGUERRA, *Président de l'Agence de Développement Économique de la Corse* 131

Avis favorable de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement 135

Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n° 2022/O1/014) par M. Joseph SAVELLI, *rapporteur* 135

M. Alex VINCIGUERRA, en réponse. 137

### **VOTE**

Un Soffiu Novu : **Non-participation**

Fa Populu Inseme : **POUR**

Core in Fronte : **POUR**

Avanzemu : **POUR**

**RAPPORT N° 082 ADOPTE à l'unanimité** 138

## FUNDARIU / FONCIER

**Rapportu n° 078** : Cessione gratisi di parcelle nantù a cumuna di U Viscuvatu à u benefiziu di l'ODARC

**Rapport n° 078** : Cession à titre gratuit de parcelles sur la commune de U Viscuvatu au profit de l'ODARC

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Dominique LIVRELLI, *Président de l'Office du Développement Agricole et Rural de la Corse* 138

Avis favorable de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement 141

**M. Hyacinthe VANNI préside à partir de 16h55**

**Prise(s) de parole :** 141

M. Paul-Felix BENEDETTI

M. Antoine POLI

M. Dominique LIVRELLI  
 M. Antoine POLI  
 Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

**VOTE**

Un Soffiu Novu **POUR**  
 Fa Populu Inseme **POUR**  
 Core in Fronte **POUR**  
 Avanzemu **POUR**

**RAPPORT N°078 ADOPTE à l'unanimité**

143

**ACCUNCIAMENTU E SVILUPPU DI U TERRITORIU / AMÉNAGEMENT ET  
 DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

**Raportu n° 079 : I Laboratorii d'analisi (LDA) Pumonti è Cismonte di a Cullettività di Corsica di pettu à e prublematiche chì spuntanu : necessità di cambià l'organizzazione**

**Rapport n° 079 : Les Laboratoires d'analyses (LDA) Pumonti et Cismonte de la Collectivité de Corse face aux enjeux émergents : la nécessité d'une nouvelle organisation**

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles GIOVANNANGELI,  
*Président de l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse* 144

Avis favorable de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de  
 l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement 147

**Prise(s) de parole :** 147

M. Xavier LUCIANI  
 M. Paul-Felix BENEDETTI  
 Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

M. Gilles GIOVANNANGELI, en réponse. 153

**VOTE**

Un Soffiu Novu **POUR**  
 Fa Populu Inseme **POUR**  
 Core in Fronte **POUR**  
 Avanzemu **POUR**

**RAPPORT N° 079 ADOPTE à l'unanimité**

154

**ACCUNCIAMENTU NUMERICU / AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE****Rapportu n° 088 : Operazione di compra di un novu cavu otticu sottumarinu trà Corsica è Cuntinente****Rapport n° 088** : Opération d'acquisition d'un nouveau câble optique sous-marin entre la Corse et le continentPrésentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, *Président du Conseil exécutif de Corse* 154**Mme MAUPERTUIS reprend la présidence à 17h31**Lecture du rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (rapport n° 2022/O1/008) par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, *rapporteuse* 158Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n° 2022/O1/015) par M. Joseph SAVELLI, *rapporteur* 159**Prise(s) de parole :** 163

M. Jean-Michel SAVELLI

M. Romain COLONNA

M. Paul-Felix BENEDETTI

Président Gilles SIMEONI

**VOTE**Un Soffiu Novu **POUR**Fa Populu Inseme **POUR**Avanzemu **POUR****Abstention du groupe Core in Fronte****RAPPORT N° 088 ADOPTE à une très forte majorité**

171

**INFRASTRUTTURE E TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS****Rapportu n° 090 : Messa in sicurezza di trè crucivie di l'anziana RT 10, cumuna di Talasani**

**Rapport n° 090 : Sécurisation de trois carrefours de l'ex. RT 10, commune de Talasani**

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, *Président du Conseil exécutif de Corse* 172

Avis favorable de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement 172

Avis favorable de la Commission des Finances et de la Fiscalité 172

**Prise(s) de parole :** 172

M. Didier BICCHIERAI

M. Louis POZZO di BORGO

M. Xavier LUCIANI

M. Hyacinthe VANNI

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Mme la Présidente MAUPERTUIS : rappelle que l'on ne doit pas interpellier les services dans l'hémicycle. 177

Le Président Gilles SIMEONI, en réponse 177

**VOTE**

Un Soffiu Novu **POUR**

Fa Populu Inseme **POUR**

Avanzemu **POUR**

Core in Fronte **POUR**

**Sont absents : M. Jean-Baptiste ARENA et Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA.**

**RAPPORT N° 090 ADOPTE A L'UNANIMITE** 178

**Raportu n° 091 : Cunvenzione di finanziamentu cù a cumuna d'Aleria per l'accunciamentu di una via di trinchera à manca nantu à l'anziana RT 50 à l'entre di a cumuna**

**Rapport n° 091 : Convention de financement avec la commune d'Aleria pour l'aménagement d'un tourne-à-gauche sur l'ex. RT 50 à l'entrée de la commune**

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, *Président du Conseil exécutif de Corse* 178

Avis favorable de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement 179

Avis favorable de la Commission des Finances et de la Fiscalité

**VOTE**

Un Soffiu Novu **POUR**

Fa Populu Inseme **POUR**

Avanzemu **POUR**

Core in Fronte : **POUR**

**RAPPORT N° 091 ADOPTE A L'UNANIMITE** 180

**Rapportu n° 098 : Cunvinzioni di finanziamentu cù a cumuna d'Aucciani pà a rializzazioni di u prughjettu d'asestu di a traversa d'Aucciani nantu à l'anziana RD 29**

**Rapport n° 098 : Convention de financement avec la commune d'Aucciani pour la réalisation du projet d'aménagement de la traverse d'Aucciani sur l'ex. RD 29**

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, *Président du Conseil exécutif de Corse* 180

Avis favorable de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement 181

Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n° 2022/O1/018) par M. Joseph SAVELLI, *rapporteur* 181

**VOTE**

Un Soffiu Novu **POUR**

Fa Populu Inseme **POUR**

Avanzemu **POUR**

Core in Fronte : **POUR**

**RAPPORT N° 098 ADOPTE A L'UNANIMITE** 182

**18 h 30 suspension et 18 h 38 reprise**

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS  
DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**Rapportu n° 112 : Mandatu spiciali attribuitu à una diligazioni di l'Assemblea di a Giuventu in u quadru di un spiazzamentu à Strasbourg**

**Rapport n° 112** : Mandat spécial accordé à une délégation de Conseillers de l'Assemblée de la Giuventù dans le cadre de leur participation à un grand débat consacré à la jeunesse européenne

Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, *Présidente de l'Assemblée de Corse* 182

**RAPPORT N° 112 ADOPTE à l'unanimité** 183

**Rapport n° 102 : Rectification erreur matérielle sur la délibération relative à la DSP maritime 2023-2029**

Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS : explications sur l'erreur matérielle. Une erreur matérielle de copier-coller a fait que le chiffre « 5 » n'a pas été reporté dans le document envoyé par mail. 183

Président Gilles SIMEONI : confirme que l'avis favorable formulé par le Conseil exécutif de Corse concernait bien un sous amendement demandant d'acter la rédaction suivante en lieu et place de l'amendement proposé : 184

*« En période creuse (de novembre à mars), la fréquence minimale est de 5 rotations/quatorzaine ».*

**L'Assemblée de Corse a pris acte à l'unanimité de la rectification.** 185

## MUZIONE / MOTIONS

**N° 2022/O1/007** déposée par le groupe « Fà Populu Inseme » : **Soutien aux dizaines de personnes liées au mouvement indépendantiste catalan victimes du logiciel espion PEGASUS**

Présentation de la motion par M. Paul-Joseph CAITUCOLI 186

Présidente MAUPERTUIS : alerte les conseillers sur le contexte de cyberattaque très prégnant. 188

Président Gilles SIMEONI : avis favorable du Conseil exécutif ; note le départ du groupe de la droite, volonté délibérée de ne pas participer au débat et au vote de la motion, manifeste son désaccord sur cette attitude. 188

**MOTION N° 007ADOPTÉE à l'unanimité** 189

**« Core in Fronte », « Avanzemu », « Fà Populu Inseme » et Mme Santa DUVAL (en son nom propre).**

**Un Soffiu Novu : absents**

**N° 2022/O1/008 déposée par M. Jean BIANCUCCI du groupe « Fà Populu Inseme » : Justice et vérité pour Yvan COLONNA**

Présentation de la motion par M. Jean BIANCUCCI 189

M. Jean-Félix ACQUAVIVA 192

Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS : lecture de la motion de l'AG. 193

Propose de sous-amender la motion pour inclure certains éléments la motion de l'AG (considérant) ainsi que certains éléments de la motion dont elle est l'auteure (dispositif).

Proposition de fusionner la motion avec les deux autres motions. 194

Président Gilles SIMEONI : Rappelle la visite du ministre de l'Intérieur et le non-respect de l'engagement pris. 196

Propose de voter la motion en l'état : motion solennelle de l'AC pour réaffirmer avec force la demande de justice et vérité.

M. Jean BIANCUCCI : Favorable à conserver avec force la demande de justice et de vérité exprimée dans sa motion. 197

**VOTE MOTION 008 : ADOPTÉE à l'unanimité** 198

**« Core in Fronte », « Avanzemu », « Fà Populu Inseme » et Mme Santa DUVAL (en son nom propre). Un Soffiu Novu : absents**

**VOTE MOTION DEPOSEE PAR MME LA PRESIDENTE DE L'AC**

**Saisine du défenseur des droits** 198

**MOTION ADOPTÉE A L'UNANIMITE**

« Core in Fronte », « Avanzemu », « Fà Populu Inseme » et Mme Santa DUVAL (en son nom propre).

**Un Soffiu Novu : absents**

**La séance est levée à 19h27.**

La séance est reprise à 10 h 00.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

La séance est reprise. Veuillez regagner vos places.

**AMBIENTE / ENVIRONNEMENT**

\* **Raportu n° 101 : Prugettu di u Pianu Territoriale di prevenimentu è di gestione di i scarti - Presentazione per infurmazione di l'Assemblea di Corsica.**

\* **Rapport n° 101 : Projet de plan Territorial de prévention et gestion des déchets - Présentation pour information de l'Assemblée de Corse.**

Je vous rappelle que c'est une présentation pour information de l'Assemblée de Corse et nous aurons donc une prise d'acte à la suite.

Avant de passer la parole à l'Exécutif, nous avons une journée très chargée, nous avons beaucoup de dossiers à passer, donc je vais vous demander d'être rigoureux dans votre prise de parole et je serai également particulièrement attentive au déroulé et à l'enchaînement des différents dossiers qui seront présentés.

Donc, je me tourne tout de suite vers l'Exécutif. Je pense que c'est le président de l'Office de l'environnement qui d'abord va prendre la parole. Je vous en prie.

**M. Guy ARMANET**

Merci Madame la Présidente, mes chers collègues, cari amichi.

Donc, je crois que même s'il est tôt et que le sujet est extrêmement important, on va essayer de le voir ensemble assez rapidement.

Alors, Madame la Présidente, vous venez de préciser qu'il s'agit là d'une prise d'acte. Effectivement, nous avons souhaité revenir devant l'Assemblée de Corse, il me semble extrêmement important de vous faire part des évolutions qu'il y a eu entre, je dirai, la dernière délibération qui avait été prise, faire un petit historique sur le sujet pour vous dire pourquoi on en est encore là aujourd'hui et dérouler rapidement le plan et ses prospectives afin que tout le monde sache où on en est et véritablement où est ce qu'on souhaite aller.

Donc, petit retour en arrière, le 1<sup>er</sup> juillet 2021, nous avons reçu à l'Office de l'environnement un courrier de Monsieur le Préfet dans lequel il était clairement stipulé

que le plan n'était pas conforme, ou tout au moins la mise en route du plan en passant devant l'Assemblée en étant modifiée de manière suffisamment large, ne répondait plus aux critères nécessaires et pouvait faire l'objet d'un recours auprès du TA. Donc, nous avons préféré sécuriser la route, la voie, reprendre le document, ce qui nous a pris un peu de temps, puisqu'il a fallu 8 mois pour mettre les choses en phase, et revenir vers vous afin de le présenter.

Je me dois de préciser aussi que la délibération du 16 février 2021 qui a acté bon nombre de modifications de ce plan, ont été intégrées en totalité dans le nouveau plan que je vais vous présenter dans un instant.

Donc, un développement d'un plan extrêmement important puisqu'il va conditionner à terme les 6, voire 12 années à venir.

Donc, je l'ai dit, il s'agit au départ d'une prise d'acte, mais on peut s'enrichir, en tous les cas l'objectif c'est de vous entendre sur le sujet, de pouvoir s'enrichir encore des différentes remarques qui seront les vôtres.

Bien évidemment, ce plan aura la vocation à balayer tous les champs du possible, comme tous les plans en ce domaine, c'est-à-dire que l'on doit écarter aucune des faisabilités qui se présenteront à nous.

Néanmoins, on arrêtera un plan qui fixera le cap et, j'ai envie de vous dire que ce qui a vocation à être écrit dans le plan pourra être étudié ou ne pas être étudié. Mais ce qui n'est pas écrit dans le plan ne pourra pas être étudié.

Donc, c'est une remarque importante que je dois verser au débat et c'est pour ça qu'il est important que l'on cadre les choses, qu'on les mette en forme et qu'on essaie, bien évidemment, de construire le plan au mieux afin de sécuriser la voie.

Pour rentrer dans le vif du sujet, j'ai envie de vous dire aussi que c'est un plan qui, bien évidemment, va balayer tous les champs du possible, qui s'appuie sur une réglementation extrêmement exigeante. On doit effectivement dans un cadre législatif et réglementaire, avoir en tête les différentes lois et les différentes directives européennes. Je vais les citer brièvement : la directive européenne du 30 mai 2018, qui est une mesure relative aux déchets, établit des mesures visant à protéger l'environnement et la santé humaine par la prévention et la réduction de la production de déchets. C'est important.

La loi du 7 août 2015, qui n'est ni plus ni moins que la loi NOTRe qui impacte beaucoup des choses aussi, mais qui définit clairement un état des lieux de la prévention, une prospective à 6-12 ans comme vous le connaissez, des objectifs en matière de prévention, des planifications de prévention. Et, le plan prévoit également

des mesures permettant d'assurer la gestion des déchets produits en situation exceptionnelle. Donc, une couverture assez large et extrêmement importante à mettre en œuvre.

Et enfin, le dernier point, bien évidemment l'économie circulaire et la loi de transition pour la croissance verte qui, elle aussi, nous conduit à prendre des mesures fortes en matière d'économie circulaire.

Je vais vous faire grâce de l'historique. Je pense que tout le monde s'est emparé du plan et de ses quelques 650 pages, mais on aura l'occasion d'y revenir.

Je me dois de dire aussi à ce moment-là que les chiffres qui avaient été évoqués à l'époque par le biais de différents observatoires, mais je pourrais vous en donner des éléments si vous le souhaitez, ont été faits à l'instant T.

Je rappelle aussi que la crise COVID 2019 2020 étant passée par là, nous n'avons pas véritablement des années de référence pour prendre d'autres directives et d'autres estimations qui sont celles qu'elles sont dans le plan. Mais quoi qu'il en soit, on avance dans cette idée-là et les chiffres sont évolutifs et vous le savez comme moi on peut leur faire dire un petit peu ce qu'on veut.

Mais il faut rester concentré sur l'objectif final, qui est quand même la réduction des déchets in fine.

Donc deux principes forts, j'ai envie de vous dire, qui vont venir conforter ce plan-là. Un principe qu'on avait déjà évoqué, mais qu'on continue de marteler, parce que pour moi c'est l'axe et l'épine dorsale de ce que l'on doit faire, c'est-à-dire le principe de la gestion publique des déchets. Je crois qu'on peut tous être d'accord ce sur ce sujet-là, et je pense même que véritablement, il faudra que l'on aille plus loin dans l'application de la gestion publique, mais je reviendrai dans un instant sur le sujet lorsque j'évoquerai le SYVADEC et la manière dont on peut envisager les choses.

Donc, premier axe : gestion publique des déchets bien évidemment.

Et, deuxième axe extrêmement fort, qui est novateur dans le plan, il faut le dire, c'est la territorialisation, c'est-à-dire qu'on va véritablement se rapprocher des territoires et on souhaite que les intercommunalités deviennent l'acteur principal de nos actions à venir.

Donc, lorsqu'on se parle bien évidemment des grands principes, je me dois de rappeler, au-delà de la gestion publique et de la territorialisation des unités, je me dois de rappeler la promotion, la prévention du réemploi sur l'économie circulaire, le renforcement du tri à la source qui est érigé en axes stratégiques majeurs du plan, qui

sera mis en œuvre chaque fois où il pourra être déployé et on adaptera des solutions en fonction des territoires et des différentes intercommunalités.

La priorité du détournement et la valorisation des biodéchets. Je crois que tout le monde a pu se rendre compte en tous les cas, que l'Office de l'environnement passait à l'action puisque véritablement on souhaite déclarer de manière très agressive, la guerre aux biodéchets et essayer de les sortir de nos poubelles. Et, c'est un peu cette campagne que l'on mène avec les électros composteurs aujourd'hui, qui nous amènera à terme à avoir des résultats probants puisque les tests sont en cours, et je peux d'ores et déjà vous dire que les résultats sont très intéressants.

Donc, création de centres de tri multifonction. On l'a déjà évoqué. Alors, tri multifonction, ça veut dire qu'on pourrait avoir une ou deux unités, ça, c'est la règle. On l'avait délibéré ici en Assemblée, c'est écrit dans le plan, même si nous on préconise que certainement un serait de bonne guerre et vous le savez pourquoi. Parce que on aura la nécessité de produire des CSR et pour le coup, on ne pourra pas échapper à une unité qui sera positionnée. Personnellement, je n'ai pas ni à faire le choix ni à dire où est ce que les choses vont se passer, mais tout ce que je peux vous dire, c'est que ça sera en fonction de l'évolution des choses qui sont portées aujourd'hui par le SYVADEC et l'avancée des travaux, où on verra où est ce qu'on pourra rapidement, en tous les cas, c'est notre vœux le plus cher, mettre en œuvre la politique que l'on présente aujourd'hui et elle me semble, bien évidemment, d'une extrême importance.

Donc les centres du tri multifonction. Je viens de les évoquer, mais je peux j'y reviendrai tout à l'heure.

L'ouverture de nouveaux centres de stockage de déchets ultimes. Ça véritablement, c'est un objectif majeur. On aura quand même, pour la période transitoire à court terme, à continuer de traiter nos déchets et d'essayer de le faire en Corse, parce que ça me semble important.

Donc, le Conseil exécutif a réaffirmé son attachement à ces principes que je viens d'énoncer, qui étaient actés, d'ores et déjà dans le plan 2016, mais qui continuent à l'être aussi aujourd'hui.

Donc, la typologie des déchets, je vais vous faire grâce de faire le déroulé des déchets ménagers, les DMA, les déchets prioritaires, les déchets du bâtiment, les déchets dangereux ou les déchets exceptionnels. Je crois que tout le monde en est conscient, c'est véritablement ces différents types de déchets qui nous amèneront à avoir des solutions dans les différents secteurs qui devront être exploités parce qu'on ne produit pas que des ordures ménagères. Hélas, j'ai envie de vous dire, on produit bien d'autres déchets, qu'il faudra aussi traiter en Corse.

Enfin, pour en revenir aux installations de traitement existantes, aujourd'hui il nous reste deux installations privées, une à Prunelli di Fiumorbo et une à Viggianello 2, puisque Viggianello 1 a été fermée. Là aussi, nous avons des capacités réduites et à court terme, nous risquons d'avoir à nouveau, il faut se le dire, quelques problèmes pour faire le lien puisque je crois qu'il nous reste peu ou prou entre 50 et 60 000 tonnes à continuer à gérer aujourd'hui en Corse.

Alors, au-delà de ça, une fois qu'on s'est dit ces différentes problématiques là, il faut avoir en tête aussi que la loi énergétique, en tous les cas, la valorisation matière nous amène, j'ai envie de dire, il y aura deux temps de passage, il y aura un temps de passage à 6-7 ans et un temps de passage à 2035 où ce que l'on aura en fouillant 2020, c'est-à-dire 180 000 tonnes, devront se transformer en 18 000 tonnes avec un cheminement intermédiaire.

Donc, il faut que tout le monde ait en mémoire ce que je suis en train de dire parce qu'en termes de valorisation matière, et je l'ai dit tout à l'heure, la loi nous impose, ce n'est pas un choix délibéré, si c'était un choix délibéré, je pense que chacun pourrait exprimer ses souhaits, même si pour notre part, on considère qu'avec un peu de civisme, avec des petites mains, on peut faire beaucoup de choses. Mais là aussi on rentre dans une deuxième logique qui consiste à dire : oui, mais à quel horizon et comment est-ce qu'on pourra le faire ?

Donc, on est obligé de manière très pragmatique à traiter ce que l'on a à traiter et à très court terme et dans les années qui arrivent. Voilà ce que je voulais vous dire.

Les installations de regroupement de traitement dangereux, je les ai évoquées, on en a bien évidemment plusieurs sur le territoire et, au moment où on se parle, la seule chose qui nous dérange un petit peu, c'est pour ça que tout à l'heure on évoquait la gestion publique, on se rend bien compte qu'en terme de gestion des déchets aujourd'hui, on est un peu à pied parce que le privé a pris la main sur tout type d'installations qui pourrait être installé en Corse. Et on a véritablement une reprise en main importantes à faire. Je crois qu'il faut qu'on se pose la question de l'outil que peut être le SYVADEC, en termes de traitement.

Et, est-ce que on doit avoir une logique de réduction des coûts ? On sait que les coûts à l'enfouissement coûtent très cher. Aujourd'hui, on en a plus la maîtrise puisque c'est le privé qui a pris le relais au public et on sait que, peu ou prou, ont atterri à 400 €, pas uniquement pour l'enfouissement, mais pour tout ce qui nous amène à construire cet enfouissement, c'est-à-dire le transport, les plateformes, les déchetteries, le compostage, etc.

Alors dans la gestion publique, on peut s'interroger à savoir véritablement si l'équilibrage des comptes et si la Collectivité de Corse a un rôle à jouer avec le

SYVADEC. Moi, j'ai envie de vous dire de manière très claire, oui, et pas dans 7 ans. Véritablement, je crois qu'on doit se rapprocher, que la Collectivité de Corse, au même titre que l'Office de l'environnement doit se rapprocher du SYVADEC, et on doit explorer toutes les solutions qui nous permettront, à terme, de faire ensemble un premier point et peut-être de faire différemment, s'il faut supprimer, le millefeuille, peut-être que l'on doit avoir une réflexion poussée et que le SYVADEC doit avoir un équilibre des comptes différent de celui qui peut être aujourd'hui grâce à la Collectivité de Corse.

Mais il faut qu'on ait cette réflexion-là. Et pour faire diminuer les coûts et pour avoir une incidence publique sur les déchets, je crois qu'on a tout intérêt à se rapprocher et à travailler ensemble.

Donc, les orientations générales, vous les connaissez. La Collectivité de Corse réaffirme sa volonté de mettre en place un service public de gestion des déchets permettant de maîtriser les coûts. C'est ce que je viens de dire, il faut qu'on soit dans cet axe-là.

Dans le cas où les partenaires publics, privés seraient mis en œuvre, là aussi il faudra qu'on soit vigilant, extrêmement vigilant.

Les projets privés seront soutenus dans le cadre des aides réglementaires et dans le respect du plan qu'on est en train de construire.

Voilà un petit peu la politique que l'on souhaite développer à court et moyen termes pour essayer d'être proactif sur le sujet.

Les différents champs des différents acteurs, tout à l'heure, j'ai employé le terme de « mille-feuilles », vous allez vous rendre compte qu'à partir du moment donné où on a la Collectivité de Corse, l'État, les EPCI, le SYVADEC, les ménages, les entreprises, l'Office de l'environnement et la Collectivité de Corse peuvent bien être dans le chapeau initial en disant « voilà ce qu'il faut faire », quand le maire de la commune va mettre en application et va devoir déployer ce qu'il y a à faire, on aura eu 5 intervenants et des déperditions forcément extrêmement importantes.

Donc, je le disais à l'instant, la Collectivité de Corse souhaite engager une réflexion partagée avec les différents acteurs, notamment l'État, le SYVADEC et les intercommunalités. Mais le SYVADEC et les intercommunalités restent des acteurs majeurs avec lesquels nous devons mener la réflexion que je viens d'évoquer, et je crois qu'il est important de le faire de manière assez rapide.

Pour mieux identifier les gisements, on a déjà un travail collaboratif avec le SYVADEC qui doit se faire et on a un observatoire qui nous permet d'avoir, peu ou

prou, quelques résultats probants ou non, discutés ou non, parce que les chiffres, quoi qu'il arrive, chacun peut en faire son interprétation et on est à même de pouvoir les commenter comme on le souhaite.

Quand il s'agit de mieux respecter les valorisations réglementaires, je l'ai dit tout à l'heure, la valorisation énergétique nous appelle d'ici 2025, à avoir réduit de 70 % nos déchets ne pouvant pas faire l'objet d'une valorisation.

Donc c'est véritablement des actes forts. Et, je rappelle aussi que les biodéchets doivent être retirés ou en tous les cas des solutions doivent être amenées à nos contribuables le plus rapidement possible d'ici 2024. Donc, on a véritablement des temps de passage assez resserrés et on a véritablement la nécessité de travailler ensemble pour essayer de réduire la facture, j'ai envie de dire mais la facture environnementale au niveau des déchets aussi.

J'ai dit tout à l'heure un rôle stratégique au niveau des EPCI, je pense que c'est véritablement, je dirai, là où les décisions se prennent et là où on passe à l'action.

Donc, il est important que l'on travaille avec elles, qu'on les accompagne. On se rend compte, et d'ailleurs on a vu l'exercice budgétaire de cette année a été très intéressant et les coupures de presse que j'ai pu récupérer, je crois qu'il n'y a pas une seule interco qui n'a pas évoqué les déchets au moment de ses budgets.

Donc, je crois qu'on a un travail à faire parce que c'est véritablement là qu'est le cœur de nos difficultés aujourd'hui, continuer de déployer avec quel moyen et comment est-ce qu'on est accompagné, comment l'Office de l'environnement joue un rôle important. Donc, on va s'appuyer sur un trépied assez simple, qui consiste, un : la collecte en porte à porte et chaque fois où on pourra la déployer, bien évidemment, en ayant un regard extrêmement attentif au biodéchets, la tarification incitative et la territorialisation. Je crois que ça reste l'axe majeur du travail qu'on aura à effectuer demain pour essayer d'être plus performant sur les différents sujets.

Je voudrais mettre maintenant l'accent sur les intercommunalités parce que je crois que véritablement c'est la cible que l'on doit essayer d'amener avec nous dans ces objectifs. Donc, on parle là de contractualisation et d'accompagnement des EPCI.

Alors l'objectif, pour que tout le monde comprenne, je vais essayer de le décliner de manière très claire. Nous aurons un objectif de contractualisation pour accompagner les EPCI. Donc, il s'agit de quoi ? Il s'agit d'avoir un engagement sur 6 ans de chacune des 19 EPCI reconduit une fois.

Ensuite, on aura un soutien technique du déploiement des projets par un chargé de mission que l'Office environnement mettra à disposition des EPCI. C'est déjà

le cas, on travaille déjà dessus, une incitation financière selon les résultats de chaque EPCI avec un objectif de mettre à disposition, en termes d'investissement, 80 % des moyens de subventionnement par l'Office de l'environnement, pour tout ce qui découlera du plan, 80 %.

Et enfin, on sera accompagné dans cette aventure par l'ADEME, j'ai vu Monsieur AMBROSIANI, je crois qu'il est par là, je le salue d'ailleurs. Et l'ADEME nous accompagne en fonctionnement dans cette aventure-là, à hauteur de 250 000 € pour les intercos de plus de 20 000 habitants, 350 000€ pour des côtes entre les différentes intercos. L'objectif étant de travailler avec 2 ou 3 intercos.

Donc il y a une solution en investissement, une solution en fonctionnement parce qu'on sait tous que le fonctionnement est souvent en difficulté dans les intercos et, véritablement, c'est là où on veut aller.

Une fois que on a amené ça dans la balance auprès des intercommunalités, je crois que c'est important, j'ai vu que la presse ne s'en est pas saisi hier, mais je crois que, peut-être, elle peut le faire aujourd'hui, c'est de mener un travail gagnant-gagnant avec les intercos. Et, les intercos, de leur côté, elles auront quelques missions à accomplir. Et, quand je dis quelques missions à accomplir, il faudra qu'elles nous donnent des sites constructibles où on pourra permettre au SYVADEC d'aller plus loin sur la démarche de plateforme de compostage, de centre de méthanisation, de centre de stockage, de méthanisation agricole, etc. Mais je vais y arriver de manière très précise, parce que je crois que c'est véritablement le cœur du problème que l'on avait jusqu'à aujourd'hui. Et, vous allez voir que les choses se décantent favorablement et je vous en donnerai un exemple probant dans quelques minutes.

Deuxième point extrêmement important, les intercommunalités devront mettre en place une redevance spéciale. Il n'est pas normal que nos contribuables lambda payent les mêmes redevances que les professionnels, ce n'est pas possible. Donc on a nécessité de remettre aux normes ce genre de choses sur les territoires que l'on va accompagner. Mettre en œuvre bien évidemment, une collecte de biodéchets. Je crois que tout le monde en est conscient, puisque véritablement on rentre dans une politique agressive en termes de biodéchets.

Et le quatrième point, c'est de former les élus et les personnels puisque le monde change et c'est vrai qu'aujourd'hui, lorsque par exemple on va aller sur de la redevance incitative, il va falloir que les gens soient à même d'ouvrir les bacs, de regarder, de laisser quelques notes sur les capots, de faire du contrôle plus que de la collecte.

Donc, il est important de le faire. Il est important de l'avoir en tête. La formation reste quand même un outil majeur.

Alors une fois qu'on s'est dit ça, on dit oui, mais avec quels moyens ? Alors, je rappellerai quand même que la Collectivité de Corse a porté au BP 10 M€ pour que l'on ait un soutien massif et immédiat qui soit porté aux intercommunalités.

Donc, voilà l'exemple de la mise en pratique, en tous les cas de ce que je viens d'énoncer de ce que l'on veut faire. Donc, il est important pour nous et d'avoir les moyens et de pouvoir accompagner au mieux les intercommunalités.

En termes d'accompagnement, je voudrais vous donner l'exemple que j'évoquais il y a un instant, la première convention que l'on a signée il y a quelques temps déjà avec la Communauté des communes de Balagne, et je remercie son président du communiqué qu'il a fait hier soir, voilà un peu l'exemple matérialisé de ce que l'on attend d'un partenariat office de l'environnement, Collectivité, EPCI, et indirectement le SYVADEC puisque le SYVADEC devra mettre en œuvre.

Donc trois actions définies clairement dans le communiqué de presse qui a été fait. Première action ; évolution de son mode de collecte des déchets dans un but d'optimisation et d'amélioration des services rendus, avec 2 points intermédiaires, la création de points d'apport sécurisés, la mise en place du porte-à-porte et aller, à moyen terme, vers la redevance incitative.

Deuxième action : la création d'une unité de méthanisation pour le traitement des biodéchets. Coût total de l'investissement déjà chiffré, 2 000 000 d'euros.

Troisième action : des études préalables à la création d'un centre de stockage des déchets. Les communes sont citées, les conseils municipaux respectifs ont délibéré.

L'intercommunalité de Balagne conclu : la Communauté des communes répond ainsi aux enjeux de la politique en matière de déchets définis par la Collectivité de Corse dans le cadre de son (PTED) en partenariat avec l'Office l'environnement. A ce titre, une convention-cadre de partenariat entre la Communauté commune Île-Rousse - Balagne et l'Office de l'environnement de la Corse a d'ores et déjà été signé. L'OEH s'engage à être partenaire de l'ensemble des actions projetées par la commune et les financera à hauteur de 80 %.

Donc voilà l'exemple, un bel exemple de ce que l'on peut faire ensemble et j'ai envie de vous dire un bel exemple que l'on pourra dupliquer assez rapidement puisqu'au moment où je vous parle, nous avons signé, nous le ferons savoir, avec la Communauté d'agglomérations de Bastia, nous sommes en contact avec la CAPA où encore hier, nous avons une dernière réunion de travail où les choses vont très certainement se finaliser, nous sommes en contact avec la Casinca, nous sommes en contact avec le Cap-Corse, U Celavu, Vicu, Alta-Rocca, Fiumorbu, Pasquale Paoli où

on sera partenaires pour essayer de trouver des solutions budgétaires qui sont importantes pour vous.

Donc, il y a véritablement un travail de collaboration et, j'ai envie de vous dire, je n'ai cité que les EPCI où nous avons une interaction. Je peux d'ores et déjà vous dire que Calvi - Balagne nous a téléphoné, le Sud Corse nous a téléphoné, je n'ai pas cité les autres, non pas parce qu'elles ne rentrent pas dans un dispositif que l'on souhaite développer, simplement parce que nous n'avons pas eu le temps matériel d'aller les voir et de leur proposer ce qu'on a proposé à tout le monde.

Donc, j'ose espérer qu'à terme, les 19 intercos puissent contractualiser avec l'Office de l'environnement et que l'on enclenche une vraie mise en avant vertueuse qui nous amène à atteindre nos objectifs tous ensemble, le plus rapidement possible.

Donc, voilà un petit peu ce que je voulais vous dire en termes d'EPCI. Je crois qu'on a exposé un peu le gros du problème.

Je voudrais vous dire quand même pour que les choses soient très claires qu'en termes d'avancées sur les territoires, au moment où on se parle, nous avons contractualisé et nous aurons à mettre à disposition des terrains pour que le SYVADEC puisse faire des études. Je crois que c'est important.

On va se le dire très tranquillement, mais au moment où on se parle, on a des plateformes de compostage qui ont été pressenties, deux en plaine, une à Bastia. On a en même temps des plateformes et des projets par méthanisation, une à Bastia, une qui est en train de voir le jour du côté de la Casinca, qui est en train de se traiter avec Monsieur POLI, une méthanisation agricole qui est d'ores et déjà actée du côté de Vezzani, où nous avons la délibération du Conseil municipal avec un vrai projet extrêmement intéressant que l'on souhaite porter.

Nous avons ensuite, vous venez de l'entendre, Ile-Rousse -Balagne a mis à disposition trois terrains afin de faire des études pour voir s'il est possible de faire des centres de stockage. Donc, on va continuer à travailler dans cet axe-là.

Le sud Corse n'est pas en reste puisque l'Alta-Rocca aussi a mis à disposition un terrain pour une étude pour un centre de stockage. Donc, les choses avancent de manière assez conséquente et, je tiens à remercier bien évidemment l'ensemble des EPCI qui nous ont d'ores et déjà reçu et qui rentrent véritablement dans l'axe fort de la territorialisation que l'on souhaite contractualiser avec elles et qu'on souhaite mettre en œuvre.

Pour finir, le Conseil exécutif de cause de Corse propose dans ses grandes lignes, avec une déclinaison très opérationnelle que je viens d'exprimer avec vous.

Il ne me reste qu'à saluer et à remercier le travail qui a été effectué par mes équipes, par la participation bien évidemment du groupe, de Madame Christine COLONNA, qui a travaillé beaucoup sur le sujet, je tenais à l'associer, Madame MONDOLONI, Nadine enfin, en tous les cas, tous les élus qui se sont associés de près ou de loin à ce projet. Et, un petit clin d'œil à François SARGENTINI que je souhaitais saluer aussi.

Voilà, j'en ai terminé, je laisse la parole à la salle pour les échanges. Je crois qu'il est important de le faire et c'est notre souhait. Merci.

**Mme la Président Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

A ringrazià vi, O sgiò cunsegljeru esecutivu.

Alors je rappelle que les temps de parole sont les suivants, conformément à ce qui a été décidé en commission permanente, où agissant d'un dossier stratégique majeur pour « Core in fronte » et « Avanzemu », vous avez donc un doublement du temps de parole, qui monte donc à 20 minutes, le doublement du temps de parole conduira à 30 minutes pour « Un soffiu novu », et à 40 minutes pour « Fà populu ».

Alors, rapport de la commission, la CDENATE.

**Mme Vannina CHIARELLI-LUZI**

Madame la Présidente, il est assez conséquent. Est-ce que vous voulez que je lise ou que je donne uniquement l'avis ?

**Mme la Président Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Essayez de réduire, c'est important comme information, mais il faut quand même au moins quelques éléments du débat, essayez de synthétiser, merci.

**Mme Vannina CHIARELLI-LUZI**

J'essaye de synthétiser.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI a souhaité intervenir sur plusieurs aspects, tant sur la forme que sur le fond.

Après avoir remercié le président de l'Office de l'Environnement de la Corse pour la présentation du rapport, elle a fait part des regrets exprimés par son groupe quant aux délais de transmission du document.

Au regard de l'ampleur du document, elle a en effet regretté le peu de temps imparti à l'analyse du document avant son passage en commission. Elle a salué la volonté du Conseil exécutif de corriger les errements du process de validation connus en 2020 et 2021, elle a souhaité que soient levées certaines ambiguïtés de forme.

Elle a rappelé que l'Assemblée de Corse avait été précédemment conduite à acter un projet de plan et à donner un accord sur le rapport du président du Conseil exécutif ; cela avait alors entraîné une certaine confusion dans la mesure où des différences significatives existaient entre les deux documents.

Elle a indiqué faire aujourd'hui le même constat, relevant que des différences importantes existaient entre le projet de plan et le rapport du président du Conseil exécutif.

Soulignant la complexité du sujet, la multiplicité des acteurs et des parties prenantes, elle a estimé particulièrement difficile, pour un plan qui se veut opérationnel et pragmatique, d'avoir à analyser un document volumineux (plus de 600 pages) sans que ne soient mises en évidence les différences existantes entre le présent projet et le PTPGD de 2021.

Sur le fond, elle s'est dite surprise de voir le projet de plan basé sur des statistiques de 2017 et 2018, alors même que celles relevant de l'année 2021 sont connues.

Elle a rappelé que son groupe s'était déjà inquiété les années précédentes des conséquences à considérer des projections d'augmentation de population erronée ou des taux de tri surdimensionnés.

Revenant sur les différences évoquées entre projet de plan et rapport du président du Conseil exécutif, elle a notamment souligné que si le plan actait clairement la création de deux centres de valorisation (Ajaccio et Grand Bastia), la conclusion dans le rapport ne mentionnant pas, de façon ferme, la création de ces deux centres, l'un étant avancé comme conditionné à la conduite d'études.

Il en est de même pour ce qui concerne les Combustibles Solides de Récupération, rappelant que la valorisation matière constituait une obligation réglementaire. Actés dans le plan, ils demeurent également corrélés à la réalisation d'études dans le rapport.

Pour ce qui concerne le nombre d'installations de stockage, elle a fait observer en premier lieu, que le rapport mentionnait 4 à 5 ISDND pour la phase transitoire, le plan considérant, quant à lui, que trois centres étaient actuellement en activité dont le centre de Ghjuncaghju, mentionné dans ledit plan comme étant

opérationnel depuis 2019. Aussi, elle a estimé que cela nécessitait pour le moins d'être corrigé.

Rappelant par ailleurs que les deux centres de stockage actuels étaient privés et que l'option retenue par le Conseil exécutif tendait à privilégier la création d'un quatrième, voire d'un cinquième centre, elle a souhaité savoir si des négociations avaient été entamées avec Vico, se faisant le relais de certaines informations allant en ce sens.

S'agissant du compostage et des biodéchets, elle a indiqué souscrire à la nécessité de neutraliser les biodéchets et les fermentescibles, imposée par ailleurs par la réglementation, en privilégiant, comme précisé dans le rapport, le compostage de proximité notamment.

Précisant que le SYVADEC avait travaillé à la réalisation d'un plan compostage évalué à 7 M€, elle a invité l'Office de l'environnement de la Corse à revoir son positionnement quant aux financements éventuels, observant que les demandes d'aides pour accompagner le financement du plan avaient été systématiquement refusées par l'ADEME et l'OEC.

S'agissant des éléments financiers, elle a estimé que des vérifications auraient dû, à ce stade, être opérées précisant que le coût de fonctionnement d'une installation d'enfouissement évalué dans le plan entre 15 et 25 € la tonne, était très en deçà du coût réel, la TGAP constituant à elle seule une valeur de l'ordre de 37 € la tonne (valeur 2021).

Pour conclure, si elle a indiqué partager la nécessité de travailler collectivement à la réussite du plan, elle a estimé, à ce stade de la procédure de consultation de l'Assemblée de Corse, qu'il serait judicieux de revoir les différentes données en s'appuyant sur les statistiques de l'année 2021 afin de partir sur de bonnes bases.

Le Président Guy ARMANET a apporté un certain nombre de précisions en réponse aux différentes observations de Mme MARIOTTI.

Sur les années de référence, à savoir les années 2017 et 2018, il a précisé qu'elles obligeaient plus qu'elles ne permettaient de traiter de la globalité du plan.

Rappelant que lors de la présentation du plan de 2021, les mêmes remarques quant au volume du document avaient été observées, il a précisé que la configuration demeurait aujourd'hui identique, obligation étant faite de disposer d'un énoncé très large pour conduire, à l'image d'un entonnoir, au rapport du Président du Conseil

exécutif, le rapport pouvant, peu ou prou, faire état de divergences avec le plan, comme cela a été précisé par la conseillère.

Sur la question de certaines données qui seraient minorées ou ajustées, il a précisé que le plan avait été réalisé par le cabinet ELCIMAI lequel travaille également avec le SYVADEC et que les chiffres inscrits dans le plan étaient ceux communiqués par le SYVADEC.

Il a indiqué que le projet de plan, qui se voulait ambitieux, devait tenir compte de l'évolution de 2018 à aujourd'hui pour parvenir à des chiffres conformes avec les objectifs du plan.

Sur les centres de stockage et plus particulièrement sur les discussions éventuelles avec Vico, il a précisé que l'Office de l'environnement de la Corse, conformément au rôle qui est le sien, discutait, sans exclusive, sur tous les sujets avec l'ensemble des intercommunalités de l'île qui souhaiteraient signer un contrat d'objectifs.

Pour ce qui concerne les CSR, il s'est inscrit en faux.

Si le rapport précise en effet que des compléments d'information sur les équipements des usines multifonctions sont nécessaires, les CSR figurent clairement dans le plan comme une solution définitive.

Sur la question du plan biodéchets élaboré par le SYVADEC, il a souhaité rappeler que le syndicat n'avait pas compétence pour traiter de ce sujet, cette prérogative relevant de la compétence des EPCI et de l'Office.

Ainsi, il a précisé que le plan qui avait été réalisé par le SYVADEC, qui ne peut être mis en œuvre par le syndicat faute de leviers nécessaires à sa réalisation, avait été renvoyé à l'Office pour validation et appui financier.

L'OEC s'est ensuite rangé à l'avis de l'ADEME en refusant également tout financement, l'ADEME ayant précisément indiqué que cet axe avait déjà fait l'objet d'un financement et qu'il était impossible en conséquence de financer deux fois le même projet.

Enfin, évoquant l'étude lancée par le SYVADEC sur la tarification incitative qui aurait pu conduire l'OEC à faire peu ou prou les mêmes remarques, il a précisé, qu'à contrario, l'OEC accompagnerait la démarche considérant qu'il n'existe aucune base de données sur un sujet qui nécessite d'aller plus loin.

En synthèse, il a appelé à être vigilant sur le champ de compétences des différents acteurs. Il a précisé que le rapport à juste titre rappelait l'ensemble du champ d'action de chacune des parties prenantes.

Sur les anomalies relevées sur les coûts, il a précisé que ces dernières seraient corrigées.

Enfin, sur la question de Ghjuncaghju, le président de l'Office de l'environnement a précisé que le plan intégrait le projet car bénéficiant d'une autorisation préfectorale, mais que ce dernier ne constituait en aucun cas une solution retenue par le Conseil exécutif de Corse, le rapport ne le mentionnant pas par ailleurs.

M. Antoine POLI a souhaité intervenir, en premier lieu, sur le coût du compostage électromécanique.

Il a souhaité savoir si les ratios entre le coût d'achat, l'énergie nécessaire au traitement des biodéchets étaient connus précisant qu'une étude sur le sujet avait conclu à des coûts énergétiques exorbitants pour de faibles résultats en contrepartie. Il a fait valoir sa préférence pour des plateformes de compostage beaucoup moins coûteuses.

Par ailleurs, il a souligné les disparités de coût financier de la collecte en porte à porte selon les zones du territoire entre le rural et l'urbain.

Il a précisé que certaines intercommunalités du rural devaient supporter des coûts de collecte très importants.

Il a également insisté sur les coûts onéreux de traitement du tri, le traitement d'une tonne de déchets triés constituant aujourd'hui un coût de l'ordre de 400 €, soit un montant deux fois et demie plus important que celui du traitement des ordures ménagères.

Aussi, il s'est inquiété du signal donné à la population consistant à considérer que plus l'on trie moins l'on paye, alors qu'en réalité aujourd'hui plus l'on trie plus le coût supporté par le SYVADEC et les intercommunalités est important.

Enfin, il a souhaité évoquer la question des rapports de l'OEC et du SYVADEC pointant une absence de dialogue entre les deux entités et dont les EPCI sont victimes.

Aussi, il a appelé à se mettre autour d'une table pour discuter et travailler collectivement, au-delà de tout clivage politique, au regard de l'importance du sujet pour la Corse et les corses.

La présidente Nadine NIVAGGIONI a souhaité revenir sur les prérogatives de chacune des parties prenantes. Elle a fait observer que pendant de nombreuses années le SYVADEC intervenait sur des prérogatives qui n'étaient pas les siennes. Elle a estimé que le fait qu'aujourd'hui, chaque instance intervienne dans le champ de compétences qui est le sien conduisait à déstabiliser une situation.

Aussi, elle s'est dite confiante dans la recherche de cohérence proposée par le plan, chacun des acteurs dans la limite du champ de compétences qui est le sien étant désormais en capacité d'adapter en conséquence sa politique. Cela permettra, de son point de vue, d'éviter les dérives à l'instar du lancement de politiques d'investissement en équipements très onéreuses pour les intercommunalités et dont l'efficacité s'est avérée très contestable.

Elle a fait valoir la nécessité d'accompagner la mise en place des équipements au sein des intercommunalités.

En réponse à M. POLI sur le coût exorbitant des unités d'électro compostage, le président ARMANET a tenu à apporter des précisions financières à titre de comparaison.

Il a indiqué que le traitement de la tonne de biodéchets était actuellement de l'ordre de 1 100 €, les composteurs électromécaniques offrant en contrepartie deux solutions possibles, l'une pour un coût de 400 € par tonne, l'autre pour un coût de 50 € par tonne assorties de garanties avec retour à la terre immédiat.

Sur le coût de la collecte en porte à porte, il a souhaité nuancer les propos de M. POLI quant à sa cherté, indiquant que la collecte en porte à porte était onéreuse là où elle n'était pas adaptée. Il s'est dit favorable à la mise en place d'un porte à porte adapté à chaque situation et dans des endroits accessibles.

Ainsi, dans le rural, il a fait valoir la nécessité de disposer de composteurs de quartiers et de composteurs individuels, l'objectif consistant à rechercher la solution la plus judicieuse et la moins onéreuse. Il a précisé que l'Office accompagnerait les intercommunalités dans la démarche.

Rejoignant M. POLI sur le fait que la plateforme de compostage constituait la solution la moins coûteuse pour le traitement des biodéchets, il a toutefois tenu à préciser que durant les dix-huit mois de discussions précédant l'actuelle mandature, aucun terrain destiné à accueillir une telle structure n'avait pu être trouvé.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI a souhaité revenir sur la question du compostage.

Précisant qu'il n'existait pas de solution miracle, elle a recensé les différentes options possibles.

Sur la question de la plateforme de compostage, elle a confirmé les propos de M. ARMANET quant à l'impossibilité de trouver un terrain du fait de lourdes contraintes d'urbanisme et de l'inacceptabilité sociale. Elle a émis l'idée de mettre en place une *taskforce* sur les biodéchets de sorte que les intercommunalités puissent savoir à qui s'adresser.

Sur les coûts des déchets enfin, elle a souhaité attirer l'attention des commissaires à dissocier les coûts de traitement, qui peuvent varier de façon très importante selon les flux, des coûts de collecte, qui actuellement explosent par rapport au coût moyen de collecte des zones touristiques nationales.

Pour sa part, M. Paul-Joseph CAITUCOLI a salué la mise en place effective dans le plan proposé de la logique de territorialisation, qui plus est, dans un contexte d'explosion du prix du carburant et d'impact sur le coût de collecte.

Il a estimé que le plan allait dans le bon sens et souligné que l'on partait de très loin.

Il a regretté le rôle joué par les services de l'Etat et a appelé à une grande maturité politique.

Enfin, il s'est étonné que dans leur exercice du contrôle de légalité, les services de l'Etat aient pu autoriser le financement par des organismes de certaines opérations dont ils n'avaient pas la compétence.

M. Ghjuvan'Santu LE MAO a souhaité apporter son témoignage d'élus de la commune de Ghisonaccia et d'élus communautaire du Fiumorbu Castellu.

Rappelant que le président de l'Office s'était rendu à la rencontre des élus de l'intercommunalité du Fiumorbu - Castellu, comme dans les autres intercommunalités de l'île, pour présenter le projet de plan, il a fait valoir, dans le projet présenté, la prise en compte des différentes revendications allant dans le sens des intérêts du territoire et d'une population qui subit depuis des années les nuisances du centre d'enfouissement de Prunelli di Fiumorbu.

Il a précisé que les revendications portaient alors essentiellement sur les aspects suivants : nécessaire territorialisation pour que chaque territoire gère ses propres déchets, principe d'équité, sensibilisation au tri et aux biodéchets.

Il a regretté que la Communauté de Communes du Fiumorbu -Castellu ne soit pas signataire du plan proposé.

Enfin, il a salué l'importance de la sensibilisation en termes de formation et estimé que le plan proposé allait véritablement dans le bon sens.

La commission n'a pas émis d'avis sur ce rapport s'agissant d'une délibération sollicitant une prise d'acte.

Merci Madame la Présidente.

### **Mme la Président Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. On rediscutera dans une réunion dédiée de la façon dont on aura à rendre compte des avis des commissions. On avait évoqué cette question-là, certains étaient tout simplement pour la suppression du compte rendu des commissions, ce que je ne trouve pas forcément très démocratique. Ensuite, il y a la voie numérique bien sûr, mais aussi la nécessité peut-être d'avoir au-delà de l'extenso, d'avoir une petite synthèse que les services pourraient faire avec les points principaux.

Bien merci beaucoup en tout cas pour votre implication.

Donc il y a un avis, mais je pense que c'est le Conseiller exécutif qui y fera écho, un avis de l'Assemblea di a Giuventù. Je pense que vous le vous le reprendrez tout à l'heure.

Donc, maintenant je vais passer la parole aux groupes selon les modalités que j'ai évoquées il y a un instant. Qui demande la parole ? Monsieur POLI, pour le groupe « Avanzemu », je vous en prie.

### **M. Antoine POLI**

Merci Madame la Présidente.

Bonjour à tous. Donc, Monsieur le président de l'Office l'environnement, vous nous présentez ce rapport aujourd'hui, notamment suite aux avis techniques défavorables faites par Monsieur le préfet.

Je ne suis pas convaincu que vous répondez aujourd'hui à l'ensemble des observations, comme par exemple à celle sur l'absence de solution à court terme.

Dans le second paragraphe de la page 3 sur l'état des lieux et des enjeux identifiés, vous mettez en avant le principe d'une gestion publique des déchets, et deux lignes suivantes, vous expliquez que si les projets sont privés, ils devront respecter les préconisations du plan.

Je voudrais vous demander quel est réellement votre volonté aujourd'hui, est-ce uniquement de l'affichage de mettre en avant la gestion publique ? Et, si ce n'est pas le cas, pourquoi ne pas l'affirmer et laisser la porte ouverte aux projets privés ?

Sur la territorialisation des unités de traitement et de valorisation, vous parlez de la création de plateformes de compostage, c'est très bien, et également de la création de nouveaux centres de stockage de déchets ultimes.

Avez-vous évalué le nombre de centres qu'il faudrait, ainsi que les capacités de stockage nécessaires par rapport à la production de déchets sur notre île ?

S'ils sont identifiés, ces centres, pouvons-nous avoir plus d'informations sur les lieux d'implantation ainsi que sur les délais d'ouverture envisagés ?

Ensuite, vous abordez le renforcement du tri à la source qui est un axe stratégique et majeur du plan.

Je voudrais partager avec vous quelques chiffres qui nous ont été donnés lors de la venue du président du SYVADEC dans notre intercommunalité en Castagniccia-Casinca.

En 2022, la cotisation aujourd'hui est de 342 € du SYVADEC, donc la participation des intercommunalités, plus 49 € s'il y a un quai de transfert qui est utilisé.

En 2016, cette cotisation était uniquement de 137 € et 18 € pour un quai de transfert. C'est-à-dire qu'en 2016 nous étions à 155 € et aujourd'hui nous sommes à 391 €.

Donc, vous imaginez, il faut être honnête aussi, dire que le SYVADEC entre temps a récupéré la compétence déchèteries, ce qui a eu un coût supplémentaire pour l'ensemble des intercommunalités, mais sur un tonnage, sur une intercommunalité du rural comme celle de la Castagniccia-Casinca avec un tonnage de 4 500 tonnes, cette augmentation entre 2016 et 2022 représente environ 750 000 €, à tonnage constant, en sachant qu'avec l'apport de population que nous avons, cela ne cesse d'augmenter.

Un autre chiffre que je voudrais donner à l'ensemble de nos collègues et partager, c'est le coût du traitement, donc le traitement simple aujourd'hui est d'environ 165 €, d'OMR.

Le coût de traitement d'une tonne de tri aujourd'hui est de 400 €.

Donc, le signal et la communication qui a été faite autour du tri en disant à notre population que plus vous triezy, plus le coût sera moindre, n'est pas une bonne communication.

Donc, en vous donnant ces chiffres, mon but n'est pas de vous dire qu'il ne faut pas trier, bien évidemment, mais simplement de vous faire prendre conscience que les coûts ne sont pas prêts à diminuer. Et, si nous ne sommes pas plus performants, ne serait-ce qu'au niveau de la collecte dans les intercommunalités, cela ne va faire que s'amplifier.

Je suis étonné que la piste de la collecte groupée, emballages papiers, qui peut faire économiser une collecte au niveau des intercommunalités, n'est même pas évoquée dans le plan.

Il se pourrait même que les cartons dont la quantité explose avec la vente Internet, puissent être collectés avec les deux flux précédemment cités.

Je ne vois pas non plus évoquer la piste d'encourager les collectivités d'aller vers une collecte avec des camions bi flux afin de diminuer les coûts pour des collectivités.

Vous nous parliez ensuite de la création de centres de tri multifonction pour réduire les déchets à l'enfouissement. Avez-vous des éléments plus précis à nous donner ? Pouvez-vous nous assurer que le coût des déchets va diminuer une fois ces structures mises en place ?

Vous abordez également par la suite la valorisation énergétique. Vous dites que vous allez en étudier la pertinence, est-ce une obligation de produire du CSR ? Apparemment oui. Si c'est le cas, sur quoi va porter votre étude ?

Donc, pour conclure le rapport aujourd'hui que vous nous présentez n'est qu'un rapport d'information avant d'entrer dans le processus de concertation, d'enquête et de validation.

Les remarques émises doivent être prises en compte d'emblée, sauf à ce que la phase suivante soit plus utile. Pas d'amendements à ce stade, mais des suggestions et des revendications de notre groupe.

Plusieurs points forts à souligner : une intégration plus importante dans le plan et des actions qui en découlent, de l'option recyclage avec possibilité de développer une économie autour du déchet.

La gestion du déchet induit des dépenses certaines, faisant en sorte qu'elles génèrent aussi des recettes. Le déchet doit devenir un produit et une valeur sur le marché.

Un soutien financier plus prononcé aux EPCI en charge de la collecte.

La généralisation du tri à la source va dans le bon sens d'un point de vue environnemental, mais les collectes, gestion et valorisation des déchetteries, coûtent plus cher aux EPCI que celles du tout-venant. Il convient d'aider des infrastructures, notamment celles du rural, à supporter ces surcoûts.

Un développement des CSR maîtrisé, le recours à la valorisation énergétique devenant obligatoire, leur production sera incontournable.

Il convient néanmoins de maîtriser ce gisement pouvant devenir très coûteux, bien que potentiellement producteur d'énergie pour le territoire et ne pouvant pas forcément être absorbé par le territoire, projet routier ou par le commerce extérieur.

La solution à court terme doit être plus claire et efficace. On n'a pas assez de visibilité sur le traitement de l'urgence et ses conséquences, ni sur un calendrier d'étapes pour la mise en œuvre des différentes pratiques à venir.

En 2025, cela fera 10 ans qu'on est toujours à la recherche de solutions d'urgence sur la problématique des déchets.

Cela rend compliqué la projection sur le plan à moyen et long terme. En découle la question du calendrier en mettant face des objectifs et des crédits de paiement correspondants.

Et vraiment pour conclure, je voudrais dire un mot par rapport au SYVADEC, le ressenti que nous avons enfin, que j'ai en tant que président d'intercommunalité, que je pense que beaucoup d'élus du SYVADEC ont, c'est que nous avons l'impression d'assister sans cesse à des disputes, à des querelles politiques entre le SYVADEC et la Collectivité de Corse. Papa et maman se disputent et nous, les enfants, les intercommunalités, nous en subissons les conséquences.

Donc je voudrais vous demander, Monsieur le Président, de modifier cette attitude, même si ce n'est peut-être pas, je sais, nous en avons discuté, ce n'est pas votre volonté, mais de vous rapprocher du SYVADEC parce que nous les échos que nous avons, c'est que le SYVADEC ne cesse de solliciter l'Office de l'environnement et n'a pas de réponse.

Voilà donc notre souhait est de travailler tous ensemble et de réussir à l'élaboration de ce plan. Je vous remercie.

**Mme la Président Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Donc, il y a une demande de parole de Paul QUASTANA pour « Core in Fronte » et ensuite de Marie-Thérèse MARIOTTI pour « Un soffiu novu ». Je vous en prie.

**M. Paul QUASTANA**

Merci, Madame la Présidente. Brièvement.

Pendant des siècles et des siècles, l'humanité a cherché la formule de la Pierre philosophale, c'était une alchimie improbable, fantasmagique, qui permettait de transformer les métaux non importants en or. Nous, la Pierre philosophale, on l'a. La formule qu'on a permet de transformer i nosci ruminciulaghju, en or massif.

Le seul problème, c'est que la formule n'agit pas directement, elle agit par l'intermédiaire du contribuable, qui le paye deux fois d'ailleurs une fois en l'achetant, une fois en le mettant la poubelle.

Bon, c'est secondaire.

Alors dans le propos du président de l'Office, il a été dit en préambule que la priorité, c'était l'action publique, tout en reconnaissant quelques phrases plus loin, qu'il y avait forcément des intermédiaires privés.

Alors moi je voudrais qu'on nous dise clairement quelle forme va prendre cette intervention publique, qu'elle va être la répercussion de cette intervention sur le coût et sur le prix et sur les taxes que vont payer les contribuables, en distinguant bien entendu les ménages des professionnels commerciaux, etc. Et, quelle place sera celle du privé.

Et, une autre réflexion de fond, considérant comme on dit en Corse, c'hè piu pècuri, c'hè piu mocchi, est-ce qu'on a besoin d'autant d'intermédiaire ? Est-ce que l'action du SYVADEC se justifie ? Est-ce qu'elle est pertinente ou est-ce, comme le disait notre collègue Monsieur POLI, on va aller de querelles en querelles, comment on va s'exercer l'action publique et politiquement et juridiquement et surtout financièrement sur le coût final du traitement ? Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

A ringrazià vi, o sgiò cunsigliu ? Madame MARIOTTI, vous avez la parole ?

**Mme Marie-Thérèse MARIOTTI**

Merci Madame la Présidente.

C'est un sujet qui nous empoisonne la vie, on le sait. Je me demandais si, entre le PADDUC, la DSP maritime et le problème des déchets, quel était celui qui aujourd'hui était le plus complexe et nous empoisonnait le plus la vie, en tout cas le quotidien des Corses, je pense que ce serait effectivement celui-ci.

Il empoisonne la vie des Corses et la vie des élus que nous sommes. Des élus d'interco et sa grève aussi, nos finances, ça c'est un vrai problème.

La question aujourd'hui ce n'est pas de rentrer dans du dogmatisme, mais puisque nous avons tous conscience aujourd'hui que, sans concertation, sans travailler tous ensemble, nous n'arriverons pas à régler ce problème.

On a eu des plans avortés, des plans qui ont été inopérants, des crises à répétition et ça fait 7 ans aujourd'hui après votre accession aux responsabilités, 7 ans quand même, le temps passe vite, qu'on est ici, dans cet hémicycle, pour débattre du plan de prévention et de traitement des déchets, puisque je rappelle que le plan opposable encore aujourd'hui est le plan de 2015.,

Ça exige des choix clairs, réalistes et responsables. Ce n'est pas neutre, clairs, réalistes et responsables, puisque aujourd'hui c'est le principe de réalité qui s'impose. Et là-dessus, Monsieur le Président, je vous concède, Monsieur le Président ARMANET, est un principe de réalité qui n'a peut-être pas prévalu par le passé.

Je vais être un peu provocatrice, si nous voulons éviter de revivre la farce, j'appelle ça la farce, de 2020 - 2021. Je vous rappelle quand même un plan qui était in fine un catalogue sans choix. Un rapport du Président de l'exécutif qui contredisait sur certains points le fameux plan. Et cerise sur le gâteau, une délibération à rallonge qui annulait pratiquement tout ce qu'on avait dans le pseudo projet de plan.

Donc, il faut qu'on capitalise sur ce qui n'a pas marché. Il faut éviter de refaire les mêmes erreurs.

Donc, vous voulez changer d'approche, c'est louable, c'est indispensable.

Donc j'allais dire méthode et concertation. Aujourd'hui, vous dites c'est le coup d'envoi, le kick off, comme on dit dans en termes rugbystique, de la nouvelle procédure d'examen du plan déchets.

Alors moi j'ai déjà un questionnement, aujourd'hui, vous le soumettez pour une prise d'acte, et on a la commission consultative d'élaboration et de suivi du plan qui intervient plus tard, que fait-on si cette commission consultative remet en question un certain nombre de choix, ou en tout cas de pistes puisqu'on est plus sur des pistes

que des choix définitifs, qui sont dans ce plan ? Il faudrait éviter de revivre ce qu'on a vécu il y a un an et demi, parce que là, déjà, si tout va bien, on arriverait en septembre 2023 avec la collectivité de Corse qui sera amenée à donner son avis, si tout va bien. J'espère que tout ira bien parce que s'il y a des petits accidents en cours de route, ça risque de décaler d'autant.

Alors, revenons sur la forme. Moi, j'ai l'impression de redire, mon groupe, un peu la même chose et c'est inquiétant. Donc déjà, quel sera le document opposable ? Là, Monsieur le Président de l'Office de l'environnement, on attend de vous des précisions. Il y a un document de 640 pages. Vous le dites, c'est le champ de tous les possibles. C'est un catalogue qui a été réalisé par un cabinet spécialisé et on a le rapport de l'exécutif à ce stade. Et après, on aura, j'imagine, la délibération de l'Assemblée de Corse. Si c'est le premier, donc le fameux document de 640 pages qui prévaut, il faudra, en tout cas c'est ce que nous pensons, corriger un certain nombre d'erreurs, d'approximations avant de le soumettre à tout un tas de personnes publiques associées, j'appelle ça comme ça pour résumer, dont la commission consultative. Il faudra donc rectifier ces approximations.

Je ne vais pas être trop technique, mais je vais vous donner 2 ou 3 exemples qui risquent d'influer quand même considérablement sur les choix qui seront les nôtres.

Alors le document principal, il comporte des avancées et des clarifications que l'on n'avait pas avant. Vous l'avez dit, c'est imposé par les exigences réglementaires. Donc, on est quand même cadrés sur un certain nombre de choses : l'option CSR, les unités de tri et de valorisation, le traitement local, la montée en puissance du tri, etc., la solution à la source pour les biodéchets. Très bien. En revanche, quand on lit le rapport du Président de l'exécutif, derrière, ça vient brouiller un peu la lecture que nous pouvons avoir ou qui est faite de ce document de 640 pages.

Exemple, on valide le CSR dans le plan. Dans le rapport « oui, mais on va voir, on va étudier, on va regarder ». Donc, ce n'est pas trop la même chose.

On valide 2 unités de sur-tri et de valorisation dans le plan, c'est moins clair dans le rapport.

Sur les centres de stockage (CET), je vais y revenir plus tard, c'est encore également un peu flou, ça, c'est au niveau de la forme.

Si je vous dis ça, Monsieur le Président, ne vous méprenez pas sur mes intentions et nos intentions, c'est pour qu'on arrive avec un document le plus fiable possible à la sortie de cet examen, aujourd'hui dans l'hémicycle, pour qu'on ne se fasse pas retoqués, comme l'avait fait à l'époque le préfet sur des arguments qui étaient quand même bien acceptables à bien des égards.

Sur le fond, j'allais dire, on a l'impression de reproduire encore les mêmes erreurs. Ce que je disais au Président SARGENTINI à l'époque, et je me souviens à Madame SIMONPIETRI, quand on part d'hypothèses erronées, et ce ne sont pas des coquilles, vous m'avez dit Président ARMANET, « ce sont des coquilles », mais des coquilles à 63 000 tonnes de différentiel, ce n'est plus une coquille, ça s'appelle un centre d'enfouissement, une capacité à l'année. Donc, il faut quand même se mettre d'accord sur la notion de coquille.

Nous sommes en 2022, les chiffres 2021 sont largement diffusés. Pourquoi reste-t-on sur une année de référence à 2018 ? Je ne chipote pas, c'est fondamental parce que les choix et le dimensionnement des unités de traitement derrière vont en découler. On a fait le même constat en 2021, en 2020, en 2018, en 2016.

Je ne vais être trop technique, je vais vous donner quelques exemples parlants. Quand on part sur une projection de population à 0,5 % et qu'on sait, l'INSEE vous dit qu'elle est plus du double, ça a un impact sur la production de déchets et sur les tonnages des déchets ménagers et des déchets résiduels, entre 0,5 % et 1,33 %, il y a un écart, ce que je vous disais tout à l'heure de 63 000 tonnes, 63 000 tonnes à l'année, c'est quand même.

On parle d'objectifs réglementaires. On est très ambitieux, on veut diminuer de 34 % la réduction des déchets à la source. Je salue quand même le travail de toutes les Interco, quelles qu'elles soient, les 2 comités d'agglomération, les autres, parce qu'on part de loin, et là je prends ma casquette Costa Verde, on part de loin. Il y a beaucoup de choses qui sont faites et souvent on ne se sent pas toujours récompensés par, je dirais, l'augmentation du tri eu égard à tous les efforts que nous faisons. 34 %. L'objectif réglementaire, c'est de 15 %. Restons au moins dans le cadre de l'objectif réglementaire qui nous semble plus réaliste.

Les objectifs de tri. Sur certains flux, on veut capter 100 % du verre, 100 % du carton, je regarde Toni. 80 à 100 % des biodéchets, c'est très bien, mais est-ce que c'est réaliste ? Et moi, je vous dis qu'avec toutes ces hypothèses que nous considérons erronées, c'est l'estimation des gisements, des DMA qui est irréaliste ce qui va impacter, je le répète, le dimensionnement des infrastructures et le plan d'actions.

Les solutions de traitement. Je ne vais pas revenir sur un certain nombre, je ne vais pas dire d'incohérences mais en tout cas de points qu'il faudra à tout prix clarifier à l'issue de ce débat.

Le plan dit « 2 sites de centre de tri et de valorisation » complémentaires, grand Bastia, Ajaccio, totale synergie entre les deux. L'annexe dit « le choix du nombre final de centres de sur-tri, Bla Bla, Bla Bla, Bla Bla, dépendra effectivement de la première expérience. Ce n'est pas neutre. Le diable est dans les détails, ce n'est pas

neutre. Les spécialistes, et je n'en suis pas une, disent que le fait de reporter le démarrage de l'un des deux centres pourrait rendre impossible l'atteinte de nos objectifs très ambitieux de valorisation à 2025.

Les pour les CSR, donc le plan, parfait, c'est clair, on opte, on écarte l'incinération, c'est clair, on opte pour le choix des CSR puisque vous savez qu'il y a une obligation réglementaire, on doit valoriser 70 %, valorisation énergétique de 70 % des déchets non valorisables en entrée. Le rapport reporte une fois de plus la mise en œuvre de cette solution à des études techniques. Nous, nous aurions aimé qu'à ce stade du rapport, Toni l'a dit, que l'étude soit annexée au rapport, puisque là on repart encore pour 6 mois, 8 mois, un an, etc.

Le traitement des déchets ultimes, je vous interpellé à l'occasion de la commission du développement, le plan, puisqu'on s'est arrêté puisque le temps était figé en 2018, ben évidemment, en 2018, on lit « le plan prévoit l'ouverture de Ghjuncaghju, un 4<sup>ème</sup> site censé ouvrir en 2019 qui fermerait en 2026, qui traiterait 134 000 tonnes par an. On aurait la fermeture de la STOC en 2026 alors que STOC 2 est déjà terminée, vous le savez. Donc, ce problème de temporalité est un peu perturbant pour la compréhension que l'on en a des futurs sites de stockage.

Le rapport en prévoit toujours 4 à 5, même si c'est compliqué, nous espérons que ce seront des centres publics. On peut toujours à ce stade regretter le fait que les 2 centres publics en activité aient été fermés à l'époque. Je parle de ceux de Vico et de Tallone.

Donc tout ça pour vous dire que pour bâtir un plan réaliste et pour ne pas qu'on se fasse retoquer au fur et à mesure de l'avancement de la procédure, il faut rectifier tout ça.

Le compostage, on est d'accord là, vous le savez. Le compostage de proximité, en tout cas pour les zones rurales, c'est ce qu'il faut développer. Ce n'est pas cher, c'est 0 € de collecte et c'est 100 € la tonne à peu près, donc c'est parfait, ça doit être une priorité. Encore faut-il que ce soit financé, je m'adresse aussi à Monsieur le directeur de l'ADEME qui est en haut dans les tribunes. Encore faut-il que les EPCI soient financés dans leur achat effectivement de composteurs.

On ne croit pas aux solutions miracles, oui, au compostage de proximité, oui aux plateformes de compostage, on aura peut-être d'ailleurs une bonne surprise concernant la Plaine orientale, à vous communiquer dans quelques temps. Mais attention aux solutions miracles, les composteurs électromécaniques, c'est très bien. Vous en avez parlé ; c'est bien pour des petites structures professionnelles, la prison de Borgo vous en avez parlé telle ou telle grande surface, mais ça ne pourra pas nous aider

traiter les plus de 30 000 tonnes de biodéchets que nous aurons sur les bras. Je ne parle pas du coût parce que je ne veux pas être trop technique.

Là, je rejoins également mon collègue et ami Toni POLI sur les projections financières. Vous omettez souvent les coûts de collecte dans ce rapport. Les coûts de collecte, c'est souvent plus de 55 % du coût de traitement global de nos déchets. Il y a les surcoûts liés au renforcement du tri. On fait tout ce constat, mais on sait que toute façon on est obligés de passer par là. Nous pensons qu'ils sont un peu sous-dimensionnés, d'autant plus que le plan préconise le recours, en tout cas pour les zones urbaines, généralisé au porte à porte.

Qui supporte ces surcoûts aujourd'hui ? Ce sont les Interco. Au mieux, elles les répercutent à qui, je vous rejoins, il faut que les professionnels payent leur pleine part et non pas les particuliers. Oui à la redevance spéciale, c'est évident. Je vais vous donner un exemple : une tonne d'emballages, c'est 1 200 €, je schématise, 491 € de traitement, plus de 700 € de collecte, on le sait. Alors c'est vrai par contre que là, l'Office de l'environnement peut intervenir légitimement, c'est en appui des intercommunalités, en tout cas sur les modes de collecte, jouer un peu son rôle de père technique parce que les Interco ne sont pas toutes aujourd'hui au même niveau, je dirais, d'expertise et d'avancement.

Je ne vais pas tarder à conclure. Il y a aussi des choses que vous appelez coquilles et qui sont également extrêmement importantes.

Sur l'aspect financier, le rapport parle de coûts de fonctionnement des plateformes de compostage, des plateformes à dimension humaine, de de proximité puisqu'on est effectivement pour la territorialisation que vous avez évoquée, de 10 à 20 euros la tonne. C'est 10 fois plus, il faut corriger quand même, ça a un petit impact.

Idem sur le coût de fonctionnement d'un centre d'enfouissement. Vous l'estimez 15 à 25 € la tonne ? Ça doit être une coquille, il avoisine les 200 € parce que rien que la taxe sur les activités polluantes, qui cible en priorité les centres d'enfouissement, elle était de 37 € la tonne en 2021. Elle va être de 65 € la tonne en 2025.

Tout ça, c'est du vécu, du vécu en tant qu'élue, de terrain.

Le rôle des acteurs, vous en avez parlé, il faut définir le qui fait quoi, mais surtout, il faut travailler ensemble. Je rejoins ce qu'a dit Toni. Tu as dit que quand les parents boivent, les enfants trinquent. J'aimerais bien qu'on bien qu'on trinque tous ensemble à des solutions de traitement des déchets, qu'on travaille tous ensemble là-dessus. Quand je dis tous, c'est l'Office de l'environnement qui a son rôle, c'est les

EPCI, c'est leur syndicat de traitement à qui les EPCI ont délégué beaucoup plus que le simple traitement, il faut le dire. Donc moi, quand je m'entends dire que le plan biodéchets aujourd'hui, ce n'est pas de la compétence du SYVADEC, je dis faux, les EPCI, à pratiquement une très large majorité, ont délégué au SYVADEC ce plan biodéchets. Donc, on n'est pas là pour dire qui c'est le plus fort, etc. j'allais être un peu vulgaire, mais il faut surtout travailler tous ensemble.

Le coût, Toni en a parlé, pour nous, élus de terrain, ça devient insupportable. Les coûts de collecte, les coûts de traitement. Alors, on pâtit également là-dessus du retard considérable sur les solutions de traitement et la fermeture des CET publics en activité. Il faut le dire. Quand on veut une gestion publique des déchets, on fait en sorte que les centres existants publics ne ferment pas.

Je m'arrêterai là, vous savez à quoi je veux faire allusion.

Donc, on ne voudrait pas en tant qu'élus de terrain, être réduits à des SIVOM et des SIVU parce que c'est le cas, je regarde Cathy COGNETTI, je regarde Toni POLI ne parlant que d'assainissement et de déchets. On aimerait avoir quand même des compétences un peu plus funky parce que ça commence à être un peu compliqué.

En conclusion, il y a une période transitoire, Toni en a parlé. D'abord, il y a la période transitoire jusqu'à la l'approbation du plan qui est fin 2023 et après, il y a la période transitoire jusqu'à la mise en place et en opérationnalité des équipements que vous appelez de vos vœux et sur lesquels, dans certains cas, nous sommes tout à fait d'accord. Au bas mot, qu'est-ce qu'on va faire jusqu'en 2026 ? C'est la question que je me pose, dans la mesure où on exclut, et c'est tout à fait normal, tout recours à l'export, je vous rappelle qu'ils nous ont quand même coûté un bras et je suis polie. Qu'est-ce qu'on fait ? Là, il faudra effectivement penser sérieusement à ce que le la Collectivité de Corse abonde, où aide les intercommunalités au niveau également de leur fonctionnement.

Donc, je n'ai parlé que des déchets ménagers, mais vous l'avez précisé, il y a tout le pan des déchets professionnels qui aujourd'hui est un véritable problème qui nous échappe au niveau des Interco, qui échappe au SYVADEC, mais qui a un problème. Quand on gère au quotidien des déchetteries sauvages, des problèmes d'amiante, ça, il va falloir aussi que les professionnels quand même se relèvent les manches.

En conclusion, j'allais vous dire que c'est le principe de réalité qui nous rattrape, vous voyez, je dis, « nous rattrape » humblement, à rectifier tout ce que nous avons vu ensemble aujourd'hui pour éviter des erreurs d'appréciation et pour éviter effectivement d'être retoqués en cours de route et surtout, j'insiste, nous sommes condamnés, mais bon, c'est une condamnation quand même qui est acceptable et qui

n'est pas trop pénible, à travailler tous ensemble et surtout sans minimiser les problèmes et surtout de façon extrêmement réaliste.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci ? Madame la Conseillère.

Paul-Félix Benedetti pour « Core in fronte ». Vous avez la parole.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Monsieur le Président.

Je vais l'aborder sous 3 aspects : le fond, la forme et quelques détails.

Le fond.

Moi, je suis surpris de découvrir ce rapport et étant conseiller territorial, élu bientôt depuis un an, je n'ai pas vu une seule fois la commission d'évaluation et de suivi qui doit œuvrer à l'élaboration du plan puisque c'est une création ou éventuellement, participer au diagnostic pour une réévaluation. Je ne comprends pas, j'ai été élu sur une mandature qui a fait le plan qui est aujourd'hui actif, qui a été voté en 2015 et j'ai fait 25 réunions.

La méthode aujourd'hui, c'est un travail solitaire, unilatéral d'une équipe qui pense être investi. Mais il y a des règles, les règles, c'est la complémentarité, c'est la transversalité, c'est les échanges et les contradictions en séance de travail, pas forcément en séance publique.

Donc, c'est le fond.

La forme, ensuite.

Il y a un rapport qui est plaisant à lire, qui est conforme aux attentes du groupe politique que je représente. Par contre, ce document n'a aucune valeur contractuelle à venir. Le fond, fondamental, réglementaire, c'est le projet de plan déchets et ce plan déchet, il est en contradiction sur beaucoup de points. Il est en train de réformer nos doctrines et la plus fondamentale, c'est celle de l'utilisation finale des déchets recyclés, et la fraction des déchets recyclés non réutilisables en matières premières et de leur devenir.

Il y a un plan version 1, version 2. Là, c'est la version 3 qui n'est qu'un lamentable copier-coller parce que toutes les données numériques qui sont dedans se sont arrêtées en 2018. Moi, ça ne me convient pas. Quand on paye au prix fort, on doit faire un effort de réactualiser ses données parce qu'elles sont importantes. Mais c'est la philosophie générale et la philosophie générale, elle est cachée au détour de pages et de tableaux et pour moi, la page la plus importante, je ne la connais pas par cœur, c'est la 143.

Dans la page 143, alors que le plan version 1, le plan version 2 ne l'envisageaient absolument pas, mais parce que le préfet vous a fait un rappel à la loi, la loi contre le gaspillage qui dit que 70 % des déchets triés non valorisables, matières premières, mais qui ont un pouvoir combustible fort, doivent être valorisés thermiquement, vous avez acté ce principe. Sauf que, j'ose espérer que c'est le bureau d'étude qui est allé au-delà de la directive de dire, « il faut qu'on respecte la loi, mais pas plus », c'est qu'aujourd'hui, vous voulez faire valider dans le plan un incinérateur à 143 000 tonnes et un seul. C'est celui où on était contre. C'est marqué, c'est vos chiffres ? 143 000 tonnes.

Comment vous arrivez à 143 000 tonnes ? Vous mettez 60 000 tonnes sur les déchets des ménages et le reste sur les déchets industriels, sauf qu'un déchet industriel, par définition, il est inerte et il n'a pas de pouvoir combustible et il n'existe pas ce gisement en Corse car il n'a jamais été quantifié. Les 650 000 tonnes de déchets globaux qui ne sont pas les déchets ménagers n'ont fait l'objet d'aucun plan, d'aucune étude et d'aucune prospective réelle de vérification et de quantification. Et c'est par rapport à ces résiduels fossés et estimés, qu'on arrive à dire qu'on peut faire un incinérateur de 140 000 tonnes.

Alors autant j'ai été de ceux qui ont toujours dit que la valorisation énergétique finale des déchets triés, qui avaient de la valeur énergétique, ne devaient pas aller en enfouissement, mais qu'ils devaient servir à faire de l'énergie, surtout en Corse où nous avons 70 % de notre énergie électrique qui est à base d'énergie fossile et que nous avons un transport routier qui a un niveau de consommation hors norme parce qu'il n'y a pas de secteur public. Ça veut dire que le tonnage de triés non transformables en matières premières d'origine et qui peut être valorisé thermiquement dans tous les secteurs rationnels, je dirais de la sphère déchets, ça représente 25 % des déchets d'origine. Donc 25 % des 170 000 tonnes. Ça fait quelque chose qui se quantifie de l'ordre de 30 000 tonnes. Et là, vous avez un programme à 140 000 tonnes, c'est le fameux incinérateur où on s'est fondamentalement opposés. Là vous vous mettez le doigt dans des positions de rupture et de blocage. Autant on peut avoir l'acceptabilité d'un centre de tri, d'un centre de sur-tri, l'acceptabilité de la réglementation, qui, en Corse aujourd'hui est quand même contraignante. Mais unilatéralement, vous écrivez ceci : « Alors qu'il n'y a aucune obligation de valoriser énergétiquement les déchets autres que les déchets ménagers, la loi, elle ne s'adresse qu'aux DMA » et là, Président

j'ose espérer que c'est le bureau d'étude, vous voulez nous vendre un incinérateur à 140 000 tonnes. Impossible.

Donc, vous voyez, discuter du reste aujourd'hui, c'est de la philosophie. Le fondamental, il est là. Et non seulement vous le mettez en tonnes, mais vous le mettez en prix, vous validez une enveloppe de 231 millions d'euros. 112 millions d'euros pour 2 centres de préparation des CSR et la préparation des CSR, ce n'est jamais qu'un petit tri, et 119 millions d'euros pour l'incinérateur.

On ne peut pas valider de tels montants. Vous validez la logique du Veolia, du Suez, du Vinci qui, sont là, prêts à agir pour faire des opérations avec des régimes de concession et des opérations en conception réalisation. Alors que dans le corps du rapport qui lui est le rapport politique, qui est notre doctrine et que je partage, on veut faire du public. Mais on ne pourra pas faire du public à 231 millions d'euros.

Donc, écrire ça et faire l'inverse, c'est contradictoire.

Pourquoi j'en reviens à la commission ? J'aurais pu vous le dire en commission, on aurait pu discuter. Elle est obligatoire. Ce document, normalement, vous n'avez pas à me le présenter si on n'a pas vu la commission. On doit travailler, moi, je n'aime pas faire du cinéma pour rien parce que là, je vous porte une contradiction. Elle est forte, mais elle est écrite et vous avez même le résumé à la fin, vos pages 602, 603, la fiche technique des CSR, aux annexes, annexe 8. On est passé du rien et du tout environnemental au tout et au rien environnemental. Tout ça parce qu'on a délégué un bureau d'étude.

Président, je sais que ce n'est pas ce que vous vouliez faire, je l'espère parce qu'on ne vous le laissera pas faire de toute façon.

Donc, après, de quoi vous voulez que je vous parle, des déchets ? Du sur-tri ? Du tri ? De comment on va monter en régime ? C'est optionnel, ça dans la discussion. Le fondamental, c'est : qu'est-ce qu'on fait en stratégie ?

On veut faire du public. Lançons l'étude d'une régie des transports et de collecte. Sortons de ces logiques de la mafia des déchets qui est peut-être une mafia tout court. Engageons les projets publics, les études. Ne laissons pas la porte à des logiques opérationnelles, économiques qui nous dépassent et qui par la nature des choses, font appel à des opérateurs qui n'ont rien à faire en Corse. Faisons des projets à portée, non pas humaine, mais à portée micro territoriale. Regardons des logiques de valorisation y compris de valorisation énergétique, mais dans des quantums d'équipements qui sont en phase avec les régions, qu'on puisse avoir des projets mixtes de co-combustion, en appliquant la loi sur l'énergie où il y a obligation lorsque l'on fait de la co-combustion à partir de végétaux et d'arbustes, d'associer le monde agricole

pour qu'il y ait des compléments de revenus. La Corse n'a déposé aucun appel à projets en ce sens. Ça peut être des appels à projets mixtes.

Ensuite, sur ce grand plan déchets, il y a quelques absents, absents notables puisqu'on est obligé de faire un plan global. Il y a eu l'oubli de 2015, c'est l'amiante environnementale. Il faut le traiter, c'est un chapitre. Il y a eu l'oubli de 2015, les déchets de l'épuration, 40 000 tonnes. Oui, ça y est, mais l'option définitive, on ne pourra pas choisir entre de la méthanisation ou un retour à la terre sans qu'il y ait une expertise.

Ça veut dire que globalement, on ne doit pas donner que des doctrines. Je partage peu de choses sur les avis de la préfecture qui ont retoqué le premier rapport, mais au moins un : s'il n'y avait qu'un catalogue d'intentions. Et aujourd'hui, la seule option directive, c'est l'option néfaste d'un incinérateur à 143 000 tonnes.

Ce n'est pas quelque chose alors que derrière on sait que les points d'apport volontaire limitent le tri à 20 %, c'est un quantum, c'est le bénévolat intellectuel, ça veut dire qu'il faut du tri en porte-à-porte. Je partage ce qu'a dit Toni, il faut des circuits à collecte mixte, double et triple, entre autres, pour ce qui est carton, papier, emballage. Les entreprises de tri sont capables, après de faire le tri final. Ça ne fait qu'une tournée, ça fait des économies d'échelle et ensuite, il faut que dans les aménagements, dans les financements, que ce qui est fait par l'ADEC et par l'Office de l'environnement en termes de financements structurels, soit compatible avec nos orientations.

Or, souvent, il y a des décalages. Or, la politique, plus que le papier, plus que les déclarations, ce sont les réalisations et si on finance des réalisations qui sont non-conformes à ce que nous voudrions faire, eh bien on est en distorsion. Donc, là aussi, il faut qu'il y ait des bonnes pratiques et de regarder de manière globale au niveau du tri.

Comment ont fait les Sardes ? Ils sont passés de rien à 70 % en quelques années. Comment on fait pour qu'on intéresse les foyers à faire du tri ? En dépassant le cadre de la sphère humaniste et intellectuelle qui le fait pour l'humanité. Il faut adopter la loi qui fixe des tarifications proportionnelles pour que celui qui trie, ne paye que ce qui va en déchets ultimes.

Et c'est possible de le faire dans un premier temps, commune par commune, que chaque commune ne paye que ce qu'elle amène in fine, que ce qui est trié soit sorti pour qu'il y ait une émulation et passer quelques années où ça serait une proportionnelle réelle par commune, de passer à l'habitant.

J'avais visité il y a 25 ans, quand j'étais dans l'idée qu'il fallait qu'on développe la filière déchets dans les établissements publics de la Collectivité territoriale, le système expérimental qu'il y avait en Alsace.

Chaque habitant avait un code barre sur des agglomérations expérimentales. Ça a été généralisé aujourd'hui par la loi, il y a des régions entières aujourd'hui qui marchent comme ça, des pays entiers et nous, on n'en parle même pas.

Ensuite, on parle du train. Mais où est l'expertise, l'étude technique du transport entre autres, par exemple des 143 000 tonnes vers un centre de valorisation énergétique ? Elle n'y est pas. Ça fait partie des fondamentaux. Et ça, ça aussi, ça fait partie de ce que la préfecture vous avez reproché dans le premier rapport, qu'il manquait cette étude. Mais par contre, elle ne doit porter sur 143 000 tonnes. Elle doit porter sur la partie raisonnable.

Donc président, je pourrais vous parler de toutes les petites techniques du catalogue des bonnes intentions, des bonnes précautions, mais je vais rester sur la politique globale. J'attends que vous réunissiez la commission, que le document présenté soit déjà au moins actualisé des données 2020, 2021, qu'il y ait une étude prospective sur tous les déchets non connus pour que le résiduel ait une valeur plausible et si possible, certaine.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi, o Sgiò Cunsiglieru.

Monsieur LE MAO pè « Fà populu in seme », avete a parolla.

**M. Ghjuvan'Santu LE MAO**

Merci, merci Madame la Présidente.

Monsieur le Président du Conseil exécutif, Mesdames Messieurs les membres du Conseil exécutif, chers collègues tout d'abord, je pense qu'il faut saluer le travail du président de l'Office de l'environnement, saluer le travail des agents et des services sur l'importance de la consultation, de la sensibilisation, des explications et des informations qui ont été réalisées ces derniers mois afin de pouvoir aujourd'hui nous proposer un plan détaillé, planifié qui pour moi, avec des solutions adaptées, pérennes et surtout un projet de plan qui passe par la mise en œuvre d'une véritable politique de territorialisation équitale, vertueuse en matière de gestion des déchets.

Au-delà de de l'aspect technique de ce plan qui fait ressortir une véritable volonté stratégique et clairement affichée de promouvoir la prévention, le réemploi, le recyclage, le renforcement du tri à la source, avec le déploiement de la collecte en porte

à porte de partout où c'est possible et le compostage dans le rural, la valorisation des biodéchets, avec pour but d'enfouir le moins possible pour protéger notre environnement le plus possible. Et en cela, ce dossier est d'une importance politique majeure pour l'avenir de la Corse et des Corses.

Les grands piliers politiques de ce plan que vous venez de nous développer, passent par l'économie circulaire, une approche territorialisée et adaptée, une réduction du gaspillage alimentaire, la création d'emplois, l'émergence de nouvelles filières et une réduction de l'empreinte carbone, avec le développement de l'utilisation du train et tout cela, par une maîtrise publique afin d'assumer nos responsabilités et préparer l'autonomie de plein droit et de plein exercice que les Corses ont acté très largement à plusieurs reprises lors des échéances électorales successives de 2015, 2017 et de 2021.

Ces choix et cette vision politique permettront tout d'abord, avec des structures adaptées et dimensionnées à l'échelle d'un territoire, de mettre en place une gestion des déchets avec un principe d'équité et un juste équilibre sur tous les territoires de l'île.

D'autre part, elle permettra de responsabiliser et de sensibiliser les Corses sur le renforcement du tri, en priorisant donc le porte-à-porte, le recyclage, l'importance du traitement des biodéchets et ainsi, mettre en œuvre autour d'un traitement vertueux, une véritable économie circulaire à laquelle nous sommes tous attachés et qui permettra par cette valorisation des déchets, de créer de nouvelles ressources, l'émergence de nouvelles filières et la création d'emplois.

Au nouveau au niveau de la valorisation des déchets et des CSR je pense qu'il est-il a été clairement indiqué par le Conseil exécutif que la valorisation énergétique par l'incinérateur comme méthode de traitement a été écartée et que cette filière CSM a pour but et uniquement pour but de mettre en œuvre toutes ces nouvelles filières qui vont permettre donc, comme je les ai citées avant, la création d'emplois et de créer de nouvelles ressources.

Cette gestion de territorialiser, elle va permettre également de limiter de manière très importante le transport des déchets et de diminuer drastiquement l'impact carbone.

Je pense qu'il faut également souligner et mettre en avant la coopération inter insulaire avec la Sardaigne. Ce partenariat entre 2 îles sœurs de Méditerranée et séparées de quelques kilomètres est à développer dans d'autres domaines et pourquoi pas, l'étendre à d'autres îles de la Méditerranée qui sont plus ou moins confrontées aux mêmes problématiques.

Je souhaiterais également apporter un témoignage non seulement en qualité d'élus de la Corse, mais insister un peu plus en qualité d'élus locaux et du Fium'Orbu-Castellu.

Je pense que sur ce témoignage, je peux associer mes collègues. Lisa FRANCISCI élu à Prunelli et Julien PAOLINI maire de Petrosu qui sont également élus communautaires et où nous sommes tous les 3 présents quotidiennement et pleinement impliqués sur nos communes respectives et sur notre territoire.

Notre bassin de vie du Fium'Orbu-Castellu Orienté, ce n'est un secret pour personne, ça fait plus de 30 ans, entre Tallone et Prunelli de Fium'Orbu qu'on a pris plus que notre part, par souci de solidarité avec les autres territoires de Corse, au niveau des déchets.

Depuis plusieurs années, nous avons émis le souhait de mettre en place des structures adaptées et dimensionnées à l'échelle de chaque territoire avec un principe d'équité, de responsabilisation et une réduction du bilan carbone car nous connaissons et nous supportons depuis de longues années toutes les nuisances du mode de gestion actuel.

Monsieur le Président de l'Office de l'environnement, en novembre 2021, vous étiez venu nous présenter aux délégués communautaires du Fium'Orbu-Castellu ce nouveau plan déchets avec ses grands axes, ses grands principes. Tout cela allait pleinement dans le sens des revendications portées par les citoyens du territoire, par le collectif contre le tout enfouissement et par les élus du territoire.

C'est pourquoi je pense que dans les prochaines semaines, la convention entre la Communauté des communes du Fium'Orbu-Castellu et l'Office de l'environnement sera pleinement effective.

Comme le souligne ce plan, et là je rejoins donc mes collègues, je pense que si nous voulons sortir de la problématique de la gestion des déchets, il va falloir sortir des logiques politiques, mais travailler tous ensemble. C'est clairement là aussi indiqué dans le plan, mais pour pouvoir le faire, il va falloir respecter les champs de compétence respectifs des différentes organisations et des différentes collectivités, (l'Office de l'environnement, l'État, le SYVADEC, les EPCI). Ça ne sera que tous ensemble et à condition que chaque territoire prenne sa juste part, que nous aboutirons à une solution pérenne pour la Corse, son peuple et sa terre.

Je pense qu'aujourd'hui, la véritable question est là.

La protection et la gestion de notre environnement, de notre terre a toujours fait partie de nos objectifs prioritaires, de nos fondamentaux. La terre représente

l'origine, l'histoire, les racines et l'avenir d'un peuple. C'est grâce à la terre qui nous a été transmise par nos parents, nos grands-parents, nos arrière grands-parents que nous pouvons aujourd'hui exploiter nos terres, aménager nos territoires, nous développer économiquement et réfléchir à l'avenir.

C'est donc maintenant à nous, aujourd'hui, de travailler tous ensemble dans le respect des compétences de chacun pour mettre en œuvre une gestion des déchets qui soit la plus propre possible, la plus vertueuse possible, la plus équitable possible, la plus juste possible et qui nous permette ainsi d'assumer pleinement les responsabilités qui sont les nôtres, celles que nous voulons acquérir et ainsi protéger la terre que nous allons transmettre à nos enfants et aux générations à venir et pour qu'ils puissent également eux aussi continuer à avoir des perspectives.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi, o Sgiò Cunsiglieru.

Xavier LACOMBE pour « Un soffiu novu ».

**M. Xavier LACOMBE**

Merci, Madame la Présidente. Je crois qu'il reste quelques minutes, me semble-t-il ? Très bien.

Je vais peut-être vous surprendre, mais je vais vous lire un communiqué d'Europe écologie I verdi « *ce plan qui persiste dans des choix qui vont à l'encontre de tous les fondamentaux affirmés depuis des années par la majorité territoriale et s'étonne du revirement incompréhensible et dangereux pour l'avenir de l'île* ».

Je vous surprends en lisant ce communiqué, mais comme je m'informe, je vois que l'élu de « Core in fronte » sourit. Mais à mon œil, on peut ne pas dire blanc et faire noir. Ça me rappelle un Monsieur, le jour de l'élection qui disait, l'emi lampati rossi è sò surtiti turchini ». Et aujourd'hui, on a l'impression qu'on assiste un peu à cela.

La protection de notre terre, de notre île, pour l'avenir et pour nos enfants, nous l'avons tous ces n'appartient à personne et je crois qu'on la partage et tout cela est en commun.

Et en termes de déchets, comme dans d'autres domaines, je voudrais rappeler tout simplement, Monsieur LE MAO, que nous ne sommes pas autonomes, nous sommes indépendants. C'est à nous de choisir ici et de définir ce que nous voulons pour l'avenir. Personne d'autre ne viendra nous imposer quoi que ce soit, alors nous pouvons,

c'est notre compétence exclusive, avoir des divergences, des approches différentes, on peut échanger, on peut se contredire. Mais à un moment donné, c'est ici que les choses se dessinent.

Pour rappeler, parce qu'il y a toujours une confusion, même parmi nos auditeurs, la politique des déchets, elle se définit ici pour notre région, pour notre île. C'est la collectivité de Corse qui définit la politique et le plan déchets. Le SYVADEC a la compétence du traitement et les EPCI la collecte.

Alors, il y a des choses qui ont été déléguées par compétence. On ne va pas rentrer dans les détails parce que ça apporterait de la confusion. Mais les choses sont très claires.

Alors moi, quand j'entends dire qu'il faut qu'on travaille tous ensemble, qu'il ne faut plus qu'il y ait d'antagonismes, il faut qu'on arrête ces guerres, ces postures politiciennes... À un moment donné, qui est-ce qui a pris des positions et des postures et qui aujourd'hui, les modifie en essayant de satisfaire tout le monde ? Ce n'est pas le SYVADEC, ce ne sont pas les EPCI, encore moins les communes. C'est votre majorité, Monsieur le Président. Ne soufflez pas, vous soupirez ! Ça fait 7 ans, je ne reviendrai pas en mai 2016, je ne ferai d'offense à personne. Nous sommes aujourd'hui, non pas en mai, mais fin avril 2022, 7 ans. Il y avait urgence il y a 7 ans. Aujourd'hui, il y a encore urgence.

Aujourd'hui, il faudrait remercier le SYVADEC. Alors, j'ai entendu les comptes, les chiffres. Je crois que les choses sont claires, on fait pour le mieux et dans tout ce qu'il y a de plus possible, de plus correct envers les EPCI, sachant qu'on a bien récompensé ceux qui avaient des centres d'enfouissement.

Mais aujourd'hui, si le SYVADEC, avec à la tête de son président suivi de quelques élus, n'avait pas pris la peine d'aller rencontrer les services de l'État pour avoir des augmentations administratives, eh bien, nous aurions déjà en 2021 et encore, en 2022, nous serions dans la crise. Aujourd'hui, qui évite la crise des déchets ? Ce n'est pas le plan de la Collectivité de Corse, c'est bien le SYVADEC a fait le maximum. Mais jusqu'où et jusqu'à quand ?

On parlait d'urgence. Aujourd'hui, on parle de CET et de puissance publique. Je vais vous surprendre quand je lis le communiqué d'Europe écologie et quand je rejoins les propos de l'élu de « Core in fronte », les CET, le centre d'enfouissement, le ou les ISDND, vous les appelez comme vous le voulez avec le côté qualitatif et quantitatif qui n'existe plus, nous n'avons plus aujourd'hui d'autorisation de capacité d'enfouissement. Il y avait des centres publics, ils ont été fermés. La politique des déchets a totalement échappé à la puissance publique. Il ne reste rien.

Alors aujourd'hui, Monsieur le Président, je dois vous reconnaître, comme l'a fait Marie-Thérèse, parce qu'en tant qu'élu de terrain, vous connaissez bien mieux la problématique et je crois que vous prenez un peu plus la mesure que nous qui le vivons au quotidien. Je ne parle pas des dépôts sauvages, je fais référence à Toni Paul, que nous allons, nous, communes, sur le budget communal, régler au quotidien par ci, par là. J'ai encore des photos, la police intercommunale qui intervient, des gravats un peu déversés et c'est la commune qui nettoie parce qu'évidemment, la population avec les conséquences que cela peut produire, la commune essaye de faire débarrasser en transportant vers tel ou tel opérateur qui va traiter, si on veut avoir une commune propre et garder un environnement.

Mais aujourd'hui, on parle de centres. Alors il y a des projets, on parle de projets, de projets, de projets, de projets, de projets, mais où sont-ils ? Ghjuncaghju ? Tout le monde est contre, aujourd'hui, il est dans le plan. On va l'utiliser ? Ce n'est pas contradictoire ça ? A un moment donné, on se pose les vraies questions, on est dans le rêve ou on est sur un petit nuage ?

Je ne suis pas plus expert que les autres, mais toutes ces approximations, ça fait des années qu'on les traîne et encore aujourd'hui, 7 ans plus tard, on est en train de se redire la même chose.

C'est vrai que l'on parlait de loin, c'est vrai qu'il y a une prise de conscience, c'est vrai qu'il y a eu des efforts, mais je crois qu'on n'a pas avancé beaucoup. Je pense qu'on n'a vraiment pas avancé.

Un plan, 2 unités de tri, de sur-tri, de CTV (centre de tri et de valorisation), 2 dans le plan. Ensuite, à la sortie, on parle d'un peut être, on le fera, on est obligé de le faire. Quel dimensionnement ? C'est trop approximatif ça. Quand on fait quelque chose, un peu plus de pragmatisme dans cette politique des déchets qui, aujourd'hui, ça a été dit, les transports, le PADDUC, l'urbanisme, les déchets. Aujourd'hui, qui paye ? O figlioli cari, ce sont les contribuables corses qui ne cessent de voir. Et je l'avais dit en 2016, « vous prenez une voix, vous allez obliger, mais contraindre toutes les EPCI », pas celles où on devait contractualiser parce qu'il y a eu un premier échec de contractualisation avec les EPCI, il faut le dire et le reconnaître. Aujourd'hui, on remet ça sur la table. Nous verrons bien. Moi j'espère la réussite pour tous et pour tout le monde. Mais qui paye ? Le contribuable. Pourquoi ? Parce que les EPCI et quasiment toutes les EPCI, vous l'avez bien vu, on le voit bien, je parle des grosses communautés d'agglomération, je parle des autres, Tout le monde a augmenté la fiscalité concernant les budgets environnement pour ceux qui les ont, ou la politique des déchets.

Donc, redevance spéciale incitative. Bien sûr, il faut la mettre en place le plus vite possible. Certaines EPCI sont avancées, d'autres y parviennent, d'autres la mettent en place. Mais aujourd'hui, en fin de compte, en 7 ans, il faut savoir tirer le

trait et faire le Z. Ch'avemu fattu ? Eh bien, moi, j'ai l'impression qu'on n'a pas vraiment avancé. J'ai l'impression qu'on en est pratiquement au même point et on reprend la même problématique 7 ans après, pour la remettre.

Alors, 7 anni, com'eddu si dici in corsu, sò lonchi, è hè u numeru di i bucciarci ! Mais si on le multiplie par deux, encore 7 ans, ça veut dire qu'on a menti 2 fois. Alors moi, je dis franchement, il est vraiment temps de définir les choses.

Des études complémentaires sont nécessaires, Monsieur le Président, alors d'étude, en étude, en étude, il faudrait une fois pour toutes qu'on se mette d'accord, qu'on dise, « voilà les études qu'il faut faire », nous les faisons. « Voilà ce que nous décidons, voilà ce que nous voulons pour la Corse ». Aujourd'hui, ce n'est pas le cas. Et quand même aujourd'hui, on nous présente un rapport, j'ai parlé un peu du fond, mais la forme, on présente un rapport aujourd'hui, on va en prendre acte, il n'y a pas de vote, aujourd'hui, le plan qui est opposable à la Corse, c'est celui de 2015 et je crois même qu'il avait été présenté par Pierre GHIONGA. Je ne me trompe pas ?

**M. Pierre GHIONGA**

C'est vrai. Il n'était pas bien !

**M. Xavier LACOMBE**

7 anni fà ! Mais il est toujours là !

Aujourd'hui, qu'est ce qui se passe ? C'est qu'on a une présentation d'un plan, 600 et quelques pages, certes des points forts, des points intéressants, des réponses, mais je pense qu'objectivement, même si vous avez fait le tour des EPCI, comme l'a fait le Président du SYVADEC, avec des présentations et des chiffres, il n'est pas actualisé, il est approximatif. Ce n'est pas forcément ce qu'il faudrait pour la Corse. Et en plus, je pense que au-delà de ça, on aurait pu avoir nous quelques réunions préalables, nous conseillers territoriaux, puisque c'est partir d'ici que se définit la politique des déchets. Je pense qu'il nous revenait de droit, il nous aurait été très agréable et peut être que cela aurait pu apporter des choses et vous apporter des choses.

Je n'exclue pas le travail qui a été fait et les services, et la bonne volonté, mais aujourd'hui, des conseillers territoriaux reçoivent un plan tardivement, 640 pages à étudier d'un point de vue technique en quelques jours, ce n'est pas évident. Oui, mais après on peut décaler un peu, de toute façon, on a tellement perdu de temps et ayant été inefficaces, qu'on peut décaler d'un mois. Je pense qu'une ou deux réunions, objectivement, ça aurait été les bienvenues et peut être ça aurait évité aujourd'hui de débattre ce que l'on débat, ce que l'on a déjà débattu, ce que l'on dit, ce que l'on redit, et les craintes et les soucis que l'on souhaite.

Moi, j'ai un peu de mal à comprendre comment, on fonctionne. Aujourd'hui, prise d'acte, rendez-vous en 2023 et après, on va commencer à faire les choses. Mais alors, les centres d'enfouissement, vous le savez qu'il y avait les autorisations, c'est 3, 4 ans, 5 ans, un centre de tri de valorisation 5 ans à minima pour le réaliser. Donc en fin de compte, la conclusion finale, et je m'en tiendrai là, nous étions mal barrés en 2015 et aujourd'hui, nous avons perdu 7 ans et on repart sur une projection de quelques années.

Mais entre-temps, la réponse à court terme, elle n'y est pas et je vous avais mis en garde, j'avais insisté là-dessus. Ça faisait sourire à l'époque, dans l'hémicycle, certaines personnes, mais aujourd'hui ou demain nous aurons encore des crises de déchets. Là, nous retrouverons l'éternelle ritournelle « c'est la faute du SYVADEC qui a en charge le ... » Non. C'est tout simplement parce qu'ici nous n'avons pas su définir la politique des déchets pour la Corse.

Voilà la vérité. Il faut se le dire, il faut le dire aux Corses et il faut aussi leur dire, « dans les années à venir, vous allez payer encore plus cher. Vous payiez cher avant, on n'avait pas la solution, vous payez cher aujourd'hui et vous allez payer encore plus cher et les EPCI seront encore amenées à augmenter la fiscalité pour les déchets ou pour équilibrer les déchets ». D'autant plus que nous sommes soumis, et ça, vous n'en êtes pas responsable, à des obligations réglementaires européennes et nationales et nous sommes bien obligés de nous y soumettre.

Donc je termine, Madame la Présidente, je suis passionné par les poubelles !

Donc, aujourd'hui qu'est ce qui se passe ? C'est que, concrètement, il n'y a pas une solution sur la table. Nous le regrettons, nous le regrettons tous ensemble et je peux vous assurer que nous sommes tous portés de bonne volonté pour réussir parce qu'aujourd'hui en Corse, c'est le problème number One.

Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Qui d'autre maintenant souhaite s'exprimer ? Oui, Josépha GIACOMETTI, dans le cadre du temps imparti au groupe auquel vous êtes apparentée. Je vous en prie.

**Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**

D'ailleurs, Madame la Présidente, parce que comme nous allons nous répartir avec Jean-Christophe ANGELINI, combien reste-t-il de temps s'il vous plaît ? Merci Madame la Présidente.

On voit bien la difficulté aujourd'hui à laquelle nous sommes de nouveau confrontés. Ce plan est prescriptif, ce plan devra être in fine opposable, et l'on voit que l'on reste encore dans l'ambiguïté de ce sur quoi nous allons devoir nous prononcer : un catalogue où tous les possibles sont ouverts et un rapport du Conseil exécutif qui reprend, c'est le même écueil que nous avons vécu, là aujourd'hui, c'est un rapport d'information, donc on va faire des préconisations pour l'avenir.

Moi, j'ai entendu le président de l'Office de l'environnement qui disait justement que ce qui n'est pas dans le plan ne pourra pas être étudié. Ce qui est, pourra ou non être étudié. Moi, je crois que c'est surtout ce que nous déciderons ici, quand nous aurons clarifié justement la capacité d'action, quand nous aurons clarifié les compétences, c'est l'Assemblée de Corse qui décide à un moment donné, qui doit articuler les compétences des uns et des autres et qui doit en être le chef d'orchestre. On doit clarifier nos capacités d'action.

Il faudra surtout dire ce que nous ne voulons pas. Ça, il faudra le dire clairement et il faut l'affirmer. Et je crois qu'il aurait été bon pour la clarté de l'affirmer dès aujourd'hui parce que quand bien même étant dans un rapport d'information, quand bien même ayant l'obligation d'y accoler le plan, il faut qu'à un moment donné, on sorte des ambiguïtés. Je crois que ça nous aurait évité un certain nombre de moments désagréables. A un moment donné, je crois qu'il y a des choses, aujourd'hui, qui sont préconisées, il y a une surinterprétation de la loi sur la base de la lettre du préfet, je crois qu'il y a une surinterprétation de ce qui est obligatoire et réglementaire.

Moi, je suis très réservée aujourd'hui sur le choix de CSR. Alors, on nous en dit effectivement 2, maintenant on vient, 1 visiblement. Attention, je rejoins Marie Thérèse MARIOTTI sur ce point et sur quelques autres, c'est que je pense qu'à un moment donné, attention au surdimensionnement d'un certain nombre de données. Ça va nous conduire à sur dimensionner les capacités et les besoins, ça va nous conduire à prendre des décisions disproportionnées et nous entraîner sur des coûts exorbitants.

Je vais conclure, parce que nous devons ici dimensionner strictement les tonnages. Il faut qu'on le dise ici, sur la question des tonnages. Pour cela, il faudra, je le répète, être juste dans les évaluations. Il ne faudra pas obérer par là aussi, la logique de tri et mettre des moyens beaucoup, beaucoup de moyens dans les logiques vertueuses pour couper les fils des logiques spéculatives. Et je crois que là aujourd'hui, on n'y est pas encore. Il faut le dire. Le choix déterminé et résolu de la maîtrise publique, c'est bien de le dire, mais il faut l'affirmer dans les faits et il faudra l'affirmer dans les actions.

Le retard que nous avons accumulé nous a conduits à laisser prospérer de mauvais projets néfastes pour la Corse et nous le savions. Il y a aujourd'hui de mauvais

projets néfastes pour la Corse et dont certains apparaissent encore dans le catalogue des bonnes intentions. Donc je crois que ça, il faudra l'écarter définitivement.

Le choix devra in fine revenir à l'Assemblée, par l'Assemblée, ne devra pas être laissé à une commission consultative et des commissions Théodule. C'est ici qu'on décidera, c'est ici qu'on nous devons prendre nos responsabilités et je le répète, à ce moment-là, il faudra faire le choix résolu de la maîtrise publique, le projet du rejet inconditionnel de certaines solutions et de tout projet néfaste à l'intérêt général parce qu'ici, nous voyons pour la Corse et pour son peuple, aujourd'hui, l'intérêt général est trop livré dans ce domaine aux appétits voraces des intérêts privés.

C'est ici que nous devons dire stop et que nous devons le stopper. Et je crois que ce sera par des choix résolus, définitifs et responsables que nous devons faire. Et aujourd'hui, ils ne sont pas encore affirmés.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Jean-Christophe ANGELINI, je vous en prie. 5 minutes.

**M. Jean-Christophe ANGELINI**

Merci, Madame la Présidente.

Ce sera bref, d'autant plus bref que, et Toni de manière précise, et Joseph à l'instant même, ont exprimé pour notre groupe, de manière générale, la position qui est défendue depuis un moment déjà.

Moi, je ne veux pas accabler le Président de l'Office de l'environnement, je lui reconnais une volonté, une capacité de travail, une forme de méthode, y compris à l'endroit des EPCI, on en a parlé et Guy le sait, il est le bienvenu dans celui dont j'ai la charge et nous l'attendons de pied ferme.

Plus sérieusement, même si ce propos est sincère, il continue à poser des choses. Bon, beaucoup de choses ont déjà été dites que je rejoins globalement.

Il y a d'abord une difficulté de méthode et ça a été dit. Le problème du rapport sur les déchets, c'est qu'il pose sans cesse des questions nouvelles sans jamais répondre aux précédentes. Donc au final, ça fait beaucoup de questions pour très peu de réponses.

Moi je vais soulever, même si vous avez apporté un certain nombre de sujets ou de débuts de réponses, 3 pistes, ou plutôt 3 directions qui, à mon avis, ne sont pas suffisamment clarifiées :

La première, les solutions d'urgence.

La deuxième, la relation que Josépha vient de mettre en exergue, entre le public et le privé.

Et la troisième, celle de la relation au territoire.

Sur les solutions d'urgence, je vous donne un chiffre qui n'est pas versé au débat public, et pour cause, puisqu'il regarde une communauté, une collectivité dont j'ai la charge en ma qualité de président, je veux parler et vous l'avez compris, de la com-com de Corse-du-Sud :

2021, contribution au SYVADEC : 5 M€, sans compter par ailleurs le coût de la collecte.

2022 : 6,9 M€, avec une trajectoire à 7,5 et en fin de mandature, un dépassement vraisemblable des 10 M€.

C'est déjà 35 % du budget principal ; ce sera demain 40, 45, 50.

Quand on disait en 2015, 2016 et 2017 qu'un moment arriverait où la question, ou plutôt la non-gestion durable du problème des déchets occasionnerait des dégâts financiers que nos collectivités locales ne parviendraient plus à juguler, ce moment à force de l'attendre ou de le guetter, il a fini par arriver.

Aujourd'hui, pour des raisons que tout le monde a égrené, le poste « déchets » représente dans nos budgets communautaires, ceux des EPCI, une part tellement importante qu'elle vient contaminer, au propre et au figuré, les autres chapitres et les autres postes.

Et c'est quand même un monde qu'on ne soit pas en capacité aujourd'hui d'imaginer une alternative sur le très court terme.

Vous avez proposé des pistes, on les a étudiées soigneusement et beaucoup d'entre elles, d'un point de vue philosophique, nous agréent. Il n'y a pas d'antinomie quant au projet philosophique ou aux conceptions générales. Là où on diverge, c'est sur les modalités opérationnelles et sur les délais de mise en œuvre.

Moi, je me souviens avoir entendu 20 noms de sites ici, dans cet hémicycle E lunaire, Cervione, Chera, Porto-Vecchio, le retour de Vicu et tant d'autres. Mais au bout du parcours, et on le sait tous, en l'absence d'un cadre opérationnel et clair, on va être condamné à continuer à payer, d'autant, et le temps est limité donc je vais être très bref, qu'à côté de ça, on a un autre sujet, Xavier et d'autres l'ont également rappelé, c'est que la mise en œuvre d'une infrastructure, je vous renvoie, et je me tourne vers Pierre, à l'éolienne de Calenzana. Comparaison n'est pas raison, mais quand même, aujourd'hui on voit bien que même les équipements qui sont portés par des philosophies positives

et qui s'inscrivent dans une vision généreuse conforme à un projet politique, le développement des ENR, elles viennent buter sur une réalité et une forme de contestation.

Vous le savez, penser aujourd'hui des équipements territorialisés, ça revient à les soumettre à des enquêtes publiques ou à tout le moins, même si on n'y échappe d'un point de vue juridique, à l'approbation et à l'acceptabilité sociale des populations qui aujourd'hui est proche de 0.

Alors vous nous dites « on ne veut pas exporter », vous avez raison. Mais si on n'exporte pas, qu'on ne brûle pas et on en est d'accord, et qu'on n'enfouit plus, il y a bien un moment où le problème va se poser plus durement encore. Donc ça, c'est une première idée.

Deuxième idée, la relation au territoire. J'ai encore en mémoire les mots du maire de Monte, pas uniquement parce que cette commune m'est chère, mais ça vient illustrer sous la plume d'un élu local les contorsions qui ont présidé à un choix qui aurait pu être très simple et dont je crois savoir d'ailleurs qu'il était soutenu politiquement, y compris dans cet hémicycle.

Le problème ou l'un des problèmes de fond, et en deux minutes j'aurais terminé, c'est qu'on a une architecture de gouvernance des déchets, je le disais, lorsque j'étais Conseiller exécutif et je le redis aujourd'hui, qui n'est pas adaptée, Monsieur le Président. Et là, pour le coup, vous n'y êtes pour rien. Mais entre le SYVADEC, l'Office de l'environnement, les EPCI, les frontières ne sont pas clairement délimitées et les champs de compétence, d'empiètement en empiètement, font la part belle, et j'en aurais terminé, à ce qui vient d'être dit par de précédents orateurs.

Le privé : moi je ne suis pas hostile à ce que des opérateurs privés contribuent à ce qu'on règle ce problème, pour peu que la collectivité publique, je dis tranquillement, fixe un cahier des charges strict et que la maîtrise stratégique reste au public, en l'occurrence à la Collectivité de Corse. Ce qui me gêne, c'est lorsque c'est par défaut et par incapacité du public à s'approprier la problématique que le privé, in fine, finit par s'emparer du sujet. Et quand le privé in fine s'empare du sujet, c'est aux conditions du privé, ce n'est plus aux conditions du public.

Et là, c'est la triple peine : budgétaire et financière pour les collectivités communautaires, les EPCI ; stratégique pour la Collectivité de Corse qui perd la main ; et fiscale pour nos contribuables qui n'en finissent plus de mettre au pot sans jamais voir de solutions.

Alors, la grande difficulté, c'est qu'on est sept ans après et là aussi, même si comparaison n'est pas raison, j'ai l'impression de remettre une pièce dans la machine,

comme hier pour les transports maritimes, 7 ans vont passer, on ne verra pas d'équipements publics, ou très peu, on se reposera la question de l'export.

**Brouhaha.**

Je maintiens, puis on en parle. Oui, oui, puisque à l'épreuve des faits, on jugera.

On va se reposer la question de l'export et j'ai peur là aussi qu'à un problème urgent, on apporte des solutions qui ne sont pas les bonnes.

Je termine sur une question sur laquelle avec Tony et d'autres, on s'interrogeait : quand vous dites à la page 5 du rapport qu'il faut harmoniser les coûts qui sont proposés aux collectivités, je voudrais savoir précisément de quoi vous parlez : s'il s'agit de l'ARS, s'il s'agit de la TOM, s'il s'agit d'autres leviers de fiscalité dont vous proposez qu'ils soient harmonisés sur tous les EPCI ou tout le territoire de Corse. Bon, là aussi je crois qu'on mérite une petite précision. C'est en page 5 du rapport et je crois que ça demande à être objectivé et clarifié.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le Conseiller.

Qui d'autre souhaite intervenir ? Donc Louis POZZO di BORGO, pour « Fà populu in seme » et Nadine NIVAGGIONI ensuite.

**M. Louis POZZO di BORGO**

Merci, Madame Présidente.

Monsieur le Président du Conseil exécutif, Monsieur le Président de l'environnement,

Je comptais dans un premier temps porter ma casquette de président d'intercommunalité, ça sera le cas dans un second propos, mais quand même, à l'écoute des différents intervenants, je me questionne.

Alors ce plan, ce projet de plan qui est présenté aujourd'hui, M. le Président de l'Office de l'environnement, et je vous remercie de la démarche, puisqu'on est vraiment dans une première présentation qui vient éclairer le jeu en toute transparence. Il ne s'agit pas d'un projet définitif, puisque ça porte bien son nom, c'est un projet. Les commissions passeront par-là, les enquêtes publiques, puis notre Assemblée qui devra

délibérer sur la vision exacte de ce que nous voulons en matière de traitement des déchets et en matière de déchets.

Alors ce plan, ça a été dit, ça a été rabâché, c'est un catalogue. Oui, c'est une obligation. On doit explorer tous les champs du possible et y mettre tout ce qui est possible. À l'issu, bien entendu, des décisions seront prises.

Alors ce plan, qui est pour moi très clair aujourd'hui dans les propositions, bien entendu, devra être objectivé par des choix, qui viendront dans un second temps. Mais avant d'en arriver là et de rentrer sur le sujet technique, je laisserai ma collègue Nadine NIVAGGIONI le faire, je vais quand même être un peu plus sur l'aspect politique.

J'entends de ci de là, pour siéger notamment au SYVADEC, et j'y viendrai, j'entends dire chaque élu lors de chaque prise de parole « les déchets ne doivent pas être un sujet politique ».

Force est de constater aujourd'hui dans cet hémicycle que ce n'est qu'un sujet politique. Ce n'est qu'un sujet politique ! Où est l'intérêt général ? Au vu des interventions que nous venons d'entendre, où est l'intérêt général ?

Ce plan, selon les intervenants qui m'ont précédé, est déjà enterré.

Pas de centres d'enfouissement publics, visiblement distribution de bons points pour le SYVADEC et le bonnet d'âne pour l'Exécutif de Corse. Je reviendrai sur le SYVADEC pour y siéger et on va jouer carte sur table.

Ce n'était pas mon premier propos d'être dans le clivage ou dans certaines mises au point, mais tout de même, lorsqu'on entend ce qui se dit aujourd'hui dans cet hémicycle, effectivement, on peut douter des bonnes volontés d'emprunter un chemin vertueux tous ensemble. Quand je dis « tous ensemble », ce ne sont pas les élus, nous sommes juste des représentants du peuple ; « tous ensemble », c'est « les Corses ».

Aujourd'hui, nous nous devons de proposer des solutions. Qui peut dire ou qui pourrait dire que la présentation de ce plan devrait apporter des solutions immédiates ? L'urgence, elle n'a pas été créée que dans les 7 ans. Le tout-enfouissement, c'est un choix politique qui précède nos mandatures.

On entend parler ou on entendait parler de l'incinération, ça n'a jamais été mis sur la table, ça n'a jamais été voté par les précédentes mandatures non plus. Cette solution, elle a été un temps demandée à notre majorité, mais elle n'a pas été votée précédemment.

Aujourd'hui, la réalité, c'est que nous sommes dans un contexte... Alors on va encore parler d'héritage, mais on n'est pas sur ce sujet-là, pas du tout. Mais effectivement, dans les 7 ans, nous aurions pu être un peu plus prolifiques, un peu plus, je dirais, pragmatiques, mais la situation, la réelle situation, les interventions des uns et des autres, fait que chaque fois que l'on propose une solution, on y met un problème.

Quand on propose un terrain dans une interco ou dans une région, immédiatement c'est la levée de boucliers et cette levée de boucliers, elle est aussi la responsabilité de tous les élus, tous les élus ! Parce qu'aujourd'hui personne ne veut de solutions de traitement des déchets sur son territoire. Ça, c'est une réalité, c'est ce qu'il faut se dire ici.

Comment contourner cette problématique ? Ce sont des choix clairs. C'est le plan qui est présenté ici qui devra apporter des garanties.

Aujourd'hui, plus personne n'a envie d'avoir un Viggianellu sur son territoire, c'est une évidence. C'est une évidence ! Plus personne n'a envie d'avoir un centre d'enfouissement où tous les déchets de Corse arrivent, nous le savons.

Comment pallier cela ? Eh bien, on raisonne nos territoires, c'est quand même une nouveauté aussi, on raisonne en territoire. Et là, pour sortir de l'action même du plan, moi je voudrais quand même saluer le travail de l'Office de l'environnement. Nous avons aujourd'hui des réunions, et ce n'est pas parce que nous sommes dans une même majorité, nous avons des réunions (quand je dis « nous » ce sont les intercos) quand même assez régulières avec l'Office de l'environnement qui propose des solutions.

Les biodéchets qui sont aujourd'hui le véritable nœud du problème, sur l'enfouissement notamment, il faut extraire ce flux. Nous le savons aujourd'hui, il faut extraire ce flux et le traiter à part.

Le plan biodéchets qui est proposé par l'Office de l'environnement... Alors Marie-thé disait « à mon sens, ce n'est pas à l'Office de l'environnement, de le porter ». Enfin, on est effectivement dans un jeu de compétences : qui a la compétence pour faire quoi ?

Moi lorsque je prends ce plan-là qui nous est proposé, ou ce projet de plan, alors je ne vais pas citer les pages, il y en a 640, mais de la page 410 à la page 450, on a des tableaux fort intéressants où chaque acteur a, en face, dans le tableau, sa compétence. Les EPCI, les chambres consulaires, l'Office de l'environnement, l'État, la Collectivité de Corse... Je vous invite à le lire, de la page 410 à la page 450, vous verrez que les compétences sont clairement définies.

Alors, aujourd'hui, j'ai entendu dire « quand papa et maman se disputent, ce sont les enfants qui trinquent », effectivement, on a vu aujourd'hui qu'on n'est pas sortis de l'auberge. Quand je vois la distribution de bons points au SYVADEC et, je le disais, le bonnet d'âne pour la Collectivité de Corse, ça me fait sourire quand même, Marie-Thé.

### **Brouhaha.**

Non, ce n'est pas toi du tout ! Mais Xavier n'est plus là, donc...

Pour autant, pour assister aux réunions du SYVADEC, je pense qu'au gré des prises de parole, nous sommes souvent écoutés par le SYVADEC, mais jamais entendus ; « nous » les collectivités, en tout cas je veux parler de la mienne, de la CAB.

Le SYVADEC aujourd'hui ne peut pas être le lot de consolation des échéances électorales passées. Voilà, je le dis et je le dis très clairement.

Aujourd'hui, le SYVADEC, c'est un syndicat de valorisation qui est là pour mettre en œuvre la politique qui est décidée par l'Assemblée de Corse. Xavier l'a dit, anc'assai ! Ça serait bien que ça soit fait. Et ensuite le SYVADEC a été créé et est au service des intercos qui le composent. Et quand une intercommunalité comme la CAB demande des choses et que, de facto, c'est immédiatement refusé, ça pose problème. Ça pose problème dans la mise en œuvre des politiques publiques et dans la vision de la politique publique.

Nous, ce que nous demandons, c'est uniquement d'être en phase avec la vision territoriale. Aujourd'hui, il y a une majorité, avec une vision, c'est un fait démocratique, il faut le respecter. On ne peut pas continuer à avoir aujourd'hui un outil comme le SYVADEC qui est systématiquement, et j'assume mon propos, en opposition avec ce que veut faire l'Assemblée. Ce n'est pas possible ! Ce n'est plus possible aujourd'hui !

Voilà, c'est une réalité et je le dis haut et fort, ce n'est plus possible !

Alors Xavier nous dit aujourd'hui « heureusement qu'il y avait le SYVADEC » ; c'est une vision, je ne m'attendais pas à ce qu'on ait la même en même temps. C'est une vision, mais le dire comme ça a été dit, très sincèrement je trouve que c'est outrancier. Voilà, c'est outrancier.

Alors, on va revenir quand même sur ce qui est proposé aujourd'hui.

Dans ce plan-là et dans l'action de l'Office de l'environnement, on a quand même des avancées très fortes aujourd'hui.

Où est ce que le bât blesse dans la politique des déchets ? Nous qui sommes représentants des intercos et représentants des communes, c'est sur les financements, que ce soit en matière de fonctionnement où d'investissement. C'est là que le bât blesse dans les déchets.

Je me tourne vers toi, Cathy, on en a déjà discuté. On a des problématiques aujourd'hui financières, sur la gestion des déchets.

De par les partenariats qui ont été créés par Guy, avec l'ADEME notamment, on arrive, nous interco, à avoir jusqu'à 250 000 € d'aide au fonctionnement, ce n'est pas neutre, c'est nouveau. Il faut le dire, ici, il faut le dire !

250 000 € d'aide au fonctionnement, pourquoi ? Eh bien, pour former les ambassadeurs du tri, pour aller sur la collecte des biodéchets et lorsqu'on arrive à avoir des taux de financement sur l'investissement à hauteur de 80 %, il faut le dire aussi ! On est ici en train de discuter de l'avenir de la politique des déchets en Corse et on noircit le trait ! On noircit le trait volontairement groupe par groupe. Ce n'est pas acceptable, ce n'est pas responsable !

Aujourd'hui, on a une responsabilité : c'est de réussir tous ensemble.

Mais dès aujourd'hui, avant même l'étude du plan, j'ai l'impression qu'on a déjà pris des chemins totalement différents les uns des autres.

Alors moi, je ne suis pas là pour faire l'apologie du travail de Guy ARMANET, de l'Exécutif ou du plan, pas du tout ! Parce que j'ai aussi une réalité en tant que président de l'intercommunalité, mais je ne peux pas laisser faire ce procès en amont même des discussions qui viennent d'être faites ici, ce n'est pas possible. Ce n'est pas raisonnable ! Ce n'est pas responsable !

Aujourd'hui, les échéances qui arrivent, les réunions, les commissions, l'enquête publique fera et fera dire aux Corses et aux élus qui les représentent ce que nous voulons... Si tant est que nous arrivions à nous mettre d'accord.

Quand j'entends aussi « qu'on valide un incinérateur à 143 000 tonnes ». Marie-Thé me dit « le diable est dans les détails » ; les diabolins sont dans l'Assemblée aussi ! Oh ! On n'a jamais validé un incinérateur à 143 000 tonnes, ce n'est pas possible de dire ça aujourd'hui !

On est dans un plan qui a un spectre très large. Les choix seront faits, les choix politiques, en responsabilité seront les fondamentaux. Aujourd'hui, il ne faut pas raconter n'importe quoi, ce n'est pas possible ! On ne peut pas pervertir les chiffres et

arriver ici en agitant un chiffon rouge et en disant que « le SYVADEC, tout va bien et à l'Assemblée de Corse, on ne fait rien ». Non !

La difficulté, elle est sur les territoires. Plus personne ne veut du modèle actuel, on le sait. Un centre d'enfouissement pour toute la Corse, ce n'est pas possible, même pas deux. Il faut raisonner sur les territoires.

Moi, personnellement, Président d'agglomération, j'ai aujourd'hui signé une convention avec le Président de l'Office de l'environnement... Alors, on n'en a pas fait état, pourquoi ? Parce qu'on aurait dit, c'est un jeu politique. Pas du tout ! Mise à disposition de deux terrains. Nous avons mis en œuvre un électro-compostage pour nos biodéchets. Nous avançons pas à pas. De déjà capter ces flux, c'est très important, à quelque niveau que ce soit.

Nous devons avoir aujourd'hui des actions pragmatiques, pourquoi ? Parce qu'effectivement, je vous rejoins tous, il y a un élément, c'est l'urgence.

Pour régler cette urgence, il n'y a pas de solution magique. Il faut des centres de compostage de proximité dans chaque territoire, c'est ce qui est décliné dans le plan. Il faut des solutions peut être plus novatrices. C'est ce que nous avons fait sur Furiani, sur la Prison de Borgu ; ce qui va être fait, notamment en Balagne et ailleurs. Et c'est ça que propose ce plan-là.

Alors aujourd'hui, de grâce, ne faisons pas le procès de ce plan. Ne l'enterrons pas. Et surtout, arrêtons de mettre en opposition SYVADEC et Collectivité de Corse, comme ça a été fait aujourd'hui.

De dire que pendant 7 ans, rien n'a été fait, qu'on était en difficulté il y a 7 ans et qu'on le sera encore plus dans 7 ans et qu'aucun centre ne sortira d'ici 7 ans ! Enfin, excusez-moi, mais ce n'est pas responsable.

Je vous le dis, je vous le dis avec mes mots, je vous le dis très clairement.

En ce qui me concerne, je pense aussi que le fait de remettre les compétences, je dirais, avec chaque acteur, ça c'est très important. Aujourd'hui, on ne peut pas avoir la collectivité de Corse qui marche sur la plate-bande des EPCI. Mais on ne peut pas avoir non plus aussi le SYVADEC qui marche sur les plates-bandes de la Collectivité de Corse et vice-versa.

Aujourd'hui, il y a des élus en responsabilité. Les intercos doivent jouer le jeu, les intercos doivent proposer des terrains, doivent proposer des solutions.

Les solutions de collecte, ça passe aussi par une optimisation de nos équipes de collecte. Ça passe par un travail sur la RH. Absentéisme, on peut en parler des

problématiques. Ce n'est pas dû qu'aux choix de la Collectivité de Corse. On a tous les mêmes problèmes ici.

Aujourd'hui, la collecte, c'est problématique. On doit optimiser, revoir nos tournées. On dit, « il y a des solutions novatrices, des codes-barres ». Mais rien de novateur dans un code-barre sur un bac poubelle. Simplement, il y a plusieurs possibilités.

Effectivement, la pesée derrière les camions, les fonds de bacs pour réduire le volume des productions des gens.

La redevance incitative, elle va arriver, mais en amont on doit être sûr de la collecte au porte-à-porte ou tout du moins, chaque fois que c'est possible. On doit aussi régler la problématique de la redevance spéciale ; on en parle beaucoup, nous l'avons fait aujourd'hui sur la Communauté d'agglomération de Bastia. Et ce n'est pas neutre politiquement, c'est très dur à porter. En attendant, c'est 2 500 tonnes de moins à collecter ! Parce qu'aujourd'hui, ce qu'on doit se dire, derrière ce terme de « redevance spéciale », il faut que les Corses comprennent : aujourd'hui, un professionnel qui produit des dizaines de milliers de tonnes paye autant que la petite grand-mère qui produit 10 kg par jour. C'est ça la réalité de la redevance spéciale. Aujourd'hui, la TOM est indexée sur la foncière et à partir de là, vous ne payez que sur la surface et pas sur le volume produit. Ça, c'est chaque interco qui doit s'en emparer.

Alors, je vais m'arrêter là parce que sinon je risque d'être un petit peu long et je sais qu'il y a deux interventions.

Ce que je veux dire, c'est : travaillons sereinement, remettons les choses à leur juste place et arrêtons de faire des procès d'intention. Voilà. Si on veut avancer, ça sera tous ensemble.

Merci.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Un antru cunsiglièru appassiuatu pè su sugettu ! Un ci hè micca chè Xavier LACOMBE, cum'ellu si po vede... Un ci hè più, hè pertudu.

Qualu hè chì vole a parolla avà ? Mi pare Jean-Félix ACQUAVIVA, eppò dopu Nadine NIVAGGIONI.

Jean-Félix, andate puru.

**Brouhaha.**

### **M. Jean-Félix ACQUAVIVA**

C'est pour laisser la conclusion à la dame ! C'est le contraire, c'est le summum de l'élégance, Anne ! C'est pour permettre à la dame d'être en valeur en conclusion ultime. Voyez, c'est une façon de voir les choses.

Mon propos est très relatif, c'est pour cela que je vais parler avant elle.

Merci, Madame la Présidente.

Je vais simplement insister sur quelques points qui me semblent complémentaires. Donc je ne vais pas refaire le débat.

Je constate, et je vais prendre un prisme à la fois institutionnel, vous me pardonneriez, ça a été abordé dans le débat par plusieurs intervenants, dont le dernier, Louis POZZO di BORGO, et je vais prendre l'entrée par les coûts qui me semble être, je dirais, un point commun : l'entrée par les coûts et par les surcoûts, mais par les charges, par la fiscalité.

Je suis étonné, l'entrée par les coûts, qu'on ne parle pas trop des acteurs qui nécessiteraient que, puisque nous allons avoir à discuter et je ne parle pas évidemment du rapport présenté par le Président de l'Office de l'environnement, mais nous allons avoir à discuter puisque depuis hier on sait que les discussions reprennent avec l'État, des évolutions des pollueurs, des REP (responsabilités élargies des producteurs) dans le système de financement de la collecte et du traitement.

Pourtant, ce sont des choses que l'on connaît, qui sont très concrètes, qui sont codifiées par la Commission européenne, les directives, mais aussi par la loi. Donc, je constate que c'est totalement absent. On ne se pose pas du tout la question de l'évolution en l'état des spécificités de la Corse dont tout le monde se réclame pour dire qu'il y a des surcoûts liés à ces spécificités de cette question-là. C'est-à-dire qu'on se retourne souvent vers la Collectivité, comme si elle était l'État d'ailleurs, ce qui prouve qu'elle est déjà autonome avant l'heure...

Je rappelle qu'on est toujours malgré tout, pour moi malheureusement, mais c'est un débat à venir, dans le régime de la libre administration des collectivités locales, qu'il n'y a pas de hiérarchie de la Collectivité de Corse sur les intercos ou les communes, c'est pour ça d'ailleurs que le SYVADEC a la compétence traitement et que la Collectivité a la compétence d'élaboration, mais on se retourne souvent vers la Collectivité comme si elle était l'État. On oublie d'ailleurs souvent l'État, notamment sur cette évolution-là, qui est pourtant une évolution qui devrait tomber sous le sens et qui est de portée législative, à demander.

Je rappelle que les outre-mer ont obtenu légitimement, en spécificité insulaire pour les îles d'outre-mer, que les éco-organismes donc contribuent à 100 % du coût de traitement de collecte, conformément, conformément à la règle normale éditée par la Commission européenne en la matière, puisque je rappelle que le financement aux dits 80 % est une dérogation et que dans l'état de la Corse, cette contribution à 20 %, si on rentre un peu plus dans le détail, je suis certain qu'elle arrive à 60 %. Ça veut dire que sur 10 €, puisqu'on parle de l'entrée par les coûts et que c'est très concret, qu'on parle à nos amis contribuables insulaires, il y a certainement 6 € payés par les pollueurs qui devraient récupérer leur matière alors qu'ils devraient payer plus, et 4 € qui sont supportés par nous autres insulaires en l'état de surcoûts objectivés : temps de parcours, grandes intercommunalités, densité démographique faible, flux touristiques qui sont les démonstrations objectivées. Donc on n'en parle pas.

Donc je voudrais quand même, parce que si on continue comme ça, on va être dans une course aux deniers publics, mais sans ressources et sans recette. Il faut se donner des perspectives de ressources et de recettes légitimes. Donc, que l'on mette sur la table cette question, si vous le voulez bien, un de ces jours, notamment dans la discussion, puisque ça veut dire que les discussions institutionnelles ont un volet, par exemple, concret en la matière : c'est que la Corse ait une règle adaptée comme celle des outre-mer qui permette, pour le coup, de désengorger les budgets des intercommunalités et donc, de moins faire payer au contribuable ce qu'il ne doit pas payer.

Donc je voudrais bien qu'un jour, on puisse avoir cette discussion.

L'autre élément, c'est évidemment l'élément, que l'on oublie mais qu'on ne va pas faire en rentrant aujourd'hui, mais néanmoins : la taille des intercommunalités, puisque la loi NOTRe, on s'en plaint sur beaucoup de sujets, puis quand on arrive aux déchets, on n'en parle plus.

Les regroupements, des empires... La com-com Pascal PAOLI a été un empire du milieu, par exemple, 42 communes. J'étais encore maire lorsqu'il a eu la fusion des 4 communautés que nous avons tous refusée - je rappelle que nous avons tous refusée - imposée par l'État, sans modèle fiscal, sans viabilité économique, sans viabilité de RH, puisque je reviens sur la RH parce que la RH c'est un élément important de la collecte, la CAB en a parlé. Donc, il faudra peut-être avoir ça en tête.

Puis, le dernier point, cela a été dit, je suis tout à fait d'accord et je vais dans le sens de ce qu'a dit Louis POZZO di BORGO, on ne peut plus rester dans un renvoi de balles. Aujourd'hui, il y a des intercommunalités qui décident de se regrouper dans le SYVADEC, y compris des débats contradictoires certainement sur la façon de faire payer le tonnage, par exemple, qui sont des débats à l'intérieur du SYVADEC, ce ne

sont pas des débats qui ont lieu avec la Collectivité et qui sont l'apanage des débats contradictoires au sein de l'intercommunalité, Louis l'a dit.

Mais il faudra bien se poser la question aussi de savoir le degré d'intégration qu'il faudra rechercher demain pour la vraie mutualisation de fonctionnement et donc s'il faut ou pas bouger la compétence, et il s'il faut ou pas partager la compétence. C'est une question liée par les faits que nous vivons et par l'entrée par les coûts.

Pour le reste, je trouve que l'approche, y compris surtout sur la question de l'intervention de la Collectivité en fonctionnement des territoires, démontre l'approche volontariste pragmatique, conforme aux fondamentaux qui étaient les nôtres, qui s'adaptent mais qui devront être prolongés par ces points, il me semble.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

A ringrazià vi. Avà a parolla à Nadine NIVAGGIONI.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

A ringrazià vi, Madama a Presidente.

Moi, j'ai entendu des choses intéressantes dans ce débat.

J'ai entendu d'abord plusieurs élus de l'opposition reconnaître la clarté des choix du président, reconnaître que c'était un homme de terrain qui connaissait la problématique, qui était bien imprégné de tout ce que chacun, chaque élu vivait sur son territoire et que la prise en compte, elle ne pouvait être qu'à ce moment-là bien considérée.

J'ai l'impression, moi, parce que ça fait quand même depuis 2006 qu'on est dans le circuit, ce n'est pas d'aujourd'hui. On était à Ponte Leccia en 2006 pour contester l'incinérateur. J'ai l'impression qu'aujourd'hui, c'est la session de la normalisation, c'est la session de la maturité.

Évidemment, c'est de bonne guerre, il y a des argumentaires d'opposition, c'est normal. Mais le fond, sur les équipements, vous pensez bien qu'on ne va pas boucler la boucle, être parti de Ponte Leccia où ne nous voulions pas un incinérateur, pour arriver aujourd'hui à un incinérateur de 143 000 tonnes. Si on pense ça, c'est qu'on est fou ! C'est qu'on est fou !

Et pour cause ! D'abord pour des raisons qu'on a évoquées à l'époque, ce sont les mêmes. Et puis aussi parce que lorsqu'il s'agit de l'incinération, de la valorisation énergétique des déchets ultimes. Eh bien c'est pire encore parce que nous savons que lorsqu'on transforme, on veut aboutir à des CSR, il y a des catégories, que déjà le coût

du CSR est excessivement cher, que pour obtenir la catégorie 1, qui est celle qui est rentable, eh bien il faut trier au maximum et bien trier, et que ça, c'est rare et que c'est cette valorisation, c'est cette catégorie là seulement qui se vend bien, sinon dans les autres régions, ils les ont sur le dos, ils ne savent pas quoi en faire hein. Donc vous pensez bien qu'on ne va pas se mettre un incinérateur à 143 000 tonnes au prix où coûte incinérateur et au prix où coûtent les CSR ! C'est une utopie.

Alors ça, qu'aujourd'hui on le dise dans l'hémicycle, ça va faire demain peu de débat dans les journaux, mais o ghjente, a vi dicu, simu tutti di Viggianellu ! Simu tutti di Viggianellu !

Vous n'avez pas compris, c'est parce qu'il faut juste une petite référence à une chanson qui protège Viggianellu, et nous sommes tous ici et je pense que vous êtes tous comme nous protecteurs, et nous ne voulons plus des grands centres de stockage de Viggianellu, tout-enfouissement, nous n'en voulons pas.

Donc, on ne va pas nous accuser aujourd'hui de choses qui n'ont jamais été portées par l'Exécutif et par ses représentants.

Donc moi, je dis qu'aujourd'hui, c'est la session de la normalisation. C'est le plan de la disparition du sac noir où on était complètement déresponsabilisés, ou dedans on y mettait et les déchets humides, et les déchets des emballages, etc., etc. Et ça change tout. Ça change tout. C'est toute la différence. C'est qu'à partir du moment où on va distinguer, où on va trier différemment, on va détourner les biodéchets, eh bien il ne va rester que les déchets inertes et là, la territorialisation est possible, parce qu'on ne va plus connaître ce qu'a connu Tallone il y a quelques années, les odeurs. Souvenons-nous de tout ce qui a été contesté par la population de la plaine. Ça, on ne va plus connaître. On n'a plus de raison de ne pas accepter les déchets inertes de son propre territoire et c'est là qu'est toute la différence, c'est qu'aujourd'hui nous allons être dans une politique de captation de tous les flux et nous allons traiter intelligemment tous les flux en connaissance de cause, et c'est pour ça encore que je dis que c'est la session de la maturité. Nous n'allons pas faire les mêmes erreurs, nous ne pouvons plus faire les mêmes erreurs.

Et c'est intéressant ce qu'a dit Tony POLI quand il énonce un certain nombre de prix. Mais qu'est-ce que nous payons ? Nous payons les erreurs aujourd'hui. Dans ces tarifs-là, il y a le mauvais choix des équipements, les modes. « Dans la communauté de communes à côté, ils se sont lancés dans les bacs jaunes », allez, tuttu u mondu compra i bacs jaunes.

Mais vous avez vu ce que ça a donné ? Il n'y avait pas de plan cohérent, de plan d'ensemble cohérent.

Où est la différence ? J'ai envie de dire, ghjè u pianu di a sparghjera, parce qu'à travers ce plan, qu'est-ce que propose l'Office de l'environnement ? Il propose d'accompagner en matière d'ingénierie les communautés de communes, il propose de former les élus. Et j'ai vu encore, quand j'ai entendu aujourd'hui Xavier LACOMBE, qui est mon collègue très sympathique et que j'apprécie beaucoup, mais qui a dit beaucoup de bêtises. Il a encore besoin de beaucoup de formation, il a encore besoin de beaucoup de formation et c'est ça qu'il faut, c'est qu'aujourd'hui il faut former les élus, il faut qu'on donne aux élus la vision de leur territoire, qu'ils sachent comment ils vont équiper, quelle stratégie ils vont développer, quels équipements, quels hommes ils vont former, parce que la formation des hommes est déterminante là-dedans et c'est aussi la novation du plan. C'est que si vous n'avez pas des gens qui n'ont pas des missions, mais des métiers qui vont évoluer, c'est-à-dire que le ripeur n'aura plus le même geste que celui qu'il avait précédemment. Ça va être une personne qui va contrôler ce qui est fait par l'administré.

Quand l'ambassadeur du tri va développer une vraie politique au sein des quartiers, des villages et des villes, eh bien il va y avoir une cohérence d'ensemble. Aujourd'hui, cette cohérence d'ensemble, elle n'y était pas parce qu'il n'y avait pas la vision du territoire. Personne n'en est responsable. C'est qu'à un moment donné, les choses se sont faites de façon très parcellaire et il n'y avait pas la vision globale.

Et ce plan, il apporte par sa politique de collaboration et elle est déterminante aussi. Voilà toutes les nouveautés : la collaboration. C'est qu'aujourd'hui le Président de l'Office de l'environnement, il n'a pas hésité à travailler avec les associations de protection de l'environnement, toutes ! Avec les collectifs, tous ! Avec les communautés de communes.

Voilà comment on fait, on met tout le monde autour de la table et il a discuté avec tout le monde et il a compris que la vérité, elle était un peu chez chacun et un peu chez tous. Et c'est grâce à ça qu'on a un plan aujourd'hui qui est cohérent. Et je le dis et je le répète, simu tutti di Viggianellu. On ne veut plus, et le changement va être déterminant, quand on enlève ces biodéchets, on n'aura plus si suchjacci ch'anu avelenatu a nostra terra, ch'anu avelenatu i nostri fiumi.

Et je fais référence là à Ghjuncaghju, nous ne voulons Ghjuncaghju, nous n'aurons pas Ghjuncaghju ! Voilà ce que l'on ne veut pas. On ne veut pas Ghjuncaghju ! On s'est battus ici dans cet hémicycle et tout le monde l'a voté à l'unanimité. Et bien Ghjuncaghju n'y sera pas, ça ne sera pas dans le plan.

Voilà les avancées notables. Ça, ce sont des avancées ! Il n'y aura ni incinération, telle qu'on l'avait vue en 2006. Il y aura probablement des CSR, mais évidemment, c'est une contrainte de l'État aussi. Mais aujourd'hui attendons.

Pourquoi nous sommes un peu circonspects sur les CSR ? Parce qu'aujourd'hui, les régions qui en transforment déjà, ce n'est pas probant. Donc on se dit que, dans 5 ou 6 ans, comme tout évolue dans le domaine des déchets aussi, et bien il y aura peut-être des solutions qui seront mieux adaptées en tous les cas, mieux portées par chacun.

Donc, c'est le plan de la responsabilisation, c'est le plan de la collaboration, voilà où sont tous les changements selon nous. Et c'est un plan qui va nous amener... Le déchet ne va pas être considéré comme un handicap, comme une contrainte, comme quelque chose qui est problématique, mais ça doit être aujourd'hui un secteur d'activité.

Et tout à l'heure Jean-Félix l'a dit, ça doit rapporter le déchet. Et c'est ce que disait aussi Paul QUASTANA tout à l'heure. C'était finalement ce déchet qu'on doit transformer en valeur et une valeur fiduciaire, une valeur financière. Et c'est ça qui est important.

Voilà un petit peu, en quelques mots, il y aurait tellement à dire, on pourrait y passer des heures, mais je crois que le tournant est considérable.

Ùn simu micca quì per lustrà ci i scarpi, manc'appena. Simu quì per cambià a Corsica è cambià qualcosa chì ghjè una vera problematica.

Allora eiu, pensu chì su travagliu hè un travagliu seriu, un travagliu di cullaburazione è ghjè un travagliu chì, secondu me, hà da purtà i so frutti.

Vi ringraziu.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

A ringrazià vi, Signora cunsigliera. Pensu chì tuttu u mondu hà parlatu.

**Brouhaha.**

Iè, l'avete, avete sempre un minutu. Un minutu !

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Je prends acte des discussions et des remarques, et surtout du groupe de la majorité qui ne retient pas l'idée d'une incinération massive.

Moi, j'en prends acte, mais ça revient à mes propos, c'est qu'il y a un abus d'écriture de la part du bureau d'étude. Parce que dans le document, dans les conclusions, on n'est pas dans les perspectives.

Quand je prends les conclusions sur les DMA, les CSR à la limite, si le tonnage est bon, moi je doute du tonnage, mais il y est, on peut choisir de ne pas les brûler sur place, de les exporter, ce sont des combustibles qui ont de la valeur et qui seront achetés dans les années à venir.

Mais il est marqué dans le rapport « cette filière n'a de sens qu'en considérant la filière complète de préparation et de valorisation en Corse ». Ça veut dire qu'on les produits, on les brûle ici. C'est écrit o ghjenti !

Après les tonnages, ce n'est pas une perspective, c'est le synoptique global de gestion. 399 000 tonnes de déchets, dont 242 000 tonnes de DMA et 157 000 tonnes de DAE. Qui, avec toutes les bonnes volontés qu'on fait, finissent avec les deux traits rouges où il y a 64 400 tonnes de CSR issus des DMA et 79 200 tonnes CSR issu des DAE. Ce qui fait 143 600 tonnes. C'est écrit !

Après, je ne vais pas épiloguer sur les centres et sur ce qu'on veut faire.

Oui, Ghjuncaghju, on ne va pas le faire. On a voté pour que la rivière « Fiume vivu, fiume liberu », mais il est écrit noir sur blanc et pareil, « conclusion », ce sont les deux pages les plus importantes, pages 163 et 164, c'est la synthèse :

« Conclusion - éléments retenus pour le plan territorial : pour répondre aux besoins lors de cette période transitoire, 4 solutions sont envisageables : la première, aménagement et mise en exploitation des sites aujourd'hui autorisés mais non aménagés ; cas du site de Ghjuncaghju ».

Il faut un travail en commission, on ne peut pas laisser passer des emplâtres de cette nature.

Moi, j'ai appris à être cartésien et je considère que, què, mi !  
(M. BENEDETTI jette le rapport de l'Exécutif au sol)

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Allez, allez, allez !

**Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI**

Madame la Présidente, je vais me permettre de dépasser, parce que comme mon territoire a été cité...

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Non, non ! Je suis désolée. Point d'ordre ! Paul-Félix BENEDETTI, je lui ai passé la parole, il restait deux minutes, sinon il n'aurait pas eu la parole.

Vous avez épuisé votre temps et je vais vous dire très précisément, vous avez même dépassé votre temps.

Voilà, donc je suis désolée, je ne vais pas relancer le débat à l'heure qu'il est. Tout le monde a eu son temps et l'a même dépassé.

### **Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI**

Donc, on verra si, pour les prochaines sessions, vous maîtrisez le temps de tout le monde. On saura vous le faire remarquer aussi.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Je comptabilise le temps de tout le monde, bien sûr ! Tout le monde a eu son temps et certains l'ont même dépassé, donc voilà. Votre groupe a dépassé son temps.

Bien ! Donc, nous avons terminé les interventions, donc maintenant je vais passer la parole à l'Exécutif.

Vous avez la parole, Monsieur le Président de l'Office de l'environnement.

### **M. Guy ARMANET**

Merci, Madame la Présidente. Merci, Chers collègues.

Tout au moins, ce que je peux en dire tout de suite, c'est que le plan « déchets » suscite effectivement bon nombre de réactions. Mais ça, on le savait avant. Et j'aurais aimé quand même apporter quelques précisions assez claires.

J'ai vu que Paul Félix a quand même ramassé le document, Dieu merci, et le côté théâtral de la situation m'amènera à te faire quelques réponses précises.

Le chapeau de ma réponse qui est une réponse globale que je voudrais donner à tout le monde :

On a effectivement quelques sujets à débattre et c'est d'ailleurs pour ça qu'on est ici aujourd'hui. C'est un passage qui n'est pas obligatoire dans le plan. Et le process

normal, c'est de réunir la commission qui est la commission consultative (la CCES) qui donne un avis pour aller à l'enquête publique. Et afin que tout le monde soit clair dans sa tête, l'étape obligatoire reviendra à l'Assemblée de Corse à la première quinzaine du mois de septembre, après les 4 mois d'enquête publique. Et là, il y aura encore des possibilités de réfléchir, d'amender, etc.

Donc tout ça pour vous dire quoi ? Pour vous dire qu'on est dans une phase où on a besoin de prendre l'attache de tout le monde.

Je vais vous donner 2 exemples.

Nous avons pris l'attache de l'État, bien sûr, parce qu'il est important de le faire, mais je réitère ce que je dis et notamment sur les CSR, mais j'y reviendrai plus précisément, c'est une obligation, ce n'est pas l'État qui impose à la Corse de traiter les CSR. C'est important de le dire.

Mais vous dire ça pourquoi ? Et vous avez en partie raison de vous alarmer sur ce que vous avez vu, mais je me dois de lever cette ambiguïté tout de suite.

Nous avons rencontré l'État. Premier point. Nous sommes contraints dans le plan de mettre noir sur blanc toutes les autorisations qui sont délivrées par l'État.

Quelles sont les autorisations qui sont délivrées par l'État aujourd'hui ? Viggianello 2, STOC 2, et Ghjuncaghju à hauteur de 70 000 tonnes et avec peu ou pour autre chose 83 000 tonnes.

Donc dans le plan, avant de rencontrer l'État, je ne pouvais pas écrire autre chose que ce qui était écrit. Est-ce qu'on est d'accord ?

Nous avons rencontré Monsieur le préfet. Au moment où je vous parle, nous avons rajouté 4 ou 5 centres supplémentaires, ce qui nous était interdit jusqu'à ce jour.

Donc ça veut dire de facto, quoi ? Ça veut dire de manière très claire et sans ambiguïté que Ghjuncaghju sortira du giron. Les 80 000 tonnes qui sont répercutées, qui seraient censées être répercutées sur Ghjuncaghju vont être dispatchées sur les futurs centres à venir, puisque Ghjuncaghju n'ai toujours pas arrivé. Toujours pas arrivé. Donc la répercussion peut se faire. Donc ça c'est un premier point, mais il est important.

Deuxième point extrêmement important sur les CSR, et vous avez raison de le préciser et sur les volumes, on n'est pas d'accord, et moi-même je ne suis pas d'accord. Mais on est toujours à la phase de discussion et aujourd'hui, ici, on a au moins pu entendre tout le monde, vous entendre, Cher ami, et vous le savez, je me suis

entretenu avec vous, vous le savez, on a peu ou prou la même conviction sur les déchets.

Personnellement, si je devais continuer à mettre en œuvre moi-même, je n'irai pas vers des solutions industrielles qui sont ruineuses, coûteuses, je vous l'avais expliqué, vous l'avez dit et tout le monde le dit ici et qui ne sont peut-être pas la bonne solution. Mais la contrainte obligatoire européenne, nous amène à traiter les CSR.

Alors Nadine l'a dit et l'a très bien dit, « il y a une qualité de CSR qui permettrait... » Oui, vous avez raison, il faut une chaudière. Oui, vous avez raison, il faut une chaudière. Minimisons les entrées, minimisons le coût et la variable d'ajustement que je me dois d'apporter, qui est tout aussi importante, que nous avons rajouté dans le chapeau, et vous l'avez lu et je vous en remercie, la variable d'ajustement c'est « réutiliser en Corse ou sur le continent ». Il manque « ou sur le continent », oui, vous avez raison, vous avez noté les deux points qu'il fallait relever, je vous en remercie et ça me permet en tous les cas de vous donner des éléments probants sur ce que l'on veut faire et comment on va le faire.

Voilà, j'espère que ça lèvera toute ambiguïté sur les propos que vous avez tenus tout à l'heure, mais il me semblait important de le faire.

Après, reprenons un peu le cours de l'histoire.

Quand on dit la gestion publique doit s'occuper des déchets en Corse. Dont acte. Et j'entends Marie-Thé MARIOTTI, ou Xavier LACOMBE, s'offusquer sur des zéros qui viendraient à manquer dans le plan.

Il ne manque pas de 0 ! Il ne manque pas de 0 ! Je vais vous le dire pourquoi il ne manque pas de 0, parce qu'il se trouve effectivement qu'en Corse, on a un problème particulier et que ce qui sur le continent coûte 1, ici coûte 2,2, voire 2,5 fois plus.

Et le SYVADEC en a un bien bel exemple, il ne l'a pas dit, nous le savons à demi-mot par la bande. Le projet de Monte, où le PEI devait flécher une quarantaine de millions qui restaient, aujourd'hui, on est au double ! On est au double sur des objectifs sans fonctionnement qu'on n'a pas clarifiés.

Alors oui, moi je suis pour les petites mains, comme vous. Je pense que si on arrivait à être responsables, tous, les uns et les autres, que l'on arrivait à valoriser nous-mêmes, sans avoir besoin de machines, ça serait la solution idéale. Mais après, on en revient au court terme, donc on écrit un plan.

Alors, on se gargarise du plan de 2015. Monsieur GHIONGA l'a soi-disant porté, mais un plan qui avait vocation à enfouir sans se poser de questions, probablement. Enfin, je ne sais pas...

**M. Pierre GHIONGA**

Je ne dis pas qu'il était bon, mais ce n'est pas soi-disant...

**M. Guy ARMANET**

Voilà, donc vous ne dites pas qu'il était bon, mais donc du coup laissez-moi dire que voilà... On ne peut pas remettre en cause ce que nous faisons aujourd'hui.

Et après, tout ce que j'ai entendu peu ou prou tout à l'heure dans l'Assemblée, c'était de faire soit l'apologie du SYVADEC, soit ce qui s'est passé avant que je ne récupère l'Office de l'environnement.

J'ai envie de vous dire, restons lucides sur le sujet et abordons les problématiques comme nous avons à les aborder, entre personnes responsables. Et je m'adresse à Monsieur POLI.

Monsieur POLI, dans votre intervention, vous faites état de choses qui me surprennent beaucoup puisque nous nous sommes rapprochés de vos services, de vous-même, je vous ai rencontré et lorsque vous dites, et j'ai répondu, je pense, sur le coût public/privé, il n'y a plus de doute là-dessus, la gestion, il faut qu'elle soit claire.

Je rejoins Paul-Félix BENEDETTI. Pourquoi le SYVADEC n'envisagerait pas, à un moment donné, d'avoir ses propres transports pour gérer ses déchets en Corse ? Pourquoi pas ! C'est une question qu'il faut se poser. Est-ce qu'elle a été posée ? Est-ce qu'on l'a étudiée ?

**Brouhaha.**

Non, mais je vous pose la question.

Donc moi, je vous rejoins. Alors est-ce qu'il faut que la Collectivité de Corse reprenne la main par rapport au SYVADEC ? Peut-être... On a presque les mêmes avis. Donc, soyons lucides et soyons concrets.

Mais lorsque Monsieur POLI dit « le court terme, le public/privé... », je vous ai répondu, le public/privé, pour nous, c'est clair, c'est le public. Puntu è bastà.

Et si on était capable, au-delà de lancer des marchés en conception/réalisation, le SYVADEC devrait gérer les usines lui-même, plutôt que d'avoir Veolia entre les pattes. Oui, Monsieur BENEDETTI ! Oui !

Alors est-ce qu'on a un déficit de moyens ? Est-ce qu'on a un déficit de compétences ? Ce sont des questions qu'il va falloir se poser. Mais ces questions-là, ce sont les questions qui gangrènent notre société aujourd'hui. Il va falloir aller au bout et au fond des problèmes ! Au bout et au fond des problèmes !

J'en reviens à Monsieur POLI. Vous avez évoqué, un peu à la Prévert, foulditude de points que nous avons discutés ensemble, que nous avons partagés. Vous m'avez même dit entre quatre yeux, et vous l'avez répété à la Commission à laquelle je suis venu expliquer les choses, vous avez dit « si je pourrais récupérer ma compétence traitement, je le ferai ». Vous voyez...

### **Brouhaha.**

Non, ùn hè micca un chjama è risponde, mais je me permets de vous le dire parce que vous me l'avez dit. Mais aujourd'hui, vous ne pouvez pas me dire « Monsieur le Président de l'Office de l'environnement, votre plan, les plateformes de compostage, le tri à la source, les biodéchets que vous amenez à Cargese, les éco-organismes, les emballages papier biflux... ». Un sò micca u SYVADEC ! Un sò micca u SYVADEC ! Ci vole à pone a quistione à qui de droit, micca à me.

Donc tout ça pour vous dire quoi ?

Moi, je suis prêt à tout entendre, mais essayons de rester rationnel entre le pragmatisme du terrain et l'Assemblée de Corse. Essayons d'avoir un discours cohérent qui nous amène aux mêmes conclusions, sinon on va se perdre et jamais on va s'entendre.

Alors, vous évoquiez le papa, la maman et la fessée, dont acte. Louis a répondu à ma place, et arrêtons d'être des diabolins chacun à notre rôle et dans nos fonctions respectives. Essayons de sortir, je suis d'accord avec vous, mais essayons de sortir de cette posture ridicule qui nous amène à faire des comparaisons ridicules.

Moi, je ne suis pas là pour donner de leçons à personne, mais je n'en ai à recevoir de personne.

Voilà, donc il faut que l'on construise les choses ensemble de la manière la plus intelligente. Et je vous remercie d'avoir permis à mes effectifs de vous rencontrer. Je crois qu'on est en passe de signer la convention, vous voyez donc c'est que les choses vont dans le bon sens.

Donc voilà ce que je voulais vous dire. Mais il faut véritablement qu'on ait une cohérence et une vue d'esprit que l'on doit mettre à disposition de nos administrés, de vos administrés, du contribuable corse, des gens qui payent toujours plus, c'est ça la question, c'est celle-là. La question, c'est celle-là. Essayons de travailler tous ensemble pour réduire ces coûts-là.

Et bien évidemment, je répondrai ensuite à Marie-Thé MARIOTTI et à Monsieur QUASTANA. Bien sûr, je partage vos interrogations public/privé. Vous avez évoqué le sujet. Je ne peux être que d'accord avec vos propos.

Madame MARIOTTI... Madame MARIOTTI... Chère Marie-Thé...

Nous sommes confrontés à un problème que nous savons commun et à un moment donné, il faut qu'on fasse des efforts pour aller les uns vers les autres.

Vous ne pouvez pas nous reprocher de ne pas faire l'effort de rejoindre le SYVADEC, vous étiez présente aux différentes réunions que j'ai tenues avec le SYVADEC, où nous nous sommes vu opposer des fins de non-recevoir sur les électro-composteurs de manière assez abrupte, admettez le.

Donc, si c'est la maman qui donne la fessée au papa, ça pose un problème... Même si le papa peut recevoir des fessées, attention n'interprétez pas mes propos.

Mais quoi qu'il en soit, je voulais vous dire... Alors là, on se perd un peu. Monsieur LACOMBE finit par se perdre un peu. Je ne sais pas s'il est finalement pour ou contre les CSR. Il est parti, dommage, il ne pourra pas apporter lui-même la réponse. Mais je répondrai aux quelques points qu'il a évoqués.

Vous évoquiez les chiffrages, oui, vous avez raison ! Oui, vous avez raison, seulement les chiffres de référence pour établir un plan comme celui-là, c'est 2018, la référence. C'est 2018, pas pour la Collectivité de Corse parce que ça nous fait plaisir, pour l'intégralité du territoire français. Donc c'est 2018, l'année de référence.

Donc oui, on peut réviser les chiffres annuellement et le plan le prévoit, et on aura un retour devant l'assemblée en précisant « oui, ça c'est la règle, c'est obligatoire ». Mais ne venez pas nous chercher sur les 0,5 ou les 1,33 du plan où on a effectivement une distension de chiffres qui peut nous amener à nous griffer un peu, mais de manière agréable, je dirais.

Voilà donc chacun après est dans sa posture. Mais quoi qu'il en soit, quoi qu'il en soit, aujourd'hui, les interrogations que vous avez... Vous aussi, vous avez des interrogations.

Le coût de la collecte, bien sûr, c'est un choix. Le choix stratégique, c'est le porte à porte. On doit aller le plus rapidement dans un porte-à-porte et dans la redevance incitative, parce que moi, personnellement, je considère que si on met en place la redevance incitative, le contribuable, les administrés paieront ce qu'ils produisent comme déchets. Alors là, on est dans un système vertueux qui nous amènera à voir comment est-ce que les choses se font. Mais on est tous d'accord.

Ensuite, laissez-nous au moins avoir le bénéfice du doute. Laissez-nous au moins ça. Laissez-nous dérouler notre plan, mettons-le en œuvre et dans sept ans, vous pourrez peut-être faire les conclusions que vous faites d'ores et déjà. Aspettate appena !

Sur Ghjuncaghju, je vous ai répondu.

Sur le plan 1 ou 2 ? Oui, vous avez raison, 1 ou 2. Bien sûr 1 ou 2, mais chemin faisant, si un suffit pourquoi on va en faire deux ? Et à quel prix ? Et qui va payer ? Donc oui, on se pose des questions. Un ou deux parce que l'étude nous amène à un ou deux, parce que c'était écrit comme ça dans le plan précédent et que j'ai repris peu ou prou le plan précédent. Et d'ailleurs, j'en ai fait état et j'ai salué, bien évidemment, François.

Donc oui, la confrontation qu'on a aujourd'hui, c'est qu'on est tenu d'écrire certaines choses, mais elles ne doivent en aucun cas se figer dans le marbre et dicter ce qu'elles ont à dicter pour les années à venir.

On peut toujours revenir dessus, mais il faut qu'on soit très critique, très opérationnel et qu'on essaie de construire les choses, je le redis, ensemble, parce que moi, personnellement, j'ai la même attitude avec le SYVADEC depuis toujours. J'ai été administrateur du SYVADEC. Je continue d'avoir de très bonnes relations, mais j'aimerais qu'au-delà des bonnes relations, on puisse prendre les bonnes décisions.

Les électro-composteurs, on a évoqué le sujet tout à l'heure, je voudrais revenir dessus parce qu'on est véritablement sur un point d'ancrage extrêmement fort.

Je vais vous donner l'exemple de la prison de Borgo. La prison de Borgo aujourd'hui, c'est un camion-benne dans la cour de la prison qui, tous les mois, va à la STOC ou à Viggianellu, c'est-à-dire 10 tonnes mensuelles, 120 tonnes/an.

Les équipes ont travaillé pour mettre en place le traitement des biodéchets, compacteur cartons et les différents flux. Au moment où je vous parle, le bilan, en fin d'année, ou à la STOC ou à Viggianellu sera de 6 tonnes au lieu de 120.

Donc les électro-composteurs, ce n'est pas l'alpha ou l'oméga, ont un rôle à jouer, au même titre que les composteurs individuels, partagés, et la meilleure des solutions, certainement la plateforme de compostage. Mais je rappellerai ici quand même qu'avec le Président de l'Exécutif, nous avons fait 18 mois de réunion sans trouver le moindre terrain ! Alors ça, tout le monde le passe sous silence. C'est comme sè ùn s'era passatu nunda, scusatemi di u pocu ! Purtemu 7 o 8 terreni à mette à studià per u SYVADEC, ùn si passa nunda, nimu ùn ne parla. Excusez-moi, mais la variable d'ajustement, appena grossa quantunqua, si vede, ancu incu i spichjetti.

Donc, je voudrais vous dire que je crois qu'on est véritablement dans l'action. Et je précise, la Collectivité de Corse et l'Office de l'environnement, on pourrait se contenter d'écrire le plan et dire au SYVADEC, « le traitement, c'est vous, sbrugliatevi ! Quantu terreni ete purtatu ? ».

Alors oui, vous avez la facilité de dire aujourd'hui, les centres publics ont été fermés. Je vous rappelle que Viggianellu 1 a été fermé, perchè ci n'hè più sopra chè sottu à mumentu. Donc, on a été obligé de fermer pour une histoire de capacité.

Vico a été fermé, dont acte, par des pressions. Vico a été fermé, dont acte.

Mais depuis, n'hè passatu acqua sottu à i ponti... U SYVADEC, quantu terreni hà purtatu per mette in ballu ? Quantu ? Ci vole à parlà si chjaru. Ci vole à parlà si chjaru !

L'Office de l'environnement, je fais signer aujourd'hui les conventions et je demande aux intercommunalités de mettre deux terrains au pot de la mariée ; je ne suis pas obligé, je ne suis pas obligé de faire le VRP pour le SYVADEC, je ne suis pas dans mon rôle. Je le fais parce que la Corse a un problème et que le mien le problème, c'est la Corse, ùn n'hè ni a pulitichella, ni a pulitica, ne u restu, et qu'on veut rentrer véritablement dans une phase d'action, et qu'aujourd'hui il faut qu'on ait les bons codes pour aller au fond des problèmes. Moi, il n'y a que cela qui m'intéresse, le reste ne m'intéresse pas.

Donc je ne vais pas entretenir les guéguerres malsaines qui nous amènent à nous crêper le chignon sur « ete fattu voi, aghju fattu eiu, è cosa s'hè passatu... ». Le constat jusqu'à aujourd'hui : on a enfoui puntu è bastà.

Voilà, le constat, c'est celui-là. Donc essayons d'en sortir tous ensemble. On en sortira grandis, je pense, et les uns et les autres.

Paul-Félix, j'ai répondu en partie à tes interrogations, je pense et j'espère que j'ai levé le doute, aussi bien sur le côté public, que sur le côté tonnage et le côté que

l'on ramènera forcément à une valorisation matières autrement définie et clarifiée. On est dans des situations... Moi, j'entends ce que vous dites, mais voilà...

Donc ça, c'est clarifié, posé, le Président dira un mot tout à l'heure, mais je peux vous dire que ce que je viens de vous dire, c'est inscrit dans le marbre.

Donc ensuite, dommage que Xavier soit parti, j'aurais préféré l'avoir en séance pour lui dire véritablement qu'il n'est pas nécessaire de gigoter, de parler fort. On ne retiendra et l'histoire ne retiendra que ce qui se passera concrètement. Et je lui dis tranquillement, oui, moi je considère qu'on doit travailler ensemble, mais on ne va pas venir ici faire l'apologie du SYVADEC. Quand nous, on mange du pain sec, il y en a certains qui roulent sur l'or, ce n'est pas possible ! Ce n'est pas possible !

Quant moi, à l'Office de l'environnement, je suis obligé de redéployer mes effectifs pour créer un service « déchets », vous recrutez 19 personnes pour plus de 450 000 € et votre masse salariale, le 012, varie de 8 % cette année, alors que nous, on est à un 1.2 et on doit être sous le seuil de l'acceptabilité.

Oui, mais Madame MARIOTTI, ma Chère Marie-Thé... On n'y va pas mais... Considérez que je ne vous ai rien dit, alors. Considérez que je ne vous ai rien dit.

Donc voilà un peu, on en est très concrètement, j'analyse les chiffres comme tout le monde, comme tout le monde, quand je lis un budget, j'essaye de le comprendre voilà et des fois je ne comprends pas. Enfin bref voilà.

Donc je tenais à le dire, mais je tenais le dire à Xavier, ce n'est même pas à vous que je voulais m'adresser, c'était à lui parce qu'il est assez impliqué, je dirais ça comme ça.

Donc peut-être qu'il est impliqué aussi, je crois savoir qu'il y a probablement un projet de centre de compostage par chez lui. Il aurait bien aimé, on croise les doigts, qu'il puisse nous donner quelques réponses, mais je l'invite à le faire prestement parce qu'au moment où on se parle, dans la région ajaccienne, on en aurait fortement besoin.

Voilà donc ce que je voulais lui dire.

La question sur les CSR, je n'aurais pas la possibilité de la lui poser, parce qu'il n'est pas là, mais je crois comprendre de quoi il en résulte.

Josépha, il est conforme à ce qu'on pouvait attendre, on a les mêmes inquiétudes, les mêmes préoccupations. Je vous remercie de votre intervention et soyez sûr que la délibération du 26 février de l'année dernière a été prise en intégralité, mot pour mot, dans le plan que nous sommes en train de construire. Alors, il y a quelques

réglages à faire, et d'ailleurs je me permets de dire au SYVADEC que je les ai conviés à une réunion le 9 pour discuter, avant passage en commission pour entériner le plan, pour débattre avec eux des différents sujets qu'on aura à évoquer. Donc en plus, on les évoquera ensemble, de vive voix.

Jean-Christophe ANGELINI, président d'EPCI, on s'est entretenu via le téléphone, on a peu ou prou les mêmes préoccupations. Les territoires doivent aujourd'hui véritablement construire des architectures qui coûtent le moins cher.

Vous avez évoqué vous aussi ce que ça coûtait 5 millions, 6,9 millions, 7,5 millions, avec une projection en fin de mandature à 10 M€.

Mais là aussi, comme Tony, je vais pas me dédouaner parce que je considère que c'est une préoccupation que l'on doit avoir en ligne de mire et c'est un objectif que l'on doit essayer d'atteindre collectivement.

Mais ce que vous payez par la clé de répartition qui est fait par le SYVADEC, je renverrai au SYVADEC la patate chaude. Posez leur la question, pourquoi vous payez toujours plus et toujours encore plus.

Mais quoi qu'il en soit, ça fait partie d'une discussion. Nous, elle nous préoccupe et je considère aujourd'hui qu'on ne peut pas se dédouaner d'aller au fond, de faire des optimisations de collecte et, l'Office d'environnement lancera prochainement des études sur l'optimisation des collectes en fonction de tous les territoires. Et, on aura à y répondre ensemble.

Voilà président, je crois que j'ai répondu de manière assez longue, mais c'est important de le faire, excusez-moi par avance, maintenant je crois que vous avez encore un petit peu de temps pour pouvoir dire quelques mots, merci.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le président de l'Office de l'environnement. Mais effectivement, il fallait que vous puissiez vous exprimer totalement sur l'ensemble des questions qui vous ont été adressées.

Donc, Monsieur le Président de l'exécutif, vous souhaitez intervenir ?

### **M. le Président Gilles SIMEONI**

Merci, Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les élus, cari amichi, cari culleghi,

Merci, Monsieur le Président de l'Office de l'environnement,

Merci aux intervenantes et intervenants successifs.

Un mot pour compléter l'exposé et rappeler que nous avons également intégré dans nos travaux les avis du CESEC d'une part et l'avis rendu sur initiative par l'Assemblea di a Giuventù. Des avis qui, pour l'essentiel, sont en cohérence avec la philosophie du projet de plan qui est présenté aujourd'hui, des avis qui pour l'essentiel, soutiennent les grandes orientations de ce projet de plan et des avis, mais j'y reviendrai, qui demande aussi un certain nombre de précisions que, me semble-t-il, le débat d'aujourd'hui a permis d'apporter.

Vous avez tout dit, Monsieur le Président de l'Office de l'environnement, notamment au plan technique et au plan politique. Mais je voudrais en quelques minutes resituer ce dossier dans sa perspective historique et stratégique.

Les hasards du calendrier de la programmation de nos sessions, mais est-ce vraiment un hasard, ont fait que nous avons abordé hier le domaine des transports maritimes et nous abordons aujourd'hui celui des déchets.

Je considère comme vous que ces deux dossiers sont des dossiers emblématiques, stratégiques et je redis devant votre Assemblée de Corse, que dans ces deux dossiers, nous nous situons à la fois dans la continuité et le strict respect, la stricte application de notre philosophie politique, de nos objectifs stratégiques, des engagements que nous avons pris devant le peuple Corse, notamment depuis décembre 2015, date de notre accès aux responsabilités. Nous nous situons donc à la fois dans la continuité et dans l'accélération et l'amélioration de ce que nous devons mettre en œuvre en intégrant, dans ce processus d'amélioration et d'accélération, les contraintes multiples, les unes récurrentes, les autres apparues en cours d'exercice, qui font qu'entre notre vision politique et notre volonté politique qui reste inébranlable, les principes que nous continuons à vouloir matérialiser et leur mise en œuvre effective, il y a quelquefois du temps, il y a quelquefois des obstacles, il y a quelquefois des aménagements à apporter, mais jamais, non jamais nous ne dévirions et ne dévirons des principes et des fondamentaux qui sont les nôtres.

Ceci étant rappelé, ce dossier, il est technique à l'évidence, il est juridique, il est quelquefois politique au sens des enjeux de pouvoir, laissons-les de côté, il est fondamentalement politique partout dans le monde, a fortiori dans une île comme la nôtre. L'insularité est une contrainte supplémentaire. Une île montagne, c'est une contrainte supplémentaire, une île avec une forte saisonnalité, c'est une contrainte supplémentaire, etc.

Je vous renvoie à l'article d'hier du Monde, cette nuit je ne dormais pas, je me demande pourquoi... entre hier et aujourd'hui... sur la réhabilitation d'une décharge à 70 km de Barcelone, où on a enfouie pendant des décennies, environ 30 millions de tonnes.

Donc les problématiques que nous rencontrons ici, on les rencontre ailleurs, avec quelquefois des facteurs particuliers qui aggravent.

Moi, je voudrais avoir un discours fondamentalement politique et qui s'adosse aujourd'hui à des avancées juridiques et techniques à travers ce projet de plan. Dire en quelques mots, encore une fois, qu'elle était la situation, très objectivement et en intégrant les regards et les contraintes que nous avons toutes et tous à gérer, qu'il s'agisse de notre mandat d'élu territorial ou, pour beaucoup d'entre nous, des mandats de maires ou de présidents d'intercommunalités.

Le problème des déchets, nous le rencontrons tous comme citoyen, comme élu, quel que soit le niveau, et comme Corse et, nous savons que c'était un dossier stratégique.

Alors la continuité, moi, je veux rendre hommage à ce que nous avons fait, à ce qui a été porté notamment, par Agnès SIMONPIETRI. Alors moment savoureux d'aujourd'hui, Xavier LACOMBE qui, lit in extenso, un communiqué de i Verdi Corsi, la politique est souvent coquine, moi je dis à Agnès SIMONPIETRI, qui est cosignataire de ce communiqué, que nous sommes exactement dans la philosophie, la mise en œuvre et nous l'avons démontré, nous le lui avons expliqué, nous lui expliquerons encore. Je veux rendre hommage à l'action qui a été menée par François SARGENTINI, et je dis que ce qu'a fait Guy ARMANET, c'est la continuation, l'approfondissement et l'amélioration de cette action. Et, je vais vous le démontrer.

Alors, je disais la situation quelle est-elle aujourd'hui ? Quelle est-elle ? Pendant longtemps, Pierre GHIONGA il a été critique vis-à-vis de son plan, les contraintes que vous avez eu à gérer, ce sont celles que nous subissons aujourd'hui. Donc, moi je ne suis pas là aujourd'hui pour dire : vous, vous avez mal fait, nous on fait bien. C'est très difficile.

La situation réelle quelle est-elle ? Elle est que pendant longtemps, nous en sommes d'accord et jusqu'à aujourd'hui on a été dans une logique de tout enfouissement, ça c'est une, on est d'accord ?

Deux : c'est qu'on a un système global qui n'est pas vertueux au plan environnemental et qui incontestablement affiche un certain nombre de surcoûts par rapport à la moyenne qui est constatée ailleurs. Certains de ces surcoûts sont identifiés,

ils tiennent par exemple à l'exécuté des marchés et d'autres proviennent de causes qui restent beaucoup plus opaques.

Qui ? Moi, je ne sais pas aujourd'hui, le président de l'Office de l'environnement, je ne sais pas et j'ai envie de dire, ça fait partie des discussions, y compris avec le préfet, quel est le mécanisme exact de formation du coût de l'enfouissement ? Tony POLI rappelait les contraintes sur son intercommunalité, Jean-Christophe ANGELINI a rappelé les chiffres, Cathy, nous en avons parlé, en tant que vice-présidente, avec l'intercommunalité, ça a été un sujet de discussions importantes dans votre interco, toutes les intercommunalités le savent. Aujourd'hui, on paye, 400 €, là ou ailleurs, on paye 100 ou 150 €.

Il y a manifestement des surprofits et des surcoûts. Est-ce qu'on veut les identifier ou pas ? Et, est-ce qu'on veut les faire cesser ou pas ?

Quelle a été la situation et quelle a été l'action qui était la nôtre ? On est aujourd'hui dans une situation de blocage, elle provient de quoi ? Elle provient du fait qu'il n'y a jamais eu de tri de façon significative. Donc, on n'a jamais éliminé les biodéchets, on a enfoui dans certains centres qui ont été les absorbeurs de toute la Corse. Et, les populations ont subi les nuisances et les gens n'en voulaient plus.

On est dans un système totalement irrationnel qui fait que lorsque par hasard vous trieux du biodéchet aujourd'hui à Bastia, vous l'envoyez à Cargèse pour le traiter. Ça, c'est la réalité que nous vivons.

Lorsque nous avons cherché à ouvrir, alors que ce n'est pas notre compétence, ou à contribuer à ouvrir, les gens n'ont pas voulu souvent, pourquoi ne veulent-ils pas ? Les gens ne veulent pas parce qu'ils disent, mais attendez, s'il y a pas de tri, on va continuer à avoir des ordures non triées. Si on a des ordures non triées, on va ouvrir chez nous pour mettre toute la Corse. Quand vous bloquez l'un, vous bloquez l'autre.

La solution d'urgence qui était appelée, on le sait, ce qu'elle est la solution d'urgence aujourd'hui, on l'a fait une fois dans un contexte, on a mis, nous, collectivité de Corse, 6,5 M€ qu'on n'avait pas à mettre, ce n'est pas notre compétence, parce que l'absence d'exutoire ce n'est pas la faute de la Collectivité de Corse.

Trouver aujourd'hui un centre de traitement, ce n'est pas la responsabilité, trouver un centre de stockage, identifier un terrain, trouver un terrain, ce n'est pas la compétence de la collectivité de Corse. Il faut que les Corses l'entendent. Nous, si on se contentait d'appliquer la règle, il suffirait qu'on dise dans notre plan, nous on veut par exemple trois centres de stockages, un dans le Sud, un autour de Bastia et un autour

d'Ajaccio et le plan il est parfait. Et après, c'est aux intercommunalités et au SYVADEC de trouver les terrains.

Ça, c'est la réalité. Nous, on va beaucoup plus loin, mais on n'est pas obligé de le faire.

Mais les surcoûts qui sont aujourd'hui pour les intercommunalités et donc pour les citoyens corses, ce n'est pas la collectivité de Corse qui en est responsable, à aucun moment. Même si notre plan de 2016 est insuffisant et que vous le critiquez, ce ne sont pas ses faiblesses qui entraînent les surcoûts actuels, ce qui entraîne le surcoût actuel, c'est le fait que, pour l'instant, le système n'a pas changé et que celles et ceux qui sont institutionnellement en charge, à titre principal, de le faire ne l'ont pas fait et n'ont pas pu le faire. Parce que dans le tableau, il faut intégrer une réalité, il n'y a pas de tri ou il n'y en a pas suffisamment, est-ce que c'est la faute des intercommunalités aujourd'hui ? Non, c'est ce que disait Jean-Félix ACQUAVIVA. Quand on a fait les intercommunalités avec la loi NOTRe en Corse et lorsqu'on leur a conféré la compétence collecte, confère Tony POLI qui dit : si je pouvais reprendre la compétence, je la reprendrai, on a fait des intercommunalités qui n'ont pas les moyens juridiques, financiers et humains d'organiser la collecte.

Donc, cette réalité-là, nous l'avons abordée et nous avons essayé de l'aborder de façon pragmatique et volontariste.

Je me tourne notamment vers le groupe nationaliste qui est aujourd'hui dans l'opposition et qui était hier dans la majorité. Le 25 février 2021, nous avons présenté le document technique et en amont, nous avons eu une discussion en validant ensemble le fait que le document technique devait balayer le champ des possibles, mais qu'il ne nous satisfaisait pas parce que nous considérons que les principes politiques qui devaient valoir prescriptive dans ce document, n'étaient pas intégrés dans le plan.

Vous rappelez de ce débat, on a eu un long débat et au terme de ces débats, on a pris une délibération en Assemblée de Corse, qui intégrait tous les principes fondamentaux, en disant que cette délibération serait jointe au projet et que nous considérons nous, Assemblée de Corse, et c'était dans la délibération, que ce qui était soumis à enquête publique, c'était le document et la délibération avec les principes à valeur prescriptive. Et, nous avons considéré ensemble, nous l'avons voté à l'unanimité, que ce travail qui avait été porté par François SARGENTINI, il était bon, mais qu'il fallait le compléter par les principes de la délibération.

Et nous votons à l'époque avec les critiques, qui n'ont pas changé aujourd'hui de l'opposition de droite et dépassements, et nous le votons.

Que se passe-t-il ? Le préfet nous écrit et le préfet nous écrit en disant : il y a une fragilité juridique parce que nous considérons que le document, oui, mais la délibération et les principes non, en tout cas, moi, le préfet nous dit, je me réserve le droit de faire un recours. Et deuxièmement, vous devez être plus précis, notamment par rapport aux centres de traitement.

Et on reçoit cette lettre fin juillet. À ce moment-là se pose la question, qu'est-ce qu'on fait ? Est-ce qu'on essaye de passer en force en l'état de la délibération votée à l'époque et du document ? On est dans un contexte politique que vous connaissez : le préfet LELARGE, déficit de dialogue avec l'État. Je rappelle qu'il reste 42 millions au PEI et que sur votre mandat, je me suis battu dans les discussions avec l'État pour que ces 42 millions, y compris s'ils ne sont pas programmés avant la fin et engagés avant la fin de la date du PEI, ils soient sanctuarisés et reportés. J'ai demandé également, éventuellement, une déspecialisation partielle pour obtenir la mobilisation de tout ou partie de ces crédits pour l'aide à l'investissement sur la collecte, ça a été refusé par l'État.

Et donc, on est à un moment où on se dit : est-ce qu'on passe en force ou est-ce qu'on essaie d'améliorer ? Et, c'est le travail qui a été mené par Guy ARMANET dans la continuité.

Je reprends et je m'adresse à l'ensemble des nationalistes. Cette délibération, elle est aujourd'hui reprise in extenso et déclinée de façon opérationnelle dans le document. Donc nous, nous considérons que nous sommes dans la déclinaison de ce que nous avons voté ensemble et je m'adresse aux autres nationalistes qui n'étaient pas représentés, ce qui est mis dans ce plan correspond exactement, me semble-t-il notamment à l'état des précisions qui ont été données par Guy ARMANET, aux soucis et aux préoccupations que vous avez exprimés.

Je dis aussi d'ailleurs qu'il ne s'agit pas pour nous de perdre du temps, mais que ce document-là, y compris s'il faut le corriger et l'améliorer, on peut le faire et on est prêt à le faire, y compris un travail de réunions puisque de toute façon, ce sera à la marge et ce sont des problèmes de précision.

Alors je reprends, qu'est-ce qu'elle disait la délibération ? On rappelait que cette délibération avait valeur à être intégrée à la version finale du projet de plan, celui qui va être soumis à enquête.

On actait solennellement cet avis pour le joindre.

Article 8 : dit que la montée en puissance du tri à la source et de la collecte porte à porte constitue, conformément à la législation française et européenne, la

priorité et le cœur de sa politique de déchets. C'était le premier principe, notre vision, c'est, il faut trier et il faut trier au maximum.

Qu'est-ce que c'est l'avancée aujourd'hui ? Mais vous ne pouvez pas la passer sous silence quand même, il faut que les Corses l'entendent, c'est qu'entre hier, ce principe théorique qu'on a essayé pendant 2 ou 3 ans de mettre en œuvre, y compris à travers la première contractualisation du temps de Madame CHEVALIER, on n'a jamais réussi. Aujourd'hui, dans ce projet de plan, non seulement on intègre ce principe in extenso, mais on dit, il se concrétise par une contractualisation, une contractualisation avec les intercommunalités autour de 4 axes et d'interventions. Et, parmi ces axes d'intervention, il y a le soutien au déploiement du tri généralisé et on va plus loin, le tri en porte à porte chaque fois qu'il est possible. Premier principe, on conforte cette montée en puissance du tri à la source.

Ensuite, on avait acté le fléchage prioritaire des instruments financiers et fiscaux sur cette montée en puissance du tri à la source. On redépose la demande sur le PEI, la négociation avec Paris, et déploiement généralisé de la fiscalité incitative, on y tenait beaucoup, c'est intégré aujourd'hui en toutes lettres et c'est contractualisé avec les intercommunalités.

Troisième principe : le meilleur déchet, c'est celui qu'on ne produit pas. On avait réaffirmé notre attachement au principe de diminution des intrants et une véritable économie circulaire. C'est réaffirmé en toutes lettres dans ce plan, y compris sur la piste de la fiscalité spécifique sur les éco-organismes. Il n'est pas normal aujourd'hui que nous n'ayons pas une fiscalité des éco-organismes, à l'instar de ce qui est la fiscalité des régions et départements d'Outre-Mer qui sont pris en charge et financé à 100 %. Aujourd'hui, nous payons des malus considérables qui contribuent à accroître la facture.

Pour exporter, par exemple, à Marseille, puis à l'autre bout de la France, alors qu'on pourrait créer des schémas d'économie circulaire en redéployant ici ou en travaillant en partenariat avec la Sardaigne. C'est ce que nous avons mis, c'est ce qui est précisé dans le plan.

Ensuite : réaffirme son attachement, réaffirme solennellement son attachement aux principes d'une gestion publique des infrastructures de traitement des déchets et aux projets d'initiative publique s'inscrivant en cohérence avec ce principe.

Je m'adresse très solennellement aux autres élus nationalistes et je m'adresse à travers eux au peuple Corse, oui, nous considérons, par principe, et notamment parce que nous connaissons la situation de la Corse, nous considérons que la puissance publique doit avoir la maîtrise des choix stratégiques en matière de déchets.

Pour répondre à Tony, cela n'exclut pas l'intervention de projets privés, par exemple sur du compostage, de la méthanisation, on a parlé de méthanisation agricole, etc., dès lors que ces projets privés s'inscrivent dans les orientations du plan de la Collectivité de Corse et qui sont dans une logique économique vertueuse.

Pour le reste, nous considérons que le principe de la puissance publique qui décide, qui régule et qui organise, est le principe cardinal de notre politique des déchets.

Cela nous a conduit notamment sur les centres de traitement, et pour répondre à votre interrogation Paul-Félix, elle est importante, elle est très importante. Nous, qu'est-ce qu'on a dit aux préfets de Corse successifs ? Qu'est-ce que j'ai dit en tant que Président du Conseil ? Et, je le redis ici, moi je n'ai aucune animosité de principe envers X, Y ou Z exploitant privé d'un centre de stockage ou d'enfouissement, je suis hostile à l'enfouissement, je suis pour le stockage, la notion est importante parce que ça veut dire qu'à un moment donné, si c'est du stockage on a éliminé tous les biodéchets, on a des déchets inertes. Et, je suis pour une maîtrise publique des centres à créer.

Donc moi, quand on a parlé par exemple de Viggianello 2, je me suis exprimé contre. Lorsqu'on a on a parlé du centre du Tavignano, je me suis exprimé contre. Ce n'est pas un problème ad hominem, c'est un problème politique. C'est un problème politique parce que je considère que dans une île... Oui, Marie-Thé, là on est dans la politique, ce n'est pas autre chose. Un chjodu caccia l'altru !

Mais dans une île, si vous avez 2 ou 3 opérateurs privés qui ont le monopole du stockage, ils ont mécaniquement un double intérêt. Premièrement, que le stockage soit le plus important possible, donc indirectement, et j'allais dire mécaniquement, intérêt à ce que le tri ne se fasse pas.

Et deuxièmement, ils ont intérêt à gagner de l'argent, on parlait hier des transports maritimes, les déchets, on est dans la même problématique, si on est dépendant de un ou 2 opérateurs privés, lorsque vous lancez votre marché, que ça soit le SYVADEC ou que ça soit demain, la Collectivité de Corse ou l'office ou un nouvel organisme, lorsqu'il lance son marché, s'il y a 2 opérateurs privés seulement et, c'est la situation actuelle, ou 3, celle que voulait mettre en œuvre à la Préfète CHEVALIER, c'est pour ça que je m'y suis opposé. Si ça vaut 100 et que vous avez 2 offres ou 3 offres à 300, la première fois, vous n'attribuez pas, vous relancez. Ça continue à 300, vous relancez. Et puis après, vous avez les maires et vos concitoyens qui vous disent : Chì femu cu ste rumenze à mezu ? On ne peut pas garder ça. La troisième fois, vous attribuez.

Nous, on ne veut pas ça. Nous, on dit qu'il faut des centres avec la gestion publique. Mais pour avoir des centres avec la gestion publique, il faut avoir des terrains.

Et les terrains pour l'instant, on ne les a pas, on ne les a pas eus et je me tourne vers Jean-Christophe ANGELINI que j'ai connu plus optimiste et plus allant, vous avez fini votre intervention en disant, dans 7 ans, c'est vraiment les 7 ans : les sauterelles, le choléra, c'est les 7 plaies d'Égypte, vous avez fini en disant : dans 7 ans, on n'aura toujours pas de centre, on n'aura toujours pas de terrain pour mettre des centres publics.

Mais si on n'a pas de terrain dans 7 ans, ça veut dire qu'on a échoué. Parce que si on n'a pas de centre, ça veut dire quoi ? Ça veut dire où qu'on a un incinérateur, et on a de toute façon l'obligation de traiter les déchets ultimes, ou alors ça veut dire qu'on exporte et qu'on est ruiné.

Donc je pense que vous vous êtes laissé emporter par un excès de pessimisme. Et je réponds, concrètement le travail ça devrait être celui uniquement du SYVADEC. Nous, on arrive avec une avancée aujourd'hui qui est quoi ? Qui permet de débloquer, qui permet de dire : il y a un certain nombre d'intercommunalités et de communes qui ont délibéré aujourd'hui et qui disent : nous, on est prêt à aller vers une logique de territorialisation qui était l'enjeu. Je me tourne vers ceux qui étaient la majorité territoriale, la discussion qu'on a eue, c'est de dire non, mais les gens ne veulent pas, ils sont prêts à faire si on est à l'échelle d'une territorialisation et d'une coopération entre plusieurs intercommunalités. Mais pour faire ça, il fallait avoir l'accord du préfet, parce que Monsieur LELARGE, qui était le prédécesseur de Monsieur de SAINT QUENTIN, il avait régionalisé en disant : tout ce qui va du Sud va dans le Sud et tout ce qui va dans le Nord va dans le Nord et uniquement. Et donc, on revenait sur la logique Ghjuncaghju et Viggianello.

Et aujourd'hui, ça, on l'a fait admettre, la territorialisation et on arrive en plus avec des solutions. Et parce qu'on a en plus des solutions en perspective, ça permet aussi de gérer l'urgence parce que les gens, qu'est-ce qu'ils nous disent les uns et les autres, ils disent nous, s'il faut faire un effort pour la Corse, s'il faut faire un effort pour la Corse pendant un an, pendant 2 ans, etc., on peut le faire, mais donnez-nous des perspectives, donnez-nous la garantie que le tri sur le biodéchets il va être fait, donnez-nous la garantie que si on ouvre un centre chez nous, ça ne sera pas le seul, donnez-nous la garantie que tous les territoires vont contribuer. D'où l'enjeu de la contractualisation.

Alors je continue, je ne vais pas être long. On a acté un principe de traitement des biodéchets. Nous on contractualise avec les intercos, on leur dit donnez-nous des terrains, trouvez des terrains. Mais si vous trouvez ces deux terrains, que ça soit pour un traitement des biodéchets ou que ça soit pour une déchetterie par exemple, on finance à 80 %.

Ça, vous ne pouvez pas le passer sous silence. Les Corses, il faut qu'ils l'entendent. Ce n'est pas notre compétence de faire ça. On est face à une crise budgétaire sans précédent cette année, on a individualisé 10 M€ à disposition des intercommunalités pour dire, on vous aide là-dessus, faisons-le et faisons-le ensemble.

Dernier problème, on a aujourd'hui une vision très claire, principe public, généralisation du tri à la source, soutien aux intercommunalités, fiscalité incitative, formation des élus et des personnels, créations d'un traitement et d'une valorisation qui nous est imposée, de proximité territoriale stratégique.

On nous dit quoi ? Centre de sur-tri, là, je me tourne vers Paul- Félix pour lui répondre et j'aimerais bien qu'il m'écoute notre collègue Paul-Félix BENEDETTI, on était parti sur 2 centres de sur-tri. Nous, on a toujours dit, et c'était la délibération, l'opposition avec la CAPA, Xavier n'est plus là, l'opposition avec la CAPA, elle était sur le dimensionnement. Nous on a dit, et c'est là qu'il y a un problème aussi institutionnel, bien sûr, parce que nous on a dit à l'époque à la CAPA, vous faites de votre côté et elle faisait de son côté indépendamment du plan, vous le savez, nous, on considère que l'usine de sur-tri, dite de sur-tri, que vous prévoyez de construire, elle n'est pas en cohérence avec les objectifs de tri à la source qui sont fixés par la législation.

Vous sur-dimensionnez l'outil et si vous sur-dimensionnez l'outil, pour le rentabiliser vous allez être obligés de vous détourner des objectifs de tri. Et, cette crainte pour la CAPA, elle s'est objectivée aussi, même si on n'a pas accès à ce qu'on nous dit, sur le projet de Monte, avec une réponse à un premier appel d'offres totalement surdimensionné et qui n'est absolument pas soutenable.

Donc nous ce que nous disons aujourd'hui, c'est qu'à notre avis, on part sur 2, mais à notre avis un suffira.

Où je n'étais pas d'accord avec votre intervention quand vous dites, on fait un super incinérateur. D'abord, je regardais une participation à une réunion où vous étiez allé sur le territoire de la Communauté de communes Pasquale PAOLI où on portait un projet d'étude à Moltifao sur un centre de stockage. Vous étiez monté là-haut pour dire que ce n'était pas le site à votre avis, mais surtout vous aviez dit à l'époque, j'ai l'article sous les yeux, qu'il fallait surtout envisager un incinérateur et que les techniques avaient évoluées et qu'il fallait aller vers l'incinérateur. C'était la position de l'époque.

Moi ce que je veux vous répondre, c'est que vous dites aujourd'hui, vous allez faire un incinérateur parce que vous savez que c'est un point de crispation, nous, et on a répondu aussi à la droite, l'option incinérateur, le vrai incinérateur, on l'a étudiée et on a démontré qu'économiquement et environnementalement, elle ne tient pas la route

par rapport aux objectifs fixés par la loi française et européenne, et on l'écarte l'incinérateur en toutes lettres.

Reste la question des CSR et du dimensionnement. Nous, on reprend l'application, et là c'est le domaine de la sécurisation juridique, l'application de l'obligation d'investiguer, cette valorisation-là, elle est obligatoire. On a des chiffres qui sont indicatifs, qui ne sont pas prescriptifs. Donc le dimensionnement, ce qui compte, c'est le principe qu'on écrit dans le plan, c'est de dire que notre usine de sur-tri, lorsqu'on la fera, elle sera dimensionnée à nos objectifs de tri et à l'avancée de celui-ci. C'est une condition sine qua non.

Par ailleurs, sur la valorisation des CSR, qui est une obligation à l'étude, on a 2 pistes, on a la consommation sur place, et on sait qu'il y a un certain nombre d'inconvénients, même s'il s'est mis en œuvre, et il y a la piste de l'exportation qui est une piste aussi qui a une part d'incertitude économique.

Donc nous on dit, on fait cette étude parce que la loi nous oblige à le faire et on fera le meilleur choix par rapport à notre équilibre global.

Dernier mot et je termine. Aujourd'hui, on ne peut pas passer sous silence que c'est une avancée significative, et ce d'autant mieux que tous les principes qui sont actés et que nous avons actés ensemble en 2021, en souhaitant qu'ils soient intégrés, nous commençons à les mettre en œuvre de façon opérationnelle, on n'attend pas la fin. On peut le faire, on doit le faire, on doit commencer à le faire maintenant.

Cette démarche-là aujourd'hui, le préfet de Corse aura à s'exprimer, nous nous considérons que les échanges que nous avons eus avec lui, la sécurisent et nous permettent de savoir que du côté de l'État, et donc du côté du contrôle de légalité, il considère, même s'il y a un imbroglio juridique sur quelle commission est compétente, il y a un texte ancien, il y a un texte nouveau qui a prétendument abroger le texte ancien, et il y a un décret d'application du texte nouveau qui n'a pas été pris. Donc, il y a une difficulté, nous, on a sécurisé au maximum. Aujourd'hui, on est sur une démarche qui reprend nos fondamentaux, qui les intègre de façon prescriptive et qui se prolonge, une contractualisation avec les intercos au service de laquelle nous mettons des 10 M€.

Un dernier mot, moi je pense et c'est écrit aussi, on l'a posé sans polémique, on ne pouvait pas le poser dans un contexte préélectoral, moi, je pense qu'il faut revoir notre organisation institutionnelle en matière de gestion des déchets. Je le dis sincèrement, on a des intercos qui ont la compétence collecte, mais qui n'ont pas les moyens de l'exercer. Donc ça oblige à une réflexion spécifique. On a un SYVADEC aujourd'hui, qui ne fonctionne qu'imparfaitement, je vais le dire comme ça, il y a des coûts qui sont énormes, vous savez très bien qu'il y a un problème de participation, il y a un problème de confiance aussi, il y a un problème institutionnel parce qu'on ne

sait pas qui fait quoi. On a un office de l'environnement qui porte le plan, mais qui est sous dimensionné, qui est sous dimensionné même s'il y a des gens qui ont fait un travail de qualité par rapport à l'enjeu que représente aujourd'hui la gestion des déchets dans un territoire, il est évident que l'Office de l'environnement est sous dimensionné.

Donc nous, de façon naturelle, je dirai que notre vision, elle va vers une simplification avec d'un côté des intercos qui gardent la compétence à condition de pouvoir l'exercer valablement ; et de l'autre un établissement public à créer, dans lequel, bien évidemment, la Collectivité de Corse soit totalement impliquée pour articuler le travail en commun entre les intercommunalités et l'Office de l'environnement : est-ce que l'on fait évoluer la structure actuelle, etc. ? C'est le chantier à faire.

Donc moi je crois que ces éléments-là sont de nature à rassurer notamment l'ensemble des nationalistes. Ils sont de nature aussi, me semble-t-il, à convaincre le groupe d'opposition de droite en tout cas, je ne vois pas en quoi et pourquoi vous pourriez être opposés à ce projet dans la mesure où il est en en cohérence parfaite avec les objectifs que vous revendiquez.

Après nous, sur ce dossier comme celui d'hier, vous savez, moi je suis prêt à discuter, à améliorer et il y a sûrement beaucoup de choses à améliorer, etc., on a pris des engagements devant les Corses, pour moi, les engagements qu'on a pris devant les Corses ce sont les mêmes en décembre 2015, en décembre 2017 et en juin 2021. Oui, Saveriu, ce sont les mêmes, pour nous, sont les mêmes pour vous, ce sont les mêmes, on va le voir sur les dossiers. Si ce dossier, vous considérez qu'il ne respecte pas nos fondamentaux, pas de problème, je respecterai votre décision.

Moi je considère qu'ils respectent nos fondamentaux. Et pour cause, puisque nous avons voté ensemble l'année dernière exactement, en ayant peur que ce qu'on avait voté ne soit pas intégré ce que nous avons voté l'année dernière est aujourd'hui intégré de façon prescriptive dans le plan.

Après, chacun se détermine.

**Mme la Président Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

A ringrazià vi, O sgiò Presidente.

Eccu ! Emu compiu stu dibattitu è emu avutu e risposte di l'Esecutivu.

Ùn c'hè micca votu, c'est une prise d'acte, donc je vous demande de prendre acte de ce projet.

**L'Assemblée de Corse PREND ACTE de ce projet de plan territorial de prévention et de gestion des déchets.<sup>1</sup>**

A ringrazià vi.

Sò 1 è mezu, appena di più ancu. Site invitate à fà culazione quì, eppò ripiglieremu da quì à un'ora.

**La séance suspendue à 13 h 37 est reprise à 15 h.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Je demande à tous les groupes d'appeler leurs membres, s'il vous plaît. Nous avons 13 dossiers à examiner et 3 motions.

Bien rejoignez vos places s'il vous plaît.

La Conseillère exécutive est là, donc Madame FAZI, va pouvoir présenter ses dossiers sur le social.

Le quorum, de toute façon, est atteint, il y a des personnes en ligne, et nous débutons.

S'il vous plaît, je vous demande un peu de silence, pour que la conseillère exécutive puisse présenter ses dossiers, merci.

**SUCIALE E SALUTE / SOCIAL ET SANTÉ**

\* **Raportu n° 080 : Attualizzazioni di u rigulamentu di l'aiuti è di l'azzioni sociali è medicusociali di Corsica.**

\* **Rapport n° 080 : Actualisation du règlement des aides et des actions sociales et médico-sociales de Corse.**

**Mme Bianca FAZI**

Merci Madame la Présidente. Je vais commencer par le dossier 080, donc c'est l'actualisation du règlement des aides qui a été adopté le 30 avril 2021. Le premier règlement des aides avait été adopté en cette Assemblée.

---

<sup>1</sup> Délibération N° 22/052 AC

Ces dispositions ont vocation à être actualisées en fonction de l'évolution de la réglementation en vigueur, des besoins de la population et de la politique de la Collectivité. Elles s'inscrivent également dans la feuille de route que j'ai portée en 2018 « U bugettu di l'azzioni suciali ».

Ces modifications proposées aujourd'hui concernent trois thématiques : la promotion de la santé et la prévention sanitaire, l'insertion et la protection de l'enfance.

Premier point, sur la promotion de la santé et la prévention sanitaire il convient de prendre en compte les modifications réglementaires induites au service des familles. Dans ce cadre, nous devons intégrer des modifications qui concernent l'accompagnement des assistants maternels pour leur permettre de développer leurs compétences d'administration de médicaments, la prise en compte de la Charte nationale d'accueil du jeune enfant par tous les services d'accueil de la petite enfance, collectifs ou individuels, l'augmentation des capacités d'accueil du jeune enfant à domicile ou en mode collectif, faciliter l'accès à l'information sur la disponibilité des modes d'accueil en utilisant le site monenfant.fr de la CAF.

Par ailleurs, la loi de protection de l'enfance du 7 février 2022, implique des modifications relatives à certains articles pour les centres de santé sexuelle et concernant la pratique de l'IVG médicamenteuse, ainsi qu'à la prévention sanitaire.

Sur la thématique de l'insertion, deux points qui impliquent des modifications : la récupération des indus de la Collectivité sur le RSA, qui, qui était auparavant effectué par la Collectivité, sera délégué par avenant à la convention de gestion du RSA conclu avec les CAF de Corse. Les aides individuelles extralégales allouées aux bénéficiaires du RSA et du PTI, le Pacte territorial pour l'insertion. Donc là, l'augmentation du montant de secours alloués au titre du RSA, passe de 140 à 150 € pour une personne isolée avec un enfant. L'impact budgétaire est évalué à 4 000€ par an pour la Collectivité.

Enfin, sur la protection de l'enfance, cela concerne la modification de l'article 67 et concerne le dispositif d'accueil bénévole et durable chez le tiers administratif. Donc, comme son nom l'indique, c'est un accueil qui n'est pas rémunéré pour la personne accueillante. Ce dispositif est étendu pour les jeunes majeurs de 18 à 21 ans et au-delà de 21 ans si le jeune est engagé dans un processus de formation, est en étude ou en démarche de l'universitaire.

Dans ce cadre, une indemnité d'entretien pour ces jeunes est servie par la Collectivité de Corse. Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci Madame la Conseillère exécutive. Donc nous avons un rapport de la commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et des enjeux sociétaux. Donc c'est Madame DENSARI qui va lire le rapport.

**Mme Frédérique DENSARI**

Merci Madame la Présidente.

Donc, ce rapport nous a été présenté par Madame la Conseillère exécutive. Muriel FANNI a soulevé l'importance de ce rapport et s'est félicitée de l'évolution du règlement des aides qui permettait de réajuster les dispositifs en fonction des besoins, comme annoncé lors de la précédente présentation en 2021.

Madame LE BOMIN s'est interrogée sur le process du règlement des indus RSA, à savoir qui statuait dans le cadre de l'effacement d'une dette.

Madame Bianca FAZI a indiqué qu'une commission avait la charge de ce dispositif à laquelle elle participait en tant que représentante des élus de la Collectivité de Corse, avec les services concernés. Cette instance collectait toutes les informations nécessaires fournis par la CAF qui, très souvent, était à l'origine de l'alerte.

La Commission a émis un avis favorable avec une non-participation du groupe « Un soffiu novu ». Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bien, il y a un simple avis positif de la commission des finances. Donc la parole est à qui veut la prendre ? Donc, Mme CAMPANA pour « Fà populu ». Je vous en prie.

**Mme Françoise CAMPANA**

Je vous remercie Madame la Présidente. Madame la Conseillère exécutive, chers collègues, vous venez de nous présenter l'actualisation du règlement des aides et des actions sociales et médico-sociales, après de nombreux étapes dans son élaboration qui a débuté en 2018, il y a tout juste un an, l'Assemblée de Corse a voté à l'unanimité son premier règlement des aides et des actions sociales et médico-sociales de Corse.

Comme vous l'aviez précisé, ces dispositions ne sont pas figées dans le temps et ont donc vocation à évoluer en fonction de l'évolution de la réglementation en vigueur des besoins de la population et de la politique menée par la Collectivité de Corse, toujours en lien avec votre feuille de route.

Aujourd'hui, cela concerne la promotion de la santé et de la prévention sanitaire, l'insertion et également la protection de l'enfance. Et, je me réjouis de cette extension du bénéfice d'un service d'accueil bénévole et durable chez le tiers administratif au-delà de 21 ans. Justement, comme je siège au Conseil de famille, on a pu voir cette évolution et c'est très bien, c'est un très bon point pour permettre aux bénéficiaires de terminer l'année scolaire, universitaire ou de formation en cours.

Notre groupe se félicite de cette avancée très importante.

A ringrazià vi.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

A ringrazià vi, signora cunsigliera. Allora, ci sò d'altra dumanda di parolla ? Non en ligne, pas de demande de parole non plus. Donc je soumets à votre approbation ce rapport, à moins que Madame la Conseillère veuille à nouveau intervenir ? Non.

Très bien donc je soumets à votre approbation ce rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Qui est pour ? Les groupes « Un soffiu novu », « Fà Populu Inseme », « Core in fronte », « Avanzemu ».

**Le rapport N° 080 est ADOPTE à l'unanimité.** <sup>2</sup>

Alors le rapport suivant :

\* **Raportu n° 083 : Prumuzione di a salute per tutti inghilocu, un'ambizione purtada da a Cullettività di Corsica.**

\* **Rapport n° 083 : Promotion de la santé pour tous, en tous lieux, une ambition portée par la Collectivité de Corse.**

### **Mme Bianca FAZI**

Merci, Madame la Présidente.

Donc, ce rapport est effectivement un rapport que je porte devant vous sur la promotion de la santé, la vision que nous avons de la santé et surtout à venir pour les Corses et pour surtout pour nos enfants.

---

<sup>2</sup> Délibération N° 22/053 AC

Donc, il traduit la conviction et la détermination de la Collectivité à disposer de tous les instruments nécessaires pour démultiplier sa capacité à agir de manière décisive et positive sur la santé des Corses. Non seulement parce que les Corses sont inquiets de la dégradation du système de santé publique et qu'ils sont les premiers touchés par une continuité territoriale sanitaire pour le moins ténue, mais aussi parce que la santé est devenue un défi de civilisation qu'il est urgent de relever.

La pandémie COVID 2 a confirmé les lacunes du système de santé actuel, que les différents phénomènes sanitaires des 3 dernières décennies ont mis en évidence, vigilance sanitaire peu écoutée, développement d'épidémies, de pathologies procédant des modes de vie et des processus de socialisation, appropriation individuelle de sa santé peu démocratisée, moyens trop limités pour avancer.

Alors, avec ce rapport, nous souhaitons aujourd'hui avoir plus d'impact sur l'organisation de la santé. Nous voulons avoir plus d'impact sur la conception qui est faite de la santé.

Sur la conception de la santé, pourquoi nous voudrions avoir plus d'impact ? Parce que l'approche médico centrée, autrement dit la primauté sanitaire qui ne s'attache qu'à la guérison est une erreur et plus encore un très mauvais coup porté à l'avenir de nos enfants.

La conviction, c'est que la santé est un tout unique qui n'admet pas de partialisation, de hiérarchisation. Ce matin nous parlions des déchets, effectivement, il y a dans cette notion la conviction qui est celle de de l'Organisation mondiale de la santé au moyen du concept Wellness, c'est aussi celle de toutes les communautés scientifiques qui ont pour objet le développement de l'humain.

La santé, c'est donc certes, le médical qui répare et accompagne, mais c'est aussi l'épanouissement, les stimulations cognitives et affectives, l'alimentation, l'activité physique, la stabilité environnementale, sinon l'adaptation de l'environnement.

En somme, la santé, c'est avant tout ce qui écarte les déterminants individuels nocifs, autrement dit les causes nécessitant l'intervention du médical.

Lors des assises de la santé, nous avons déjà fait un point sur cette crise et ce qu'il fallait retirer et la nécessité d'un CHU. On s'aperçoit actuellement qu'il ne suffira pas à répondre à toutes nos problématiques. Alors, pour servir cette santé, la détermination c'est qu'il faut élargir le périmètre d'intervention publique au-delà du service de base qu'est la prévention sanitaire, c'est qu'il faut produire et mettre en œuvre une véritable stratégie de promotion de la santé dans toutes ses dimensions.

La santé revêt les mêmes caractères et les mêmes caractéristiques que l'éducation. C'est un investissement important pour l'avenir, mais c'est un investissement qui évitera à notre Collectivité de payer demain un lourd tribut pour panser les plaies.

Cette conception et détermination sur la santé, c'est ce qui anime l'Exécutif et je pense toute notre Assemblée. Elles sont confortées par la dernière édition, comme je vous l'ai dit, des assises de la santé que nous avons organisées il y a un mois à Aiacciu. Ainsi, nous travaillons à la décentralisation des compétences de santé, en concertation avec de nombreuses régions comme l'Occitanie, car les faits ont démontré que les territoires étaient force de propositions et plus encore acteurs et auteurs de solutions pertinentes au développement de la santé.

Surtout, avec ce rapport, nous voulons agir, nous n'attendons pas, par le retour à l'équité, par une offre de santé, de proximité et territorialisée, par un meilleur accès aux soins de premier recours au moyen de soutien à l'installation et à l'exercice mutualisé des professions médicales et selon un zonage plus adapté aux réalités du terrain, par l'accompagnement des étudiants en santé et la participation de la Collectivité à l'équipe de lutte contre les inégalités de santé, par le soutien et la mise en place des maisons de santé sur le territoire, par le déploiement et l'animation en Corse de la stratégie des 1000 premiers jours de l'enfant au moyen de partenariats contractuels qui ont été noués avec les partenaires publics et associatifs concernés, par l'augmentation du nombre de centres de dépistage en santé sexuelle, de CPEF et d'accès à l'IVG sur l'ensemble du territoire et notamment sur des lieux pertinents comme l'université, par la création récente du réseau de contraception et d'IVG, RIMANA, avec un groupement de sages-femmes dont l'objet est de démultiplier la prévention et le repérage des situations de fragilité prénatale et postnatale, par une action de prévention à destination de nos aînés, mais nous en avons longuement parlé lors du schéma de l'autonomie présenté fin 2021.

Donc depuis 2018, la Collectivité densifie le service de base de prévention et de promotion de la santé pour assurer à chacun où qu'il soit, le bénéfice de l'action de la Collectivité.

Ces étapes confortent les fondations d'un projet de santé partagée, elles permettent dorénavant d'agréments de nouvelles fonctions de promotion de la santé.

C'est cette nouvelle étape que je vais vous présenter plus en détail.

Pour commencer, trois axes ont été retenus, le développement des compétences psychosociales. Il est au cœur de toutes les stratégies nationales intéressants la santé, parce que l'aspect psychologique, celui du bien-être est un (...)

majeur de l'état de santé individuelle et de la capacité de l'individu à se projeter dans la société.

Le développement des compétences psychosociales, au-delà de faciliter l'épanouissement, est un puissant levier de réduction du risque sanitaire et de sortie des comportements addictifs ou socio pathologiques.

En effet, nous avons commencé un important travail de formation des personnels de la Collectivité de Corse et des établissements d'accueil du jeune enfant ou en intervenant dans l'accompagnement à la parentalité et de la perte d'autonomie. Nous entendons ainsi former 250 acteurs de santé sur les 5 prochaines années.

La mise en place d'une offre de service public plus attentionnée, plus adaptée, plus dense en faveur des populations le nécessitant, c'est-à-dire les publics les plus fragiles.

Cet effort s'articule d'abord par une étude plus fine de la vulnérabilité sur les territoires de Corse et fait suite à une première cartographie globale que la Collectivité a réalisée. Il se déploie par un accompagnement plus poussé des publics en situation de handicap et l'élaboration de solutions d'accès aux modes de garde d'enfants en situation de handicap.

Il se manifeste par une stratégie de rencontre proactive des publics, autrement dit un service public de la santé qui va vers les publics au moyen d'un camping-car santé sociale.

Sur ce point, c'est aussi un effort de désenclavement des populations de l'Intérieur, des populations isolées ou exclues. Un premier camping-car sera déployé en plaine orientale au cours du premier semestre 2023. Une étude doit organiser le lancement d'un même outil dans l'Alta Rocca, je l'espère très vite sur d'autres territoires.

Il se construit aussi par l'augmentation des modes d'accueil des enfants de moins de 3 ans pour lutter contre les freins à l'emploi. Sur ce point, sont intégrés les aspects de sociabilisation et d'accès à la culture de ses enfants.

Et troisième point, ça sera la création de lieux de ressources adaptés à la conception de la santé. Il s'agit en l'occurrence d'établir des maisons des 1000 jours de l'enfant sur l'ensemble du territoire.

Ces lieux abritent une gamme élargie de services en faveur des parents et des futurs parents, permettent de construire un véritable accompagnement par les différents professionnels de l'enfance.

Ces lieux sont l'émulation de la parentalité au sens où ils donnent aux futurs parents tous les éléments matériels et immatériels nécessaires à l'appropriation de la parentalité. Ils sont également une fabrique de projets locaux de développement.

Une première expérimentation sera conduite sur la commune, d'Aiacciu, avant qu'un réseau de maison des 1000 jours soit déployé sur tous les territoires de Corse.

Ce rapport est donc une étape ambitieuse à valider. Une étape qui est la matérialisation du projet de santé, plus encore du projet de société qui nous rassemble et qui guide notre engagement public.

Nous devons aller au-delà des schémas préétablis, construire une proposition qui s'inscrit dans ce domaine, dans le projet d'autonomie.

Il s'agit bien évidemment de la compétence santé que la Constitution et la loi peuvent attribuer à la Collectivité de Corse et aux collectivités qui la réclament.

Nous avons entamé un travail de réflexion, de consultation et d'argumentation objective.

Autrement dit, il est question de méthode et de gouvernance, et cela afin de mieux répondre aux enjeux de société de notre territoire et aux besoins des Corses.

Nous aurons, je le souhaite, à en parler très vite au sein de cette Assemblée. Je vous remercie.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

A ringrazià vi, signora cunsigliera. Alors, il y a un rapport de la commission santé. Si on veut bien communiquer le rapport à la conseillère en charge de sa lecture. Merci. Ce sera un conseiller qui est rapporteur, je vous en prie.

### **M. Jean-Marc BORRI**

Merci Madame la Présidente.

Madame ANTONINI, s'est dit satisfaite de la mise en place du dispositif concernant l'expérimentation du bus au premier semestre 2023 en Plaine orientale. Ce modèle très intéressant, déjà mis en œuvre en Occitanie, permet de lutter contre les déserts médicaux. Il lui a semblé très judicieux que ce procédé soit dupliqué sur le territoire de l'Alta-Rocca, région passablement démunis malgré la maison de santé qui a été créée sur Levie.

Madame ANTONINI a souhaité revenir sur le concept Wellness, concept qui vise à mettre en lumière les relations entre la santé humaine, la santé animale et les écosystèmes, à savoir faire le lien entre l'écologie, la médecine humaine et vétérinaire. Ce qui, selon elle, n'est pas en adéquation avec le présent rapport.

Cette réflexion ne remet pas en cause la nécessité de développer ce concept important qui incite à prendre en considération tous les facteurs d'émergence des maladies. L'enjeu de ce concept est d'encourager la collaboration effective des organismes de recherche qui œuvrent tant pour la santé humaine et vétérinaire et également sur l'environnement.

En réponse, et a contrario de l'analyse faite par Mme ANTONINI, Mme Bianca FAZI a souligné, qu'effectivement à l'origine ce concept était cantonné sur les zoonoses, sur la maladie animale mais qu'il était devenu un concept adopté par l'Organisation Mondiale de la Santé y compris par le Conseil Scientifique Français qui préconisent que la Santé doit être pensée dans son ensemble.

Son analyse s'oriente sur le fait que tout soit lié et, encore plus en Corse où l'environnement est très important. Le contexte environnemental est une priorité dans la prévention des pandémies, selon Mme FAZI, il sera judicieux d'être dans la prévention et de se prémunir de toutes ces données qui n'ont jamais été prises en compte auparavant.

Le paradigme ayant changé, les soignants n'avaient plus la capacité d'attendre que survienne la maladie pour la combattre. Les hôpitaux ne pouvant plus tout absorber. Mme FAZI a estimé qu'il était donc nécessaire d'axer sur la prévention et d'intégrer le concept One Health sur la première partie de ce rapport dédiée à la santé sans oublier la deuxième partie consacrée au médico-social.

Mme FAZI a rappelé la volonté de la Collectivité de s'emparer de la compétence Santé dont l'institution a démontré sa capacité de gestion lors de la crise sanitaire.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci Monsieur le conseiller. Donc il y a également un avis de la commission des finances que je suppose favorable. Très bien.

Alors, il y a aussi un amendement de « Un soffiu novu », je vous laisserai le présenter, sauf si vous demandez la parole tout de suite, voilà, vous le présenterez.

Donc maintenant, je donne la parole à qui veut la prendre. Madame COGNETTI, vous pouvez vous exprimer.

**Mme Cathy COGNETTI**

Merci, vraiment merci !

Alors, même si on avance sur une compétence, dont nous ne disposons pas, on est là dans une prospective au niveau de la santé et dans la continuité de la mise en œuvre, vous l'avez dit, des assises de la santé du 11 mars dernier.

Alors, en filigrane, on voit l'objectif de transfert des prérogatives de l'ARS. Le déplacement des polynésiens le 11 mars n'était donc pas anodin.

L'article 74, qui était pourtant présenté comme insuffisant pour parvenir à l'objectif, la dimension constitutionnelle étant hypothétique et indéfinie, je pense qu'il revient à court terme, de nous en tenir à une approche plus pragmatique et opérationnelle par rapport aux besoins liés aux soins des Corses sur l'ensemble du territoire, puisque chacun sait que dans le monde rural, c'est tout sauf une évidence.

Alors, dans une île à la démographie vieillissante, assumer les branches de l'autonomie et de l'assurance maladie est risqué.

Le rapport revient sur les 2 premières étapes, Le maillage territorial, vous l'avez dit, d'accès aux soins et la mise en réseau mais sans vraiment en dire plus sur les avancées.

Ce rapport constituerait la troisième étape avec le portage d'une vision ambitieuse de la santé.

Je reconnais quand même que vous avez fait pas mal d'avancées en ce domaine, en partenariat avec les collectivités locales, les associations, les institutions.

Les trois axes de développement que vous avez présenté, développement des compétences psychosociales, mise en place d'offres attentionnées à destination des publics fragiles et la création d'une maison demi-jour pour accompagner les jeunes parents, y sont déclinés.

Simplement concernant le volet financier, le coût annuel semble évalué à 1,4 millions. Le nombre d'agents recrutés n'est pas clairement établie non plus. Alors pour ce qui est des professions médicales, bien sûr, on ne peut pas recruter en interne, mais pour le reste, ne pourrait-on pas mobiliser les ressources existantes par changement d'affectation ? C'est une question que je vous pose.

Mais je trouve aussi étonnant dans un document qui se veut ambitieux et qui l'est dans certains domaines, qu'aucune évocation ne soit faite dans le rapport d'infrastructures nouvelles en matière d'ingénierie ou de pet-scan, comme ça avait été

évoqué au moment du plan régional de santé, avec la perspective de les financer, notamment le pet-scan, par des économies réalisées par le non déplacement des malades et accompagnant sur le continent pour faire ces examens.

La moyenne nationale d'équipements pour une unité est pour un peu moins de 400 000 habitants, c'est incontestablement l'équipement médical qui manque à la Corse, alors que même le cancer en est la première cause de mortalité dans l'île.

Le projet régional de santé avait fixé comme objectif opérationnel d'analyse, le besoin de la faisabilité de la plantation en Corse, d'une unité de pet-scan. En 2015, on a dénombré 2 000 examens pour la Corse, en 2025, ça sera une estimation de 8 000 examens pour les patients corses, autant de déplacements médicaux vers des unités de la région PACA principalement.

Dans ce rapport d'activité en 2019, la société française de médecine nucléaire a évalué le besoin pour 2020 de plus de 3 000 examens.

Vous avez tenu à inviter cette délégation ultramarine pour plancher sur les questions statutaires autour de la santé, même si comparaison n'est pas raison, et l'on parle d'île totalement différente. Sachez que pour la plupart des collectivités d'Outremer, certaines sont équipées d'un PET-Scan.

En termes de démographie, la Guadeloupe avec 50 000 habitants de plus que la Corse, dispose de cette unité depuis 2017. Une implantation en Corse permettrait d'épargner les malades insulaires de lourds, alors même qu'ils subissent des traitements particulièrement.

Une implantation en Corse permettrait d'épargner aux malades insulaires de lourds déplacements alors même qu'ils subissent des traitements particulièrement agressifs et fatigants. Sans compter les économies qui seront nécessairement réalisées par l'Assurance Maladie sur les remboursements de déplacements.

Se doter d'une infrastructure de cette importance a certes un coût. L'investissement est estimé à 3,3 millions d'euros pour un budget de fonctionnement annuel de 2 millions d'euros. L'examen nécessitant l'injection d'un produit radioactif dont la durée de vie est de 110 minutes, l'implantation en Corse d'un PET-Scan suppose l'installation concomitante d'un cyclotron en mesure de fabriquer sur place ce fluor à injecter, équipement dont le coût est lui aussi estimé à plusieurs millions d'euros.

Il ne s'agit pas d'agir seul bien sûr, mais je pense qu'à travers un article ajouté par voie d'amendement à la délibération pour formuler une demande officielle

d'implantation d'une unité en Corse. Ce serait de nature à placer ce rapport dans une vraie logique ambitieuse, à la hauteur du titre du rapport.

Bien sûr, l'implantation d'un PET-Scan est à rapprocher d'une série de questionnements liés à l'oncologie en général, et on se souvient tous de l'implication de notre collègue Catherine RIERA sous l'ancienne mandature à ce sujet :

- Quid de la date du déménagement de l'oncologie de Castelluccio vers le nouvel hôpital ? et à quel rythme pour les deux grandes activités : Chimiothérapie ? Radiothérapie ? Hospitalisation ?... transfert ensemble ? Séparément ? Nous n'avons aucune information et les familles s'en inquiètent...

Et après, vous l'avez dit, vous avez essayé de mettre en place des mesures pour le rural et l'élu du rural s'inquiète aussi, et nous avons trouvé des expérimentations qui sont en cours ailleurs pour développer un système de consultation radio mobile qui pourrait peut-être être aussi une solution pour le dépistage dans le rural, avec une surveillance médicale accrue.

La Corse ne pourrait-elle pas, Madame la Présidente, se positionner à titre expérimental dans ce domaine au-delà même de l'oncologie ? J'ai tout de même une interrogation concernant l'absence du plan régional de santé au travail, alors qu'il existe des structures travaillant en ce sens au quotidien. J'ai vu par hasard qu'il y avait eu 11 blessés au travail et 13 blessés graves en 2018. Pourquoi n'avons-nous pas de données sur la santé des travailleurs, comme tout, sur la santé des femmes au travail ?

Alors qu'en 2019, l'expérience de vie s'établissait à 79,7 ans pour les hommes et 85,6 ans pour les femmes, l'espérance de vie en bonne santé, elle, a été calculé et évaluée à 64,4 pour les hommes et 65,9 pour les femmes, témoignant des difficultés supplémentaires rencontrées par les femmes dans le monde du travail, puisque celles-ci vivent plus, leur santé se dégrade pareillement à celle des hommes. À méditer.

Alors, vous l'avez dit, les difficultés d'accès à des dispositifs de diagnostic tels qu'un test canne représente une perte de temps et donc, en matière d'oncologie, une perte de chance. Donc, il nous conviendrait peut être d'élaborer ensemble, la mise en place de ce PET-Scan.

Je vous lis l'amendement, Madame la Présidente, ou pas ?

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Oui, si vous le voulez, je vous en prie.

**Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI**

Article 2 : affirme que la Corse doit être dotée d'une unité de Tomoscintigraphie par Emission de Positron, communément appelé PET-Scan, afin que les malades insulaires aient un accès de facilité à cette technologie qui participe au traitement et au suivi des patients atteints du cancer qui est la première cause de mortalité en Corse.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Madame la Conseillère.

Donc est-ce qu'un autre groupe veut s'exprimer ? M. BORRI pour « Fà populu ».

**M. Jean-Marc BORRI**

Merci, Madame la Présidente.

Madame la Conseillère exécutive, Chers collègues,

Tout d'abord, je tiens à vous remercier, ainsi que vos services, pour ce rapport très important concernant l'amélioration de notre approche de la santé en Corse.

En effet, ce que vous nous présentez aujourd'hui constitue un changement de perception de la médecine au travers d'une vision et d'une compréhension globale de celle-ci.

Prendre en compte les facteurs environnementaux, alimentaires, sociaux et addictifs qui en découlent parfois, particulièrement dans un territoire comme le nôtre, insulaire, avec un écosystème important, peut nous permettre d'anticiper sur l'état de bien-être et de santé physique et mentale des individus. Se doter de moyens d'action aussi diverses et nombreux dès le plus jeune âge doit être salué tout particulièrement, tout comme le fait de ne négliger aucun public et notamment celui du rural ainsi que les plus isolées et défavorisés. L'accent fort donné à la formation n'en est pas moins négligeable.

De même, il paraît tout à fait pertinent et essentiel de solliciter l'implication de toutes les institutions, communes, communautés de communes, associations, afin que l'efficacité de ce projet se ressente à tous les étages de la société que nous souhaitons et que nous voulons édifier.

Oghjè chì simu indù un tempu, ind'è u risultatu di una pulitica di a salute cundutta in Francia dapoi qualche dicine d'anni deficiente, declinente, si traduce per una multiplicazione di disertu medici è a calata di i mezi materiali è di i prufeziunali di a salute diventa urgentissimu per u nostru paese ch'un si franca per disgrazia di su

fenomenu di penuria crescenda allora chî a demucrafia cresce dinò di manera impurantissima chî una avvicinata di a salute, cum'èlle hè prisintata in ssu raportu, preventiva sia messa in applicazione.

Per tutte isse raggione, à nomu di u gruppu « Fà populu insemi », tengu à ringrazià vi torna è felicitavvi, Signora Cunsigliera esecutiva, per ssu raportu inovatoriu è ambiziosu.

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi.

A parolla à Pierre GHIONGA.

**M. Pierre GHIONGA**

Merci Madame la Présidente.

Ce sera rapide ;

Malgré le dédain que j'ai ressenti ce matin dans un autre débat sur mon travail dans cette Assemblée, je me permets d'intervenir dans ce débat parce que je pense avoir certaines compétences, Madame la Présidente. Je tenais à le dire, ce n'est pas vous qui êtes en cause. Je tenais à le dire.

Les propositions sur la santé de ma consœur et amie Bianca FAZI sont en affichage très ambitieuse. Je les partage profondément, principalement le transfert total de la compétence santé. Mais malheureusement, elles ne sont pas sous-tendues par un engagement financier important.

En effet, je note 1,364 M€. Je compare, puisque vous en avez parlé, le plan de Carole DELGA, l'ami de notre Président du Conseil exécutif qui fait un plan sur 4 ans de 133 M€, ce qui fait 3,3 % de son budget annuel. Ce qui on, si on le ramène chez nous, ce serait un plan de 5 ans de 45 millions, donc 9 millions par an. On est loin de notre engagement.

Je vous site les axes du plan de Madame DELGA : 56 millions pour la reconstruction des équipements hospitaliers ; 30 millions pour les services d'urgence ; 15 millions pour la rénovation des internats ; 32 millions pour la construction de l'Institut de formation avec 1600 places d'infirmiers supplémentaires. Mais ce n'est pas le plus intéressant, le plus intéressant, c'est la création d'un GIP pour 1,2 M€ qui va embaucher 200 médecins et sages-femmes pour les installer dans les zones déficitaires.

Ça, c'est un vrai plan. Donc, inspirons-nous en et soyons plus modestes dans nos présentations. Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi.

Ci sò d'altri dumanda di parolla ? No. Passu a parolla à a Cunsigliera esecutiva.

**Mme Bianca FAZI**

Merci, Madame la Présidente.

Dans l'ordre, je réponds à Cathy. C'est bien PET-Scan bien sûr qu'on va l'intégrer et bien sûr qu'on va savoir pourquoi il n'est pas encore mis, parce que tout simplement l'État n'a pas terminé ses études. Mais ce n'est pas l'objet du rapport uniquement parce que sinon j'aurais développé et je répondrai à Pierre par la même occasion sur le CHU, etc. Ce n'est pas l'objet de ce rapport.

Ce rapport, c'est de vous montrer déjà ce qu'on veut faire sur la prévention, sur la promotion de la santé et surtout sur la prévention du médico-social en l'occurrence, puisque nous n'avons pas encore effectivement cette compétence.

Donc, pour en revenir au 1,4 million de budget, c'est toutes les actions mises en place pour la prévention, sur les 1000 jours, sur les colloques, sur les bus santé, les bus santé et social parce qu'il y a aussi ce contexte social. Ça a un coût. Vous parliez d'un bus qui transporterait, de la radiologie, très bien, mais les endroits où ça s'est développé, ça n'a pas trop marché parce qu'il faut des appareils, notamment sur la mammographie, puisque c'est de ça qu'on parle essentiellement, il faut que ce soit très pointu. Ça implique des normes très drastiques, parce que les radios, ça a des conséquences de rayonnement, etc. Donc ça fait des rayons et ça peut être induit sur la santé également.

Donc moi, le PET-Scan oui, mais on ne l'a pas mis parce que ce n'est pas qu'une opération.

Alors pour en revenir à vos questions sur le transfert de la Cancéro, ça sera fait fin 2023, 2024 parce que vous savez qu'il y avait un retard. Donc, l'hôpital d'Aiacciu a commencé à se construire sans qu'il y ait une volonté des personnels de Castelluccio de ne pas descendre sur le site de l'hôpital au premier chef. Ensuite, ils ont accepté de descendre. Donc, ça ne sera transférée que 2023, 2024, quand les travaux seront terminés. Il y aura également un service de soins de suite à la réadaptation (SSR) et peut être d'autres services que nous sommes en train de discuter.

Concernant la santé au travail, ca, malheureusement, ça relève de la médecine du travail. C'est quand même une entité qui est à part et c'est vrai qu'il y a certainement un manque. Là, c'est à l'État qu'il faut demander où ils en sont et ce qui se passe puisque vous aviez une question spécifique sur la santé des femmes et effectivement, il y a des rapports qui sortent où on montre qu'elles sont souvent plus exposées.

On va intégrer votre amendement. Mais c'est vrai que dans ce rapport que j'ai présenté, vous avez vu qu'il n'y a pas d'établissements chiffrés, etc., parce que ça a fait l'objet d'autres rapports et ça fera l'objet d'autres rapports, notamment parce que nous avons, et Pierre GHIONGA le sait, une discussion et nous allons mettre de l'argent sur le médico-social au même titre que l'Occitanie. Ça sera surtout sur nos EHPAD et nos EHPAD publics en premier chef parce qu'ils ont un lourd retard, historique et structurel. Pour ceux qui connaissent, je pense à l'EHPAD de Toga et également à celui d'Aiacciu. On mettra l'argent nécessaire. Mais ce n'est pas dans ce rapport. On l'avait présenté, il était lié notamment dans le schéma de l'autonomie que j'avais présenté fin 2021.

Je crois que j'ai répondu à vos questions Cathy, sinon on se verra.

Concernant l'Occitanie, Pierre, je suis d'accord avec vous. On avait invité l'Occitanie, le vice-président qui est par ailleurs directeur du Samu 31, qui effectivement met beaucoup d'argent. D'abord, c'est toute la région qui est riche, qui n'a pas les mêmes populations, je vous le concède, et qui surtout, dans son plan, va effectivement mettre de l'argent sur les hôpitaux. Mais si nous en avons la possibilité, moi je suis tout à fait d'accord. Il se trouve que là nous avons un établissement qui sort neuf sur Aiacciu. Donc, on n'a pas à en mettre d'où mon avis à le mettre sur le médico-social. Sur Bastia, normalement, nous devrions voir le jour d'un hôpital neuf également.

En revanche, là où ils mettent beaucoup d'argent, ce sont sur les centres de santé, c'est à dire qu'ils vont fonctionnariser des médecins. Donc, nous sommes en discussion et notamment avec les unions de médecins libéraux, à savoir s'ils sont d'accord ou pas, parce que les premières assises de la santé, nous avons fait venir un président de conseil général qui était le président de Saône-et-Loire, et à ce moment-là, les médecins libéraux avaient manifesté le CONTRE ces centres de santé parce qu'ils disaient que ce n'était plus du libéral, que c'était du fonctionnariat, etc.

Donc, moi je ne peux pas imposer un système et quelque chose qui ne convient pas à tout le monde. Donc, il faudra qu'on en discute et on en discute actuellement avec les unions de médecins libéraux parce que c'est un autre concept et ça nous reviendrait, nous, Collectivité, par contre, à augmenter notre budget.

Vous avez vu dans ce budget que j'ai présenté sur la promotion de la santé, il y a également des postes, et c'est vrai que j'ai oublié de répondre à Cathy, effectivement, il y a des postes spécialisés de médecins, puisque nous manquons de médecins sur le territoire. En ce moment, en fonctionne, vous le savez puisque vous étiez au conseil général, il y a les consultations de PMI, etc., nous avons aussi des médecins qui acceptent de venir en vacation, mais c'est difficile d'en recruter parce qu'il n'y en a plus. Il nous manque des infirmières, il nous manque des sages-femmes, il nous manque des puéricultrices. Donc tout ça pour vous expliquer le budget.

Et pour en revenir au budget de l'Occitanie, effectivement, ils ont un budget très ambitieux et ils ont des hôpitaux aussi à refaire puisqu'ils ont un maillage. Mais j'insiste sur les centres de santé parce que ça implique un gros budget pour la Collectivité puisque ces médecins fonctionnent en fait en 39 h, effectivement, sont à moins d'un quart d'heure, de tous les endroits, donc c'est très intéressant. Mais il en faut beaucoup pour pouvoir tourner puisqu'ils font 39 h et répondre, l'un à la suite de l'autre, aux demandes de la population.

Voilà, je crois avoir répondu à tout le monde.

Le CESEC a donné un avis favorable. Vous avez dû avoir l'avis du CESEC également. Je vous remercie.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, de l'avoir précisé.

Concernant l'amendement qui a été lu par Madame COGNETTI du groupe « Un soffiu novu », est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Je rappelle que c'est l'amendement sur le PET-Scan. Non, pas de demandes d'intervention.

Je sou mets cet amendement au vote. Qui est contre, qui s'abstient, qui est pour ?

**L'amendement est adopté à l'unanimité.**

Maintenant, je sou mets le rapport ainsi amendé au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

**Le rapport N° 083 est ADOPTE à l'unanimité.<sup>3</sup>**

**M. Pierre GHIONGA**

---

<sup>3</sup> Délibération N° 22/054 AC

Présidente, je voudrais vous signaler que mon ami, Michel MEZZADRI, Maire de Venaco, vient de décéder.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Donc, je ne vous remercie pas pour cette triste nouvelle.

Nous sommes plusieurs à connaître Michel, bien sûr, la famille, moi en particulier aussi de manière indirecte. Donc, on est très peiné, bien évidemment pour lui, pour toute sa famille. Ça touche aussi un village et une micro région. On s'associe bien évidemment à la peine de toute la famille et du village. On aura très certainement, avec le Président de l'exécutif, l'occasion très rapidement, dans les heures qui viennent, de nous manifester auprès d'eux.

Donc le rapport suivant, Madame la Conseillère, et je crois que c'est votre dernier rapport.

\* **Rapport un 084 : Prughettu suciale di rinnovu di u Palazzu « Nostra Signora » in Aiacciu**

\* **Rapport n° 084 : Projet social et de réhabilitation de l'établissement « Notre-Dame » à Aiacciu**

**Mme Bianca FAZI**

Merci Madame la Présidente.

Le projet social et de réhabilitation du Foyer de Notre-Dame est un projet phare de la Collectivité de Corse que je souhaite porter devant vous.

Il démontre son engagement à la fois par les moyens financiers mobilisés pour la réhabilitation du site, mais également pour le projet innovant et structurant que la Collectivité souhaite faire porter à cette structure, à savoir accueillir un centre maternel et un relais parental, relais parental qui à ce jour n'existe pas en Corse.

La vocation initiale de la structure est ainsi conservée mais renouvelée car d'une structure caritative privée à destination de nos aînés, elle sera dédiée désormais aux jeunes enfants et à leurs familles.

Le projet a été travaillé par les services, à la fois de la DGA Sociale mais également la Direction de la construction et de la réhabilitation des bâtiments de la Collectivité de Corse.

Ce lieu accueillera :

- Un centre maternel : foyer mère-enfant : Accueil et hébergement de femmes enceintes, mères isolées avec enfants de moins de 3 ans, ayant besoin d'un soutien matériel et psychologique, 7 unités de vie pour un total de 600 m<sup>2</sup>
- Un relais parental : dispositif de prévention innovant pouvant accueillir ponctuellement à la journée en ou en hébergement des enfants 24 h sur 24 et 7 jours sur 7 dont les familles traversent des difficultés momentanées ou périodiques (hospitalisations, conflits familiaux, chômage), ce relais parental disposera d'environ 400 m<sup>2</sup>.

Ces deux lieux disposeront également de locaux pour une consultation, médicale, un psychologue, une éducatrice jeune enfant et un espace pour les visites médiatisées

- Le service prévention et actions collectives de la direction de la Protection de l'enfance de la CDC (Exercice de mesures éducatives de protection de l'enfance, de développement de la prévention, de soutien à la parentalité, lieux de visites médiatisées).

Il s'agit d'un projet ambitieux par les moyens qui lui sont dédiés à savoir 5,8 M€, qui permettront une réhabilitation des locaux et l'accueil du public dans des conditions sécurisées, et à la hauteur de la destination de la structure.

Ainsi, je propose d'affecter ce site au service public de l'aide sociale à l'enfance et de la protection maternelle et infantile de la Collectivité de Corse. Une gestion associative de ce service par des structures expérimentées est envisagée.

Ces travaux sont prévus pour durer 4 ans entre 2022-2026.

Il s'inscrit à la fois dans la feuille de route 2018-2021, Prughjettu d'azione sociale, le schéma directeur de l'enfance et de la famille, et il décline de manière opérationnelle le contrat de prévention et de protection de l'enfance liant la Collectivité de Corse et l'État, en passant à une approche proactive de l'épanouissement de l'enfant, en l'occurrence celle dite des 1000 jours de l'enfant.

Les axes structurants de ce projet sont les suivants :

- Créer un lieu dédié à la famille et à l'enfance, et notamment pour réaliser des actions collectives de prévention, adapté aux enjeux et spécificités de la société corse ;
- Permettre une action en direction des jeunes enfants et diversifier les modes d'accompagnement à la parentalité ;
- Prévenir des situations de dégradation familiales en assurant un hébergement adapté à l'émulation parentale : en garantissant la protection des enfants

et en favorisant l'insertion économique des parents (en facilitant par les prestations de garde, les formations et l'accès à l'emploi).

Ce projet, vous l'aurez compris, est un choix politique fort de la Collectivité d'aller au-delà d'un service public de base et ainsi de proposer une véritable innovation sociale sur le territoire du Pumontu, qui rayonnera sur l'ensemble du bassin ajaccien en déployant un service innovant, et encore, inexistant.

A terme, une évaluation d'impact de la mise en place de cette expérimentation permettra à la Collectivité de Corse, je l'espère, d'envisager un essaimage de ce projet sur d'autres territoires, notamment sur le Cismonte.

Vous avez en annexe un échéancier et un planning prévisionnel. La direction des bâtiments, peut-être que ça sera moi, présentera le détail du projet à la rentrée, je pense parce qu'ils sont là en train d'élaborer leur rapport.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi.

C'hè un raportu di a cummissione di l'educazione.

**Mme Frédérique DENSARI**

Merci, Madame la Présidente.

Mme Frédérique DENSARI a remercié la conseillère exécutive pour ce projet novateur pour la Corse, qui vient se joindre aux 10 programmes en cours sur le continent français.

De ce fait, elle a souligné que la Corse était précurseur en ce domaine et a souhaité que cet établissement puisse être dupliqué sur le territoire de la Haute Corse.

Selon elle, il fallait se réjouir de la mise en place de cet hébergement qui permettait de soutenir et de répondre de manière très précise aux besoins de ces jeunes mamans en difficultés.

Mme Vanina LE BOMIN a souligné que ce projet s'apparentait à un centre parental et qu'il existait déjà des structures accueillant des personnes en difficultés 7 jours sur 7 et 24h sur 24.

Elle a souhaité que lui soit précisé si cet hébergement bénéficierait de la même temporalité, si une mixité avec les services était prévue et concernant la gestion associative, elle s'est interrogée sur la consultation des associations susceptibles de répondre au projet.

Selon elle, il aurait été judicieux, qu'un plan détaillé avec photos du bâtiment, soit joint en annexe afin que les commissaires puissent avoir une vue d'ensemble et enfin Mme Le BOMIN s'est interrogée sur le coût de cette réhabilitation sachant que la rénovation de l'ancien était souvent plus onéreuse qu'une construction nouvelle.

Elle a souligné que ces questions ne remettaient pas en cause le principe du projet même, si celui-ci était très flou y compris, sur le délai d'un an entre la validation et le début des travaux, bien que ces engagements soient dans les tuyaux depuis quelques années.

En réponse à Mme le BOMIN, Mme Bianca FAZI a, dans un premier temps, expliqué que les contraintes administratives liées à la rétrocession du foyer, de la municipalité à la CdC étaient à l'origine des trois années de retard. Un acte notarié était encore en cours de signature.

Dans un deuxième temps, elle a souligné que certaines associations ont souhaité utiliser le foyer pour abriter les « Sans Domicile Fixe » et les personnes âgées en difficulté, ce qui n'était pas le vœu de la Collectivité qui préférait s'orienter et pallier les besoins dévolus à l'Action Sociale à l'Enfance.

Concernant les questions techniques et financières de ce rapport, Mme FAZI a indiqué que cette partie incombait à la Direction des Bâtiment qui pourrait éventuellement en faire un état précis à la Commission si besoin.

Pour une construction nouvelle, la CdC aurait dû prospecter en périphérie ajaccienne pour l'acquisition d'un terrain, ce qui n'était pas du tout sa volonté afin d'éviter à ce public précaire, un isolement géographique.

Le montant global de 5,8 millions était le prix de la rénovation. Ce choix avait été acté par la situation stratégique du Foyer Notre Dame qui permettrait aux mamans isolées d'avoir un accès facile à tout, nonobstant son parc arboré et sa chapelle.

Le regroupement de ces mamans pouvait être un atout, par opposition la mixité des publics qui ne leur était pas bénéfique.

De ce fait, Mme la Conseillère exécutive a estimé que ce bâtiment méritait cette rénovation et a invité les commissaires à s'y rendre afin de juger du bien-fondé de cette décision.

Conjointement à l'accueil des familles, le foyer abritera aussi les services de l'Aide Sociale à l'Enfance tels que les AEMO en milieu éducatif, ce qui engendrera l'accueil d'enfants à la journée et de parents ayant besoin de conseils sur la parentalité.

Ce bâtiment est édifié sur 2 étages, le rez-de-chaussée étant déjà occupé par l'ASE, le premier étage sera dédié aux familles et enfin la dernière partie sera consacrée à l'accueil 7 jours sur 7 24 h sur 24.

En conclusion, Mme FAZI a indiqué que le choix des associations n'était pas encore défini mais que certaines associations partenaires pourraient être intéressées.

Mme Vanina LE BOMIN s'est interrogé sur le rôle du futur centre parental, à savoir l'accueil des enfants dont les parents étaient défaillants même sur un temps court.

Mme Bianca FAZI a souligné que ce dispositif sera mis en œuvre ainsi que toutes les actions relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance. Elle a ajouté qu'une micro-crèche était prévue dans le projet.

Mme Muriel FAGNI a proposé aux commissaires qu'une visite du Foyer Notre Dame soit organisée dans les plus brefs délais.

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI s'est félicitée de cette initiative et a souhaité qu'elle soit dupliquée dans le centre Corse, qui possédait des locaux pouvant abriter ces familles. Il lui a semblé très opportun d'inciter les communes à participer à ce type de projet.

Elle a souligné qu'en Balagne une demande de ce type, émanait de la communauté des communes. Selon elle, ce dispositif était très positif pour ces jeunes mamans et s'est accordée aux propos de Mme FAZI sur le fait que la mixité des publics défavorisés n'était vraiment pas adaptée à ces jeunes femmes.

En conclusion, Mme COGNETTI a sensibilisé Mme la Conseillère exécutive sur la nécessité de la territorialisation de ce projet.

Mme Bianca FAZI a estimé que la territorialisation serait *in fine* idéale, pour autant une étude devrait être faite afin de connaître le nombre de public concerné comme dans le centre Corse. Elle a souligné que le personnel ne pouvait pas être démultiplié ce qui était une difficulté supplémentaire.

Concernant la communauté de communes de Balagne le projet en cours n'était pas tout à fait le même et a profité de ce temps de paroles, pour annoncer la pose de la première pierre d'une nouvelle pouponnière à Bastia.

Elle a souligné que le temps serait l'atout majeur pour pallier les différentes problématiques liées aux besoins des services de la petite enfance.

Mme Véronique PIETRI a estimé que ce projet était intéressant sur deux niveaux.

Dans un premier temps ce foyer relevait du patrimoine de la ville et le réhabiliter permettait de joindre l'utile à l'histoire de ce lieu, qui était déjà destiné aux personnes défavorisées. Lui rendre son utilité sociale en faveur des enfants lui semblait très honorable. La chapelle était aussi un élément patrimonial qui plaidait en faveur de sa rénovation.

Pour autant, elle a souligné que ce rapport n'était pas abouti et manquait de détails techniques et financiers. Elle a souhaité que l'idée générale intègre une prise en charge globale de l'enfant afin d'avoir une vision d'ensemble « enfant et parent » nécessaire au bon développement de l'enfant.

Mme Bianca FAZI a précisé que le Foyer Notre Dame sera un centre d'accueil personnalisé avec en plus des services dédiés et dans l'action tels que des ateliers, des activités ludiques, culturelles et sportives qui seront effectuées dans le parc.

La chapelle sera préservée dans le patrimoine historique et conservée dans sa qualité première.

La Direction des Bâtiment présentera son rapport qui pourra apporter toutes les réponses aux interrogations soulevées ce jour.

La Conseillère exécutive a estimé que l'idée d'une visite était très judicieuse.

La commission a émis un avis favorable.

Non-participation des groupes « Avanzemu », « Core in Fronte », « Un soffiu novu ».

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci Madame la Conseillère.

Il y a un avis également émis par la commission des finances et de la fiscalité.

**M. Joseph SAVELLI**

Donc, pareil, avis favorable avec une non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Core in fronte » et « Avanzemu ».

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Madame LE BOMIN, Madame DENSARI.

**Mme Vanina LE BOMIN**

Merci Madame la Présidente.

Je vais préciser un petit peu les propos que j'ai tenus en commission. Effectivement, un projet qui allie la rénovation du patrimoine, sa conservation et sa vocation sociale. Je dirais que c'est le projet parfait. Ce qui me gênait un petit peu dans la présentation du projet, c'était le manque d'éléments concrets. Vous avez apporté certaines réponses lors de votre présentation et je vous en remercie, notamment sur les surfaces dédiées aux 2 centres. Et aussi, vous avez explicitées un petit peu plus ce qu'était un centre maternel et un centre parental. Ce n'est pas seulement de l'accueil ou de l'encadrement ou du conseil, on est vraiment sûr de l'hébergement 7 jours sur 7, jour et nuit.

Ce qui m'a interrogé, c'est le montant, la somme que vous indiquez de 5,8 millions de rénovation rapportée à la surface, on est sûr à peu près 1000 m<sup>2</sup> si j'ai compris. Après, c'est à vous de me le préciser, parce que ce n'était pas dans le rapport. Donc si on est à 5800 € du m<sup>2</sup>, on est quand même très haut au niveau du prix de rénovation. Il aurait été pour nous un peu plus judicieux, effectivement, de présenter le rapport de l'autre direction, ce n'est pas de votre ressort, mais au moins d'avoir les grands postes financiers concernant la rénovation. On l'aura à la rentrée d'après ce que ce que vous nous dites.

Concernant le projet en lui-même, on aurait aimé aussi avoir les besoins, s'ils ont été répertoriés par les, par les services sociaux en termes de nombre de places, est-ce que le nombre de places créées va répondre aux besoins et de quel bassin de population on parle, est-ce que ça sera suffisant pour la Corse du Sud ou pas ? Est-ce que vous avez déjà anticipé là-dessus ?

Ensuite, sur le fonctionnement au niveau des associations, je vous ai posé la question parce que ce type de fonctionnement nécessite un personnel très formé. On parle d'éducateurs, on parle de psychologues, on parle d'infirmières voire de puéricultrices, puisqu'on accueille souvent des enfants en bas âge. Est-ce que les

associations existent déjà sur Ajaccio ou est-ce que vous pensez faire un appel à projets dans le laps de temps qui semble assez long d'ailleurs, jusqu'à la réalisation du projet, parce qu'on ne peut pas, du jour au lendemain, dire « on va monter le projet » sans savoir si, vous l'avez dit vous-même, vous avez du mal à recruter dans le médico-social, est-ce qu'on aura les moyens de faire fonctionner ces deux centres ?

Enfin, ce que dit ce rapport de l'évolution de notre société, je crois que là aussi, il faut s'interroger parce que effectivement, un centre parental en Corse, ça n'existe pas, peut-être parce que notre société était telle qu'elle était, solidaire, que la cellule familiale voulait encore dire quelque chose et que l'évolution de la société fait qu'aujourd'hui, on va avoir besoin d'un centre, et tant mieux si on anticipe. Mais d'un autre côté, on ne peut pas se réjouir que les besoins de ce type existent.

Je voulais aussi revenir sur l'avis du CESEC qui est un avis favorable et qui demande à ce que soit mis à l'étude immédiatement le pendant en Haute-Corse. Je pense que vous deviez vous rendre sur Bastia. Le foyer Maria Stella qui est sur Bastia, qui accueille des jeunes mamans ou des jeunes femmes en difficulté, ou victimes de violence, est hébergé dans des locaux très vétustes et est souvent saturé. Donc est-ce que de ce côté-là aussi vous avez avancé sur les prospectives et les projets.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci.

Madame DENSARI.

**Mme Frédérique DENSARI**

Merci Madame la Présidente.

Madame la Conseillère exécutive, permettez-moi donc de vous remercier pour la présentation de ce rapport qui est un rapport important, qui s'inscrit dans la continuité de la feuille de route 2018/2021 portant projet d'actions sociales, un rapport que je qualifierais d'ambitieux pour notre Collectivité, pour la Corse, projet qui, je l'espère, pourra être décuplé dans le temps sur le territoire du Cismonte, ambitieux à plus d'un titre.

Premièrement, par la réhabilitation de ce patrimoine historique de la ville d'Ajaccio dans le choix de l'établissement Notre-Dame, structure déjà destinée aux personnes défavorisées. Un choix pertinent de par son emplacement en centre-ville et au plus près de la population, favorisant un accès facile.

Deuxièmement, par l'affectation de cet établissement au service public de l'aide sociale à l'enfance et de la protection maternelle et infantile de la Collectivité, permettant la création d'un centre maternel et d'un relais parental, projet dont l'objectif sera donc de répondre de façon plus adaptée aux besoins repérés quotidiennement. Un mode d'accueil permettant d'évaluer de façon plus fine les situations, mais un accompagnement plus soutenu des publics concernés, un accompagnement plus individualisé.

Dans ce rapport, il est également question de la création d'un relais parental, un concept d'accueil qui, je qualifierais d'innovant, sur notre territoire.

La création de ce type d'accueil permettrait ainsi de préserver les enfants dans une situation de crise à la maison, de permettre à des parents fragilisés par les événements de la vie de confier librement leurs enfants le temps d'un répit, le temps de rebondir.

Il s'agit là d'un dispositif de prévention qui peut être un ultime rempart contre la séparation que représenterait un placement, mais également une alternative à l'accueil des enfants lorsque celui-ci ne s'impose pas pour des raisons graves.

Le projet de la réhabilitation de l'établissement Notre-Dame, s'il est approuvé par notre Assemblée, est une véritable béquille, une bouée de secours, j'ai envie de vous dire, pour les parents qui connaissent des difficultés.

Donc, vous l'aurez bien compris, Madame la Conseillère, le groupe « Fà populu in seme » votera en faveur de ce rapport.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci.

Madame FAGNI.

**Mme Muriel FAGNI**

Merci, Madame la Présidente.

Madame la Conseillère exécutive, chers collègues, je vais revenir un peu sur le volet patrimoine.

Le foyer Notre-Dame, c'est le témoin de notre histoire et particulièrement pour les Ajacciens et l'Ajaccienne que je suis, et comme l'a évoqué également notre collègue Véronique PIETRI en commission.

La symbolique de ce lieu est forte. Pourquoi ? Parce que notre ville est placée sous la protection de la vierge et le foyer s'appelle Notre-Dame. Il a été administré pendant des années par la congrégation de Notre-Dame de la Merci, c'était des sœurs au service des plus âgés, des plus pauvres. Elles ont quitté ce lieu avec beaucoup de tristesse en juin 2010.

C'est un endroit qui malgré tout, est peu connu des Ajaccien puisqu'il est coincé entre les archives départementales et l'entrée de la ville. Il est caché aussi par un joli jardin aux allures de Toscane.

La porte de ce foyer était toujours ouverte. Ainsi, pour beaucoup d'habitants du quartier, c'était un lieu agréable et bienveillant et beaucoup y venaient pour trouver un peu de sérénité.

Je sais aussi, Madame la Conseillère exécutive, que ce projet vous tenait à cœur, nous avons échangé plusieurs fois à ce sujet. Aujourd'hui, en présentant ce rapport avec l'affectation de cet établissement au service public de l'aide sociale à l'enfance de la Collectivité de Corse, et je pense avoir compris aussi qu'il allait être au service de tout le territoire, - là, c'est pour répondre à Vanina le BOMIN, mais vous le préciserez tout à l'heure - et tout cela en préservant et en restaurant ce bel édifice et aussi en gardant sa chapelle.

Alors, nous ne pouvons que vous remercier, ainsi que le Conseil exécutif et son Président, mais aussi tous les acteurs associés qui ont œuvré et qui vont permettre la réalisation de ce beau projet qui va garder sa vocation première : l'aide, le soutien pour les publics les plus en difficulté et aussi, comme je l'ai précisé, comme vous nous avez indiqué que vous nous présenterez les avancées des travaux en septembre, avant septembre, nous irons faire une visite avec les membres de la commission sur le lieu.

Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci Madame la Conseillère. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il prendre la parole ? Mme BOZZI.

**Mme Valérie BOZZI**

Merci, Madame la Présidente.

Simplement 2 mots sur ce projet.

D'abord, pour vous féliciter parce qu'effectivement, je crois que c'est une nécessité pour les familles et les enfants en difficulté. Je crois que le choix de ce site également est une bonne idée le foyer de Notre-Dame, comme ça vient d'être expliqué, est un très beau bâtiment en plein cœur d'un quartier important pour la ville d'Ajaccio, tant le projet que le lieu me semblent être une nécessité. Et je crois que ce type de foyer aurait été très utile durant la période de confinement, puisqu'on sait qu'il y a eu beaucoup de familles en difficulté et d'enfants en difficulté pendant ce moment-là. Donc, trouver un lieu refuge en plein cœur d'Ajaccio aurait été, je pense, utile.

Simplement un petit bémol, je pense qu'il était temps aussi de trouver une utilité, en tout cas, la vocation de ce de ce bâtiment puisque vous êtes propriétaire de ce Foyer Notre-Dame depuis 2017.

En 2019, nous vous avons posé une question sur le devenir de ce bâtiment. Vous aviez déjà cette idée de foyer familial. On voit aujourd'hui en 2022, un projet qui émerge, mais qui est encore au stade de projet.

Donc 5 ans pour trouver la vocation d'un bâtiment, ça me semble long. J'espère en tout cas que pour la concrétisation, parce que dans le rapport qui nous a été proposé, on a un chiffrage un petit peu large du projet, mais on n'a pas encore les plans, les études, enfin, en tout cas je ne les ai pas vus dans le dossier qui nous a été proposé. On n'a pas les aménagements qui seront précisés, je pense par la suite.

Donc, j'espère qu'on n'attendra pas encore 5 ans pour avoir la concrétisation de ce projet qui, comme je le disais en début, me semble essentiel.

Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Madame la Conseillère. Il y a une demande de parole en en ligne. Anne-Laure SANTUCCI.

Ùn si senti micca. Alors je crois qu'on a eu ce petit problème hier. Anne-Laure, appelle-moi, s'il te plaît. Merci.

Tu es sur haut-parleur, tu peux y aller.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Salute à tutti. À ringrazià vi, Signora Presidenti.

Ghjustu una parolla nantu, micca u fondu, ma a forma.

Aghju vistu a traduzione de Notre-Dame chì hè scrittu A nostra Signora. Mi dumandu s'ellu hè veramente què a traduzione ò s'ellu ci vole mette A mavole, ùn socu micca.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

C'est important aussi de bien nommer les lieux, ça n'enlève rien à la qualité évidemment de de votre rapport et à la qualité du projet. Et comme on est effectivement dans le lancement du projet lui-même, s'il est adopté aujourd'hui, on sera toujours à temps de le vérifier.

Bien. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non, ùn ci n'hè micca. Madame la Conseillère, vous avez la parole.

### **Mme Bianca FAZI**

Merci, Madame la Présidente.

Dans l'ordre. Je remercie Madame DENSARI et Muriel puisque elles nous ont fait des éloges.

Pour répondre à Vanina LE BOMIN, effectivement, c'est plus de 1000 m<sup>2</sup>, 1000 m<sup>2</sup>, c'est consacré au centre maternel et au relais parental. Ensuite, il y a 400 m<sup>2</sup> pour mettre les services et il faut rénover tout le bâtiment, avec un parc qui est important. Oui, vous n'avez pas les métrés et ça me permet de répondre également à Valérie BOZZI, puisque je vous l'ai dit, les bâtiments ont chiffré, il y a un expert qui est venu, qui a donc chiffré l'ensemble du projet, mais le détail viendra donc en septembre. On tenait à vous le présenter, parce que c'est important. Effectivement, il serait bien d'en avoir un sur Bastia.

Pour vous répondre concrètement, l'accueil des enfants sur le relais parental, ça peut aller jusqu'à 20 enfants. Sur le centre maternel puisque il y a 7 unités, on peut accueillir 14 enfants et mamans, puisque là c'est plus un foyer mère-enfant. On espère avoir moins de besoins, comme vous l'avez dit.

La volonté actuelle sur la politique de l'aide sociale à l'enfance, je pense que la politique est en train de changer. On se rend compte qu'on a moins de familles d'accueil, on se rend compte que les lieux de vie, ça correspond pas toujours à ce qu'on voudrait, on se rend compte que les foyers non plus. Donc, on voudrait maintenant aller plus sur la prévention, c'était l'objet de mon précédent rapport, de manière à, comme on fait un peu pour les personnes âgées, si je peux comparer, pouvoir garder des enfants à domicile avec quelqu'un qui passerait quotidiennement et qu'ils restent dans le foyer

familial avec un accompagnement au plus près. Ça peut être un très beau projet. Pour des situations très dégradées, malheureusement, il faudra toujours aller, sûrement sur des placements. Mais on espère en tout cas par la prévention, diminuer le nombre d'enfants placés.

Donc pour en venir à Bastia, avant-hier j'ai visité ici, ça sera la deuxième semaine de mai, on est en visite sur les foyers. Et oui, il faudra en construire un en espérant quand même qu'on arrive à agir sur la prévention, comme je vous l'ai dit et avoir moins de soucis.

Pour le reste, combien d'enfants placés, pour le moment sur la Corse, il y a 300 enfants placés, 300 en AMO et ensuite, en milieu éducatif il y en a plus. Nous avons quand même beaucoup d'enfants. C'est compliqué, mais j'ai envie de vous dire, il y a des endroits où c'est encore plus dégradé, malheureusement. C'est pour ça que je crois qu'il faut vraiment aller avant. C'est l'importance de cette contractualisation sur les 1000 premiers jours de la vie, si on veut vraiment changer nos politiques publiques, il faut y aller, il faut mettre de l'argent aussi, il faut mettre du personnel parce que c'est important et que ça sera un moindre coût pour la société et sur le long terme, ça portera ses fruits.

Pour répondre à Madame BOZZI, 2017 oui, mais ce n'est pas vrai. Nous ne l'avons pas eu en 2017 puisque nous avons, nous, le rez-de-chaussée et la mairie avait le premier étage. Je peux vous dire qu'actuellement, tout n'est pas encore signé. Donc, nous avons des accords de principe, nous avons vu avec le juridique pour pouvoir justement commencer les travaux. Il y a encore un acte chez le notaire qui n'est pas signé. Vous le savez puisque c'est passé dans certaines Interco récemment. Je préfère vous le préciser. C'est pour ça qu'on ne pouvait pas sortir un projet sans être sûr d'avoir tout le bâtiment, pour nous, ça n'avait pas de sens et c'est bien que la mairie nous ait rétrocédé, et je les en remercie, le premier étage parce que du coup, ça fait un très beau projet.

Et c'est vrai que moi, je trouve que ce bâtiment est magnifique, l'endroit est très beau, un petit peu caché et je suis d'accord avec la présidente de la commission, il faut aller le visiter.

Donc, j'espère, moi aussi, j'espère le voir, ce projet, sortir et que les travaux iront plus vite. Alors ils ont dit 4 ans parce qu'en fait, il faut que ça passe devant le Conseil exécutif. Il faut ensuite que l'on puisse lancer les travaux et ils ont estimé, je pense que les travaux, j'ai discuté avec les bâtiments, prendront véritablement 2 ans. Mais bon, je crois qu'ils ont vraiment tablé sur une très grande période. J'espère, comme vous, que ça sera plus rapide que ça.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Madame la Conseillère.

Je vais soumettre au vote ce rapport. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

**Le RAPPORT N° 084 est ADOPTE à l'unanimité.<sup>4</sup>**

Je crois que vous avez terminé, Madame la Conseillère. Félicitations. Tous vos rapports ont été adoptés à l'unanimité. Merci.

Nous allons maintenant passer au rapport de l'ADEC.

Nous reviendrons sur les rapports n° 78 et le n° 79 ensuite.

Je vais passer la parole au Président de l'ADEC pour le rapport n° 81.

**SVILUPPU ECUNOMICU / DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

\* **Raportu n° 081 : Mudificazione di i statuti di l'Agencia di Svilupp Economicu di a Corsica**

\* **Rapport n° 081 : Modification des statuts de l'Agence de Développement Economique de la Corse**

**M. Alex VINCIGUERRA**

Merci, Madame la Présidente.

Mesdames, Messieurs les conseillers exécutifs, Mesdames, Messieurs les conseillers territoriaux, je suis devant vous pour vous présenter trois rapports : deux ont trait à des ajustements administratifs ; un me semble plus important puisque il va mettre en mouvement plus de 20 millions d'euros de fonds.

Le premier rapport concerne la modification des statuts de l'Agence de développement économique de la Corse.

En octobre passé, votre Assemblée a modifié les statuts de la de l'ADEC. Vous vous souvenez que l'objectif poursuivi était celui de l'harmonisation entre les

---

<sup>4</sup> Délibération N° 22/055 AC

agences et offices, en confiant notamment le rôle d'ordonnateur au directeur de l'Agence dans un souci de bonne gestion. En effet, le directeur est un agent public et le Président a un rôle bien entendu, beaucoup plus politique. Il était important de séparer ces deux rôles.

Donc, dans le rapport qui vous avait été présenté en octobre, avait été omis deux points. Le premier point, c'était de pouvoir faire en sorte que le directeur puisse notamment procéder aux acquisitions, aliénations et déterminer l'emploi des fonds disponibles, puisque c'est lui l'ordonnateur.

Le 2<sup>ème</sup> point, c'était que le directeur puisse décider des prises de cession de bail, de biens immobiliers lorsque la durée du bail n'est pas supérieure à 3 ans. Au-delà, c'est le conseil d'administration qui se prononce. Et puis enfin, le 3<sup>ème</sup> point, c'était de lancer, conclure, signer et faire exécuter les marchés publics de l'Agence dans les limites fixées par le conseil d'administration.

Donc, ces 3 attributions qui, auparavant, étaient celles du président, basculent désormais dans le champ de la direction.

Voilà ce qu'il en est du premier rapport, Madame la Présidente.

### **La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Il y a un avis de la commission.

### **Mme Vannina CHIARELLI-LUZI**

Merci Madame la Présidente. La Commission n'a émis aucune observation. Avis favorable sur ce rapport. Non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Avanzemu ». Absence du groupe « Core in fronte ».

### **La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Qui souhaite intervenir ? Personne. Très bien.

Donc, je sou mets ces propositions de modification des statuts de l'Agence de développement économique de la Corse au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

**Le rapport N ° 081 est ADOPTE.<sup>5</sup>**

---

<sup>5</sup> Délibération N° 22/056 AC

Non-participation des groupes « Avanzemu » et « Un soffiu novu ».

Merci. Nous passons, Monsieur le Conseiller exécutif et Président de l'ADEC, au rapport suivant.

**\* Raportu n° 092 : Auturizzazione data à u Presidente di u Cunsigliu esecutivu di Corsica di mudificà per via di un aghjustu a delegazione di crediti europei in suvvenzione glubale à l'Agenza di sviluppu economicu di a Corsica (ADEC) pè a messa in opera di i strumenti finanziari di u Prugramma operaziunale FEDER-FSE 2014-2020**

**\* Rapport n° 092 : Autorisation donnée au Président du Conseil exécutif de Corse de modifier par voie d'avenant la délégation de crédits européens en subvention globale à l'Agence de Développement Économique de la Corse (ADEC) pour la mise en œuvre des instruments financiers du Programme Opérationnel FEDER-FSE 2014-2020**

### **M. Alex VINCIGUERRA**

Le rapport suivant concerne l'autorisation donnée au Président du Conseil exécutif de modifier par voie d'avenant, la délégation de crédits européens en subvention globale à l'Agence de développement économique de la Corse, pour la mise en œuvre des instruments financiers du programme opérationnel FEDER-FSE 2014/2020.

Vous savez que les procédures de gestion de fonds européens sont particulièrement complexes. En 2016, la dette était mandatée pour gérer le dispositif d'ingénierie financière. L'ADEC a pu ainsi sélectionner par marché public des gestionnaires d'instruments financiers, un accord-cadre important. C'est un travail remarquable puisque c'est la première fois qu'on fait ça. Un accord-cadre important a été signé et plusieurs lots d'avance remboursable, de garantie de fonds d'amorçage ont été ainsi attribués à 4 opérateurs différents pour un montant global de 24,5 millions.

Depuis, la crise est passée par là et l'Europe a décidé de mettre en mouvement une extension du FEDER qui s'appelle REACT-EU, REACT-EU particulièrement important pour nous, puisque le montant s'élève à 33 millions d'euros supplémentaires. Ces 33 millions d'euros, je voudrais que notre Assemblée se souvienne que c'est Madame la Présidente à l'époque, qui les avait négociés et de haute lutte puisque elle avait obtenu une rallonge supplémentaire de 6 millions d'euros sur ce programme.

REACT-EU, c'est une extension du FEDER-FSE actuel, des programmes actuels, qui nous permet de créer un autre axe du FEDER, c'est l'axe 10, doté donc de

33 millions d'euros, autour d'un objectif thématique particulier qui consiste à favoriser la réparation de la crise et à préparer une relance verte et résiliente de notre économie.

Votre Assemblée, avait délibéré les 25 et 26 mars 2021 lors de de la présentation des politiques en matière d'affaires européennes de coopération internationale, votre Assemblée avait donc délibéré sur le fait que ce programme REACT-EU, qui finalement a été assez fléché, se trouvait autour de quelques points majeurs, l'accélération de la transition énergétique, la consolidation de la relance du tourisme, la réduction de la fracture numérique, l'augmentation et le renforcement de la compétitivité des entreprises et aussi un point qui était davantage médico-social, puisqu'on allait sur la possibilité de pouvoir renforcer des structures d'hébergement sur les publics fragiles.

Pour pouvoir mettre en œuvre REACT-EU dans le cadre du FEDER actuel, il est indispensable qu'on apporte des modifications par avenant à la convention dite « convention de subvention globale » entre la Collectivité qui est autorité de gestion et l'ADEC qui est organisme intermédiaire gestionnaire.

Je vous rappelle qu'en 2018, cette convention a été signée, mais elle ne portait que sur les opérations d'ingénierie financière décidées lors du programme FEDER initial.

Donc, aujourd'hui, il s'agit d'autoriser le Président du Conseil exécutif à signer par avenant une extension à cette convention initiale qui permette d'intégrer l'enveloppe REACT-EU à hauteur de 10 millions d'euros et aussi qui permette à l'actualisation de la cosignature de cette convention, puisque le cosignataire ne sera plus le Président de l'ADEC, mais le directeur de l'ADEC qui sera chargé en tant qu'ordonnateur, de mettre en mouvement ces conventions.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le Président de l'ADEC.

Il y a un avis de la CDENATE et un rapport de la commission des finances ;

Avis de la CDENATE ?

**Mme Vannina CHIARELLI-LUZI**

Merci ? Madame la Présidente. Avis favorable sur ce rapport. Non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Avanzemu ». Absence du groupe « Core in fronte ».

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Commission des finances ?

**M. Joseph SAVELLI**

Madame la Présidente, il n'y a pas de rapport sur ce dossier. Il y a un avis favorable de la commission des finances, avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Core in fronte » et « Avanzemu ».

Merci, Madame la Présidente.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Maintenant, je donne la parole à qui veut la prendre.

Paul-Félix BENEDETTI pour « Core in fronte ».

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Sur ces programmes REACT-EU qui sont des programmes exceptionnels avec des lignes de financements potentiels à 100% sur 25 millions d'euros extensibles à 33.

Moi, j'aurais aimé avoir la liste des opérations fléchées et retenues par le Conseil exécutif, savoir qu'est-ce qui a été priorisé parce que là, on voit 10 maintenant, on va en voir 8 tout à l'heure. Qu'est-ce qui a été retenu et est-ce que la maquette est validée ? Parce que j'ai regardé ce qu'ont fait les autres régions, un programme REACT-EU, il n'est pas unilatéral, il sous-entend que les opérations proposées soient validées et qu'elles rentrent dans une contractualisation sur une liste d'opérations. On ne purge pas dedans à la volée. Là, c'est ce qu'on est en train de faire.

Donc moi, celui-ci, ça limite, c'est une bonne chose parce que c'est des fonds propres de la CDC, c'est une opération de malversation financière honnête, mais je voudrais avoir la quadrature du cercle, qu'est-ce qu'on a retenu, qu'est-ce qu'on a priorisé, est-ce qu'il y a eu des appels à projets ? Toutes les autres régions sur les REACT-EU ont fait des appels à projets pour les autres collectivités, pour des partenaires, pour prioriser. Vous connaissez bien les 4 volets qui sont retenues sur le FEDER sur le FSE. C'était censé être pour de l'amélioration dans le rural, pour l'amélioration des conditions de vie, l'amélioration énergétique, l'amélioration sur beaucoup d'éléments qui ont trait au quotidien. Là, on est quand même sur des mesures globales.

Alors l'ingénierie financière a été retenue dans beaucoup d'opérations, mais pas des montants aussi importants que ce que l'on met aujourd'hui, parce que sur les opérations telles qu'elles avaient été proposées par l'ADEC, sur les 2 opérations qu'elle envisage de faire, le REACT-EU va être mobilisé à 75 % sur de la capitalisation en ingénierie financière, que ce soit les fonds de concours ou autres, et le reste ça va peut-être être ce qui va être voté tout à l'heure, l'achat ou la préemption sur des possibilités en fibres optiques. Ça veut dire qu'on a rien fait d'autre et qu'on n'est pas du tout dans le programme que vous avez voté avant que nous n'arrivions, « Core in fronte », et qui avait l'ambition de cibler les choses plus fondamentales.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Ya-il d'autres interventions ? Non. Monsieur le Président.

**M. Alex VINCIGUERRA**

Alors c'est vrai que c'est une remarque essentielle, Monsieur le conseiller, mais on est confrontés à deux soucis : le premier souci, je le redis, c'est la complexité de la mobilisation des fonds européens. Je ne donnerai qu'un exemple sur l'ensemble des possibilités qu'on aurait de pouvoir renforcer le pan « économie sociale et solidaire » à travers ces fonds et c'est un axe du fonds REACT-EU. C'est ce qu'on retrouve dans pas mal de régions, entre 4 et 5 %, j'ai fait le benchmark, 4 et 5 % des fonds REACT-EU sont consacrés à cet aspect-là des choses.

Les opérateurs pressentis, eux-mêmes, ne veulent pas venir sur les fonds européens parce qu'ils se retrouvent, c'est souvent des très petites structures, et ils se retrouvent dans une incapacité technique de pouvoir mobiliser les fonds.

Je prends un exemple : si on avait consacré 5 % au social, c'est à peu près ce qui est fait, puisque je vous rappelle aussi que l'État a préempté sur les fonds REACT-EU, 616 millions d'euros sur le social. Ils ont renforcé le pôle Emploi, l'APEC, etc., c'est-à-dire que tout ce qui est aujourd'hui porté par Pôle emploi, c'est financé par REACT-EU.

Mais à notre niveau, si on avait retenu 5 %, ce qui est le quantum des régions, on se serait retrouvés avec 1,5 million, à attribuer, même à attribuer par appel d'offres, à des associations qui étaient dans l'incapacité de pouvoir mobiliser ces fonds. Donc, on a préféré agir en répartissant REACT-EU conformément à la délibération du moins mars 2021 en disant « on va répartir REACT-EU sur tout ce qui est réduction de la fracture numérique et il y aura un dossier sur le câble tout à l'heure ; transition énergétique, il y a des dossiers qui sont en cours, notamment sur l'aménagement de l'éclairage public ; relance du tourisme conformément à notre plan de relance et des

dossiers arriveront bientôt devant vous concernant ce plan-là. Et puis compétitivité des entreprises.

Alors, c'est vrai que compétitivité des entreprises, on a essayé de renforcer cet aspect-là des choses, vous verrez pourquoi après, lorsque je décrirai les fonds, mais l'avantage, que vous avez bien compris, c'est que quand on utilise un instrument financier, cet instrument financier financé par des fonds FEDER, lorsque les entreprises nous les remboursent, ça devient des fonds CdC, et ça, c'est un avantage certain.

Donc sur la maquette, on a 10 M€ sur les instruments financiers ; 8,5 M€ sur le câble ; 5 M€ transition énergétique, 5 M€ sur le tourisme et le reste, donc un peu moins de 4 M€, sur la mobilité douce qui étaient des sujets prêts. Parce qu'il y a une autre contrainte dans REACT-EU, c'est qu'on arrive en fin de programme et que tout ça doit être payé avant fin 2023. Pas seulement engagé, payé.

Donc, on a essayé de mettre dans cette seringue, il nous reste 18 mois pour réaliser ces opérations, réaliser et payer ces opérations, on a essayé de mettre les dossiers qui étaient les plus mûrs et qui étaient compatibles avec la philosophie REACT-EU de relance et la réglementation européenne.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bien ! Merci, Monsieur le Conseiller. Effectivement, la date butoir, vous l'avez rappelé, d'exécution de dépenses, c'est le mois de décembre 2023. Donc il faut aller vite en la matière.

Pas d'autres questions ?

Donc, je vais soumettre au vote ce rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Qui ne participe pas ? Le groupe « Avanzemu ».

Qui est pour ?

**Le RAPPORT N° 092 est ADOPTE à l'unanimité.<sup>6</sup>**

---

<sup>6</sup> Délibération N° 22/057 AC

Nous passons au rapport n°82.

**\* Raportu n° 082 : Permessu datu à l'ADEC pè mette in ballu una prucedura di cunsultazione publica pè a selezzione d'operatori incaricati di gestisce strumenti finanziari**

**\* Rapport n° 082 :** Autorisation donnée à l'ADEC de lancer une procédure de consultation publique afin de sélectionner des opérateurs chargés de gérer des instruments financiers

### **M. Alexandre VINCIGUERRA**

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Ce rapport porte sur l'autorisation donnée à l'ADEC de lancer une procédure de consultation publique, afin de sélectionner des opérateurs chargés de gérer les instruments financiers.

Alors, quand même quelques éléments de contexte.

Hier a paru une note INSEE, très optimiste à mon sens. Cette note indiquait que la reprise économique se confirme et effectivement, on a quelques bonnes nouvelles.

Première bonne nouvelle, c'est que les offres d'emploi sont importantes et que parallèlement à cela, le chômage au cours du 1<sup>er</sup> trimestre de cette année diminue de plus de 6,3 % d'un trimestre à l'autre et diminue de 3,6 % par rapport au 4<sup>ème</sup> trimestre de l'année 2019, qui est généralement le trimestre de référence d'avant crise. Donc l'emploi repart.

Deuxième bonne nouvelle, c'est que l'activité au 4<sup>ème</sup> trimestre 2020 rebondit après crise de 2,8 % par rapport au 4<sup>ème</sup> trimestre 2019. Donc, emploi, activité.

La création d'entreprises elle-même, même si elle présente une légère diminution de dynamique par rapport à ce qui se passe sur le continent, mais la création d'entreprises est assez dynamique puisqu'elle augmente elle de 7 % par rapport à la situation d'avant crise.

Et puis, cerise sur le gâteau, les défaillances au cours de l'année 2021 ont été très faibles : 144, c'est-à-dire - 40 % par rapport à la situation d'avant crise. Donc voyez, une situation idyllique.

Et c'est plutôt bien, parce que je pourrais dire, avec l'ensemble des éléments qu'on a mis en œuvre, on a contribué à cette situation. Je ne le dirai pas, pourquoi ? Parce que je crois qu'il faut se rappeler de deux choses essentielles.

La première, les PGE.

Les prêts garantis par l'État ont touché 6 639 entreprises pour 1,28 milliard. Je vous rappelle que l'intensité de recours aux PGE, en Corse, c'est le double de la moyenne française, le double. Et pour une île dont l'économie est constituée de TPE, c'est un risque majeur.

Et là aussi, et c'est un mirage de la communication et du quoi qu'il en coûte, je me suis laissé aller à un petit calcul.

Le PGE en Corse, vous savez à qui il rapporte le plus ? À l'État !

1 milliard de PGE, c'est 25 M€ de commissions sur les garanties d'État encaissés par les services de l'État, dont ¼ flat, c'est-à-dire que l'État en 2021 a encaissé près de 7 M€.

Alors, tout ça, ça porte un risque.

Bien sûr, un risque de défaillance que l'on commence à entrevoir, puisque ces PGE ont été reportés, les échéances de ces PGE ont été reportées en avril et en mai. Bien sûr, après les élections. Donc, on commence à voir ce risque de défaillance. Lorsque j'en parle avec les banquiers de la place, ils me disent, on a un pic de risques qui sera dans l'été.

Et puis, le risque de défaillance, il est accru aussi parce que, sur ce milliard de PGE, il faut y rajouter 300 M€ d'URSSAF qui n'ont pas été recouvrées, et l'URSSAF n'a pas encore fait d'assignation, mais nous indique qu'ils vont commencer à les faire.

Ça, c'est le premier risque important.

Le deuxième risque, mais c'est ce qui est lié à ce que je viens de vous dire, c'est-à-dire que les entreprises, si elles remboursent les PGE, elles n'ont plus de capacité d'investissement, plus de capacité de création d'activité, plus de capacité de création d'emplois. Et donc la compétitivité des entreprises corses dont on voit qu'elles ont eu recours deux fois plus aux PGE que l'ensemble des entreprises nationales, la compétitivité des entreprises corses risque d'être menacée.

Enfin, troisième élément et non des moindres.

C'est qu'aujourd'hui, on est dans une période d'inflation forte, 4,6 %, au mois de mars et que très certainement, les taux vont augmenter. Et donc le coût du risque perçu par les banques va être différent. Et ça aussi, ça va limiter notre compétitivité.

Alors, nous, on a un métier difficile et ce que je vous propose, c'est un choix qui n'est jamais simple, qui est celui de l'équilibre entre la redistribution, c'est-à-dire comment consolider ces entreprises qui vont être en difficulté, et la pré-distribution, c'est-à-dire comment investir pour créer de l'activité.

Donc aujourd'hui, je viens vers vous pour vous présenter deux nouveaux instruments financiers, dont on avait parlé déjà au mois de novembre.

Le premier, c'est un instrument financier qui aura un volume de 20 M€.

Son objectif, ça sera de pouvoir réaménager, consolider et renforcer les besoins en fonds de roulement. Il s'adressera aux entreprises de moins de 250 salariés, qui ont un chiffre d'affaires de moins de 50 M€. Donc, vous voyez, on est sur un panel assez large.

Il vient compléter le premier fonds qui avait été mis en œuvre en 2019, suite aux assises PINVILLE, qui était de 10 M€. Donc là, c'est un fonds de 10 M€ encore qui est financé par REACT-EU, dont l'objectif est de consolider et réaménager les dettes pour permettre aux entreprises de surmonter les crises.

Deuxième fonds, c'est le fonds relance, 20 M€, avec 8 M€ de FEDER qui est le FEDER actuel et 12 M€ qui seraient apportés dans ce fonds par un opérateur privé.

Donc, ces deux fonds, que ce soit le fonds de soutien ou le fonds de relance, ce sont des fonds qui seront attribués après appels d'offres à des opérateurs qui se manifesteront pour les gérer. L'opérateur privé apporte, vous le voyez sur le fonds de relance, plus qu'on apporte nous-mêmes.

L'idée, c'est de faire des prêts allant jusqu'à 400 000 €, avec un an de différé à taux 0.

Donc, ces deux fonds seront importants puisque pour être mobilisés, il faut qu'ils appellent un cofinancement bancaire.

Donc, on met 8 M€, 12 M€ qui sont portés par l'opérateur, ça fait 20 M€ sur le fonds de relance, 10 M€ sur le fonds de soutien, ça fait 30 M€ et généralement, on espère un cofinancement bancaire équivalent, ça va faire encore 30 M€.

Donc avec 18 M€ de FEDER, on va arriver, c'est notre objectif, à lever 60 M€ de financements.

C'est une opération qui est importante.

C'est une opération qui est difficile parce qu'elle doit s'effectuer dans un temps relativement court, 18 mois, mais c'est une opération qui est indispensable, qui, je pense, devrait permettre à nos entreprises non seulement de pouvoir dépasser cette crise de remboursement de PGE et de remboursement de dettes URSSAF, puisqu'on est sur des temps plus longs d'amortissement, mais devrait permettre aussi, je l'espère, de donner un souffle nouveau en termes de relance de notre économie.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le Conseiller et Président de l'ADEC.

Donc, il doit y avoir des rapports normalement. Vous le disiez tout à l'heure, je crois qu'il y a un avis de la CDENATE et un rapport de la commission des finances.

**Mme Vannina CHIARELLI-LUZI**

Merci, Madame la Présidente.

Avis favorable. Non-participation des groupes « Un Soffiu novu » et « Avanzemu », absence du groupe « Core in fronte ».

Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. M. SAVELLI pour la commission des finances.

**M. Jean-Martin MONDOLONI** a souhaité savoir si tout était mis en œuvre afin de toucher un maximum d'entreprises. Sur un tissu d'environ 20 000 entreprises, seules 250 d'entre elles étaient éligibles aux différents dispositifs ou étaient en situation de mobiliser les fonds de soutien direct, les subventions ou les outils de contre remboursement ou de garanties d'emprunt.

Il s'est par ailleurs inquiété sur le fait qu'il faille aller vite dans la mobilisation de l'opérateur et si l'urgence sera de nature à résoudre l'inversion de la tendance et venir en aide à l'entreprise la plus fragile.

**M. Jean-Louis LUCIANI**, Délégué territorial à l'ingénierie financière au sein de l'ADEC, a précisé que le système d'aide directe aux entreprises est assez restrictif : il convient d'abord que les entreprises soient au courant des dispositifs et ce

sont souvent les plus importantes d'entre elles qui le sont ; il faut que les entreprises aient en leur sein de l'ingénierie afin de monter les dossiers et de travailler sur ces projets.

De ce fait, les services de l'ADEC ont fait le constat que certaines entreprises ont été totalement exclues par méconnaissance, par manque de moyens humains pour mettre en œuvre ces dispositifs.

Dans le cadre de ce rapport, **M. Jean-Louis LUCIANI** a précisé qu'il s'agissait de mobiliser des fonds très généralistes, avec un minimum de critères de sélection pour permettre au plus grand nombre d'entreprises d'en bénéficier.

Un opérateur va être sélectionné suite à un marché public ; il aura dans son cahier des charges l'obligation de travailler avec l'ensemble des établissements bancaires afin que la diffusion de l'information soit la plus complète possible.

Ainsi, l'ensemble des entreprises qui auront besoin de ces dispositifs, tant par l'investissement dans le cadre de la relance ou par la consolidation de la structure financière de leur trésorerie, pourront en bénéficier.

**M. Jean-Louis LUCIANI** a rappelé l'intérêt des dispositifs d'ingénierie financière dans la mesure où ils s'adressaient à tous et que la diffusion de l'information se fera très rapidement au travers des partenaires bancaires.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**, rappelant que ces dispositifs allaient mobiliser des crédits européens à hauteur de 18 M€, dont 10 M€ au titre du Fonds REACT-EU pour des financements à 100 %, a précisé que l'enveloppe dédiée à la Corse était de 26 M€.

Il s'est interrogé sur le fait que le rapport précise que « l'Assemblée de Corse a convenu de cette enveloppe à la suite des arbitrages rendus lors du débat budgétaire ». Or, il a tenu à rappeler que les conseillers à l'Assemblée de Corse n'ont aucune connaissance de la maquette du programme REACT EU et c'est à la lecture de certains rapports examinés par la Commission des Finances que l'on découvre les dossiers financés sur ce programme européen sans avoir eu connaissance des dossiers déposés, ceux qui ont été retenus et ceux qui ont été rejetés.

**M. Paul-Félix BENEDETTI** a fait observer qu'il aurait été préférable que la maquette du programme ait été présentée et actée par l'Assemblée de Corse de manière globale ; les arbitrages ont été opérés par le Conseil exécutif sans que l'Assemblée de Corse en ait été informée.

**Le Président Louis POZZO DI BORGIO** a précisé que cette demande sera relayée auprès du Conseil exécutif afin que la maquette de ce programme européen soit communiquée aux membres de l'Assemblée de Corse.

**M. Paul-Félix BENEDETTI** a fait observer qu'il convenait que cette communication soit concomitante à des engagements financiers prévus dans la maquette du programme.

Il convient que le programme REACT-EU soit exposé devant l'Assemblée de Corse et acté ensuite, de même que les opérations qui vont en découler.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**, précisant que 18 M€ vont être mobilisés sur les outils d'ingénierie financière et sur des mesures de capitalisation sur du crédit-bail et d'autres sur l'achat du câble sous-marin, a rappelé que le programme REACT EU prévoyait un volet « Social » et un volet « Economie d'énergie » qui n'ont pas été mobilisés à ce titre.

Il a souhaité que ces enveloppes discrétionnaires à 100 % doivent être présentées et portées à la connaissance des conseillers à l'Assemblée de Corse dans leur globalité.

La Commission des Finances a émis un avis favorable sur ce rapport

Non-participation des groupes « Un Soffiu Novu », « Avanzemu » et « Core in Fronte »

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci.

Donc, est-ce qu'il y a des questions dans l'hémicycle ou en ligne ?

Non, aucune question. Très bien.

Monsieur le Président, si vous voulez reprendre la parole, je vous en prie.

**M. Alexandre VINCIGUERRA**

Juste une minute, permettez-moi, Madame la Présidente.

En ce qui concerne l'adéquation entre les programmes de financement du développement économique et les opérations qui vous seront présentées, les modes d'opération qui vous seront présentés dans le cadre de l'adoption du futur SRDEII, on aura un panorama complet de l'ensemble des programmes, qui sont nombreux. Il y a

bien sûr les programmes que l'on vient de citer, mais il y a le contrat de plan, il y a le PIA 4, il y a France relance...

Autant de programmes qui devraient nous permettre, je l'espère, et si nos négociations se passent bien, d'avoir des financements adaptés à notre mission de développement économique.

Donc, lors de la présentation du SRDEII, que j'espère au mois de juin... Le processus SRDEII d'ailleurs fonctionne très bien, on a consulté plus de 700 personnes et certains d'entre vous d'ailleurs animent des séminaires.

Lors de la présentation, nous aurons une fiche qui mettra en lien les opérations et les fiches actions que nous souhaitons mener avec les financements actuels en négociation et ceux que nous espérons avoir, financements publics ou d'ailleurs financements privés.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Donc, je vais soumettre au vote le rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

**Le RAPPORT N° 082 est ADOPTE à l'unanimité.<sup>7</sup>**

Merci beaucoup, Monsieur le Président, de votre contribution et bravo pour vos présentations.

Donc, dans l'ordre maintenant, je me tourne vers l'Exécutif, on revient à l'ordre initial, au programme initial, il y a un rapport qui va être présenté par le président de l'ODARC, c'est le rapport n° 78.

Je vous en prie.

**FUNDARIU / FONCIER**

**\* Raportu n° 078 : Cessione gratisi di parcella nantù a cumuna di U Viscuvatu à u benefiziu di l'ODARC**

<sup>7</sup> Délibération N° 22/058 AC

\* **Rapport n° 078** : Cession à titre gratuit de parcelles sur la commune de U Viscuvatu au profit de l'ODARC

**M. Dominique LIVRELLI**

Merci, Mme la Présidente.

Mesdames, Messieurs les conseillers,

Je vais vous présenter un rapport concernant la cession à titre gratuit des parcelles sur commune de Vescovato au profit de l'ODARC.

En ma qualité de président de l'ODARC, j'ai saisi par courrier du 10 mars 2022, la Collectivité de Corse aux fins d'acquisition des parcelles A722 d'une surface de 1,27 ha, A1937 d'une surface de 6 972 m<sup>2</sup> et la A2092 pour une surface de 4 472 m<sup>2</sup> sises sur la commune de U Viscuvatu.

Les parcelles souhaitées ont été acquises dans le cadre de la nouvelle voie entre U Borgu et Talasani, notamment pour l'aménagement du demi-échangeur d'Arena.

Celles-ci n'ont plus d'intérêt pour le domaine routier et constituent des délaissés routiers à statut privé ne nécessitant pas de déclassement préalable à la cession.

L'ODARC souhaite maîtriser le foncier, afin de réaliser le projet de création du futur pôle « petits ruminants » exposé ci-après.

Depuis quelques années, on assiste à une déprise de la consommation d'agneaux et de cabris en Corse, et ce, même lors de la traditionnelle période de Noël. De nouvelles habitudes de consommation sont apparues : dindes, pintades.

De plus, en dehors des repas festifs, le produit vendu traditionnellement au format carcasse ou demi-carcasse ne correspond plus aux besoins des ménages : familles moins nombreuses, préparations rapides sous-vides, surgelés.

Les opérateurs exportent donc les animaux en vif vers la Sardaigne qui demeure le seul marché captif. Or la valorisation de ces produits via ce circuit de commercialisation est trop faible et couvre juste ce qui coûterait la conservation de l'animal sur l'exploitation.

Les producteurs se débarrassent donc de leurs agneaux et cabris, lesquels sont passés du statut de coproduit à la production laitière, transformation fromagère, à celui de sous-produit.

Des démarches de certification : IGP agneau de lait corse – Agnellu di Corsica, IGP cabri de lait corse, sont soutenus par l'ODARC en partenariat avec l'interprofession laitière ovine et caprine, les groupements de producteurs, l'INAO, les chambres d'agriculture, l'INRA.

Toutefois, ces démarches, bien que nécessaires, ne seront pas suffisantes pour valoriser ces produits.

En ce qui concerne le projet :

Le projet « Pôle petits ruminants » vise à structurer la filière viande ovine et caprine, et à rendre aux agneaux et aux cabris leur statut de coproduits de la production laitière et transformation fromagère.

Ce pôle regroupe un abattoir spécialisé, une unité de découpe pour la préparation des pièces de viande, un atelier de surgélation et une unité d'expédition.

L'objectif est de valoriser les agneaux et les cabris en s'adaptant aux nouveaux modes de consommation et en reportant une partie de la production vers des périodes plus propices à la vente, saison estivale notamment.

Il a pour finalité une meilleure valorisation de ces produits en trouvant de nouveaux segments de marché au niveau local, mais également sur le continent.

Dans le cadre de ce projet, l'ODARC, en partenariat avec INTERBEV, a participé et financé plusieurs études :

- Étude d'opportunité,
- Étude technico-économique de préfiguration du modèle global d'exploitation,
  - Mission de réalisation du programme technique de consultation incluant une assistance jusqu'au choix du maître d'œuvre,
  - Mission juridique concernant le choix du mode de gestion et du portage juridique,
  - Assistance à la procédure de concours d'architectes pour la conception du projet.

Le coût total de ce projet est évalué à 7,7 M€, dont 700 000 € de maîtrise d'œuvre inscrits au budget de l'ODARC.

Le financement est prévu au PTIC, le Préfet de Haute-Corse suit de près son avancée et sollicite régulièrement les services de l'État (DDTM, services sanitaires...) pour faciliter sa progression.

Le planning prévisionnel est le suivant :

Lancement du concours d'architecte : juillet 2022

Attribution marché architecte : fin 2022

Dépôt permis de construire : juin 2023

Démarrage des travaux : mars 2024

Durée prévisionnelle des travaux : 14 mois

Entrée dans les lieux : juin 2025

France Domaine a évalué les parcelles à 1,40 € le m<sup>2</sup> soit 33 859 € pour une surface totale de 2,41 ha.

Le code général de la propriété des personnes publiques, dans ses articles L.3211-1 à L.3212-3, présente la cession gratuite des biens du domaine privé comme une exception, même entre personnes publiques. Elle est seulement prévue pour certaines dépendances spécifiques du domaine privé étatique.

Toutefois, la jurisprudence admet la possibilité pour des personnes publiques de céder des biens à titre gratuit lorsque cette cession est justifiée par des motifs d'intérêt général.

En l'occurrence, la création d'un abattoir « petits ruminants » indispensable pour structurer la filière « viande » ovine et caprine, et rendre aux agneaux et aux cabris leur statut de « coproduits » répond à un intérêt général lequel s'inscrit dans les démarches entreprises par l'ODARC en soutien à la filière ovine et caprine.

En conclusion, je vous propose :

- **d'APPROUVER** le principe de la cession sans contrepartie financière, comme le permet la jurisprudence lorsque cette dernière est justifiée par un intérêt général des parcelles A 722 sises sur le territoire de la commune de U Viscuvatu, au profit de l'ODARC.

- **d'AUTORISER** la conseillère exécutive, Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, spécialement habilitée en vertu de la délibération n° 21/152 CP de la Commission permanente du 28 juillet 2021, à signer l'acte rédigé en la forme administrative.

**M. Hyacinthe VANNI remplace Mme la Présidente MAUPERTUIS.**

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci, M. le Président de l'ODARC.

**Mme Vannina CHIARELLI-LUZI**

M. le Président, avis favorable.

Non-participation des groupes « Un Soffiu novu » et « Avanzemu ».

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ?

Oui, M. BENEDETTI.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Ce n'est pas tant sur la cession de la parcelle, c'est sur la notion d'ESA justement. Que ces parcelles soient à vocation agricole, dans la clause de cession, que ce soit à l'ODARC ou à un autre, il n'y a pas de changement de destination.

On fait un abattoir. C'est un outil industriel, il faut même une dérogation, je pense, pour le construire sur un ESA, parce que ce n'est pas fondamentalement une structure agricole, c'est une structure industrielle, mais derrière...

Et ensuite, je l'avais dit pour les domaines routiers, c'est qu'on ait notre doctrine des évaluations foncières, parce que 1,40 € dans un terrain en Casinca, qui est figé en terre agricole, c'est quand même cher, ça fait 14 000€ l'hectare.

Donc, on autoévalue nous-mêmes des terres qui, lorsqu'on est en comité SAFER et qu'on fait des évaluations pour les vendre à des jeunes agriculteurs, à ces prix-là, on ne peut pas passer. Ou alors, il n'y a qu'un grand riche qui peut les prendre.

C'est pour ça que moi, c'est surtout ce système d'évaluation. Et je voudrais qu'on travaille sur la définition de quelle est la valeur d'un terrain agricole et quelle est la valeur acceptable. Parce que là, c'est gratuit, mais il y a quand même un sens. Les Domaines ont mis 1,40 € et ils auraient pu très bien mettre 1,80 € ou 2,20 € parce que c'est tellement aléatoire la méthode d'évaluation, y compris de terres qui, par définition, sont inaliénables et n'ont qu'une vocation agricole, parce qu'on fait rentrer la notion de réserve foncière potentielle sur une durée de quelques dizaines d'années où il pourrait y avoir une transformation destination, et c'est là où on commence à donner de la valeur.

Voilà Président, sinon faites-le, saria ora !...

**M. Hyacinthe VANNI**

D'autres interventions ? M. POLI

**M. Antoine POLI**

Oui, merci, Monsieur le Président, juste une question.

Ce projet était d'abord prévu sur un autre terrain, qui n'était pas loin d'une autre superficie beaucoup moins importante.

Je voulais savoir pourquoi est-ce que vous avez changé ? Déjà est ce que vous ne prenez plus le premier projet ? Et est-ce que vous avez besoin vraiment de cette superficie-là qui est classée en ESA ?

Merci.

**M. Dominique LIVRELLI**

Oui, on a besoin de cette superficie là parce qu'après, on a adossé un atelier de découpe au pôle petits ruminants. Il y a l'abattoir et l'atelier de découpe. C'est pour ça qu'on a eu besoin d'une superficie plus importante.

**M. Hyacinthe VANNI**

Très bien ! Merci pour ces renseignements.

**M. Antoine POLI**

Je m'excuse, juste il me semble que sur le premier projet, il y avait déjà l'atelier de découpe qui était prévu, c'est pour ça.

**Mme Marie-Thérèse MARIOTTI**

Moi, je pense que c'est un très beau projet, qui est attendu par la profession. On en parle déjà depuis plusieurs années, suite aux problèmes qu'on avait eus, je crois que c'était sur l'abattoir de Ponte Leccia.

Alors, je ne suis pas experte agricole, mais je pense que 1,04 € le m<sup>2</sup> en terre agricole en Casinca, je pense que ça doit être à peu près dans les normes. Après je ne sais pas si notre collectivité est soumise au régime des communes, c'est-à-dire

moins de 180 000€... Je ne pense pas qu'on ait l'obligation de saisir les Domaines. Et je pense, sans être experte, qu'on est vraiment dans la moyenne, voire moyenne basse des terres agricoles.

En tout cas, si le projet aboutit, vous avez raison, ça va aider à structurer la filière et à donner un second souffle à cette viande qui, malheureusement, est de moins en moins consommée, avec de réels potentiels. C'est bien.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci, Marie-Thé. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ?

S'il n'y en a pas, je vais mettre le rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le RAPPORT N° 78 est ADOPTE à l'unanimité.<sup>8</sup>**

Merci, Monsieur le Président de l'ODARC.

Donc, on peut passer au rapport 79 sur les laboratoires.

M. GIOVANNANGELI, vous avez la parole.

**ACCUNCIAMENTU E SVILUPPU DI U TERRITORIU / AMÉNAGEMENT  
ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

**\* Raportu n° 079 : I Laboratorii d'analisi (LDA) Pumonti è Cismonte di a Cullettività di Corsica di pettu à e prublematiche chì spuntanu : necessità di cambià l'organizzazione**

**\* Rapport n° 079 : Les Laboratoires d'analyses (LDA) Pumonti et Cismonte de la Collectivité de Corse face aux enjeux émergents : la nécessité d'une nouvelle organisation**

**M. Gilles GIOVANNANGELI**

Merci, Monsieur le Président.

---

<sup>8</sup> Délibération N° 22/059 AC

Ce rapport, il fait écho au débat que nous avons eu lors de la dernière session et qui concernait la présentation du budget primitif des laboratoires.

Vous rappeler tout d'abord que les 2 labos de la Collectivité, Cismonti è Pumonti, auxquels s'ajoute le laboratoire de l'Office hydraulique.

Ce sont des outils stratégiques, des outils d'expertise performants qui répondent aux exigences de sécurité et de santé publique avec des missions indispensables, notamment ciblées vers la prévention sanitaire, la santé animale et l'hygiène alimentaire, la qualité environnementale et le contrôle légal des eaux.

Les deux laboratoires d'analyses, Cismonti et Pumonti, issus des deux départements fusionnés avec la Collectivité de Corse en 2018, sont organisés en deux directions adjointes au sein de la direction des milieux aquatiques et de la sécurité sanitaire.

Ils emploient 81 personnes (52 en Pumonti et 22 en Cismonti). Ils sont répartis sur trois sites : Bastia, Corti et Aiacciu.

Il existe en complément de ces deux laboratoires, comme je vous le disais précédemment, le laboratoire de l'Office hydraulique qui emploie 14 personnes et dont le champ d'activité est concentré uniquement sur le Cismonti.

Les trois laboratoires sont tous titulaires d'agrément ministériels : Ministère de la santé, Ministère de l'environnement, Ministère de l'agriculture qui leur permettent ainsi de réaliser tous les contrôles officiels.

De plus, pour maintenir leurs agréments, ils sont aussi accrédités COFRAC et font ainsi l'objet d'une évaluation tous les 15 mois qui porte à la fois sur le management de la qualité, mais aussi sur leurs compétences techniques.

Alors, nous l'avions déjà signalé lors de la dernière session, c'est un secteur d'activité qui est de plus en plus organisé autour du secteur privé. Et donc, on considère que nos laboratoires publics sont un véritable atout, parce qu'ils présentent l'avantage de combiner à la fois la neutralité des analyses, ils sont libres de tout intérêt économique, la fiabilité des analyses de par leur proximité, parce qu'on sait aussi que les échantillons voyagent très mal, et bien sûr un haut niveau de compétence, je vous en parlais à travers leurs accréditations.

Notre objectif est donc de maintenir et de conforter l'activité de ces laboratoires qui sont au service des besoins insulaires, qui concourent activement au développement d'une expertise technique et scientifique locale et qui sont aussi indispensables au maintien d'un maillage sanitaire territorial.

Ceci étant dit et, et comme nous le rappelions lors de la dernière session, les deux labos Cismonti et Pumonti connaissent aussi une situation budgétaire difficile qui nécessite notamment chaque année une subvention d'équilibre qui est de plus en plus importante et qui atteint globalement, pour le budget 2022, plus de 5 M€, soit plus de 70 % des recettes de ces laboratoires.

Par comparaison, et ça a aussi été évoqué par Paul Félix, je crois, lors du débat sur le budget primitif, cette subvention ne représente que 30 % pour le laboratoire de l'Office hydraulique.

Alors comparaison n'est pas raison, nous l'avons aussi dit parce que le laboratoire de l'Office hydraulique a une activité très centrée sur le marché ARS. C'est un avantage parce que ce marché a peut-être plus de rentabilité, c'est aussi un inconvénient puisque le laboratoire est très dépendant de l'obtention de ce marché.

Néanmoins, il y a cette réalité budgétaire qu'il faut prendre en compte et notre volonté, bien entendu, est de faire évoluer le modèle économique des deux labos Cismonti et Pumonti, et de le rendre plus performant. Et c'est dans cette perspective que nous avons entrepris une étude, mais aussi un accompagnement action sur un horizon de 18 à 24 mois, qui vise à la fois une amélioration et une meilleure structuration du service, mais aussi la recherche d'un meilleur équilibre financier.

Pour ce qui est de l'amélioration et de la structuration du service, il s'agira :

- d'étudier l'ensemble des activités des laboratoires, les deux, Cismonti et Pumonti, mais aussi celui de l'Office hydraulique ;

- de considérer et d'analyser les contraintes, que ce soit les contraintes en termes de ressources humaines, les contraintes en termes de moyens logistiques, etc. ;

- et bien sûr, de proposer des solutions cohérentes avec le projet de court, de moyen et de long termes ;

- et enfin, d'envisager les possibilités de regroupement des activités et des compétences.

Pour ce qui concerne le meilleur équilibre financier, il s'agira de mener deux actions :

Une action immédiate qui a déjà été entreprise, diligentée en interne avec la DGA Finances et la DGA Aménagement du territoire, et qui aura pour but d'améliorer la lisibilité de l'exécution budgétaire par la mise en place d'outils de suivi plus précis et plus performants et qui nous permettront déjà d'avoir une vision là-aussi plus précise et de tracer déjà des pistes d'amélioration.

À moyen terme, il s'agira de réaliser un diagnostic de la situation de la tarification. C'est un enjeu important, me semble-t-il, de regarder de plus près ce qui est proposé aujourd'hui en termes de tarification et ce qui pourrait être amélioré ; de positionner les prestations des laboratoires par rapport à la concurrence et là aussi, il y a certainement des sujets d'amélioration ; et enfin d'identifier de proposer les axes de développement et d'amélioration possibles.

Ce travail d'étude et de rapprochement, puis de préfiguration d'un laboratoire unique va s'étaler sur 18 à 24 mois, comme je vous le disais.

Après consolidation et évaluation, il pourra être poursuivi par une deuxième phase qui est celle d'une étude éventuelle d'une fusion avec le laboratoire de l'Office hydraulique.

Comme ça a été dit aussi lors de la dernière session, l'ensemble de ce travail nécessitera la création d'une mission dédiée, avec la création d'un poste de chargé de mission - poste qui est d'ailleurs en cours de création à ce jour - et qui devra bien sûr associer l'ensemble des personnels et prioritairement les directeurs des trois laboratoires existants.

Donc pour conclure, c'est un projet qui est symbolique, et me semble-t-il important parce qu'il s'inscrit totalement dans la démarche d'harmonisation et d'amélioration du service, et la volonté de rationalisation des moyens voulus et préconisés par le Président de l'Exécutif.

Je vous remercie.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci, Monsieur le Conseiller exécutif, Président de l'Office hydraulique.

Rapport de la commission.

**Mme Vannina CHIARELLI-LUZI**

Avis favorable, Monsieur le Président, non-participation des groupes « Un soffiu novu » et « Avanzemu ».

Merci.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'informations ?

Monsieur LUCIANI, vous avez la parole.

**M. Xavier LUCIANI**

Merci, M. le Président.

A la dernière session, on avait évoqué, on avait échangé sur le sujet, puisqu'on connaissait quand même assez bien la problématique.

J'avais donné les chiffres, mais les chiffres de l'époque, c'était 67 % pour le 2A, en termes de subventions versées par la CdC ; 79 % pour le 2B (on est presque à 80 %) ; et autour de 25 % en moyenne pour le laboratoire de l'Office hydraulique. Donc, on était vraiment sur des distorsions assez importantes, c'est pratiquement trois fois plus. Donc, en gros, on a un décalage extraordinaire.

Et j'avais évoqué aussi, rappelez-vous, la question des effectifs. Je crois qu'en effectifs, j'ai fait le compte pour voir combien il y avait d'agents confondus 2A et 2B ; ils sont je crois 88 ou 89, en comptant les contrats à durée déterminée, je précise, pour 14 ou 15 à l'Office d'équipement hydraulique. Donc, on est vraiment dans deux mondes différents, ça c'est déjà quelque chose qu'il faut dire.

Donc c'est important et je salue le fait qu'à un moment donné, on essaye de mettre de l'ordre ; de l'ordre et quelque part de rationaliser parce que c'est l'argent de la Corse et l'argent de la Corse, vous avez parlé de 5 M€, on est quand même là dans des sommes qui sont relativement importantes et qu'il faudrait peut être corrigées parce que le taux de dépendance, il est quand même devenu quasiment insupportable.

À notre décharge, puisqu'on est tous comptables historiquement de la chose, c'est quand même deux laboratoires qui viennent d'une fusion, donc d'avant 2018 et jusqu'en 2018 donc, il y avait quelque chose qui était quand même relativement, je dirais, cocasse.

Aujourd'hui, en ayant absorbé en deux ou trois ans ce phénomène labo, c'est important bien entendu d'aller à la fusion... Alors, vous parlez d'une éventuelle fusion avec le labo de l'Office d'équipement hydraulique, à mon avis, c'est plus ardu et c'est même quelque part, et je crois que le mot « éventuel » prend vraiment son sens, parce qu'on est dans deux mondes différents avec des agences et offices dont vous savez que la Chambre régionale des comptes, il y a 2 ans de cela, un peu moins de 2 ans, avait fait un beau rapport qui ne concernait pas l'Office hydraulique, qui concernait l'ensemble des agences et offices hors Office hydraulique, mais il revenait quand même, et j'en parle parce qu'il y avait quatre grandes recommandations qui étaient intéressantes à voir. En tous les cas, il fallait en prendre connaissance, peut-être les suivre, peut-être pas toutes mais en tous les cas une partie.

Ce qui est sûr, c'est qu'on se rendait compte que, à un moment donné, l'EPIC n'était pas un EPIC et l'EPIC est un EPA. Je parle de l'ensemble des agences et offices dont certains sont de faux EPIC, vous le savez. Je crois que le seul d'ailleurs, c'est l'Office d'équipement hydraulique, peut-être avec l'Office foncier, les autres sont peut-être à ranger ailleurs. Sans compter le fait que les préconisations parlaient aussi carrément de doublettes avec des services dédiés au sein de la CdC, qui se retrouvaient donc en doublette avec certains agences et offices, notamment par exemple l'Office des transports avec la direction des routes.

Voyez, je déborde un peu parce que finalement, je prends le prétexte d'une action qui me semble aujourd'hui vraiment louable pour vous dire qu'à un moment donné, il y a une réflexion beaucoup plus large à mener sur justement l'évolution de ce statut à double vitesse des agents de la CdC et des agences et offices, où on est vraiment dans un décalage qu'il faudrait à terme corriger, sans bien entendu mésestimer le chantier et sans surtout discriminer ou défavoriser les uns ou les autres. Je crois que c'est important de le dire.

Alors, moi, je crois que ça mérite bien plus qu'une fusion, ça mérite certainement une mission même lourde parce que, à un moment donné, on va se trouver devant, par exemple, un petit problème, c'est le marché de l'ARS, dans trois ou quatre ans, ce marché de l'eau, qui aujourd'hui théoriquement est partagé, je crois, entre le labo 2A d'ailleurs et pour l'Office d'équipement hydraulique pour le 2B. D'autant que les deux labos ex-départementaux, j'avais pris des notes à l'époque, c'était surtout la santé animale, la sérologie, l'hygiène alimentaire et pour le 2B, il y avait aussi la légionnelle, je crois.

En 2A, il y avait bien sûr, comme à l'Office d'équipement hydraulique, l'eau.

Donc là-dessus il va y avoir à un moment donné un problème, c'est que finalement on a deux entités d'une même collectivité quelque part, qui vont être mis en concurrence sur un marché, sachant qu'en plus on a des analyses qui partent à l'extérieur pour être donc justement analysées, parce qu'on n'a pas, en tout cas à l'heure où on parle, la technicité, en tous les cas l'équipement qui peut répondre à ce type d'analyse.

Donc, vous voyez que la problématique, elle est vraiment, vraiment, très large.

Bien entendu, on va voter ce rapport, ça me semble évident. C'est une marche en avant, elle est timide, mais bon, il faut bien un petit commencement à la chose.

Mais je crois que la vraie question, finalement, elle dépasse le rapport lui-même et il renvoie justement à cette question de la simplification. En tous les cas de l'harmonisation de tous les agences et offices et de leur intégration, voire de leur

assimilation, alors là je suis prudent sur le terme parce que je ne veux pas créer de polémique, ni faire croire, ou laisser croire que l'on dit n'importe quoi ou qu'on essaye de dynamiser quelque part l'existant.

Ce qui est important, c'est que par rapport à nos budgets, moi je prends simplement un point, c'était l'argumentation n° 3 de la Chambre régionale des comptes à l'époque, qui disait que dans l'hypothèse du maintien des activités des agences et offices, le CDC doit procéder à la modification du statut de l'ATC, de l'ADEC, de l'OEC et de l'AUE en EPA, qui générerait les économies budgétaires suivantes : 1,8 M€ par an au titre du non-assujettissement à la taxe sur les salaires, et 2,3 M€ par an au titre d'un étalonnage de la rémunération des agents sur celle de la Fonction publique. On est dans des millions. Simu indè i milioni. I milioni sò i milione, sò i nostri soldi.

Président, je ne suis pas là pour... On va voter un rapport et on va le soutenir parce que je crois que (inaudible) una porta chî ùn mi pare micca impurtante, perchè chî si tratta di soldi, si tratta di buggettu è a sapete bè, quande no parlemu di 4, 5 o 6 milioni, ùn simu più à parlà di pezzette è di flippers.

Donc, ce qui est important aujourd'hui et là je m'adresse au Président de l'Exécutif parce que c'est vraiment le vrai débat, c'est peut-être lancer la réflexion sur l'ensemble, c'est-à-dire qu'au-delà de la fusion des deux labos, je ne parle même pas de l'éventuelle fusion avec le laboratoire de l'Office d'équipement hydraulique, contrats de droit privé quand même, je précise qu'on est vraiment dans un décalage. Donc, ce qui est important, c'est peut-être de réfléchir justement à une meilleure dynamisation de tout ce qui a été créé par la loi depuis 82, OTC, ODARC et OEHC. Plus tard les EPIC, ADEC, OEC et ATC. Et depuis 2010, les deux EPIC que sont l'AUE et l'Office foncier en 2014 suite à la fameuse loi ALUR.

Voilà ce que je voulais dire. Donc, nous voterons bien sûr ce rapport, mais je vous invite donc à élargir largement le propos et surtout à essayer autant que faire se peut d'avoir un calendrier qui soit le plus resserré possible, parce qu'il s'agit aujourd'hui de commencer à faire des économies.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci, Cher collègue. M. BENEDETTI.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Je salue l'initiative et elle arrive rapidement, c'est bien.

Maintenant, pour les modalités de réflexion sur la fusion, moi, je pense que la partie « mission », que ce soit un chargé de mission ou une mission exploratoire, elle doit être à la fois sur la partie technique, c'est-à-dire sur le maintien des agréments pendant la phase transitoire, ça va être, je pense, le plus dur à cadrer parce qu'ils sont individualisés sur les numéros de SIRET des sociétés et qu'ils ne sont pas transmissibles normalement. Mais il y a aussi la notion d'un établissement dédié.

Quand il y a eu l'Office hydraulique et qu'on a réussi à maintenir l'activité laboratoire au moment des agréments COFRAC, la plus grosse difficulté, ça a été de faire accepter qu'il puisse y avoir un contrôlé et un contrôleur sous le même toit et sous la même présidence, sous le même ordonnateur.

Alors le subterfuge, c'est de dire que le directeur du laboratoire de l'Office hydraulique, qui n'est pas l'ordonnateur, même pas l'ordonnateur de simples dépenses de contrôle du laboratoire, mais qu'il a le contrôle absolu de l'analyse et qu'elle est confidentielle, et que le directeur de l'Office d'équipement hydraulique n'a pas connaissance, ou n'a pas d'interférence à faire sur un contrôle qui pourrait lui être défavorable.

C'est tiré par les cheveux parce qu'on est à la frontière de ce qu'on peut faire et ne pas faire. C'est pour ça qu'un établissement dédié généralisé sur les trois laboratoires est peut-être la bonne solution.

Il y a la disparité, même pas des rémunérations, mais des statuts. C'est vrai, un statut de droit privé et l'autre statut de Fonction publique territoriale. Mais il peut y avoir des agents qui resteraient dans leur maison mère avec simplement une mise à disposition.

Et au vu de ce qui a été acté par tout le monde, je pense que la compétitivité économique et le rendu du travail qu'ils vont produire sera de nature à alléger les charges et à créer une synergie dans l'autre établissement.

Parce qu'il y a une autre méthode. Il y a une autre méthode, elle est issue d'une logique, je dirais, plus privée que publique, avec un encadrement de haut niveau qui est un encadrement opérationnel.

Le directeur du laboratoire à l'Office hydraulique, il est aux machines. C'est un des spécialistes sur certains types d'analyses complexes et il n'a jamais lâché la main, par passion de son métier, premièrement, et par nécessité. Et c'est comme ça qu'il y a cette productivité. Il n'y a pas de niveaux intermédiaires entre un ingénieur et un laborantin opérationnel. Il y a beaucoup d'ingénieurs, il y a même presque que ça, des ingénieurs chimistes, mais ils font tout et des fois ils font même les prélèvements.

Alors cette méthode-là peut être profitable. Donc, que ce soit une prospection qui soit à la fois sur la coquille de management et la structure dédiée, et la partie fonctionnelle opérationnelle, analyses, maintien des agréments et autres.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci, Cher collègue. Je vous en prie Marie-Thé.

**Mme Marie-Thérèse MARIOTTI**

Juste deux mots pour saluer la réactivité, enfin par rapport à la dernière demande, sachant que ça faisait plusieurs années maintenant qu'on pointait du doigt un peu le business model assez insoutenable de ces deux labos. Donc, si on a bien compris, vous commencez par étudier la possibilité de fusionner les deux labos départementaux et après voir comment on peut trouver des synergies avec celle de l'Office hydraulique.

Bon sur la méthode, moi je trouve qu'elle nous convient.

En page 6 du rapport, vous avez vraiment essayé de distinguer les différentes missions que vous alliez mener et ce serait peut-être bien aussi que vous nous fassiez un petit rapport intermédiaire, peut-être en commission, parce que c'est un métier un peu technique. Paul-Félix BENEDETTI le maîtrise. Mais, par exemple, j'entends dire que certaines analyses évidemment complexes, nous sommes obligés de les soustraire, mais d'autres, on le ferait en interne.

Et par contre, je pense que c'est induit dans votre rapport, il y a un état des lieux du matériel. Ça me vient à l'idée parce que, à l'occasion de la fusion des trois collectivités, un de nos collègues de l'époque avait parlé de matériels dormant, en disant qu'il y avait eu, tu te rappelles Xavier, beaucoup d'achats, entre autres, beaucoup d'investissements. Pour une fois qu'on pointe du doigt les investissements et non pas le fonctionnement du labo 2A, avec un chromatogramme, je ne sais même pas ce que c'est, qui avait été acheté 300 000 €, tu l'as dit, et effectivement du matériel dormant.

Donc l'idée est de faire aussi un état des lieux de ce matériel. Est-il utilisé ou pas ? Comment pourrions-nous effectivement l'utiliser ?

Après vous avez bien jalonné, je dirais, un petit peu les différentes étapes.

J'ai vu que vous alliez intégrer dans votre mission de préfiguration les directeurs des entités ; peut-être élargir effectivement à d'autres catégories de personnels.

Et enfin, c'est juste une question de forme, et je pense que la délibération qui dit effectivement « acte le projet de réorganisation ou de nouvelle organisation », c'est peut-être un peu prématuré.

Moi, je pense qu'il faudrait peut-être dire « acte la mise en place d'une mission d'étude préalable à la fusion, etc. ».

Voilà, donc on attend de vos nouvelles avec impatience et nous voterons ce rapport.

Merci.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Donc, s'il n'y a plus de demande d'intervention, vous avez la parole, Monsieur Conseiller exécutif.

**M. Gilles GIOVANNANGELI**

Merci, pour vos remarques aux 3 intervenants. Je pense qu'elles enrichissent toujours le débat et je crois que nous en avons déjà parlé lors de la session précédente.

Mme MARIOTTI, merci à la fois pour vos critiques souvent avisées et là, pour le coup, pour vos félicitations.

Je vous rejoins sur le fait que, effectivement, c'est un travail qui va demander de la méthode et c'est un peu l'objectif aussi que j'ai essayé d'expliquer, c'est qu'on est dans un projet à la fois qui demande de la stratégie et de la méthode, et un peu de temps, avec une temporalité que je vous ai donnée : 2 ans pour la première phase et après un peu de temps pour l'évaluation et essayer. Essayer. Je pense que ça vaut le coup d'étudier la possibilité d'aller vers un regroupement et un rapprochement total.

Monsieur LUCIANI, vos constats sont les nôtres. Vos constats sont les nôtres. Je l'ai dit aussi, nous sommes aujourd'hui en 2022, je pense, et ça a été dit aussi, qu'il faut maintenant passer à l'action. Il est important aujourd'hui d'entreprendre cette démarche, même s'il faut le faire avec l'exigence, mais humilité, parce qu'on connaît la situation, nous connaissons tous ensemble la situation et notamment, nous savons qu'il y a un enjeu, on travaille avec de l'humain et que derrière tout ça, il y a cet enjeu-là. Et, il faudra aussi le faire avec toute la considération qu'il faut porter aux agents qui sont au demeurant très impliqués les uns et les autres dans leurs missions.

Sachez, pour le reste, qu'on a conscience, et j'ai essayé de l'expliquer en fin, dans ma conclusion, que cette démarche-là, elle s'inscrit dans quelque chose de plus global, de réorganisation, d'amélioration, de rationalisation, qui intègre aussi

forcément les agences et offices. Je n'en dirais pas plus, si le Président de l'Exécutif veut s'exprimer, il pourra le faire.

Monsieur BENEDETTI, merci aussi pour vos remarques, et j'aurais dû le préciser, bien entendu que c'est une mission qui sera appuyée par les services des labos, les services, avec un chargé de mission dédié. Mais bien entendu aussi que pour mener à bien cette mission, qui est complexe, nous pourrons faire appel à une AMO dédiée sur les aspects que vous avez cités :

-le maintien des agréments, parce qu'il est essentiel et que pendant le temps, il faudra vérifier justement la nécessité de maintenir ces agréments ;

-le modèle économique organisationnel et aussi juridique. Moi, je peux vous rejoindre sur l'établissement dédié, mais justement peut-être faudrait-il faire travailler là-aussi des experts pour nous emmener vers quelque chose qui est extrêmement sécurisé.

En tout cas, j'entends vos remarques.

Je vous remercie.

### **M. Hyacinthe VANNI**

Donc je vais mettre vois le rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ?

**Le RAPPORT N° 079 est ADOPTE à l'unanimité <sup>9</sup>**

A ringrazià vi. On peut passer au rapport suivant qui le rapport 88.

M. le Président, vous avez la parole.

**Mme la Présidente MAUPERTUIS préside la séance.**

## ACCUNCIAMENTU NUMERICU / AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

**\* Raportu n° 088 : Operazione di compra di un novu cavu otticu sottumarinu trà Corsica è Cuntinente**

---

<sup>9</sup> Délibération N° 22/060 AC

\* **Rapport n° 088** : Opération d'acquisition d'un nouveau câble optique sous-marin entre la Corse et le continent

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Merci, Monsieur le Président.

Donc, il s'agit d'un rapport technique relatif au câble optique, mais un rapport également stratégique puisque cette opération a vocation à contribuer à renforcer le positionnement de la Corse dans le domaine du numérique, à ouvrir des perspectives, notamment au plan du développement économique et à contribuer à notre stratégie de souveraineté numérique.

Alors, je ne reprends pas les termes du rapport.

Simplement, celui-ci rappelle qu'en l'état, la Corse est desservie par 4 câbles sous-marins qui sont partiellement ou totalement activés.

Deux de ces câbles sont propriétés de l'opérateur Orange (CC4 et CC5) ; il s'agit des câbles les plus anciens.

Il y a le câble SARCO qui est partagé par EDF et TERNAL entre la Corse et la Sardaigne et sur lequel une fibre a été activée par l'opérateur Free pour desservir la Corse.

Et enfin, il y a un câble entre Bastia et Menton sur lequel la Collectivité de Corse a acquis une partie des fibres ; ces fibres étant actuellement exploitées dans le cadre d'une délégation de service public qui a été organisée en 2011 et l'attributaire est la Corsicalink Networks, qui est une filiale de Covage. Actuellement, il y a 6 clients qui utilisent ce câble, partiellement propriété de la Collectivité de Corse.

Alors cette initiative publique, notamment cette acquisition et la mise en place de la DSP a permis de sécuriser les routes numériques entre la Corse et l'Internet mondial.

Elle a conduit également (cette DSP) à favoriser une baisse tarifaire significative de ces liaisons (environ 65 %), à favoriser l'arrivée de nouvelles offres et de nouveaux opérateurs sur le territoire, et a contribué à améliorer la qualité globale des services de télécommunications, qu'ils soient filaires, non filaires, les voix ou les données.

Ceci étant, vous le savez, il y a actuellement une demande de plus en plus forte et l'état des infrastructures, c'est à dire les 4 principaux câbles sous-marins qui desservent la Corse se révèlent d'ores et déjà et se révéleront de plus en plus insuffisants

au fil de l'augmentation des besoins et des échanges à très haut débit issus notamment du réseau que nous sommes en train de déployer avec Corsica fibre, c'est-à-dire le très haut débit pour toute la Corse qui va solliciter une montée en débit.

Mais indépendamment même de cette tendance mécanique, qui d'ailleurs n'a pas vocation à être forcément subi en l'état et en totalité, et je fais référence, par exemple, au déploiement acté avec les opérateurs nationaux de la 5G. Je vous rappelle que nous avons lancé une consultation, comme nous nous y étions engagés, qui a été extrêmement productive. Je crois qu'on aura un débat intéressant devant l'Assemblée de Corse.

Mais indépendamment de l'augmentation mécanique, sous l'effet de la hausse de la demande de technologie, il y a également une opportunité économique, je l'ai dit, dans le renforcement de la souveraineté numérique ; un enjeu qui est intégré dans le schéma directeur territorial d'aménagement numérique de la Corse, qui vous sera présenté normalement à la session du mois prochain.

Et je rappelle que certaines îles, certains territoires, mais même certaines îles de Méditerranée, ont eu une stratégie plus anticipatrice sur le renforcement de leur connexion numérique : je pense notamment à la Sicile qui est devenue une île qui héberge un grand nombre d'entreprises, avec des banques de données numériques. Nous nous étions rendus en 2019 en Sicile, où nous avons notamment échangé avec des opérateurs pour nous inspirer de cette stratégie visant à faire de cette île de Méditerranée occidentale, une plate-forme en matière de gestion des données numériques. Et ces échanges notamment et ces déplacements à l'époque, Éric FERRARI en qualité de directeur, et je le remercie, ainsi que ses services avaient participé, nous avaient conforté dans la certitude qu'il fallait essayer de renforcer nos connexions de ce côté-là.

Alors aujourd'hui, il y a plusieurs projets de câbles sous-marins qui voient le jour en Méditerranée, donc qui sont portés par un certain nombre d'acteurs. Et, je dirai, qu'il y a une opportunité importante puisque la construction totale d'un nouveau câble serait bien sûr très chère, tandis que là, on peut avoir l'opportunité de se raccrocher à des câbles qui vont partir, en gros, de la rive nord de la Méditerranée et donc de l'Europe et de l'ensemble de la chaîne de distribution des données numériques, pour aller vers toute la rive sud - Méditerranée et au-delà un puisque par exemple, le câble SPARKLE va jusque jusqu'en Orient.

Donc, il y a vraiment un enjeu qui est un enjeu majeur, il y a une opportunité. Ce qui vous est demandé aujourd'hui, ça fait écho, ce n'est pas d'acter d'ores et déjà et définitivement un financement, notamment à travers REACT-EU, aujourd'hui c'est de dire : nous, on a budgété à hauteur de 9,270 M€ l'investissement pour pouvoir réaliser une opération de connexion. L'opération de connexion, nous voulons la lancer dans le

cadre d'un appel d'offres ouvert qui nous permettrait de renforcer donc, de nous raccrocher à un des câbles dès lors qu'un des opérateurs, qui porte le projet de construction de câbles, accepterait de répondre à notre appel d'offres et de nous dire oui, nous sommes intéressés pour raccorder la Corse à notre câble.

L'enjeu pour nous, il est le suivant, premièrement : renforcer significativement les capacités Corse - continent français et européen, avec un débit qui passerait, alors l'unité, ne vous gaussez pas, de 20 térabits par seconde dans le futur à 7 actuellement, M. le Proviseur.

Deuxièmement, de sécuriser par un lien nouveau et de diversifier les liaisons entre la Corse et le continent. Je rappelle qu'aujourd'hui, par exemple, sur notre câble, nous sommes exposés à un incident, si demain il y a un incident, le câble qui est rompu pour une raison ou pour une autre, ça déséquilibre l'ensemble du système. Donc, une sécurisation et une diversification, y compris dans la perspective de lutte contre les cyberattaques. C'est intégré, cet enjeu, dans le schéma d'aménagement numérique.

Troisièmement, je l'ai dit, d'offrir un potentiel de développement en Corse, de centre d'hébergement de données à fort potentiel dans tous les domaines, y compris par exemple la santé, etc. Et là, on a un opérateur, vous le savez, la SITEC, qui verrait dans cette nouvelle liaison un moyen important de développer ses services d'hébergement, notamment à l'international. C'est bon pour la SITEC, mais bien sûr, ça serait bon également pour d'autres opérateurs ou entreprises publiques ou privées.

Quatrième enjeu, ça s'inclut parfaitement dans notre ambition Smart-Isula, telle que portée par le schéma de développement et d'aménagement numérique. Donc, avec une politique globale du numérique qui soit à la fois émancipatrice, innovante, écologique, durable, ouverte sur le bassin méditerranéen et sur les collaborations transfrontalières.

Et enfin, à travers la diversification d'éviter la création de monopole ou de duopole ou d'oligopole sur le lien Corse - continent, nous permettant à nous d'avoir un choix et des palettes beaucoup plus larges.

Donc il vous est demandé, premièrement : d'approuver le présent rapport.

Deuxièmement : d'autoriser à déposer une demande de financement qui porterait pour REACT-EU à 80 % de l'enveloppe mobilisée pour l'appel d'offres, c'est à dire 8 M€, dans notre schéma de plan de financement, il y a une 80 % de ces 8 M€ qui seraient financés par REACT-EU.

Alors, ça ne préjuge pas de l'issue qui sera donnée à l'instruction du dossier, mais je rappelle que nous sommes, un à travers, le benchmarking, j'étais absent tout à

l'heure, excusez-moi, je ne sais pas si vous avez eu l'occasion d'en parler, la comparaison que l'on a fait sur les diverses modalités de mobilisation du fonds REACT-EU, toutes les régions de France de droit commun ont mobilisé, de façon importante, les fonds sur des opérations numériques, donc d'approuver ce plan de financement pour essayer de nous conduire à défendre.

Et enfin, de nous autoriser quoi qu'il arrive puisqu'il y a urgence, y compris urgence pour se positionner au plan technique et au plan de la programmation et de la consommation des crédits, de nous autoriser à lancer les marchés pour l'ensemble de l'opération telle que je viens de vous la décrire.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le Président. Donc, il y a un rapport de la CDENATE ET un rapport de la commission des finances.

Alors la CDENATE débute.

**Mme Vannina CHIARELLI-LUZI**

Merci Madame la Présidente.

Monsieur Jean Michel SAVELLI a souhaité savoir si le projet BlueMed, présenté dans le rapport comme étant l'option la plus réaliste et la plus avancée, devait être considéré comme un choix quasiment validé.

M. Éric FERRARI, Directeur de la transformation et de l'aménagement numérique de Corse, a rappelé l'existence dans le bassin méditerranéen de différents projets de câbles transméditerranéens en cours de réalisation.

Il a précisé que la Collectivité de Corse avait, en 2016 et 2017, entamé des démarches de sourcing auprès des différents consortiums pour prendre connaissance des projets menés. Si les contacts pris avec la société portant le projet BlueMed ont révélé un accueil favorable et attentif à l'intérêt politique manifesté par le président du Conseil exécutif de Corse de voir la Corse raccordée à des réseaux transméditerranéens, il n'en fut pas de même s'agissant du projet 2Africa pour des raisons imputables sans doute au secret commercial.

Il a précisé qu'il ne pouvait être assuré que la société portant le projet 2Africa répondrait au futur appel d'offres. Pour autant, il a indiqué que l'atterrage du câble 2Africa en cours de déploiement à Gênes était de nature à créer une situation

géographique opportune pouvant stimuler l'intérêt du consortium pour le futur appel d'offres.

Enfin, s'agissant du projet BlueMed, il a ajouté que des études avaient d'ores et déjà été conduites par la société Sparkle pour envisager l'atterrissage du câble optique sur la plage de l'Arinella.

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participation du groupe « Un soffiu novu ».

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Monsieur SAVELLI, pour la commission des finances.

**M. Joseph SAVELLI**

Oui, je vais prendre une grande inspiration parce que les débats ont été riches, je vous préviens, je vais essayer de faire vite.

M. Paul-Félix BENEDETTI, faisant observer que pour l'acquisition du nouveau câble sous-marin, un appel d'offre va être lancé sur un opérateur unique pour connaître son prix et une formalisation, a estimé qu'il s'agissait d'un appel d'offres sans concurrence et il a interrogé les services pour savoir si la CdC avait déjà fait une pré-sélection.

M. Éric FERRARI, Directeur de la Transformation et de l'Aménagement Numérique de Corse, a répondu qu'il s'agissait d'un appel d'offres ouvert sans aucune pré-sélection.

Trois possibilités s'offrent à nous :

- le projet Bluemed pourra répondre à l'appel d'offres, puisqu'il semble intéressé par la Corse,
- le projet 2Africa, qui actuellement relie Gênes, pourra lui aussi concourir,
- d'autres opérateurs également.

M. Paul-Félix BENEDETTI, même s'il reconnaît que le maillage sur Marseille est une nécessité, a fait remarquer que le câble sur Menton, acheté à l'Armée,

a été sous-exploité et qu'il subsiste un disponible important sur ce segment-là en passage de débit.

M. Éric FERRARI a précisé que ce câble est exploité en totalité, qu'il y avait trois fibres noires sur ce segment, que ces fibres noires font l'objet de la DSP en cours. Concernant cette DSP, elle est en décalage avec l'offre du marché dans la mesure où les opérateurs ne peuvent plus se satisfaire de fibres optiques sur un seul câble ; ainsi quand les opérateurs se positionnent sur une liaison Corse - Continent, ils demandent un câble principal et un câble de secours.

Or la Corse ne dispose pas, dans le cadre du câble existant, de lien de secours différent du câble déjà acquis. Par conséquent, les offres de notre DSP actuelle qui finit en 2026, sont en décalage par rapport au marché ; et l'offre de secours coûterait extrêmement cher pour cette petite DSP.

Il a rappelé que lors du lancement de la DSP, en 2011, elle avait pour objectif essentiel de faire baisser les tarifs pratiqués par Orange ; cela a permis une diminution des tarifs de l'ordre de 65 % entre la Corse et le continent.

M. Paul-Félix BENEDETTI a souhaité que les besoins de la Corse ne soient pas surestimés et qu'au final, l'île se retrouve avec des câbles et des liaisons qui soient redondants.

Il a estimé que le câble le plus efficient qui soit le plus simple à poser reste celui que l'on doit négocier avec EDF et SACOI pour se servir de ces supports-là dans le cadre des remplacements de lignes.

Il a rappelé que la pose du câble sous-marin entre Bastia et l'Italie est quasiment terminée et que par conséquent notre Collectivité a pris du retard.

En réponse, M. Éric FERRARI a précisé que la Collectivité de Corse a sollicité EDF sur la possibilité de mettre à disposition des fibres sur ce câble, sans réponse à l'heure actuelle.

Un autre élément est à prendre en considération : les câbles, notamment CC4 et CC5 d'Orange, sont vieillissants et que le projet du consortium 2Africa, dont fait partie Orange, parcourant la Méditerranée, n'a pas prévu de passer par la Corse.

Le Directeur de la Transformation et de l'Aménagement Numérique a rappelé que si, aujourd'hui, la Corse se trouve dans une situation de très haut débit, avec des besoins de plus en plus importants, il faut solliciter l'ensemble de ces opérateurs pour qu'ils desservent la Corse. Au regard des cartes montrant l'ensemble des tracés de câbles en Méditerranée, aucun d'entre eux ne s'arrête en Corse ; ceci tend

à créer une situation où les data center en Corse sont pénalisés par une offre de débit vers l'extérieur qui risque d'être insuffisante à l'avenir, ne serait-ce que pour fournir les besoins de la population.

Il a fait observer que c'est l'option stratégique qui pousse notre Collectivité à aller vers un renfort de notre capacité en termes de connexion Corse - Continent, y compris vers l'Italie.

M. Paul-Félix BENEDETTI est intervenu sur le programme REACT-EU pour lequel la Corse n'a pas encore déposé sa maquette globale, validée par la Commission européenne et aujourd'hui, en commission des finances de l'Assemblée de Corse, on individualise des crédits de plusieurs millions d'euros.

Il a estimé que la maquette globale doit être validée par l'Assemblée de Corse et que pour cette opération se situant à la marge des qualificatifs admissibles en faveur de l'installation d'un câble très haut débit Trans-continent sur ce type de programme qui à la base concerne de l'aménagement numérique en milieu rural.

Il a relevé que si cette opération doit être financée sur le programme REACT-EU, le financement doit être de 100 % et non de 80 % comme indiqué dans le rapport ; seule la TVA n'étant pas financée.

M. Éric FERRARI a souligné qu'après la prise de contact avec les services de l'Europe au sein de la Collectivité de Corse, il n'était pas possible d'obtenir un financement à hauteur de 100 %.

Il a estimé nécessaire que l'Assemblée de Corse adopte cette délibération afin de pouvoir déposer ce type de dossier au titre du programme REACT-EU sans préjuger de l'issue favorable ou non du dossier. Le libellé généraliste sur l'orientation numérique du programme européen ne permet pas de savoir ce que sera la destination des fonds REACT-EU en matière de numérique.

Il a rappelé que ce rapport portait sur le lancement de l'opération tout en sachant que les éléments budgétaires sont déjà imputés sur le budget de la CdC.

M. Jean-Martin MONDOLONI a estimé qu'il fallait avant tout que la Collectivité de Corse adopte une planification afin d'opérer des choix dans les nombreux programmes (PEI, Contrat de Plan, PTIC, programmes européens...) et la commission des finances n'interviendrait que pour valider ces choix.

Sur l'objet même du rapport, il a fait observer que l'on devait acquérir un nouveau câble sous-marin mais qu'il était nécessaire de faire un point sur les objectifs

fixés par la Collectivité de Corse il y a bientôt 15 ans, en matière d'aménagement numérique, tant au niveau des crédits mobilisés que sur les objectifs atteints ou pas.

M. Jean-Martin MONDOLONI s'est posé la question de savoir si les objectifs fixés en matière d'aménagement numérique et de déploiement de la fibre ont été atteints afin de pouvoir répondre clairement et honnêtement aux entreprises et aux usagers.

Il s'est également interrogé pour savoir si l'acquisition du nouveau câble offrira une garantie sur la qualité du débit et qu'il permettra d'ouvrir des perspectives sur plusieurs décennies.

M. Éric FERRARI a rappelé que le 28 octobre 2021, l'Assemblée de Corse a pris acte d'un rapport d'information sur le déploiement et la commercialisation du réseau très haut débit pour la Corse ; ce rapport évoquait à la fois l'avancée et les éléments financiers du projet, ainsi que sur sa commercialisation du très haut débit.

À ce jour, le projet est bien amorcé et de nouveaux rapports d'information seront présentés à l'Assemblée de Corse régulièrement quant aux avancées du projet du très haut débit, ainsi que sur l'avancée de la couverture en 4G et l'amélioration du débit.

Le Directeur de la Transformation et de l'Aménagement Numérique a précisé que les liaisons Corse - Continent conditionnent des services comme celui utilisé actuellement et tous les flux qui nous relient, passent par ce type de liaison.

Concernant l'acquisition de ce nouveau câble sous-marin, il a rappelé que l'enjeu de continuité territoriale de la CdC en matière de télécommunications reste le câble. Il a souligné que le Président du Conseil exécutif de Corse a sollicité les consortiums pour savoir si leur intention était que les câbles « s'arrêtent » en Corse, ce qui n'était pas leur intention première.

Il faut susciter une appétence vis-à-vis de la Corse et dans ce but, il faut développer des infrastructures « souveraines » en Corse comme un data center ayant les capacités de développer un tissu d'entreprises numériques au fort potentiel.

Concernant l'actuelle DSP, M. Éric FERRARI a fait remarquer qu'elle ne sera plus fiable dans la mesure où il n'y a qu'un seul câble desservant la Corse, à partir de 2026.

Il faut donc saisir cette opportunité et profiter du financement européen REACT-EU où un dossier sera présenté et cela permettra d'avoir financement qui se réduise à 20 % du coût de l'opération, soit 9 M€.

Le pari est de dire que si nous ne renforçons pas le nombre de câbles reliant la Corse, l'île se trouvera dans une situation d'enclavement numérique qui n'attirera plus personne ; les connexions seront de plus en plus dégradées du fait de la sous-capacité des câbles utilisés.

M. Éric FERRARI a précisé qu'aujourd'hui l'opérateur FREE arrive en Corse par la Sardaigne, par le câble SARCO reliant Bonifacio à Santa Teresa di Gallura, mais cela ne représente qu'une solution alternative.

Tout cela doit inciter notre Collectivité à être fortement interventionniste pour assurer que la puissance publique puisse réguler le marché et susciter l'intérêt de la Corse vis-à-vis de l'ensemble des projets de câbles traversant la Méditerranée.

Il a précisé que le projet BlueMed a également l'avantage de relier toutes les îles de Méditerranée et de ce fait, il offre une opportunité d'interconnexion entre les îles, ce qui peut présenter un sujet intéressant pour le développement de la Corse.

La Commission des Finances a émis un avis favorable sur ce rapport

Non-participation des groupes « Un soffiu novu » et « Core in fronte ».

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le conseiller. Les rapports de commissions ayant été lus, je passe la parole à qui veut la prendre.

Jean-Michel SAVELLI pour « Un Soffiu novu ».

**M. Jean-Michel SAVELLI**

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président, ce dossier d'acquisition de fibres entre la Corse et le continent est stratégique et je salue votre volonté d'en maîtriser les enjeux du point de vue financier et des usages.

L'objectif de ce câble est de garantir la disponibilité et les débits optimaux sur l'ensemble de la chaîne de communication reliant d'une part l'utilisateur final et d'autre part, les fournisseurs en ligne de services et de contenus hébergés aux quatre coins de la planète.

Mais ça n'est qu'un maillon et la qualité de service perçue au bout de la chaîne dépendra de la qualité de l'ensemble des maillons.

D'une certaine manière, la qualité finale s'aligne sur la qualité du maillon le plus faible et c'est là le vrai enjeu.

Je n'ai pas trop d'inquiétudes sur la légitimité des différents candidats, même si l'offre Sparkle me semble la plus aboutie et la plus réaliste en termes de délai, mais j'y reviendrai.

En revanche, je profite de l'occasion pour émettre quelques doutes sur le déploiement terrestre de la fibre et je m'appuie sur des remontées de terrain qui soulèvent des interrogations, notamment concernant le respect des plannings prévus et surtout sur le taux de répartition entre aériens et enterrés, cet indicateur important, qui conditionne la fiabilité de service mais également l'état du réseau en fin de concession.

Bon, je rappelle qu'en fin de concession, on va récupérer le réseau et que forcément il serait utile qu'il soit dans la meilleure, je dirais, qualité possible.

Je vous rappelle d'ailleurs que vous vous étiez engagés à nous fournir un reporting périodique sur un certain nombre d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs.

Alors, pour en revenir sur les candidats en lice et sans vouloir anticiper sur le résultat des études, Sparkle semble sortir du lot pour plusieurs raisons.

Il prévoit 3 stations d'atterrage, une à Bastia à horizon 2023, une autre à Gênes qui pourrait être opérationnelle à la fin 2022 et enfin Marseille en 2023 aussi qui serait le point d'interconnexion principal, puisque je précise que Marseille est aujourd'hui en passe d'être le 5ème hub mondial.

Ensuite, ce projet s'intègre dans un projet plus global, qui relierait l'Inde, l'Israël, l'Europe, appelé BlueMed avec Google comme partenaire principal. Il fait partie du réseau des îles méditerranéennes qui, en plus de la Corse, compte la Sardaigne, la Sicile, Crète et probablement Chypre.

Enfin, il s'appuie sur une technologie qui est réputée dernière génération avec des coûts de transmission très compétitifs, une forte résilience face aux intempéries et autres incidents de pêche, et enfin une capacité d'évolution équivalente à trois paires de fibres non répétées.

En résumé, ce qu'il faut retenir, c'est qu'il faut être bon sur l'ensemble des maillons. Et, j'attire votre attention sur ce maillon principal qui est la connexion terrestre.

Voilà, je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Oui, Romain COLONNA pour « Fà Populu in seme ».

**M. Romain COLONNA**

Merci Madame la Présidente.

Alors c'est un dossier qui a été présenté par le Président de l'exécutif en préambule comme un dossier technique, mais ô combien stratégique et ô combien politique.

Je remercie mon collègue et ami Joseph pour avoir lu les longues pages de compte-rendu de la commission qui montre effectivement à quel point c'est un dossier technique.

Les premiers commentaires de notre autre collègue SAVELLI, tout à fait pertinents, mais il ne faudrait pas qu'avec toute cette technicité on perde l'essentiel, je crois, du caractère fondamentalement politique de ce dossier.

Pour essayer deux secondes de reprendre un petit peu le caractère fondamentalement politique de ce dossier, je vais commencer par la fin du dossier.

On parle tout simplement dans ce dossier-là, avec l'acquisition d'un nouveau câble pour la Corse, de souveraineté numérique pour la Corse.

Alors la souveraineté numérique, ça veut dire, on peut employer un autre mot, l'autonomie numérique, mais c'est-à-dire que là on a un projet politique qui est celui de l'autonomie, qu'on va tantôt décliner d'un point de vue ou penser d'un point de vue alimentaire, d'un point de vue énergétique, d'un point de vue fiscal, d'un point de vue institutionnel et politique, puisqu'en Corse on voudrait légiférer, et là, finalement, ce dossier, je crois que c'est important, il faut le retenir, par l'acquisition de ce nouveau câble, nous place sur la voie de l'autonomie numérique.

Et donc, notre projet politique, le projet de la majorité territoriale, doit se décliner aussi d'un point de vue numérique et c'est quelque chose de fondamental.

Décliner d'un point de vue numérique le projet de l'autonomie avec l'acquisition de ce nouveau câble, ça veut dire un câble neuf, ça veut dire une démultiplication des capacités en termes de débit, ça veut dire surtout que le débit numérique de la Corse est totalement sécurisé et totalement modernisé. Ça veut dire que si on a un débit numérique en Corse qui est sécurisé, qui est modernisé, ça veut dire que la Collectivité de Corse peut convenablement, mieux qu'elle ne l'a fait jusqu'à présent, participer à la régulation des prix. Et donc, ça veut dire que là, on a l'intervention de la puissance publique et ça fait écho, finalement, aux précédents débats qu'on a eus du côté des transports et du côté des déchets.

Il me semble que là, avec ce dossier-là numérique, même si ce n'est pas forcément le plus attendu à cette heure-ci de nos travaux, mais il y a quelque chose qui est tout à fait cohérent en termes de transports, en termes de déchets et en termes de numérique.

Là, on a bien l'intervention de la puissance publique pour la régulation des prix et c'est quelque chose qui est extrêmement important.

Un autre point aussi, qui est fondamental, c'est qu'avec l'acquisition de ce nouveau câble, Et ça, c'est un point politique qui est très important, on intègre la Corse dans un réseau, ou on intégrerait la Corse dans un réseau euro-méditerranéen, avec Chypre, Malte, la Sardaigne, la Sicile, par exemple. Et ce n'est pas rien.

Donc, intégrer la Corse dans ce réseau sécurisé, modernisé, ça veut dire qu'à un moment donné, on a la possibilité en Corse de développer pour les années à venir, pour les décennies à venir, tout un écosystème lié au numérique. Et ça, ça nous fait passer dans une nouvelle ère.

Et développer tout un écosystème relatif au numérique, ça veut dire que, et il faut qu'on en prenne conscience, que depuis la Corse, on pourra proposer, à un moment donné, du service numérique à d'autres îles méditerranéennes, à d'autres endroits en Europe.

Et donc, il y a de formidables possibilités entrepreneuriales et de formidables possibilités économiques.

Donc voilà, je voulais intervenir à ce propos pour dire, bien évidemment, qu'il y a des questions techniques qui doivent être traitées, mais je crois que l'investissement qui est demandé à la Collectivité de Corse, pour toutes les raisons que je viens d'évoquer, est très largement justifié, puisque nous avons bien là un dossier stratégique majeur et structurant pour la Corse pour les années à venir.

Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

A ringrazià vi. Paul-Félix BENEDETTI.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Sur ce projet, j'ai des remarques financières à formuler et des remarques techniques.

La remarque financière, elle est à deux niveaux.

La première, est sur l'utilisation du fonds REACT-EU. Je ne vais pas revenir sur l'histoire qu'on découvre le programme et autres, on l'a dit avant, donc on ne va pas revenir dessus. Mais au vu de l'avancement des projets internationaux, moi je pense qu'il est improbable et il est difficilement envisageable de penser qu'on puisse solder une opération comme celle-ci, dans le cadre du délai très réduit du programme REACT-EU, qui est fin 2023.

Le Président l'a dit avant, il ne faut pas se formaliser dessus, mais je pense que nos priorités, elles doivent être sûr des choses réalistes, qu'on ne soit pas dans le dégageant d'office parce qu'on a imputé une opération qui est quand même aujourd'hui incertaine.

Donc là-dessus, moi je pense qu'il faut mettre le REACT-EU ailleurs, sur quelque chose de certain.

Ensuite, sur les câbles eux-mêmes. La CdC a un câble qu'elle a acheté à Alcatel, mais en fait à la Direction générale de l'armement, le câble militaire, elle a 3 paires, elle n'en a qu'une utilisée.

L'opportunité d'un maillage bien entendu, c'est la sécurisation du câble CdC. Mais il y a un postulat qui me semble, après interrogation et renseignement sur des personnes compétentes, les 2 câbles Orange, ils sont très, très loin d'être obsolètes. Ils ont encore 40 à 50 années de capacité de transfert à haut débit. Et, s'il advenait qu'ils ne soient pas en l'état, ils vont être remplacés.

Il y a 2 fois 12 paires, un câble qui part à Cannes et l'autre qui part à Toulon. Et l'opérateur concurrent d'Orange, SFR lui-même, a pris des paires sur ce câble, qu'il n'a pas achetées, mais qu'il loue. Je vais vous donner le prix du contrat de location : c'est 4 M€ pour 4 paires, sur 20 ans. Ce n'est pas quelque chose de déraisonnable.

Donc la première chose c'est pourquoi, comme l'a fait SFR, on n'est pas dans une logique de prospection pour louer des paires à Orange, avec une clause léonine, de garantie de maintien et de maillage sur le câble, où Orange associée à des Chinois, doit faire le maillage qui fait le tour de l'Afrique, qui boucle sur la France et qui reboucle sur Londres, qui peut être une opportunité économique plus simple.

Parce qu'ensuite, il y a une deuxième notion, c'est qu'on met un prix de l'ordre de 10 M€, moi je ne sais pas d'où il sort le prix. Mais quand je regarde les contrats de location de fibre, derrière, quand on a une location dans le monde industriel, un loyer correspond à une immobilisation en capital, et un prix, il dépend de la valeur locative et de la valeur de la réalisation. C'est un croisement des deux.

Mais la valeur de la réalisation, celle que je connais, c'est ce qu'a payé la Collectivité territoriale lorsqu'elle a acheté les 3 paires à Alcatel. C'est 1,550 M€ en 2006.

Il y a un indice général d'actualisation du prix des câbles ; câble électrique qui convertit en plus en câble optique à partir de 2015. Et si on fait une actualisation rationnelle, on voit que c'est 25 % l'augmentation. Donc, 1,550 M€ de 2006, c'est 2 M€ aujourd'hui.

Après oui, nous on demande quelque chose en plus : c'est une bretelle avec un raccordement et une interconnexion sur la Corse. Mais un câble international, il va passer entre l'île d'Elbe et la Corse, dans une zone qui est au mieux à 25 km des côtes de Corse, au pire. Au plus, après c'est des discussions avec des affaires maritimes... Bon, on n'est pas sur un investissement lourd.

Donc moi ce qui m'inquiète, c'est qu'on annonce un prix qui soit le prix du résultat de la négociation, puisqu'il est déjà annoncé. Et je suis persuadé que ce prix est fort et très fort.

Donc là-dessus, attention, c'est quelque chose qui, par rapport à ce qu'on connaît, vous le connaissez, vous et moi, le prix à l'époque où la fibre optique était quelque chose de complètement innovant. C'est comme lorsqu'on achetait les premières télévisions à écran plasma. Aujourd'hui, on les jette à la tête dans les supermarchés, ou le prix des premières machines à laver. Et ce prix-là, moi c'est ma seule certitude, il est très, très en deçà d'un prix à 10 M€ annoncé.

Alors moi, ce que je vous demande, c'est de ne pas annoncer de prix, de laisser les économies de marché se réaliser pour qu'on ne subisse pas une réponse qui soit à la hauteur de notre estimation.

Et ensuite, sur ce câble Orange, le postulat de décréter qu'il est vieux parce qu'il a été posé en 92... Alors, il n'y a plus de liaison transocéanique, ils sont tous vieux ! Il y a une notion de vieillesse qui doit être appréciée à la réalité des déperditions de la capacité de transport. Et là, l'opérateur Orange, qui est quand même un opérateur sérieux, il garantit une fiabilité de débit sur 30 ans. Donc où elle est la vieillesse ?

Donc moi, je ne suis pas contre le projet, au contraire, je suis favorable à un maillage et tout, mais je me pose la question de la pertinence de l'investissement, alors qu'à côté on peut louer des fibres pour se sécuriser, on peut faire des contrats différents et peut-être que le prix, il est un peu, beaucoup haut.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Y a-t-il d'autres interventions ? Non, alors je vais repasser la parole au Président de l'exécutif, s'il souhaite réagir.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Merci, rapidement.

Merci pour les interventions, la présentation des discussions en commission, pour l'engagement de l'ensemble des conseillères et conseillers territoriaux sur ce dossier.

Pour répondre à Jean-Michel SAVELLI, donc oui, on a une présentation en octobre, je vous propose qu'on fasse la présentation en commission du déploiement pour que vous puissiez, les uns et les autres, les unes et les autres, poser les questions, y compris sur la répartition entre l'aérien, l'enterré, le rythme, déploiement, etc.

Donc ça, on le fait rapidement, je demande qu'on l'acte et à la première réunion utile de la commission, on présente ça, on inscrit à l'ordre du jour. Premièrement.

Deuxièmement, merci Romain COLONNA, la perspective stratégique.

Troisièmement, pour répondre à Paul-Félix, bon, j'ai bien compris le questionnement. Là comme ailleurs, je dirai, vous posez des questions qui sont incontestablement pertinentes.

Moi je sais que je n'ai pas la capacité à y répondre à ces questions-là. Moi, en tant que politique, je dirais, je vise comme vous l'enjeu de souveraineté numérique. On a un état des lieux existant. Je demande à mes services, à nos services, si besoin avec une AMO, de dire : est-ce que l'opportunité de se raccrocher est une opportunité intéressante au plan financier, au plan technique, au plan stratégique ?

Quid, par exemple, parce qu'il y a certaines données qui sont certainement vraies, il y en a peut-être d'autres que vous avez occultées, par exemple le fait qu'on soit intervenu, a conduit à une régulation des prix à la baisse, par exemple l'augmentation mécanique, par exemple, le caractère obsolète puisque c'est une durée normalement d'usage de 30 ans, etc.

Donc ces questions que vous posez, elles sont non seulement légitimes, mais elles montrent bien la volonté de trouver le meilleur équilibre entre des décisions à prendre et le faire de façon rationnelle.

Donc à un moment donné, ces questions ont été posées, la direction des services numériques y répond en me disant : oui, il faut y aller pour les raisons X, Y,

Z qui sont consignées et condensées dans le rapport, il y a une opportunité, après moi je fais confiance là-aussi aux services pour, par exemple, ne pas surpayer, ne pas faire une enveloppe pour l'appel d'offres qui soit surdimensionnée.

Et ces réponses-là, vous seront apportées également dans le cadre des discussions qu'on doit avoir.

Un dernier mot, l'arbitrage sur REACT-EU, alors je n'étais pas là tout à l'heure, excusez-moi, je ne sais pas si on a eu une discussion là-dessus, aujourd'hui on a vraiment regardé, y compris en intégrant un certain nombre de remarques que nous partageons. C'est grâce à la Présidente de l'Assemblée de Corse aujourd'hui, à l'époque c'est elle qui avait négocié et le principe de REACT-EU et l'enveloppe supplémentaire. Depuis un an, nous avons cherché comment programmer de la façon la plus équilibrée possible par rapport aux priorités qui sont les nôtres, en essayant, en gros, de trouver des équilibres entre les besoins, la maturité des projets, les échéances d'engagements impératifs à respecter et le fait que certains projets peuvent être financés également par d'autres crédits, etc., etc.

Donc sur cette question-là, REACT-EU aujourd'hui, on demande à aller vers ça parce qu'on pense qu'il y a une possibilité de le faire, on demande à l'Assemblée de Corse l'autorisation de mener cette négociation et de déposer ce dossier. Ce dossier, rien ne dit qu'il va être validé par la Commission européenne. Donc, il y a une première interrogation.

Deuxièmement, ce dossier, à son rythme propre et son rythme propre, c'est : est-ce que nous pourrions avoir un appel d'offres et une réponse à un appel d'offres qui nous permettent, si l'appel d'offres est favorable, de nous connecter avec l'engagement de travaux qui soit contenue dans le délai de REACT-EU ?

Donc, ce sont des réponses qu'on n'a pas aujourd'hui. On essaye d'être le plus opérationnel possible.

Vous aviez demandé, par exemple, la dernière fois, comment on finance dans le domaine social sur REACT-EU ? Alors, c'est vrai qu'il y a une ligne générique sur le domaine social. On en a parlé notamment avec Bianca FAZI. La question c'est d'avoir une maturité de projets qu'aujourd'hui on n'a pas.

Par exemple, sur les différentes régions qui sont engagées dans le domaine social, médico-social, ils cofinancent des opérations sur les centres de santé ambulatoires, dans le cadre de la lutte du COVID, des choses que nous, on a organisé par ailleurs, où on a déjà un financement sur un certain nombre d'opérations ; le plan de rénovation des EHPAD, qu'on a déjà budgétisé, et on n'a pas de dossier qui soit mûr pour rentrer dans les clous de REACT-EU.

Donc, les soucis et la préoccupation que vous avez exprimés, nous les partageons. Croyez bien que nous essayons véritablement de nous donner le maximum de moyens de réussir à éviter tout dégageant d'office, parce que ce serait quand même, comment dire, particulièrement frustrant de s'être battu pour avoir une enveloppe théorique et de ne pas réussir à la consommer, et de faire émerger des projets qui nous permettent de respecter notamment le calendrier de programmation et d'exécution de ces fonds européens.

Donc, voilà ce que je voulais vous répondre.

J'ai cru comprendre de vos interventions que sur le principe, on pouvait avancer dans la direction qui est proposée par le rapport. Nous vous tiendrons, bien sûr, strictement informés de l'évolution des dimensions techniques et budgétaire de ce dossier.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bien, merci, Monsieur le Président.

Donc, je vais soumettre au vote le rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le groupe « Core in Fronte ».

Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

**Le RAPPORT N° 088 est ADOPTE à une très forte majorité.<sup>10</sup>**

Et, effectivement, j'invite l'Exécutif à bien avoir en tête cette date du 31 décembre 2023.

Bien sûr, l'Europe a annoncé, Ursula Von der Leyen a annoncé d'ailleurs que la semaine dernière que les fonds qui ne seraient pas utilisés en région, repartirait vers l'Ukraine.

Voilà, l'Ukraine va avoir besoin de énormément de fonds, donc je pense que l'Europe va racler dans tous les tiroirs et ils en auront bien besoin.

Nous passons rapport suivant, Monsieur le Président, c'est vous qui le présentez aussi ?

---

<sup>10</sup> Délibération N° 22/061AC

**INFRASTRUTTURE E TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET  
TRANSPORTS**

\* **Raportu n° 090** : Messa in sicurezza di trè crucivie di l'anziana RT 10, cumuna di Talasani.

\* **Rapport n° 090** : Sécurisation de trois carrefours de l'ex. RT 10, commune de Talasani.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Alors là, c'est une sécurisation attendue de 3 carrefours de l'ex RT 10, commune de Talasani, un endroit que vous connaissez notamment en Casinca, des travaux qui, je crois, étaient très attendus.

Ce rapport vous propose d'approuver le principe de l'opération de sécurisation de ces 3 carrefours, Casinca, Tavagna.

**Mme la Président Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Il y a des avis de commission, un avis de la CDENATE et de la commission des finances

**Mme Vannina CHIARELLI-LUZI**

Avis de la CDENATE : favorable. Non-participation du groupe « Un soffiu novu ».

Merci, Madame la Présidente.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Commission des finances ? Avis favorable.

Y a-t'il des interrogations ? Oui, alors d'abord « Un soffiu » et ensuite Louis POZZO DI BORGO. Vous avez la parole.

**M. Didier BICCHIERAY**

Merci, Madame la Présidente.

Nous voterons favorablement pour ce rapport. Sécuriser les accès sur les grands axes routiers, dont la RT 10 est indispensable.

Je profite de ce rapport pour vous interpellier sur l'état du réseau routier en Balagne.

L'état de nos routes détermine la sécurité de tous, j'ai plusieurs exemples en tête à vous communiquer.

Sur la RT 30, entre l'Isula et Calvi, la série de ronds-points de Corbara, San-Damiano à Algajola, ou encore la route menant jusqu'à l'aéroport de Calvi, ne sont pas entretenus, les bas-côtés sont jonchés d'encombrants et il n'y a ni désherbage, ni élagage, ainsi que des murets détériorés à la suite de nombreux accidents de circulation survenus ces mois derniers.

Pire encore, sur le réseau dit secondaire, les ex RD, notamment la route reliant Calvi à l'Ouest, c'est-à-dire de Luzzipeo à Argentella, vers le Pont des 5 Arcades, vers Galeria, le revêtement est effrité et plein de trous. La maintenance est clairement défaillante entre l'absence d'entretien des abords, l'étroitesse de la chaussée et surtout sa dégradation, on frôle l'impraticabilité.

Plusieurs d'entre nous ont été contraints d'emprunter ce tronçon à la fin de la dernière session, le mois dernier, en raison du blocage et de l'engagement du col de Vizzavona. C'était une belle aventure, alors que c'était un itinéraire qui peut avoir un intérêt évident dans ce genre de situation ou même d'un point de vue touristique.

La Collectivité, désormais unique, à en charge l'entretien des RT et RD, des opérations de sécurisation sont impératives sur le territoire Balanin. Je tenais à vous en alerter et à vous inviter à prendre les mesures nécessaires pour remédier à cette situation préjudiciable pour les riverains et les habitants de cette micro région qui, en plus, est une vitrine de l'image de la Corse.

Mon intervention rend nécessaire la réactualisation du PPI qui nous donnera la visibilité indispensable sur des travaux que vous comptez engager. Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur BICCHIERAY, cher Didier.

Donc, Louis POZZO DI BORGO vous avez la parole pour « Fà Populu ».

**M. Louis POZZO DI BORGO**

Merci, Mme la Présidente.

Simplement, se féliciter de ce rapport qui vient nous proposer des solutions de mise en sécurité de la RT 10, notamment sur les communes de Talasani, mais aussi de Tagliu Isulacciu.

Alors, une route particulièrement accidentogène où malheureusement on dénombre beaucoup d'accidents de circulation et, au cours de ces dernières années, des accidents très graves, voire mortels. Donc, une étude de faisabilité, bien entendu, en ce qui concerne la manière de faire, les communes qui sont dans la boucle pour les enquêtes publiques, est de porter à la connaissance des populations.

Surtout des travaux qui vont répondre à plusieurs attentes, je le disais, réduire l'accidentologie sur ces sections là, mais aussi répondre à une problématique, le long de cette RT 10, une urbanisation qui s'est faite avec beaucoup d'accès directement sur la route et notamment cet échangeur à 5 branches qui sera fait entre autres, mais aussi quelques îlots qui seront positionnés au centre de la route, qui viendront diminuer la dangerosité de ce tracé ; et enfin, on le voit aussi, la mise en sécurité des scolaires puisque nos transports scolaires déposent les enfants le long de la RT 10, avec notamment la création d'une aire de dépose pour les scolaires de ces communes-là.

Donc bien entendu, un rapport qui va dans le sens du développement de nos réseaux routiers, surtout la mise en sécurité, et qui permettra auxdites communes, notamment Talasani et Taglio-Isulaccio de pouvoir envisager l'avenir avec plus de sérénité sur cet axe-là. Merci, Madame la Présidente.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Y a-t-il d'autres interventions ?

Saveriu LUCIANI, je t'en prie.

**M. Saveriu LUCIANI**

Merci.

Je rebondis un peu sur ce que j'ai Monsieur BICCHIERAY, sur le même axe, et j'écoutais ce que disait Louis, on emprunte souvent cet axe, il est vraiment accidentogène, on est d'accord.

Nous voudrions savoir, si les services peuvent nous répondre, sur un autre point qui est assez dangereux, c'est à l'entrée nord de Folelli, ce fameux tournant qui mène notamment au funérarium de Travaglini, là, il y a eu il y a 2 ans de ça, une maman avec une jeune fille qui sont décédées, donc au tourne-à-gauche, c'est un tourne-à-gauche. Je ne sais pas si vous voyez l'endroit, l'entrée nord de Folelli, donc le tourne-

à-gauche qui va vers la mer, à la hauteur de l'embranchement de Kyrnolia, il y a aussi notamment l'entreprise Bandisi.

Moi, j'attire, votre attention sur le fait que c'est vraiment l'endroit où. Il y a eu véritablement plusieurs accidents notamment, donc un double accident mortel qui a endeuillé un village du Fiumorbu, il y a à peu près 2 ans.

Donc une question simple, puisqu'on n'est pas loin, on est à quelques kilomètres de cet aménagement-là.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Donc Hyacinthe VANNI et ensuite Marie-Thérèse MARIOTTI.

**M. Hyacinthe VANNI**

Non, juste 2 mots, je ne comptais pas intervenir, mais je pense que M. BICCHIERAY a été quand même assez sévère, même s'il est vrai qu'il y a un certain nombre de problèmes sur les routes, mais pour faire la route assez souvent pour aller à Calvi, et je pense qu'il y a d'autres microrégions qui aimeraient bien avoir ce réseau routier.

Dire que les ronds-points sont abandonnés, ce ne sont pas des ronds-points où on peut faire des plantations ou quoi, dernièrement vous avez vu quand même le fauchage sur la route, sur le col Marsulinu, il y a quand même des améliorations.

Je n'ai pas l'habitude de féliciter trop les services parce que c'est vrai qu'il y a beaucoup de problèmes, mais quand les choses avancent et qu'elles sont faites, il faut aussi un peu le reconnaître. Même s'il y a des choses qu'il faut améliorer, je pense qu'il y a des choses qui se font, il faut le dire, quand les choses se font, il faut le dire, quand les choses commencent à aller mieux, il faut le dire aussi.

Donc, je tenais quand même à tempérer un petit peu vos propos, pour faire cette route très souvent, je pense qu'il y a beaucoup d'améliorations, je pense que les bas-côtés ont été entretenus.

Voilà, ce que je voulais dire pour justement rendre un peu hommage aux services quand il faut le faire, quand ça ne va pas, il faut le dire, quand les choses s'améliorent, il faut le dire aussi. Donc, je tenais à le dire.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Marie-Thérèse MARIOTTI, vous avez la parole.

**Mme Marie-Thérèse MARIOTTI**

Evidemment, je rejoins ce que dit Louis POZZO DI BORGO, c'est un réseau qui est extrêmement dangereux, on va carrément dire de Vescovato pratiquement à Moriani, puisqu'on a eu cette urbanisation.

Alors, je voudrais attirer votre attention sur plusieurs choses.

D'abord, je sais que la direction des routes, on a des professionnels là-dessus, bien dimensionner les ouvrages pour éviter, par exemple, de commencer par un tourne-à-gauche et de réaliser in fine qu'il était peut-être pas suffisamment dimensionné, pour refaire ce qu'on voit à l'embranchement de Castellare et de Penta, pour se retrouver après avec un rond-point qui aurait peut-être dû, dès le début, être implantée à cet endroit-là, on aurait évité quand même de dépenser un certain nombre d'argent.

Parce que donc de chez moi, de Taglio-Isulaccio à Talasani en Costa Verde, Monsieur le Président, et non pas en Casinca, on va se retrouver donc avec plusieurs ouvrages en train d'être faits.

Donc, on aura l'occasion d'en reparler lors d'une commission, mais il faudra que vous nous expliquiez comment vous faites le choix entre le tourne-à-gauche et le rond-point, parce qu'entre autres, quand je vois l'aménagement de Rico plage, je suis ravie, qu'il existe, et Paola MOSCA connaît puisqu'elle est souvent amenée à intervenir à l'école de Taglio-Isulaccio, pourquoi un tourne-à-gauche à certains endroits et un rond-point à d'autres ? Mais ça, je pense que ça doit répondre à des considérations techniques.

Et après, je voudrais attirer l'attention de la direction des routes, et j'en ai longuement discuté avec vos correspondants en régions, c'est qu'aujourd'hui, quand on a des dépôts de permis de construire ou de divisions parcellaires, les délais sont tellement contraints que souvent les instructeurs consultent peu ou pas la direction des routes et qu'on se retrouve avec des permis accordés sans avoir les autorisations de voirie correspondante.

Donc, ça je pense qu'il faut qu'on mette en place tous ensemble un process beaucoup plus restrictif et vertueux, qui fait qu'à la limite, les permis qui seraient accordés avec des accès sur des routes départementales, a fortiori les RT, mais il y en a de moins en moins, soient forcément subordonnés à des autorisations de voirie. Parce

qu'après, c'est sont nous, au niveau local, qui galérons pour faire expliquer aux pétitionnaires que permis ne veut pas dire forcément autorisation de voirie.

Et là donc, j'encourage également tous mes collègues qui sont maires de communes du littoral, de faire très attention parce qu'on ne peut pas continuer à des accès supplémentaires sur ces axes très accidentogènes. Mais là, Monsieur MORVAN, je vous encourage vraiment à travailler sur une procédure beaucoup plus... pardon, M. LABORDE, excusez-moi, sur une procédure beaucoup plus restreinte là-dessus parce que ça pose vraiment des problèmes. Excusez-moi avec les masques je ne reconnais plus personne.

Voilà, évidemment, on va voter ce rapport.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, masque ou pas masque, on n'interpelle pas les services directement quoi qu'il en soit, voilà. Mais on vous a reconnu derrière votre masque.

Bien, y a-t-il d'autres interventions ? Non pas d'autres interventions.

Donc, je repasse la parole au Président de l'exécutif.

### **M. le Président Gilles SIMEONI**

Donc, les crucivia de Talasani mènent à la Balagne et à des problématiques plus globales...

Donc sur l'opération elle-même, je pense qu'elle était attendue et les élus qui connaissent bien l'endroit le confirment, donc tant mieux. Ça, c'est la première chose.

Deuxièmement, de façon générale et je le redis, il faut effectivement que vous ayez, que l'Assemblée de Corse, ait un document qui permette d'avoir de la lisibilité globale. Donc ça nous y travaillons.

Je me retourne vers le DGA, Monsieur LABORDE, sous l'autorité du DGS, il faut le faire, on va le faire au plus vite. Et c'est d'autant mieux que ce sont des choses qu'il faut aujourd'hui codifier, mais nous avons une doctrine, nous avons une programmation, etc., et le problème, c'est qu'il y a un déficit de lisibilité et dès lors qu'il y a un déficit de lisibilité, il y a forcément de la frustration. Et, il faut y remédier et donc on va essayer de le faire au mieux.

Alors sur la Balagne et les routes de Balagne, il y a à la fois la maintenance, je dirai, et l'entretien. Sur la maintenance, en 2 ans, on a engagé 6,5 M€ sur l'ensemble de la Balagne. Donc, ça montre bien que c'est un réseau routier qui est quand même

traité. Après il peut y avoir des endroits ponctuels, notamment sur l'entretien où il y a des défauts. Et donc, ça fait partie aussi de la montée en puissance, défaut des déficits, la montée en puissance, de la mobilisation de nos équipes, avoir un travail, un travail aussi de proximité, en concertation avec les maires.

Donc ça pas de problème, on va essayer de faire au mieux, de le faire en Balagne et de le faire partout.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

C'est bon Monsieur le Président ? Bien donc je peux mettre au vote le rapport.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne participe pas au vote ?

Qui est pour ?

**Le RAPPORT N° 090 est ADOPTE à l'unanimité.<sup>11</sup>**

Si vous en êtes d'accord, nous passons au rapport suivant :

**\* Raportu n° 091 : Cunvenzione di finanziamentu cù a cumuna d'Aleria per l'accunciamentu di una via di trinchera à manca nantu à l'anziana RT 50 à l'entre di a cumuna.**

**\* Rapport n° 091 : Convention de financement avec la commune d'Aleria pour l'aménagement d'un tourne-à-gauche sur l'ex. RT 50 à l'entrée de la commune.**

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Il s'agit d'une opération d'aménagement routier qui s'inscrit dans une vision globale de la meilleure diversification de la circulation au sein du périmètre de la commune.

Donc, l'opération dont il s'agit relève de la traversée d'agglomération.

Donc, on applique la délibération cadre qui a quand même été, je le rappelle, une avancée significative puisqu'avant on était, je dirai, dans un vide juridique qui

---

<sup>11</sup> Délibération N° 22/062 AC

faisait que concernant les opérations de traversée de communes, c'était un petit peu de façon aléatoire, certains étaient financés plus ou moins largement, etc.

Aujourd'hui, on a une base qui est une base objective. On applique cette délibération à l'occasion de deux dossiers, celui d'Aleria et l'autre d'Aucciani, dont je vous rappelle, en gros, il y a une prise en charge qui est souvent à 80 % par la Collectivité de Corse de la traversée d'agglomération. Le reste c'est la commune qui l'assume.

Et puis, il y a la question des aménagements qui, eux, restent généralement à la charge de la commune.

Avant il arrivait que la Collectivité de Corse prenne en charge également des aménagements, quelquefois un peu étiques, sans « h », et quelquefois un peu somptuaires.

Donc aujourd'hui, on a une règle du jeu qui est claire et qui fonctionne et est appliquée de la même manière pour toutes les communes, et je crois à la plus grande satisfaction de celles-ci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Il y a 2 avis, un avis de la CDENATE et un de la commission des finances.

**Mme Vannina CHIARELLI-LUZI**

Avis favorable, Madame la Présidente.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Commission des finances ?

**M. Joseph SAVELLI**

Avis favorable avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu » et « Core in fronte ».

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Donc, nous passons maintenant aux interventions. Qui souhaite intervenir ? Pas d'intervention.

Est-ce que vous voulez rajouter quelque chose, Monsieur le Président, éventuellement, avant que je ne passe au vote ?

**Le Président Gilles SIMEONI**

Non, non merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Donc, nous passons aux opérations de vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne participe pas ?

Qui est pour ?

**Le RAPPORT N° 091 est ADOPTE à l'unanimité.<sup>12</sup>**

Nous passons au rapport suivant, toujours dans le domaine des routes.

**\* Rapport n° 098 : Cunvinzioni di finanziamentu cù a cumuna d'Aucciani pà a rializzazioni di u prughjettu d'assestu di a traversa d'Aucciani nantu à l'anziana RD 29.**

**\* Rapport n° 098 :** Convention de financement avec la commune d'Aucciani pour la réalisation du projet d'aménagement de la traverse d'Aucciani sur l'ex. RD 29.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Alors là aussi, un rapport important, c'est la traverse d'Ucciani, 1,6 km, donc c'est la traversée de la commune, mais il y a aussi un effet d'engagement sur le réseau routier départemental de l'intérieur, puisqu'à travers cet itinéraire, on désenclave aussi un certain nombre de villages de la Gravona.

Donc là aussi, c'est une application intéressante, mais là aussi imprévisible et équitable de notre règlement tel que nous l'avons visé. Là, on a une opération qui représente 2.090.300 € TTC, sur 1,6 km, il y a une prise en charge à 95% par la

---

<sup>12</sup> Délibération N° 22/063 AC

Collectivité de Corse, donc et 5 % par la commune, c'est par rapport au potentiel fiscal etc.

Donc je crois, une opération importante et pour la commune d'Ucciani et pour les villages de l'Intérieur de la Gravona.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Il y a un avis et un rapport. Donc, un avis de la CDENATE ?

**Mme Vannina CHIARELLI-LUZI**

Avis favorable, non-participation du groupe « Un soffiu novu ».

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Un rapport de la commission des finances ?

**M. Joseph SAVELLI**

Oui, Madame la Présidente. Monsieur Paul-Félix BENEDETTI a souligné la présence d'une erreur matérielle sur les montants indiqués dans le rapport et a demandé à ce qu'il soit corrigé avant l'examen en séance publique.

Monsieur Xavier LACOMBE est intervenu pour évoquer les anciens systèmes d'assainissement des eaux pluviales et pour lesquels il a regretté leur disparition progressive au fil des différents travaux routiers menés depuis.

Aussi, il a attiré l'attention des services de la Collectivité pour qu'un effort soit réalisé dans le cadre des futurs travaux routiers, afin que les anciens réseaux d'assainissement des eaux pluviales, dont il a souligné la valeur patrimoniale, puisse être conservés voire réhabilités.

La commission des finances a émis un avis favorable sur ce rapport, avec la non-participation des groupes « Un Soffiu novu » et « Core in fronte ».

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Y a-t-il des interventions sur ce rapport ? Pas d'intervention. Donc si le Président du Conseil exécutif ne veut pas rajouter quelque chose, je passe au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne participe pas ?

Qui est pour ?

**Le RAPPORT N° 098 est ADOPTE à l'unanimité.<sup>13</sup>**

Bien donc, il reste un rapport et les motions. Nous allons avoir besoin de 5 minutes d'interruption de séance pour un échange avec le Président.

Donc, on va s'arrêter maintenant, je pense, 5 minutes, mais vraiment ça va être très rapide. 5 minutes et on reprend et comme ça on essaye de boucler avant 20 h.

**La séance suspendue à 18 h 30 est reprise à 18 h 38.**

**La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

La séance reprend.

Bien, je vais maintenant vous présenter, d'abord un rapport relatif à une initiative pour l'Assemblea di a ghjuventù.

Il s'agit d'un mandat spécial que nous allons vous demander pour qu'une délégation de conseillers de l'Assemblea di a ghjuventù...

Bon, je vais attendre qu'il y ait du silence pour un sujet très important.

Bien dans le cadre de la conférence sur l'avenir de l'Europe qui arrive à son terme puisque elle a duré plusieurs mois, est organisé le 9 mai prochain au siège de la région Grand Est à Strasbourg, un grand débat consacré à la jeunesse européenne.

Les représentants de l'Assemblea di a ghjuventù, comme vous le savez, qui est un organe consultatif de notre Collectivité, ont été invités pour porter la voix de cet organe consultatif. On aura donc une délégation qui sera composée des 2 vice-présidents, des présidents de groupes ou de leurs représentants, parce que c'est une période où il y a beaucoup de d'examens et donc les étudiants, souvent sont très pris. Cette délégation se rendra à Strasbourg le 9 mai. Je les y accompagnerai.

C'est le premier déplacement à l'extérieur de cette Assemblée pour la mandature 2021/2023. Il convient donc de prendre en charge les frais de déplacement, que ce soit le transport, l'hébergement et la restauration.

Je tiens à préciser qu'il y a eu une Assemblea di a ghjuventu en séance plénière le 20, donc la semaine dernière. Je tiens à souligner la grande qualité des débats

---

<sup>13</sup> Délibération N° 22/064 AC

que nous avons eus au sein de cette institution à la suite notamment des 6 semaines, mais qui ont paru de longs mois, des 6 semaines de difficultés, à la fois sociale, politique et de crise que nous avons connue à la suite de l'assassinat d'Yvan Colonna. Nous avons eu des débats vraiment très posés, engagés. Bien sûr, nous en reparlerons tout à l'heure puisque une motion a été votée, mais les choses se sont vraiment très bien passées.

Par ailleurs, cette institution est maintenant totalement installée puisque l'ensemble des groupes sont constitués, les commissions également et que nous avons modifié le règlement intérieur pour qu'elle puisse être saisie de manière très rapide à travers ses différentes commissions et sa commission permanente et que les choses semblent être engagées de manière très, très positive.

Donc il m'a semblé tout à fait opportun que ces jeunes puissent participer à cette grande conférence de la jeunesse européenne, le 9 mai prochain.

Je vous propose donc d'accorder un mandat spécial à cette délégation de conseillers, d'autoriser la prise en charge par la Collectivité du transport aller-retour, des frais d'hébergement, de restauration pour un montant maximum de 10 000 €, nous n'y arriverons pas je pense.

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

Est ce qu'il y a des questions ? Non pas de questions. Donc, je soumetts au vote cette demande de mandat spécial. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

**La délibération est adoptée à l'unanimité.<sup>14</sup>**

Merci.

Ensuite, avant de passer aux motions, nous allons procéder à une rectification en erreur matérielle. En fait, ça a trait aux amendements que vous avez pris hier, qui ont été formulés hier et votés d'ailleurs, pour la délégation de service public maritime.

Lors de l'instruction des amendements, je préférerais que tout le monde écoute, s'il vous plaît, c'est important, qui de l'instruction des amendements, donc, qui portait sur le rapport relatif à la DSP 2023/2029, les commissions des finances, de la planification, du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire, de l'environnement réunies conjointement ont sous-amendé l'amendement numéro 1 qui était déposé par « Un soffiu novu » en remplaçant, je cite : « en période creuse, de novembre à mars, la fréquence minimale peut être de 2 rotations par semaine

---

<sup>14</sup> Délibération N° 22/065 AC

seulement en cas d'arrêt technique ou d'immobilisation forcée du navire (exemple, avaries). Pendant ces périodes de service dégradé, suite aux arrêts techniques, aux immobilisations forcées d'un navire de la DSP, les suppressions des rotations seront réparties équitablement entre les ports secondaires ».

Ceci était la rédaction initiale, remplacée par : « en période creuse, de novembre à mars, la fréquence minimale est de 5 rotations par quatorzaine » et c'est ce qui avait été validé en commission et qui a été ensuite voté.

Mais du fait des délais contraints de confection des amendements aussitôt examinés, comme vous l'avez fait hier, il y a une erreur matérielle de copier-coller qui a fait que le chiffre 5 n'a pas été reporté dans le document. En fait c'est le chiffre 2. Donc, vous avez reçu des amendements et vous ne vous en êtes pas aperçus, d'après ce que je constate. Mais je crois que vous ne vous êtes pas aperçus d'un certain nombre de choses d'ailleurs hier ! Donc, le 2 était resté dans la rédaction et en fait, la décision portait sur « transformer le 2 en 5 ».

Donc, ce que l'on va faire, c'est qu'on va faire une rectification en erreur matérielle. Cela nous a été signalé évidemment par « Un soffiu novu ». Il convient de le faire de manière très claire et très explicite compte tenu du sujet sur lequel nous sommes.

Pour autant donc, le vote de cet amendement, je vous le rappelle hier, vous y étiez moi, non, cet amendement en séance publique, s'est clairement effectué sur la base de la rédaction précisément adoptée en commission, c'est-à-dire avec le chiffre 5 et de plus, aucun conseiller n'a soulevé cette erreur d'insertion.

Donc, il convient cependant de rectifier l'amendement écrit en ce sens pour erreur matérielle et je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Donc les choses sont parfaitement claires. Je vous demande donc d'en délibérer. Est-ce qu'il y a des questions et ensuite on prendra acte ? Des questions ? Aucune. Pas de contestation...

### **Le Président Gilles SIMEONI**

En tant que de besoin, excusez-moi de vous interrompre, pour que ça soit également enregistré, puisque l'exécutif participait à cette commission, a participé hier au débat et ensuite assister au vote, nous avons donné un vote, un avis favorable sur cet amendement. Je confirme que c'est bien cette rédaction qui avait été entérinée en commission, validée par l'exécutif et qui a été votée par l'Assemblée de Corse.

**La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bien évidemment, ça mérite d'être précisé, le PV de la commission ira dans le même sens, bien sûr, puisque c'est ce qui a été dit et convenu en commission et voté en Assemblée aussi.

**Le Président Gilles SIMEONI**

5 rotations par quatorzaine.

Et voté en Assemblée aussi.

**Le Président Gilles SIMEONI**

C'est très clair, donc c'est bien 5.

Je vous demande de prendre acte de cette rectification en erreur matérielle.

Merci.

**L'Assemblée prend acte.**

Donc, la prise d'acte est faite et merci de nous avoir signalé cette erreur matérielle.

Nous passons maintenant aux motions.

**MUZIONE / MOTIONS**

**La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Il y a 3 motions, plus une communication que je dois vous faire de la part de l'Assemblea di a ghjuventù, on l'analysera à la fin puisqu'elle est en lien avec la motion qui est proposée... Je crois qu'il y a 3 au total, pardon, il y en a 3 au total.

Je présenterai la mienne à la suite de celle qui sera proposée par Jean BIANCUCCI, puisqu'elle concerne l'assassinat d'Yvan COLONNA.

La première motion va être présentée par M. CAITUCOLI.

\* **Motion n° 2022/O1/007** déposée par le groupe « Fà Populu Inseme » :  
**Soutien aux dizaines de personnes liées au mouvement indépendantiste catalan victimes du logiciel espion PEGASUS**

**M. Paul-Joseph CAITUCOLI**

Oui, Madame la Présidente, au nom de notre groupe, nous souhaitons porter notre soutien aux dizaines de personnes liées au mouvement indépendantiste Catalan victime du logiciel espion Pegasus.

VU la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948,

VU son article 12 disposant que « Nul ne sera l'objet d'immixtions arbitraires dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, ni d'atteintes à son honneur et à sa réputation. Toute personne a droit à la protection de la loi contre de telles immixtions ou de telles atteintes. »,

VU son article 19 disposant que « Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit. »,

VU le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (ONU, 16 décembre 1966), et plus spécifiquement l'article 19, disposant dans son premier alinéa que « Nul ne peut être inquiété pour ses opinions. »,

VU la Charte des Droits fondamentaux de l'Union européenne de 2000, et notamment son article 7 « Toute personne a droit au respect de sa vie privée et familiale, de son domicile et de ses communications. », son article 8 « 1. Toute personne a droit à la protection des données à caractère personnel la concernant. 2. Ces données doivent être traitées loyalement, à des fins déterminées et sur la base du consentement de la personne concernée ou en vertu d'un autre fondement légitime prévu par la loi. (...) », et son article 10 « 1. Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion. Ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction, ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction individuellement ou collectivement, en public ou en privé, par le culte, l'enseignement, les pratiques et l'accomplissement des rites. (...) »,

CONSIDERANT l'enquête menée par le laboratoire Citizen Lab de l'Université de Toronto, spécialisé dans la détection des logiciels de surveillance, ayant révélé le 18 avril dernier, qu'au moins 51 personnes liées au mouvement indépendantiste catalan ont vu leurs téléphones infectés par le logiciel espion Pegasus,

CONSIDERANT que ce logiciel permet de prendre la pleine possession d'un téléphone à distance, et ainsi de pouvoir en lire les messages, les mails, mais aussi de procéder à des écoutes téléphoniques,

CONSIDERANT que les personnes ciblées par ces pratiques sont des Citoyens européens,

CONSIDERANT l'atteinte à la vie privée provoquée par ces intrusions informatiques,

CONSIDERANT que parmi les victimes identifiées, on retrouve notamment trois eurodéputés catalans, des avocats, des membres du Parlement ainsi que du Gouvernement catalan,

CONSIDERANT que la divergence d'opinions politiques ne peut en aucun cas être considérée comme un délit au vu de l'attachement historique de l'Union européenne à la démocratie,

CONSIDERANT que de telles pratiques, s'il était avéré qu'elles aient été diligentées par l'Etat espagnol, constituent une réelle dérive autoritariste,

CONSIDERANT qu'une mise sur écoute d'une telle ampleur, au vu des victimes identifiées, ne profiterait qu'à l'Etat espagnol,

CONSIDERANT notre respect absolu des libertés individuelles, et notamment la liberté d'opinion,

L'Assemblée de Corse :

S'OPPOSE solennellement à ce type de pratiques intrusives qui, avec pour seul fondement la divergence d'opinions politiques, constituent une atteinte grave aux libertés individuelles ainsi qu'à la démocratie.

REAFFIRME solennellement son souhait de voir l'Union Européenne et l'Europe évoluer dans un cadre strictement démocratique.

APPORTE son soutien total et fraternel au mouvement indépendantiste catalan et à l'ensemble des personnes visées directement ou indirectement par cette intrusion dans leur vie privée par le logiciel espion Pegasus.

SOUTIENT la démarche des eurodéputés appelant à l'ouverture immédiate d'une enquête et à l'interdiction des logiciels espions.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Donc, c'est un pour un contre. Qui veut s'exprimer sur cette motion ? Non.

Je me permets quand même de signaler qu'on est dans un contexte de risques de cyberattaques très, très important toujours, mais depuis le conflit en Ukraine en particulier. Il y a des alertes maximales qui sont données dans toutes les institutions. Il faut être vigilant. Là, en plus, c'est un sujet d'ordre politique encore plus prégnant.

Bien. Donc, je sou mets cette motion...

Pardon, Président, excusez-moi. Je vous en prie.

### **M. Le Président Gilles SIMEONI**

L'avis du Conseil exécutif, il est bien sûr favorable.

C'est un véritable scandale, c'est un scandale en Catalogne, c'est un scandale en Espagne, c'est un scandale au plan européen. Malheureusement, la mobilisation reste trop faible. Je pense qu'il est important effectivement que l'Assemblée de Corse, si elle vote cette motion, décide d'envoyer ce message fraternel vers la Catalogne et son peuple.

Mais au-delà, c'est une question de principe. Je pense que l'affaire de ce logiciel espion a déjà largement défrayé la chronique. Il est avéré aujourd'hui que ce sont des centaines d'élus et de citoyennes et de citoyens qui ont été espionnés uniquement par rapport à leurs opinions politiques. Moi, je considère que, indépendamment de la sympathie que nous, nous pouvons avoir et que d'autres ne partagent pas forcément au plan politique avec les indépendantistes Catalans, je pense qu'il est important que notre Assemblée et que notre institution dise clairement que chaque fois qu'il y a des atteintes à la démocratie, des atteintes au droit, des atteintes à la liberté d'expression ou de conscience, nous sommes mobilisés.

Je termine en disant que l'heure n'est pas à la polémique et chacun est libre de ses choix, mais je suis quand même très étonné de la concomitance entre la présentation de cette motion et le départ des élus du groupe de droite, à part notre collègue et amie Santa DUVAL, qui est présente, je ne pense pas que ce soit un hasard. Si ce n'est pas un hasard, c'est une décision politique. Je pense que, bien sûr, chacun est libre de ses choix, mais je tiens à dire quand même que je m'interroge sur cette attitude. En ce qui me concerne, c'est une volonté délibérée de ne pas participer à cette motion, et notamment pour des raisons politiques, je tiens à dire que je ne comprends pas cette attitude et que, en ce qui me concerne, je suis totalement en désaccord avec cette attitude.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le Président.

Oui, avis favorable. Nous l'avions compris.

Donc, je sou mets au vote cette motion. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

**La MOTION N° 007 est ADOPTÉE à l'unanimité.<sup>15</sup>**

Bien merci.

Donc, nous passons à la motion proposée par « Fà populu in seme ».

\* **Motion n° 2022/O1/008** déposée par M. Jean BIANCUCCI du groupe « Fà Populu In seme » : **Justice et vérité pour Yvan COLONNA**

**M. Jean BIANCUCCI**

Merci présidente.

Je me joins, bien entendu la remarque qu'a faite le Président de l'exécutif, sachant qu'il y a aussi cette motion qui est importante.

Je savais que l'émotion avait été considérable et qu'elle était partagée. J'aurais souhaité bien entendu que la droite soit là. Je remercie Santa DUVAL néanmoins d'être là.

Là, l'affaire Yvan COLONNA, c'est une affaire d'État, n'ayant pas peur des mots. Alors je ne vais pas revenir dans le détail sur tous les considérants.

Néanmoins, vous avez pu remarquer qu'à la fois sont présents les éléments juridiques, ce qui concerne toutes les déclarations depuis 1789, 1948, l'ONU en 2015, et puis tout ce qui en découle et les règles principales en matière de traitement des prisonniers.

Et puis il y a aussi l'impartialité qui est nécessaire et la non-discrimination.

---

<sup>15</sup> Délibération N° 22/066 AC

L'Etat français est responsable de la sécurité des personnes, à tous les niveaux.

Il faut aussi considérer que l'agression qu'a subi Yvan COLONNA est constitutive juridiquement, je ne suis pas là au niveau politique, nous avons aussi un point de vue qui est un point de vue politique au plan juridique d'un assassinat.

C'est, je l'ai dit d'entrée, c'est le scandale d'État. Le scandale d'État. ?

L'exigence de justice et de vérité, je crois qu'elle s'impose. On est amenés ici à débattre d'une motion, mais elle s'impose dans cet hémicycle et elle s'impose à l'extérieur. Elle est demandée, nous nous faisons les porte-parole du peuple Corse dans toutes ses composantes, dans sa diversité d'opinions. Je crois que c'est une volonté générale.

Et puis, on pourrait parler aussi du refus systématique concernant Yvan COLONNA, les autres prisonniers, de la nécessité d'appliquer à leur encontre le droit de manière réitérée d'ailleurs.

La responsabilité de l'Etat étant établie, il y a quand même, qu'on le veuille ou non, des zones d'ombre importantes concernant le parcours de son agresseur. En gros, toutes les conditions étaient réunies pour que ça arrive. Il n'y a pas de hasard, on pourrait, parce que nous sommes aussi au plan politique, considérer que ça a été voulu.

Il y a aussi des engagements qui ont été pris par le ministre de l'Intérieur en charge du dossier corse et qui ont été au titre du Gouvernement, engagements qui ont été pris au titre du gouvernement afin que, je cite, « toute la vérité soit faite sur les circonstances de la tentative d'assassinat d'Yvan COLONNA ».

Cet engagement, je dois vous le rappeler, a été acté dans le document qui a été signé à la fois par le ministre de l'Intérieur et par le président de l'exécutif.

Je dois rappeler que cet engagement incluait la publication, non seulement du rapport de l'inspection générale de la justice, mais également du pré-rapport dès sa remise au Gouvernement. Il avait été dit et écrit « sous quinzaine ».

Considérant aussi qu'à la demande du Premier ministre, le rapport intermédiaire n'a finalement été rendu public.

Considérant qu'il y avait des investigations complémentaires sans que cette décision, ni sa motivation, ne fassent l'objet d'aucune information, ni d'explication directe auprès du Conseil exécutif de Corse, ni de la représentation élue de la Corse.

CONSIDERANT l'audition de Laurent RIDEL, directeur de l'administration pénitentiaire, en Commission des Lois à l'Assemblée nationale,

CONSIDERANT l'audition de Marc OLLIER, chef d'établissement de la maison centrale d'Arles, et de Corinne PUGLIERINI, ancienne cheffe de cet établissement, en Commission des Lois à l'Assemblée nationale,

CONSIDERANT que ces auditions ont souligné de nombreuses zones d'ombre, incohérences, voire mensonges, en contradiction avec l'exigence de vérité exprimée et celle de transparence promise,

CONSIDERANT la suspension des travaux de l'Assemblée nationale, en raison des élections présidentielles et législatives, qui repousse toute initiative à la prochaine législature,

CONSIDERANT que le temps et l'opacité sont, dans cette affaire, les ennemis objectifs de la vérité et de la justice,

Nous demandons à ce que notre Assemblée de Corse,

REAFFIRME solennellement l'exigence de justice et de vérité pour Yvan COLONNA.

DEMANDE au Gouvernement et à l'Etat la transmission à la Collectivité de Corse et la publication sans délai du rapport intermédiaire de l'Inspection Générale de la Justice sur l'assassinat d'Yvan COLONNA qui a été communiqué au Gouvernement.

DEMANDE aux députés de la Corse, qui seront élus le 19 juin prochain, de solliciter la constitution au plus vite d'une commission d'enquête parlementaire aux prérogatives les plus étendues, et ce dès le début de la prochaine mandature.

DEMANDE que le Conseil exécutif de Corse et l'Assemblée de Corse soient associés, selon des modalités à convenir avec l'Assemblée nationale, aux travaux parlementaires à intervenir dans ce cadre.

Je crois que cette demande que nous pouvons faire peut recueillir, en tout cas je le souhaite, l'unanimité parce qu'à travers nous, nous tous, c'est la société corse, le peuple corse qui demande à ce qu'il y ait une justice et que la vérité éclate sur cette affaire COLONNA qui est une affaire d'Etat.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci Monsieur le conseiller.

Est-ce qu'il y a une intervention de de l'exécutif ? Je donnerai la parole aussi à ceux qui veulent la prendre. Qui veut prendre la parole ? Jean Félix ACQUAVIVA.

**M. Jean-Félix ACQUAVIVA**

Merci ? Madame la Présidente.

Très rapidement, nous sommes en fin de mandature législative, mais aussi en nouvelle mandature du Président Macron et on constate déjà, dans les attitudes qui ont été évoquées par le Président exécutif concernant la tenue du débat pour cette motion qui n'est pas une motion neutre, qu'il y a un groupe qui manque. Et lorsqu'on met bout à bout un certain nombre d'actes, d'initiatives et de discours concernant ce sujet, on voit bien qu'on est en train d'aller sur une pente glissante, celle sur laquelle nous ne voulons pas aller, ceux qui sommes ici, je crois, c'est à dire l'enterrement de première classe de ce dossier qui est un scandale d'État.

Il est clair que le temps en la matière et le manque de respect des initiatives solennelles qui aurait dû avoir lieu de la part du Gouvernement vont être des ennemis et qu'il y a, je pense qu'on peut le dire, une volonté de biaiser, vu la matière que l'on rencontre quand on rentre dans ce dossier qui corrobore que c'est un scandale d'État.

Je ne prendrai que pour exemple le fait qu'il soit complètement ahurissant que depuis que l'on sait, par un article du « Monde » que l'ancienne directrice de la centrale d'Arles et le nouveau directeur ont menti à la Commission concernant la dangerosité et le parcours de Franck ELONG ABE pendant sa détention à Arles, cet acte-là aurait dû aboutir d'ores et déjà à une mise à pied de l'ancienne directrice et de ces directeurs à des sanctions immédiates en attendant la publication du rapport intermédiaire, de l'enquête administrative de l'administration pénitentiaire et en attendant évidemment l'enquête judiciaire, mais aussi le déroulé d'une enquête parlementaire. Ça n'a pas été le cas.

Pourtant, le mensonge est important. Il est gros, puisque je vous rappelle qu'en commission des lois, l'ancienne directrice et le directeur ont clairement dit que le parcours d'ELONG ABE dans la centrale d'Arles était tout à fait rassurant et qu'il était normal, au nom de ce parcours, suite à différents processus de traitement de cet individu, qu'il soit auxiliaire et qu'il retrouve une détention ordinaire après avoir été à l'isolement, ce qui est l'opposé de ce que l'on sait, des rapports transmis au « Monde ».

Donc pas de sanction, report du rapport intermédiaire sans des motifs sérieux, renvoi à la prochaine législature, absence d'un groupe politique aujourd'hui à

l'Assemblée de Corse sur un sujet qui est important à un moment crucial, dans cet entre-deux, on doit réaffirmer la nécessité de justice et de vérité dans ce dossier.

Tout cela démontre qu'il va bien falloir politiquement être clair dans la poursuite de ce dossier, être clair dans les semaines et dans les mois à venir et y compris durant les échéances qui s'ouvrent, puisqu'il va bien falloir faire preuve de volonté politique, d'avoir la justice et la vérité pour la famille, pour la Corse, tout simplement parce que, à travers cette justice et cette vérité dont on espère qu'elles seront retrouvées, on démontrera l'ensemble des mécanismes politiques qui ont conduit à la mort et à l'assassinat de Yvan COLONNA, mais aussi qui ont démontré que l'on voulait avoir un rapport de force avec la Corse et sa représentation élue et son peuple à travers ce dossier.

J'ajoute que la commission d'enquête parlementaire, elle est de droit lorsqu'on a un groupe. Elle est de droit lorsqu'on a un groupe et que le champ de cette commission d'enquête parlementaire fait déjà l'objet d'interprétations. Je ne veux pas rentrer dans le débat, mais quand même, ce n'est pas la même chose que de limiter cette commission d'enquête parlementaire au processus de traitement des détenus djihadistes en prison, dont Franck ELONG ABE, mais pas simplement et de limiter à cela, que de l'élargir aussi, ce qui est normal dans ce dossier, à la gestion de la non-levée de statut de DPS qui a conduit à l'assassinat Yvan COLONNA. Parce que ça veut dire que dans le premier cas, la commission d'enquête parlementaire n'aura pas le droit de faire venir en audition, sous serment, avec pouvoir d'investigation, des acteurs, administratifs et politiques, qui ont eu à gérer la non-levée de statut de DPS et donc de s'en expliquer.

Dans le 2<sup>ème</sup> cas, ça veut dire évidemment que l'on lie évidemment l'histoire du statut des PS, ce qui est normal, à d'Yvan COLONNA.

Donc, ce ne sont pas des petits enjeux lorsque l'on connaît déjà la matière de ce dossier et donc je ne peux faire appel qu'à la vigilance, à la très grand vigilance des élus de la Corse dans ce dossier, tout simplement parce qu'il est clair que nous avons un devoir : c'est de faire toute la vérité, toute la justice dans cette affaire.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Y- a-t-il d'autres interventions ?

Alors, avant l'intervention du Président de l'exécutif, je vous passe la parole dans 2 minutes, je tiens à vous préciser que bien évidemment, que je souscris totalement à la motion qui a été proposée par « Fà populu insemu », cela ne vous surprendra pas bien évidemment, que j'avais dès le 10 mars, interpellé dans une tribune au « Monde » le Président de la République en lui disant, je site « éclairer, sans détour et en toute transparence ce qui s'est passé dans cette prison d'Arles, le 2 mars 2022, de

respecter le droit, de ne pas faire de cette affaire ni un problème corps, ni un scandale d'État ».

Vous savez ce qui s'est passé dans les semaines qui ont suivi. Le 20 avril dernier, comme je le disais tout à l'heure, nous avons tenu une session de l'Assemblea di a ghjuventù.

L'Assemblea di a ghjuventù a produit une motion. Je me dois de vous en faire lecture puisque c'est ce qui m'est demandé aussi dans cette motion, vous savez que je préside les deux Assemblées. Je vous proposerai ensuite, un amendement, si vous en êtes d'accord, au moins dans les considérants, que vous puissiez considérer la motion votée par l'Assemblea di a ghjuventù le 20 mars dernier.

Je vous fais lecture de la motion de l'Assemblea di a ghjuventù qui ne couvre pas que la demande de justice et de vérité pour ce qui est de l'assassinat d'Yvan COLONNA.

Je lis donc :

VU la délibération n° 18/044 de l'Assemblea di a Giuventù di a Corsica du 31 octobre 2018, demandant le rapprochement des prisonniers politiques corses

Vu la délibération solennelle de l'Assemblea di Corsica n° 21/173 du 22 octobre 2021 relative au rapprochement ;

CONSIDERANT le dépôt des armes du FLNC depuis 2014 et le choix d'une lutte exclusivement démocratique et pacifique ;

CONSIDERANT que, pour autant, depuis 2014 les gouvernements successifs ont émis des réponses défavorables à l'ensemble des revendications portées par les nationalistes pourtant au pouvoir ;

CONSIDERANT le recours gracieux de Pascal LELARGE, Préfet de Corse, à propos du règlement intérieur de l'Assemblea di a Corsica, voulant interdire l'utilisation de la langue corse et supprimer la notion de peuple corse.

CONSIDERANT les différentes procédures contentieuses engagées par l'État à l'encontre de la Collectivité de Corse ;

CONSIDERANT la lâche agression ayant entraîné le décès de Yvan Colonna ;

CONSIDERANT la vive émotion suscitée au sein de la société Corse, les manifestations qui ont eu lieu à Corti, Bastia et Aiacciu faisant suite à l'agression et au décès d'Yvan COLONNA et les nombreux blessés qui sont à déplorer ;

CONSIDERANT la volonté du peuple Corse exprimée lors des scrutins de 2015 de 2017 et 2021 d'obtenir un nouveau statut d'autonomie semblable aux autres îles méditerranéennes ;

CONSIDERANT l'annulation des discussions entre les élus de la Corse et le Gouvernement ;

L'ASSEMBLEA DI A GIUVENTÙ DI CORSICA

EXIGE la mise en œuvre d'une solution politique globale pour la Corse dès après l'élection présidentielle.

DEMANDE que la libération de tous les prisonniers politiques fasse partie de ce processus politique global dans le cadre des futures discussions.

DEMANDE l'abandon du FIJAIT, des amendes et des diverses procédures pénales de recouvrement à l'encontre des militants nationalistes ayant purgé leur peine.

SAISIT dans le cadre de la motion n° 2022/M3/02 le Défenseur des droits et le Contrôleur général des lieux de privation de liberté.

PROPOSE en cas d'échec des négociations, la mise en place d'une grève du sceau qui consisterait à arrêter toutes signatures de documents proposés par l'État français.

PROPOSE toujours en cas d'échec des négociations, la résiliation du bail de tous les bâtiments dont la Collectivité de Corse est propriétaire et dont jouit l'administration d'État.

PROPOSE que l'ensemble des débats à l'Assemblée de Corse, à la Chambre des Territoires, au CESECC et à l'Assemblea di a Giuventù soient en langue corse et uniquement en langue corse.

DEMANDE à l'Assemblée de Corse d'adopter une motion dans ce sens afin de s'associer à cette saisine.

Donc, la motion faisant référence explicitement, qui est beaucoup plus large, bien sûr, mais faisant explicitement dans une de ses demandes à la demande de vérité et de justice pour l'assassinat Yvan COLONNA, je vous suggère dans vos considérants,

si vous en êtes d'accord, d'intégrer la référence à cette motion qui a été votée à une très, très large majorité. Ça, c'est la première chose.

La deuxième, et c'était la troisième motion que je déposais. Mais au moment où on discute, peut-être, faut-il tout simplement faire un amendement à la vôtre, si vous en êtes d'accord. La motion que je proposais, je ne reprends pas les considérants, elle visait la saisine du défenseur des droits et du contrôleur général des lieux de privation de liberté suite à l'assassinat d'Yvan COLONNA. Je demandais que toute la lumière soit faite sur les conditions de l'assassinat dont a été victime Yvan COLONNA, ce que vous reprenez largement, donc ce n'est peut-être pas la peine de le redire.

Je m'associais donc et je souhaitais vous associer à la proposition de l'Assemblea di a ghjuventù relative à la saisine de deux autorités administratives indépendantes en capacité par leur domaine de compétences respectives, d'apporter des précisions utiles sur le contexte dans lequel a pu être perpétré l'assassinat d'Yvan COLONNA par un autre détenu particulièrement signalé.

Demande à cet effet au Président du Conseil Exécutif et à la Présidente de l'Assemblée de Corse de saisir le défenseur des droits et le contrôleur général des lieux de privation de liberté.

Donc on ferait un paragraphe qui résumerait cela, si vous en êtes d'accord. Comme ça, ce n'est pas la peine de voter une troisième motion. Voilà la proposition que je voulais vous faire. Merci.

### **M. Jean BIANCUCCI**

Le Président de l'exécutif se prononce d'abord sur la première et ensuite, on voit si on amende.

### **M. le Président Gilles SIMEONI**

Très rapidement, je m'associe bien sûr totalement et aux termes de la motion, et aux prises de parole qui sont venues en expliquer les raisons.

Je voudrais tout simplement rappeler des choses claires. Nous nous sommes engagés aujourd'hui dans un processus à vocation historique. Dans le périmètre de ce processus, a été intégrée l'exigence de vérité et de justice dans l'affaire de l'assassinat d'Yvan COLONNA.

Au titre de cet engagement de recherche, de vérité, de justice pour Yvan COLONNA, a été pris par le ministre DARMANIN au nom du Gouvernement, un engagement public. Cet engagement public a été exprimé lors de la réunion du mercredi 16 mars à Ajaccio. Il a été réitéré à plusieurs reprises et il consistait dans la chose

suivante : la communication sans délai du pré-rapport, communication, qui avait été annoncée dans les 15 jours. On est obligés de constater, premièrement, que cet engagement n'a pas été respecté. Deuxièmement, que nous avons appris par la presse que cet engagement n'a pas été respecté et qu'on ne nous a pas informés des raisons pour lesquelles cet engagement n'était pas respecté, et ce, alors même que le temps est un facteur essentiel pour la manifestation de la vérité et donc de la justice.

Donc je pense que s'accommoder de cette façon de faire, au moment où le processus commence et au moment où il est important que les uns et les autres donnent de part et d'autre des gages de sincérité, de loyauté et de capacité à respecter les engagements, pose un véritable problème politique de fond.

Je pense pour ces raisons qu'il est impératif que cette motion soit votée, qu'elle soit votée sans doute dans les termes initiaux. Alors s'il faut intégrer, vous apprécierez, Madame la Présidente, je pense qu'on peut très bien faire deux textes différents parce que ce n'est pas la même portée. D'un côté, il y a une initiative qui est une initiative de saisine d'une institution qui existe et de l'autre, il y a un engagement qui a été pris au nom de l'État et qui n'est pas respecté.

Donc moi, pour des raisons formelles, je pense qu'il faut voter la motion en l'état, même si ça doit prendre un peu plus de temps, et ensuite, selon les modalités que vous aviez proposées, que l'on relaye et que l'on appuie les demandes, notamment celles de saisine du médiateur. Mais pour moi, ce n'est pas le même niveau. Le non-respect de l'engagement pris par le Gouvernement et la forme de ce non-respect méritent à mon sens une motion solennelle de l'Assemblée de Corse.

### **M. Jean BIANCUCCI**

Je crois qu'effectivement, on peut-on peut voter les deux motions, il n'y a aucun problème, ça ne me gêne pas. Mais il faut laisser toute la force de la demande de justice et de vérité en fonction des engagements qui ont été pris, mais en fonction de la nécessité de savoir. La société corse veut savoir. Donc, il y a le pré-rapport et puis, il y a la suite.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Donc on reste sur la motion initiale. Très bien. Après, je vous fais ma proposition de motion en citant l'Assemblea di a ghjuventù. On fait comme ça ? Parfait, pas de souci.

Sur cette motion très importante, très solennelle, je vais vous demander de voter. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

**La MOTION N° 008 est ADOPTEE à l'unanimité.<sup>16</sup>**

La dernière motion, je ne reviens pas sur la lecture de la motion de l'Assemblea di a ghjuventù.

Je résume en une phrase la proposition de motion, c'est la saisine du défenseur des droits et du contrôleur général des lieux de privation de liberté suite à l'assassinat d'Yvan COLONNA.

Est-ce qu'il y a des interventions ? Non.

Je sou mets au vote la motion. Qui est contre ? Vous voulez intervenir, Président, à nouveau ? Avis favorable. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ?

**La motion N° 010 est ADOPTEE à l'unanimité.<sup>17</sup>**

Je vous en remercie.

Le travail aussi des membres de l'Assemblea di a ghjuventù sera également reconnu. Merci.

Pensu ch'avemu compiu, s'il n'y a pas de questions diverses.

À ringrazià vi à tutti.

Nous remercions ceux qui font l'effort d'être encore en ligne. Merci, beaucoup.

Bona duminicata.

**La séance est levée à 19 h 30.**

---

<sup>16</sup> Délibération N° 22/067 AC

<sup>17</sup> Délibération N° 22/068 AC

# **A N N E X E S**

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

1<sup>ERE</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2022  
REUNION DES 28 ET 29 AVRIL 2022

GUIDE DES AIDES  
AU TOURISME 2022/2027

Rapport CE N° 100

AMENDEMENT N° 1

**DEPOSE PAR :** LE GROUPE « UN SOFFIU NOVU »

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

Dans le guide des aides, en annexe, à l'axe I :

- L'intitulé du point A. L'offre d'hébergement est complété par les mots suivants : « **et l'offre de service** »
- L'intitulé de la mesure 2.2 est modifié comme suit : « **mesure 2.2 : le soutien à l'hébergement et à l'offre de service en toutes zones – labellisation** »
- La partie Bénéficiaires de la mesure 2.2 est modifiée comme suit :

« **Bénéficiaires** :

**Concernant l'Ecolabel Européen: Hôtels classés, hôtellerie de plein-air classée, résidences de tourisme classées, meublés classés, chambre d'hôtes.**

**Concernant la marque accueil vélo : Hôtels classés, hôtellerie de plein-air classée, résidences de tourisme classées, meublés classés, chambre d'hôtes, loueurs et réparateurs de vélos, restaurateurs, offices de tourisme, sites touristiques.**

**Concernant la marque Tourisme et Handicap : Hôtels classés, hôtellerie de plein-air classée, résidences de tourisme classées, meublés classés, chambre d'hôtes, restaurateurs, offices de tourisme, sites touristiques, acteurs intervenants dans les activités de loisirs. »**

**\* AVIS DE LA COMMISSION**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE**

**ADOPTE**

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

1<sup>ERE</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2022  
REUNION DES 28 ET 29 AVRIL 2022

GUIDE DES AIDES  
AU TOURISME 2022/2027

*Rapport CE N° 100*

AMENDEMENT N° 2

DEPOSE PAR : LE GROUPE « UN SOFFIU NOVU »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Dans le guide des aides, en annexe, à l'axe I, mesure 1.4 :

- Dans les objectifs de la mesure d'aide, rajouter un item ainsi rédigé : « - **permettre le financement d'aménagements des sites de plongée les plus fréquentés et les plus sensibles, par l'acquisition et l'installation d'ancrages fixes écologiques** ».
- Dans les conditions d'éligibilité de la mesure 1.4, rajouter un item ainsi rédigé : « - **l'aménagement de mouillages organisés pour les sites de plongée** ».

\* AVIS DE LA COMMISSION

\* DECISION DE L'ASSEMBLEE

RETIRE

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

1<sup>ERE</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2022  
REUNION DES 28 ET 29 AVRIL 2022

PROMOTION DE LA SANTE POUR TOUS,  
EN TOUS LIEUX, UNE AMBITION PORTEE  
PAR LA COLLECTIVITE DE CORSE

*Rapport CE N° 083*

AMENDEMENT N° 1

**DEPOSE PAR :** LE GROUPE « UN SOFFIU NOVU »

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

Après l'article 1 de la délibération, est inséré un nouvel article ainsi rédigé :

**ARTICLE 2 :**

***AFFIRME que la Corse doit être dotée d'une unité de Tomoscintigraphie par Emission de Positon, communément appelé PET Scan, afin que les malades insulaires aient un accès facilité à cette technologie qui participe au traitement et au suivi des patients atteints du cancer qui est la première cause de mortalité en Corse.***

La numérotation des articles suivants est adaptée en conséquence.

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE**

**ADOPTE**

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

1<sup>ERE</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2022  
REUNION DES 28 ET 29 AVRIL 2022

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC  
MARITIME 2023-2029

*Rapport CE N° 102*

AMENDEMENT N° 1

**DEPOSE PAR :** LE GROUPE « UN SOFFIU NOVU »

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

1. Dans l'annexe technique des services (annexe 1 aux pages 5 et 6), concernant les lignes Marseille/Porto-Vecchio et Marseille/Propriano, dans la partie intitulée *Fréquences minimales*, la deuxième phrase : « En période creuse (de novembre à mars), la fréquence minimale est de 2 rotations/semaine. » est remplacée par la phrase suivante :

***« En période creuse (de novembre à mars), la fréquence minimale peut être de 2 rotations/semaine, seulement en cas d'arrêt technique ou d'immobilisation forcée du navire (ex : avarie). Pendant ces périodes de service dégradé, suite aux arrêts techniques ou aux immobilisations forcées d'un navire de la DSP, les suppressions des rotations seront réparties équitablement entre les ports secondaires. »***

2. Les autres documents constitutifs du dossier (rapport, projet de convention, règlement de consultation, etc...) sont rectifiés en ce sens.

**Sous-amendement :**

**REEMPLACER :**

**« En période creuse (de novembre à mars), la fréquence minimale peut être de 2 rotations/semaine, seulement en cas d'arrêt technique ou d'immobilisation forcée du navire (ex : avarie). Pendant ces périodes de service dégradé, suite aux arrêts techniques ou aux immobilisations forcées d'un navire de la DSP, les suppressions des rotations seront réparties équitablement entre les ports secondaires. »**

**PAR :**

**« En période creuse (de novembre à mars), la fréquence minimale est de 5 rotations / quatorzaine. »**

**\* AVIS DE LA COMMISSION**

**FAVORABLE  
(NPPV groupe Avanzemu)**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE**

**ADOPTE**

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

1<sup>ERE</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2022  
REUNION DES 28 ET 29 AVRIL 2022

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC  
MARITIME 2023-2029

*Rapport CE N° 102*

AMENDEMENT N° 2

**DEPOSE PAR : LE GROUPE « CORE IN FRONTE »**

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup> :**

**REPLACER** « Lesquelles conventions seront conclues pour une durée de 7 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, pour venir à terme le 31 décembre 2029 »

**PAR :**

*« Lesquelles conventions seront conclues pour une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, pour venir à terme le 31 décembre 2026 »*

**ARTICLE 2 :**

L'article 2 de la convention de DSP est ainsi modifié :

Article 2. Durée

Sous réserve de sa transmission au contrôle de légalité, la convention entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et exprime le 31 décembre 2026.

Les parties conviennent d'ores et déjà d'une prolongation possible de la présente convention, pour une durée de (12) mois maximum notamment en l'absence d'attribution d'un nouveau contrat de concession à l'échéance de la présente convention.

**\* AVIS DE LA COMMISSION**

**DEFAVORABLE**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE**

**REJETE**

**CULLETTIVITÀ DI CORSICA****ASSEMBLEA DI CORSICA****1<sup>ERE</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2022  
REUNION DES 28 ET 29 AVRIL 2022****N° 2022/O1/007****MOTION  
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE****DEPOSEE PAR : LE GROUPE « FÀ POPULU INSEME »****OBJET : SOUTIEN AUX DIZAINES DE PERSONNES LIÉES AU  
MOUVEMENT INDÉPENDANTISTE CATALAN VICTIMES DU  
LOGICIEL ESPION PEGASUS.**

**VU** la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948,

**VU** son article 12 disposant que « Nul ne sera l'objet d'immixtions arbitraires dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, ni d'atteintes à son honneur et à sa réputation. Toute personne a droit à la protection de la loi contre de telles immixtions ou de telles atteintes. »,

**VU** son article 19 disposant que « Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit. »,

**VU** le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (ONU, 16 décembre 1966), et plus spécifiquement l'article 19, disposant dans son premier alinéa que « Nul ne peut être inquiété pour ses opinions. »,

**VU** la Charte des Droits fondamentaux de l'Union européenne de 2000, et notamment son article 7 « Toute personne a droit au respect de sa vie privée et familiale, de son domicile et de ses communications. », son article 8 « 1. Toute personne a droit à la protection des données à caractère personnel la concernant. 2. Ces données doivent être traitées loyalement, à des fins déterminées et sur la base du consentement de la personne concernée ou en vertu d'un autre fondement légitime prévu par la loi. (...) », et son article

10 « 1. Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion. Ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction, ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction individuellement ou collectivement, en public ou en privé, par le culte, l'enseignement, les pratiques et l'accomplissement des rites. (...) »,

**CONSIDERANT** l'enquête menée par le laboratoire Citizen Lab de l'Université de Toronto, spécialisé dans la détection des logiciels de surveillance, ayant révélé le 18 avril dernier, qu'au moins 51 personnes liées au mouvement indépendantiste catalan ont vu leurs téléphones infectés par le logiciel espion Pegasus,

**CONSIDERANT** que ce logiciel permet de prendre la pleine possession d'un téléphone à distance, et ainsi de pouvoir en lire les messages, les mails, mais aussi de procéder à des écoutes téléphoniques,

**CONSIDERANT** que les personnes ciblées par ces pratiques sont des Citoyens européens,

**CONSIDERANT** l'atteinte à la vie privée provoquée par ces intrusions informatiques,

**CONSIDERANT** que parmi les victimes identifiées, on retrouve notamment trois eurodéputés catalans, des avocats, des membres du Parlement ainsi que du Gouvernement catalan,

**CONSIDERANT** que la divergence d'opinions politiques ne peut en aucun cas être considérée comme un délit au vu de l'attachement historique de l'Union européenne à la démocratie,

**CONSIDERANT** que de telles pratiques, s'il était avéré qu'elles aient été diligentées par l'Etat espagnol, constituent une réelle dérive autoritariste,

**CONSIDERANT** qu'une mise sur écoute d'une telle ampleur, au vu des victimes identifiées, ne profiterait qu'à l'Etat espagnol,

**CONSIDERANT** notre respect absolu des libertés individuelles, et notamment la liberté d'opinion,

## **L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**S'OPPOSE** solennellement à ce type de pratiques intrusives qui, avec pour seul fondement la divergence d'opinions politiques, constituent une atteinte grave aux libertés individuelles ainsi qu'à la démocratie.

**REAFFIRME** solennellement son souhait de voir l'Union Européenne et l'Europe évoluer dans un cadre strictement démocratique.

**APPORTE** son soutien total et fraternel au mouvement indépendantiste catalan et à l'ensemble des personnes visées directement ou indirectement par cette intrusion dans leur vie privée par le logiciel espion Pegasus.

**SOUTIENT** la démarche des eurodéputés appelant à l'ouverture immédiate d'une enquête et à l'interdiction des logiciels espions.

\* \* \*

***ADOPTÉE à l'unanimité***

*(Délibération N° 22/066 AC du 29 Avril 2022)*

**CULLETTIVITÀ DI CORSICA****ASSEMBLEA DI CORSICA****1<sup>ERE</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2022  
REUNION DES 28 ET 29 AVRIL 2022****N° 2022/O1/008****MOTION  
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE****DEPOSEE PAR : M. JEAN BIANCUCCI AU NOM DU GROUPE « FÀ POPULU INSEME »****OBJET : JUSTICE ET VERITE POUR YVAN COLONNA.**

**VU** l'article 1<sup>er</sup> de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 disposant que « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. »,

**VU** l'article 1<sup>er</sup> de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 disposant que « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits »,

**VU** l'article 7 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 disposant que « Tous sont égaux devant la loi et ont droit sans distinction à une égale protection de la loi. »,

**VU** la Résolution adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU le 17 décembre 2015 relative à l'Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus (Règles Nelson Mandela),

**VU** la première de cet ensemble de règles « Tous les détenus sont traités avec le respect dû à la dignité et à la valeur inhérentes à la personne humaine. Aucun détenu ne doit être soumis à la torture ni à d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, et tous les détenus sont protégés contre de tels actes, qui ne peuvent en aucun cas être justifiés par quelque circonstance que ce soit. La sûreté et la sécurité des détenus, du personnel, des prestataires de services et des visiteurs doivent être assurées à tout moment. »,

**VU** la deuxième de ces règles « 1. Les présentes règles doivent être appliquées impartialement. Il ne doit y avoir aucune discrimination fondée sur la race, la couleur, le sexe, la langue, la religion, l'opinion politique ou autre, l'origine nationale ou sociale, la fortune, la naissance ou toute autre situation. Les croyances religieuses et les préceptes moraux des détenus doivent être respectés. 2. Afin de traduire dans les faits le principe de non-discrimination, l'administration pénitentiaire doit prendre en compte les besoins de chaque détenu, en particulier ceux des catégories les plus vulnérables en milieu carcéral. Les mesures requises pour protéger et promouvoir les droits des détenus ayant des besoins particuliers doivent être prises et ne doivent pas être considérées comme discriminatoires. »,

**CONSIDERANT** les règles juridiques françaises et européennes selon lesquelles l'Etat est responsable de la sécurité des personnes détenues,

**CONSIDERANT** l'agression atroce, constitutive juridiquement d'un assassinat, d'Yvan COLONNA le 2 mars à la prison d'Arles par un codétenu djihadiste, Franck ELONG ABE,

**CONSIDERANT** les circonstances particulièrement troubles dans lesquelles s'est déroulé cet assassinat,

**CONSIDERANT** que cette affaire est d'ores et déjà, et sans préjuger de la suite des investigations, un scandale d'Etat,

**CONSIDERANT** l'exigence de justice et de vérité pour Yvan COLONNA, demandée unanimement par l'ensemble de la société corse, et au-delà par la grande majorité des responsables politiques français,

**CONSIDERANT** le refus systématique du Gouvernement et de l'Etat d'appliquer à Yvan COLONNA les droits qui étaient les siens, et notamment le droit au rapprochement, au mépris de la justice, de la loi française et européenne, et de l'équité,

**CONSIDERANT** que si le droit au rapprochement avait été appliqué, Yvan COLONNA n'aurait pas été assassiné,

**CONSIDERANT** que l'Etat français a donc d'ores et déjà, eu égard aux circonstances des faits et sans préjudice des investigations restant à mener, une responsabilité majeure dans cet assassinat,

**CONSIDERANT** par ailleurs que des zones d'ombre importantes subsistent, notamment sur le parcours de Franck ELONG ABE en amont et en aval de son incarcération en France, et sur la façon dont la dangerosité de celui-ci a été gérée par les différentes administrations en charge de son cas,

**CONSIDERANT** le parcours carcéral extrêmement violent de Franck ELONG ABE,

**CONSIDERANT** que le pré-rapport de l'Inspection Générale de la Justice (IGJ) sur l'assassinat d'Yvan COLONNA le 2 mars à la prison d'Arles demandé par le Premier ministre a été remis au Gouvernement au mois d'avril,

**CONSIDERANT** l'engagement pris par le ministre de l'Intérieur par ailleurs en charge du dossier corse, Gérard DARMANIN, engagement pris au nom du Gouvernement et de l'Etat, lors de sa venue en Corse « *que toute la vérité soit faite sur les circonstances de la tentative d'assassinat d'Yvan COLONNA* »,

**CONSIDERANT** que cet engagement a été acté dans le document co-signé avec le Président du Conseil exécutif de Corse à l'issue de la visite,

**CONSIDERANT** que cet engagement incluait la publication non seulement du rapport de l'Inspection générale de la justice, mais également du pré-rapport dès sa remise au Gouvernement, ceci "sous quinzaine", comme l'a indiqué oralement le Ministre lors de la réunion tenue en présence des élus et des forces vives le mercredi 16 mars 2022 à Ajaccio,

**CONSIDERANT** qu'à la demande du Premier ministre le rapport intermédiaire n'a finalement pas été rendu public, eu égard à la nécessité alléguée « d'investigations complémentaires », sans que cette décision ni sa motivation ne fassent l'objet d'aucune information ni explication directe auprès du Conseil exécutif de Corse ni de la représentation élue de la Corse,

**CONSIDERANT** l'audition de Laurent RIDEL, directeur de l'administration pénitentiaire, en Commission des Lois à l'Assemblée nationale,

**CONSIDERANT** l'audition de Marc OLLIER, chef d'établissement de la maison centrale d'Arles, et de Corinne PUGLIERINI, ancienne cheffe de cet établissement, en Commission des Lois à l'Assemblée nationale,

**CONSIDERANT** que ces auditions ont souligné de nombreuses zones d'ombre, incohérences, voire mensonges, en contradiction avec l'exigence de vérité exprimée et celle de transparence promise,

**CONSIDERANT** la suspension des travaux de l'Assemblée nationale, en raison des élections présidentielles et législatives, qui repousse toute initiative à la prochaine législature,

**CONSIDERANT** que le temps et l'opacité sont, dans cette affaire, les ennemis objectifs de la vérité et de la justice,

## **L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**REAFFIRME** solennellement l'exigence de justice et de vérité pour Yvan COLONNA.

**DEMANDE** au Gouvernement et à l'Etat la transmission à la Collectivité de Corse et la publication sans délai du rapport intermédiaire de l'Inspection Générale de la Justice sur l'assassinat d'Yvan COLONNA qui a été communiqué au Gouvernement.

**DEMANDE** aux députés de la Corse, qui seront élus le 19 juin prochain, de solliciter la constitution au plus vite d'une commission d'enquête parlementaire aux prérogatives les plus étendues, et ce dès le début de la prochaine mandature.

**DEMANDE** que le Conseil exécutif de Corse et l'Assemblée de Corse soient associés, selon des modalités à convenir avec l'Assemblée nationale, aux travaux parlementaires à intervenir dans ce cadre.

\* \* \*

***ADOPTÉE à l'unanimité***

*(Délibération N° 22/067 AC du 29 Avril 2022)*

**CULLETTIVITÀ DI CORSICA**

**ASSEMBLEA DI CORSICA**

**1<sup>ERE</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2022  
REUNION DES 28 ET 29 AVRIL 2022**

**N° 2022/O1/008**

**MOTION  
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

**DEPOSEE PAR : M. JEAN BIANCUCCI AU NOM DU GROUPE « FÀ POPULU INSEME »**

**OBJET : JUSTICE ET VERITE POUR YVAN COLONNA.**

---

**VU** l'article 1<sup>er</sup> de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 disposant que « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. »,

**VU** l'article 1<sup>er</sup> de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 disposant que « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits »,

**VU** l'article 7 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 disposant que « Tous sont égaux devant la loi et ont droit sans distinction à une égale protection de la loi. »,

**VU** la Résolution adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU le 17 décembre 2015 relative à l'Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus (Règles Nelson Mandela),

**VU** la première de cet ensemble de règles « Tous les détenus sont traités avec le respect dû à la dignité et à la valeur inhérentes à la personne humaine. Aucun détenu ne doit être soumis à la torture ni à d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, et tous les détenus sont protégés contre de tels actes, qui ne peuvent en aucun cas être justifiés par quelque circonstance que ce soit. La sûreté et la sécurité des détenus, du personnel, des prestataires de services et des visiteurs doivent être assurées à tout moment. »,

**VU** la deuxième de ces règles « 1. Les présentes règles doivent être appliquées impartialement. Il ne doit y avoir aucune discrimination fondée sur la race, la couleur, le sexe, la langue, la religion, l'opinion politique ou autre, l'origine nationale ou sociale, la fortune, la naissance ou toute autre situation. Les croyances religieuses et les préceptes moraux des détenus doivent être respectés. 2. Afin de traduire dans les faits le principe de non-discrimination, l'administration pénitentiaire doit prendre en compte les besoins de chaque détenu, en particulier ceux des catégories les plus vulnérables en milieu carcéral. Les mesures requises pour protéger et promouvoir les droits des détenus ayant des besoins particuliers doivent être prises et ne doivent pas être considérées comme discriminatoires. »,

**CONSIDERANT** les règles juridiques françaises et européennes selon lesquelles l'Etat est responsable de la sécurité des personnes détenues,

**CONSIDERANT** l'agression atroce, constitutive juridiquement d'un assassinat, d'Yvan COLONNA le 2 mars à la prison d'Arles par un codétenu djihadiste, Franck ELONG ABE,

**CONSIDERANT** les circonstances particulièrement troubles dans lesquelles s'est déroulé cet assassinat,

**CONSIDERANT** que cette affaire est d'ores et déjà, et sans préjuger de la suite des investigations, un scandale d'Etat,

**CONSIDERANT** l'exigence de justice et de vérité pour Yvan COLONNA, demandée unanimement par l'ensemble de la société corse, et au-delà par la grande majorité des responsables politiques français,

**CONSIDERANT** le refus systématique du Gouvernement et de l'Etat d'appliquer à Yvan COLONNA les droits qui étaient les siens, et notamment le droit au rapprochement, au mépris de la justice, de la loi française et européenne, et de l'équité,

**CONSIDERANT** que si le droit au rapprochement avait été appliqué, Yvan COLONNA n'aurait pas été assassiné,

**CONSIDERANT** que l'Etat français a donc d'ores et déjà, eu égard aux circonstances des faits et sans préjudice des investigations restant à mener, une responsabilité majeure dans cet assassinat,

**CONSIDERANT** par ailleurs que des zones d'ombre importantes subsistent, notamment sur le parcours de Franck ELONG ABE en amont et en aval de son incarcération en France, et sur la façon dont la dangerosité de celui-ci a été gérée par les différentes administrations en charge de son cas,

**CONSIDERANT** le parcours carcéral extrêmement violent de Franck ELONG ABE,

**CONSIDERANT** que le pré-rapport de l'Inspection Générale de la Justice (IGJ) sur l'assassinat d'Yvan COLONNA le 2 mars à la prison d'Arles demandé par le Premier ministre a été remis au Gouvernement au mois d'avril,

**CONSIDERANT** l'engagement pris par le ministre de l'Intérieur par ailleurs en charge du dossier corse, Gérard DARMANIN, engagement pris au nom du Gouvernement et de l'Etat, lors de sa venue en Corse « *que toute la vérité soit faite sur les circonstances de la tentative d'assassinat d'Yvan COLONNA* »,

**CONSIDERANT** que cet engagement a été acté dans le document co-signé avec le Président du Conseil exécutif de Corse à l'issue de la visite,

**CONSIDERANT** que cet engagement incluait la publication non seulement du rapport de l'Inspection générale de la justice, mais également du pré-rapport dès sa remise au Gouvernement, ceci "sous quinzaine", comme l'a indiqué oralement le Ministre lors de la réunion tenue en présence des élus et des forces vives le mercredi 16 mars 2022 à Ajaccio,

**CONSIDERANT** qu'à la demande du Premier ministre le rapport intermédiaire n'a finalement pas été rendu public, eu égard à la nécessité alléguée « d'investigations complémentaires », sans que cette décision ni sa motivation ne fassent l'objet d'aucune information ni explication directe auprès du Conseil exécutif de Corse ni de la représentation élue de la Corse,

**CONSIDERANT** l'audition de Laurent RIDEL, directeur de l'administration pénitentiaire, en Commission des Lois à l'Assemblée nationale,

**CONSIDERANT** l'audition de Marc OLLIER, chef d'établissement de la maison centrale d'Arles, et de Corinne PUGLIERINI, ancienne cheffe de cet établissement, en Commission des Lois à l'Assemblée nationale,

**CONSIDERANT** que ces auditions ont souligné de nombreuses zones d'ombre, incohérences, voire mensonges, en contradiction avec l'exigence de vérité exprimée et celle de transparence promise,

**CONSIDERANT** la suspension des travaux de l'Assemblée nationale, en raison des élections présidentielles et législatives, qui repousse toute initiative à la prochaine législature,

**CONSIDERANT** que le temps et l'opacité sont, dans cette affaire, les ennemis objectifs de la vérité et de la justice,

## **L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**REAFFIRME** solennellement l'exigence de justice et de vérité pour Yvan COLONNA.

**DEMANDE** au Gouvernement et à l'Etat la transmission à la Collectivité de Corse et la publication sans délai du rapport intermédiaire de l'Inspection Générale de la Justice sur l'assassinat d'Yvan COLONNA qui a été communiqué au Gouvernement.

**DEMANDE** aux députés de la Corse, qui seront élus le 19 juin prochain, de solliciter la constitution au plus vite d'une commission d'enquête parlementaire aux prérogatives les plus étendues, et ce dès le début de la prochaine mandature.

**DEMANDE** que le Conseil exécutif de Corse et l'Assemblée de Corse soient associés, selon des modalités à convenir avec l'Assemblée nationale, aux travaux parlementaires à intervenir dans ce cadre.

\* \* \*

***ADOPTÉE à l'unanimité***

*(Délibération N° 22/067 AC du 29 Avril 2022)*

## CULLETTIVITÀ DI CORSICA

## ASSEMBLEA DI CORSICA

1<sup>MA</sup> SESSIONE URDINARIA DI U 2022  
RIUNIONE DI I 28 È 29 D'APRILE DI U 2022

N° 2022/O1/010

**MUZIONI CÙ DUMANDA  
D'ESAME PRIURITARIU**

- DIPUSITATA DA : A SIGNORA PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA
- UGHJETTU : SAISINE DU DEFENSEUR DES DROITS ET DU CONTRÔLEUR GENERAL DES LIEUX DE PRIVATION DE LIBERTÉ SUITE À L'ASSASSINAT D'YVAN COLONNA

---

**VU** la délibération N° 18/044 de l'Assemblea di a Giuventù di a Corsica du 31 octobre 2018, demandant le rapprochement des prisonniers politiques corses,

**VU** la délibération solennelle de l'Assemblea di Corsica N° 21/173 AC du 22 octobre 2021 relative au rapprochement,

**VU** la motion N° 2022/M3/02 de l'Assemblea di a Giuventù di a Corsica du 20 avril 2022, saisissant le Défenseur des droits et le Contrôleur des lieux de privation de liberté,

**CONSIDERANT** l'exigence de justice et de vérité pour Yvan COLONNA portée par l'ensemble des élus et des forces vives de la Corse,

**CONSIDERANT** que la saisine de ces autorités administratives indépendantes

sera de nature à apporter des réponses utiles quant aux conditions d'un assassinat perpétré dans un établissement pénitentiaire pourtant réputé de haute sécurité,

### **L'ASSEMBLEA DI CORSICA**

**DEMANDE** que toute la lumière soit faite sur les conditions de l'assassinat dont a été victime Yvan COLONNA.

**PREND ACTE** des enquêtes en cours.

**S'ASSOCIE** à la proposition de l'Assemblea di a Giuventù di a Corsica relative à la saisine de deux autorités administratives indépendantes en capacité, par leurs domaines de compétences respectifs, d'apporter des précisions utiles sur le contexte dans lequel a pu être perpétré l'assassinat d'Yvan COLONNA par un autre détenu particulièrement signalé.

**DEMANDE** à cet effet au Président du Conseil exécutif et à la Présidente de l'Assemblée de Corse de saisir le Défenseur des droits et le Contrôleur général des lieux de privation de liberté.

\* \* \*

**ADOPTÉE à l'unanimité**

*(Délibération N° 22/068 AC du 29 Avril 2022)*